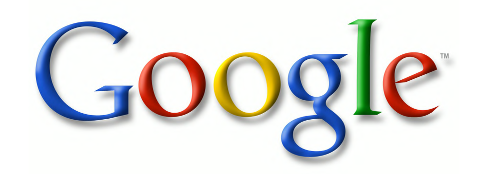
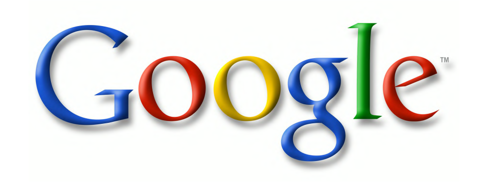
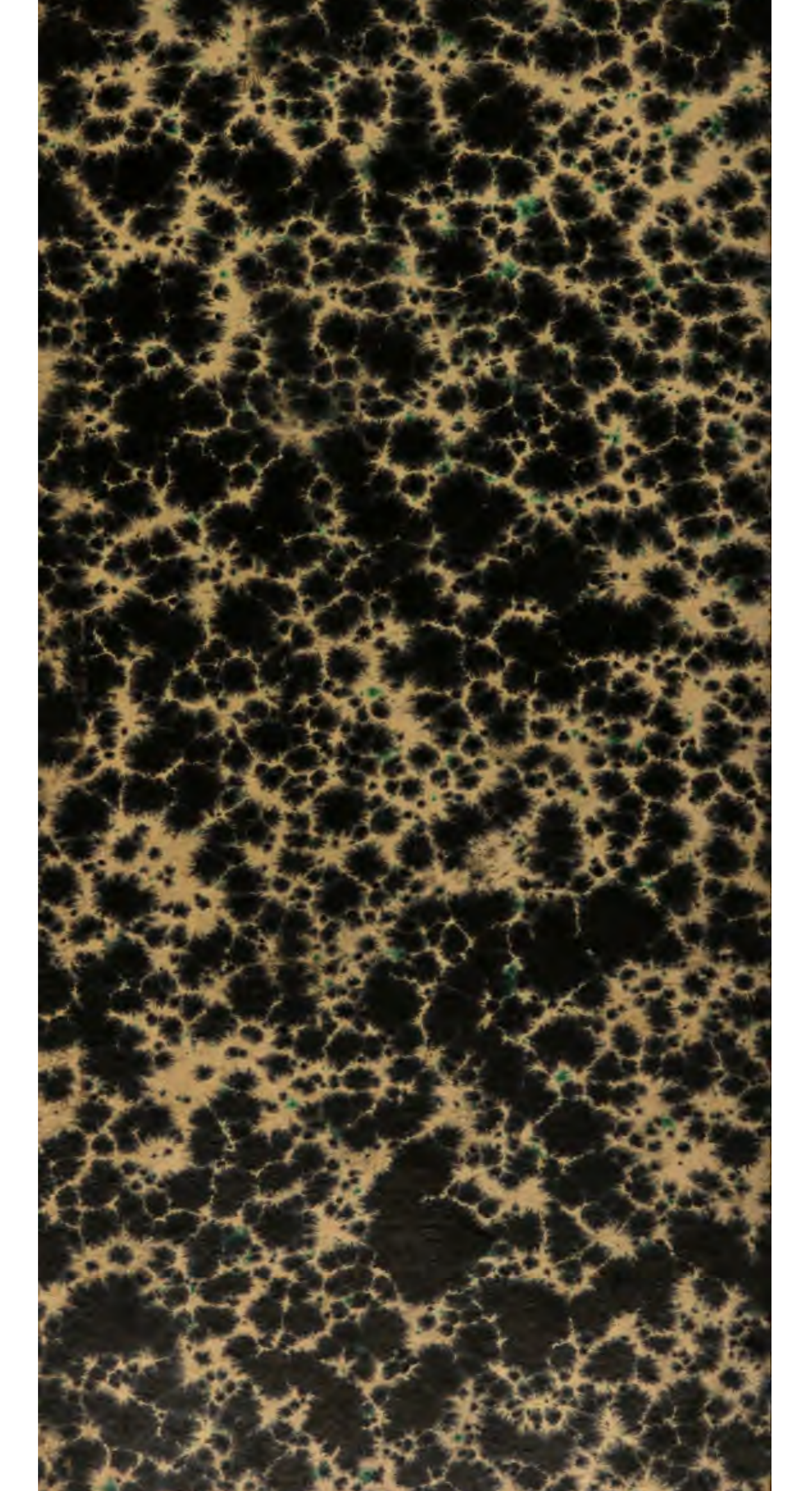
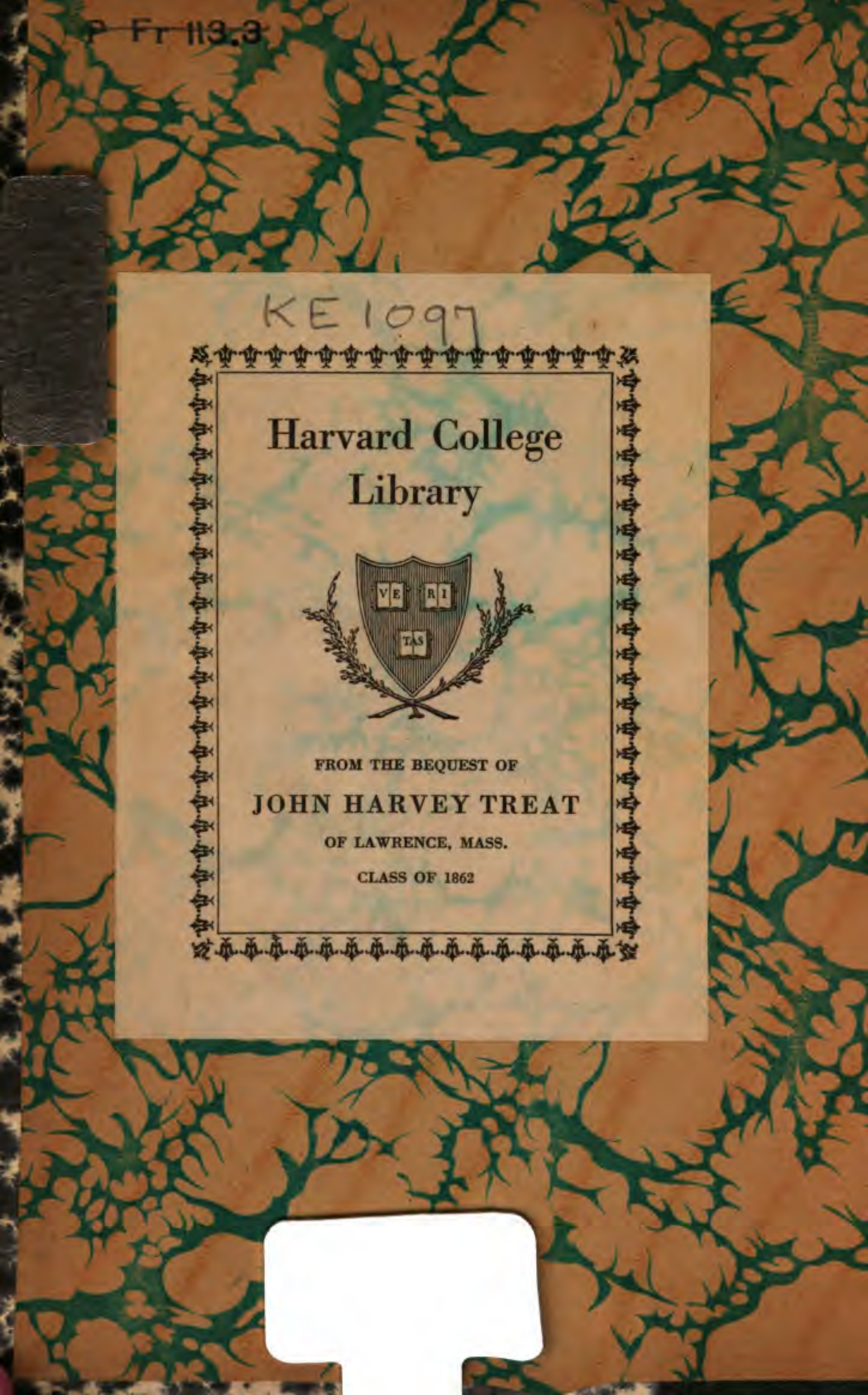



Google




P Fr 113.3
KE 1097
Harvard College
Library
VE
RI
TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862



L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME TRENTE-UNIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,
Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le PAPE et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, no. 35.

M. DCCC. XXII.

TABLE

DU TRENTE-UNIÈME VOLUME.

Fin de la Table du trente-unième volume.

(*Mercredi 13 février 1822.*) (N°. 784.)

L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI.

Sainte Bible, en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des Préfaces et des Dissertations. 7e. livraison (1).

Nous devons nous borner à décrire les volumes de cette édition à mesure qu'ils paroissent. La livraison que nous annonçons se compose des volumes XII et XIII. Le premier, outre le livre de l'*Ecclésiastique*, renfeme une *Préface* sur ce livre, cinq Dissertations, et trois morceaux d'histoire. La *Préface*, dont le fond est de dom Calmet, donne une analyse de ce livre, et des réflexions sur son auteur, sur le temps où il a été écrit, sur ses différentes versions, et sur les instructions et les mystères qui y sont renfermés. Les cinq Dissertations traitent des habillemens des anciens Hébreux, de leurs repas, de leur médecine, de leurs funérailles, et du 5e. âge du monde. Les quatre premières offrent une réunion de recherches sur des objets de curiosité. La Dissertation sur le 5e. âge du monde est de Rondet,

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. chaque volume, et 8 fr. franc de port.

et n'apprend pas grand'chose ; mais elle est assez courte. Elle est suivie de trois morceaux d'histoire ; savoir, 1°. une Histoire abrégée du royaume d'Israël de Juda ; 2°. une Histoire abrégée des peuples voisins des Juifs; et 3°. un Abrégé de l'Histoire profane. Dom Calmet avoit cru ces trois abrégés nécessaires à l'intelligence et à l'éclaircissement des prophéties, et il y considéroit, principalement dans les deux premiers, l'état de la religion. Rondet n'a point trouvé le troisième abrégé suffisant, et il y a joint une dernière partie sur l'histoire romaine, jusqu'à la chute de l'empire en Occident. Je n'oserois décider si cette addition étoit bien nécessaire; mais elle étoit dans l'édition précédente, et on n'a pas voulu la supprimer dans celle-ci, de peur que cette même édition ne parût moins complète. Rondet avoue d'ailleurs avec bonne foi que dans son travail il a beaucoup profité du *Discours* de Bossuet *sur l'Histoire universelle*, et des écrits de Rollin.

Le XIIIe. volume renferme, outre les prophéties d'Isaïe, sept Préfaces ou Dissertations ; savoir, une Préface générale sur les prophéties, qui est de dom Calmet; une Dissertation sur les prophètes, une Préface sur Isaïe, une Dissertation de Rondet sur les 65 ans dont il est parlé au chapitre VII d'Isaïe, une autre Dissertation de dom Calmet sur ces paroles du prophète : *Une Vierge concevra et enfantera un fils, et il sera appelé Emmanuel;* une autre Dissertation, qui est en partie de dom Calmet et en partie de Rondet, sur l'ambassade dont il est parlé au chapitre XVIII d'Isaïe; et enfin une dernière Dissertation sur ces paroles d'Isaïe en parlant de Notre Seigneur : *Non est species ei neque decor*..... chapitre LIII.

Ces Dissertations offrent plus ou moins d'intérêt, et traitent de sujets qui ont plus d'une fois exercé les commentateurs. Le *Virgo concipiet*, entr'autres, a donné lieu à de savantes explications, soit de la part des anciens

Pères, soit de la part des interprètes modernes. Mais la pièce la plus importante de ces volumes est la *Dissertation sur les Prophètes, pour servir d'introduction à l'intelligence des Prophéties*. Rondet en conçut le plan d'après celle du Père Houbigant, auquel il a emprunté beaucoup de choses; mais il annonce qu'il y suit plus particulièrement saint Jérôme. Cette Dissertation, qui suppose beaucoup de connoissances et de critique, est fort étendue, et forme 150 pages in-8°. : nous nous proposions d'en citer ici la conclusion, pour montrer dans quel esprit elle est rédigée, et quelle en peut être l'utilité; mais nous avons été contraint par l'abondance des matières de supprimer ce morceau.

Le Déisme réfuté par lui-même, ou *Examen en forme de lettres, des principes d'incrédulité répandus dans les divers ouvrages de Rousseau*; par l'abbé Bergier. 6e. édition (1).

Le Déisme réfuté par lui-même passe, avec raison, pour un des meilleurs ouvrages de l'abbé Bergier. L'auteur le fit paroître en 1765 et 1766, c'est-à-dire, dans le temps où l'engouement pour les livres de Rousseau étoit le plus fort. Il y a douze lettres en tout, qui traitent de la révélation, de sa possibilité, de sa nécessité, de son existence, de ses preuves, des objections qu'on lui oppose, de la tolérance, de la création et de la chute de l'homme, du plan d'éducation proposé dans l'*Emile*, de l'accord du christianisme avec la politique, des miracles, etc. La dernière lettre est du 25 janvier 1765.

---

(1) 2 vol. in-12; prix, 3 fr. 75 c. et 5 fr. franc de port, A Paris, chez Méquignon junior; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Bergier se montre sur tous ces points aussi modéré dans la discussion qu'exact et solide pour la doctrine. S'il n'a pas le style brillant et la verve entraînante de son adversaire, il compense ces avantages, souvent trompeurs, par une marche méthodique et raisonnée. *Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem cogitat.* Il démêle les sophismes, il relève les erreurs et les inconséquences, il dissipe les nuages; il est simple et clair, il va droit au but. C'est une lecture faite pour les hommes réfléchis, et qui veulent en pareille matière des argumens et des preuves, et non pas de l'imagination et des saillies; celles-ci détournent en effet trop souvent du chemin de la vérité.

La réimpression de cet ouvrage convient aux circonstances, et je sais gré aux éditeurs qui opposent ces sortes d'antidotes à tant d'entreprises conçues dans des vues contraires, et qui tendent à déraciner la religion du fond des cœurs. Puisse la jeunesse apprendre dans ce livre de Bergier, et dans les écrits des autres apologistes de la religion qu'on a reproduits de nos jours; apprendre, dis-je, à connoître le christianisme tel qu'il est, et à se défier des tableaux qu'en tracent des plumes trop suspectes et trop fameuses!



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Une conversion éclatante vient d'avoir lieu; le 17 décembre de l'année dernière, arriva dans cette ville Osman Aga, ancien général mahométan, né en Candie, et âgé de 40 ans; il manifesta, lui et sa suite, le désir d'abjurer l'Alcoran, et de recevoir le baptême. Après avoir passé plusieurs jours dans le couvent des Pères Conventuels, près la basilique des XII Apôtres, après avoir édifié les religieux par sa ferme résolution, et assisté à toutes les instructions qui conviennent à un catéchumène, il a reçu le baptême dans la même église, le 25 janvier, jour de la fête de la Conversion de saint Paul. M. le cardinal Galeffi, évêque d'Albano, lui a administré ce

sacrement, l'a confirmé, et lui a donné la communion. L'infant don Charles-Louis, fils de la duchesse de Lucques, a été son parrain, et lui a donné les noms de Charles-Louis-Paul-Hercules-Joseph-Marie. La duchesse de Lucques assistoit à la cérémonie, ainsi que beaucoup de personnes de distinction, et chacun admiroit la généreuse démarche du nouveau converti. Son cousin, issu de germain, et les gens de sa maison, qui paroissent dans les mêmes sentimens, n'ayant pas encore été trouvés assez disposés, suivent des instructions dans la maison des convertis, et recevront le baptême plus tard.

— L'auteur anonyme de l'opuscule intitulé: *Morale et Religion des Carbonari*, publié à Aquila, en 1820, étant rentré en lui-même, a abjuré devant le tribunal de la pénitencerie à Rome les maximes anti-catholiques de cet Opuscule, principalement ce qui y est dit du célibat ecclésiastique et de la profession religieuse, et toute proposition qui ne seroit pas conforme aux dogmes et à la discipline de l'Eglise.

— L'Académie de la Religion catholique a réélu ses principaux officiers. M. Bertazzoli, archevêque d'Edesse et aumônier de S. S., a été confirmé, pour un nouveau *triennium*, dans la charge de président. Le secrétaire est le Père Joseph-Marie Mazzetti, assistant-général des Carmes. L'Académie a aussi élu ses promoteurs et censeurs.

— Le jeudi 17 janvier, mourut dans cette capitale, à l'âge de 87 ans, M. Calixte Marini, de Pesaro, prélat de la maison de S. S., préfet des archives du Vatican, consulteur des rits et chanoine de Saint-Jean-de-Latran. Versé dans la connoissance des monumens de l'antiquité, il avoit accompagné dans sa nonciature le savant cardinal Garampi, avoit consulté des archives et des bibliothèques, et y avoit fait une ample provision de documens précieux. Parmi ses Opuscules, il y en a un curieux sur l'évêché de Pesaro; il laisse sa bibliothèque à sa patrie.

— On a rouvert, à Modène, le collége des Jésuites dans leur ancien couvent de Saint-Barthélemi.

— Il y a à peine un mois que les Jésuites ont recommencé leurs exercices à Naples, et déjà l'on peut prévoir les résultats de leur zèle pour le bon ordre et l'instruction. Dès le premier jour de l'ouverture de leurs écoles, la jeunesse s'y est portée avec tant d'empressement que les salles se sont trouvées trop petites, et la grande église du nouveau Jésus

peut à peine contenir la foule qui s'y presse le dimanche pour entendre l'explication du Catéchisme.

PARIS. Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que le jour même où nous sommes est l'anniversaire d'un crime déplorable, et que cette circonstance nous invite à redoubler nos prières pour une auguste victime, pour sa royale famille, et pour toute la France, que des insensés voudroient entraîner encore dans l'abîme des révolutions.

— M. l'abbé de Chabrillant, aumônier de quartier de S. M., ayant demandé et obtenu sa retraite, a été remplacé par M. l'abbé de Samand, chanoine et grand-vicaire honoraire de Tours.

— On nous demande combien il y a d'ecclésiastiques nommés à des évêchés, en 1817, et qui n'ont point encore été institués, ou mis en possession. Ils sont au nombre de quinze, savoir : MM. de Pons, nommé à Moulins; de La Châtre, nommé à Beauvais; de Sagey, nommé à Saint-Claude; de Chabons, nommé au Puy; du Perrier, nommé à Tulles; de La Lande, nommé à Rodez; de Guérines, nommé à Castres; de Neirac, nommé à Tarbes; de Morlhon, nommé à Carcassonne; de Saunhac, nommé à Perpignan; de Pins, nommé à Béziers; de Beauregard, nommé à Montauban; de Mazenod, nommé à Marseille; de Richery, nommé à Fréjus; et Mollin, nommé à Viviers. Les autres sont morts, ou ont été transférés à d'autres siéges. Nous n'avons pas fait entrer dans cette liste M. l'évêque de Carcassonne, transféré, en 1817, à Auch, et M. l'évêque de Bayeux, transféré, à la même époque, à Alby; on dit que ces prélats ont témoigné le désir de rester dans leurs premiers siéges.

— Nous citions, dans un de nos derniers numéros, des exemples effrayans de morts subites. Nous pouvons opposer à ces récits affligeans l'exemple de la mort la plus paisible et la plus douce. Un jeune prêtre est mort, le 10 janvier dernier, à Paris, dans les sentimens de la résignation la plus parfaite, et de la piété la plus tendre. M. Michel-Nicolas Blanche étoit depuis long-temps d'une santé délicate, et avoit même été forcé par cette circonstance de sortir du séminaire avant le temps. Il avoit été ordonné prêtre aux Quatre-Temps de septembre dernier, et attaché à la paroisse de Bonne-Nouvelle, où il n'a presque fait que se montrer. Frappé d'une maladie incurable, il est descendu lentement au tombeau. Il dit

encore la messe la veille de la fête de sainte Geneviève; depuis il n'en eut plus la force, et il ne venoit plus que l'entendre; encore falloit-il toute sa piété pour triompher de sa débilité progressive. Dans les derniers jours, il communia deux fois en viatique, et ne cessa de dire son Bréviaire que le dimanche qui précéda sa mort. Ce dernier passage avoit perdu pour lui toutes ses horreurs. Il vouloit toujours qu'on lui parlât de Dieu, et ses amis se relevoient pour lui rendre ce bon office. Peu d'heures avant sa mort, il demanda qu'on le mît sur un matelas par terre, et là il rendit le dernier soupir, tenant dans ses mains un morceau de la vraie croix, et portant sur sa figure l'expression d'un calme parfait. Sa mère elle-même, témoin de ce spectacle, s'élevoit par la foi au-dessus des sentimens de la nature, et, en se voyant arracher cet enfant si cher, pour l'éducation duquel elle avoit fait tant de sacrifices, elle oublioit sa douleur pour ne songer qu'au bonheur de son fils. Ainsi s'est éteint, à l'âge de 25 ans, un jeune ecclésiastique estimable par sa piété, sa douceur et son heureux caractère, et dont la mort a véritablement été précieuse devant Dieu et les hommes.

— Parmi les loyaux députés qui se montrent les dignes interprètes du vœu des peuples, et qui espèrent à rendre à notre législation le caractère religieux qu'on s'est attaché, pendant près de trente ans, à lui ravir, il faut compter M. André d'Aubières, député du Puy du Dôme, qui avoit proposé dans la séance du 30 janvier dernier d'ajouter dans le projet de loi sur la répression des délits de la presse un amendement portant que les signes publics de la religion seroient assimilés aux signes de l'autorité royale, et que les outrages faits aux uns et aux autres seroient punis d'un emprisonnement et d'une amende qui croîtroient selon la gravité du cas. Il développa son amendement dans la séance du 30 janvier dernier; mais le tumulte qui remplit presque toute cette séance empêcha d'entendre l'orateur, et le décida même à retirer son amendement, non qu'il ne le crût pas nécessaire, mais parce qu'il voulut éviter un nouveau sujet de divisions, et peut-être un scandale ajouté, dit-il, à tant d'autres. Toutefois il a fait imprimer son opinion, afin qu'on ne se méprît pas sur ses intentions. Dans ce discours, M. André d'Aubières parle le langage le plus franchement chrétien; il s'afflige du silence ou de la complicité de notre législation sur les blasphêmes et sur les insultes faites aux si-

gnes de la religion, et il fait des voeux pour qu'on remplisse une lacune aussi étonnante. M. André d'Aubières est maire de Clermont, et on peut féliciter cette ville d'avoir donné sa confiance à un député si religieux et si sage.

— Le lendemain de la mort de M. l'évêque de Nantes, le chapitre a donné un Mandement pour annoncer cet événement au diocèse, ordonner des prières, et pourvoir à l'administration, le siége vacant. Dans ce Mandement, les membres du chapitre rappellent les vertus, la simplicité et la bonté du prélat. Malgré sa mauvaise santé, il avoit trouvé le moyen de rendre de grands services à la ville et au diocèse. Il accéléra l'arrivée des Sœurs de la Charité, ouvrit la maison des missionnaires de Saint-François-de-Sales, visita lui-même les missions, distribua de bons livres, procura des retraites à son clergé, encouragea de pieuses congrégations, et donna l'exemple du zèle et de la charité. Le chapitre a nommé pour grands-vicaires MM. Charles-Mathurin Bodinier, et François-Alexandre Bascher, supérieur des missions diocésaines; M. Angebault sera leur secrétaire. Le Mandement est signé de MM. Delamare, F. Bascher, Gély, Lacouture, Bily et J. M. V. Bascher. Le corps de M. l'évêque a été exposé dans une salle du palais, et le clergé s'y est rendu pendant trois jours pour réciter des prières. Les obsèques étoient fixées au jeudi 7.

— Une maison de Sœurs de Saint-Joseph vient d'être formée à Rumilly, en Savoie, par les soins de M. Simond, curé et archiprêtre, secondé par le conseil de la ville. Ils s'occupoient depuis deux ans de procurer un édifice et une dotation convenables. Le 19 janvier, deux Sœurs de l'établissement principal de Chambéri sont arrivées par les ordres de M. l'archevêque, et ont pris possession du local qui leur étoit destiné. Le dimanche 20, M. le chanoine et grand-vicaire Belliet a prêché sur l'importance de l'éducation chrétienne, et, le lendemain, une messe du Saint-Esprit a été célébrée à la paroisse, et la maison a été bénite en présence du clergé et des autorités. L'école compte déjà trois cents élèves, et la ville attend des soins des deux Sœurs les plus heureux résultats, soit pour l'instruction de la jeunesse, soit pour le soulagement des pauvres malades.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Mgr. le duc d'Angoulême vient d'envoyer 1000 fr. pour les incendiés d'Eguillemont (Eure et Loir).

— M. le duc d'Albuféra a présenté à Mgr. le duc d'Angoulême, protecteur de l'Association pour l'amélioration des prisons, des modèles des prisons d'Angleterre et des autres pays.

— MADAME a envoyé 1000 fr. à un père de famille, maître d'hôtel garni, qui a rendu en plusieurs occasions des services à des royalistes victimes de leur dévoûment.

— M. le lieutenant-général Gudin est nommé commandant de la 7e. division militaire, dont le chef-lieu est Grenoble.

— M. Duvernay-Desarbres, négociant, et membre du conseil-général du département de la Loire, est nommé président du collége électoral de ce département, en remplacement de M. Léon de Lévis, qui est malade.

— On dit que la police a saisi quinze cents exemplaires du *Bon Sens du curé Meslier,* chez un des commis de M. Touquet, et une autre quantité, en feuilles, chez un portier de la rue des Marmouzets; le *Constitutionnel* dément ce bruit, au moins pour le commis de M. Touquet.

— M. Malleval, proviseur du collége Louis-le-Grand, a remis au bureau de charité de l'arrondissement 829 fr., recueillis dans son établissement, pour les pauvres.

— M. Hallé, un des médecins les plus distingués de cette capitale, qui avoit subi, il y a quelques jours, l'opération de la pierre, est mort, le 11, des suites de cette opération.

— Des lettres de Nantes annoncent qu'on a essayé d'y renouveler les mêmes menées qu'à Brest; le général d'Espinois, informé de ces manœuvres, a rassemblé, la nuit, le 13e. régiment de ligne, a prononcé un discours militaire sur le dévoûment au Roi, et a fait arrêter le capitaine B. Tout le régiment a juré de rester fidèle à l'honneur. Il y a ordre d'arrêter trois officiers du 13e. régiment; savoir, Raymond et Delhaye, lieutenans; Gamelon, sous-lieutenant; et deux officiers en retraite ou en réforme, Fouré et Dupuy. Leur signalement a été donné à la gendarmerie. Le préfet a écrit également pour l'exécution des lois sur les passe-ports.

— Dans la nuit du 7 au 8 février, des voleurs se sont introduits dans les églises de Grandcamp et de Saint-Sylvestre, canton de Lillebonne (Seine-Inférieure). Ils ont pour cela détaché de grosses pierres, et brisé les croisées. Ils ont ensuite enlevé les troncs, et volé environ 75 fr. Ces excès d'une cupidité sacrilége semblent se multiplier depuis quelque temps.

— On avoit exagéré une rixe qui a eu lieu à Orléans; il est vrai qu'un sergent françois s'étoit permis des expressions outrageantes contre des Suisses, mais il a été arrêté. Le régiment françois n'a pas pris

part à la querelle, et les Suisses de leur côté se sont conduits avec prudence et modération.

— On est enfin parvenu, à Londres, à fermer la boutique du libraire Carlisle, si connu par son zèle à répandre les ouvrages contre la religion. On a fait chez lui une saisie pour les amendes qu'il a encourues, et qui se montent à 500 liv. st. Tout a été enlevé, et la porte a été close; cette boutique avoit pour enseigne le *Temple de la Raison*.

— Il paroît que les finances de M. Jérôme Buonaparte, qui prend le titre de *duc de Montfort*, sont embarrassées, et que cet illustre personnage ne sait pas mieux conduire sa fortune que son royaume. Sa femme, qui est une princesse de Wurtemberg, a réclamé des secours de l'empereur Alexandre, qui lui a fait passer 150,000 florins, et lui a assuré une pension de 25,000 florins.

— Une note officielle, du 2 février, adressée par la Porte-Ottomane à lord Strangfort, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, discute les points de contestation entre la première de ces cours et la Russie. Le grand-seigneur persiste à ce qu'on lui rende les transfuges; il refuse d'évacuer la Valachie et la Moldavie, ou d'en rendre l'administration à des princes grecs; il consent à la reconstruction des anciennes églises, et promet le libre exercice de la religion chrétienne, *comme par le passé*.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 8 février, M. le garde des sceaux, accompagné de MM. Cuvier, Jacquinot-Pampelune et Vatimesnil, a porté à la chambre le projet de loi, adopté par la chambre des députés, sur les délits de la presse; il en a exposé les motifs. Ce projet a été renvoyé à l'examen des bureaux.

Le 11, la chambre a discuté dans les bureaux le projet de loi sur les délits de la presse; s'étant ensuite réunie, elle a nommé pour l'examiner une commission composée de MM. les comtes Portalis, Desèze, de Castellane, de Laforest et de M. le marquis d'Orvilliers.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 8 février, M. Pardessus donne lecture d'un projet de loi concernant la police sanitaire. M. le président propose de discuter cette loi après celle des journaux; ce qui étant adopté, on revient à cette dernière. M. Humblot-Conté reproduit les objections déjà proposées, et attaque surtout la disposition qui donne aux ministres la censure, dont ils pourroient abuser à l'époque des élections. M. de Villèle montre, dans un long discours, que la charte garantit à tous les François le droit de publier leurs opinions, et que la loi discutée n'y est pas contraire; elle ne rétablit pas la censure, puisqu'elle accorde l'autorisation à tous les journaux déjà existans, dont le nombre est bien

suffisant; la suppression ne sera pas prononcée pour une faute en quelque sorte accidentelle, mais dans le cas où une succession d'articles manifesteroit un mauvais esprit. Pour les cours royales, on ne doit pas craindre l'abus du pouvoir qu'on leur donne, puisque le gouvernement conserve toujours le droit de faire reparoître les journaux. M. Labbey de Pompières monte à la tribune; mais M. Basire prétend que les ministres ayant la parole à la chambre toutes les fois qu'ils la demandent, les membres de la droite doivent, selon le réglement, succéder à ceux de la gauche. Cet incident excite des mouvemens en sens divers dans la chambre; le côté gauche se prononce contre la demande de M. Basire, qui n'est point appuyée par le côté droit, et la question préalable sur sa proposition est adoptée à la presqu'unanimité.

M. Labbey de Pompières demande comment on conciliera la loi proposée avec l'article de la charte qui donne à tout François le droit de publier ses opinions; il prétend que l'article 3 renferme une véritable confiscation; que les dispositions vagues du même article laissent aux juges et le droit et le fait. L'article 4, selon lui, rétablit la censure, non pas seulement temporaire, mais périodiquement éternelle. M. Duhamel parle pour le projet de loi, et demande comment on peut se plaindre que les discussions soient fermées trop tôt, tandis que dans la dernière 308 orateurs ont été entendus.

M. le général Grandjean, qui paroît pour la première fois à la tribune, s'oppose au projet de loi comme contraire à la charte. M. Josse-Beauvoir, dans un discours semé de traits ingénieux, montre la nécessité d'une bonne police sur les journaux, dont l'influence est trop grande dans l'état actuel de la société pour n'avoir pas besoin d'un frein.

Le 9 février, on reprend la discussion sur le projet de loi relatif aux journaux. M. Ganilh parle contre ce projet, qui, selon lui, établit un arbitraire dangereux, et n'est propre qu'à renouveler les luttes jadis si déplorables entre le pouvoir royal et le pouvoir judiciaire. M. Siryeis de Marinhac fait sentir le nécessité d'une censure quelconque, vu la grande influence des journaux. M. Darrieux trouve le projet, non-seulement inutile, surtout après la loi générale qui a été adoptée, mais encore destructif des droits publics; cette nouvelle censure lui paroît pire que celle qu'elle va remplacer. M. le général Donadieu vote pour le projet de loi, et s'étonne des discours qu'il entend, des déclamations, des provocations, des assertions fausses qui retentissent trop souvent dans cette enceinte.

M. Bignon cherche à établir, dans un long discours, que la nouvelle loi est absolument contraire à la charte, en créant un genre de délit jusqu'à présent inconnu: que jamais la presse n'a été aussi asservie que de nos jours; que les ministres ne l'ont proposée que pour défendre leur foiblesse: il trouve une ressemblance effrayante entre l'état actuel de la France et celui où, en Angleterre, la couronne fit divorce avec la nation. M. Basire s'étonne de l'injuste défiance que l'on témoigne pour les cours royales; il rappelle, comme un titre de gloire pour elles, le jugement de Moreau, où elles montrèrent tant d'énergie en faveur de l'innocence (réclamations à gauche),

et conclut à l'adoption du projet, en se réservant de parler sur les amendemens. M. B. Constant, accusé par le préopinant d'avoir autrefois écrit contre la liberté de la presse et l'ancienne noblesse, cherche à se justifier. (Interruptions et éclats de rire.) Il donne toute la gloire du jugement de Moreau à un homme dont les opinions républicaines étoient bien connues (il vouloit parler de M. Garat). Il dit de Moreau qu'il a eu le *malheur de finir autrement* qu'il n'avoit commencé. M. B. Constant semble faire des vœux pour la division des propriétés. (A droite : Vous demandez donc la loi agraire ?) Il parle des progrès du siècle, d'une crise nécessaire que rien ne peut arrêter, proteste avec énergie contre la loi, et voue à l'exécration les membres qui l'ont votée.

M. Bonnet, que M. B. Constant avoit semblé inculper pour sa défense de Moreau, rappelle sa conduite dans le procès, et il rougit si peu des sentimens qu'il a manifestés alors, qu'il a livré à l'impression le plaidoyer qu'il prononça à cette occasion. M. le garde des sceaux répond à M. B. Constant avec beaucoup de fermeté. Nos efforts seront vains, a-t-on dit, et la crise ne sera que retardée. Les vains efforts seront ceux dont je connois les actes, dont je sais les projets, dont je surveille les complots. La clôture est prononcée sans réclamation.

Le 11 février, M. Basire fait un rapport sur diverses pétitions, pour lesquelles on passe à l'ordre du jour.

M. le rapporteur de la commission du projet de loi relatif aux journaux, est appelé pour son résumé. M. de Martignac examine si les objections faites contre le projet détruisent les raisons que la commission a eues de l'approuver. Il pense que le projet discuté n'est contraire ni à la charte, ni à la raison; que les journaux, beaucoup plus dangereux que les imprimeurs, doivent être, comme ces derniers, soumis à la surveillance; que, dans les délits de la presse comme dans tous les autres, on doit rechercher si l'intention est coupable. Il justifie ensuite le tribunal de Bordeaux, accusé dans l'une des séances précédentes, relativement à l'affaire des frères Faucher. Les avocats de ce tribunal, lors de l'invasion de 1815, avoient arrêté, à l'unanimité, qu'aucun d'eux ne rempliroit son ministère pendant l'éloignement du Roi, excepté pour les accusés en matière criminelle. M. le rapporteur reçoit, en descendant, les félicitations de ses collègues.

M. le président donne lecture de l'article premier : « Nul journal ou écrit périodique, consacré en tout ou en partie aux nouvelles ou matières politiques, et paroissant soit régulièrement et à jour fixe, soit par livraisons et irrégulièrement, ne pourra être établi et publié sans l'autorisation du Roi. Cette disposition n'est pas applicable aux journaux et écrits périodiques existans le 1er. janvier 1822 ». Divers amendemens ont été proposés par MM. Sébastiani, de Frenilly, Foy, Brun de Villeret, Daunou, de Puymaurin et de Corcelles. M. Devaux demande que l'article 3 soit discuté avant l'article 1er. Sa proposition est rejetée. M. Sébastiani a la parole pour son amendement. Il prétend que la loi proposée n'a pour but que d'asservir les journaux au ministère, et que la suppression d'un journal est une véritable confiscation.

M. Lafond ne voit dans l'amendement proposé que le rejet absolu de l'article 1er., dont les complots de Béfort et de Saumur justifient la sagesse. M. Manuel commence par se plaindre qu'on a attenté à la liberté de la tribune par les qualifications que quelques membres de la droite ont données à différens discours. Il regrette qu'en France il n'y ait pas la même liberté d'opinions qu'en Angleterre, où l'on se réunit publiquement dans les clubs, dans les tavernes.

M. de Corbière prouve que les journalistes ne sont pas les seuls que l'on doive quelquefois priver d'une propriété, et que, pour tout genre d'industrie qui compromet la salubrité ou la sûreté publique, l'autorité peut et doit arrêter l'exploitation entreprise; il montre combien sont peu fondées les craintes de l'opposition de n'avoir bientôt plus de journaux. Au reste, on reproche au ministère d'employer la violence, qui montre sa foiblesse. On pourra juger, par les discours des deux partis, de quel côté se trouve la violence et la foiblesse. (Marques générales d'approbation à droite et au centre.) La clôture est demandée, et, malgré les réclamations de M. Girardin, adoptée à une grande majorité. L'amendement de M. Sébastiani est rejeté à la même majorité. La discussion est renvoyée au lendemain.

Notice sur l'abbé Mozzi.

Louis Mozzi, né à Bergame, d'une famille honorable, le 26 mai 1746, entra chez les Jésuites de la province de Milan en 1763. Il étoit professeur au Collége des Nobles de cette ville, lors du Bref de suppression en 1773; il se retira dans son diocèse, où il devint chanoine et archiprêtre de Bergame, et fut chargé de l'examen des candidats pour le sacerdoce. Pieux et charitable, il ne fut pas moins laborieux et zélé, et il se signala dans les controverses excitées en Italie par un parti qui vouloit y répandre les doctrines par lesquelles la France avoit été si long-temps troublée.

Le premier écrit de Mozzi dans ce genre paroît être, les *Lettres à un ami, sur une certaine Dissertation publiée à Brescia touchant le retour des Juifs dans l'Eglise*, Lucques, 1777, in-8°.; il y a trois Lettres. La *Dissertation* avoit paru à Brescia en 1772, et avoit pour auteur un religieux favorable aux nouvelles opinions. En 1778, Mozzi donna, sur le même sujet, une *Lettre familière d'un théologien à un théologien*, Vicence, in-8°. On s'efforça de répondre à Mozzi, dans une *Lettre d'un théologien aux auteurs des Ephémérides littéraires de Rome*, 1778, in-12 de 30 pages, et l'auteur de la *Dissertation* en donna depuis une seconde, *sur*

l'époque du retour des Juifs, Venise, 1779, in-8°. de 373 pages.

Il avoit paru à Paris, en 1764, un écrit janséniste sous ce titre : *La doctrine de saint Augustin et de saint Thomas victorieuse de celle de Molina et des Jésuites, par les armes que présente M. l'archevêque de Paris dans son Instruction pastorale du 28 octobre 1763*, in-12 de 166 pages. Ce pamphlet fut traduit en italien, et publié à Brescia en 1776. Mozzi l'attaqua, en 1779, par l'écrit intitulé : *Le faux Disciple de saint Augustin et de saint Thomas convaincu d'erreur, ou Réflexions critiques et dogmatiques sur un nouveau livre concernant les doctrines courantes*, Venise, in-8°. L'ouvrage étoit dédié au cardinal Alexandre Albani. Les jansénistes se défendirent par quelques brochures ; savoir, 1°. les *Difficultés proposées à l'ex-Jésuite chanoine Louis Mozzi, sur ses Réflexions critiques et dogmatiques* (il y a deux Lettres in-8°, la première de 28 pages, et la seconde de 74) ; et 2°. les *Trébuchemens (Zoppicamenti) sur la lecture du faux Disciple*, Bergame, 1780, in-8° de 276 pages. L'auteur de ce dernier écrit étoit le P. Viator de Coccaglio, Capucin attaché au parti janséniste, et auteur de livres et d'opuscules dans le même sens (1). Mozzi répondit à ses adversaires par le *Court exemple de la rare sagacité du P. Viator de Coccaglio*, Bergame, 1780, in-12, et par l'*Essai de réponse du chanoine Mozzi au P......*, première Lettre, 1781, in-12.

Depuis, l'abbé Mozzi s'exerça encore sur ces matières ; il publia successivement : *Le Jansénisme dans son beau jour*,

(1) Le Père Viator, né à Coccaglio, dans le territoire de Brescia, mourut à la fin de janvier 1793, à l'âge de 87 ans, dans son couvent de Saint-Jacques de Cologne ; on a de lui des *Essais de Théologie*, avec 2 vol. sur Febronius, Bergame, 1774, 4 vol. in-8°. ; *Esprit philosophique de saint Prosper d'Aquitaine* ; *Recherches sur le but de saint Prosper, dans son poème des Ingrats* ; une traduction abrégée de l'*Histoire de Auxiliis*, de Serry ; etc. Comme à la suite de ses *Trébuchemens* il avoit réimprimé un pamphlet janséniste, publié à Lugano, en 1759, sur la lettre encyclique de Benoit XIV au clergé de France, ce pamphlet, assez injurieux pour les papes, donna lieu à l'écrit du célèbre Zaccaria : *Défense de trois Papes*, Ravenne, 1782. Zaccaria y prit le nom de *Pistofilo romain*. Viator y répondit par un écrit intitulé : *la Bulle* Unigenitus *non déclarée règle de foi par le saint Siége*, Brescia, 1782. On a encore de ce Capucin d'autres Opuscules marqués au même coin.

ou *Idée du jansénisme*, Venise, 1781, 2 vol. in-8°., dédiés au cardinal Louis-Valenti Gonzaga; *Le Culte de l'amour divin, ou Sur la Dévotion au sacré Cœur de Jésus*, Sienne (au lieu de Bologne, qui est marqué sur le frontispice), 1782, in-8°. C'est une traduction de l'ouvrage de M. de Fumel, évêque de Lodève. Mozzi n'en fit que les notes et la dédicace à la reine de Portugal, qui lui envoya une réponse très-flatteuse.

Il étoit devenu alors de mode, dans quelques écoles d'Italie, de prendre le parti de l'église d'Utrecht. Mozzi crut devoir dissiper les fausses idées que l'on cherchoit à répandre à cet égard, et il donna une *Histoire abrégée du schisme de la nouvelle église d'Utrecht, adressée à Mgr......, par D. A. D. C.*, Ferrare, 1785, in-8°. Il y a deux parties dans cet écrit; savoir, une lettre à un évêque, et l'abrégé proprement dit. Pie VI témoigna sa satisfaction à l'auteur, par un Bref du 8 juin 1785. Mozzi ajouta depuis, sur le même sujet, une *Lettre à un ami, sur quelques inexactitudes remarquées dans son Histoire abrégée de l'église d'Utrecht*, Bergame; *Histoire des révolutions de l'église d'Utrecht*, Venise, 1787, 3 vol. in-8°.; *Réponse pacifique au Chevalier milanois auteur des Lettres d'Utrecht*, Venise, 1788, in-8°. Ce prétendu chevalier étoit l'abbé Bossi, chanoine de Milan, qui avoit fait paroître dans cette ville, en 1786, *Le catholicisme de l'église d'Utrecht*, ou *Analyse et réfutation de l'Histoire abrégée*.

Dans les années suivantes, l'abbé Mozzi mit au jour *Les cinquante Raisons pour préférer l'Eglise catholique*, Bassano, 1789, in-8°. (c'est l'ouvrage du duc Antoine-Alric de Brunswick, traduit de l'anglois et accompagné de notes de Mozzi); *Entretiens familiers entre une dame catholique et un théologien janséniste sur la prohibition des livres*, Assise, 1790, in-8°.; *Les Projets des incrédules pour la ruine de la religion dévoilés dans les Œuvres de Frédéric, roi de Prusse*, Assise, 1791, in-8°. (c'est une troisième édition augmentée); on y trouve joint un opuscule non moins curieux, intitulé : *L'Esprit du dix-huitième siècle découvert aux simples*.

On a encore du même auteur, un *Abrégé historique et chronologique des plus importans jugemens du saint Siége sur le baïanisme, le jansénisme et le quenellisme*, Foligno, 2 vol. in-8°., dédiés au savant Gerbert, abbé de Saint-Blaise; *Pensez-y bien, ou Réflexions sur les grandes vérités*

de la religion chrétienne, Venise, 1792, in-8°. (c'est une traduction de l'anglois) ; *Lettre à M. Ricci, sur son Mémoire en réponse à des questions touchant l'état actuel de l'église de France*, Foligno, 1792, in-8° ; *Le Modèle des dames chrétiennes dans la vie de Mme. de Combes des Morelles, morte le 2 septembre 1771*, 1792, in-8° ; *Le Modèle des enfans chrétiens*, ou *Abrégé de la vie du jeune François de Combes des Morelles, mort au collége de La Flèche le 17 janvier 1768*, Venise, 1792, in-8°. ; *Vie du serviteur de Dieu M. Jean Belotti*, Bergame, 1793 ; *Vies de quelques jeunes ecclésiastiques du diocèse de Bergame*, 1793 ; *Vie de la servante de Dieu Marie-Electa-Crucifixe Gualdo, Bénédictine*, 1794 ; *Abrégé de la vie de Claire-Colombe Breda, Bénédictine*, 1795 ; *Eloge historique du comte Petrocca Grumelli*, 1797 ; *Règles et statuts pour la congrégation de Saint-Louis de Gonzague*, 1795 et 1800.

La réputation de science et de piété de l'abbé Mozzi le fit appeler à Rome par Pie VII, qui le nomma missionnaire apostolique et préfet de l'Oratoire du P. Gravitta. L'académie des Arcades l'admit dans son sein ; mais, la société ayant été rétablie à Naples, Mozzi s'y rendit aussitôt, et y fit les quatre vœux malgré son âge, ayant été dispensé, à cause de sa capacité et de ses services, de l'examen préalable et des exercices prescrits chez les Jésuites. Il ne jouit pas long-temps du repos, et, dans les troubles qui suivirent, il se retira dans la villa du marquis Scotti, près Milan, où il mourut, le 24 juin 1813.

Outre ses travaux littéraires, Mozzi montra beaucoup de zèle pour le salut des ames : il dirigeoit des personnes dans la piété, et présidoit à des associations. Il publia, en 1802 et années suivantes, des *Règles pour les congrégations de la sainte Vierge* ; *La Couronne de fleurs spirituelles* ; *Neuvaine pour préparer à la fête de la Ste. Vierge* ; *A la Mémoire de Charles Azari* ; quelques-uns lui ont attribué *Le mois de Marie*, ou *Pieux Exercices à pratiquer pendant un mois dans l'année, en l'honneur de la sainte Vierge*, qui est du P. Jean Sormanni, Jésuite ; des *Réflexions sur la mort de Voltaire, d'Alembert et Diderot*, qui ne paroissent pas de lui ; et des *Lettres théologiques sur l'infaillibilité de l'Eglise et du Pape*, qui sont au nombre de cinq, et qui paroissent être du P. Jean-Baptiste Pianciani, aussi Jésuite.

Sur les établissemens religieux des catholiques en Angleterre.

Nous avons reçu le *Bref* ou *Ordo* pour les catholiques anglois, qui s'imprime tous les ans, à Londres, sous le titre de *Laity's Directory*; il renferme des détails sur l'état de la religion en Angleterre. On y trouve la liste des chapelles, séminaires, colléges, maisons d'éducation pour les catholiques, etc. Un extrait de ces documens ne sauroit être étranger à notre plan, ni indifférent pour nos lecteurs.

Nous ne citerons point une lettre sur la nouvelle année, adressée, suivant l'usage, par M. le vicaire apostolique de Londres à son troupeau. Cette lettre renferme toujours une instruction sur un point de doctrine ou de morale. A la suite est une autre lettre, du même prélat, pour prescrire la formule de communion avec le souverain Pontife; on y a joint la liste des prêtres françois qui ont signé cette formule. Nous avons donné autrefois cette liste, qui se compose de cent dix-sept noms.

Il est inutile d'avertir ici que la mission catholique d'Angleterre est divisée en quatre districts, gouvernés chacun par un évêque *in part.* et vicaire apostolique. Ces prélats sont, pour le district de Londres, M. Poynter, évêque d'Halie; pour le district du Milieu, M. Milner, évêque de Castabala; pour le district de l'Ouest, M. Collingridge, évêque de Thespie, et pour le district du Nord, M. Smith, évêque de Bolina. En Ecosse, il y a deux vicaires apostoliques, M. Cameron, pour la partie du Midi ou de la plaine, et M. M'Donald, pour la partie du Nord ou des montagnes. L'Irlande a conservé les titres de ses évêques; il y a dans cette île quatre métropoles, ayant chacune un certain nombre de suffragans.

Il y a vingt-une chapelles catholiques à Londres et dans les environs; douze d'entr'elles sont soutenues par des souscriptions. La plus nouvelle de ces chapelles est celle de Sainte-Marie de Moorfields, à laquelle des protestans eux-mêmes ont contribué. Elle est grande et belle, et sera très-utile pour le quartier; mais elle exige encore des dépenses pour les dé-

corations intérieures et des dispositions accessoires, et on sollicite à cet égard la générosité des fidèles. On les invite aussi à pourvoir aux besoins des congrégations de Westminster, S. George's-Fields, East-Lane, Somerstown, Wade-Street, Chelsea. Il y a aussi à Hampstead une chapelle nouvelle, qui a été bénite, le 17 août 1816, par M. Poynter, vicaire apostolique du district, et ouverte le lendemain. Parmi les chapelles de Londres sont celles dites *de France*, *d'Espagne*, *de Sardaigne*, *de Bavière* et *de Portugal*, parce qu'elles ont été établies dans l'origine par les ambassadeurs pour les sujets de ces différentes puissances; elles ont été autrefois fort utiles aux catholique anglois, à qui on ne permettoit pas d'exercer librement leur culte. La chapelle de France a pour chapelains MM. Chené, Lasne et de La Porte. La chapelle d'Espagne paroît aussi desservie par des François, MM. Carpue, Massot et Picquot. Quelques autres ecclésiastiques de la même nation soignent d'autres congrégations, comme M. Voyaux de Franoux, celle de Chelsea; M. Viel, celle de Kensington; M. Bellissent et M. Jacquin, celles d'Hammersmith; et M. Morel, celle d'Hampstead. Pour les vingt-une chapelles de Londres et des environs, il y a en tout quarante-deux ecclésiastiques chargés de les desservir.

Dans le reste de l'Angleterre, il y a quarante-cinq chapelles érigées ou en construction; dix-neuf sont soutenues par des souscriptions. Il y en dix qui réclament le secours des fidèles pour les dépenses de ces établissemens. Il n'y a que trente-quatre prêtres désignés pour desservir ces chapelles, chacun d'eux donnant ses soins à plusieurs congrégations. Parmi ces prêtres il y en a plusieurs François, MM. Simon, Chevrollais, Delarue, Feraud, Gerard, Demasures, Gérardot; celui-ci est un ancien curé de Blesmes, dans le diocèse de Soissons, et est naturalisé en Angleterre.

Il y a des projets ou des commencemens de constructions pour établir des chapelles à Southampton, à Sherness, à Bungay, à Northampton, à Falmouth, à Taunton et à Ulverston; et les catholiques de ces villes réclament l'assistance de leurs compatriotes pour les aider dans ces entreprises. Les chapelles de Bungay et de Northampton sont dans le district du Milieu, dont M. Milner est vicaire apostolique; le duc de Norfolk a donné pour la première un terrain et 50 liv. sterl. Les chapelles de Falmouth et de Taunton sont dans le dis-

trict de l'Ouest; celui qui a conçu le projet de la première est un prêtre françois, M. de La Grézille. La chapelle d'Ulverston est dans le district du Nord.

On a aussi commencé une chapelle catholique à Glasgow en Ecosse, dans le district de M. Cameron. La construction date de 1814; mais les pertes du commerce ont interrompu les travaux. Cette congrégation est composée de vingt mille ames, qui font un appel à la générosité de leurs frères.

Ne sont pas comprises dans cette liste les chapelles établies dans plusieurs châteaux, en diverses parties du royaume, par de riches catholiques, et qui, d'après un ancien usage, servent de points de réunion pour les catholiques du canton; ces chapelles sont le siége de congregations véritables desservies par des ecclésiastiques qui habitent dans ces châteaux, ou qui y viennent à certaines époques.

Après l'état des chapelles, le *Directory* donne la liste des établissemens de charité formés à Londres pour les catholiques. Ce sont, 1°. les écoles de charité de Saint-Patrice, avec un asile pour les orphelines; 2°. l'association de charité catholique formée pour élever, habiller et mettre en métier, les enfans des pauvres catholiques et procurer un asile aux orphelins; elle a cinq grandes écoles, où environ sept cents enfans sont élevés; 3°. la société de bienveillance formée, en 1761, pour le soulagement des pauvres; 4°. la société pour le soulagement des pauvres avancés en âge; 5°. les écoles de charité catholique de Southwark, où plus de cent enfans sont élevés; 6°. les écoles de charité catholiques de l'Est de Londres, qui ont un local capable de contenir deux cent cinquante garçons et cent cinquante filles, avec des logemens pour les maîtres et maîtresses; 7°. la société des Sœurs charitables, établie, le 1er. janvier 1814, pour l'assistance des pauvres catholiques; une branche de cette société est formée à Somerstown; 8°. les écoles de charité de Saint-Louis, formées à Somerstown par l'abbé Carron, et soutenues depuis par miss Trelauney: mais, depuis que sa mauvaise santé l'a forcée de quitter ce soin, M. Nerinckx, chapelain de Somerstown, dirige ces écoles; 9°. les amis des pauvres orphelins catholiques, association formée en septembre 1818; 10°. les écoles catholiques de Bermondsey.

On cite hors de Londres les écoles de charité catholiques de Stratfort; les écoles de Saint-Pierre, érigées à Cobridge,

par M. L. Gérard, prêtre françois, pasteur de cette congrégation dans le district du Milieu, et la société d'habillement des catholiques de Preston.

On a commencé à Londres, en 1815, une association dite *Fonds de la Mission de Londres;* elle a pour objet de faire des fonds pour élever des jeunes gens qui se destinent au sacerdoce, pour ériger des chapelles, et pour favoriser toutes les œuvres utiles à la religion. M. Poynter a adressé aux catholiques une circulaire où il leur recommande vivement un si important objet. Cette circulaire, du 22 mai 1818, est reproduite dans le *Directory* de 1822. M. Milner, vicaire apostolique du district du Milieu, a pris une semblable mesure pour le territoire soumis à sa juridiction.

Les séminaires ou colléges destinés spécialement pour ceux qui se destinent au sacerdoce sont les colléges de Saint-Edmond, pour le district de Londres; le collége d'Ushaw, près Durham, pour le district du Nord; le collége de Sainte-Marie, à Oscot, près Birmingham, pour le district du Milieu; et le collége de Saint-Grégoire, près Bath, pour le district de l'Ouest. Il y a de plus le collége de Stonyhurst, dans le comté de Lancastre, tenu par les Jésuites; le collége d'Ampleforth, près Yorck; le collége des Bénédictins anglois, à Douai; et le collége de Bornheim en Flandre. En Ecosse, il y a deux colléges catholiques, l'un à Aquherties, pour la plaine, qui est sous la direction de Mg Cameron, vicaire apostolique d'Edimbourg; l'autre à Lismore, pour les montagnes, sous l'inspection de M. Ronald M'Donald, vicaire apostolique de cette partie.

Il y a en outre plusieurs colléges et pensionnats pour les jeunes gens catholiques; quelques-uns de ces établissemens sont dirigés par des ecclésiastiques, et jouissent d'une bonne réputation; d'autres sont dirigés par des laïcs et sont plus ou moins accrédités. Il y a pareillement des maisons pour l'éducation des jeunes personnes de familles catholiques; les unes sont tenues par des religieuses vivant en communauté; il y en a onze de cette espèce; les autres sont tenues par des dames ou demoiselles. On cite aussi sept institutions de demoiselles angloises formées sur le continent; dans ce nombre sont le couvent des Ursulines et celui des Annonciades à Boulogne, des Bénédictines irlandoises à Ypres, un autre couvent à Bruges.

Le clergé catholique anglois a perdu, l'année dernière, un évêque, M. Gibson; neuf prêtres séculiers et six religieux, dont quatre Jésuites; huit ecclésiastiques françois restés en Angleterre sont morts dans le même espace de temps. Le *Directory* contient une notice sur le vertueux abbé Carron, dont la mémoire est si révérée en Angleterre, et auquel on se propose d'élever un monument dans la chapelle de Saint-Louis à Somerstown, dont il fut le fondateur. Une souscription est ouverte à cet effet.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le 14 février, Mme. la duchesse de Berri a entendu de très-grand matin une messe des morts dans son oratoire particulier; l'heure étoit précisément celle où, il y a deux ans, son auguste époux avoit expiré. Le Roi a également entendu la messe dans ses appartemens. MONSIEUR et MADAME étoient seuls à la messe dans la chapelle du château; Mgr. le duc d'Angoulême s'étoit rendu *incognito* à Saint-Denis, et y avoit assisté au service funèbre célébré dans l'église de l'abbaye. A Notre-Dame, M. l'abbé Desjardins, archidiacre, a officié; M. l'archevêque de Paris étoit présent. Des messes ont été dites toute la matinée dans les églises de la capitale. On a remarqué dans les églises, le 13 et le 14, un plus grand nombre de fidèles qui venoient offrir leurs prières pour la royale victime.

— M. l'archevêque de Paris publie en ce moment un Mandement (1) daté du 14 février pour le Carême qui va s'ouvrir. Le prélat y développe ces paroles du prophète : *Cogitavi dies antiquos et annos æternos in mente habui*. Il exhorte les fidèles à songer aux *jours anciens*; c'est-à-dire, aux temps de pénitence et de ferveur où les lois de l'Eglise étoient exactement observées, et aux *années éternelles*, c'est-à-dire, à l'avenir qui nous attend. Il finit par annoncer la visite dans le troisième arrondissement; elle s'ouvrira, comme nous l'avions annoncé, le premier dimanche de Carême. M. le grand-aumônier de France, dans son Mandement (2) adressé aux personnes et établissemens sous sa juridiction, leur annonce le temps de Carême comme un temps de propitiation et de salut, et montre la nécessité de la pénitence pour dompter notre orgueil et triompher de notre lâcheté. M. de la Fare, archevêque de

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.
(2) Se trouve au même bureau; prix, 50 c. franc de port.

Sens, insiste aussi dans son Mandement pour la même circonstance sur la nécessité de la pénitence, et exhorte fortement les fidèles à se pénétrer de l'esprit de l'Eglise, et à revenir sincèrement à Dieu.

— Le vendredi 22 de ce mois, premier vendredi de Carême, il y aura, suivant l'usage, une assemblée de charité à Saint-Thomas d'Aquin en faveur de la société pour le soulagement et la délivrance des prisonniers. M. l'abbé Clausel de Montals, prédicateur ordinaire du Roi et aumônier de MADAME, prêchera à deux heures très-précises; Mmes. la marquise de Clermont-Tonnerre et la comtesse Duplessis-Châtillon feront la quête. On pourra aussi envoyer les dons à Mme. la marquise de la Tour du Pin Montauban, trésorière de l'Œuvre, rue de Varennes, n°. 16. Cette dame a succédé à Mmes. de Gibon, qui ont long-temps rendus des services à cette société, reformée en 1809. On y a depuis cette époque mis en liberté près de 450 prisonniers pour dettes, assisté plus de douze cents autres détenus et secouru environ 8000 individus. Des magistrats, des médecins, des personnes de toutes les classes concourent au bien que fait cette institution.

— Les œuvres de charité, entreprises dans la capitale depuis quelques années par des ames pieuses et zélées, se soutiennent par le dévoûment de quelques fidèles, et par la générosité publique. L'œuvre des Savoyards, qui avoit menacé de crouler faute de fonds, a repris avec une nouvelle ardeur; les catéchismes et les distributions de secours continuent, et l'atelier est en activité. D'un autre côté, l'association des dames pour les cinq œuvres dites *de l'abbé Duval*, se maintient de la manière la plus consolante; ces œuvres sont, comme on sait, les missions, le grand séminaire, les Sœurs de Saint-André, l'Hôtel-Dieu et le Bon-Pasteur. Il y a eu, le 8 de ce mois, à Saint-Thomas d'Aquin, une réunion générale des dames de l'association, sous la présidence de M. l'archevêque de Paris. M. l'abbé Frayssinous a rendu compte de l'état des œuvres, et, en racontant les efforts de la charité, il n'a pas dissimulé le vide que laissoit pour beaucoup de détails la longue maladie de Mme. la marquise de Croisy, cette coopératrice si zélée des grandes vues de l'abbé Duval. Cette dame, aussi active que pieuse, dirigeoit avec beaucoup d'intelligence le temporel de ces œuvres, et on doit, entr'autres, à ses soins infatigables les établissemens des Sœurs de Saint-André et du Bon-Pasteur. Les amis de la re-

ligion et des pauvres font des vœux pour qu'elle puisse se livrer bientôt de nouveau à des travaux dont elle s'acquittoit avec tant de dévoûment et de succès.

— M. Jean-Baptiste Volfius, ancien évêque constitutionnel de la Côte-d'Or, vient de mourir à Dijon à l'âge de 88 ans. Il étoit né dans la même ville, en 1734, avoit été quelque temps chez les Jésuites et étoit devenu professeur d'éloquence au collége de Dijon. C'étoit un homme d'esprit et un littérateur distingué par ses connoissances et son goût. La révolution le lança dans une autre carrière, et le crédit d'un frère, avocat à Dijon et député à l'assemblée constituante, le fit élire évêque de la Côte-d'Or. Il fut sacré à Paris le 13 mars 1791. Il paroît que pendant la terreur on eut à lui reprocher quelques actes de foiblesse. Il adhéra depuis aux encycliques des constitutionnels et députa à leurs conciles; du reste, il ne se montra pas très-vif pour soutenir cette cause. Ayant donné sa démission en 1801, il fut nommé chanoine de Dijon par Reymond, qui avoit été son collègue. Depuis, M. Volfius vivoit dans la retraite, occupé de littérature. On l'engagea enfin, en 1816, a donner quelque satisfaction à l'Eglise, et il signa le 26 février de cette année une déclaration devenue publique, et où il reconnossoit avoir fait une très-grande faute d'accepter un évêché qui n'étoit pas vacant, et d'avoir commis des foiblesses pendant le règne de la terreur. Quelques personnes auroient souhaité une rétractation plus précise, et nous insérâmes, sur ce sujet, une lettre dans notre n°. 190. M. Volfius déféra aux représentations qui lui furent faites, et souscrivit une rétractation humble et circonstanciée, qui fut lue publiquement dans la cathédrale de Dijon. Il s'adressa au saint Siége, et obtint l'absolution des censures (*voyez* n°. 203). Cette démarche de sa part étoit d'autant plus méritoire, que le siége de Dijon étoit alors occupé par un ancien constitutionnel. M. Volfius ne passoit pas pour avoir beaucoup étudié la théologie; c'étoit d'ailleurs, un homme de mœurs douces, d'un esprit cultivé et d'une société aimable. L'ambition d'abord, et ensuite la peur expliquent probablement ses écarts.

— Nous avions parlé, l'automne dernier, des travaux de M. l'abbé Rey, grand-vicaire de Chambéri, et nous avions remarqué, avec étonnement, qu'il avoit donné coup sur coup plusieurs retraites ecclésiastiques, où il avoit déployé autant de talent que de zèle : mais nous ne savions pas encore à quel

point il s'étoit multiplié pour répondre aux vœux des évêques. En trois mois, il a dirigé huit retraites : la première, à Digne, du 24 juillet au 1er. août, étoit composée d'une centaine de prêtres; la seconde, au séminaire de Grenoble, dura du 3 au 10 août, et comptoit trois cents prêtres; la troisième, à Montpellier, du 17 au 24 août, étoit de cent vingt prêtres, la quatrième, à Carcassonne, commença le 28 août, et finit le 4 septembre; cent cinquante prêtres y étoient présens; la cinquième, à Toulouse, dura du 11 au 18 septembre, et étoit composée de trois cents prêtres; la sixième, à Bordeaux, offroit une réunion de près de cent trente prêtres, et les exercices, commencés le 20 septembre, furent finis le 26. Nous avons parlé en détail de la retraite de Paris, qui s'ouvrit le 1er. octobre, et fut terminée le 7. Enfin, M. Rey ferma ses travaux de l'année par une dernière retraite donnée à La Roche le 18 octobre, et finie le 25; elle étoit de cent trente prêtres. Ainsi treize cents prêtres avoient, dans l'espace de peu de mois et dans des lieux fort éloignés, joui du zèle de l'habile et laborieux missionnaire. On ne peut qu'admirer le dévoûment avec lequel M. Rey se consacre à une succession aussi rapide d'exercices fatigans. Il a par là bien mérité de l'Eglise, et il s'est acquis des droits à la reconnoissance du clergé.

— La petite ville d'Anse, au diocèse de Lyon, vient d'avoir une mission, dirigée par l'association des missionnaires diocésains. Ils ont triomphé de toutes les préventions, et la foule s'est portée constamment à leurs exercices. Là, comme ailleurs, des changemens éclatans ont montré le pouvoir de la grâce : la communion générale a offert la réunion la plus nombreuse et la plus édifiante. M. l'abbé Bochard, grand-vicaire de Lyon, a présidé à la plantation de la croix le 27 janvier; plusieurs paroisses des environs s'y trouvoient, et la présence des élèves du séminaire donnoit plus de pompe à la cérémonie. M. Mioland, supérieur de la mission, prêcha, et émut plus d'une fois son auditoire. Ses coopérateurs pour cette mission étoient MM. Chevallon, Coindre et Ballet. Ils ont quitté Anse le 28.

— On va mettre prochainement au jour la *Vie de Thomas Elie*, vénérable prêtre, né au commencement du treizième siècle, à Biville, au diocèse de Coutances. On avoit déjà une courte notice sur lui dans les *Vies des Saints* du P. Giry, tome II. Elie étoit aussi pieux que zélé. Il parcourut en mis-

sionnaire les diocèses de Normandie. Saint Louis l'appela à la cour pour être son aumônier ; mais Elie resta peu dans cette place. Il revint à Biville, fut curé de Saint-Maurice, et mourut au château de Vauville le 19 octobre 1257. La réputation de sa sainteté étoit générale dans le pays. Jean d'Essey, évêque de Coutances, mort en 1270, informa, par ordre du saint Siége, sur ses vertus et les miracles opérés par son intercession, que l'on dit être en très-grand nombre. Du Saussay en parle dans son Martyrologe, et Lemire, Franciscain, en a recueilli les actes. Encore aujourd'hui, dans le Cotentin, on ne donne à Elie que le titre de bienheureux, et son tombeau est visité par un grand nombre de fidèles. Le 19 octobre est consacré, tous les ans, à honorer sa mémoire. Le 19 octobre dernier, M. Lainé, curé de Cherbourg, y prêcha. L'année précédente, M. l'abbé Dancel, curé de Valognes et grand-vicaire, étoit venu mettre sous la protection du saint missionnaire la mission qui devoit commencer peu après dans son église, et qui a eu des succès si marqués. Après la mission de Cherbourg, deux des missionnaires allèrent aussi en pélerinage à Biville, et y prêchèrent. M. l'évêque actuel de Coutances a visité la même église il y a quelques années, et a témoigné sa vénération pour Thomas Elie. Pendant la terreur, le club de Cherbourg avoit formé le projet d'enlever et de profaner les restes du saint prêtre. Un pieux ecclésiastique du canton, Adrien Lemarié (1), alors caché à Virandeville, prévint ce sinistre projet, et mit ces restes précieux en lieu de sûreté. En 1803, on les reporta dans le tombeau placé au milieu du chœur de l'église de Biville, et l'abbé Lemarié obtint seulement de M. l'évêque de Coutances de garder le

(1) L'abbé Lemarié mérite peut-être une mention particulière. Né en 1758, à Yvetot, diocèse de Coutances, il fit son séminaire à Coutances, et fut d'abord vicaire de l'abbé Laigrel, son oncle, curé de Fouacq. En 1785, il vint à Paris avec l'abbé Foulon, dont nous avons parlé l'année dernière, et fut chapelain dans un hospice, puis supérieur de la Trinité. Il commença à se livrer à la prédication. Le refus du serment lui fit perdre sa place. Il retourna dans son diocèse, puis s'embarqua, en septembre 1792, pour l'île d'Aurigny, qui n'est qu'à trois lieues du cap de La Hogue, et où plus de cent prêtres déportés furent accueillis par les soins du gouverneur anglois Le Mesurier. Lemarié y resta peu de temps, et osa rentrer en France. Il resta constamment caché, à Virandeville, pendant tous les orages de la révolution. Courageux et zélé, il se rendit utile dans ce lieu et dans les environs. Après le concordat, il refusa des places importantes, et resta

chef à Virandeville. Un commissaire, nommé par M. l'évêque, assista au partage des reliques, dont on fit la vérification avec exactitude. Les habitans de Biville, chagrins d'avoir perdu une partie du dépôt auquel ils attachent beaucoup de prix, réclamèrent, et M. Lemarié finit par se rendre à leurs désirs, et par leur restituer le chef d'Elie, qui fut replacé à Biville le 5 avril 1812. Depuis ce temps, l'église continue d'être visitée par les fidèles du Cotentin.

— Les gazettes protestantes d'Allemagne commencent à laisser le prince de Hohenlohe tranquille; on s'est lassé de le calomnier et de le plaisanter, et on s'est peut-être aperçu enfin que ce n'étoit pas par ces moyens qu'on pourroit discréditer ses guérisons. C'est au contraire quand les passions seront calmées qu'il sera plus possible d'apprécier la nature des actes qui ont excité l'attention de l'Allemagne. On nous a communiqué une lettre intéressante, écrite au prince par un religieux de l'ordre des Augustins, le P. Antonin. Il paroît que le prince l'avoit consulté sur ses guérisons. Le religieux, après des considérations générales sur les miracles, trouve qu'il n'est pas étonnant que, dans un temps de vertige et d'impiété, Dieu voulût ranimer la foi par des prodiges. Il est dans l'ordre de la Providence, qu'à des égaremens prodigieux sur la religion soient opposées des preuves du pouvoir divin. Les circonstances des dernières guérisons opérées en Allemagne paroissent d'ailleurs, au P. Antonin, déposer en faveur de leur origine surnaturelle. La piété du prince, l'orthodoxie de sa doctrine, son attention à tout rapporter à Dieu, sont de puissans préjugés en sa faveur. La lettre finit par des avis au prince sur les moyens de conserver le recueillement et l'humilité au milieu de ces grâces extraordinaires. Cette lettre, qui est en latin et datée de Vienne le 9 octobre dernier, annonce un théologien exercé et un homme éclairé dans les voies spirituelles. Sans connoître le P. An-

---

à Virandeville, qu'il desservoit, jusqu'en 1808. Depuis cette époque il se livra à la prédication, et il mourut au milieu de ses travaux en ce genre, en décembre 1812.

M. Lemarié avoit succédé, dans la place de supérieur de la maison de la Trinité, à M. l'abbé Levéel, dont nous avons parlé no. 762. On nous écrit que M. Levéel, docteur en théologie de l'Université de Caen, et connu pour avoir fait des conférences à Jersey, continue à rendre des services à l'Eglise, et exerce le ministère avec succès dans la ville de Valogne.

tonin, nous avouons que cet écrit nous donneroit une idée favorable de sa sagesse et de ses lumières.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nos Princes, qui honorent la ville de Compiègne de leurs bontés particulières, n'y font presque point de voyage sans y laisser des marques de leur générosité; dernièrement MONSIEUR a bien voulu donner 1000 fr.; savoir, 500 fr. pour un ostensoir destiné à l'église Saint-Jacques, et 500 fr. pour les pauvres.

— M. de Viviers, gendre de M. de l'Epine, remplace son beau-père, mort l'année dernière, dans la place de secrétaire du Roi à la conduite des ambassadeurs.

— Le 4e. collége d'arrondissement de la Seine a commencé ses opérations le 15; il est partagé en trois sections. Il paroît que les royalistes portent M. Legrand de Vaux, un des maires de Paris, et président du collége. Le *Constitutionnel* sollicite des suffrages pour M. Gévaudan.

— Un arrêt de la chambre d'accusation vient de renvoyer à la cour d'assises les sieurs Bérenger et Baudouin, pour avoir imprimé et publié l'arrêt de renvoi avec les chansons.

— Les personnes qui ont favorisé l'évasion de Duvergier et de Laverderie, de la prison de Sainte-Pélagie, ont été condamnées par le tribunal de police correctionnelle; savoir, les sieurs de Pradel et Marchebout, à trois mois de prison; Mmes. Pailhès et Cauvin, à six semaines; et trois garçons de service à un mois.

— On a fait à Metz des visites chez M. Salmon, juge suppléant, et chez un ancien colonel, neveu de M. Roland de la Moselle. Le premier n'a pas été trouvé chez lui.

— En Angleterre, la chambre des communes a adopté, dans la séance du 8, deux bills, l'un pour prendre des mesures relatives aux révoltes de l'Irlande, l'autre pour y suspendre l'*habeas corpus*. Ces deux bills ont passé en une seule séance, vu leur importance; on ne voit pas que l'opposition angloise se soit plaint qu'on étouffoit la discussion.

— L'Espagne est toujours en proie à l'esprit de faction et d'anarchie. Dans une des dernières séances des cortès, un député, M. Calatrava, proposa de suspendre toute discussion, parce que le roi n'avoit pas déféré aux vœux des cortès sur le changement du ministère. Sa proposition a été rejetée à une majorité de six voix seulement, mais elle a excité une grande fermentation parmi le peuple, et on s'attend à des évènemens. On sait que les élections ont été dirigées dans le sens libéral. Déjà les nouveaux députés qui arrivent à Madrid forment des réunions dans ce sens.

— Le Père Honoré de Sainte-Marie, des Frères Mineurs de l'Observance, professeur d'agriculture dans l'Université de Naples, et connu par quelques ouvrages, a été assassiné, dans la nuit du 11 janvier, par un domestique, assisté de deux autres scélérats. Le crime a été commis dans le couvent de Sainte-Marie-la-Neuve, où le domestique avoit

introduit ses complices de nuit. Ce domestique a depuis avoué son crime, et est arrêté, ainsi qu'un des assassins. On dit qu'ils appartiennent à des sociétés secrètes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 12 février, on reprend la discussion sur l'art. 1er. de la loi sur les journaux. M. de Frenilly demande de préciser encore davantage cet article, afin d'ôter à l'esprit de parti, maintenant plus dangereux que jamais, tout moyen de l'éluder. M. Brigode, après d'immenses développemens métaphysiques sur les mots légitimité et restauration, pendant lesquels il est souvent interrompu, attaque enfin directement la proposition de M. de Frenilly, comme tendant à assujettir à la nouvelle mesure les feuilles purement littéraire.

M. de Martignac, rapporteur, expose les raisons qu'a eues la commission de ne pas admettre la proposition de M. de Frenilly; celui-ci la retire. M. Brun de Villeret a la parole pour son amendement, qui substitue à l'autorisation du Roi le dépôt du *Prospectus* et la quittance du cautionnement. Il compare la nouvelle loi à celle des suspects, en 1793; à celle des otages, en l'an VI; à la cruelle loi du 22 prairial an XI, et reproche à la majorité actuelle d'avoir d'autres sentimens que lorsqu'elle étoit en minorité. (Aux voix!) M. Barthe Labastide parle contre l'amendement, et pour l'article; il s'attache à peindre les maux qu'ont produit les journaux pendant la révolution, et rappelle les Condorcet, les Brissot, les père Duchesne, les Marat, les Carra.

M. Foy soutient un amendement assez semblable à celui de M. Brun de Villeret, et qui, selon lui, est nécessaire pour ôter au gouvernement la faculté de supprimer tous les journaux de l'opposition: « Ce qui nous importe, dit-il, ce n'est pas de connoître les querelles de l'aristocratie et des plébéiens de Rome, mais de connoître les efforts de l'aristocratie françoise sur les droits du peuple ». Il parle ensuite de l'absence des classes, de la liberté de la pensée, du juri, de l'inconstitutionalité des élections. Il est rappelé à l'ordre sur ce dernier point. La clôture est prononcée à une grande majorité.

M. Duvergier de Hauranne propose de rendre la mesure temporaire. Il est disposé à voter pour l'article 1er., dans le cas du rejet de l'article 3; il est souvent interrompu pendant les digressions auxquelles il se livre. M. de Villèle déclare que le gouvernement ne veut plus de lois temporaires et d'exception; il démontre qu'il est impossible de détruire les journaux de l'opposition, parce que l'autorisation une fois accordée est irrévocable, à moins qu'il n'y eût des abus graves. M. de Girardin lutte long-temps contre les cris: A la clôture! qui redoublent encore à la vue d'un cahier qu'il a en main. Après avoir fini sa lecture, il annonce que l'opinion qu'il vient de lire est de M. de Villèle, en 1817, dont il a transcrit le discours dans le *Moniteur*. (Eclats de rire universels.)

M. de Villèle monte à la tribune, et déclare que l'opinion qu'il a eue en 1817 est celle qu'il a encore aujourd'hui; mais que l'application de ses principes doit être différente; la loi actuelle différant beaucoup de la loi de 1817. (Marques d'approbation à droite.) La clô-

ture est prononcée à une foible majorité, qui se fortifie pour le rejet de l'amendement. M. de Chauvelin propose d'excepter de la loi les journaux qui ne contiennent que les débats des chambres. Il se livre à des digressions, souvent interrompues par les cris : A la question ! Son amendement est rejeté. M. Daunou propose encore un amendement, qui est rejeté. M. de La Boulaye, à qui M. de Saint-Aulaire a cédé son tour, parle des avantages et de la nécessité d'un parti d'opposition, qui ne peut subsister avec la nouvelle loi. L'orateur conclut au rejet. La clôture est prononcée, et l'article adopté à une majorité non équivoque.

Le 13 février, M. Casimir Perrier propose un amendement d'après lequel le gouvernement ne pourroit refuser l'autorisation à un journal demandé par cinquante députés. Il y a quelque tumulte avant que la chambre soit en nombre. M. C. Perrier se plaint qu'on veut évidemment réduire l'opposition au silence ; il reproche à M. le garde des sceaux d'avoir gardé le silence lorsque M. de Frenilly attaquoit la charte dans son dernier discours, et d'avoir lui-même cherché à inspirer une vaine terreur en parlant de conspirations qu'il surveilloit. M. Dudon ne conçoit pas comment on propose de faire de cinquante députés, pris isolément, un corps d'hommes privilégiés.

M. B. Constant trouve qu'on n'a pas fait une seule réponse à la principale objection tirée de ce que l'exécution de la loi proposée pourroit nuire à la fidélité dans le compte rendu des séances, et il s'afflige de voir que chaque jour les ministres font de nouveaux efforts pour étouffer les voix de l'opposition ; il finit en déclarant que proclamer l'omnipotence parlementaire, c'est se mettre en état de révolte. M. de Bourrienne soutient, contre le préopinant et M. Foy, que les trois pouvoirs auroient le droit de modifier la charte, et le prouve par une ordonnance du Roi rendue après les cent jours.

M. de Villèle rassure l'opposition contre la crainte qu'elle a de voir les journaux supprimés ; la loi du 9 juin 1819 leur donne une assez forte garantie ; et d'ailleurs, si le ministère abusoit de son pouvoir, la chambre pourroit le rappeler à son devoir. (La clôture !) M. Sébastiani propose une légère modification à l'amendement de M. C. Perrier, et prétend que les membres de la droite ont été surpris en flagrant délit contre la charte, lorsqu'ils ont soutenu l'omnipotence parlementaire. L'amendement de M. C. Perrier est rejeté, avec la modification de M. Sébastiani.

On passe à l'article 2, qui, d'après une nouvelle rédaction de la commission, établit que le premier exemplaire de chaque feuille périodique sera déposé au parquet du procureur du Roi à l'instant du premier tirage. M. Foy demande que cette disposition ne retarde pas l'envoi du journal.

M. de Martignac, rapporteur, déclare que l'article proposé n'empêche pas que les journaux ne soient mis aussitôt à la poste et publiés. M. Manuel prétend que le but de l'amendement de la commission est d'arrêter les journaux. L'amendement de M. Foy est rejeté. M. Demarçay parle contre l'article. (Murmures d'impatience.)

M. de Girardin veut qu'on supprime les mots : *à l'instant du tirage*, parce que le procureur du Roi pourroit par là arrêter plusieurs

fois la distribution du journal, et lui faire perdre ainsi tous ses abonnés. L'amendement de M. de Girardin est rejeté, et l'amendement de la commission adopté, malgré les réclamations de MM. Manuel et de Chauvelin. M. le président donne lecture de l'article 3, qui attribue aux cours royales la suspension ou la suppression des journaux dont l'esprit seroit mauvais. M. Mestadier propose un amendement, qui est rejeté. M. Bogne de Faye en propose un second, qui est adopté, pour la partie qui donne action contre un journal où l'on auroit parlé contre les acquéreurs des biens nationaux. La discussion est renvoyée au lendemain.

M. de Floirac fait un rapport sur les dernières élections; elles sont approuvées, et les députés seront admis.

Le 14 février, M. le général Gérard s'est placé à l'extrême gauche. La discussion continue sur l'article 3 avec l'amendement de M. Bogne de Faye. M. B. Constant propose de substituer aux cours royales un juri spécial. Il reproduit une partie des argumens déjà proposés, et provoque les explications des ministres sur les alarmes qu'ils ont cherché à inspirer. M. de Villèle répond au préopinant, que le juri qu'il propose offre moins de garanties que les cours royales. Il ajoute quelques mots sur les tentatives de Belfort, de Saumur, de Nantes, qu'il regarde comme l'effet des inculpations qui se renouvellent chaque jour à la chambre. (Marques d'approbation à droite.) M. de Lameth soutient l'amendement, qui est rejeté.

M. de Saint-Aulaire propose son amendement, qui tend à diminuer le temps de la suspension. Il fait un grand éloge de l'intégrité des cours royales; mais il avoue que leur jugement lui seroit suspect en matière de délits politiques. M. le rapporteur lui répond qu'un juri, composé d'électeurs ou d'éligibles, pourroit encore être plus sujet à se laisser entraîner par des opinions. L'amendement de M. de Saint-Aulaire est rejeté. M. Manuel présente un amendement assez semblable à celui de M. B. Constant. Il rappelle les alarmes données, dit-il, par M. le garde des sceaux : on lui reproche d'être inexact dans ses citations. (Grande agitation.) Il attribue à l'oppression du pouvoir tous les maux de notre révolution et de celle d'Espagne.

M. le garde des sceaux répond au préopinant, que l'importance de ses occupations ne lui permet pas de réfuter toutes les calomnies dont il est devenu l'objet; qu'au reste il ne lui seroit pas difficile de prouver l'inexactitude de certains journaux ; et, au sujet des explications qu'on lui a demandées, il dit qu'on devroit lui savoir gré de la surveillance qu'il exerce. (Marques d'approbation à droite.) M. de Chauvelin reproche à M. le garde des sceaux d'avoir voulu insinuer qu'il n'étoit pas étranger aux derniers complots. L'amendement de M. Manuel est rejeté. M. Royer-Collard compare les principes de la loi avec ceux qui formèrent la justice révolutionnaire, et prétend qu'ils ne peuvent que déshonorer la majesté royale, en divisant ainsi l'arbitraire entre le ministère et les cours royales, dont le concours sera nécessaire pour la suppression d'un journal. M. de Corbières lui répond. L'article est adopté à une forte majorité. M. Labbey de Pompières propose un article additionnel, qui est rejeté aussi bien qu'un sous-amendement de M. Manuel.

Quelques Réflexions sur les Réclamations de M. l'abbé Baston contre l'ouvrage de M. de Maistre (1).

M. l'abbé Baston, qui montre généralement dans son ouvrage de la modération et de la retenue, ne peut trouver mauvais qu'on ne soit pas toujours de son avis; il a combattu quelques assertions de M. de Maistre, il doit permettre qu'on discute aussi les siennes. C'est de cette discussion que peut jaillir la vérité. L'auteur de la brochure que nous annonçons ne prétend pas décider les grandes questions qui divisent les docteurs gallicans et leurs adversaires. Il se propose seulement de faire voir que M. de Maistre n'a pas toujours aussi mal raisonné que M. Baston le suppose, et que les objections et les argumens de celui-ci ne sont pas toujours péremptoires. C'est aussi à peu près l'idée que je m'étois faite des *Réclamations*, et que j'avois émise dans mon second article sur cet ouvrage. J'avois montré que le reproche fait à M. de Maistre sur sa comparaison de l'infaillibilité et de la souveraineté étoit sans fondement. C'est ce que l'auteur des *Réflexions* prouve aussi, et mieux que moi; son plan lui permettoit de s'étendre plus que je n'avois pu le faire dans un article du journal.

Il trouve encore d'autres passages où M. Baston a jugé M. de Maistre avec beaucoup de sévérité. M. B. paroissoit assez choqué, par exemple, de cette proposition de M. de M. : *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise; à cause de Pierre, ou parce qu'elle est fondée sur Pierre.* L'auteur des *Réflexions* cite des textes de Bossuet qui présentent la même idée que la proposition attaquée. Il oppose également l'évêque de Meaux à M. B. à l'occasion d'une assertion peu exacte de celui-ci. On lit dans les *Réclamations* que cette promesse, *je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, n'a pas été plus adressée à Pierre qu'aux autres, mais à tous collectivement, sans l'ombre d'une distinction.* Bossuet n'étoit pas de cet avis lorsqu'il disoit, dans sa première *Instruction sur les Promesses de Jésus-Christ : Quand Jésus-Christ a dit à ses apôtres : Je suis avec vous..., saint Pierre y étoit avec les autres; mais il y étoit avec sa prérogative...* Le grand évêque n'est pas moins précis sur ce point dans son *Discours sur l'Unité de l'Eglise.*

---

(1) In-8°; prix, 60 c. et 75 c. franc de port. A Paris, chez Rusand, et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

L'auteur des *Réflexions* disculpe M. de Maistre sur le sens d'un passage de saint Cyprien, et sur l'autorité d'un canon du concile de Chalcédoine. Il examine ensuite un passage singulier de M. B., qui dit, page 132 : *Nombre de docteurs gallicans ne refuseroient peut-être pas de reconnoître entr'eux l'inerrance des souverains pontifes, s'ils ne craignoient qu'on n'abusât de cette concession pour en conclure l'infaillibilité.* Quelle idée M. B. donneroit-il donc de ces docteurs qui en pareille matière se dirigeroient par de semblables motifs, et qui n'oseroient avouer ce qu'ils croiroient vrai, de peur qu'on n'en tirât des conséquences contraires à leurs opinions? Quant à lui, il ne partage pas cette politique tortueuse; il croit, il le dit franchement, qu'aucun pape ne s'est écarté de la foi de Pierre, et cette inerrance de fait lui paroît un heureux présage pour l'avenir. *Les docteurs gallicans*, dit-il, p. 266, *ont une ferme confiance que Dieu ne permettra jamais qu'aucun des chefs de son Eglise abandonne la foi, même momentanément; plusieurs des nôtres*, ajoute-t-il, *vont jusqu'à croire qu'il leur a tacitement assuré l'inerrance.* L'auteur des *Réflexions* voit là un grand acheminement à un traité de paix entre les deux partis; si on convient en effet qu'aucun pape n'a erré dans la foi, *même momentanément*, voilà bien des difficultés résolues. Il devient désormais inutile de chercher à justifier les papes sur des erreurs auxquelles on ne croyoit de part ni d'autre, et les partisans de l'infaillibilité n'auroient peut-être aucune objection à faire à des théologiens qui regarderoient l'inerrance comme assurée.

Après avoir applaudi à ce grand pas fait vers une conciliation si désirable, l'auteur des *Réflexions* examine une proposition assez bizarre de M. B., sur un concile général, page 258; proposition qui ne doit pas moins déplaire aux Gallicans qu'aux Ultramontains. Il finit par des considérations générales sur les 4 articles, et sur l'abus qu'on en peut faire. Il déclare plusieurs fois qu'il n'entend point arborer de couleurs dans cette controverse, et qu'il se borne à discuter des points de critique indépendans du fond de la question. On a lieu de croire d'ailleurs que cet écrivain est un théologien exercé, et qui a étudié ces matières; et il faut lui rendre la justice de dire que toute sa brochure respire la modération, la politesse et le sang-froid qui devroient toujours présider à ces sortes de discussions.

Œuvres complètes de saint François de Sales, publiées d'après les éditions les plus correctes. 3e. livraison (1).

Cette livraison se compose des tomes VI et XIII; le premier renferme le commencement du *Traité de l'Amour de Dieu*, et le second, les *Entretiens spirituels*.

Le *Traité de l'Amour de Dieu*, un des ouvrages du saint évêque qui ont eu le plus de succès, commence par une *Préface* remplie de ces détails naïfs auxquels l'aimable simplicité de son style donne une grâce nouvelle. Cette *Préface* est datée de 1616, et l'auteur y rappelle quelques faits qui le concernent, et, entr'autres, le séjour qu'il fit à Paris, en 1602, et les sermons qu'il y prêcha. Il raconte ce qui a donné lieu à ses divers ouvrages, et déclare qu'il *ne fait pas profession d'être écrivain; car la pesanteur de son esprit et la condition de sa vie exposée au service et à l'abord de plusieurs, ne le lui sauroient permettre. Je ne dis rien que je n'aie appris des autres*, ajoute-t-il modestement, *et il me seroit impossible de me ressouvenir de qui j'ai reçu chaque chose en particulier*. Il fait à cette occasion l'éloge de tous ceux qui ont écrit avant lui sur la même matière, et il explique le plan et le but de son ouvrage. Ce *Traité* formera deux volumes dans cette édition; le tome VI en renferme la moitié.

Le tome XIII est rempli par les *Entretiens spirituels*, et par différens exercices et considérations. Les *Entretiens spirituels* sont au nombre de vingt-deux, et sont adressés aux religieuses de la Visitation; ils offrent en-

(1) 2 vol. in-8o.; prix, pour les souscripteurs, 14 fr. et 16 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Blaise, et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

core, ce semble, plus de simplicité et d'abandon que ses autres écrits. On remarque surtout le vingt-deuxième entretien, qui eut lieu la surveille de la mort du saint évêque ; cet entretien est réuni ici pour la première fois, et a été tiré des *Opuscules de saint François de Sales*, 1762, 3 vol. in-12, IIe. partie. Les deux chapitres qui suivent, de l'*Exaltation de la sainte Croix* et la *Crucifixion de Notre Seigneur*, ont été aussi recueillis dans des éditions nouvelles, et ne se trouvoient pas dans les anciennes. L'*Exercice du matin*, qui termine le volume, est plus complet que celui qui se trouve dans les éditions ordinaires des *Entretiens* ; il est tiré des *Œuvres de saint François de Sales*, 1669, 2 vol. in-folio, et contient des avis pour bien passer la journée, et des considérations affectueuses sur le Symbole.

On voit que l'éditeur a eu à cœur de rendre son édition plus complète et mieux ordonnée que les précédentes ; nous ne pouvons que l'engager à poursuivre son entreprise avec le même soin et le même zèle. Il a fait d'ailleurs quelque changement à la première distribution des matières. L'édition aura 15 vol. au lieu de 13 ; la *Vie du saint* et le *Traité de l'Amour de Dieu* ayant paru chacun trop étendus pour ne former qu'un volume.

Manuel d'une Mère chrétienne, ou Courtes Homélies sur les Epîtres et Evangiles des dimanches et fêtes ; par un ancien religieux, docteur de Sorbonne (1).

Fénélon disoit que, pour familiariser les jeunes personnes avec les mystères et les maximes de la religion,

---

(1) 2 vol. in-12 ; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Hocquart, et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

il falloit les accoutumer de bonne heure à la lecture de l'Evangile ; et il est en effet d'usage dans les familles chrétiennes de faire apprendre aux enfans l'évangile du dimanche. Cette louable coutume devient plus utile encore quand on a soin d'accompagner l'Evangile d'instructions qui développent les dogmes de notre foi ou les préceptes de notre morale. C'est aux mères de famille qu'il appartient de jeter ainsi dans de jeunes cœurs des germes de religion et de vertu par des explications et des réflexions proportionnées à l'âge et à l'intelligence des enfans. Mais toutes les mères n'auroient pas le loisir ou la facilité de faire ces instructions de vive voix, et c'est pour aider leur zèle que l'auteur a rédigé ce *Manuel*, qui offre de courtes réflexions sur chaque Epître et Evangile. Le tout ne demande pas plus d'un quart d'heure de lecture, et est écrit avec une simplicité parfaitement adaptée au but de l'ouvrage.

L'auteur, qui ne s'est pas nommé, mais que l'on sait être un ecclésiastique estimable, et déjà connu par d'autres ouvrages, a la modestie d'avertir qu'il n'a eu en vue que l'instruction domestique qui doit se faire dans l'intérieur des familles, et qui ne dispense pas de suivre les instructions communes et publiques des pasteurs. Chacun de ses volumes contient plus de cinquante instructions. Celle sur la passion est beaucoup plus développée ; il y a des instructions pour chaque jour des semaines de Pâque et de la Pentecôte ; il y en a pour vingt-cinq fêtes, outre les dimanches. Enfin, cet ouvrage nous paroît convenir aux familles chrétiennes, et pourra contribuer à inculquer aux enfans ces maximes salutaires dont il est si important de les pénétrer de bonne heure pour les prémunir contre les dangers du monde, et contre les penchans de la nature corrompue.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Par une ordonnance du 15 de ce mois, S. M. vient de pourvoir aux siéges vacans. M. Jean-Paul-Gaston de Pins, nommé à l'évêché de Béziers en 1817, et institué dans le consistoire du 1er. octobre de cette année, est transféré au siége de Limoges: M. de Pins est issu d'une famille ancienne du Languedoc, qui a donné un évêque de Rieux et deux grands-maîtres de l'ordre de Malte. M. Joseph-Michel-Jean-Baptiste-Paul-Auguste Micolon de Guérines, grand-vicaire de Clermont avant et après la révolution, nommé à l'évêché de Castres en 1817, est nommé à l'évêché de Nantes.

— Nous n'avions pu rien citer des Mandemens pour le Carême dans notre dernier n°., et aujourd'hui même nous sommes forcés de nous borner à de très-courts extraits. Nous ne rapporterons que le commencement du Mandement de M. l'archevêque de Paris :

« Nous sommes assurés, nos très-chers frères, que vous parcourerez avec toute la générosité de la foi la sainte quarantaine qui s'ouvre devant vous, si vous avez soin de vous appliquer à vous-mêmes, pendant ce temps de propitiation, ces paroles du Roi-Prophète : dans le désir que j'avois de me rapprocher de mon Dieu, et de m'unir à lui, « je me » rappelois les jours anciens, et j'avois continuellement à l'esprit les » années éternelles ». *Cogitavi dies antiquos, et annos æternos in mente habui.* Rien en effet n'est plus capable de nous maintenir dans le devoir, que la considération attentive et soutenue des choses passées et des choses futures; il n'est point pour une ame de moyen plus efficace de retourner à la vertu, ou de s'y maintenir, de se convaincre de la nécessité de la pénitence, et de se déterminer à l'embrasser, malgré les répugnances de la nature, que ces discussions intimes et fréquentes, où, raisonnant franchement avec elle-même, elle examine et rapproche à la fois ce qu'elle a été et ce qu'elle sera, ses œuvres et la rétribution qu'elle doit en attendre; enfin, où, selon le conseil du grand Apôtre, *se jugeant*, se condamnant et se punissant *elle-même* ici-bas, elle *prévient la sévérité de la justice divine*, et se prépare, après cette vie, une sentence favorable.

» Si donc, N. T. C. F., vous prenez l'heureuse habitude de *repasser dans vos esprits*, pendant ce Carême, *les jours anciens et les années éternelles*, nous pouvons répondre de votre exactitude à l'observer, sans écouter ni les recherches de la sensualité, ni les foiblesses du respect humain, encore moins les conseils d'une orgueilleuse impiété. Vous trouverez dans cet exercice le courage et les forces nécessaires pour soutenir, même avec joie, les différens travaux que l'Eglise vous prescrit; l'abstinence, le jeûne, la prière, l'aumône, la confession de vos péchés,

l'amendement de vos mœurs, une conversion solide, la préparation et la participation à la solennité pascale, *avec un cœur purifié de tout le levain de malice et de corruption, et rempli d'innocence et de sainteté* ».

M. le grand-aumônier de France, après avoir parlé avec modestie du choix que S. M. a fait de lui pour remplacer un prélat justement vénéré, commente ces paroles de l'Apôtre: *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.*

« Vous le savez, N. T. C. F., dans l'intention de l'Eglise, le saint temps de carême, en nous assujettissant à des œuvres expiatoires, en fixant plus particulièrement nos esprits et nos cœurs sur les mystères douloureux d'un Dieu descendu du trône de sa gloire pour opérer notre salut, nous dispose à cette Pâque mystérieuse, que le divin Sauveur désire de célébrer avec ses disciples. Plus attirés encore par l'ineffable bonté d'un Dieu, qui veut se donner tout entier à vous, qu'effrayés de ses menaces contre les violateurs de sa loi, vous irez puiser à la source même cette eau salutaire qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle.

» Voulez-vous donc, N. T. C. F., participer dignement à ce grand bienfait? montrez-vous dociles à la voix de l'Église, qui vous avertit de déchirer vos cœurs, et non vos vêtemens; de pousser vers le ciel ces gémissemens qu'enfante l'esprit de componction, et de chercher dans le jeûne, la prière et l'aumône, le moyen d'appaiser la justice divine.

» Quel est, en effet, celui qui n'a pas besoin de pénitence, et qui pourroit ici se faire illusion sur ses misères? Loin de vous l'orgueil de ces esprits superbes, qui, égarés par de funestes doctrines, semblent se croire sans reproche, mais qui sont démentis par le témoignage même de leur propre conscience : loin de vous aussi cette lâcheté qui vous empêcheroit de reconnoître que notre corps n'étant qu'un esclave, doit être soumis à l'esprit, et que bannir la mortification, c'est bannir le christianisme même : loin de vous enfin, plus que jamais, cette dureté d'un cœur qui se tiendroit fermé sur les misères des pauvres, étoufferoit dans vous cette céleste charité qui nous fait voir des frères dans nos semblables, qui vivifie tout, et sans laquelle tout est mort dans nous et autour de nous ».

M. l'archevêque de Sens traite aussi dans son Mandement de la nécessité de la pénitence. Il exhorte ses diocésains à repousser, et les conseils de l'impiété, et les manœuvres de l'esprit de faction et de révolte, et la lecture des mauvais livres. Il les invite aussi à joindre l'aumône à la prière, et à redoubler de zèle pour les bonnes œuvres. Les pouvoirs donnés précédemment par M. l'évêque de Troyes cesseront à l'Ascension prochaine, et devront être renouvelés à cette époque. Nous citerons du Mandement un court passage:

« Quelle est donc, N. T. C. F., cette pénitence qui nous est si recommandée et nous devient si nécessaire? C'est, selon un Père de l'E-

glise, un amour ardent de la justice, qui, s'emparant du pécheur, l'arme contre lui-même, soit pour combattre et réprimer la fougue de ses passions, soit pour en châtier la turbulence et en arrêter les écarts. C'est une vengeance sévère, que le pécheur repentant exerce sur ses sens rebelles, et qui, suivant l'expression de l'Apôtre, les réduit à l'état d'esclavage.

» Il est donc vrai, N. T. C. F., que la pénitence, pour être efficace, doit étendre, sur toutes les facultés de notre être, ses droits indéclinables. Le cœur dont elle règle les mouvemens, l'esprit dont elle humilie l'orgueil, la raison dont elle dompte l'indocilité, les sens inquiets qu'elle maîtrise, la langue qu'elle captive, les yeux qu'elle détourne des objets dangereux; tout en nous doit être assujetti à ses lois.

» Ces résolutions éphémères que forme une volonté incertaine, et que bientôt détruit une autre volonté, de stériles promesses, des désirs vagues et sans fixité, en un mot toutes ces coupables oscillations d'un cœur qui flotte et qui hésite, sont autant d'injures à la pénitence qui les repousse. La pénitence veut des résolutions fermes, des promesses invariables, des désirs persévérans. Si la justice divine, courroucée contre la coupable Ninive, se laissa fléchir et pardonna, ce ne fut que par le repentir sincère des Ninivites et les fruits de pénitence qu'il produisit. Suivant la doctrine des conciles, des larmes abondantes et une satisfaction pénible peuvent seules réconcilier le pécheur avec Dieu (1) ».

— Les vertus de M. Dubourg, évêque de Limoges, et les services qu'il a rendus pendant vingt ans au diocèse, nous font une loi de revenir sur ce respectable prélat. M. Dubourg étoit issu d'une famille ancienne et honorable du Languedoc, qui a donné à l'Eglise et à l'Etat des sujets distingués. Le plus célèbre de tous est Antoine Dubourg, qui fut chancelier de France sous François Ier., et mourut en 1538. Parmi les ecclésiastiques de cette famille on trouve deux évêques de Rieux; Gaspard Dubourg, abbé de Pibrac, et comte de Brioude, mort en 1705; Etienne Dubourg, son neveu, abbé de Gimont, et grand-vicaire du cardinal de Noailles; Gaspar Dubourg, frère d'Etienne, mort supérieur des Jésuites de Colmar; Pierre Dubourg, dit *le Chevalier*, lieutenant de dragon, mort en odeur de sainteté à la Trappe, où il s'étoit retiré, etc. M. Marie-Jean-Philippe Dubourg se montra digne de suivre ces exemples domestiques. Fils d'un président au parlement de Toulouse, et pourvu de bonne heure d'un canonicat dans la cathédrale de cette ville, il y fut un modèle

(1) Nous sommes obligés de renvoyer les autres Mandemens au numéro prochain.

de régularité; on lui doit un établissement de Filles repenties, formé à Toulouse. Pendant la révolution, M. Dubourg ne quitta point la France, et rendit de grands services au diocèse. Il confessoit, visitoit les malades, et alloit de maison en maison porter des secours. M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, l'avoit nommé son grand-vicaire, et cet honneur dans des temps si difficiles l'exposoit à de grands dangers. Il fut souvent recherché et poursuivi; il manqua d'être arrêté; mais la Providence le protégea contre les persécuteurs. Un de ses frères, conseiller au parlement de Toulouse, périt dans la proscription générale de cette compagnie, le 14 juin 1794. Le 7 juin 1802, M. Dubourg fut sacré évêque de Limoges. Ce diocèse avoit été, comme le reste de la France, troublé par de grands scandales; on avoit vu dans ce pays un évêque constitutionnel, Gayvernon, se marier, apostasier, voter la mort de Louis XVI, et se signaler par des écrits remplis d'impiété. M. Dubourg vint montrer la différence entre le pasteur véritable et l'intrus; sa piété, sa douceur, son zèle, triomphèrent de toutes les préventions. Voulant écarter tous les obstacles au succès de son ministère, il écrivit à M. d'Argentré, évêque non démissionnaire de Limoges, alors retiré à Munster, qui exhorta les fidèles à se soumettre à la juridiction du nouveau prélat. M. Dubourg fut un des premiers évêques qui établit un séminaire; simple dans sa maison, il regrettoit les moindres dépenses qu'il faisoit pour lui-même. Affable pour tout le monde, il étoit surtout tendre et affectueux pour ses prêtres. Il a eu le chagrin de trouver parmi eux un homme ardent à le décrier, et qui n'a guère publié d'ouvrages où il n'ait mêlé des plaintes et des reproches contre le prélat. Nous avons eu occasion de parler de cette petite guerre, qui a duré jusqu'à ces derniers temps. M. l'évêque de Limoges ayant cru devoir condamner, par un décret du 18 février 1818, les *Principes sur la distinction du Contrat et du Sacrement de Mariage*, l'auteur publia successivement deux lettres dont nous avons parlé, tomes XVI et XX. Le prélat ne crut point devoir répondre. Eloigné de tout esprit de contention, il lui suffisoit d'avoir éclairé ses diocésains sur un système dangereux. M. Dubourg assista au concile de 1811, et il persista, même après l'exil des trois évêques, à se refuser à une mesure qu'il croyoit aussi fâcheuse pour l'Église qu'injuste envers le Pape. Une

épidémie, occasionnée à Limoges par l'affluence des prisonniers espagnols, fournit à M. l'évêque une matière à sa charité; on le vit assis sur la paille pour entendre la confession de ces malheureux mourans: son clergé imita son zèle. Cette épidémie enleva vingt-deux prêtres, victimes de leur dévoûment, et deux, entr'autres, qui, étant tombés malades, avoient été obligés de cesser l'exercice de leur courageux ministère, recommencèrent dès qu'ils furent mieux à visiter les malades. L'un essuya une rechute, et mourut; l'autre se rétablit. Dix hospitalières succombèrent aussi à la contagion. M. l'évêque de Limoges fut de la commission d'évêques nommée, en 1814, pour les affaires ecclésiastiques. Il eut le malheur, dans une visite pastorale, de se casser la jambe, et fut forcé de passer quelque temps dans un village, où les secours étoient difficiles. Cet accident fit éclater sa piété et sa patience. Toujours maître de lui-même, le prélat offroit à Dieu ses souffrances, et montroit une imperturbable sérénité. On l'a vu de même dans sa dernière maladie conserver le calme de la plus parfaite résignation. Ses qualités lui avoient concilié l'attachement et le respect de tout son clergé, et sa mort a fait éclater des regrets universels. C'est pour nous un devoir d'ajouter notre foible tribut à ce concert d'éloges; le prélat, quoique nous n'eussions pas l'honneur de le connoître personnellement, avoit daigné encourager nos efforts, et nous conservons précieusement une lettre, gage de sa bienveillance pour nous, et de l'intérêt qu'il portoit à notre travail. On dit que le pieux évêque a fait des dispositions en faveur de son séminaire, qui compte cent vingt sujets, sans parler de cinq cent soixante-dix jeunes gens répartis dans les petits séminaires formés dans chacun des départemens du diocèse. MM. Massainguiral, de Montclar, Berthelot et Mounier, nommés grands-vicaires par le chapitre de Limoges, ont donné, le 5 février, un Mandement pour annoncer la mort du prélat, ordonner des prières, et faire connoître la nouvelle administration du diocèse. Ils rappellent les vertus de M. Dubourg, sa charité pour ses diocésains, les travaux qu'il entreprit pour eux, son zèle contre les nouveautés, ses visites pastorales, sa sollicitude pour les pauvres, le tendre intérêt qu'il portoit aux établissemens religieux du diocèse, enfin tous les exemples de douceur et de piété qu'il a donnés pendant son épiscopat. Ils engagent les prêtres et les fidèles à témoigner leur reconnois-

sance au prélat, en offrant pour lui des prières. Ils annoncent que le chapitre, en leur conférant ses pouvoirs, a nommé aussi grands-vicaires MM. Beixal et Danbech, résidans à Tulles, et M. Jarrit-Delille, résidant à Gueret. MM. les grands-vicaires ont publié avec leur Mandement le testament du prélat, qui mérite en effet d'être connu. Cet acte, daté du 23 avril 1820, respire la charité la plus affectueuse, et la piété la plus vive. Cet excellent évêque demande pardon à ceux qu'il a, dit-il, *scandalisés*; il n'a *jamais pu comprendre ce que c'est que la haine et la vengeance*, et déclare que, s'il a pris des mesures qui ont contristé quelqu'un, il ne l'a fait que parce que sa conscience lui paroissoit l'exiger. Il donne 3000 fr. à son séminaire, 2000 fr. à sa cathédrale, autant aux Hospitalières, autant à l'hôpital, 1000 fr. aux Sœurs de Saint-Vincent établies à Limoges, autant aux Frères des Ecoles chrétiennes, autant pour un établissement de Filles repenties. Le prélat fait les plus tendres adieux à ses grands-vicaires, à son clergé, aux religieuses, aux magistrats, aux fidèles, ainsi qu'au clergé et aux fidèles du diocèse de Toulouse, qu'il avoit dirigés pendant plusieurs années. Il souhaite que dans toutes les messes qui se diront pour le repos de son ame, le saint sacrifice soit, autant qu'il se pourra, appliqué principalement pour la conversion des pécheurs, et il déclare qu'il consentiroit bien volontiers à rester bien du temps de plus en purgatoire, si, à ce prix, il pouvoit obtenir une seule conversion. Ce testament a été lu dans les paroisses le jour qu'on y a célébré le service pour M. l'évêque.

— Le 25 janvier a eu lieu, à Cadillac-sur-Garonne (Gironde), une de ces cérémonies qui consolent et réjouissent les amis de la religion, autant qu'elles affligent et étonnent ceux qui ne cessent de la combattre. Un jeune homme de 26 ans, M. Dupuis, appartenant à l'une des familles qui jouissent dans ces contrées le plus de la considération publique, a fait ce jour-là sa première communion, et a voulu mettre à cette action sainte une publicité capable de réparer les mauvais exemples qu'il se reprochoit d'avoir donnés. L'année dernière, touché de la grâce, il alla de lui-même prier le respectable curé de Cadillac de l'aider dans son retour à la religion. Accueilli avec autant de bonté que de joie, il a suivi régulièrement les instructions deux et trois fois par semaine, et a désiré fixer lui-même pour le jour de son admission à la

table sacrée, celui de la conversion de saint Paul; il a invité lui-même tous ses amis et toutes ses connoissances à se trouver à la cérémonie, et a demandé et obtenu qu'on fit toutes les cérémonies usitées aux jours de première communion générale. Son recueillement, sa piété, montroient à tous les assistans combien son cœur étoit rempli de sentimens de foi, de respect et de reconnoissance pour les grâces qu'il avoit reçues, et faisoient concevoir l'espérance la plus vive que ces sentimens se conserveroient long-temps, et ne pourroient même que s'accroître. Deux ou trois jours après, il s'est rendu à Bordeaux, avec son curé, pour supplier Mgr. l'archevêque de lui administrer le sacrement de confirmation. Le vénérable et excellent prélat en a été attendri, et a voulu l'admettre à sa table le jour même. Cet évènement a amplement dédommagé M. Duboscq, le digne pasteur de cette paroisse, des désagrémens qu'il a éprouvés, en 1821, pour avoir tenu avec fermeté à l'observation des règles que prescrit sur les sépultures la discipline ecclésiastique.

— Le conseil d'Etat de Genève a établi une fête annuelle pour célébrer le rétablissement de l'indépendance de cette ville, et M. l'évêque de Lausanne, auquel les catholiques de Genève sont soumis aujourd'hui, a autorisé la célébration d'une messe d'actions de grâces pour les bienfaits reçus. En conséquence, on célèbre tous les ans, le 31 décembre, une fête dite *de la Restauration*. M. Vuarin, curé de Genève, a prononcé, en cette occasion, un discours ces deux dernières années, en présence des membres catholiques du gouvernement, des tribunaux et du conseil représentatif. Le discours qu'il a prononcé le 31 décembre 1820 vient d'être imprimé, et mérite d'être remarqué. Le respectable pasteur, remontant plus haut que les intérêts passagers du temps, considère, dans les derniers événemens, la marche de la Providence, et célèbre surtout le rétablissement de la religion catholique à Genève. C'est en effet un spectacle assez étonnant pour l'observateur, que la restauration d'un culte si long-temps proscrit. Tandis que d'autres villes de Suisse n'accordent aux catholiques qu'une simple tolérance, l'église catholique de Genève acquiert une existence légale; les autels de Saint-Germain sont relevés, et cet édifice retentit des mêmes chants et des mêmes prières qu'il entendit il y a trois siècles. Le gouvernement de Genève a fait des démarches auprès du sou-

verain Pontife, pour que les catholiques du canton relevassent d'un évêque suisse; et en effet, Pie VII, par le Bref *Inter multiplices*, daté du 20 septembre 1819, a mis les catholiques du canton de Genève sous la juridiction de M. l'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg. Le conseil d'Etat a accepté ce Bref *avec reconnoissance*, le 1er. novembre 1819, et a ordonné qu'il fût publié et exécuté. Ainsi, celui qu'autrefois on appeloit l'*Antechrist*, est aujourd'hui mentionné avec honneur et respect dans les archives du gouvernement; et la même ville qui refusoit de recevoir, même pour quelques instans, ses évêques dans son sein, a accueilli avec distinction M. l'évêque de Lausanne en 1820, et a vu le clergé catholique du canton aller processionnellement au-devant de ce prélat, et l'accompagner dans les rues en habits d'église. Les catholiques siégent dans les tribunaux et dans les assemblées; ils sont en tout dix-sept mille sur une population de quarante-quatre mille. M. l'abbé Vuarin a célébré ces heureux changemens avec la mesure qui convenoit à la circonstance; et, sans dissimuler tout ce que cette restauration a de flatteur pour la foi du catholique, il a évité tout ce qui pouvoit choquer le culte dominant. Son discours, plein à la fois de vues élevées et d'une sage réserve, vient d'être imprimé, et est du prix de 75 cent., chez Méquignon, fils aîné. On espère pouvoir publier incessamment le discours que le même pasteur a prononcé le 31 décembre dernier.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi et les Princes ont fait parvenir la somme de 3050 fr. aux incendiés d'Essoyes (Aube). Le curé a célébré une messe d'actions de grâces, et a prononcé un discours où il a appelé les bénédictions du ciel sur l'auguste famille des Bourbons.

— MADAME, duchesse d'Angoulême, vient d'accorder, sur la demande de M. le curé de Chalencey (Haute-Marne), une somme de 600 fr., destinée à la réparation du presbytère et de la maison d'école de cette paroisse S. M. lui avoit déjà, au mois de juillet dernier, donné une pareille somme pour réparations à l'église de cette même commune. Ces deux actes de bienfaisance ont rempli de reconnoissance le cœur des habitans envers la famille royale; et leur digne pasteur a célébré une messe d'actions de grâces à cette intention.

— Le 16, Mme. la duchesse de Berri est partie pour Rosni, où S. A. R. doit passer huit jours.

— Le même jour, Mgr. le duc d'Angoulême a visité le collége de Louis-le-Grand, et a parcouru les diverses parties de l'établissement. La présence de l'auguste Prince a excité le plus vif enthousiasme.

En sortant du collége de Louis-le-Grand, le Prince se rendit au collége de Henri IV ; S. A. R. fut haranguée à la grille extérieure par M. le proviseur, et à l'entrée de la chapelle par M. l'abbé de Causens, aumônier. Les cris de *Vive le Roi ! vive le duc d'Angoulême !* accompagnèrent le Prince dans toutes les parties de l'établissement, qu'il visita avec soin.

— Le nombre des votans des 6e. et 8e. arrondissemens, à Paris, étoit de 1045 ; M. Gevaudan a obtenu 633 voix, et M. Legrand-Devaux, 386. Le premier est proclamé député.

— Le jour de l'ouverture du nouveau marché aux poissons, M. le curé de Saint-Eustache a célébré la messe sur un autel très-bien décoré, que les dames du marché avoient fait élever. Au moment du *Domine, salvum fac Regem*, des cris unanimes de *Vive le Roi !* se sont fait entendre.

— C'est par erreur que tous les journaux ont annoncé le renvoi de M. de Béranger et de son imprimeur devant la cour d'assises ; le tribunal de première instance a seulement rendu une simple ordonnance de mise en prévention contre les prévenus.

— Le numéro 65 du journal *le Pilote* a été saisi par ordre du ministère public.

— M. de Saint-Martin a lu, le 8 de ce mois, une notice sur le zodiaque de Denderah, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; l'auteur pense que ce planisphère ne peut avoir tout au plus que 2700 ans d'antiquité. C'est un nouveau démenti donné à ceux qui s'appuyoient sur ce monument pour combattre la Genèse.

— La police a fait saisir une quantité immense d'estampes lithographiées, représentant Buonaparte et sa famille, et des planches allégoriques de nature à troubler l'ordre public.

— Le jour de l'anniversaire de la catastrophe du 13 février, les fidèles Lillois ont fait l'inauguration du monument élevé à l'auguste victime ; c'est un obélisque en marbre noir, qui porte un buste en profil de Mgr. le duc de Berri. Vers le milieu on voit deux figures colossales qui représentent, l'une la ville de Lille, et l'autre la Religion. On y lit ces mots que Mgr. le duc de Berri adressa aux habitans de Lille : *Entre nous, c'est à la vie et à la mort !* Ce monument est élevé dans l'église de Saint-Maurice, où un service a eu lieu le 14.

— Le maire d'Angers a fait annoncer qu'il n'y aura point cette année de bals masqués dans cette ville, et que toutes sortes de mascarades et de travestissemens y sont interdits.

— Le 3 janvier, le prince héréditaire de Hesse, fils unique de l'électeur, s'étant rendu à un bal masqué, à Cassel, avec une personne de sa suite, cette personne, qui étoit aussi masquée, et qui venoit même de changer de *domino* avec le prince, a été empoisonnée avec un verre de punch, et est morte le lendemain, après avoir souffert de vives douleurs. Ce crime, dont le but n'est que trop visible, excite l'attention et l'effroi dans toute l'Allemagne.

— En Espagne, les délibérations sur la liberté de la presse ont excité des rassemblemens très-tumultueux ; cinq articles ont été adoptés. La tranquillité est rétablie à Séville.

CHAMBRE DES PAIRS.

M. le garde des sceaux apporte le projet de loi relatif aux journaux, adopté par la chambre des députés; la chambre des pairs se réunira mercredi pour examiner le projet, et entendre le rapport de la commission sur le projet de loi relatif aux délits de la presse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 15 janvier, la séance a été employée toute entière à discuter des amendemens présentés par le côté gauche et le centre gauche. MM. Tarayre, Humblot-Conté, de Lameth, Laisné de Villevesque, Manuel, proposent des modifications à l'article 3; elles sont successivement rejetées. M. C. Perrier élève une question incidente, et prétend que le ministre de l'intérieur a dit que le ministère pourroit corriger les jugemens des cours royales. M. Corbières nie avoir tenu ce propos, et, vérification faite, il se trouve que c'est le *Courrier* qui l'a rapporté ainsi. La belle autorité! s'écrie-t-on de toutes parts.

Le président donne lecture de l'article 3, qui autorise le gouvernement à rétablir la censure dans l'intervalle des sessions, si la gravité des circonstances l'exigeoit. M. Foy propose une nouvelle rédaction, qu'il soutient par un long discours rempli de traits contre le ministère. M. le ministre des affaires étrangères lui répond. M. Manuel ne parle pas moins longuement que M. Foy, et dans le même sens; on se plaint que c'est pour prolonger la discussion. M. Manuel finit par dire qu'on ne veut plus régner que sur des muets; il avoit parlé pendant une heure et demie. L'amendement de M. Foy est rejeté.

A six heures, M. Courvoisier arrive pour proposer un autre amendement, et le développe dans un discours qui a duré cinq quarts d'heure. On l'entend jusqu'au bout. M. Sébastiani demande la parole pour lui répondre. La séance est levée à plus de sept heures.

Le 16, on a repris la discussion sur l'amendement de M. Courvoisier. M. Sébastiani le combat, et en propose un autre; il reproche à M. Courvoisier de favoriser la servitude. M. Courvoisier déclare qu'il n'a jamais varié, et qu'il vote suivant sa conscience. M. le ministre de l'intérieur parle contre l'amendement. Les deux amendemens de MM. Courvoisier et Sébastiani sont rejetés.

M. de Saint-Aulaire en a proposé un nouveau, et monte à la tribune pour le soutenir. Un débat s'élève entre lui et M. B. Constant, qui veut parler le premier pour soutenir aussi un amendement qu'il a proposé. Ce débat paroit amuser le côté droit; enfin, M. de Saint-Aulaire cède la parole à M. B. Constant, qui attaque les discours prononcés, il y a plusieurs jours, par les ministres, et leur reproche de faire l'apologie de la dictature. On l'invite à rentrer dans la discussion.

M. de Bonald prononce un discours qui a été écouté avec un grand silence; après avoir justifié les principales dispositions du projet, il demande quel peut être le but de l'opposition, qui a si fort jeté les

hauts cris pour une mesure nécessaire après tant d'orages. Son discours a paru plein à la fois de hautes pensées et d'aperçus ingénieux.

M. de Thiard vient se plaindre du ministère et de ceux qui imaginent des conspirations. M. de Corcelles propose un nouvel amendement, qu'il appuie par un discours souvent interrompu par des éclats de rire. L'amendement est rejeté.

L'article 5 du projet est adopté sans discussion ; il porte que les lois antérieures non abrogées seront exécutées. On vote au scrutin secret sur l'ensemble de la loi. L'appel nominal donne 356 membres présens, sur lesquels 219 ont voté pour la loi, et 137 contre. Plusieurs membres du côté gauche ne votent pas ; la loi est adoptée.

Le 18 février, il y a eu un rapport sur diverses pétitions. Celle des chevaliers de Malte est renvoyée aux ministres de l'intérieur et des finances, et à la commission du budjet. M. Spy, prêtre, à Mery sur Marne, demande que la pension des religieux desservans ne leur soit pas comptée en déduction dans leur traitement de curé ou de vicaire. Le renvoi au ministre des finances est prononcé. L'ordre du jour est la loi relative au cordon sanitaire.

M. de Kératry combat la loi, et propose d'établir une commission chargée d'examiner quel peut être le danger de la fièvre jaune. M. Straforello fait observer que l'expérience a prouvé que la fièvre jaune peut être importée. M. Labbey de Pompières propose un amendement assez semblable à celui de M. de Kératry. M. Villemain reconnoît l'importance de la mesure discutée. M. Pilastre trouve trop fortes les peines prononcées contre les violateurs du cordon sanitaire ; il seroit d'avis qu'aux maisons où se trouve la petite vérole, on arborât un drapeau sinistre, afin d'encourager la pratique de la vaccine. M. de Cayrol insiste sur l'adoption de la loi, et sur le courage des médecins françois. La discussion générale est fermée.

---

3. M. Douglas-Loveday vient d'essayer de répondre aux écrits publiés contre sa brochure : il a fait paroître une *Pétition ampliative, avec des pièces justificatives et des observations additionnelles*, in-8°. de 57 pages. C'est une seconde édition, augmentée, mais non corrigée, de sa pétition. M. Douglas ne rétracte rien, ni les expressions insultantes, ni les exagérations manifestes, ni les faussetés qu'on a signalées dans sa plainte : mal conseillé par d'imprudens amis, il a mieux aimé laisser à sa pétition le caractère d'un pamphlet politique, que de lui donner la teinte de douleur qui eût convenu à un père véritablement affligé. Quant aux notes et observations qu'il ajoute à son premier écrit, il nous a paru qu'elles n'apportoient aucune nouvelle lumière sur l'affaire en général et sur ses principales circonstances. Il y a même des particularités qui pourroient tourner contre M. Douglas. Il cite, par exemple, une lettre de sa

fille Emilie, dont *il résulte*, selon lui-même, *que, depuis deux ans, elle étoit partagée entre le désir et la crainte d'embrasser la religion catholique* : c'est une preuve que cette demoiselle ne s'est point décidée légèrement, et qu'elle a mis dans sa démarche toute la réflexion que demandoit la gravité de la matière.

M. Douglas prétend qu'il n'a eu aucune mauvaise intention dans les insinuations fâcheuses que sa brochure sembloit renfermer contre l'honneur de sa fille. Si c'étoit lui qui eût écrit la pétition, il est possible que, comme étranger, il n'eût pas bien compris toute la valeur des termes qu'il employoit : mais c'est son avocat qui a dressé la pétition; son avocat sait le françois, il connoît toute la portée des expressions, il passe même pour être fort habile dans l'art des allusions et des plaisanteries, et il est difficile de croire qu'un homme aussi fin n'ait pas songé au sens que les mots dont il se servoit devoient exciter dans l'esprit de ses lecteurs.

Dans la pétition, M. Douglas n'avoit nommé aucun des ecclésiastiques qui ont eu part à la conversion de sa fille : il est moins réservé dans les notes, et en désigne deux ou trois par les initiales de leurs noms, MM. Fr., de S., G., etc. Je crois que M. Douglas a encore été mal conseillé en ceci : il auroit pu se dispenser, même pour son intérêt, de citer des noms recommandables. A qui persuadera-t-il que des hommes dont tout le monde connoît la droiture et la sagesse, aient pu mériter les reproches qu'il leur adresse ? Qui ne sait, entre autres, quelle est la mesure parfaite, la discrétion et la prudence de M. Fr. ? C'est par là qu'il est connu dans le monde autant que par son talent, et les hommes les moins religieux ont souvent rendu hommage à la noblesse de son caractère et à la loyauté de sa conduite. Et c'est un tel homme que l'on prétend signaler comme un fanatique, qui marche par des voies détournées, et qui se prête à de petites intrigues! En vérité, M. Douglas se fait tort à lui-même par des accusations si dénuées de toute vraisemblance.

Il se plaint fréquemment, dans sa pétition, des *convertisseurs*. A la manière dont il emploie cette dénomination, elle pourroit passer pour une injure; et en effet, dans le style des gens irréligieux, ce titre emporte une sorte de dérision et de ridicule. Il est bon de dire à M. Douglas, que l'épithète de *convertisseur* est le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un prêtre. Les apôtres étoient aussi des *convertisseurs*.

Quand saint Paul parcouroit l'Europe et l'Asie, annonçant J. C. aux Juifs et aux idolâtres, il n'aspiroit qu'à faire des conversions. Ce sont des *convertisseurs* qui ont établi le christianisme en France et en Angleterre, et, sans leurs efforts et leur zèle, nous serions encore dans les ténèbres du paganisme. L'ardeur qu'ils ont mise à détruire le culte des idoles, leurs successeurs dans le ministère la mettent à combattre les erreurs et à triompher des passions. Ils ne peuvent refuser d'instruire les ignorans, d'éclairer ceux qui doutent, de ramener ceux qui s'égarent, d'affermir ceux qui chancèlent; ils doivent se faire tout à tous, comme dit l'Apôtre. La foiblesse et l'enfance ont un droit spécial à leur appui, et ils ne pourroient sans injustice dénier des conseils à ceux qui leur en demandent. Hélas! le monde est plein de *pervertisseurs*; est-ce une chose si fâcheuse qu'il y ait des hommes qui s'efforcent d'arrêter le torrent, de faire connoître et aimer la religion, de prêcher la foi, d'inspirer la vertu?

Encore une observation. M. Douglas se plaint d'être opprimé en France, et nous oppose ce qui se passe en Angleterre : eh bien! ce qui est arrivé à sa fille a eu lieu fréquemment dans son pays pendant la révolution. Tous ceux qui ont été en Angleterre à cette époque savent qu'il y a eu bien des exemples de personnes qui ont embrassé la religion catholique malgré leurs familles, et qui ont éprouvé pour ce sujet des traverses plus ou moins fâcheuses. Plusieurs demoiselles ont été obligées, par ce motif, de quitter leurs parens, qui s'opposoient à leur changement. L'Etat n'a pas été bouleversé pour cela, et nous ne voyons pas que le parlement ait eu à prononcer sur ces contradictions domestiques.

Nous en resterons là sur la pétition, et nous nous étonnerons seulement que M. Douglas ait cru devoir encore adopter, dans ses additions, le style arrogant et amer qu'on avoit blâmé dans sa *pétition*. Il reproche à Mlle. Reboul d'avoir inspiré à ses filles *des pratiques minutieuses et monacales*, et il cite, comme un exemple de ces pratiques, le chant des prières de l'Eglise. Mais qu'est-ce qu'il y a donc là de *monacal!* Toute la *pétition* est dans ce goût, et il est visible qu'on y a visé à l'effet, et qu'on a cherché à tourner en ridicule les prêtres et les objets relatifs à la religion par des plaisanteries forcées, par des allusions malignes et par des exagérations qui ne sont pas propres à inspirer de la confiance et de l'intérêt pour le pétitionnaire.

Sur des *Lettres apologétiques de M. Gaschet*, Londres, 1821, in-24 de 519 pages.

C'est encore sous le même titre un nouvel ouvrage d'un homme intarissable dans sa fécondité; mais comme on retrouve ici les mêmes erreurs et les mêmes folies, et qu'il est à la fois difficile et assez inutile de suivre l'auteur dans les prodigieux égaremens d'une imagination en délire, nous nous bornerons à donner une idée de ce qui est particulier à ces nouvelles *Lettres*.

Il y en a trois distinctes; la première et la dernière sont adressées à M. l'abbé Le Normant, curé de Saint-François de Paule, à Tours, et auteur lui-même d'un écrit contre les erreurs de la petite église (*le Cri de la Vérité*), qui a été annoncé dans ce journal, n°. 476. Ces deux *Lettres* sont datées du 20 février et 19 juillet 1821, et, quoiqu'elles paroissent dirigées contre M. l'abbé Le Normant, je m'y trouve aussi attaqué moi-même pour ce que j'ai dit des arrangemens pris par rapport aux constitutionnels en 1802. Mais M. Gaschet n'apprend ici rien de nouveau; il conteste les récits que j'avois présentés de cette affaire, et en les contestant il les confirme; car il résulte de ses observations, comme de mon exposé, que la cour de Rome a ignoré ce qui s'étoit passé alors, et qu'on lui a donné lieu de croire que les constitutionnels s'étoient soumis de bonne foi à la démarche que l'on exigeoit d'eux. S'il y a eu en cette occasion de l'artifice et de la duplicité, on ne peut donc l'attribuer qu'aux constitutionnels et aux intermédiaires qui se chargèrent de cette œuvre mystérieuse; et le souverain Pontife réclama dès qu'il fut instruit de la vérité. Cette seule circonstance dé-

truit toutes les objections que M. Gaschet accumule contre le Pape, avec une hauteur et une témérité dont on ne trouve d'exemple que parmi les ennemis de l'église catholique.

M. l'abbé Le Normant peut d'ailleurs se dispenser de répondre aux *Lettres apologétiques* de M. Gaschet; car il ne s'y trouve rien de nouveau. L'anti-concordataire répète toujours les mêmes choses, et il n'a d'autre moyen de se défendre contre ceux qui lui reprochent d'aller trop loin, qu'en allant un peu plus loin encore. Vous le blâmez des épithètes odieuses qu'il adresse au Pape; pour vous prouver qu'il a eu raison, il renchérit sur ses précédentes injures. Cette apologie-là est neuve dans son genre. Du reste, pas l'ombre de raisonnement; l'auteur élude perpétuellement les difficultés. M. l'abbé Le Normant l'avoit pressé par cette objection frappante que toute l'Eglise reconnoissoit Pie VII, et qu'il n'étoit donc pas faux pape. Que répond M. Gaschet? *Il paroît*, dit-il, *que l'Eglise ignore les faits;* et sur cet *il paroît*, l'écrivain schismatique reste tranquille dans ses attaques fougueuses. Il est impossible de décider plus légèrement une grande question; tous les hérésiarques ont pu mettre en avant le même prétexte, et alléguer que l'Eglise ignoroit les faits; *il me paroît* que M. Gaschet les imite parfaitement, et dans leur conduite, et dans leur langage.

La seconde des *Lettres apologétiques* de ce volume, qui est de beaucoup la plus longue puisqu'elle forme à elle seule 400 pages, est datée de Londres, le 20 juin 1821, et adressée à M. Aug., écrivain anti-concordataire, et le même à qui M. Gaschet avoit déjà, en 1820, adressé une *Lettre apologétique*, dont nous avons parlé, n°. 666, tome XXVI. M. Aug. n'a point signé la formule exigée par M. le vicaire apostolique de Londres; mais il ne veut pas néanmoins se séparer

de la communion du Pape, et il combat vivement à ce sujet M. Gaschet. Celui-ci invoque tour à tour pour sa défense des argumens et des autorités ; mais il n'est pas plus heureux dans le choix des uns que des autres. Nous avons déjà pu nous faire une idée de ses raisonnemens, et nous sommes dispensés d'en donner de nouveaux échantillons. Nous ne dirons que deux mots des autorités qu'il allègue.

A l'en croire, MM. les évêques d'Angoulême, de Digne et d'Uzès, réfugiés alors en Angleterre, l'approuvoient; mais il est remarquable qu'il n'appelle ces prélats en témoignage que lorsqu'ils ne peuvent plus lui donner de démenti ; et puis il avoue que M. l'évêque d'Angoulême (d'Albignac) *lui fit pendant quelques mois, dans cinq ou six longues conférences, de pressantes sollicitations de se rétracter*; que, sur la demande du même prélat, M. l'évêque de Boulogne (le savant et pieux Asseline) eut avec lui *deux conférences de deux heures et demie*, sur le même sujet ; que MM. les évêques de Carcassonne, d'Aire et de Nantes, avoient chargé un grand-vicaire fort estimé, M. l'abbé Tailhet, d'exiger de lui une rétractation, et que cet ecclésiastique la lui demanda vainement. Mais M. Gaschet prouve assez, ce me semble, par tous ces aveux, que les évêques les plus zélés pour les *Réclamations* désapprouvoient ses écrits et sa conduite. Nous avons raconté, n°. 539, les efforts que fit un autre prélat aussi éclairé que charitable (M. de Bovet, ancien évêque de Sisteron), pour essayer de lui ouvrir les yeux, et, quoique M. Gaschet conteste quelques circonstances de notre récit, que nous tenons d'une source trop respectable pour qu'il soit possible d'avoir à cet égard le moindre doute, toujours il résulte de ses aveux que le savant évêque lui fit plusieurs fois, et de la manière la plus forte, des réprimandes sur le scandale de ses déclamations contre le Pape ; nouvelle preuve que les chefs

du clergé réfugiés en Angleterre s'accordoient à blâmer ses emportemens. M. Gaschet est donc pris ici par ses propres paroles; il disoit, dans son *Apologétique* du 10 janvier 1810, aux évêques françois résidans en Angleterre, qu'il les prenoit pour juges entre Pie VII et lui, et qu'il *leur soumettoit son affaire sans aucune réserve*. Eh bien! les évêques se sont prononcés à son égard; qu'attend-il pour se rétracter?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le saint Père a assisté, dans la chapelle de son palais, à l'office de la fête de la Présentation, qui se célèbre avec plus de pompe dans cette capitale, en mémoire de la cessation du tremblement de terre de 1703. Sa Sainteté bénit et distribua les cierges, après quoi se fit la procession accoutumée. La messe fut terminée par le *Te Deum*.

PARIS. Le mercredi des cendres, MONSIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême et MADAME, ont reçu les cendres, avant la messe, dans la chapelle du château. C'est un aumônier de MONSIEUR qui a fait la cérémonie. LL. AA. RR. ont ensuite entendu la messe, après laquelle différentes personnes du château, et des officiers de service auprès du ROI et des Princes, ont également reçu les cendres.

— Le jeudi 21, M. le prince de Croi, grand-aumônier de France, s'est rendu à Vincennes, assisté de M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de la grande-aumônerie. Le prélat a célébré la messe, et a donné la communion à trente militaires du cinquième régiment d'artillerie de la garde royale. Il leur a, en cette occasion, adressé une exhortation sur la fidélité à leurs devoirs. Ces militaires faisoient, en cette circonstance, leur première communion. Ils ont aussi reçu, des mains du prince, le sacrement de confirmation. M. l'abbé Feutrier a parlé après Mgr. le grand-aumônier, et a ajouté encore à l'impression qu'avoient faite les paroles du prélat. La cérémonie a été terminée par le renouvellement des vœux du baptême.

— Demain, premier dimanche de carême, Mgr. l'archevêque de Paris fera, dans l'église de Saint-Eustache, l'ou-

verture de la visite pastorale pour le troisième arrondissement. Deux de MM. les archidiacres iront présider à cette ouverture dans les églises des Petits-Pères et de Bonne-Nouvelle. M. l'abbé Rauzan, supérieur des missions, dirigera les exercices à Saint-Eustache; M. l'abbé du Mesnildot remplira les mêmes fonctions aux Petits-Pères, et M. Marius-Aubert, à Bonne-Nouvelle. Ils seront secondés par les missionnaires qui, dans la dernière visite, étoient avec eux à Saint-Jacques et à Saint-Médard. Pendant ce temps, d'autres missionnaires continueront les exercices à Sainte-Geneviève. Le zèle et le dévoûment avec lesquels ces hommes, pleins de l'esprit de leur état, semblent se multiplier pour faire le bien et répondre aux vues du premier pasteur, sont toujours un sujet d'étonnement pour ceux qui les suivent dans leurs travaux.

— Il y aura, tous les samedis de Carême, comme les années précédentes, une assemblée de charité dans l'église des Missions-Étrangères pour les besoins des pauvres de la paroisse, et le soutien des divers établissemens de charité qui y ont été formés. A trois heures, un sermon sera prononcé; les prédicateurs seront, aujourd'hui 23, M. l'abbé Feutrier; le 2 mars, M. l'abbé Clausel de Montals; le 9, M. l'abbé Fayet; le 16, M. l'abbé Borderies; le 23, M. l'abbé de Moutès, et le 30, M. l'abbé Frayssinous.

— Les volontaires royaux ont fait célébrer, dans l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, un service funèbre pour Mgr. le duc de Berry, leur général. Cette cérémonie religieuse a été suivie d'une quête au profit des volontaires royaux qui peuvent être dans le besoin.

— Lundi prochain 25 février, à midi précis, il sera célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois, une messe du Saint-Esprit en faveur de l'établissement des Orphelins de la Providence; elle sera suivie d'un discours prononcé par M. l'abbé Pisseau. LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, et Mme. la duchesse de Berry se proposent, dit-on, d'assister à cette cérémonie. Les enfans seront présens.

— On réchauffe encore en ce moment la querelle sur les catéchismes. Une plainte portée à ce sujet à la tribune avoit échoué, et l'envoi fait à la chambre du Catéchisme de Soissons avoit prouvé que l'autorité ecclésiastique avoit elle-même fait disparoître l'article attaqué. N'importe, on dissi-

mule cette réponse péremptoire, et on continue de lancer des reproches et des accusations qui ont l'avantage de servir les intérêts d'un parti. On vient de réimprimer un article de la *Chronique religieuse*, tome V, qui dénonçoit différens catéchismes comme ordonnant de payer la dîme. Il faut remarquer que ces catéchismes avoient tous été imprimés en 1814 et 1815 ; le Catéchisme impérial ayant cessé à cette époque d'être enseigné, il avoit fallu le remplacer immédiatement, et on s'étoit hâté dans beaucoup de diocèses de faire réimprimer les anciens catéchismes, sans se donner le temps de chercher s'il s'y trouvoit rien qui ne fût pas applicable à l'ordre de choses actuel. Le plus souvent ces réimpressions étoient du fait des libraires seulement, et la *Chronique* elle-même remarque que plusieurs évêques ont fait retrancher l'article de la dîme dans des éditions subséquentes ; c'est ce qui est arrivé à Montpellier, à Bayonne, au Puy ; c'est aussi ce qui a eu lieu à Soissons, comme la dernière discussion de la chambre l'a prouvé. De quoi donc se plaint-on, et quel peut être le but de ces clameurs affectés (1) ? c'est ce que nous demanderions volontiers, et à l'auteur de l'article de la *Chronique*, et à M. Kératry, qui vient de publier sur le même sujet, dans le *Courrier*, une lettre adressée à un ministre. L'érudition de M. de Kératry n'a pas dû lui coûter beaucoup ; il l'a prise toute entière dans le recueil dont nous parlons. On peut donc se contenter de lui faire la même réponse qu'à la *Chronique*. Il est probable que personne ne sera dupe de ces alarmes chimériques. Qui croit aujourd'hui au retour de la dîme ? personne, pas même ceux qui ont fait le plus de bruit dans cette affaire. Ils savent trop que les habitans des

(1) L'importance qu'on veut mettre à ces réimpressions de Catéchismes paroît bien ridicule quand on se rappelle qu'elles avoient lieu de même sous Buonaparte, sans que la police impériale, qui n'étoit pas douce, s'occupât de réprimer un abus que l'on s'avise aujourd'hui de trouver si scandaleux. M. Duplessis-Grenedan vient de publier à ce sujet une lettre dans les journaux ; il cite une édition d'un Catéchisme imprimé en 1801, et qui recommandoit de *respecter le Roi*, et d'*honorer les seigneurs*. L'imprimeur et les distributeurs de cette réimpression ne furent point inquiétés sous un régime qu'on n'accusoit pas d'un excès d'indulgence, et ce catéchisme se vendit publiquement sous l'administration de M. le baron Méchin, alors préfet à Rennes. Les libéraux d'aujourd'hui sont plus exigeans que Buonaparte ; tout se perfectionne.

campagnes, vu le soin qu'on a pris de les éclairer, sauroient se défendre contre des prétentions opposées à leurs intérêts. Les craintes qu'on a montrées ne sont donc pas sérieuses; il y en a qui voient là des déclamations hypocrites et une fausseté pleine de malice, peut-être n'y faut-il apercevoir que de mauvaises plaisanteries. Je conçois qu'on se plaignît des catéchismes, si on y trouvoit des insultes contre l'autorité, des appels *à l'énergie du peuple*, et des provocations telles que celles qui ont retenti naguère. Mais ce n'est pas dans les catéchismes qu'on prêche l'indépendance, et que l'on fait l'apologie de la révolte et des révolutions. Ils ne parlent, au contraire, que de soumission, de respect pour l'autorité et d'amour de l'ordre; seroit-ce par hasard pour cela même qu'ils déplaisent?

— M. l'évêque de Bayeux a choisi pour sujet de son Mandement du Carême de cette année un objet bien digne d'exciter la sollicitude des évêques; savoir, la lecture des mauvais livres. Il présente à ses diocésains les motifs les plus capables de les détourner de ces lectures funestes. Qui n'applaudiroit, entr'autres, aux réflexions suivantes, que le zélé prélat fait sur cette matière:

« Vous exposeriez-vous aux maux affreux dont les ouvrages impies sont la source féconde? Ici de longs raisonnemens seroient superflus. L'expérience du passé suffit pour vous convaincre. Ils ne sont pas encore effacés de votre souvenir ces jours de confusion, de troubles, de discordes, de fureur, d'impiété, où la France, plongée dans un deuil universel, frappée d'épouvante et de consternation, fut sans Dieu, sans Roi, sans autels, sans loi, sans mœurs. La religion réparant avec peine les ruines du sanctuaire, la patrie cicatrisant ses plaies encore saignantes, vos familles déplorant leurs désastres, attestent d'une manière trop sensible les calamités dont la plupart d'entre vous ont été les témoins ou les victimes. Quelle fut la cause de tant de maux? L'irréligion, N. T. C. F., qui prit elle-même naissance dans les écrits pernicieux dont nous nous efforçons de vous inspirer de l'horreur. De ces sources corrompues sortirent des systêmes monstrueux, destructeurs de tout principe, qui ont enfanté des crimes inconnus jusqu'alors, des attentats inouis, des forfaits exécrables, sujet d'étonnement et d'effroi pour la justice elle-même. Quels périls n'avons-nous donc pas à craindre de ces ouvrages détestables, reproduits de nos jours avec un artifice si propre à les propager? La digue sacrée de la religion une fois rompue, rien n'est capable d'arrêter le torrent des passions, d'enchaîner le crime, de réprimer le vice. Il n'y a plus ni vertus, ni mœurs, ni lois, ni société. Si nous avons vu de nouvelles tempêtes se former au milieu de nous, la dis-

corde agiter encore ses torches ardentes; si, malgré tous les efforts du zèle, la religion recouvre difficilement son saint et salutaire empire, n'en cherchons point d'autre cause, N. T. C. F., que le poison des mauvaises doctrines. C'est sur la propagation des honteux dépôts qui les renferment que l'impiété et la rébellion ont fondé leurs criminelles espérances. Voulez-vous garantir vos personnes et vos familles de nouveaux malheurs, éviter surtout la perte de la foi, ce don précieux du ciel, principe et soutien de la vertu, formez-vous le vœu de voir refleurir parmi vous la piété, l'innocence et la pureté des mœurs, sources de la paix et de la joie de l'ame, gage infaillible d'une immortelle félicité ? gardez-vous d'approcher de vos lèvres la coupe empoisonnée qui vous seroit offerte. Bannissez loin de vous les productions de l'impiété et du libertinage. C'est une peste publique qu'il faut écarter avec autant de précaution que ces maladies contagieuses qui portent la mort et la désolation dans les provinces et les cités voisines »........

M. de Villèle, évêque de Soissons, après avoir, dans son Mandement sur le Carême, rappelé la loi de l'Eglise sur le jeûne, et montré l'obligation de s'y soumettre, tant pour obéir à un précepte positif, que pour expier nos péchés, entretient les fidèles des besoins de son diocèse. Nous laisserons le prélat exposer lui-même ses craintes et ses espérances avec un accent digne de sa sollicitude :

« Nous vous avons entretenus l'année dernière, N. T. C. F., de l'objet le plus cher à notre cœur ; de cet établissement où sont renfermés de jeunes lévites, l'espoir et la consolation de notre ministère. Oh ! combien nous avons besoin d'envisager dans l'avenir des jours meilleurs, pour supporter la situation présente de ce diocèse ! Nous en avons parcouru tous les doyennés dans notre dernière visite pastorale. Partout nous avons gémi sur la disette des ouvriers évangéliques, sur le travail excessif auquel se livrent tant de pasteurs vénérables qui, consultant bien plus leur zèle que leurs forces, hâtent la fin de leur carrière, pour communiquer les grâces de leur ministère à toutes les portions du troupeau confié à leurs soins. Plusieurs nous demandoient avec instance de leur donner des coopérateurs qui, en partageant leur sollicitude, les aidassent à supporter un fardeau que l'âge et les infirmités rendoient accablant pour eux ; et nous avons été obligés de nous refuser à un vœu que notre cœur auroit voulu prévenir, et nous n'avons pu leur répondre que par nos regrets et notre profonde douleur.

» Si nous n'espérions pas parvenir, par nos soins et nos efforts, à améliorer la situation de ce diocèse, à consoler tant de paroisses veuves depuis long-temps de leurs pasteurs, et à y rétablir le règne de Dieu, nous n'aurions pas la force de continuer à exercer au milieu de vous un ministère frappé de stérilité ; mais Dieu daigne graver au fond de notre cœur une douce espérance ; qui est notre soutien et notre consolation. Le nombre des élèves du sanctuaire, qui s'est accru considérablement cette année, et dans le séminaire de notre ville épiscopale, et dans les

écoles ecclésiastiques de ce diocèse, nous promet que dans peu d'années, si les ressources ne sont pas égales aux besoins, du moins nous aurons pourvu aux besoins les plus pressans, et que nous pourrons assigner un terme prochain où tous les besoins seront soulagés. Que ne nous est-il donné de hâter cette heureuse époque, où chaque paroisse sera pourvue d'un pasteur, où les ministres de l'Evangile, en nombre suffisant, offriront le saint sacrifice, distribueront le pain de la parole, et répandront partout les grâces et les consolations de leur ministère!

» Nous n'avons pas pu, N. T. C. F., recevoir dans nos écoles un si grand nombre de sujets, sans nous engager à pourvoir à toutes les dépenses que nécessite leur éducation ecclésiastique. Les enfans des riches ne se sont pas présentés à nous. Comme à l'époque de la formation du christianisme, Dieu a choisi, pour le rétablissement de l'Eglise de France, des hommes *peu fortunés dans le monde*, des hommes *foibles selon le monde, pour confondre les grands et les puissans. Il leur a communiqué le don inestimable de la foi, il les a rendus héritiers de ce royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment;* et riches du trésor qu'ils ont reçu, ils le communiqueront aux peuples qui leur seront confiés. Nous aurions été ingrats et injustes envers la Providence, si nous n'avions pas ouvert l'entrée du sanctuaire à ceux qu'elle nous a envoyés. Nous comptons entièrement sur son secours, pour le soutien des établissemens que nous avons formés ».

M. d'Osmond, évêque de Nanci, rappelle dans son Mandement pour la même circonstance, que les années précédentes il a consacré une suite d'instructions liées entr'elles, à prouver la nécessité de la contrition, de la confession et de la satisfaction; aujourd'hui il recommande surtout la fidélité à la grâce, la vigilance, la persévérance. Il est aussi fortement occupé de la disette des prêtres qui afflige son diocèse, et il présente l'état des choses à cet égard avec une expressive simplicité :

« Nous ne vous le dissimulerons pas: les craintes et les inquiétudes qui, dès les premiers momens de notre mission près de vous, agitèrent et n'ont cessé d'assiéger notre esprit, au lieu de s'atténuer et de s'éteindre, ne font que s'accroître chaque jour: 124 paroisses vacantes ne les justifient que trop; et les gémissemens de leurs habitans fidèles réclamant un guide spirituel pour eux et leurs enfans, sans que nous puissions satisfaire à un vœu aussi légitime et aussi touchant, voilà le cri qui déchire un cœur pastoral, et qui retentira dans celui de tous les vrais chrétiens.

» Ce n'est pas cependant que nous ayons à nous plaindre du refroidissement du zèle qui doit fournir des lévites au service des autels. Grâces à Dieu qui a inspiré à plusieurs de nos coopérateurs la bonne idée et le zèle nécessaire pour préparer des enfans sages et d'un heureux caractère aux qualités et aux premières études essentielles à l'état ecclésiastique, nous comptons aujourd'hui dans nos quatres maisons d'éducation

jusqu'à sept cents jeunes gens qui s'y destinent : l'on ne peut douter de la légitimité et de la sincérité de leur vocation ; car, aujourd'hui sans doute, aucun attrait temporel n'engage à la simuler ; trois cents d'entr'eux plus rapprochés du moment de se rendre utiles à leurs compatriotes se disposent dans le grand séminaire (1) à parvenir plus ou moins prochainement jusqu'au sacerdoce ; et ce nombre paroîtroit devoir être suffisant, du moins dans des temps ordinaires, pour assurer la succession des serviteurs du temple dans ce diocèse, quelqu'étendu qu'il soit.

» Ce n'est pas non plus que nous soyons inquiets de leur subsistance, quoique la plus grande partie de ces jeunes élèves soient dans l'impuissance de pourvoir entièrement à leur entretien. La munificence royale a voulu prendre à sa charge soixante-six de ceux qui étoient dénués de tout moyen, et vos libéralités passées, dont vos communes ont déjà goûté les fruits, leur assurent pour l'avenir que vous ne laisserez pas votre bonne œuvre imparfaite et inutile par l'impossibilité où nous serions de soutenir seul des établissemens formés en grande partie par vos généreux sacrifices.

» Mais la rapidité de la mort, mais l'excès des travaux auxquels les ecclésiastiques sont conviés par leur zèle et par la viduité des églises voisines, enlèvent ou condamnent à une impuissante infirmité une si grande quantité d'entre eux, que tous les jours le nombre des vacances augmente dans une proportion qui dépasse tous les calculs de la probabilité, brise les projets les mieux concertés, et porte l'effroi dans l'ame des hommes religieux ».

— L'horrible tempête qui a éclaté à Gênes la nuit et le jour de Noël a donné lieu à M. Lambruschini, archevêque de cette ville, de faire éclater son zèle. On sait que cette tempête s'est fait sentir dans le port de Gênes et sur toute la côte, et a fait périr beaucoup de bâtimens ; la mer étoit furieuse, et menaçoit d'ensevelir tout ce qui l'avoisinoit. La terreur et la désolation étoient au comble. Au milieu de ces scènes d'effroi, M. l'archevêque ordonna des prières générales. Le pieux prélat, qui officioit ce jour-là, porta en procession l'urne qui renferme les cendres de saint Jean-Baptiste, et, s'étant avancé sur le môle, donna la bénédiction au peuple avec les reliques, et

---

(1) Ce grand séminaire, malgré le bâtiment considérable qui a été élevé il y a quatorze ans, étoit encore insuffisant pour la quantité des aspirans : une charité éclairée est venue de nouveau au secours du diocèse, en nous fournissant les moyens d'acquérir une maison voisine qui ne fait plus qu'un avec le séminaire. Le département des Vosges n'avoit pas d'école secondaire ; la charité encore y a pourvu tout dernièrement, en nous donnant une maison capable de contenir plus de cent élèves. (*Note du Mandement.*)

adressa au peuple un discours pour le consoler par l'espérance de la protection du saint patron de la ville. Depuis, le même prélat a publié une Lettre pastorale sur les derniers désastres. Nous regrettons de ne pouvoir faire connoître en détail ces deux pièces, où le vénérable archevêque montre la perpétuité de la religion, et le triste destin de ceux qui, fermant les yeux à la lumière, s'ôtent à eux-mêmes, et le frein de leurs passions, et la consolation de leurs disgrâces. Il engage son peuple à profiter de ce jour de deuil et d'humiliation, à rentrer en lui-même, et à se renouveler dans l'esprit véritable du christianisme; les fléaux dont Dieu nous frappe sont souvent des présens de sa bonté qui veut nous rappeler à lui.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait compter au nommé Mauri, portier de la manufacture de tabac de Toulouse, la somme de 150 francs, pour le récompenser du dévoûment qu'il a montré à l'auguste Princesse lors de son passage en cette ville.

— Une ordonnance du Roi statue sur un conflict négatif entre diverses autorités qui refusent respectivement de connoître de différens pourvois formés par des gardes nationaux contre des jugemens des conseils de discipline de ce corps. L'ordonnance porte qu'il n'y a pas lieu de réformer ces déclarations d'incompétence.

— Le collége électoral de la Loire a nommé M. Maudre. Un journal le donne comme candidat royaliste; le *Constitutionnel* assure que M. Maudre a siégé dans la chambre des cent jours.

— Le général Sémélé a été nommé député, en remplacement de M. Roland, par le collége électoral de Sarreguemines (Moselle). Ce général commandoit à Strasbourg pendant les cent jours. Le *Constitutionnel* se félicite encore de cette nomination.

— Quelques journaux avoient annoncé la nomination de M. de Pradt dans la Loire. M. de Pradt l'avoit cru, et avoit déjà fait imprimer, dit-on, ses cartes de visite, et préparé son costume. Les ames sensibles seront touchées d'un desappointement si fâcheux.

— A la chambre des pairs les orateurs qui se sont inscrits pour parler dans la discussion sur la loi de la liberté de la presse, sont ainsi divisés : pour, 6; sur, 4; contre, 17.

— La chambre d'accusation de la cour royale de Paris a renvoyé M. Bérenger et son imprimeur par-devant la cour d'assises.

— Des perquisitions ont été faites dans la maison du général Berton, et son domestique, en son absence, a subi un interrogatoire.

— Plusieurs journaux annoncent que M. de Fortis, secrétaire-général de la préfecture de police de Paris, est remplacé par M. d'Amecourt.

— Un membre de la gauche a dit à la tribune qu'on avoit vu avec répugnance les Bourbons revenir en France; un journal lui oppose

un témoignage d'un grand poids ; c'est celui de M. Carnot, qui, dans son fameux *Mémoire au Roi*, en 1814, a dit, au contraire, que *le retour des Bourbons produisit en France un enthousiasme universel*, et qu'*ils furent accueillis avec une effusion de cœur inexprimable*. M. Carnot n'est pas suspect quand il énonce un tel fait.

— La ville de Langres a eu le mérite de protester la première, par une adresse au Roi, contre l'assertion du député qui a dit, dans une des dernières séances, que la France avoit vu avec répugnance le retour des Bourbons.

— Un commissionnaire, ayant trouvé un voile et de la dentelle brodée, de la valeur de 5 à 600 fr., a eu la délicatesse de le rendre au commissaire de police, qui a rendu les objets à la personne qui les avoit perdus. L'autorité lui a fait donner une gratification bien méritée pour un tel désintéressement.

— On a permis à Marseille l'entrée des bâtimens venant d'Espagne.

— La ville de Pau a rouvert la souscription pour l'érection d'une statue à la mémoire de Henri IV. Des événemens malheureux avoient retardé l'exécution de ce projet, formé en 1814.

— Le jeudi 14 de ce mois, à Orléans, deux assassins ont essayé de jeter dans la Loire un soldat suisse qui revenoit à la caserne Saint-Charles. Le militaire, d'abord surpris, s'est défendu avec courage, et a blessé l'un de ses agresseurs à la joue.

—M. Bousquet-Deschamps, qui avoit obtenu de rentrer en France, à la condition de s'arrêter à Perpignan, a été arrêté dans le département de Lot et Garonne, où il étoit entré sans la permission du gouvernement.

— Le roi des Pays-Bas, par arrêté du 25 janvier, a approuvé et reconnu les Statuts de l'association des Trappistes de Werthmalle, près Anvers. Ces religieux, qui ne font que des vœux temporaires, s'occupent à défricher les terres et travaillent aussi à l'éducation de la jeunesse.

— La clôture des cortès extraordinaires de Madrid devoit avoir lieu le 14 de ce mois, et le roi devoit y assister.

— En Angleterre, la chambre des communes s'est occupée de la motion de sir Robert Wilson, pour que la correspondance entre S. A. R. le duc d'York, le vicomte de Sidmouth et lui, au sujet de son renvoi de l'armée, fût mise sous les yeux de la chambre. La motion a été rejetée.

— Un corps de mille hommes de troupes autrichiennes a débarqué à Palerme, à la fin de janvier; neuf individus, qui faisoient partie de la conspiration dite *des conciatori* ou *les tanneurs*, ont été exécutés; dans le nombre il y a un prêtre, nommé Villa. D'autres condamnés à la même peine n'ont pas été exécutés.

— Les catholiques d'Irlande se sont assemblés dernièrement à Dublin, et ont adressé une pétition aux deux chambres pour obtenir une émancipation civile complète et entière; deux Irlandois de distinction sont chargés de suivre cette affaire au parlement.

— Dans les séances des 8 et 11 février, la chambre des députés de Bavière a refusé d'admettre, comme députés, deux ecclésiastiques,

MM. Egger et Abbt, sur le motif qu'ils cumuloient deux bénéfices ecclésiastiques. Voilà une chambre de députés bien scrupuleuse. Ne seroit-il pas possible que ce motif ne fût qu'un prétexte pour se débarrasser d'hommes dont les principes déplaisent?

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 20 février, M. le comte Portalis a présenté le rapport sur le projet de loi relatif aux délits de la presse. La discussion s'ouvrira lundi 25. La chambre a nommé, pour l'examen de la loi sur les journaux, une commission, composée de MM. le comte Ferrand, le duc de Doudeauville, le duc de Lévis, le marquis de Talaru et le comte Jules de Polignac.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

On avoit annoncé une séance pour le mardi 19; mais M. le président, après avoir attendu deux heures dans son fauteuil, ne voyant dans la salle qu'une centaine de membres, a déclaré que la délibération étoit renvoyée au lendemain.

Le 20 février, MM. d'Estourmel et Coudert, députés, l'un du département du Nord, et l'autre du Rhône, prêtent serment, et se placent à l'extrême gauche. On accorde plusieurs congés. La discussion continue sur le projet de loi relatif à la police sanitaire. M. le président lit le 1er. article, qui laisse au Roi les mesures à prendre pour arrêter le fléau. M. Foy propose, dans un amendement, qu'on rende compte aux chambres des motifs qui auront déterminé ces mesures, afin que, sous ce prétexte, le gouvernement ne cache pas d'autres desseins, comme le bruit en a couru. M. Pardessus combat l'amendement comme contraire à tous les principes constitutionnels. M. Sébastiani vote pour l'amendement. M. de Corbière s'attache surtout à réfuter les insinuations de M. Foy, qui réplique à son excellence. M. de Puymaurin montre la nécessité de la police sanitaire. L'amendement est rejeté. L'article 1er. est adopté, ainsi que le 2e., qui concerne les communications de commerce avec les pays actuellement *sains*, et les articles 3, 4 et 5, qui prescrivent différentes mesures selon la gravité des soupçons.

M. Sébastiani demande une indemnité pour les marchandises qui seront brûlées ou détruites; il est appuyé par M. C. Perrier, et combattu par MM. de Corbière et Pardessus. M. Sébastiani se réunit à l'amendement de M. Manuel, qui a à peu près le même objet. Les murmures du côté droit ayant interrompu l'orateur, il se pose, les bras croisés, sur la tribune, pour attendre que le silence soit rétabli. Une voix à droite: *C'est bien insolent*. M. Manuel défie celui qui a prononcé ce mot de se lever. M. le président fait observer que de pareilles provocations sont déplacées. L'amendement est rejeté. Les articles 6, 7 et 8, qui établissent différentes peines contre les violateurs du cordon sanitaire, sont adoptés, malgré les réclamations du côté gauche, qui se plaint qu'on va trop vite.

Le 21 février, on continue la discussion sur le projet de loi relatif à

la police sanitaire; la commission retire ses amendemens, ce qui excite de grandes réclamations de la part du côté gauche. La discussion des articles suivans, jusqu'à l'article 20, offre peu d'intérêt; ils ont été tous adoptés, à l'exception du 11e., qui est renvoyé à un nouvel examen de la commission. Tous ont pour objet de déterminer les peines à infliger aux contrevenans. Divers amendemens ont été proposés par MM. Foy, d'Ambrugeac, et quelques autres membres; tous ont été rejetés. Les principaux orateurs ont été MM. Foy, de Chauvelin, Manuel, Sébastiani; les ministres leur ont répondu.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, dans votre no. 758, vous paroissez croire que ce fut le ressentiment d'avoir été refusé pour une chaire de théologie à Besançon, qui jeta l'abbé Moyse dans le parti favorable à la révolution. Je ne sais si cette opinion est bien fondée. J'ai beaucoup connu autrefois l'abbé Moyse; nous avons fait une grande partie de notre théologie ensemble à l'université et au séminaire de Besançon. Je l'ai toujours trouvé enclin aux opinions hardies. Il les soutenoit avec art et avec opiniâtreté; on le connoissoit pour tel, et j'ai entendu plusieurs fois M. Pochard lui dire : *M. Moyse, priez Dieu de mourir catholique.* Vous savez que M. Pochard, depuis supérieur du séminaire de Besançon, étoit un des professeurs les plus distingués, et il joignoit à la piété le discernement des esprits. Aussi Moyse portoit-il parmi ses camarades le surnom d'*ergoteur*, et le savant Bullet lui disoit un jour devant moi : *On perd beaucoup de temps avec vous, à cause de la subtilité de vos argumens.*

J'ai vu depuis Moyse à Dôle, où il enseignoit la théologie avec de bons appointemens; c'étoit le même homme, toujours armé de sa métaphysique pointilleuse, et semblant prendre à tâche d'obscurcir ce qui étoit clair. S'il reprit ses fonctions après la terreur, on dit qu'il avoit précédemment vendu les huiles et le chrême qu'il avoit bénits. La bibliothèque dont vous parlez n'avoit pas dû lui coûter beaucoup de peine à former. Il avoit recueilli sans doute celle des Jésuites qu'il remplaçoit. Quant au Supplément qu'il a donné aux réponses critiques de Bullet, les hommes versés dans la connoissance des langues orientales n'ont pas trouvé beaucoup de découvertes originales. Wagenseill, Buxtorf et autres protestans d'Allemagne ont été ses guides, sans qu'il les ait cités.

Je dirai à cette occasion quelque chose d'un homme qui fut collègue de Moyse, et dont les égaremens ont été plus scandaleux encore; c'est Gobel, qui ne passoit pas non plus pour avoir un jugement très-sûr. On trouve un article sur lui dans la *Biographie universelle*. J'y pourrois ajouter quelques faits.

Gobel étoit né à Colmar, et étoit fils d'un conseiller au conseil supérieur de cette ville. Il y fit ses études avec assez de distinction, et, ayant embrassé l'état ecclésiastique, il obtint un canonicat de la cathédrale de Bâle, dont le chapitre résidoit à Arlesheim, village célèbre par le

monument de Gesner, qui est aujourd'hui détruit. On exigeoit dans ce chapitre des preuves de noblesse, excepté pour deux places réservées aux docteurs en théologie. C'est à ce dernier titre que Gobel obtint un canonicat.

Il avoit de l'esprit et de la grâce ; il étoit insinuant et parloit bien. Il fut nommé suffragant de l'évêque de Bâle, sous le titre d'évêque de Lydda ; il étoit en cette qualité premier vicaire général ; et logeoit au château du prince-évêque, à Porentruy. La France lui assigna une pension de 10,000 fr. ; il l'employa en partie à se bâtir une jolie maison de campagne en Alsace, et il y passoit volontiers la belle saison, loin du cérémonial de la petite cour de Porentruy, où il ne jouoit qu'un rôle un peu subalterne.

Des anabaptistes s'étant répandus dans la haute Alsace, et y ayant donné lieu à quelques désordres, il fut question de les réprimer, et l'évêque de Lydda rompit au contraire par son indiscrétion les mesures qu'on avoit prises. Dans la négociation entre le prince-évêque de Bâle et la France, pour l'échange du spirituel de Porentruy, le suffragant fit naître des incidens qui retardèrent la conclusion, et trouva le moyen d'obtenir en cette occasion quelques avantages pour lui-même.

Il étoit assez sévère dans l'administration du diocèse, qui reposoit toute entière sur lui. Il apprit un jour que dans une conférence, d'ailleurs secrète, entre des curés, un d'eux avoit dit que le Pape n'étoit pas infaillible, si ce n'est lorsqu'il parle *ex cathedrâ*. Il le manda et le menaça, s'il ne se rétractoit. Qui eût dit que cet homme devoit un jour donner l'exemple du schisme ? Ses belles paroles le firent élire pour les Etats généraux dans l'assemblée baillagère du clergé de Belfort ; cependant tout le monde n'étoit pas dupe de sa faconde, et un curé, sortant d'un entretien avec lui, disoit assez ingénieusement : *C'est un ciboire sans hosties*. Un prêtre du pays ayant appris son élection en 1789, jugea qu'on avoit élu un traître ; l'expérience a justifié son pronostic.

Pour faire mieux comprendre tout ce qui est dit ici, il est bon de savoir que le diocèse de Bâle avoit de grandes extensions en Alsace ; 215 paroisses de cette province étoient de sa juridiction. Autrefois même il y en avoit 244 ; mais en 1779 il y eut un échange canonique pour le spirituel du pays de Porentruy, qui faisoit partie de la souveraineté temporelle de l'évêque de Bâle, et qui dépendoit pour le spirituel de Besançon. L'évêque de Bâle souhaitoit vivement cet échange, et céda en dédommagement à Besançon 29 paroisses en Alsace.

Le diocèse de Bâle, en Alsace, étoit borné à l'est par le Rhin et à l'ouest par les Vosges. On y comptoit plusieurs chapitres, abbayes et couvens. Au moment de la révolution tout l'évêché de Bâle étoit divisé en onze archiprêtrés, dont sept et demi étoient de la souveraineté du Roi de France. Les archiprêtrés étoient ceux de Kaiserberg, d'Ensisheim, de Huningue, de Fortmortier, d'Altkirch, de Masevaux, de Ferrette et de l'Egaw.

Besançon avoit en Alsace 58 paroisses, savoir : 16 dans le décanat de Granges, 13 dans le décanat d'Ajoie, et les 29 que lui avoit cédées l'évêque de Bâle, et qui formoient un doyenné sous le nom d'Alsace Bâloise.

Il est assez étonnant que cette extension de Bâle en France ne fût pas marquée dans les anciens Almanachs du clergé.

J'ai l'honneur d'être,

J. J. C. D.

M. l'abbé F. de la Mennais vient de publier la quatrième édition du second volume de son *Essai sur l'indifférence* (1). L'illustre auteur a ajouté beaucoup de développemens, soit pour éclaircir quelques endroits, soit pour faire disparoître des lacunes; ces développemens sont quelquefois insérés dans le texte, et quelquefois ils forment des notes assez étendues. Le nouveau volume a cinq feuilles d'impression de plus que l'ancien. Du reste, l'auteur renvoie à sa *Défense*, et indique seulement de temps en temps des témoignages qui viennent à l'appui de ses principes. Il a, dans le chapitre XIII, rectifié deux passages où des théologiens étrangers lui ont fait remarquer quelque inexactitude. L'empressement de M. de la Mennais à reconnoître et à réparer le défaut d'expression, et le soin avec lequel il a tâché d'éclaircir ce qui avoit embarrassé plusieurs de ses lecteurs, annonent assez combien il est supérieur aux petitesses de l'amour-propre. Nous rendrons compte plus au long de cette édition et des additions qu'elle présente.

On vient de mettre en vente chez le même libraire deux autres écrits auxquels les circonstances ou le nom de leur auteur peuvent ajouter un nouvel intérêt. L'un est un *Simple récit des évènemens arrivés en Piémont dans les mois de mars et d'avril* 1821, *par un officier piémontois* (2). L'auteur suit la conjuration dans son origine; ses progrès et ses résultats, rappelle la faute du ministère sarde, et accuse de complicité ou d'imprévoyance différens personnages importans. Cet ouvrage ne peut avoir été composé que par un homme fort au fait des évènemens, qui les a suivis sur les lieux, qui connoît tous les masques et qui de plus est doué du talent de bien observer. C'est là qu'il faudra puiser des notions justes sur les derniers troubles du Piémont.

Le second écrit est intitulé : *Lettres à un gentilhomme russe, sur l'inquisition espagnole*, par M. le comte Joseph de Maistre (3). Il y a six lettres écrites de Moscou, en 1815, et signées *Philomathe de Civarron*. L'auteur entreprend de justifier l'inquisition espagnole, et il signale en effet, dans les écrivains qui ont traité de cette matière, des erreurs, des contradictions, des inconséquences et des reproches qui annoncent plus de passion et de haine que d'amour pour la justice et la vérité. Nous reviendrons sur cet écrit, où l'on retrouve la manière originale, l'esprit et les saillies de l'illustre auteur.

---

(1) In-8°.; prix, 6 fr. 50 cent. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) In-8°.; prix, 3 fr. et 3 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez les mêmes.

(3) In-8°.; prix, 3 fr. et 3 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez les mêmes.

Notice sur l'abbé Grou.

Parmi les prêtres françois que la révolution avoit forcés de s'expatrier, et qui sont morts dans une terre étrangère, l'abbé Grou, auteur de plusieurs écrits de piété, a droit à une mention spéciale; nous avions annoncé une notice sur lui, nous tenons aujourd'hui notre promesse. Les renseignemens que nous nous sommes procurés sur cet homme estimable nous mettent en état de suppléer au silence de plusieurs dictionnaires historiques, et d'ajouter beaucoup à l'article succinct qu'on lui a consacré dans l'*Examen critique* de M. B.

Jean Grou, né au diocèse de Boulogne, le 24 novembre 1731, entra fort jeune au collége des Jésuites, et fut admis dans leur noviciat à l'âge de 15 ans. Il montra dès sa jeunesse du goût pour les lectures et les pratiques de piété, et il faisoit profession d'une dévotion particulière pour la sainte Vierge. Il prononça ses premiers vœux à 17 ans, et fut ensuite employé dans l'enseignement, suivant l'usage de la société. Là son goût pour la littérature se développa; il affectionnoit surtout Platon et Cicéron, dans lesquels il trouvoit, avec une grande richesse de style, de belles pensées, et une morale plus pure que dans le commun des anciens auteurs. Le premier fruit de son travail sur le philosophe grec fut la *République de Platon*, traduite en françois, 1762, 2 vol. in-12. Cette traduction fut suivie de celle des *Lois*, du même auteur, et, plus tard, de celle des *Dialogues;* elles virent le jour à Amsterdam, en 1769 et en 1770. Il nous paroît douteux néanmoins que le Père Grou soit allé en Hollande, comme il est dit dans l'*Examen critique*. Il habita plusieurs années Pont-à-Mousson, et c'est là qu'il fit ses derniers vœux, à une époque où les Jésuites étoient déjà supprimés en France. La mort de Stanislas les ayant fait renvoyer aussi de Lorraine, le Père Grou vint à Paris, sous le nom de *Le Claire;* il y menoit une vie fort retirée, partageant son temps entre l'étude et les exercices de piété.

Dans les commencemens, M. de Beaumont l'employa à écrire sur des matières relatives à la religion; il lui fit quel-

que temps une pension, qui cessa ensuite. L'abbé Grou se trouva dans un grand embarras. Il vivoit avec une grande simplicité, et demeuroit rue de Sèvres, près les Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, chez lesquelles il alloit dire la messe. Un de ses anciens confrères, qui dirigeoit le couvent de la Visitation de la rue du Bac, Robert Guerin du Rocher, lui procura la connoissance d'une religieuse de cette maison dont la vie étoit fort extraordinaire, et qui passoit pour être favorisée de grâces spéciales. Cette fille, qui étoit fort pieuse et fort intérieure, engagea l'abbé Grou dans les voies de la perfection. Il fit une retraite de huit jours, et se donna pleinement à Dieu; c'est de là qu'il datoit l'époque de sa conversion, comme il l'appeloit. L'exercice de l'oraison, l'habitude de la présence de Dieu, un abandon total à la grâce, un entier renoncement à sa volonté propre, telles étoient ses vertus dominantes. Il avoit une confiance extrême dans la Mère Pélagie, c'est le nom de la religieuse ci-dessus: il déféroit à ses conseils pour la direction de sa conscience. Il demandoit la même soumission et la même simplicité des personnes qu'il dirigeoit, et il leur faisoit faire par là des progrès dans la piété.

L'abbé Grou donnoit au travail tout le temps que lui laissoient ses exercices spirituels et les soins du ministère. Le résultat de cette vie laborieuse fut la composition de plusieurs livres sur des matières de piété. Son premier ouvrage en ce genre fut la *Morale tirée des Confessions de saint Augustin*, Paris, 1786, 2 volumes in-12; le premier de 410 pages, et le second de 460, avec une approbation de l'abbé Guyot, du 20 décembre 1785. L'auteur se proposoit d'opposer la morale chrétienne aux systêmes des incrédules, et d'en puiser les principes dans les écrits de saint Augustin, et il commençoit, dit-il, par ses *Confessions*, comme le plus connu de ses ouvrages. Il prend un certain nombre de maximes du saint docteur, et il les développe avec beaucoup d'abondance et d'onction. A cet ouvrage succédèrent les *Caractères de la vraie Dévotion*, Paris, 1788, in-18, avec une approbation très-flatteuse du docteur Lourdet, du 8 janvier de cette année; l'auteur y définit la dévotion, et en assigne les motifs, l'objet et les moyens. Ce volume fut suivi de près des *Maximes spirituelles avec des Explications*, Paris, 1789, in-12 de 304 pages. Le docteur Lourdet approuva cet écrit,

le 22 février 1788. Il y a en tout vingt-quatre maximes, dont chacune est renfermée dans un quatrain en vers, et développée ensuite dans une explication en prose.

L'auteur ayant à parler de matières délicates, a cru nécessaire de prévenir ses lecteurs; voici comment il termine son *Avant-Propos :* « Au reste, je proteste de la droiture de mes intentions. Je n'ai dessein de proposer que ce que Jésus-Christ a enseigné et pratiqué. En parlant, quoique sobrement, de la voie passive et de certains états peu ordinaires, il peut arriver que je ne m'explique pas avec assez de justesse et de précision. Qui oseroit présumer d'expliquer des matières si délicates d'une manière qui mette à l'abri de toute censure? Mais j'espère qu'on sera convaincu que j'abhorre toute espèce de quiétisme, et tout ce qui peut y conduire ». Cette déclaration n'empêcha pas qu'il ne s'élevât quelques plaintes, et nous les verrons se renouveler plus tard, à l'occasion d'un autre ouvrage de la même nature.

Le *Supplément à la Bibliothèque des Ecrivains jésuites*, publié à Rome en 1816, cite encore de Grou la *Science du crucifix*, Paris, chez Onfroy; et la *Science pratique du crucifix dans l'usage des sacremens de pénitence et d'eucharistie*, pour servir de suite au précédent. Il avoit rédigé, étant encore en France, de petits traités de piété : une dame pieuse, qu'il dirigeoit, avoit obtenu de lui de faire copier pour elle plusieurs de ces traités, qui forment 9 petits volumes in-12. Ces volumes existent encore entre les mains de cette dame, qui a bien voulu nous permettre de les parcourir. Ce sont des chapitres détachés, dont quelques-uns paroissent être entrés dans les ouvrages que l'abbé Grou fit imprimer par la suite. Il entreprit aussi un grand travail, qui lui a coûté quatorze ans de recherches et de peines : M. B. suppose que l'abbé Bergier s'empara de ces matériaux, les revit, les augmenta, et publia l'ouvrage sous son nom seul, avec ce titre : *Traité dogmatique de la vraie religion*. Mais cette anecdote, qui inculpe un homme estimable et un apologiste du christianisme, paroît au moins très-hasardée. Nous apprenons, par une voie très-sûre, que l'abbé Grou avoit laissé les matériaux de son ouvrage lorsqu'il quitta ce pays; il les avoit confiés à une dame que l'on vint arrêter pendant la terreur, et dont les domestiques livrèrent le manuscrit aux flammes, de peur de compromettre leur maîtresse.

L'existence de l'abbé Grou sembloit heureuse et paisible : il étoit estimé, il jouissoit d'une pension du Roi, il faisoit du bien par ses conseils et par ses écrits. Mais la révolution arriva. Il avoit d'abord formé le projet de demeurer caché à Paris, et d'y exercer le ministère en secret. La même religieuse dont nous avons parlé, qui alors étoit sortie de son couvent, et qui vivoit dans une retraite profonde, lui écrivit pour l'engager à passer en Angleterre. Il suivit cet avis, et fut invité, par un de ses anciens confrères, chapelain d'un riche catholique anglois, M. Thomas Weld, à venir le joindre. M. Weld avoit bâti, pour son chapelain, une maison près son château de Lullworth (et non Lutworth, comme dit M. B.) L'abbé Grou passa une année dans cette maison, et vint ensuite loger au château même, sur les instances de M. Weld. Toute la famille Weld étoit dans la piété : elle prit l'abbé Grou pour directeur. Sa douceur, sa sagesse, sa connoissance des voies intérieures, furent très-utiles aux personnes qui lui avoient donné leur confiance. C'est alors qu'il apprit que son grand ouvrage, le fruit de quatorze ans de travail, avoit été brûlé à Paris. Il soutint cette perte avec beaucoup de calme, et dit simplement : *Si Dieu avoit voulu tirer sa gloire de cet ouvrage, il l'auroit conservé.* Il observoit, autant qu'il le pouvoit, la règle des Jésuites, se levoit tous les jours à quatre heures du matin, sans lumière et sans feu, faisoit une heure d'oraison, récitoit son Bréviaire, et se préparoit pour la messe, qu'il n'a jamais manqué de dire jusqu'à sa dernière maladie. Il pratiquoit la pauvreté, n'ayant rien à lui, et demandant avec simplicité des livres ou des vêtemens, quand il en avoit besoin. Il étoit presque toujours dans son cabinet, occupé à écrire, s'abandonnant aux idées qui lui venoient, et s'arrêtant quand elles ne lui fournissoient rien. Dans ces intervalles, il s'amusoit de travaux littéraires : il avoit entrepris de remplir les lacunes des ouvrages incomplets de Cicéron. Ce qu'on remarquoit le plus en lui étoit une foi vive, une ame toujours tranquille, beaucoup d'humilité, de candeur et de zèle.

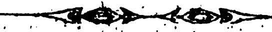
En 1796, il fit imprimer, à Londres, des *Méditations, en forme de retraite, sur l'amour de Dieu, avec un petit écrit sur le Don de soi-même à Dieu*, petit in-12 de 380 pages. Cet ouvrage est divisé pour servir à une retraite de huit jours, et il y a trois méditations par jour. Il paroît, par l'*A-*

vertissement, que cette retraite devoit être suivie d'une deuxième, que nous ne croyons point avoir été publiée. Les *Méditations pour la retraite* forment 290 pages; et l'écrit, *Du Don de soi-même à Dieu*, remplit le reste du volume. Cet ouvrage ne fut pas universellement approuvé; quelques théologiens crurent y voir des idées favorables au quiétisme, et M. Le Mintier, évêque de Tréguier, chargea un ecclésiastique fort respectable d'en écrire à l'auteur. D'un autre côté, nous savons qu'un évêque françois qui vit encore approuve ce livre, et en juge la doctrine saine et hors d'atteinte. Ce volume est assez rare en France, ayant été imprimé en Angleterre, dans un temps où il n'y avoit point de communication entre les deux pays. On publia encore, en Angleterre, un autre ouvrage de l'abbé Grou : c'est une traduction angloise d'un de ses traités manuscrits, qui n'a point vu le jour en françois; il est intitulé : *School of Christ* (*Ecole du Christ*); Dublin, in-12. Le traducteur étoit un confrère de Grou, qui se nommoit Clinton ou Makensie. Le même a traduit en anglois la *Morale de saint Augustin* et les *Caractères de la dévotion*.

Deux ans avant sa mort, l'abbé Grou fut attaqué d'un asthme très-pénible, mais qui n'interrompit pas ses pieux exercices, jusqu'à ce qu'une nuit l'apoplexie s'y joignit. Son domestique le trouva, le matin, sans connoissance. On le fit revenir à lui, mais peu après l'hydropisie se déclara, ses jambes devinrent monstrueuses. Il ne pouvoit rester au lit, et il a passé les dix derniers mois de sa vie dans un fauteuil. Il étoit sans cesse occupé de la mort, et s'y préparoit par la patience, ne parlant que de Dieu, et montrant une sérénité inaltérable. Il ne s'affligeoit que pour les autres de l'odeur que rendoient ses jambes, qui s'étoient ouvertes, et il continua jusqu'à la fin d'entendre les confessions de la pieuse famille chez laquelle il demeuroit. On lui portoit la communion deux fois par semaine. Sentant sa fin approcher, il demanda et reçut les sacremens avec une pleine connoissance. Peu avant de rendre le dernier soupir, tenant son crucifix entre ses mains, il s'écrioit : *O mon Dieu, qu'il est doux de mourir entre vos bras !* Sa mort arriva le 13 décembre 1803, à cinq heures du soir. Il avoit soixante-douze ans révolus. Dans ses dernières années, dit une notice manuscrite qui nous a été communiquée, Dieu lui avoit retiré toutes les

consolations sensibles ; il n'agissoit que par la pure foi ; mais ses discours n'en avoient pas moins d'onction. Il pratiquoit tout ce qu'il enseignoit, et sa vie formoit le meilleur complément de ses conseils.

Ses manuscrits, qui étoient en assez grand nombre, ont été remis à ses anciens confrères, et plusieurs sont, à ce qu'on croit, susceptibles d'être publiés. Déjà on a fait paroître *l'Intérieur de Jésus et de Marie*, Paris, chez Beaucé, 1815, 2 vol. in-12, le premier de 490 pages, et le second de 384. La première partie, *l'Intérieur de Jésus*, forme tout le premier volume et 147 pages du second ; la seconde partie, *l'Intérieur de Marie*, fait le reste. On n'y a joint aucune notice sur l'auteur. Quelques endroits de cet ouvrage se retrouvent dans les manuscrits que possède la dame pieuse dont nous avons parlé plus haut ; et nous pensons que, soit dans ces manuscrits, soit dans ceux remis aux confrères de l'abbé Grou, on pourroit trouver la matière de nouveaux livres, non moins remplis de piété que les précédens.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La visite pastorale a commencé, dimanche, dans les trois églises que nous avions indiquées. M. l'archevêque s'est rendu, dans l'après-midi, à Saint-Eustache, et a entonné les vêpres. Le prélat est ensuite monté en chaire, et a fait une exhortation au peuple. Une grande foule remplissoit le vaisseau ; M. l'abbé Rauzan a parlé après M. l'archevêque. Aux Petits-Pères, M. l'abbé Desjardins a présidé à l'ouverture ; et à Bonne-Nouvelle, M. l'abbé Jalabert ; l'un et l'autre ont prononcé un petit discours, et les missionnaires leur ont succédé, et ont exhorté les fidèles à profiter de ces jours de salut. Les deux églises étoient aussi remplies de monde ; on a même remarqué beaucoup d'hommes aux Petits-Pères. Tout s'est passé convenablement ; il n'y avoit point de gendarmes, comme dans la précédente visite, et il y a lieu d'espérer qu'on n'aura pas besoin de recourir à eux. On sait que M. l'archevêque étant allé, un des jours de la semaine dernière, rendre ses devoirs à S. M., le monarque lui parla avec intérêt de la visite, et lui exprima le désir et l'espérance qu'elle seroit couronnée du succès.

— MADAME et Mme. la duchesse de Berri ont assisté, lundi, à l'assemblée de charité tenue à Saint-Germain l'Auxerrois, pour l'œuvre des Filles de la Providence. L'église étoit remplie de beaucoup de personnes de distinction, et le sermon a été suivi de la quête. Les orphelines ajoutoient, par leur présence, à l'intérêt de la réunion.

— M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier du Roi, commencera, dimanche prochain, ses conférences sur la religion. Elles auront lieu à Saint-Sulpice, à deux heures précises, et continueront les dimanches suivans. On dit que l'auteur doit donner quelques conférences nouvelles, une entre autres sur les mauvais livres.

— Deux de nos évêques sont grièvement malades. L'un, qui se trouve à Paris, a reçu ces jours-ci les derniers sacremens; l'autre, qui est dans son diocèse, étoit, d'après les dernières nouvelles, dans un état inquiétant. Les deux prélats n'étoient évêques que depuis 1819.

— Plusieurs quartiers de la capitale sont assez mal pourvus en églises, soit qu'elles aient été abattues pendant le règne de l'impiété, soit que ces quartiers ne se soient peuplés que récemment. C'est dans ce dernier cas que se trouvent les faubourgs Montmartre et Poissonnière. Chacun d'eux n'a qu'une église ou plutôt une chapelle étroite, devenue encore plus insuffisante par les progrès d'une population qui s'accroît tous les jours. De nouvelles maisons s'élèvent, de nouvelles rues se remplissent dans cette partie de la capitale, et les religieux habitans de ce quartier gémissent de n'avoir pour église qu'un local étroit et peu convenable. L'administration étoit depuis long-temps sollicitée de pourvoir sous ce rapport aux besoins de ces deux faubourgs, et il paroît qu'un plan est arrêté pour y bâtir des églises plus en proportion avec la dignité de la religion, et avec le nombre des paroissiens. On commencera par le faubourg Montmartre, où il n'existe qu'une chapelle sous le nom de *Notre-Dame de Lorette*. On va élever, dans la même rue, et presque vis-à-vis, une nouvelle église. Le terrain est déjà préparé, et les constructions doivent commencer prochainement. On croit que la première pierre sera posée, au mois d'avril prochain, par M. le préfet du département, qui a montré beaucoup de bonne volonté pour déterminer cette dépense. Il paroît que l'église sera à peu près dans le même genre que celle de Saint-Philippe du Roule. On

estime qu'elle pourra être terminée en deux ans, et que la dépense pourra se monter à 600,000 fr. Ce sera un grand bienfait pour un quartier qui compte près de deux cent mille ames de population. On dit que, cette construction terminée, on s'occupera d'un quartier voisin, c'est-à-dire, du faubourg Poissonnière, qui n'est pas mieux partagé que le faubourg Montmartre, et qui n'a aussi qu'une église basse, étroite, et qui ne répond, ni à la majesté du service divin, ni à l'étendue de la population.

— L'utilité bien constatée des missions a engagé plusieurs curés du diocèse de Nanci à se réunir pour se livrer à cette œuvre; l'année dernière et cette année ils ont commencé en ce genre des travaux dont le succès sera pour eux un puissant encouragement. Ils viennent en ce moment de terminer une mission à Flavigny, près Nanci. Cette paroisse, qui est fort peuplée, et Richardmesnil, qui en est une annexe, ont été évangélisées pendant cinq semaines. Les missionnaires y arrivèrent le 13 janvier; les premiers jours, les exercices étoient peu suivis, à cause des préventions que l'on avoit cherché à répandre parmi le peuple. Mais bientôt le zèle et la charité des missionnaires triomphèrent de ces obstacles. Les cœurs s'amollirent à leur voix; on accouroit de quatre ou cinq lieues pour les entendre; des marques sensibles de religion et de repentir remplaçoient les mauvaises habitudes. Des pécheurs ne pouvoient retenir leurs larmes, soit dans le tribunal de la pénitence, soit lorsque, réunis autour du confessionnal, ils attendoient le moment de s'y présenter. Des hommes qui avoient juré de fermer l'oreille aux instructions chrétiennes étoient les plus empressés à s'y rendre, et sollicitoient les autres à les imiter. Il n'y avoit pas moyen de douter de ces conversions quand on voyoit des sacrifices éclatans, et des démarches qui coûtent beaucoup à l'amour-propre ou à la cupidité, des restitutions, des réparations, des réconciliations, la paix dans les familles, etc. Les divertissemens publics étoient abandonnés, et chacun s'honoroit d'être et de paroître chrétien. On ne pouvoit en quelque sorte décider les fidèles à sortir de l'église après qu'ils y avoient assisté à des exercices pendant des heures entières. La cérémonie dite du pardon des injures a fait éclater les sentimens les plus chrétiens et les résolutions les plus généreuses. On peut dire que tous les habitans ont profité de la mission. La

communion générale s'est trouvée si nombreuse qu'il a fallu la partager en plusieurs jours, qui ont été des jours d'édification par le recueillement et la pieuse joie des communians. Lors de la plantation de la croix, le maire et le conseil municipal ont réclamé l'honneur de la porter seuls; l'affluence étoit considérable, et beaucoup d'étrangers étoient venus se joindre à la population de Flavigny. Les missionnaires sont partis, le 17 février, comblés des vœux des habitans, et se félicitant des dispositions où ils les laissoient. M. l'évêque de Nanci, qui a pris beaucoup d'intérêt à leurs travaux, étoit venu lui-même les animer par sa présence; et une exhortation paternelle que le prélat adressa dans cette circonstance produisit tout l'effet qu'on devoit en attendre. Mme. la princesse de Hohenlohe a voulu contribuer au bien de la mission en achetant des livres de piété que les missionnaires ont distribués parmi le peuple. On a l'espoir que le bien qu'a fait cette mission sera durable; le Calvaire continue à être visité par de pieux fidèles, qui s'y rendent même la nuit pour prier.

— M. l'évêque de Metz vient de publier, à l'occasion du Carême, une *Lettre pastorale*, où il traite un sujet important, *la morale de l'Evangile*. C'est l'Evangile qui a fait connoître au monde une morale dont celle de l'ancienne loi n'étoit que comme une ébauche, et dont les désordres des nations païennes font mieux sentir encore la pureté. On ne médite point assez, dit M. l'évêque de Metz, sur le degré de corruption où étoient parvenus les hommes avant J. C. Des maximes qui nous paroissent aujourd'hui toutes naturelles étoient alors ignorées, et nous sommes tentés d'attribuer à nos lumières ce qui n'est que le résultat de la prédication évangélique. Telle étoit jadis, même chez les peuples les plus civilisés, la situation déplorable des esclaves, que nous voyons Socrate loué par un de ses disciples, non pas de sa douceur et de son humanité envers son esclave, mais de ce qu'il le faisoit déchirer à coups de fouet sous ses yeux, quand il le trouvoit en faute, sans en être plus ému. Qui ne sait avec quelle barbarie les Lacédémoniens traitoient les Ilotes, et qui n'a ouï parler des excès par lesquels les idolâtres croyoient honorer leurs fausses divinités? Les historiens grecs et romains sont pleins à cet égard des révélations les plus affligeantes, et tous les monumens du temps attestent la profonde corruption du genre humain à l'époque où J. C. parut.

Alors un nouveau jour brilla sur l'univers étonné : les devoirs de l'homme furent tracés avec précision, des dogmes consolans vinrent appuyer une morale céleste, et un modèle divin vint fortifier de ses exemples les leçons de la plus haute sagesse. M. l'évêque de Metz fait sentir cet heureux changement ; il développe cette prière simple et sublime que le Sauveur nous a instruits à adresser à notre Père commun ; il montre que le sermon sur la montagne renferme les idées les plus saines et les plus pures sur ce qui peut rendre l'homme heureux ici-bas ; il prouve la liaison intime du dogme avec la morale, et l'immense supériorité de la doctrine, qui nous présente le modèle de toutes les vertus dans celui-là même qui nous ordonne de les pratiquer. Nous ne pouvons qu'indiquer ces considérations générales, que le prélat fortifie par des réflexions accessoires non moins solides. Cette *Lettre pastorale*, qui est datée du 23 janvier dernier, et qui forme 43 pages in-8°., peut être jointe à l'*Instruction pastorale sur l'esprit du sacerdoce chrétien*, publiée l'année dernière par le même prélat. Ces deux écrits sont dignes l'un de l'autre ; la Lettre est même d'un intérêt plus général, et convient mieux au commun des fidèles, tandis que l'Instruction étoit faite principalement pour les ecclésiastiques.

— Les journaux ont parlé d'une circulaire du consistoire de Berne aux pasteurs protestans de ce canton. Cette circulaire, qui a paru en novembre dernier, a été publiée dans quelques gazettes protestantes d'Allemagne, quoique les protestans eux-mêmes en aient été peu satisfaits. On dit que le grand-conseil de Berne l'a fortement désapprouvée, et le journal françois de Francfort croit qu'on en est un peu honteux dans le parti. En effet, la circulaire est aussi peu mesurée pour le ton que pour le fond des pensées. On y qualifie la démarche de M. de Haller d'*apostasie*. Je voudrois bien savoir alors quel nom on lui donneroit s'il avoit pris le turban. Le consistoire se plaint de *séductions*, de *menées*, des *suppôts de la cour de Rome*, du *papisme* ; et il recommande aux pasteurs une surveillance rigoureuse, qui ne paroît pas bien se concilier avec la liberté naturelle dont on doit jouir dans le protestantisme. Aussi un journal catholique a cru qu'on ne pouvoit faire une meilleure critique de la circulaire que de l'insérer, en y joignant seulement quelques notes pour en faire sentir mieux l'esprit. Le consistoire, par

exemple, signaloit le *prosélytisme* des catholiques; on lui répond que personne n'a poussé plus loin l'esprit du *prosélytisme* que J. C., qui parcouroit la Judée pour annoncer sa doctrine, et que les apôtres, qui alloient par tout le monde, enseignant comme leur maître le leur avoit ordonné. Sans cet esprit de *prosélytisme*, l'univers seroit encore idolâtre; et quand les prédicateurs de l'Evangile arrivèrent en Suisse, s'il y avoit eu alors un consistoire à Berne, il se seroit peut-être moqué de la *séduction* et des *menées* des envoyés de Rome; il auroit appelé les convertis des *apostats*; il auroit vanté les lumières de l'idolâtrie, et qualifié de ténèbres la doctrine du christianisme. C'est à peu près ainsi qu'en agit le consistoire protestant de Berne : il repousse les catholiques, tandis qu'il tend la main à toutes les sectes. Il veut qu'on oppose la doctrine de la réforme aux erreurs de l'Eglise romaine : mais est-ce que la réforme a une doctrine commune? est-ce qu'on n'a pas des professions de foi différentes à Berne et à Wittemberg, à Londres et à Dordrecht, à Stockholm et à Genève? On s'est réuni, à la vérité, dans ces derniers temps; mais que sont ces simulacres de concorde, quand chacun a des symboles contraires? ou plutôt ne seroit-ce point qu'il n'y a plus de symboles, et que chacun arrange sa foi à sa guise? Pourquoi donc refuseroit-on aux catholiques ce qu'on accorde aux sociniens? Pourquoi tant d'indulgence pour ceux qui ne veulent plus rien croire, et tant de sévérité pour ceux qui croient d'une foi ferme à ce que leur enseigne une église antique? On fait remarquer aussi que la circulaire de Berne semble autoriser les pasteurs à exercer une sorte d'inquisition; et on leur demande s'ils veulent ériger un tribunal redoutable dans le moment où on le croyoit renversé pour jamais? Enfin, comme le consistoire renvoie les pasteurs au catéchisme d'Heidelberg, on lui fait observer que ce vieux catéchisme a beaucoup perdu de son crédit, que les principes comme le style en étoient tout-à-fait dignes des premiers temps de la réforme; mais que, depuis les nouvelles réunions surtout, ce catéchisme gothique est tout-à-fait hors de saison, et a de quoi faire rougir les beaux esprits des académies et les partisans de la nouvelle exégèse. Nous ne rendons que fort imparfaitement le sens des notes qu'un journal catholique a jointes à la circulaire, et qui montrent tout le ridicule et toutes les inconséquences de cette

pièce singulière, monument digne d'un autre siècle, qu'on a tiré peut-être des vieilles archives du consistoire, et qui aussi bien a été publié sans date, parce qu'on n'a sans doute osé ni laisser l'ancienne, ni en mettre une nouvelle.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a accordé une somme de 1000 fr. pour l'érection d'un monument à la mémoire du comte de Précy, que la ville de Lyon va élever dans son enceinte.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a fait remettre à M. le préfet des Bouches-du-Rhône, 2,000 fr. pour être répartis entre les pêcheurs qui avoient le plus souffert de la tempête du 24 décembre. Mgr. l'archevêque d'Aix a reçu de MADAME une somme de 300 fr. pour des pêcheurs de son diocèse.

— Le ROI a accordé une pension de 20,000 fr. à MM. Lainé et Siméon, et de 12,000 fr. à MM. Pasquier et Portal, en qualité d'anciens ministres.

— S. M. a daigné accorder à l'administration des hospices de Compiègne un secours pour le rétablissement de la lingerie de l'hospice des pauvres.

— M. de Bélissens, président du collége électoral de Tarn et Garonne, a été nommé député par ce collége; il a réuni 256 voix, sur 462, et M. le général Lamarque, 180.

— Son Exc. le ministre de la guerre vient d'accorder diverses gratifications à plusieurs officiers et simples soldats du régiment des hussards de la Moselle, à cause de leur dévoûment lors de l'incendie qui a éclaté à Beaufort.

— La cour royale (chambre d'appels correctionnels), a confirmé le jugement de police correctionnelle, qui condamne le sieur Lefuel, libraire, à un mois de prison et à 200 fr. d'amende pour avoir publié, sans autorisation, une gravure ayant pour titre : *le songe de Bertrand.*

— Le 20, le deuxième conseil de guerre de la quatrième division s'est réuni à Tours, pour juger les militaires accusés d'avoir pris part au complot tramé à Saumur; ils sont au nombre de onze, dont voici les noms : Delon, officier, contumace; Sirejean, Mathieu, Coudert, Bouru, de Fabert, Clément, Dethieux, Lemaître, Daumery et Lebrun, tous sous-officiers. Leur avocat a cherché à établir l'incompétence du conseil, qui a passé outre. Cette première séance a été ensuite entièrement consacrée à la lecture des pièces, hors la présence des accusés. Quarante-huit témoins doivent être entendus. Le 21, on a continué la lecture des pièces, et commencé les interrogatoires. Lemaître, Daumery et Lebrun ont présenté Sirejean comme l'un des agens du complot; c'étoit lui qui les avoit entraînés; il s'agissoit, disent-ils, de faire reconnoître Napoléon II, d'emprisonner le ROI; on leur assuroit que MM. Berton, Lafayette et Lafitte étoient du complot. Sirejean a tout rejeté sur Delon; pour lui, il ne vouloit qu'entrer dans une so-

ciété secrète pour empêcher de lever des contributions. Le 22, les autres accusés ont été interrogés, puis on a entendu des témoins, et il s'est établi des débats entr'eux et les accusés.

— A Lyon, à Vesoul, à Valence, à Clermont, on a ressenti un léger tremblement de terre, le 19 de ce mois. Le tremblement de terre qu'on a légèrement ressenti à Lyon, a été terrible dans le Haut-Bugey; à Belley, plusieurs maisons se sont écroulées; la voûte de l'église a été entr'ouverte; les cloches ont sonnées d'elles-mêmes. L'église d'un village voisin de la ville a été renversée. A Grenoble, plusieurs personnes ont été renversées dans les étages supérieurs des maisons.

— Il paroît que les malveillans pensoient aussi à exciter des troubles à Orléans; l'adjoint du maire a fait afficher un avis, où il engage ses administrés à se prémunir contre ces hommes dangereux, *pour qui la paix est un tourment et le trouble un bonheur.*

— On a arrêté à Cassel un officier hessois fortement prévenu d'être l'auteur du crime tenté sur la personne du prince héréditaire.

— S. A. R. le duc Albert de Saxe-Teschen, oncle de l'empereur d'Autriche, est mort à Vienne, âgé de 84 ans. Il avoit épousé l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de la reine Marie-Antoinette. S. A. I. l'archiduc Charles est son légataire universel: on évalue la succession à un revenu de 10 millions en papier-monnoie. Chaque archiduc reçoit, ainsi que le prince de Saxe, un legs de 200,000 florins.

— L'éditeur des ouvrages de lord Byron avoit sollicité des tribunaux anglois leur intervention pour empêcher un autre libraire de publier le *Caïn*, dernier ouvrage de cet auteur; mais le lord chancelier s'y est opposé, en se fondant sur ce que l'ouvrage lui a paru renfermer des principes opposés au christianisme.

— Un complot devoit éclater à Palerme le 12 janvier; mais il a été révélé par un des complices à M. le cardinal Gravina, archevêque de cette ville. On a arrêté plusieurs personnes le 10, et neuf d'entr'elles ont déjà été exécutées. L'ex-député Dragonetti est du nombre des personnes arrêtées. Les factieux avoient quitté le nom de *carbonari* pour prendre celui de *libres européens*. On désarme les environs de Palerme.

— Un curé du diocèse de Nicastro, dans le royaume de Naples, ayant reçu ordre de son évêque de communiquer à son troupeau la nouvelle bulle contre les sociétés secrètes, s'avisa de faire en chaire un discours où il avança que le Pape par cette bulle accordoit une indulgence plénière aux *carbonari*. Les paroissiens furent très-étonnés de cette assertion, et les murmures de l'auditoire forcèrent l'ami des *carbonari* à abréger son discours. Il retourna à l'autel, où peu après il fut frappé d'une attaque d'apoplexie dont il est mort.

— Le 14, le roi d'Espagne a assisté à la clôture des cortès extraordinaires, qu'il a félicitées de leurs opérations; le roi a été accueilli partout aux cris de *vive le roi*. La veille, Riégo étoit entré à Madrid en assez mauvais état; il avoit fait une chute de cheval, au milieu du triomphe que les libéraux vouloient lui décerner

— On assure que depuis deux ans plus de 200 juifs ont été baptisés dans le royaume de Pologne.

— On annonce que tout est tranquille à Constantinople; cependant

quatre des évêques grecs nouvellement adjoints au patriarche aient été arrêtés.

CHAMBRE DES PAIRS.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à la répression des délits de la presse : trois orateurs ont été entendus : MM. le duc de La Rochefoucault, *contre* ; le comte de Saint-Roman, *pour* ; le comte de Bastard, *sur* le projet de loi.

Il y a huit pairs inscrits *pour*, dix-huit *contre*, et cinq *sur* le projet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 22 février, M. de Straforello fait un rapport sur diverses pétitions. Les veuves et les enfans des auteurs dramatiques demandent qu'on leur rende l'héritage des ouvrages qui, suivant les lois de 1791 et 1793, deviennent la propriété des théâtres, dix ans après la mort des auteurs. Cette pétition est soutenue par M. Etienne ; on passe à l'ordre du jour. Le sieur Arthaux, officier, à Paris, qui avoit suivi Buonaparte à l'île d'Elbe, se plaint d'avoir été rayé des contrôles de l'armée, et demande une place qui puisse le faire subsister. On passe à l'ordre du jour pour la première partie de la pétition, et pour la seconde elle est renvoyée au ministre de la guerre. Plusieurs propriétaires d'oliviers dans le midi demandent un dégrèvement de contributions, à cause des gelées des années précédentes. La pétition est renvoyée aux ministres et à la commission du budget.

On reprend la discussion sur l'article 14 du projet de loi relatif au cordon sanitaire, qui avoit été renvoyé à une nouvelle délibération. Il prononce la peine de mort contre tout individu faisant partie du cordon sanitaire, qui auroit quitté son poste ; M. Pardessus, rapporteur, annonce que la commission persiste dans ses conclusions. M. Lafont de Chavaignac propose un amendement qui est soutenu par MM. Sébastiani, Foy, et combattu par MM. Forbin-des-Issarts et de Vogué. La clôture est prononcée, l'amendement rejeté, et l'article adopté ; le côté gauche réclame, et M. B. Constant frappe de ses deux poings sur son banc.

MM. Teyssère et Tarayre proposent chacun un article additionnel ; l'un et l'autre est rejeté. On procède au scrutin sur l'ensemble du projet, qui est adopté par 219 voix contre 87. M. le ministre de l'intérieur demande la parole pour une communication du gouvernement : c'est un projet de loi, qui décerne une pension de 2000 fr. à MM. les docteurs Parizet, Bailly, François et Audouard, qui sont allés donner des secours aux malades de Barcelonne, et à la mère de M. Mazet, qui a péri victime de son dévouement ; une pension de 500 fr. pour le sieur Jouarry, élève interne à l'hôpital de Perpignan, et pour les sœurs Josephe Morelle et Anne Merlin, qui ont partagé les mêmes travaux. La discussion préparatoire aura lieu dans les bureaux.

Le 23 février, l'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif

à la construction d'un pont de pierre à Rouen. M. Ribard, rapporteur, montre la nécessité de ce pont. M. de Girardin, après quelques réflexions sur ce qui fait l'objet de la discussion, accuse avec beaucoup de chaleur M. de Villèle, d'avoir signé une ordonnance, qu'il prétend contraire à toutes les lois et à la charte, laquelle ordonnance augmentoit, pour la ville de Rouen, les droits d'octroi, afin de prélever une somme destinée à l'achèvement du pont de pierre de cette ville. M. de Villèle répond que le conseil municipal a droit d'augmenter les octrois, et qu'il étoit de son devoir de signer une pareille ordonnance. M. de Girardin remonte à la tribune, et M. Duvergier de Hauranne qui lui succède, cite les lois de 1816, 1817, 1818, qui justifient M. de Villèle. La clôture de la discussion est prononcée. M. le président donne lecture des différens articles du projet de loi, qui sont successivement adoptés à une très-grande majorité. La ville de Rouen contribue à la construction du pont pour 900,000 fr., le département de la Seine-Inférieure pour 600,000 fr. L'ensemble du projet est adopté par 255 voix contre 7.

On passe à la discussion du projet concernant les comptes de 1820. M. Labbey de Pompières se plaint que chaque année les ministres passent leurs crédits, et il demande que les 50,000 francs destinés à l'ameublement de l'hôtel des affaires étrangères, restant à payer, ne soient point alloués; que le supplément de un million 800,000 fr. demandé pour la construction de la nouvelle salle de l'Opéra, ne soit point admis dans les dépenses de l'Etat, non plus que le déficit de Mathéo. M. Duvergier de Hauranne, après avoir remarqué que, sans les évènemens de 1815, nous paierions 120 millions de moins, se félicite de l'heureux état de nos finances, qui s'améliorent de jour en jour, quoiqu'il ne soit pas encore de notre intérêt de prendre part aux guerres qui agitent l'Europe. M. de Caumartin vante les élections populaires, se plaint qu'on protège plus les écoles chrétiennes que l'enseignement mutuel; il trouve inutile cette garde, cette gendarmerie, destinée, selon lui, à escorter quelques agens du pouvoir, ou *ces caravanes religieuses qu'un prosélytisme perturbateur met en mouvement.* (violens murmures et interruption). L'impression du discours est demandée avec beaucoup de chaleur par MM. de Girardin et B. Constant, mais elle est combattue par M. de Castelbajac, et rejetée à une très-grande majorité.

Le 25 février, la discussion est continuée sur le projet de loi relatif au réglement des comptes. M. de Saint-Gery se plaint de la forme des discussions et des digressions souvent indécentes qu'on se permet; il vote pour les amendemens de la commission. M. Bignon, dans un long discours, après s'être félicité d'une amélioration assez sensible dans nos finances, parle de la diminution du produit des postes, de l'inégalité des frais de perception dans les contributions indirectes, de la nullité du compte rendu par le ministère des affaires étrangères, de l'absence d'une législation pour les colonies. M. de Bonville donne de grands éloges aux lumières et à l'expérience du rapporteur de la commission, puis il se livre à de très-longs développemens; les forces manquent à l'orateur, qui est suppléé par M. de Castelbajac dans la lecture de son cahier.

M. de Corcelles pense qu'il est impossible à la chambre de s'occuper de la ratification des comptés, à moins qu'on ne lui fournisse les mémoires et les pièces justificatives nécessaires. Il égaie beaucoup l'assemblée en parlant de la responsabilité des ministres, et du déficit de Mathéo ; il inculpe en outre les commissaires du gouvernement, nommés en 1815, pour la créance sur la banque de Hambourg. M. Dudon prend la parole, pour se justifier sur ce dernier chef. M. de Berbis prononce un discours en faveur du rapport de la commission, et répond aux assertions que M. de Caumartin avoit avancées dans la dernière séance, tant sur la religion, que sur la garde royale et la gendarmerie. Tous les discours prononcés dans cette séance seront imprimés.

On a publié le *Catalogue* imprimé *des livres de la bibliothèque de M. le cardinal de la Luzerne*, dont la vente doit se faire le 4 mars prochain. Ce *Catalogue*, in-8° de 168 pages, est rédigé avec soin et est fort détaillé. La bibliothèque de S. Em. étoit nombreuse, bien choisie, et telle qu'il convenoit à un prélat instruit et ami de l'étude ; il y a sur toutes les parties des sciences ecclésiastiques des ouvrages importans. Les apologistes de la religion sont surtout en grand nombre. On y trouve une belle collection de Pères grecs et latins; on y trouve aussi un recueil des procès-verbaux du clergé, tant manuscrits qu'imprimés; l'exemplaire de M. le cardinal de la Luzerne est fort complet, et contient même des pièces qui ne se trouvent pas dans la bibliothèque du Roi; il est accompagné de plusieurs pièces et écrits accessoires relatifs aux matières dont il est question dans les procès-verbaux. Cet exemplaire conviendroit très-bien à quelque grand établissement, comme à la bibliothèque d'un évêché ou à celle d'un séminaire.

Cinq nouveaux volumes de la collection des *Orateurs chrétiens* (1) ont paru successivement; ce sont les tomes XVII, XVIII, XIX, XX et XXI. Les deux premiers sont la suite du Grand Carême de Massillon. Le tome XIX renferme les sermons du même orateur pour les mystères, et le tome XX le Petit Carême. On s'est borné ici à ces discours qui forment la collection des sermons proprement dits de l'évêque de Clermont; les panégyriques, les oraisons funèbres et les conférences appartenant à un autre genre.

Le tome XXI commence une nouvelle série qui est la troisième de la collection et qui paroit devoir renfermer un choix de discours parmi les prédicateurs du second ordre. Les noms qui paroissent dans ce tome sont ceux du Père de La Rue, de Fénélon, de Fléchier, de l'abbé du Jarry et du Père Bretonneau. Il y a douze sermons de ces divers orateurs, avec des notices sur eux et des analyses de leurs discours. Les notices sont assez courtes; nous n'y avons trouvé rien d'important à remarquer. Les analyses sont rédigées avec la clarté et la simplicité convenables.

---

(1) In-8°. Le prix de chaque volume est de 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Blaise jeune; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Catéchisme dogmatique et moral; par M. Couturier, ancien Jésuite, et curé de Léry (1).

Cet ouvrage a été composé pour servir d'explication et de commentaire au Catéchisme publié, dans le dernier siècle, par M. d'Apchon, évêque de Dijon, qui occupa ce siége depuis 1755 jusqu'en 1776. Ce prélat, dont on cite des traits héroïques de charité, aimoit les Jésuites, et en attira plusieurs dans son diocèse. M. Jean Couturier paroît avoir été de ce nombre, et devint curé de Léry, petite paroisse dans le même diocèse, et qui fait aujourd'hui partie du canton de Saint-Seine. Zélé pour l'instruction de son troupeau, il rédigea l'explication du Catéchisme que nous annonçons en ce moment, et qui, tant pour l'étendue des développemens que pour la clarté du style, convenoit à des enfans, et leur offroit des notions justes et des conseils salutaires. Cette explication ayant été communiquée à d'autres pasteurs, leur parut utile, et l'auteur, qui n'avoit que le bien en vue, en laissa tirer des copies. Mais cette manière de répandre l'ouvrage étoit lente et difficile. C'est ce qui a fait songer à le livrer à l'impression.

Avant tout, le manuscrit fut soumis à l'approbation de M. Dubois, évêque de Dijon, qu'une mort inopinée vient de frapper à l'entrée de sa carrière; le prélat fit examiner l'ouvrage par M. l'abbé Deschamps, chanoine de sa cathédrale, et ancien professeur en théologie, qui en a rendu un compte très-favorable. Sur son approbation, M. l'évêque donna, le 1er. mars

(1) 3 vol. in-12; prix, 6 fr. et 9 fr. franc de port. A Dijon, chez Lagier; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

de l'année dernière, un permis d'imprimer, où il recommande la lecture de ce Catéchisme, tant aux ecclésiastiques qu'aux fidèles. Le suffrage d'un prélat si distingué est une puissante recommandation en faveur de ce livre, dont l'utilité ne se bornera même pas au diocèse de Dijon; car, quoique cette explication ait été faite pour le Catéchisme qui s'y enseigne, cependant il ne seroit pas difficile sans doute de l'adapter aux autres Catéchismes, dont le fond est toujours le même, et où il n'y a guère de différence que pour la distribution et la rédaction des matières.

L'éditeur a un peu abrégé le travail de l'abbé Couturier. Celui-ci avoit ajouté, après chaque chapitre, une espèce de récapitulation de ce même chapitre, par demandes et par réponses; il avoit placé également, après chaque leçon, des prières pleines de sentimens affectueux. Mais ces accessoires auroient porté l'ouvrage à 4 volumes, et il a paru qu'il valoit mieux se borner à l'essentiel, afin de ne pas rendre trop coûteux un livre qui peut être d'une utilité journalière. On s'est donc restreint à 3 volumes, dont le Ier. traite de Dieu, et donne l'explication du Symbole et des quatre premiers commandemens; le IIe. explique les derniers commandemens de Dieu, ceux de l'Église, ce qui concerne les vertus principales, les péchés capitaux, la prière; le IIIe. volume est consacré aux sacremens.

Nouveaux Justes dans les conditions ordinaires de la société, ou *Vies de six personnes pieuses*; par l'abbé Carron (1).

Ce volume fait suite à celui que M. l'abbé Carron publia, en 1816, sous le titre de *Vies des Justes dans*

(1) In-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

les conditions ordinaires de la société; il contient six nouvelles *Vies*, savoir : celles de Victoire Cônen de Saint-Luc, née à Rennes, le 27 janvier 1761, et mise à mort à Paris, le 19 juillet 1794, avec soixante autres victimes ; de Jean-Baptiste-Ignace-Isidore, comte de Forbin des Issards, né à Avignon, en 1730, mort dans la même ville, le 8 février 1814 ; de Françoise-Marie-Thérèse Dargent, née, le 5 décembre 1778, à Chaussy en Beauce, morte le 29 avril 1813 ; de Marie-Amélie Sauvage, née à Saint-Malo, en 1779, morte le 13 août 1817 ; de Céleste-Marie-Claire Mettrie-Offray, née près Saint-Malo, le 30 juin 1766, morte le 15 mai 1817 ; et enfin d'Adélaïde-Marie de Cicé, née à Rennes, le 5 novembre 1749, et morte à Paris, le 26 avril 1818.

Ces différentes *Vies* offrent de touchans exemples des vertus chrétiennes, et surtout de piété et de charité. On verra dans celle du comte de Forbin un retour éclatant à la religion, une foi ferme, et un courage inébranlable dans les traverses. Les cinq autres *Vies* sont des modèles pour les personnes qui se trouvent dans une situation semblable. Celle de Mlle. de Cicé est particulièrement d'un grand intérêt par le dévoûment qu'elle montra en toute occasion pour les pauvres, et par les circonstances particulières où cette vertueuse fille se trouva placée. Impliquée, sous Buonaparte, dans une affaire fameuse, elle n'échappa à la condamnation que par le souvenir de ses vertus et de ses bienfaits.

L'éditeur a placé en tête du volume la *Notice* sur l'abbé Carron que nous avions donnée, l'année dernière, dans ce journal. Nous ne trouvons assurément point mauvais qu'il nous ait fait cet emprunt; nous avons été seulement un peu surpris qu'il ait négligé d'en prévenir. Il n'a pas cru nécessaire non plus d'établir par quelque témoignage que ces nouvelles *Vies*

étoient de l'abbé Carron, et d'indiquer comment elles étoient entre ses mains. Il paroît qu'il tient ce manuscrit du neveu même de l'auteur, et l'authenticité ne semble pas en être douteuse. Ceux qui ont la collection des ouvrages du vertueux prêtre, s'empresseront donc de se procurer ce nouveau volume, où ils trouveront le même esprit de piété, et le même soin d'inculquer les sentimens de religion et de charité qui enfantent les vertus et les bonnes œuvres.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous ne connoissions pas encore tout le fanatisme de l'esprit de parti. L'église des Petits-Pères a vu, ces jours derniers, de déplorables excès. De jeunes insensés, excités sans doute par les déclamations que nous entendons chaque jour, ont troublé les prédications des missionnaires par des cris, des dérisions, et même par des chants grossiers et doublement coupables, vu la sainteté du lieu. Les missionnaires ont montré, en cette occasion, autant de prudence que de courage. L'exercice du soir s'est achevé, le mardi, au milieu du tumulte. Le mercredi, les scènes ont recommencé avec plus de force; des groupes d'agitateurs couvroient la place des Petits-Pères et les rues adjacentes. M. l'archevêque de Paris arriva dans l'église et monta en chaire. Il se plaignit avec dignité, mais avec amertume, des contradictions et des insultes avec lesquelles on accueilloit les prédicateurs de la parole sainte, et déclara, au surplus, que lui et ses coopérateurs sauroient se souvenir de l'exemple du Sauveur, et des persécutions qu'il a promises à son Eglise et à ses ministres. Nous n'osons dire que de si justes plaintes excitèrent d'indécentes risées; la voix du prélat fut couverte par d'horribles clameurs; un des missionnaires fut frappé: deux d'entr'eux ne purent sortir de l'église: il fallut recourir à la force armée, et on a arrêté quelques jeunes gens. Le jeudi soir, les rassemblemens n'étoient pas moins nombreux, et avoient tous les caractères d'attroupemens séditieux: il a fallu les dissiper par des charges de cavalerie. On dit qu'on a vu, parmi les groupes, des hommes à cheveux blancs qui excitoient les jeunes gens.

Voilà donc la tolérance-pratique de ces déclamateurs fougueux qui crient contre l'intolérance des prêtres! On avoit affiché, à l'École de droit, un placard pour inviter les jeunes gens à s'unir contre *le fanatisme religieux*. Etrange abus des mots! et où est le *fanatisme*, si ce n'est dans ces insultes et ces menaces contre des hommes paisibles et dans l'exercice même de leurs fonctions? Le jeudi, on a arrêté, dans les groupes, MM. Demarçay et de Corcelles; ils ont dit qu'ils se rendoient dans une maison voisine. Les exercices ont été tranquilles à Saint-Eustache et à Bonne-Nouvelle; M. l'archevêque est retourné, le jeudi, aux Petits-Père. Le prélat a montré dans cette occasion un courage qui honore son ministère.

— M. l'abbé Letourneur, prédicateur ordinaire du Roi, qui avoit ouvert, le 2 février, la station du Carême à la cour, a prêché, dimanche soir, pour la seconde fois. Son sermon étoit sur la vanité des joies du monde; il a montré dans le premier point qu'elles étoient vaines, parce qu'elles étoient à la fois sans motif, sans réalité et sans durée; et dans le second point, qu'elles étoient pernicieuses, parce qu'elles sont cause de nos désordres, et par une suite nécessaire cause de nos malheurs. M. l'abbé Letourneur a prêché également le mardi et le jeudi. Le sujet du sermon de mardi étoit l'assistance aux offices de l'Église, et celui du sermon de jeudi étoit la prière, dont l'orateur a montré le devoir et le pouvoir. Un journal annonce qu'il y a eu sermon à la cour le mercredi des cendres, après l'office, et que ce sermon a roulé sur la mort. Il semble qu'on ne sauroit révoquer en doute un fait si bien spécifié; cependant la vérité est qu'il n'y a point eu de sermon dans la chapelle royale le mercredi des cendres; tel est l'usage au château.

— Le 27 février, il y a eu, dans la grand'salle de l'archevêché, une réunion générale des dames qui font partie de l'œuvre des petits séminaires. Cette réunion étoit présidée par M. l'archevêque. M. l'abbé Siret, curé de Saint-Séverin, a fait le discours; après lequel le prélat a adressé aux dames des félicitations et des encouragemens. L'assemblée étoit brillante et nombreuse, et elle a fait voir tout l'intérêt qu'inspire l'établissement des petits séminaires, et le zèle avec lequel les ames pieuses se portent à favoriser une œuvre si importante.

— M. l'archevêque de Tours, dans son Mandement pour le Carême, combat également, et ceux qui refusent de faire pénitence, et ceux qui cherchent à satisfaire leur sensualité dans les privations même que l'Eglise leur impose. Il engage les uns et les autres à se bien pénétrer de la nécessité d'expier leurs péchés, et à joindre à l'abstinence et au jeûne la charité pour les pauvres, et des secours pour les établissemens formés dans le diocèse, et qui ont pour but de pourvoir à la perpétuité du sacerdoce. Deux quêtes générales auront lieu pour ce dernier objet dans le diocèse, l'une le jour de Pâque, et l'autre le jour de l'Assomption. Nous citerons un court passage du Mandement du vénérable prélat.

« Le Seigneur, touché des maux dont il avoit menacé son peuple dans son indignation, l'invite à revenir vers lui : « Le jour du Sei- » gneur est terrible, lui dit-il, c'est un jour d'orage et de tempête; » il est précédé d'un feu dévorant, et suivi d'une flamme qui va » tout réduire en cendres. Maintenant, ô Israël! convertissez-vous » à moi de tout votre cœur ». Quel prodige de charité! un Dieu chercher lui-même à désarmer son infinie justice! Ah! N. T. C. F., si vous entendez sa voix, cette voix touchante qui vous parle par celle de son Eglise, nous vous en conjurons, n'endurcissez pas vos cœurs. Venez avec empressement à nos assemblées de religion, où l'Eglise redoublera ses prières, où la parole et la loi du Seigneur vous seront annoncées plus souvent que dans tout autre temps de l'année. Entrez avec tous les sentimens de la piété chrétienne dans cette sainte carrière de pénitence que cette tendre mère va si prochainement ouvrir à tous ses enfans. Recevez la loi du jeûne et de l'abstinence avec une docilité d'autant plus digne de vous que c'est l'esprit de Dieu qui a conduit notre sainte mère l'Eglise dans l'établissement de cette salutaire pratique du Carême, cette épouse de Jésus-Christ ne pouvant jamais cesser d'être dirigée dans toutes ses démarches par l'impression de son divin Esprit. Quel empressement ne devez-vous pas avoir à vous purifier dès l'entrée du saint jeûne, pour n'en point perdre le mérite? Avec quelle joie ne devrez-vous pas embrasser les moyens que les ministres de l'Evangile y présenteront de nouveau pour réparer vos iniquités? Que les préceptes de l'Eglise sont justes et précieux? Ne devrions-nous pas de nous-mêmes les prévenir » ?.....

M. l'évêque de Meaux expose la doctrine de l'Ecriture sainte et de la tradition sur la nécessité et les avantages de la pénitence; l'ancien et le nouveau Testament sont pleins à cet égard d'exhortations et d'exemples capables de faire impression sur nous, et l'Eglise a joint une loi positive à l'autorité des Prophètes et à celle de l'Evangile. Le prélat s'afflige des infractions que l'on se permet contre cette loi, et

de l'indifférence que tant de chrétiens montrent pour leur salut. Il engage ses diocésains à consoler son ministère par un retour sincère à la religion, et finit en leur parlant en ces termes :

« Le manque de pasteurs, l'état déplorable de la plupart de vos églises, leur honteuse nudité, surtout votre indifférence pour la religion, la profanation des saints jours de dimanches et de fêtes, le silence de nos temples, votre éloignement du tribunal de la pénitence, de la table sainte, vos goûts et vos penchans pour les divertissemens et les plaisirs qui vous sont défendus, l'oubli de vos devoirs, voilà l'image triste et lugubre qui se présente sans cesse à notre esprit pour affliger notre cœur et le déchirer. Nous voudrions vous sauver au prix de ce que nous avons de plus cher. Quelle douleur pour nous, lorsque nous apprenons que, restés insensibles à tous nos vœux, à nos désirs, à nos sollicitations, vous vous exposez tous les jours à tomber entre les mains du Dieu vivant, et à vous précipiter dans un abîme qui vous engloutira pour toujours ! N. T. C. F., nous vous en conjurons de nouveau, empressez-vous de sortir d'un état qui pourroit vous devenir si funeste ; et si la crainte n'étoit point un motif assez fort pour vous arrêter sur le penchant de votre ruine, cédez au moins, nous vous en supplions, à la bonté de votre Dieu. Que de preuves n'avez-vous point reçues depuis quelques années de son amour ? Comparez votre sort à celui que vous avez éprouvé si long-temps, votre position à celle des peuples qui vous environnent »....

— La ville de Dammartin, diocèse de Meaux, vient de jouir du bienfait d'une mission qu'elle désiroit depuis long-temps : quatre ouvriers évangéliques y ont annoncé les vérités de la religion depuis les premiers jours de janvier. Les habitans de la ville, et ceux des communes environnantes, ont suivi les exercices de cette mission avec une édifiante assiduité. La plantation de la croix ayant été fixée au mardi 19 février, M. l'évêque de Meaux fit annoncer qu'il présideroit à cette cérémonie. Le prélat partit, en effet, le dimanche 17, donna, ce même jour, la confirmation à Saint-Soupplets, et le lundi à Moussy-le-Vieux. Le mardi, il célébra la messe dans l'église de Dammartin, et y donna la sainte communion à cinq cents personnes. Après la messe, il adressa une exhortation touchante aux fidèles, et administra ensuite le sacrement de confirmation à huit cents personnes. La plantation de la croix eut lieu dans la soirée. Au pied de cette croix, un discours plein de force et d'onction fut adressé, par un des missionnaires, à une population de quatre à cinq mille ames. Ce jour, ordinairement consacré à des plaisirs bruyans,

fut employé tout entier à des exercices de piété et à une cérémonie sainte, qui doit autant consoler les amis de la religion qu'elle fait honneur au bon esprit et aux sentimens religieux des habitans de Dammartin.

— Les missionnaires du diocèse de Bayeux n'ont point cessé, cet hiver, de se livrer aux travaux de leur ministère. Avant la mission d'Orbec, dont nous avons parlé, c'est-à-dire, depuis la mi-septembre jusque vers la fin d'octobre dernier, ils ont donné une mission à Bonneville-sur-Ajon et deux retraites, l'une à Cahagnes, et l'autre à Honfleur, pour consolider et étendre le bien que les missions de l'année dernière avoient produit dans ces deux endroits. Après la mission d'Orbec, ils sont allés à la fois à Aunay et à Villers-Bocage. Quatre missionnaires étoient occupés dans chacune de ces paroisses, et étoient aidés, pour les confessions, par les pasteurs des lieux et par les prêtres des environs. Ces deux missions ont commencé le dimanche 23 décembre, et ont duré quatre semaines : les exercices y ont été très-suivis, et les conversions ont répondu aux soins des ouvriers évangéliques. Maintenant, ces hommes infatigables sont occupés à donner une retraite à Orbec, afin d'y affermir le résultat de la dernière mission, et de là ils vont se rendre, au nombre de neuf, à Falaise, où ils sont attendus avec impatience, et où ils ouvriront, le 3 mars, une mission que l'on croit devoir se prolonger jusqu'au dimanche de Quasimodo. C'est ainsi que la nouvelle société des missionnaires justifie les espérances de M. l'évêque de Bayeux, et laisse partout des traces de son zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain.

— La cathédrale d'Orléans, qui s'étoit ressentie, comme tant d'autres églises, des ravages des modernes Vandales, voit disparoître peu à peu les traces de leur passage. Depuis quelques années des sommes assez considérables sont employées pour la restauration de ce beau monument; on a fait de grandes réparations à l'extérieur, et on y travaille encore. Dans l'intérieur, on s'occupe peu à peu de rétablir les anciens ornemens de ce vaisseau. On remonte le trône épiscopal, dont les colonnes ont été conservées; elles sont parfaitement sculptées, et vont être remises à leur place. Le buffet d'orgues de l'abbaye de Saint-Benoît est arrivé à Orléans, et va être placé dans la cathédrale, sur une tribune

pratiquée au fond de l'église; un facteur de Paris est attendu pour le poser, l'augmenter et le mettre en état. Il est toujours question de terminer cette grande église, à laquelle il manque, comme on sait, deux arcades de la voûte pour qu'on puisse la prolonger jusqu'aux tours. On se flatte que le gouvernement accordera des fonds pour cette dépense, que l'on estime pouvoir monter à 6 ou 800,000 fr. Le nom de Henri IV, qui posa la première pierre de cette église, ne peut qu'ajouter un nouvel intérêt à l'achèvement d'un édifice qui seroit alors un des plus beaux monumens de notre patrie. En attendant, la plus ancienne église de la même ville vient de recevoir un titre auquel elle avoit des droits. L'église de Saint-Aignan, ancienne collégiale de fondation royale, le seul monument religieux qui eût autrefois échappé, à Orléans, aux ravages des protestans, n'avoit que le titre de succursale; elle vient d'être érigée en cure. Les autorités ont secondé à cet égard la demande de M. l'évêque, qui a voulu en cette occasion récompenser le zèle d'un pasteur estimable, montrer l'intérêt qu'il porte aux pieux fidèles, et relever l'éclat d'une église consacrée en l'honneur d'un saint évêque du diocèse, et d'un illustre patron de la ville.

— Le mardi 12 février, M. l'abbé Jarrit-Delille, curé de Gueret, et grand-vicaire de Limoges, pour le département de la Creuse, a célébré dans son église un service pour le prélat que le diocèse vient de perdre. Un nombreux clergé, toutes les autorités et beaucoup de fidèles s'y trouvoient réunis. M. Delille a prononcé l'oraison funèbre du prélat, et a retracé avec talent et sensibilité les vertus sacerdotales de M. l'évêque de Limoges. Cet orateur, qui a rempli avec succès les chaires dans les grandes villes du Midi, a ému plus d'une fois ses auditeurs en leur peignant les qualités de l'excellent prélat, et l'impression qu'il a faite est à la fois un hommage rendu à la mémoire de M. Dubourg, et une preuve du mérite de l'orateur.

— C'est par erreur qu'il a été dit, dans notre numéro 776, que M. l'abbé de Grimouville, mort l'année dernière, étoit, avant la révolution, chanoine de Coutances : il étoit chanoine et grand-vicaire de Lisieux, et résidoit dans cette ville depuis long-temps. Il avoit même été grand-vicaire sous l'épiscopat de M. de Condorcet, prédécesseur de M. de la Ferronnays, à Lisieux. C'étoit un homme estimable, que son

heureux caractère faisoit généralement aimer. Bon, poli, plein d'affabilité et de bienveillance, il remplissoit exactement tous ses devoirs. Il n'hésita pas à sacrifier les avantages dont il jouissoit pour rester fidèle à la conscience et à l'honneur. Il se retira à Jersey, où il a habité constamment la même maison; tant il savoit inspirer un attachement durable. Il savoit se rendre utile aux émigrés françois, et il plaidoit leur cause auprès de ceux qui pouvoient les soulager. Leurs intérêts faisoient l'objet de sa sollicitude particulière. Lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Saint-Malo, il écrivit à un ami de qui nous tenons ces détails, qu'il étoit résolu de mourir dans l'asile que la Providence lui avoit ménagé. Sa famille, une des plus anciennes de la Normandie, tiroit son nom de la terre de Grimouville, près Coutances, qui étoit autrefois son patrimoine. Elle avoit été illustrée autrefois par les services de Nicolas de Grimouville, capitaine des gardes sous Henri III, guerrier vaillant et serviteur fidèle de son prince. On voyoit autrefois son tombeau aux Grands-Augustins.

—L'*Annuaire ecclésiastique de Savoie, pour 1822*, fait connoître l'état actuel du diocèse de Chambéri. Peu de pays se trouvent, sous le rapport de la religion, dans une situation plus satisfaisante. Il y a, outre le grand séminaire, huit petits séminaires. M. l'archevêque a ordonné cinquante-trois prêtres dans le cours de l'année dernière; il est mort, dans le même espace de temps, vingt-quatre prêtres : ainsi, il y a, dans ce diocèse, une tendance à réparer les pertes précédentes, tandis que chez nous le nombre des morts excède, en beaucoup de diocèses, le nombre des nouveaux prêtres, et que par conséquent le déficit augmente chaque année. Parmi les morts, on distingue un homme singulièrement estimable, André-Joseph Prevaz, Jésuite, né au Pont-de-Beauvoisin le 7 juillet 1731, et mort le 26 février 1821, à l'âge par conséquent de quatre-vingt-dix ans. Les missions données, pendant le cours de l'année dernière, dans les diverses parties du diocèse, ont continué à obtenir de grands succès. La première a eu lieu à La Motte-Servolex, près de Chambéri. Elle a été ouverte par M. l'abbé Rey, chanoine et grand-vicaire, le même qu'on a entendu cet automne à Paris. Plusieurs ecclésiastiques s'étoient réunis pour cette mission, qui a été close le 27 février 1821, et qui a attiré une foule de peuple,

tant aux exercices qu'aux tribunaux de la pénitence. Les missions données à Faverges, au Grand-Bornand, à Sallanches, à Doussard, n'ont pas opéré moins de fruits, comme nous l'avons remarqué ailleurs. A Saint-Martin de Belleville, les exercices, présidés par M. Broudex, archiprêtre, ont eu pour résultat une communion générale très-nombreuse. La mission de Thônes, commencée le 4 novembre et finie le 2 décembre, avoit attiré toutes les paroisses voisines, et a produit un renouvellement général; de nombreuses et ferventes communions en ont été la suite. L'*Annuaire* contient des notices sur la reine de Sardaigne, Marie-Clotilde de France; sur les cardinaux di Pietro, de la Luzerne et de Périgord: ces notices sont tirées de notre journal. Il y en a quelques autres nouvelles sur des prêtres estimables de Savoie, entre autres sur Jean-Claude Gabet, Bénédictin, abbé de Mont-Cenis, chargé, en 1801, de la direction de l'hospice de ce nom, et qui eut l'honneur d'y recevoir trois fois le Pape régnant; sur Jacques Pignarre, curé de Cernex, déporté à l'île de Rhé; sur François Bourret, curé de Corbonod, mort le 6 septembre 1821, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. L'*Annuaire* est terminé par différens détails et renseignemens qui peuvent être utiles; il contient aussi les mutations arrivées dans la situation du diocèse; la liste des évêques des Etats du roi de Sardaigne, etc. Ce recueil est toujours rédigé dans un excellent esprit.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La cour portera le deuil, pendant trois semaines, à l'occasion de la mort du duc de Saxe-Teschen.

— On a traduit en jugement le sieur Cellier et Mme. Chardin, peintre en émail, pour quelques bijoux qui présentoient des allusions séditieuses. Cellier a été condamné en trois mois de prison et 50 fr. d'amende; la dame Chardin a été acquittée par le juri.

— M. le duc Decazes est arrivé, le 27, à Paris, et s'est rendu, le lendemain, chez le Roi, avec lequel il a passé plus d'une heure.

— MM. Rebut et Germeau ne sont plus employés au ministère de la justice.

— Un complot a éclaté à Thouars, le 24 février; quelques factieux ont paru dans les rues, en proférant le cri de la révolte, et leur troupe s'étant peu à peu renforcée, on a répandu des proclamations au nom d'un certain *généralissime* des armées de l'Ouest; le général Berton paroît avoir été à la tête de ce mouvement. Aussitôt des troupes se sont acheminées de Vendôme, de Châteaudun et d'Orléans vers Tours; mais

tout étoit déjà dissipé : l'on est à la poursuite de la troupe du général Berton, et en attendant, le régiment suisse qui étoit à Orléans, est allé à Tours, pour remplacer le régiment de cavalerie qui y étoit en garnison. On a appris que Berton s'étoit dirigé sur Saumur avec sa troupe; qu'il étoit accompagné de Delon, cet officier impliqué dans la précédente affaire de Saumur; qu'il avoit demandé d'entrer à Saumur, et que, ne l'ayant pas obtenu, il avoit rebroussé chemin. Le maire de Saumur a montré en cette occasion beaucoup de fermeté. On a arrêté à Saumur un officier en demi-solde, nommé Roule, qui avoit passé aux rebelles. M. de Castries a fait arrêter aussi un officier de son régiment. On dit qu'on a pris vingt-sept des hommes du rassemblement de Berton, qui étoit en pleine déroute. Les amis des factieux diront-ils encore que c'est-là une conspiration forgée à plaisir?

— M. le maire de Vendôme déclare, dans une lettre imprimée, qu'aucun professeur n'a été renvoyé du collége, et que les chefs du collége n'ont reçu de M. l'évêque aucun avis relatif à leur établissement.

— Le 23, à Tours, le conseil de guerre a entendu les dépositions d'un grand nombre de témoins. Le témoin Quesnel, que diverses dépositions ont chargé, a été arrêté à l'audience, d'après le réquisitoire de M. le rapporteur. Dans la séance du 25, le capitaine rapporteur a conclu à la peine de mort contre Delon, Matthieu, Sirejean, Coudert et Dethieux; le premier contumace.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 25 février, la chambre a continué la discussion du projet de loi sur la liberté de la presse. Elle a entendu M. le prince de Talleyrand et M. le baron de Barente contre le projet, M. le duc de Fitz-James et M. le ministre des affaires étrangères pour le projet, et M. le marquis de Lally-Tolendal sur le projet. M. le duc de Lévis est chargé du rapport de la loi sur les journaux.

Le 27 février, la chambre a entendu le rapport annuel de la commission de surveillance près la caisse d'amortissement. Elle a continué la discussion sur la loi de la presse. MM. le comte de Polignac, le marquis d'Herbouville et le ministre de la marine, ont parlé pour, M. le comte Molé contre, et M. le duc de Coigny sur.

Le 28, MM. le duc de Broglie et le comte de Ségur ont parlé contre le projet, M. le comte Desèze pour, et M. le maréchal d'Eckmühl sur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 26 février, M. Cornet-d'Incourt a la parole au nom de la commission, comme rapporteur du budget pour la partie des dépenses. Il commence par se féliciter des améliorations déjà obtenues, soit pour l'économie, soit pour la connoissance du véritable état de la fortune publique, et, après avoir parcouru successivement les différens chapi-

tres des dépenses, il se résume à fixer le budget de 1822 à 904 millions 132,441 fr.; c'est-à-dire, qu'il propose une réduction de 3 millions 164,608 fr. M. Ollivier (de la Seine), second rapporteur du budget, expose le travail de la commission concernant la partie des recettes; 8 membres s'inscrivent pour parler en faveur du projet et 20 contre; ceux-ci sont tous du coté gauche. On remarque cependant que MM. Lafitte et Demarçay s'inscrivent pour.

MM. Audry de Puyraveau (de la Charente-Inférieure), le baron de Trinqualye (du Puy-de-Dome), Galmiche (de la Haute-Saone), sont reconnus comme députés. M. de Trinqualye, le seul des trois nouveaux députés qui soit présent, prend place au centre droit. La discussion est reprise sur les comptes. M. Ganilh se plaint du système de comptabilité suivi depuis plusieurs années, et surtout de l'accumulation de fonds qui a lieu sans cesse dans les caisses du trésor, et qui, selon lui, a favorisé le vol de Mathéo. Il se réserve à proposer plus tard divers amendemens sur les différentes parties de la loi. M. le ministre des finances répond sur-le-champ; il déclare que l'accumulation habituelle de 100 millions, dont a parlé le préopinant, est imaginaire, et qu'au contraire le trésor a jusqu'ici éprouvé un déficit, qui cependant se couvre tous les jours. Pour ce qui regarde le vol de Mathéo, on doit l'attribuer aux moyens que cet homme avoit pris pour couvrir sa fraude, et à la difficulté de la reconnoitre. Il ajoute au reste qu'on a pris des moyens pour rendre dans la suite plus faciles et plus sûres de semblables vérifications, et que tous les jours le gouvernement s'occupe du perfectionnement de la comptabilité; la cour des comptes est chargée à cet égard d'un grand travail.

Le 27 février, la commission de surveillance, près la caisse d'amortissement, est introduite et fait son rapport annuel. M. Haudry de Puyraveau, nouveau député, prend place au côté gauche. On reprend la discussion sur les comptes. M. Beauséjour se plaint que cette discussion, dans laquelle on ne produit jamais les pièces justificatives, n'est qu'une représentation théâtrale, jouée à la face de la nation. L'orateur est rappelé à l'ordre. M. Brun de Villeret fait de longues digressions sur la loi des élections et sur le clergé; il est plusieurs fois interrompu par des murmures, et finit par conclure en faveur du projet, sauf quelques amendemens.

M. Dudon se plaint de la facilité du trésor à prêter des sommes assez considérables, et dit qu'il y a une maison de banque qui a dû au trésor plus de six millions. Il craint que les intérêts de cette somme ne deviennent dangereux entre les mains des particuliers, qui peuvent s'en servir contre les intérêts du Roi. M. Lafitte qui se croit désigné, monte à la tribune, et défie qu'on puisse trouver au trésor une obole qui lui ait été fournie. On demande à gauche l'impression de son discours, qui est accordée; M. Dudon demande qu'on y ajoute une note tirée des comptes de 1818, qui énonce la somme prêtée à M. Lafitte; celui-ci se plaint des insinuations contraires à ses intérêts, qu'on réitère si souvent à la chambre. La clôture de la discussion est prononcée.

On passe à la discussion des articles. Dans le premier paragraphe on demande 1 million 296,181 fr. de supplément de crédit pour le mi-

nistère des affaires étrangères. M. Bogne de Faye propose de supprimer 400,000 fr., et se plaint que l'asservissement de la France a été décidé aux congrès de Troppau, de Laybach, etc. M. le ministre des finances répond que, si la France n'a pas encore la position qui lui appartient, il faut l'attribuer en partie à ces déchiremens intérieurs, souvent causés par des inculpations calomnieuses. M. Foy est mécontent de ces dernières paroles du ministre; il prétend que comme le ministre des affaires étrangères ne rend aucun compte, c'est ajouter l'inconnu à l'inconnu que de demander pour lui des sommes dont on n'explique pas l'usage. M. de Villèle explique ce qu'il a voulu dire. M. de Chauvelin parle moins des comptes que de la marche du gouvernement. L'amendement de M. Bogne de Faye est rejeté, ainsi que celui de M. de Pompières, qui proposoit de retrancher de la somme demandée 50,000 fr.

Le 28 février, M. de Thiard fait un rapport sur diverses pétitions. La plus remarquable est celle du sieur Poubelle, ancien clerc de notaire, qui renouvelle la demande, faite déjà plusieurs fois, d'une autorisation pour acheter une charge de notaire, et se plaint de M. le garde des sceaux, qui la refuse. M. le rapporteur établit que M. le garde des sceaux a droit de s'opposer, quand il le juge à propos, à la nomination d'un notaire, et que les opinions politiques sont un motif suffisant pour son refus. Il propose l'ordre du jour. M. de Girardin prononce un long discours, qui est plusieurs fois interrompu, où il s'élève contre l'ancien ministère, qui accusoit, dit-il, de mal penser ceux qui pensoient mal de lui; il prétend qu'à la chambre des pairs, où la même pétition avoit été présentée, M. Molé, qui étoit rapporteur, a avancé que, pour la nomination d'un notaire, le gouvernement ne pouvoit exiger qu'un certificat de capacité et de moralité. M. Basire soutient, le *Moniteur* à la main, que M. Molé a dit le contraire, et prouve que le gouvernement a pu refuser la nomination du sieur Poubelle. La clôture est prononcée, et l'ordre du jour adopté au milieu d'un grand tumulte et de vives réclamations.

La discussion continue sur l'article 1er. du projet de loi relatif aux comptes, où il est demandé 896,181 fr. pour l'acquisition de l'hôtel de Wagram. M. de Pompières demande le retranchement de la somme de 120,000 fr. M. Lainé combat l'amendement, et justifie cette dépense, en faisant observer que le mobilier de l'hôtel Galifet, occupé jusqu'à présent par le ministère des affaires étrangères, tomboit de vétusté, et qu'un nouvel ameublement étoit indispensable. M. Foy pense qu'il est important de ne pas acquiescer facilement à de pareilles demandes, et que les ministres ne doivent pas s'engager dans de pareilles dépenses, sans l'autorisation des chambres. M. Lainé lui répond.

M. Bogne de Faye propose de retrancher 320,000 francs; son amendement est rejeté. Pour celui de M. de Pompières, après deux épreuves douteuses, l'on a recours à l'appel nominal; et il est rejeté à une majorité de 159 contre 156. L'article est adopté à une majorité non douteuse. On vote sur l'ensemble du premier projet, qui est adopté à une majorité de 192 contre 72.

Les Martyrs; poème en 4 chants.

L'auteur de ce poème est M. de Précy, de Semur, neveu de feu M. le comte de Précy, si célèbre par sa défense de Lyon. Non moins distingué par ses principes que par ses talens, il s'est exercé dans la poésie, et publie, dit-il, *les Martyrs*, comme un essai, et pour sonder le goût du public. Son poème est divisé en quatre chants, dont le premier retrace la vie et la mort de l'Homme-Dieu; le second les premières persécutions de l'Eglise jusqu'à Constantin; le troisième les travaux des Pères et les fureurs de l'hérésie jusqu'au 16e. siècle, et le quatrième enfin les derniers efforts du génie du mal pour renverser la religion. Nous donnerons par quelques citations une idée de la versification de M. de Précy :

Ces apôtres divins, tous vainqueurs des enfers,
A la religion conquirent l'univers;
Prodigues de leur sang, soutenus par la grâce,
Du Sauveur des humains ils ont suivi la trace;
Ils meurent pour la foi qu'ils faisoient triompher,
Et le flambeau divin, qu'on vouloit étouffer,
Des antiques erreurs dissipant l'imposture,
Verse aux heureux mortels la clarté la plus pure.
L'apôtre des Gentils, instruit par l'Homme-Dieu,
En bravant mille morts, triomphoit en tout lieu,
Il gagne tous les cœurs par sa noble éloquence;
On voit les élémens soumis à sa puissance.
Les vastes régions de l'empire romain
D'une gloire nouvelle ont ouvert le chemin.
Paul se montre partout; son zèle, sa sagesse,
Brillent dans ses écrits; en eux tout intéresse;
Sa voix a confondu l'aveugle impiété,
Athènes a de lui reçu la vérité.
Tandis que Paul au loin répandoit la lumière,
L'Eglise s'illustroit par les travaux de Pierre.
Antioche à sa voix abjure ses erreurs;
Il établit partout les principes, les mœurs.
Il se montre hautement digne chef de l'Eglise;
A ses divins efforts la victoire est promise,
Et dans Rome, élevant le céleste flambeau,
Il vient y mériter le destin le plus beau.

Cette tirade n'est pas sans mérite; cependant elle renferme quelques taches que le travail de la correction auroit dû faire disparoître. L'auteur compose avec facilité; je ne sais s'il revoit ses premiers essais avec le soin et l'attention convenables. Il lui est échappé, entr'autres, dans ce morceau une faute assez étonnante dans un poëte,

dont la première qualité doit être de bien connoître sa langue. Cet hémistiche : *Il se montre hautement*, a une syllabe de trop ; M. de Précy sait très-bien que dans *hautement* l'*h* est aspirée. Il faudroit supprimer *il ;* peut-être est-ce une faute d'impression. Citons un morceau d'un autre chant :

Une nouvelle erreur en Orient domine ;
Niant de l'Esprit saint l'immortelle origine,
Sous des dehors pieux déguisant ses complots,
Elle va déchaîner des orages nouveaux.
Toutes les vérités que le chrétien vénère,
Tour à tour sont en butte à l'aveugle sectaire ;
On vit Apollinaire et Macédonius
Imiter les excès du superbe Arius ;
Mais le ciel confondit leur sacrilége audace ;
Des mortels éloquens, animés par la grâce,
Vengent les droits sacrés de la religion,
Et l'Eglise à jamais a consacré leur nom.
La Gaule s'illustra par Martin, par Hilaire ;
Rome du culte saint resta dépositaire ;
Basile en Orient défend la vérité,
Et son ordre nombreux est toujours respecté.
De son ami Grégoire on vit l'heureux génie
Entre les vrais chrétiens maintenir l'harmonie ;
De l'Eglise attaquée il se montre l'espoir,
Le ciel semble en ses mains déposer son pouvoir.
Origène, Cyrille, ô vous dont l'éloquence
De la religion fut la ferme défense ;
Vous Ambroise, Augustin, dont les savans écrits
Sont le charme des cœurs, la force des esprits,
Pontifes et docteurs, si des palmes sanglantes
Ne couronnèrent pas vos vertus éclatantes,
Travaillant pour la foi, vous avez mérité
Les lauriers du martyre, et l'immortalité.

Nous laisserons le lecteur apprécier le mérite de ce passage, et nous nous permettrons seulement de remarquer que les divisions des chants ne sont pas assez nettement tracées, et que l'on trouve quelquefois dans un chant des noms et des événemens qui, d'après le plan, devroient appartenir à un autre. Nous voyons d'ailleurs par une note de la fin du poème que l'auteur a beaucoup écrit ; il a en portefeuille un *Poème historique du Monde*, un autre sur les Stuart, des traductions en vers françois de l'Odyssée, de Lucrèce, du poème d'Abel, du *Prædium rusticum*, des Psaumes ; de plus une démonstration évangélique d'après le plan de Fénélon, un livre de l'influence du christianisme sur la civilisation des peuples ; sans parler de poésies légères et de pièces de divers genres. Nous ne pouvons que désirer que l'auteur mette la dernière main aux plus importans de ces ouvrages.

Sur les nouvelles éditions du Dictionnaire historique *de Feller.*

On a publié les V°. et VI°. volumes de la nouvelle édition du *Dictionnaire historique* de Feller, qui s'exécute en ce moment à Paris. Le V°. volume contient les lettres *E* et *F*. Il est beaucoup moins gros que les précédens, et n'a que trente feuilles, au lieu que les précédens en avoient trente-six ou trente-huit.

En ouvrant ce volume, nous sommes tombé à l'article *Expilly*, et nous nous attendions à voir sous ce nom au moins un des deux abbés Expilly, morts il y a bientôt trente ans. Mais nous n'y avons trouvé que le président d'Expilly, mort en 1636; on a seulement copié à la fin de son article ce que Feller avoit ajouté dans la dernière édition donnée de son vivant : *Le nom d'Expilly est devenu fameux dans ces dernières années par un abbé d'Expilly, connu par des spéculations géographiques et des calculs exagérés sur la population de la France, et plus encore par la part très-active qu'il a prise au schisme, et son empressement à envahir l'épiscopat.*

Que Feller, écrivant en 1797, c'est-à-dire, peu après la mort de l'abbé Expilly, et écrivant dans un pays étranger, où il n'étoit pas aisé de se procurer des renseignemens exacts sur les personnages; que Feller, dis-je, se soit borné à cette indication rapide, on en est moins surpris. Mais le nouvel éditeur n'a plus la même excuse, et, puisqu'il se proposoit de compléter Feller, il auroit pu, ce semble, remplacer la courte note de celui-ci par un article plus détaillé. Il n'auroit pas eu de peine sans doute à réunir des documens sur l'Expilly dont parle l'écrivain jésuite, et il me semble qu'il devoit d'autant plus faire ici un article nouveau, que celui de Feller manque d'exactitude.

En effet, la note citée confond deux abbés Expilly, qui ont vécu dans le dernier siècle. Le géographe n'est pas le même que le constitutionnel; ils étoient contemporains, mais il ne

paroît pas qu'ils fussent parens ; et il est possible qu'ils ne se soient pas connus.

L'un, Jean-Joseph Expilly, né à Saint-Remi en Provence, en 1719, occupa diverses places, et étoit sur la fin chanoine de Tarascon ; il voyagea beaucoup, et s'occupa de recherches géographiques ; il publia dans ce genre différens ouvrages, dont le plus important est le *Dictionnaire géographique, historique et politique de la France*, Avignon, 1762-1770, 6 vol. in-folio ; le dernier volume n'a point paru. C'est un ouvrage très-détaillé, et qui offre des renseignemens curieux ; il est surtout plus précieux aujourd'hui par les notions qu'il donne sur des établissemens détruits par la révolution. Cet abbé Expilly mourut en 1793 ; il a un article dans la *Biographie universelle*.

Le second abbé du même nom, Louis-Alexandre Expilly, étoit né à Brest, et étudia à Paris. Il prit le grade de licencié en théologie, et devint curé, ou, comme on dit en Bretagne, recteur de Saint-Martin de Morlaix. Il réussit à faire rebâtir son église, et obtint pour cela des secours du parlement de Bretagne. En 1789, le clergé du diocèse de Saint-Pol de Léon le nomma député aux États-généraux avec dom Verguet, prieur de Relecq. Cette députation ne tourna pas très-heureusement. Verguet se maria depuis ; quant à Expilly, il vota dans l'assemblée avec le parti révolutionnaire, et devint membre du comité ecclésiastique, où il favorisa les innovations. Il fit le serment, et fut élu évêque constitutionnel du Finistère, le 31 octobre 1790, à la place de M. Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper, mort le 30 septembre précédent. Expilly eut le triste avantage d'être le premier élu d'après les nouvelles formes ; mais il avoit besoin de recevoir l'institution, et d'être sacré. Il s'adressa pour cet effet, le 11 janvier 1791, à M. de Girac, évêque de Rennes, et se présenta chez lui avec deux notaires ; il y retourna le 15 janvier, et protesta contre le refus de M. de Girac de se prêter à son intrusion. Un évêque plus complaisant le sacra, comme on sait, dans l'église de l'Oratoire à Paris, le 24 février 1791. Expilly est nommé dans le bref du 13 avril 1791, où il est dit qu'il avoit écrit au Pape, le 18 novembre 1790, et qu'il lui avoit envoyé une Lettre pastorale du 25 février. Le Pape lui donne dans ce bref des avis, casse son élection, déclare sa consécration illégitime et

sacrilége, et lui défend, sous peine de suspense, d'exercer aucun acte de juridiction. Ces avis et ces défenses ne retinrent point Expilly, qui retourna dans son pays, et y trouva un accueil différent de celui qu'il avoit espéré. Les gens les plus religieux le blâmèrent, et il n'eut pour lui que les révolutionnaires et les indifférens. Devenu président du directoire du département, il prit parti dans ce qu'on appeloit le *fédéralisme*, fut mis pour cela en jugement, et exécuté à Brest, avec les autres administrateurs du département, le 21 juin 1794. Ainsi il ne périt point pour cause de religion, et sa mort, tout injuste qu'elle fut, ne peut le ranger parmi ceux qui ont été immolés pour leur attachement à la foi. On ne connoît de l'abbé L. A. Expilly que quelques pastorales, et un rapport qu'il fit à l'assemblée, en 1790, au nom du comité ecclésiastique, dont il étoit membre. Ce rapport avoit pour objet le traitement du clergé, et étoit tout-à-fait dans le sens des innovations. L'auteur l'avoit assaisonné de traits malins contre le haut clergé, et il y présentoit l'envahissement des biens ecclésiastiques comme un moyen admirable de remédier à tous les maux de l'Église.

Sans doute cet article, tel que nous le donnons ici eût été un peu long pour le plan de la nouvelle édition de Feller; mais on eût pu en rédiger un plus succinct, et on devoit surtout supprimer la note inexacte de Feller. Il m'a semblé voir dans ce V^e. volume d'autres articles un peu étranglés; il y en a même qui sont entièrement omis, quoiqu'ils parussent devoir entrer dans le plan de l'ouvrage. Ainsi j'ai été étonné de n'y point trouver Jean-Théophile Fichte, ce fameux kantiste, père d'une des branches de l'école allemande, mort le 29 janvier 1814; Jacques Fontaine, dit *de la Roche*, rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, et qui avoit été oublié par Feller; Jean-Henri de Frankemberg, cardinal et archevêque de Malines, mort le 14 juin 1804, et qui fut un des prélats les plus estimables et les plus zélés de ces derniers temps, etc. Les habitans des Pays-Bas surtout regretteront de ne pas trouver de notice sur un prélat dont le nom leur est cher, et dont le souvenir est tout récent parmi eux.

Le VIe. volume de la nouvelle édition a suivi de près le Ve.; il contient la lettre *G* et une partie de la lettre *H*, et a trente-deux feuilles. Nous y avons encore remarqué des omissions inattendues. On n'y parle point du savant Antoine-

Augustin Giorgi, religieux Augustin, mort à Rome, le 4 mai 1797, et dont on a des ouvrages pleins d'érudition. Il n'y a point d'article sur Gobel, évêque constitutionnel, qui eût pu offrir cependant des détails assez curieux. Il n'y en a point sur l'évêque Georges Hay, vicaire apostolique en Ecosse, mort il y a dix ans, et auteur d'ouvrages de piété et de controverse. Ces noms appartenoient pourtant à un dictionnaire tel que celui-ci. A l'article *Giannone*, il n'y est point fait mention de la rétractation de cet historien, quoique cette démarche fût de nature à être citée. Ce fut le 4 avril 1738 que Giannone abjura ses erreurs, à Turin, entre les mains de l'abbé Alfieri, après avoir été exhorté par le Père Prever, de l'Oratoire. Il témoigna beaucoup de regrets du passé. Les actes de cette rétractation sont cités dans plusieurs ouvrages, dans les *Observations critiques sur la police de l'Eglise*, par J. A. Tria; dans le livre *des Rétractations*, de Zaccaria; dans le tome II des *OEuvres posthumes* de Giannone, Venise, 1768; dans le *Supplément à l'Histoire ecclésiastique du Père Alexandre*, Bassano, 1778, in-folio. Nous remarquerons ici que dans la *Biographie universelle*, copiée par le nouveau Dictionnaire, il y a une erreur sur l'époque de la mort de Giannone. Cette mort est marquée au 7 mars 1758, tandis qu'elle est du 17 mars 1748, comme on le voit par une lettre du Père Prever, datée du 26 août 1749, et rapportée dans le *Supplément* ci-dessus. Giannone étoit né en 1676, et on dit qu'il avoit à sa mort 72 ans; ce qui confirme la date de 1748.

Il nous a été envoyé sur les premiers volumes de la nouvelle édition de Feller, des observations et des critiques où l'on relève avec quelque sévérité les défauts de cette entreprise. Nous ne saurions faire usage de toutes ces observations; mais nous indiquerons pourtant quelques erreurs, qui, sans être d'une grande importance, méritent cependant d'être relevées.

La suite de la Chronologie, au commencement du Ier. volume, paroît rédigée avec quelque précipitation. Dans la suite des papes, on a laissé subsister, à l'article de Pie VI, la date de son exaltation, 1775, au lieu de mettre celle de sa mort, 1799. Pour Charles IV, roi d'Espagne, on donne la date de sa naissance au lieu de celle de sa mort; pour Marie, reine de Portugal, la même faute est répétée. Son fils et son

successeur est appelé Jean IV, au lieu de Jean VI, et l'époque de son avénement au trône n'est pas indiquée. Dans la liste des rois de Sardaigne, on met la mort de Charles-Emmanuel en 1802; c'est l'époque de son abdication; ce prince n'est mort qu'en 1819. Stanislas, roi de Pologne, n'a pas abdiqué en 1792, mais en 1795; Gustave-Adolphe, roi de Suède, n'est pas mort en 1800, puisqu'il vit encore; il auroit fallu dire, abdiqua en 1809. Dans le même endroit, on doit lire Charles XIII au lieu de Charles III.

Dans le *Dictionnaire* même il y a un assez grand nombre de fautes typographiques, et d'articles qui ne sont pas à leur place. Nous ne relèverons pas minutieusement ces erreurs; nous ferons remarquer seulement que dans le Ier. volume il y a un article sur l'abbé Andra, professeur d'histoire à Toulouse; dont l'ouvrage fit du bruit en 1770; son nom n'étoit pas *Andra*, mais *Audra*; cette faute existoit déjà dans le *Supplément* de 1819.

M. A. F. de Lyon nous a fait passer une critique très-vive de la nouvelle édition; nous lui demandons la permission de ne pas insérer sa lettre, qui paroît écrite avec quelque amertume; mais nous ne pouvons nous empêcher de convenir qu'il a toute raison quand il signale la fin de l'article *Bourdon de l'Oise*, où l'éditeur s'exprime en ces termes, tome II, page 535: *Bourdon n'étoit pas essentiellement méchant; il méloit quelquefois des mouvemens d'humanité à une fureur presque continuelle, et l'on remarqua quelquefois de l'énergie et des intentions honnêtes dans des projets presque toujours inhumains.* Il faut croire que l'auteur de l'article ne s'est pas bien entendu lui-même, et qu'il y a plus de *nonsense* que de mauvaise intention dans cette étrange apologie ou excuse de Bourdon.

On sait qu'outre cette édition du *Dictionnaire de Feller*, qui se publie à Paris, il en paroît une autre à Lyon. Les deux premiers volumes ont été annoncés dans ce journal; le troisième et le quatrième ont été publiés depuis; ils contiennent l'un 48 et l'autre 49 feuilles d'impression. Le premier est rempli par la lettre C toute entière, et le suivant par les lettres D, E et F; de sorte que les lettres ne sont pas coupées, ce qui est plus commode pour les recherches. La grosseur des volumes montre d'ailleurs le désir qu'a l'éditeur de rendre l'ouvrage complet et de satisfaire ses souscripteurs.

Cette édition doit avoir deux volumes de moins que celle de M. Méquignon; on y a suivi un autre système que dans cette dernière. On n'y fait aucun changement au travail de Feller; l'éditeur n'a pas cru pouvoir se permettre la moindre correction à l'ouvrage du Jésuite. J'avoue que ce scrupule me paroît excessif : il y a, dans Feller, des articles inexacts ou incomplets, qu'il n'y avoit aucun inconvénient à rectifier.

Il auroit été à propos, par exemple, de revoir l'article *Diderot*, ne fût-ce que pour en retrancher ce que dit Feller de quelques ouvrages qu'il attribuoit au philosophe, et que l'on convient aujourd'hui n'être pas de lui. Cet éditeur, en copiant exactement Feller, reproduit aussi la même erreur que nous avons signalée dans l'édition de Paris pour l'article *Expilly*, et il confond sous le même nom deux personnages différens. Quant aux articles qu'il a ajoutés, ils sont assez nombreux; mais ils nous ont paru généralement bien succincts : ainsi, l'article *Caprara* est extrêmement maigre, et auroit demandé quelques phrases qui eussent fait connoître le caractère de ce prélat, et l'esprit qui le dirigea dans sa légation. A l'article *Durand de Maillanne*, on ne dit rien de la part que ce jurisconsulte prit aux innovations de l'assemblée constituante, et au code qu'on appela constitution civile du clergé. J'ai remarqué d'autres lacunes, qui laissent le lecteur dans l'incertitude sur le degré d'estime qu'il doit accorder à tel personnage, et sur les opinions et les sentimens de tel écrivain. Il semble même, par fois, que l'éditeur craigne de prendre une couleur et d'énoncer un avis sur certains hommes, tandis que ce que l'on cherche ordinairement dans un dictionnaire historique, c'est un jugement sur les écrivains. Est-ce bien faire connoître un auteur, que de citer le titre de ses ouvrages, sans dire quel en est l'esprit et le but?

Enfin, j'ai une dernière querelle à faire à l'éditeur. A l'article *Challoner*, il parle des *Mémoires* de ce prélat sur les catholiques anglois immolés en haine de la religion, et il ajoute : *Il n'est pas surprenant qu'ils aient été condamnés comme criminels de lèze-majesté; le conseil du roi regarde le souverain comme chef de la religion, et ceux qui lui refusoient cette qualité, comme criminels de lèze-majesté.* Voilà, il faut l'avouer, une étrange assertion : ainsi, l'éditeur trouve tout simple ce qu'on fit alors en Angleterre contre les catholiques; et parce qu'on s'étoit avisé d'attacher la note du

crime de lèze-majesté à tous les actes de catholicité, dès-lors les confiscations, les proscriptions et les supplices devenoient légitimes, et n'avoient plus rien de *surprenant*. Cette maxime seroit fort commode pour tous les persécuteurs. L'éditeur n'a pas voulu, sans doute, se faire leur apologiste; mais alors qu'a-t-il voulu dire? Il faudroit un fort correctif pour donner à sa phrase un sens raisonnable.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Devoit-on s'attendre à voir renaître des excès dignes du temps où l'impiété la plus grossière dominoit parmi nous? qui auroit cru que nous eussions à craindre les profanations de 1793, et que les ministres de la religion fussent exposés à être insultés au milieu de leurs fonctions les plus saintes? Au nom de la liberté on va troubler les pieux exercices des fidèles; on pénètre dans l'enceinte sacrée, on y fait entendre d'indécentes clameurs, on persifle les prédicateurs, on tente d'escalader la chaire, on couvre d'un tumulte effroyable la voix du pontife au moment où il va donner la bénédiction du saint sacrement; un missionnaire, M. l'abbé de Mesnildot, reçoit un coup violent à la poitrine au moment où il reconduisoit M. l'archevêque; deux autres missionnaires sont obligés de coucher dans la sacristie, parce qu'une foule menaçante les empêche de sortir de l'église, et il faut que la gendarmerie accoure pour protéger le passage du prélat, qui étoit venu partager le zèle et les dangers de ses coopérateurs; et tout cela se fait par des gens qui parlent de liberté, de lumières et de tolérance. On crie contre le fanatisme des prêtres au moment même où on les outrage; on les accuse d'intolérance tout en les frappant; on attaque bravement une enceinte où des ames pieuses, de bons fidèles, de jeunes personnes, prient en silence. Quelle absurde inconséquence! quel furieux délire! Les prédications vous déplaisent; qui vous force de les aller entendre? Les missionnaires ne vont pas vous troubler dans vos réunions profanes; de quel droit allez-vous porter le désordre dans leurs paisibles assemblées? Mais le but de ces excès étoit assez clair; ces groupes, ces cris, ces menaces, ces voies de fait, portoient un caractère de sédition en même temps que d'impiété; ils se lioient aux conspirations secrètes

en armées, et étoient provoqués par le même parti toujours conjuré contre notre repos. Personne ne s'y est mépris; aussi tous les honnêtes gens ont secondé les mesures de l'autorité. Les militaires se sont portés avec ardeur à réprimer les factieux; des gardes du corps, des officiers de la garde royale, qui n'étoient pas de service, se sont rendus dans l'église pour protéger les missionnaires, et en imposer aux agitateurs; de bons jeunes gens accouroient matin et soir des différens quartiers de la capitale pour se joindre aux exercices, et expier par leur recueillement de scandaleuses clameurs; les femmes même, ordinairement si timides, sembloient électrisées par le sentiment d'une juste indignation, et chantoient les cantiques avec plus d'ardeur, au milieu du tumulte qui éclatoit au dedans et au dehors. Au milieu de cette fermentation, les missionnaires ont montré qu'ils étoient les envoyés de celui qui a souffert sans se plaindre les affronts et les traitemens les plus noirs. M. du Mesnildot a su conserver en chaire tout son sang-froid; et n'a pas craint de faire entendre à une jeunesse égarée de justes reproches sur une si audacieuse impiété. M. l'archevêque, supérieur à de vaines craintes, est venu chaque jour dans une des églises; soir et matin il s'est montré à la tête de ses coopérateurs. Il a parlé avec autorité aux factieux; et leur a fait voir que les évêques (pour me servir de l'expression d'un illustre prélat) ont aussi leurs jours de bataille, et savent braver les dangers. Ces tristes événemens, nous osons l'espérer, auront un résultat tout différent de celui qu'attendoient les méchans. La marche et le but de l'impiété ont été à découvert; on rougit de ces violences et de ces scandales; on voit de quel côté est le fanatisme. Déjà un plus grand nombre de fidèles se sont présentés pour la confession; on s'empresse aux exercices, on admire le dévoûment de ces hommes courageux qui n'opposent à leurs ennemis que la patience et la prière; on cède, malgré soi, à l'exemple de leur charité en contraste avec la frénésie de leurs détracteurs; et le fruit de ces scènes honteuses sera de dissiper les préventions des gens de bonne foi, et de montrer la différence de l'esprit qui anime les prêtres, et de celui qui excite des séditions, qui provoque des insultes, des menaces, des voies de fait et des sacriléges.

— Les exercices des missionnaires ont été plus paisibles pendant quelques jours dans les trois églises; mais quelques agi-

tateurs aient eu honte de leurs excès, soit que les mesures prises pour les contenir leur en aient imposé. Aux Petits-Pères, les rassemblemens ont presque entièrement disparu. Lundi, quelques misérables ont voulu encore faire du bruit, et ont insulté la force armée; ils ont été dissipés. Les missionnaires redoublent de zèle, et l'affluence, non pas des curieux ou des ennemis, mais des bons fidèles qui viennent par des motifs de religion, augmente chaque jour. M. l'abbé du Mesnildot, qui avoit reçu un coup dans la poitrine et qui avoit craché le sang à la suite de ce mauvais traitement, a eu quelques accès de fièvre qui l'ont forcé d'interrompre ses instructions: mais il est mieux, et on espère qu'il pourra reprendre ses travaux. A Saint-Eustache, le vaisseau, quelque vaste qu'il soit, est rempli de monde. M. l'abbé Rauzan y fait chaque jour des instructions, où il se trouve toujours un très-grand nombre d'hommes. Les agitateurs ont été plus timides sur cette paroisse, où l'on sait que les gens de la halle étoient disposés à faire respecter leur église, leur pasteur et les prêtres qu'il appelle pour le seconder: on s'est borné à lancer quelques pétards et à jeter de mauvaises odeurs.

— On avoit répandu lundi le bruit de la mort de M. de Bombelles, évêque d'Amiens; cette nouvelle ne paroissoit que trop vraisemblable, vu l'état de ce prélat, que les médecins regardoient comme sans espérance. Il avoit reçu les sacremens, la semaine dernière, avec les marques de la piété dont il faisoit profession. Au moment de clore le journal, nous apprenons que ce prélat est décédé le 5 mars, à deux heures du matin.

— Le même jour que la visite pastorale a commencé dans les églises du troisième arrondissement, elle a été ouverte aussi à l'hospice de la Salpêtrière. MM. Fauvet et Tharin y dirigent les exercices. Ces missionnaires ont été reçus le dimanche 24, à l'entrée de l'église, par M. l'abbé de Seillans, premier aumônier de l'établissement. On a chanté le *Veni, Creator*. M. l'aumônier a prononcé un petit discours, dans lequel il s'est félicité de leur arrivée, et les missionnaires sont montés eux-mêmes en chaire, et ont annoncé l'ordre des exercices. Il paroît que déjà les habitans de l'hospice s'empressent de les entendre, et on espère d'heureux résultats de leurs soins pour tant de vieillards et d'infirmes, qui ont plus

de besoin que tout autre des secours de la religion, leur âge ou leurs maladies les avertissent à tout instant de la brièveté de la vie, et de la nécessité de se préparer au dernier passage. Il y a beaucoup de paroisses moins considérables que cette maison, qui renferme six mille ames.

— Le vendredi 1er. mars, Mme. Louise-Suzanne Bonhajot, née dans la religion protestante, a fait abjuration entre les mains d'un des vicaires de la métropole, dans la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, nouvellement décorée par les soins d'une personne attachée à la maison de M. le duc d'Orléans.

— Un ecclésiastique estimable par ses vertus et recommandable par ses services vient d'être enlevé à l'Eglise. M. Pierre Seguier, chanoine-chancelier du chapitre de Saint-Denis et grand-vicaire de Versailles, est mort à Saint-Denis le 18 février 1822. Il étoit né à Uzès, le 7 janvier 1747, d'une famille protestante. La rectitude de son jugement lui fit apercevoir de bonne heure qu'il n'étoit pas dans la voie du salut. Découvrir la vérité et l'embrasser avec ardeur fut pour lui la même chose. Après avoir abjuré l'erreur, il eut la consolation de persuader à ses parens de suivre son exemple. Le zèle qu'il avoit dès sa jeunesse pour le salut du prochain annonçoit une vocation particulière. Il entra au séminaire de Sainte-Garde, d'Avignon, et s'y distingua par ses progrès dans les sciences ecclésiastiques et dans la piété. Il étoit à peine engagé dans les ordres sacrés, que MM. de Sainte-Garde, allant faire une mission dans le Comtat, l'associèrent à leurs travaux. Ses études terminées, il revint dans son diocèse, et M. Bauyn, évêque d'Uzès, prélat plein de sagesse et de piété, se l'attacha d'une manière particulière, et le fit ensuite chanoine de sa cathédrale. Cette place ne fut point, pour M. Seguier, une place de repos : il ne fut étranger à aucun genre de bien, à Uzès et dans le diocèse, et il rendit des services signalés, soit pour l'exercice du ministère, soit pour toutes sortes de bonnes œuvres. La révolution étant venue, il resta dans le pays tant qu'il put y être utile, et ne s'éloigna que lorsque les progrès de la persécution lui ôtèrent l'espoir de pouvoir rester caché dans des lieux où il étoit trop connu. Ce fut alors qu'il vint à Paris, où il s'associa aux ecclésiastiques zélés qui se dévouoient aux dangers du ministère. Arrêté pendant la terreur, le temps qu'il passa en pri-

son fut encore employé à l'avantage du prochain. L'abbé Seguier édifioit ses compagnons d'infortune par ses vertus, ramenoit les uns à Dieu, dissipoit les préventions des autres, et eut le bonheur de préparer à la mort quelques-unes des victimes du régime affreux de ce temps-là. Etant sorti de prison, il se retira dans la ville de Mantes, et M. l'évêque de Versailles lui donna des lettres de grand-vicaire, et le chargea de diriger cette partie du diocèse. Sa douceur, sa charité, son esprit de sagesse, son zèle pour la discipline, furent très-utiles à tout le clergé de ce canton, qu'il administra pendant plus de quinze ans. L'âge et les infirmités lui ayant fait désirer de prendre le parti de la retraite, il fut nommé membre du nouveau chapitre de Saint-Denis, et eut le titre de chancelier, qui est une des dignités du chapitre. Il vint donc se fixer à Saint-Denis, mais sans abandonner entièrement ses fonctions de grand-vicaire de Versailles. Il dirigeoit en même temps des ames pieuses, et passoit tous les jours plusieurs heures au confessionnal. Il faisoit des conférences à de jeunes ecclésiastiques sur des matières de leur état. Il étoit supérieur des maisons de Carmélites de Pontoise et de la rue de Vaugirard, à Paris. Enfin, tous ses moyens étoient employés au service de Dieu et à celui du prochain, et les soins qu'il prenoit pour le ministère extérieur ne lui firent jamais négliger ses devoirs de chanoine. Une attaque de paralysie, qu'il essuya dans les premiers jours de janvier dernier, ayant résisté à tous les moyens de l'art, il a succombé, le 18 février, après de longues souffrances, qu'il a supportées avec une inaltérable résignation. Il laisse à ses amis l'exemple de ses vertus, et à ceux qu'il dirigeoit, de précieux souvenirs. Ses obsèques ont été célébrées à Saint-Denis, au milieu des témoignages d'estime et de regrets de tous ses confrères. On a célébré des messes pour lui toute la matinée du vendredi 1er. mars, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Sur l'exposé qui a été fait à Madame, duchesse d'Angoulême, de l'état de dénûment où se trouve l'église du Pin-en-Mauges (Maine-et-Loire) qui a été détruite pendant la guerre de la Vendée, Madame a fait passer 200 fr. aux habitans pour les besoins de cette église; M. le curé du lieu a fait célébrer sur-le-champ une messe d'actions

de grâces à laquelle tous les habitans ont assisté et ont offert leurs vœux pour la Princesse.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur a accordé un secours de 3000 fr. aux incendiés de Saint-Julien-le-Petit (Haute-Vienne), qui avoient déjà reçu une somme de 300 fr. de S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême.

— Des changemens assez nombreux ont été faits dans les sous-préfectures: vingt-trois employés ont été ou remerciés, ou transférés à d'autres places, ou ont donné leur démission.

— Dans l'affaire entre M. Lafitte et les exécuteurs testamentaires de Buonaparte, M. le procureur du Roi a conclu à ce que les demandeurs fussent déclarés non recevables, parce que Buonaparte, ayant été déclaré hors de la loi, étoit mort civilement, et par conséquent incapable de tester.

— Une ordonnance du Roi autorise l'acceptation de deux rentes de 400 fr. chacune, au profit des pauvres et de la fabrique de Rueil, diocèse de Versailles; ces rentes sont offertes par les enfans de feu Mme. de Beauharnois, qui font construire dans l'église du lieu un monument à leur mère.

— M. le vicomte de Montélégier est nommé commandant de la 17e. division militaire, qui comprend la Corse.

— On annonce que le corps des officiers de paix de la préfecture de police a été réformé: sur vingt-quatre officiers, dix-huit ont été remerciés; il ne doit plus y avoir que douze officiers et six adjoints.

— Une commission vient d'être nommée pour traiter de l'acquisition du zodiaque de Dendera; les membres de cette commission sont: MM. Cuvier et Fourier, de l'Académie des Sciences, et M. Walckenaër, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— M. Marie-Albert Dubois, étudiant en droit, réclame dans les journaux contre ce qui avoit été précédemment annoncé relativement à l'Ecole de droit. Il déclare que ceux qui ont fait entendre des sifflets et des provocations criminelles ne faisoient point partie de l'Ecole, et qu'à l'appel nominal, ils se sont retirés, confus de leurs mauvais succès.

— Le fils de M. le duc de Maillé, premier gentilhomme de S. A. R. MONSIEUR, est mort, le 2 mars au matin, presque subitement, dans son lit; la veille il jouissoit d'une parfaite santé, et étoit d'une très-grande gaieté: il étoit âgé de 21 à 22 ans.

— Parmi les douze individus arrêtés à l'église des Petits-Pères se trouve Dumoulin, qui a déjà figuré dans la conspiration du 19 août 1820; après son interrogatoire, il a été conduit à la préfecture de police.

— On a reçu des détails plus circonstanciés sur l'affaire de Saumur. Le 24, vers les dix heures du soir, le général Berton parut sur la place publique de Thouars, et lut quelques proclamations, où il prend lui-même le titre de *généralissime du Poitou et de la Bretagne*. On entendit alors se confondre les cris de *vive la Charte! vive Napoléon II! vive la république!* Berton, avec sa petite armée, se dirigea sur Saumur; et sa troupe s'accrut jusqu'au nombre

de 150 à 200 hommes, dont 30, presque tous sous-officiers, étoient à cheval. Les autorités civiles et militaires de Saumur, informées de l'arrivée des rebelles, firent mettre sous les armes la garde nationale, la garnison et les élèves de l'école, qui s'avancèrent de suite à la rencontre des rebelles. Ces dispositions et le courage du maire déconcertèrent les rebelles, qui se dispersèrent presque tous. Berton n'ayant plus avec lui que 10 à 12 hommes, voulut rentrer à Thouars, qui lui ferma ses portes. Alors il ne pensa qu'à prendre la fuite et se déguisa en paysan. Le 26, il a été vu ainsi déguisé dans la direction de Thouars. Dix à onze individus, qui faisoient partie de sa bande, ont été arrêtés, et parmi eux deux ex-colonels.

— Le 28 février, le conseil de guerre séant à Tours a condamné à mort les nommés Delon, lieutenant, contumax, Sirejean et Coudert; à un an de prison, le nommé Mathieu; à deux ans de prison, les nommés Bourru, Clément, de Fabert, Lemaitre et Lebrun. Dethieux et Daumery ont été acquittés. Sirejean et Coudert se sont pourvus en révision.

— A la nouvelle de la reddition de Thouars, les anciens chefs vendéens s'étoient réunis, pour délibérer s'ils n'occuperoient pas Parthenay au nom du Roi; et dans le seul arrondissement de Bressuire, il s'étoit déjà formé un corps de six mille hommes. L'autorité s'est empressée de rendre hommage à un dévoûment si généreux.

— M. le comte César Balbe, Piémontois, réclame, dans une lettre publiée dans quelques journaux, contre ce qui est dit de son père et de lui dans le *Simple Récit des événemens du Piemont*, que nous avons annoncé dans notre nº. 787, et qui paroît cependant rédigé par un témoin attentif et par un sujet dévoué.

— Les réfugiés espagnols qui se trouvoient à Bayonne ont reçu ordre de quitter cette ville; ils se sont rendus dans le département de la Gironde. M. l'évêque de Tarracone, inquisiteur-général, et le vicaire-général des Capucins, ont seuls été exceptés de cette mesure.

— Les insurgés d'Irlande avoient formé le projet de s'emparer de Cork; un prêtre catholique en a donné avis au gouvernement, ce qui a fait échouer le complot. Les insurgés continuent leurs ravages; ils ont dernièrement pillé et brûlé deux églises.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 1er. mars, la discussion continue sur le projet de loi relatif aux délits de la presse. La chambre a entendu, en faveur du projet, MM. le comte d'Orvilliers, et le baron Cuvier, commissaire du Roi; et contre le projet, MM. le comte Daru et le marquis Dessoles. Après la clôture de la discussion générale, on a entendu M. le comte Portalis, rapporteur de la commission.

Le 2 mars, M. le comte de Lévis a fait un rapport au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux journaux. La chambre s'est ensuite occupée de la discussion de l'article du projet de loi concernant les délits de la presse.

L'article 1er., combattu par M. le comte Lanjuinais, a été adopté, et on a écarté un amendement proposé par M. le comte Cornudet, qui établissoit que l'article ne porteroit aucune atteinte aux droits de controverse. L'amendement a été combattu par MM. le ministre de l'intérieur, le duc de Broglie et le comte de Ségur.

A l'art. 2, M. le comte de Bastard a proposé une nouvelle rédaction qui modifie le mot *autorité* du Roi par celui de *constitutionnelle*. Cet amendement, qui avoit déjà été proposé dans l'autre chambre et rejeté par elle, a été combattu par MM. le comte de Castellane, de Vatimesnil, commissaire du Roi, et le ministre de l'intérieur, et soutenu par MM. le comte de Pontécoulant et le baron Pasquier; il a été adopté à une majorité de 112 contre 101.

Le 4 mars, une rectification proposée par M. le comte de Bastard à l'amendement adopté la surveille a été accueillie. L'art. 3 a été pareillement adopté, et un amendement de M. Lally-Tolendal écarté. Dans cette discussion, on a entendu MM. le marquis de Lally-Tolendal, le comte Molé, le duc de Brissac, le baron Pasquier, le comte Boissy d'Anglas, et le baron Cuvier, commissaire du Roi. Les art. 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, n'ont été l'objet d'aucune proposition d'amendement, et ont été adoptés. A l'art. 11, deux amendemens ont été proposés, l'un par MM. les comtes de Montalivet et Molé, et le second, par M. le marquis de Marbois. Les deux amendemens sont rejetés et l'art. lui-même adopté, après une discussion, dans laquelle ont été entendus MM. le duc de Broglie, le comte Boissy-d'Anglas, le marquis de Lally-Tolendal, le comte Lanjuinais, le marquis de Bonnay, le comte Molé, le marquis de Marbois, le comte Daru, le duc Decazes et M. le garde des sceaux. Les art. 12, 13 et 14, ont été ensuite adoptés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 1er. mars, la discussion s'ouvre sur le second projet relatif aux comptes. M. Labbey de Pompières s'élève contre les fonds demandés pour la construction de l'Opéra; l'article est adopté, malgré sa réclamation. M. de Caumartin propose une autre réduction sur l'article suivant. Il s'élève une discussion entre lui et M. de Berbis; celui-ci dit que ses propriétés sont pour le moins aussi anciennes que celles de M. Caumartin. Le côté gauche se récrie qu'on veut établir une distinction entre les anciennes et les nouvelles propriétés; après quelque tumulte, le second projet de loi est adopté par 237 voix contre 62.

Le troisième projet demande un supplément de crédit pour le ministre de la guerre; à cette occasion, MM. Demarçay et de Corcelles se plaignent d'avoir été arrêtés, la veille, dans les attroupemens; ils prétendent que leur inviolabilité a été compromise. Le ministre de l'intérieur répond qu'ils devoient respecter la consigne, et ne pas vouloir passer dans un lieu où la circulation étoit interdite; que M. de Corcelles a levé la canne contre un gendarme. Le côté gauche prend fait et cause pour les deux députés. M. Manuel demande une enquête;

M. Foy s'écrie qu'on veut les assassiner. M. Manuel est rappelé à l'ordre pour avoir dit que le côté droit avoit qualifié l'ancienne armée de *Brigands de la Loire*. Enfin, après un long tumulte, M. le président obtient avec peine que l'on revienne à l'objet en discussion, et le troisième projet de loi est adopté par 214 voix contre 30.

Le 2 mars, la rédaction du procès-verbal de la séance de la veille a excité quelques réclamations de la part de M. Dudon, qui vouloit qu'on y spécifiât davantage la nature des attroupemens contre les missionnaires; mais il retire ensuite sa demande. (Agitation à gauche.) Le procès-verbal est adopté. On reprend la discussion des comptes. L'article 1er. du projet de loi n°. 4 tend à faire accorder au ministre de la justice un supplément de crédit de 525,625 fr. pour augmentation de frais de justice criminelle. M. B. Constant attribue au vice du gouvernement l'augmentation des crimes, et par suite celle des frais des procédures, et vote contre l'article; M. de Puymaurin fait quelques plaisanteries sur le côté gauche, où se trouve, selon lui, l'aristocratie dans tous les genres; celle des brochures, dans M. B. Constant; celle de la noblesse, dans une foule de barons, de comtes, de marquis, de preux chevaliers, comme M. Lafayette; celle de la banque, celle de l'industrie; il répond au préopinant que la cause de l'augmentation des crimes doit se chercher dans l'impiété et l'immoralité toujours croissantes, et qui, *si on laisse faire une certaine faction*, bientôt seroient détruites toute religion et toute morale. L'article 1er. est adopté.

On passe à l'article 2, concernant divers supplémens de crédit pour le ministère des finances; on demande un supplément de 62,680 fr. pour les dépenses de la chambre des députés, à cause de la prolongation de la chambre de 1820. La chambre vote l'article entier. La commission propose un autre article sur le déficit de Mathéo. MM. Leclerc de Beaulieu, de la Bourdonnaye, de Chauvelin, se plaignent de l'ordonnance royale qui décharge de toute responsabilité le sieur Piscatory et le ministre alors en fonction. MM. Duvergier de Hauranne et de Villèle justifient l'un et l'autre.

Le 4 mars, la discussion est ouverte sur l'art. 2 du projet de loi concernant les comptes. On demande pour le ministère des finances un supplément de 1 million 889,500 fr., pour couvrir le vol de Mathéo; M. C. Périer demande, par un sous-amendement, que cette disposition ne préjudicie pas au recours du gouvernement contre le ministre qui a déchargé le caissier central du trésor. M. Bazire relève plusieurs circonstances importantes, qui chargent le caissier central, et pèsent, dit-il, sur le ministre. L'amendement de M. C. Périer, soutenu par M. Caumartin, et combattu par MM. de Foucault, Pavy, Lainé, de Villèle, est rejeté. L'art. lui-même, combattu par M. Manuel, est adopté.

Une autre proposition, présentée par la commission, porte qu'à l'avenir, lorsqu'un déficit aura été reconnu, aucune décharge ne pourra être accordée, sans un arrêt préalable de la cour des comptes. MM. Louis, de Villèle, de la Bourdonnaye combattent ou modifient l'art. proposé. M. de Chauvelin le défend, ainsi que M. Pardessus. La

chambre n'est plus en nombre pour délibérer. La discussion est remise à demain.

M. le comte de Marcellus a fait imprimer le discours qu'il a prononcé le 14 février dans la discussion sur la police des journaux. Il y a joint de judicieuses considérations sur la question principale, la réponse à quelques reproches et digressions des adversaires du projet. L'orateur s'étonne qu'on ne puisse se plaindre de la licence des journaux sans être accusé d'être fauteur du fanatisme, de l'ancien régime et du pouvoir absolu. Nos adversaires, dit-il, ont trop d'esprit pour croire à ces accusations; est-il en France un homme éclairé qui craigne de bonne foi l'invasion du fanatisme, quand l'incrédulité ou l'indifférence dévastent la société; de l'ancien régime quand on n'en retrouve plus même les débris; du despotisme sous le règne des Bourbons? M. de Marcellus répond aussi victorieusement à la mauvaise querelle que l'on a faite sur les catéchismes et sur la dîme, et il rappelle à cette occasion cette grande vérité, que le Catéchisme est plus utile à la société que tant de brochures, d'écrits et de journaux que la presse enfante continuellement. En même temps que ce discours de M. de Marcellus, on a publié une chanson du même député en l'honneur des Bourbons. Nous ne parlons pas ordinairement de semblables pièces; mais cette chanson, pleine de verve et d'accent, a été faite pour être opposée à une chanson horrible qui a circulé, et dont le refrain étoit *plus de Bourbons*. M. de Marcellus, sur le même air, et presque avec les mêmes paroles, a composé une chanson dans un esprit bien différent, et qui prouve que l'honorable député n'excelle pas moins à rendre en vers heureux le sentiment de tous les bons François, qu'à défendre à la tribune les intérêts de la religion et ceux du trône.

La nouvelle édition des *Œuvres de Bourdaloue* (1) se poursuit; le tome III avoit paru il y a quelque temps; le tome II a vu le jour la semaine dernière; il est le premier de la station du Carême, et renferme douze sermons, depuis le mercredi des cendres jusqu'au mercredi de la seconde semaine. La beauté du papier, la netteté du caractère, le soin apporté à la correction, tous ces avantages extérieurs préviennent en faveur de cette édition. Il paroît qu'elle doit marcher de pair avec celle des *Œuvres de Massillon* (2), et ces deux entreprises, si bien faites pour s'accompagner mutuellement, tireront de ce concours un nouvel intérêt. On aura dans les bibliothèques un *Bourdaloue* et un *Massillon* d'une exécution semblable, et les amateurs auront du plaisir à trouver ces deux grands orateurs ainsi réunis.

---

(1) 16 vol. in-8°.; prix, chaque volume, pour les souscripteurs, 6 fr. 50 c. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) 14 vol. in-8°.; prix, chaque volume, pour les souscripteurs, 6 fr. 50 c. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez les mêmes.

Nouvelles Instructions familières, faisant suite au Cours d'Instructions de M. Bonnardel, pour servir de Supplément aux six éditions données jusqu'à ce jour (1).

La dernière édition du *Cours d'Instructions familières* de M. Bonnardel parut en 1818, et nous en rendîmes compte dans notre numéro du 22 janvier 1820, tome XXII, page 321, où nous fîmes connoître le plan de l'ouvrage, la distribution des matières, et particulièrement les augmentations qu'avoit reçues l'édition nouvelle. Le volume actuel est une nouvelle suite des éditions précédentes ; il renferme vingt-cinq instructions, soit pour des fêtes et cérémonies, soit sur des vérités de la religion, soit contre les désordres du siècle. Nous citerons dans ce dernier genre des instructions sur le scandale, sur la philosophie et les mauvais livres, sur la jeunesse sans religion, sur l'impénitence finale, sur les désordres dominans, sur la liberté chrétienne, etc. Elles paroissent avoir beaucoup de rapport avec les instructions familières qui entrent dans les éditions précédentes, et sont dignes également du talent et de la piété de M. le curé de Sémur ; on ne sait pourquoi il est dit dans l'*Avertissement* qu'elles sont pour la plupart d'un ami de l'auteur. Nous avons lieu de penser qu'elles sont de M. Bonnardel lui-même, et nous avons cru y reconnoître sa manière, et surtout son zèle pastoral. Il s'attache à combattre les défauts et les abus qui règnent le plus communément dans une paroisse, et il montre sur ce point beaucoup de connoissances

(1) 1 vol. in-12 ; prix, 2 fr. et 2 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, n°. 3 ; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

des mœurs qui règnent parmi le peuple, et surtout parmi les habitans des campagnes. Il se plaint surtout en plusieurs occasions, et avec beaucoup de justice, des divertissemens par lesquels en tant de lieu on célèbre les fêtes des saints patrons des paroisses, et il fait sentir toute l'inconséquence de cet abus. Ce sujet, et plusieurs autres qui sont traités dans ces *Nouvelles Instructions*, conviendroient très-bien dans les pays où règnent des désordres du même genre.

Recueil de Conversions remarquables nouvellement opérées dans quelques protestans (1).

Ce *Recueil*, qui parut pour la première fois en 1791, étoit dû aux recherches de M. Nagot, de Saint-Sulpice, qui alla peu après fonder un séminaire à Baltimore, et qui est mort dans cette ville, le 9 avril 1816. Il en a été fait depuis d'autres éditions, et celle que nous annonçons est augmentée d'une Notice sur la conversion de M. de Haller. Il est bon de rappeler ici sommairement les conversions qui sont racontées dans ce volume.

La première et la plus éclatante est celle de M. Thayer, ministre puritain à Boston, qui, étant allé à Rome, et ayant été témoin des miracles opérés par l'intercession du vénérable Labre, étudia la controverse avec un esprit dégagé de préventions, et fit abjuration le 25 mai 1783. Depuis il fut ordonné prêtre, retourna aux Etats-Unis, et y exerça les fonctions de missionnaire. Nous annonçâmes sa mort il y a deux ans. Il a eu le bonheur de ramener plusieurs protestans, et il est question, entr'autres dans le *Recueil*, d'une Angloise qu'il con-

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, n°. 3; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

vertit pendant son séjour à Londres. On cite sur M. Thayer des pièces intéressantes, et spécialement une lettre de lui-même où il rapporte les particularités de sa conversion.

Cette conversion fut suivie de celle de M. Alègre, adjoint au ministre protestant de Montaran, près Uzès, qui abandonna sa place, et entra au séminaire d'Avignon, en 1788. Le 14 décembre de la même année, mourut au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, un jeune protestant du diocèse d'Agen, M. Pierre-Matthieu-François Saint-Avit Martineau de la Jalque. Né en 1763, il avoit servi d'abord dans la marine. Une maladie fut le moyen dont Dieu se servit pour le ramener dans le sein de l'Eglise; il résista aux instances d'un père irrité qui le déshérita. Il reprit ses études, entra au séminaire Saint-Sulpice en 1785, et étoit déjà arrivé au diaconat lorsqu'il tomba malade, et mourut à l'âge de 25 ans. Les détails de sa conversion et de sa conduite au séminaire sont très-édifians.

Les autres conversions racontées dans ce volume sont celle de Mlle. Pitt, Angloise, parente du ministre, née protestante, qui fit abjuration, le 23 février 1786, dans l'église des dames de la Visitation d'Abbeville, et prononça même les vœux de religion dans ce couvent, le 26 novembre 1787; celle de Catherine Wilson, aussi Angloise, qui fit abjuration à Boulogne; celle de Mlle. Blum, protestante, née en Suisse, en 1746, qui embrassa la religion catholique à Lyon; celle de Jeanne-Marguerite Snesbeke, aussi de Suisse, qui se convertit également à Lyon; enfin, celle d'une jeune personne engagée pour le théâtre, et nommée Cantagrel, qui abandonna cet état, et se réfugia, au péril de sa vie, chez les Carmélites de Riom, où elle fit ses vœux, en 1785. Ces relations font admirer les voies de la Providence pour le salut des ames.

Le volume finit par une Notice sur la conversion de M. de Haller; l'histoire en est bien connue de nos lecteurs.

On auroit pu sans doute grossir cette liste de conversions récentes et bien authentiques; mais on n'a pas voulu sans doute excéder la mesure d'un volume. Nous nous proposons, comme nous l'avons déjà dit, de présenter le tableau des conversions les plus remarquables opérées depuis deux siècles; nous en avons déjà réuni un très-grand nombre, et nous attendons d'une main amie de nouveaux renseignemens qui nous mettront en état d'achever un travail dont l'idée nous paroît de quelque importance.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On a célébré, le 7 mars, dans la chapelle du château, une messe des morts pour Mme. Clotilde de France, reine de Sardaigne, et sœur du Roi, morte à Naples, en odeur de sainteté, il y a vingt ans, et pour la béatification de laquelle il a été commencé des procédures. MONSIEUR n'a point assisté à cette messe; S. A. R. est incommodée depuis quelques jours d'une fluxion. Elle n'a point assisté non plus aux sermons cette semaine. M. l'abbé Letourneur a prêché dimanche sur le désir du ciel que doivent exciter à la fois en nous et les plaisirs et les misères de cette vie; mardi il a parlé sur la prière, dont il a montré le devoir et le pouvoir; et le jeudi sur le véritable bonheur.

— Les missions sont tranquilles depuis quelques jours, et les exercices se passent paisiblement. Les agitateurs, chassés de l'intérieur des églises, ont essayé une fois ou deux d'exciter du bruit au dehors; mais les mesures qu'on a prises ont déjoué leurs tentatives. Les missionnaires continuent donc leurs instructions, et les fidèles s'y portent avec plus d'empressement. Jeudi, M. l'archevêque a visité l'église des Petits-Pères, et a reçu de la part des fidèles des témoignages de dévoûment et de respect. Ce même jour, des cris *à bas les missionnaires* se sont fait entendre au dehors; des patrouilles ont

dissipé les rassemblemens, et arrêté quelques-uns de ceux qui y figuroient.

— M. Frayssinous, premier aumônier du Roi, a commencé, le dimanche 3, son cours de conférences pour cette année. Il a parlé sur la tolérance. Son discours étoit partagé en trois points : de la tolérance civile, de la tolérance religieuse et de la tolérance philosophique. Il a caractérisé cette dernière tolérance, dont nous avons vu, depuis trente ans, de si touchans exemples. Il semble même que les ennemis de la religion aient voulu fournir, il y a quelques jours, une nouvelle preuve à l'appui du jugement que le célèbre orateur a porté de leur tolérance : les scènes récentes des Petits-Pères sont un témoignage éloquent de la douceur et de la modération de ceux qui ont pris le nom de *libéraux*. On dit que quelques hommes fameux de ce parti assistoient à la conférence, et nous devons croire qu'ils profiteront de ce qu'ils y ont entendu. Plusieurs prélats étoient dans le banc d'œuvre, entre autres M. l'archevêque de Paris et M. le nonce de S. S. M. Frayssinous donnera une deuxième conférence le dimanche 10. Cet illustre apologiste de la religion doit être incessamment préconisé évêque, et recevra un titre *in part. inf.* On croit que ce titre sera celui d'Hermopolis ou ville d'Hermès, dans la haute Egypte.

— M. Marc-Marie de Bombelles, évêque d'Amiens, premier aumônier de M[me]. la duchesse de Berri, est mort, comme nous l'avons dit, après une longue maladie. Le prélat étoit né à Bitche en Lorraine, le 8 octobre 1744, et fut long temps connu sous le nom de marquis de Bombelles. Entré jeune au service, il commanda une compagnie dans les hussards de Bercheny, et fut successivement ambassadeur en Portugal et à Venise. Il avoit épousé M[lle]. de Mackau, dont il eut plusieurs enfans; quelques-uns d'eux occupent des places avec honneur. La révolution, qui produisit tant de défections fâcheuses, même dans la classe de la noblesse, trouva M. de Bombelles inébranlable dans ses principes et sa conduite; il refusa le serment demandé aux ambassadeurs, et alla offrir ses services à des princes proscrits. Il fut chargé de plusieurs négociations pour les intérêts du Roi, et montra pour le soutien de cette noble cause autant d'activité que de dévoûment. Ayant perdu sa femme, il se retira en Silésie, entra dans l'état ecclésiastique, et obtint du roi de Prusse un canonicat de Bres-

lau, puis une prévôté qui lui donnoit le titre de prélat. Il ne rentra en France qu'en 1814, fut nommé, en 1816, premier aumônier de Mme la duchesse de Berri, puis évêque d'Amiens, l'année suivante; mais il ne fut sacré qu'en 1819. Il conservoit dans un âge avancé toute la vivacité de ses premières années, et remplissoit avec zèle les devoirs de l'épiscopat. Dans le peu de temps qu'il a gouverné son diocèse, il en a visité une bonne partie. Bon, bienveillant, affable, il joignoit les qualités d'un digne ministre de l'Eglise aux nobles sentimens d'un fidèle serviteur du Roi. Les gens du monde, comme les ecclésiastiques, admiroient son heureux caractère et la pureté de sa vertu, toujours aussi aimable que vraie. Depuis son retour en France, M. de Bombelles avoit perdu un fils qui se destinoit, comme lui, à l'état ecclésiastique, et qui mourut à la fleur de l'âge, déjà mûr pour le ciel.

— Des missionnaires partent en ce moment pour les colonies. M. Gobert s'est rendu au Hâvre, où il doit s'embarquer pour la Guadeloupe. Il a déjà exercé le ministère à Saint-Domingue, et son zèle ne sera pas moins utile dans une colonie qui a un grand besoin de prêtres. Il est accompagné de M. Lacombe, élève du séminaire du Saint-Esprit, qui se rend à la même destination. Un autre élève du séminaire, M. Lairez, a été ordonné prêtre aux Quatre-Temps derniers, dans la chapelle de cette maison, par M. l'archevêque d'Arles : il est destiné pour l'île de Miquelon, qui n'a point de prêtre depuis long-temps, et qui en attend un avec impatience. Nous avons parlé d'une requête envoyée à cet égard par de notables habitans de la colonie. Les vœux de ces bons catholiques vont être enfin satisfaits. M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit désireroit pouvoir également pourvoir aux besoins des habitans de Gorée, qui n'ont point de prêtres; et il espère que quelque ecclésiastique zélé sera touché d'un si triste abandon, et se dévouera à porter son ministère dans une colonie où il y a du bien à faire et des consolations à recueillir.

— M. Hallé, le célèbre médecin qui vient de mourir dans un âge peu avancé, n'étoit pas seulement recommandable par ses talens; il l'étoit aussi par ses principes. Bien loin de partager les systèmes matérialistes de quelques-uns de ses confrères, il honoroit la religion, et nous l'avons vu, dans nos églises, mêlé avec le reste des fidèles et assistant au saint

sacrifice. On n'a pas eu besoin de l'exhorter, dans ses derniers momens, à recourir aux secours de la religion ; il s'est confessé et a reçu les sacremens avec toutes les marques d'une foi sincère. Un tel exemple confond la pusillanimité de ceux qui, avec moins de talens, ont peur de se déshonorer en s'humiliant devant cette même religion que tant de grands hommes ont professée, et que révèrent encore les noms les plus illustres de notre temps. A ne parler qu'humainement, la société des croyans, qui compte dans son sein des savans et des écrivains du premier ordre, vaut bien celle des incrédules, qui n'ont que trop souvent fait tort à leur cause par leur déchaînement contre le christianisme, ou par la licence de leurs écrits, ou par la funeste tendance de leurs systèmes.

— Le 20 janvier, il a été commencé, à Bonnétable (Sarthe), une mission qui a été terminée le 26 février. Des instructions fréquentes, de pieuses cérémonies, le zèle des missionnaires, ont produit leur effet accoutumé ; on s'est porté en foule aux exercices. Les prêtres de la ville et des environs se sont joints aux missionnaires pour entendre les confessions, et ne pouvoient suffire aux besoins des fidèles. On a vu des traits touchans de repentir, de zèle et de charité. M. l'évêque du Mans, qui est venu en cette occasion à Bonnétable, a été frappé du spectacle de ce renouvellement, et en a félicité les habitans dans un discours plein de sensibilité. La mission auroit eu encore un succès plus complet, sans l'opposition déclarée d'un homme en place ; on a affecté de donner des bals pendant ce temps, un entre autres le 13 février, et on a encouragé des mascarades où les prêtres étoient tournés en dérision. L'esprit de parti est le même partout : cependant les menées des ennemis des missions n'ont eu, à Bonnétable, d'influence que sur un très-petit nombre d'individus qui se trouvoient dans la dépendance du personnage en question.

— On nous a transmis quelques détails sur la mission qui a eu lieu aux Vans, département de l'Ardèche. Il est très-vrai, nous écrit-on, que les habitans de cette ville ont entendu la parole de Dieu avec un religieux empressement. Ils ont déposé au pied de la croix les ressentimens et les divisions qui pouvoient exister entr'eux, et ont justifié toutes les espérances des missionnaires. Ils seront les premiers à rendre hommage au zèle et aux vertus de ces hommes pleins de cha-

rité. Mais en même temps on a cru voir dans l'article où nous parlions de cette mission une inculpation fâcheuse pour l'honneur des habitans; nous avions rappelé dans notre numéro du 30 janvier dernier le massacre commis aux Vans sur des prêtres, en 1792, mais nous n'avions point accusé les habitans de la ville d'en être les auteurs. Il est dit dans les *Confesseurs de la Foi* (1) que ce crime fut commis par des soldats étrangers au pays. M. le maire des Vans nous certifie la même chose dans sa lettre du 20 février dernier; la population de la ville, dit-il, ne prit aucune part à ces excès; la plus grande partie des habitans en étoient consternés, mais n'avoient aucun moyen de réprimer les fureurs des assassins. Il ajoute que les missionnaires ont recueilli tous les renseignemens possibles sur ces événemens déplorables, et qu'ils ont purifié par des prières expiatoires la place qui fut le théâtre de ces cruautés. Nous déférons avec plaisir au vœu de M. le maire des Vans pour consigner ici des détails qui justifient les habitans de cette ville d'avoir coopéré à une scène atroce et déplorable.

— Nous avons reçu de nouveaux renseignemens sur l'établissement fondé au Mont-des-Chats (Nord) par M. Ruyssen. Cet établissement et son auteur méritent d'être connus. M. Nicolas-Joseph Ruyssen, né à Hazebrouck, est un peintre distingué par son talent. Ce n'est point un jeune homme, ainsi qu'on nous l'avoit présenté d'abord; il est âgé de près de soixante ans. Il a résidé long-temps à Londres, et a donné, pendant douze ans, des leçons de dessin à plusieurs membres de la famille royale d'Angleterre, notamment à la princesse de Galles et à sa fille la princesse Charlotte. La fortune qu'il s'est acquise par ses travaux ne lui a rien fait perdre de sa modestie et de sa simplicité. Il vient de consacrer une partie de son bien à une œuvre de charité. Il existoit avant la révolution, au Mont-des-Chats, entre Bailleul et Cassel, une école tenue par des Frères ermites de l'ordre de Saint-Augustin; on y enseignoit les premiers élémens à des jeunes gens. M. Ruyssen a acheté les débris de cette maison; il y a construit un bâtiment assez vaste et une chapelle, et il y a établi un pensionnat où l'on compte en ce moment quarante-

(1) 4 vol. in-8°.; prix, 20 fr. et 26 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

sept internes et trente-cinq externes. Trois Frères des écoles chrétiennes et un ecclésiastique dirigent cet établissement, dont M. Ruyssen fait tous les frais. Il a pris des mesures pour que la maison se soutienne après lui. On peut estimer ce qui lui en a déjà coûté pour cet établissement, non pas à 10,000 fr , comme on l'a déjà dit, mais à plus de 100,000 fr. La modestie de M. Ruyssen s'affligera peut-être, nous écrit-on, de la publicité donnée à ses libéralités; mais c'est honorer la religion que de publier de tels exemples, qui peuvent inspirer à des personnes riches le désir de les imiter.

— Le 15 juin 1821, éclata à Juvinas (Ardèche) un de ces phénomènes qui n'ont été bien observés que dans ces derniers temps; une pierre tombée du ciel, ou un *aérolithe*, comme disent les savans, effraya tous les habitans; cet effroi est assez naturel, ces chutes étant toujours accompagnées de fortes détonations, et de bruits sourds et prolongés. La pierre se brise quelquefois en l'air, et ses éclats, lancés avec violence, viennent tomber en sifflant sur la terre, et pénètrent assez avant. A Juvinas l'aérolithe ne se brisa point; mais il en tomba deux; le bruit fut terrible, et les animaux eux-mêmes fuyoient et se cachoient. Beaucoup de gens du lieu se crurent à la fin du monde; toutefois, le bruit passé, on alla à l'endroit où la plus grosse pierre étoit tombée. On la tira de terre, on la divisa, elle pesoit deux cent vingt livres. Un procès-verbal de la chute fut dressé; ce procès-verbal est tombé entre les mains du *Constitutionnel*, qui a cru devoir s'en amuser; c'étoit une occasion de déplorer le malheur de l'ignorance et les abus de la superstition, et il ne falloit pas se priver d'un si beau texte. Le journaliste s'étonne que des paysans soient effrayés d'un phénomène *bien connu;* effectivement les habitans de Juvinas sont sans excuse. Que ne viennent-ils le matin au cours de M. Biot, dans le collége de France? et seroit-il possible qu'ils n'eussent pas lu les savans Mémoires des minéralogistes, chimistes et physiciens, qui ont examiné les aérolithes? cette négligence à s'instruire est vraiment honteuse dans un siècle de lumières. Mais ce n'est pas tout; les paysans de Juvinas ont cru être à la fin du monde; les uns ont fait le signe de la croix, les autres ont récité leur acte de contrition. Cela n'est-il pas déplorable? le *Constitutionnel* ne sauroit assez gémir de cette pusillanimité. Je ne doute pas que le journaliste ne soit fort aguerri contre les

terreurs de la superstition; mais je voudrois savoir quelle figure il feroit si une pierre de deux cents livres pesant venoit siffler à ses oreilles ou tomber à ses pieds. Cette pierre pouvoit dans sa chute écraser ou blesser quelqu'un des habitans du Juvinas, et ils trouveront sans doute que leur censeur en parle fort à son aise, et fait ainsi le brave à bon marché. Enfin le *Constitutionnel* ne conçoit pas comment le maire de Juvinas a pu signer un procès-verbal qui fait mention de la crainte que le phénomène du 15 juin avoit inspirée aux habitans. M. Delaigue ne pourroit-il pas alléguer pour sa justification qu'un procès-verbal doit être l'expression fidèle de tout ce qui s'est dit et s'est fait dans une circonstance donnée? Je ne pense pas qu'il se soit déshonoré en rappelant les diverses impressions que le phénomène produisit parmi ceux qui en furent témoins; ce sont des faits qu'il raconte, et il n'est point responsable de tout ce qui a pu être dit à Juvinas ce jour-là. Au lieu de signer toutes ces absurdités, dit le *Constitutionnel,* ce magistrat auroit dû rectifier les idées de ses administrés, et leur expliquer les causes de ce phénomène. Mais il est possible que M. le maire de Juvinas n'ait pas d'idée bien arrêtée sur les aérolithes. Les savans eux-mêmes sont divisés sur l'explication de ces chutes; les uns font venir ces pierres de la lune, les autres de montagnes lointaines et élevées. Le *Constitutionnel* en sait peut-être là-dessus plus que nos physiciens, et il seroit digne de son zèle d'aller éclairer les habitans de l'Ardèche, et d'ouvrir à Juvinas un cours pour *faire disparaître les dernières vestiges d'une époque ténébreuse.* Pour un philanthrope si ardent, une telle perspective lui feroit oublier les difficultés de sa mission; il ne faut pas, s'il est possible, que les missionnaires de la philosophie montrent moins de dévoûment que ceux de la religion.

— On vient de publier, à Modène, un écrit qui paroît fait pour attirer l'attention des savans; il est en italien, et est intitulé : *Riflessioni critiche....*, ou *Réflexions critiques sur l'Essai philosophique sur les Probabilités* (1), par M. de La Place. L'auteur est M. Paul Ruffini, professeur de médecine clinique à Modène, recteur de l'Université de cette ville, etc.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 60 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clerc, au bureau de ce journal.

Ce savant est déjà connu par plusieurs écrits où il se déclare en faveur de la religion. Il donna, en 1806, un ouvrage très-profond sur l'immatérialité de l'ame, ouvrage rédigé dans la forme mathématique, et où sont réfutés Darwin et les autres physiologues favorables au matérialisme. M. Ruffini dédia cet ouvrage au Pape. Versé dans les sciences mathématiques, il a examiné avec soin le système de M. de La Place sur le calcul des probabilités, système que l'on veut introduire jusque dans les questions de morale et de religion, et dont d'excellens esprits ont déjà remarqué la dangereuse influence. On n'a que trop lieu de craindre, en effet, que l'appareil imposant des formules mathématiques ne couvre des attaques indirectes contre les fondemens de la religion, la tradition, les miracles, etc. M. Ruffini signale, dans quatre Mémoires, les erreurs et les inconséquences du mathématicien françois. Dans le premier Mémoire, il examine les principes que M. de La Place établit pour le calcul des probabilités, tant par rapport aux actions morales et volontaires que par rapport aux phénomènes physiques. Le second Mémoire traite des lois de probabilité proposées par M. de La Place sur les rapports des causes et des effets. Le troisième Mémoire discute son système sur l'origine des planètes et des comètes; et le quatrième, ses principes sur les probabilités des témoignages. M. Ruffini combat aussi, en passant, un autre mathématicien françois, M. Lacroix, auteur du *Traité élémentaire du calcul des Probabilités*, qui n'est pas plus favorable que M. de La Place aux principes sur lesquels la religion repose. Le savant italien leur oppose les mêmes armes dont ils se sont servis, et c'est par des raisonnemens mêlés de formules mathématiques qu'il attaque leurs théorêmes et renverse leurs inductions. Il est à désirer que ces *Réflexions critiques* se répandent chez nous, et nous formons même le vœu de les voir traduites en françois, pour détromper ceux qui ont pu se laisser prévenir par des réputations imposantes ou par de spécieuses théories. Nous savons qu'un jeune savant s'est occupé d'un travail en réfutation de celui de M. de La Place. Il seroit plus en état que personne de bien rendre en françois l'ouvrage de M. Ruffini, et d'y ajouter ses propres observations sur les vices d'un système qui fait des ravages dans une certaine classe de lecteurs.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, a réuni, le 5, au château des Tuileries, les dames formant le conseil d'administration et de surveillance de la Maternité.

— MM. Ternaux et Salleron, colonels, le premier de la 3e. légion, et le second de la 12e. légion de la garde nationale, ont donné leur démission, qui a été acceptée.

— Le *Constitutionnel*, qui avoit chanté victoire pour l'introduction du mot *constitutionnelle* dans la loi sur les délits de la presse, sera probablement moins content de la chambre des pairs, qui a rejeté, à une majorité de 27 voix, la proposition de M. de Bastard pour rétablir le juri dans la même loi.

— M. Portets, professeur de droit naturel, avoit arraché lui-même, il y a quelques jours, un placard séditieux qui engageoit les étudians à prendre part aux attroupemens qui ont eu lieu aux Petits-Pères. Le 5, M. Portets a été accueilli par deux ou trois sifflets injurieux: la saine majorité du cours s'est jetée aussitot sur les perturbateurs; deux partis alors se sont formés sur la place de l'église de Sainte-Geneviève; la gendarmerie qui est accourue, et les représentations de M. Delvincourt, doyen de la faculté, et de M. Duranton, professeur, n'ont réussi qu'assez tard à séparer les deux partis. Jeudi 7, vers onze heures et demie, il y a eu de nouveaux rassemblemens sur la place de Sainte-Geneviève, malgré l'avis affiché, qui annonçoit que tous les cours de l'École de droit étoient suspendus, les séditieux ont fait entendre les cris de *Vive la nation! vive la liberté!* Quelques gendarmes ont suffi pour dissiper ces attroupemens, qui se sont pourtant renouvelés vers les trois heures, mais avec aussi peu de succès. On a vu quelques bandes errer de différens côtés, et chercher l'occasion d'exciter des troubles.

— Le conseil royal d'instruction publique a rendu un arrêté qui suspend provisoirement les cours de l'Ecole de droit de l'académie de Paris, et déclare que tout élève qui, pendant la suspension, prendra part à un rassemblement illégal, sera exclu, pendant deux ans, de toutes facultés de l'académie. Cet arrêté ordonne en outre des enquêtes sur les désordres qui ont eu lieu.

— Le conseil académique a rendu un arrêté qui exclut pour six mois de l'académie de Paris les sieurs Mouilliez, Paysant, Palais et Feugeray, dont les deux premiers étudians en droit, et les deux derniers étudians en médecine, pour avoir pris part aux troubles des Petits-Pères. Tous les cours et tous les exercices des Ecoles de droit sont suspendus.

— On construisoit depuis quelque temps une synagogue dans la rue de Notre-Dame de Nazareth; elle a été ouverte, le 5 mars, avec les cérémonies usitées dans le rit juif.

— Un journal annonce que le général Allix a été arrêté à Nantes, au moment où il descendoit de la diligence.

— Le *Moniteur* dément la nouvelle d'un changement dans le commandement de l'île de Corse.

— L'exemple de la ville de Langres a été imité par celles de Luçon et de Gisors, qui ont, comme elle, fait une adresse au Roi, où elles témoignent combien elles sont éloignées de partager les sentimens indignes de tout bon François, qu'un membre de l'opposition n'a pas craint de manifester à la tribune.

— On dit que les libéraux sont un peu scandalisés de ce que M. Lafitte, dans son procès pour la succession de Buonaparte, a fait valoir contre ses adversaires les moyens tirés de la mort civile de l'ancien empereur.

— Lorsque le sous-préfet de Thouars rentra dans cette ville avec les troupes qu'il avoit conduites contre Berton, quelques rebelles, qui avoient suivi le général, et qui, le voyant reculer, s'étoient empressés de reprendre leurs places dans les rangs de la garde nationale, lui furent présentés; on lui dit que c'étoient de braves gens, momentanément égarés. « Je le crois, répondit le sous-préfet; ils seroient innocens s'ils avoient préféré la société des gens de bien à celle des factieux ».

— Des *carbonari* ont été condamnés à Venise; trois, comme coupables de haute trahison, à mort; deux autres, comme complices, à une réclusion perpétuelle. S. M. I. a commué et adouci la sentence.

— Les cortès ordinaires de 1822 ont été ouverts en Espagne. Les libéraux ont vu leurs vœux comblés par la nomination de Riégo à la présidence. Le roi a choisi de nouveaux ministres.

— Le tremblement de terre du 19 février s'est surtout fait sentir en Savoie et y a causé de facheux accidens. Il a concouru en plusieurs lieux avec les heures des exercices et des instructions dans les églises. A Yennes, le prédicateur étoit en chaire et rappeloit d'effrayantes vérités, quand un bruit sinistre s'est fait entendre; la voûte de l'église s'est ébranlée, et il en est tombé des morceaux de pierres et de platre. La terreur a été générale, et plusieurs personnes se sont blessées en fuyant. Le curé et le vicaire ont seuls conservé leur sang-froid et ont secouru leurs ouailles. A Alby, même province, un mur de l'église s'est fendu; à Saint-Jean de la Porte, l'église a aussi été endommagée; au collége de Chamberi, on faisoit aux élèves une lecture sur la mort lorsque la salle a été ébranlée; à la Mothe-Servolex, la secousse est arrivée au moment où le curé faisoit une exhortation à ses paroissiens, qui se sont jetés à genoux, pleins de componction. Le *Journal de Savoie* fait sur ces évènemens des réflexions aussi solides que chrétiennes.

— Si cela continue, les Etats ne sauront que faire de leur population, et il n'y aura plus de places pour les individus, ni de proportion entre le nombre des habitans d'un pays et les ressources qu'ils peuvent y trouver. L'Angleterre comptoit, en 1801, 10,942,646 habitans; les recensemens de l'année dernière portent la population à 14,379,677 ames. Dans ce nombre, l'Angleterre proprement dite est comprise pour 11,260,555 habitans; le pays de Galles pour 717,108, et l'Ecosse pour 2,092,014. L'armée et la marine donnent 310,000. Ainsi il y auroit en vingt ans une augmentation de plus de 3,000,000 d'habitans. L'Irlande n'est pas comprise dans cet état.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 5 mars, les articles 15 et 16 de la loi relative aux délits de la presse ont été adoptés, après une discussion dans laquelle ont été entendus MM. le comte de Ségur, le comte de Lévis, le comte Boissy-d'Anglas, le comte de Pontécoulant, le comte Lanjuinais, le duc Decazes, le comte Belliart, le comte de Tracy, le duc de Broglie, et M. le garde des sceaux. Ces deux articles attribuent aux chambres le droit de poursuivre, ou par elles-mêmes, ou par la voie ordinaire, les délits commis contre elles. La chambre a ensuite entendu sur l'article 17, qui renvoie le jugement des délits aux tribunaux correctionnels, MM. le comte de Bastard, le comte de Saint-Roman, le duc de la Rochefoucault, le duc de Fitz-James, le baron Pasquier, le comte Cornudet, et M. de Vatimesnil, commissaire du Roi.

Le 6 mars, la discussion s'ouvre sur l'article 17 du projet de loi relatif à la presse, qui attribue aux cours royales le jugement des délits de la presse. L'amendement de M. de Bastard en faveur du juri, défendu par M. de Broglie, a été rejeté par 121 suffrages contre 94. L'article 17 a été adopté.

Le 7 mars, la chambre a terminé la discussion du projet de loi sur la presse. L'article 18 a été adopté dans les termes du projet, malgré un amendement de M. le comte Cornudet, et un article additionnel proposé par M. le duc de Coigny. Dans la discussion de l'amendement on a entendu MM. le comte Portalis, le marquis de Castellan, le baron de Barante, et M. Jacquinot de Pampelune, commissaire du Roi. Dans celle de l'article additionnel on a entendu MM. le comte de Castellane, le marquis de Lally-Tolendal, le comte de Bastard, M. le garde des sceaux, et MM. le baron Cuvier et de Vatimesnil, commissaires du Roi. On a voté ensuite sur l'ensemble de la loi, qui a été adopté à une majorité de 130 voix contre 81.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 5 mars, M. Héricart de Thury fait un rapport relatif au canal de Saint-Maur, qui sera examiné après la discussion sur les comptes. MM. Deschamps de la Varcinne, député de l'Allier; Gévaudan, de la Seine; de Belissen, de Tarn et Garonne; le général Sémélé, de la Moselle, sont reconnus et admis; aucun d'eux n'étoit présent. On reprend la discussion sur l'article 3, proposé par la commission. Divers amendemens avoient été proposés par MM. de la Bourdonnaye, de Villèle et C. Perrier. MM. Humblot-Conté et Bonnet combattent tous les sous-amendemens et l'amendement de la commission. MM. de Bouville et de la Bouillerie parlent pour l'amendement de la commission. M. de Villèle prétend qu'il est inadmissible dans sa totalité. La clôture est prononcée malgré quelques réclamations. On écarte par la question préalable tous les sous-amendemens et l'amendement de la commission. M. Teysseyre propose un article additionnel, qui est re-

jeté. MM. Delalot et de la Bourdonnaye se lèvent avec le côté gauche. MM. Gévaudan et de Belissen prêtent serment; le premier siége au côté gauche, et le second au côté droit. On vote sur l'ensemble de la loi, qui est adoptée à une majorité de 182 voix contre 89.

Le 6 mars, on passe à l'ordre du jour pour plusieurs pétitions, dont l'une, entr'autres, demandoit le rétablissement du divorce. L'ordre du jour est le cinquième projet de loi relatif aux comptes, qui demande une réduction de crédit, 1°. de 7 millions 220,325 fr. restés sans emploi dans les services de 1819 et antérieurs; 2°. de 8 millions 569,259 fr. pour les services de 1820. L'article 1er., combattu par le ministre des finances, et soutenu par M. de la Bouillerie, est adopté. Un amendement de M. Breton, qui propose d'augmenter les annulations pour le ministère de l'intérieur, est soutenu par M. Foy, et combattu par M. de Villèle. M. Breton le retire, et en propose un second, qui n'est pas appuyé.

On passe à l'article 2, et M. Foy se plaint que les fonds destinés au ministère de la guerre sont divertis, et que l'effectif de l'armée, tel qu'on le présente, n'est pas exact; il demande le renvoi à un nouvel examen de la commission. M. Thyrat de Saint-Aignan répond au préopinant, qui réplique. M. de Villèle pense qu'on doit sur cela s'en rapporter au travail de la commission, à qui toutes les pièces nécessaires ne manquent jamais d'être fournies. M. C. Perrier parle dans le sens de M. Foy. M. Matthieu Dumas défend l'exactitude des états de revue. La discussion est fermée, et le renvoi proposé par M. Foy rejeté. La chambre n'est plus en nombre suffisant; la discussion est continuée au lendemain.

Le 7 mars, on continue la discussion sur les annullations de crédit pour différens ministères. M. Labbey de Pompières s'élève contre le ministère de la marine, et s'étonne que le nombre des bâtimens entretenus en 1821 étant inférieur à ceux de 1820, le budget soit plus fort pour 1821 que pour 1820. M. le contre-amiral d'Augier reproche au préopinant des erreurs matérielles. M. Sébastiani se plaint de l'insuffisance des comptes rendus par les divers ministères. Il parle entre autres de sommes considérables diverties du service de l'artillerie pour bâtir à Auxonne un *logement somptueux, une espèce de palais*, à l'inspecteur de l'arsenal d'Auxonne. M. Lafont de Cavagnac refute le dernier fait, et assure qu'on n'a fait à l'ancienne maison de l'inspecteur d'autres dépenses de réparations que pour une somme de 130 fr. (rire général). M. Foy demande surtout qu'on rende compte des 2 millions destinés à la chambre des pairs. Il prétend qu'une partie de ces fonds et d'autres encore provenant des diminutions faites sur les pensions des anciens sénateurs, sont employés à salarier des pairs privilégiés, pour maîtriser ainsi leur opinion. On demande l'impression du discours; la droite s'y oppose, M. d'Ambrugeac demande qu'avant de voter sur l'impression, M. Foy dépose sur le bureau de la chambre une feuille de papier qu'il avoit en main, et qui paroissoit lui avoir fourni les preuves des faits avancés par lui.

M. de Villèle s'étonne qu'on vienne jeter de pareilles insinuations, tandis qu'on a sous les yeux toutes les pièces justificatives. La clôture

est prononcée et l'article adopté. L'art. 3, qui fixe les crédits du budjet de 1821 à la somme de 875,344,252 fr., est adopté. Par l'art. 4, les recettes de cette année sont arrêtées à la somme de 913,315,872 fr.; il est adopté après une discussion qui offre peu d'intérêt. On adopte sans discussion l'art. 5, qui transporte au budjet de 1822 l'excédent des recettes de 1820 sur les dépenses de cette même année. Les art. 6 et 7 ne sont l'objet d'aucune discussion et sont adoptés. M. de Villèle fait rejeter le huitième article. La discussion est remise au jour suivant.

Testament politique de l'année 1821, ou *Avis et Leçons à une Fille*. Ouvrage posthume (1).

Cet écrit cache, sous le voile de la fiction, les réflexions d'un ami de la monarchie. L'auteur, esprit sage et observateur habile, personnifie l'année 1821, et met dans sa bouche le récit des évènemens qui se sont passés pendant sa durée, et quelques considérations sur la marche suivie par le précédent ministère, et sur ce qu'on a droit d'attendre du ministère actuel. Ennemi déclaré de l'esprit révolutionnaire, il le signale dans ses efforts pour troubler l'ordre, tant en France que dans des Etats voisins. Il parle convenablement de la religion; il prend la défense des missionnaires; il cite, entr'autres, les résultats étonnans de la mission militaire donnée, l'été dernier, à Versailles. Il en conclut que le respect humain est foulé aux pieds; que la religion est rentrée dans ses droits, et que l'impiété, chaque jour plus décriée, ne pourra plus rien désormais contre elle. *O utinam!* Toute cette brochure est écrite dans le sens le plus louable, et montre les sentimens et les principes d'un ami de l'ordre et de la légitimité.

Calendrier paroissial à l'usage de Paris pour 1822 (2).

Ce Calendrier indique les offices de toutes les églises, les sermons, les retraites, les assemblées de charité, les saluts, les fêtes patronales, enfin toutes les cérémonies qui peuvent intéresser les fidèles. Ceux que leur piété porte à se rendre à ces cérémonies, trouveront donc ici des indications sur les jours et les heures où elles auront lieu. C'est une espèce d'*Ordo* ou *Bref* pour les laïques. C'est la première fois, à ce qu'il paroît, qu'on a entrepris un pareil travail, qui ne pourra sans doute qu'être agréable aux personnes pieuses et zélées pour l'assistance aux offices de l'Eglise; les indulgences sont aussi marquées avec soin dans ce calendrier.

---

(1) Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 80 c. et 2 fr. 10 c. franc de port. A Paris, chez Gosselin, rue de Seine, n°. 12; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) In-18; prix, 50 c. et 75 c. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, n°. 3; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

De l'argent envoyé des pays étrangers à Rome pour les affaires ecclésiastiques.

Rien n'est si commun chez des écrivains protestans, et même chez certains auteurs catholiques ou réputés tels, que de s'élever avec force contre l'argent qui étoit autrefois envoyé à Rome pour les causes ecclésiastiques. Il sembloit, à les entendre, que des torrens d'or coulassent perpétuellement de toutes les parties de la chrétienté vers cette capitale, et menaçassent le reste de l'Europe d'un appauvrissement effrayant. L'historien Matthieu Paris, et, en dernier lieu, Febronius, se sont distingués dans ces plaintes exagérées; d'un autre côté, Rome a trouvé des défenseurs. Dans ce nombre il faut ranger M. le prélat Marchetti, auteur du volume intitulé : *Del Danaro Straniero......; ou de l'Argent étranger qui vient à Rome, ou qui en sort pour les affaires ecclésiastiques; calcul raisonné du docteur Jean Marchetti*, 1800, in-8°. de 271 pag. Un extrait de cet ouvrage nous a paru propre à dissiper des préjugés assez répandus.

Dans sa *Préface*, M. Marchetti nomme quelques auteurs qui ont écrit sur cette matière, entr'autres, dans les derniers temps, le cardinal Borgia, Mamachi, Zaccaria, etc. Il cite un fait récent; on avoit réclamé auprès de l'impératrice Marie-Thérèse contre les sommes énormes qui passoient, disoit-on, à Rome pour les dispenses de mariage, et que l'on supposoit monter annuellement à 300,000 florins. L'impératrice effrayée vouloit défendre tout envoi d'argent; M. Garampi, alors nonce à Vienne, et depuis cardinal, obtint qu'on suspendît toute ordonnance à cet égard jusqu'à ce qu'il eût reçu des éclaircissemens précis. Les renseignemens que l'on prit prouvèrent que ces dispenses avoient rapporté 13,000 écus en dix ans; ce qui fait 1300 écus par an. Une si petite somme ne méritoit pas assurément qu'on en fît beaucoup de bruit. Dans une occasion à peu près semblable, on communiqua au cardinal de Bernis un extrait des registres qui constatoient l'usage qu'on fait à Rome de l'argent provenant des dispen-

ses, et cet extrait arrêta des plaintes et des réclamations qui s'élevoient déjà.

Après quelques observations préliminaires de cette nature, M. Marchetti entre en matière. Il partage son sujet en sept chapitres. Il se propose d'abord de montrer qu'il est conforme à la raison aussi bien qu'à l'Evangile que les églises riches viennent au secours des pauvres, et qu'il est convenable que le Pape préside à cette distribution. De tout temps l'église de Rome a reçu des revenus des autres églises, sans parler de l'argent qui provient du domaine temporel du Pape. Il y a plusieurs objets pour lesquels il est d'usage de percevoir quelque rétribution ; ce sont les dépouilles, les dispenses matrimoniales, les brefs, les provisions de bénéfices, etc. Pour les bénéfices, l'usage étoit en France de ne payer que pour les bénéfices consistoriaux, c'est-à-dire, pour les évêchés et les abbayes. Il est notoire que ces taxes étoient fort au-dessous de la valeur même présumée des bénéfices, et encore plusieurs de ces taxes avoient été réduites dans ces derniers temps, lorsque les revenus des bénéfices alloient en croissant dans une proportion rapide. Ainsi l'archevêché de Salzbourg, qui autrefois étoit taxé à 10,000 florins, fut réduit sous Benoît XIV à moitié. L'évêché de Strasbourg, dont le revenu montoit en dernier lieu à 5 ou 600,000 fr., ne payoit que 2500 florins.

Quelle est la somme totale que Rome retiroit autrefois pour ces différens bénéfices, et que reçoit-elle aujourd'hui ? Nicolas Pallavicini, qui écrivoit sous Innocent XI, calculoit que tout ce qui arrivoit à Rome des différentes parties de la catholicité pour le spirituel, y comprenant même l'Etat de l'Eglise, se montoit à 700,000 écus ou 3,500,000 fr. par an. C'étoit la fixation de Bzovio, en 1595. Cette somme a bien diminué depuis, ainsi qu'on le voit par les calculs que Zaccaria a insérés dans son *Antifebronius Vindicatus*. D'après ces calculs, dressés année par année, Rome auroit reçu en dix ans, de 1710 à 1720, un total de 976,464 écus, équivalant à 4,882,000 fr., et, dans le même espace de temps, pour les bénéfices, 867,924 écus, ou 4,339,724 fr. ; ce qui fait par an, pour les mariages, 976,646 écus, et, pour les bénéfices, 86,792 écus. L'Espagne contribuoit alors pour les annates et autres objets, ce qui n'existoit plus depuis le Concordat passé entre Benoît XIV et Ferdinand VI. Le Père Berthier calcule, dans

son *Histoire de l'Eglise gallicane*, que la France payoit annuellement pour annates environ 200,000 fr., et un recensement fait pour l'Allemagne prouve que les siéges épiscopaux de cette contrée donnoient annuellement pour le même objet environ 5733 écus.

Au total, Rome recevoit annuellement de l'Espagne 32,000 écus, de la France 70,000, de l'Allemagne 17,000, et des Etats de Venise 12,000; en tout 131,000 écus ou 659,000 fr. Il faut y ajouter le reste de l'Italie, le Portugal, les Pays-Bas, la Hongrie, la Pologne, etc. Ces Etats sont bien loin d'être aussi riches que les premiers; supposons néanmoins qu'ils donnent une somme égale, c'est-à-dire, 131,000 écus; ce sera donc 262,000 écus; et ajoutons-y même, si l'on veut, quelque chose pour faire un compte rond; nous aurons annuellement 300,000 écus, ou un million et demi de France; et si on compte 60,000,000 de catholiques en Europe, comme on le croit, et qu'on partage la somme entre tous, il se trouveroit que chacun seroit taxé à 3 cent. à peu près. Cela n'est-il pas bien exorbitant?

Quand le Pape se réserveroit ces subsides étrangers pour lui-même, il semble qu'on n'auroit pas lieu de s'en plaindre. Il paroît par l'histoire de l'Eglise qu'il étoit d'usage dans les premiers siècles d'envoyer ainsi à Rome des offrandes pour les besoins du premier siége, pour le soutien des établissemens qui y étoient formés, et pour l'entretien des basiliques et des hôpitaux où les chrétiens étoient reçus de toutes les parties du monde. Toutefois il est aisé de prouver que les papes ont employé et emploient encore en secours pour les églises étrangères plus qu'ils ne reçoivent du dehors. M. Marchetti entre ici dans des détails où nous ne pouvons le suivre; il suppute les sommes fournies par les papes en différens temps, soit pour soutenir la guerre contre les Turcs, soit en faveur de pays ravagés par les protestans, soit pour les catholiques persécutés et expatriés. Baronius assure que le saint Siége a contribué pour plus de 15 millions au soulagement des catholiques bannis lors des troubles de l'Angleterre et de l'Allemagne. En dernier lieu, on sait avec quelle charité Pie VI avoit accueilli nos prêtres déportés.

Aujourd'hui les fonds que Rome perçoit des pays étrangers sont employés aux dépenses de la congrégation *de propaganda fide*, qui envoie des missionnaires dans les différentes

parties du monde, chez les Turcs, en Afrique, en Asie, en Amérique, et dans les pays protestans. Elle a formé pour cela des établissemens à Rome et ailleurs ; dans cette capitale, le collége de la Propagande, le collége Germanique, les colléges Anglois, Irlandois, Écossois, Liégeois, Grec et Maronite, l'hospice des Convertis, la maison des Catéchumènes ; hors de Rome, différens séminaires ou colléges que la congrégation défrayoit en tout ou en partie. Ainsi elle donnoit près de 3000 écus romains au séminaire de Fulde, et 1300 à chacun des séminaires de Dillingen, de Prague, d'Olmutz et de Vienne. Elle entretenoit le collége dit *des Illyriens* à Lorette, et des colléges en divers pays, et notamment en Pologne.

On raconte sur ce dernier pays qu'en 1772, Frédéric II, dit *le Grand*, roi de Prusse, étant allé prendre possession de la partie de la Pologne qui lui étoit échue en partage, vit, en passant à Elbing, un bel édifice qu'on lui dit être le collége pontifical. Ce nom et l'aspect du bâtiment, qui étoit vaste et magnifique, firent croire au prince que cet établissement avoit des revenus dont il pouvoit grossir son trésor. Il donne ordre au recteur du collége de n'avoir plus aucune communication avec le nonce du Pape à Varsovie, et de ne correspondre qu'avec le ministre d'État à Berlin. Le recteur fait part de cette disposition au nonce, qui lui répond qu'il est tout simple d'obéir au souverain ; mais que la congrégation de la Propagande n'ayant plus aucune inspection sur le collége, et ne pouvant même être informée s'il est bien administré, il est naturel aussi qu'elle supprime la pension de 1300 écus qu'elle faisoit. Le recteur fit passer cette lettre à Berlin, où on fut fort étonné d'apprendre que le collége ne subsistoit que par les secours du saint Siége, et on trouva bon que la maison continuât à recevoir des dons sans lesquels elle ne sauroit subsister.

Aux sommes que Rome fournit pour l'entretien de ces établissemens, et pour celui des missionnaires et des vicaires apostoliques dans les différentes contrées, M. Marchetti joint l'intérêt des sommes empruntées en divers temps par les papes pour les intérêts généraux de la chrétienté. Il donne la date et le taux de ces emprunts, avec les circonstances qui les ont occasionnés. Les intérêts de ces emprunts se montent, suivant son calcul, à 400,000 écus ; en y joignant les dépenses de la Propagande et de ses colléges, on a 533,000 écus.

Ainsi, d'un côté Rome perçoit des pays étrangers 300,000 écus; de l'autre, elle dépense pour les pays étrangers 533,000 écus : elle est donc grevée, par an, de 233,000 écus ou de 1,265,000 fr. Voilà, dit l'auteur, ce qu'elle gagne à cet échange.

Il répond ensuite aux objections, et principalement à celles du conseiller Vecchioni, qui publia, en 1789, une *Dissertation en réponse à M. Borgia*. Il y a, dans cette fin du volume de M. Marchetti, ainsi que dans les chapitres précédens, beaucoup de considérations, de calculs et de faits accessoires que nous avons été forcés de négliger, et qui néanmoins auroient jeté beaucoup de jour sur la question. Nous n'y joindrons plus qu'une réflexion; c'est que, dans l'état de choses actuel, les subsides envoyés à Rome sont presque nuls, tandis que les dépenses du saint Siége n'ont pas diminué, et qu'il continue à envoyer des missionnaires et à soutenir des établissemens précieux pour la propagation de la foi. Ne seroit-il pas juste et convenable que les églises de la catholicité contribuassent aussi à un but si honorable et si utile?

Telle est la substance de l'écrit de M. Marchetti. Il est plein de recherches et de faits, et mériteroit d'être traduit en françois, au moins par abrégé. Nous ne pouvons mieux finir cet extrait que par un passage des *Discours sur l'histoire*, du comte d'Albon. Ce passage renferme un jugement qui vient à l'appui de tout ce que nous venons de voir, et qui est fort remarquable sous la plume d'un économiste et d'un philosophe :

« La plupart des écrivains voudroient persuader que, pour l'expédition des bénéfices et les annates, il roule sans cesse des fleuves d'or qui, de France, vont se perdre dans Rome : dans les plus abondantes années, le produit de cet article va à 6 ou 700,000 fr., et, année commune, à 500,000 fr. Quand l'État, pour des objets de moindre importance, a versé des sommes considérables dans les mains de l'étranger, on n'a pas crié à la prodigalité, on n'a pas cru qu'il en résultoit l'appauvrissement de la nation. Je ne dirai pas qu'au seul nom de Rome les esprits s'effarouchent; j'aime à me persuader que nos erreurs à l'égard de Rome ne viennent pas de sources si empoisonnées. » (*Discours sur l'histoire*, tome II *Italie*, page 226.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Quand des jeunes gens exaltés par l'esprit de parti insultent les missionnaires, et portent le désordre dans nos églises par des attroupemens et des cris scandaleux, c'est sans doute une conduite généreuse que de venir blâmer, non pas ceux qui frappent et qui insultent, mais ceux qui sont insultés et frappés. Le *Constitutionnel*, qui ne s'est pas permis le moindre signe d'improbation contre les excès de ceux qui figuroient dans les attroupemens des Petits-Pères, témoignoit dernièrement son mécontentement des exercices des missions. Pourquoi des missions? pourquoi des exercices le soir? pourquoi des cantiques sur des airs profanes? Il est certain que tout cela est bien fâcheux. Pourquoi des missions? comme si chacun ne remplissoit pas ses devoirs de chrétien, comme si tous les habitans des paroisses n'étoient pas réguliers dans les mœurs, comme s'il y avoit des abus, des désordres, des scandales à combattre et à faire cesser. Pourquoi des exercices le soir? mais vous trouvez bon apparemment qu'il y ait des spectacles le soir; et si quelques-uns de ceux que vous appelez dévots s'avisoient d'aller faire tapage à la porte des théâtres, et d'insulter ceux qui y entrent, seriez-vous d'avis de faire fermer le spectacle, au lieu de disperser les auteurs du tumulte? avec quelle vigueur ne tonneriez-vous pas contre les insensés qui oseroient troubler vos plaisirs? que ne diriez-vous pas contre les excès de leur faux zèle, et contre leur fanatisme? Mais ceux qui insultent les prêtres et les fidèles ont droit à toute sorte d'égards; c'est à eux qu'il faut céder, et, puisque les exercices du soir leur déplaisent, il faut interdire les exercices du soir : c'est là de l'impartialité. Le *Constitutionnel* insiste : Est-ce que des sermons prononcés dans le jour, dit-il, seroient moins persuasifs que des sermons prononcés dans les ténèbres? Nous répèterons ici notre comparaison sur les spectacles; est-ce que des pièces jouées en plein midi ne seroient pas aussi amusantes que des pièces que l'on joue le soir? est-ce qu'il n'est pas dangereux de prolonger des spectacles jusqu'à minuit? Mais, sans recourir à ces récriminations, quelque justes qu'elles soient, nous dirons au journaliste que l'heure des exercices des missionnaires est déterminée par les travaux et les occupations des fidèles, qui

ne pourroient venir dans le milieu de la journée sans nuire à leurs affaires. L'abus le plus déplorable surtout aux yeux du journaliste, c'est de chanter des cantiques saints sur des airs profanes; car il seroit à craindre que l'on n'oubliât les paroles licencieuses de plusieurs chansons pour ne retenir que les cantiques, et vous jugez quelles seroient pour les mœurs les suites de cette substitution? Le *Constitutionnel* a annoncé que plusieurs curés de Paris avoient prié M. l'archevêque de ne point envoyer de missions dans leurs paroisses, le nombre des ecclésiastiques étant suffisant pour satisfaire à toutes les prédications et à tous les exercices du culte. D'abord, la nouvelle est fausse, et des curés de Paris n'ont point fait une semblable prière à M. l'archevêque. On avoit répandu, entr'autres, que M. le curé de Saint-Sulpice avoit refusé de recevoir les missionnaires dans son église, et ce respectable pasteur a témoigné publiquement dans son dernier prône le désir qu'il avoit que sa paroisse pût jouir prochainement d'un secours dont il sentoit tout le prix. De plus, le motif qu'on donne de la prétendue démarche des curés est on ne peut plus mal choisi : il faut être aussi mal informé que l'est le *Constitutionnel* de ce qui touche la religion, pour avancer que le nombre des ecclésiastiques est suffisant dans les paroisses. MM. les curés de Paris ne sont que trop persuadés du contraire; et c'est un fait notoire que dans presque toutes les paroisses il y a des places qui ne sont pas remplies, faute de trouver des sujets : c'est donc pour suppléer à cette disette que l'autorité ecclésiastique s'est décidée à envoyer successivement des missionnaires dans quelques paroisses; et si une mesure si simple déplaît à quelques-uns, rien ne les oblige à aller entendre les missionnaires. Au lieu donc de s'en prendre à ceux-ci, il semble que le *Constitutionnel* auroit pu donner quelques avis aux auteurs et fauteurs des rassemblemens; il semble que, quand il y a du tumulte, il faudroit prêcher ceux qui l'excitent plutôt que ceux qui en souffrent. C'est du moins ainsi que devroient en agir des amis de l'ordre, de la charte et de la liberté : mais censurer les missionnaires quand certains esprits sont déjà si échauffés contre les missionnaires, ce n'est pas là un procédé bien généreux et bien prudent. Quand on veut passer pour libéral, il faudroit mettre au moins sa conduite un peu en harmonie avec la qualification que l'on prend.

— Les exercices des missionnaires ont été tranquilles ces jours derniers, et leurs instructions quotidiennes sont plus suivies que jamais. La grande nef de Saint-Eustache est constamment pleine; les deux autres églises, qui, à la vérité, ne sont pas très-vastes, ne suffisent pas à la foule. Il n'y a plus de rassemblemens au dehors.

— Il y aura, le vendredi 15, à midi et demi, une assemblée de charité à S. Thomas-d'Aquin, pour l'œuvre de la société charitable des écoles chrétiennes du 10e. arrondissement. M. l'abbé Colignon, grand-vicaire de Versailles, prononcera le panégyrique de saint Vincent de Paule, et Mmes. les comtesses de la Briffe et de Brou feront la quête. La société charitable existe depuis environ vingt ans; elle entretient des écoles sur le dixième arrondissement avec des quêtes, des souscriptions et des dons volontaires. La quête faite à Saint-Thomas-d'Aquin, l'année dernière, a produit 4275 fr., en y comprenant les dons du Roi et des Princes. De plus, M. Délanoix, ancien curé de l'Abbaye-aux-Bois, a légué une somme de 1000 fr.; M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin a versé dans la caisse plus de 600 fr.; et différens particuliers ont contribué par des dons plus ou moins considérables. La société a eu une assemblée générale le 16 février dernier, et M. Ricatte, qui en est secrétaire, ainsi que du bureau de charité, y a lu un rapport intéressant sur les succès de cette œuvre.

— Une association pieuse fait célébrer le jeudi 14, dans l'église Notre-Dame, une messe anniversaire pour le repos de l'âme du vertueux abbé Carron, enlevé, l'année dernière, à la religion et à la société. Cette messe sera dite dans la chapelle du catéchisme, à sept heures du matin.

— MM. les grands-vicaires nommés par le chapitre cathédral d'Amiens pour gouverner le diocèse pendant la vacance, ont publié un Mandement sur la mort de Mgr. de Bombelles. Ils le commencent ainsi :

« Tandis que nous gémissions avec toute l'église de France sur les pertes si récentes et si multipliées de l'épiscopat, de vives alarmes, des craintes trop fondées se répandoient dans ce diocèse. Une maladie grave retenoit depuis plusieurs mois notre vénérable pontife dans la capitale, et inutilement nos vœux et nos prières l'ont redemandé au ciel : elle étoit venue pour lui cette heure ardemment désirée par le grand Apôtre, où son ame, délivrée de son corps, alloit se réunir à son Dieu. Ni la force de son tempérament, ni les soins assidus d'une famille qui lui étoit tendrement dévouée, ni le zèle et les ressources

des médecins les plus célèbres, n'ont pu vaincre un mal opiniâtre contre lequel devoit échouer tout le pouvoir des hommes. Mais désabusé du néant d'une existence fragile, et plein du sentiment de son immortalité, le digne successeur des Machault, des La Motte, comblé comme eux de jours et de mérites, n'a songé qu'à mourir en ministre de Jésus-Christ et en évêque. Avec quelle piété touchante, avec quelle résignation sublime il a consommé sa course dans le palais de cette princesse héroïque dont il sut adoucir les ineffables douleurs, et qui l'honore aujourd'hui de ses augustes regrets!

» D'abord dans les engagemens et dans les dignités du siècle, guerrier, ambassadeur, puis, dans les revers, dans une honorable infortune, fruit de sa fidélité aux plus nobles devoirs, promu au sacerdoce dans une contrée étrangère, humble pasteur de pauvres villageois; enfin, rendu à sa patrie, appelé de nouveau aux dignités de la cour et tout à la fois à celles de l'Eglise, quelles sont les vicissitudes d'une carrière brillante et orageuse que ne connut point notre prélat? Mais cette succession rapide d'évènemens divers, comme un torrent qui nous entraine, semble précipiter le cours de notre vie mortelle. Eh! qu'est-ce, en effet, N. T. C. F., que la vie de l'homme, même la plus longue, lorsqu'elle est parvenue à son terme? C'est le sillon qu'a tracé sur les flots le navire qui fend les mers à pleines voiles, c'est un songe qui s'efface et s'évanouit et une vapeur qui se dissipe. Aussi n'est-ce pas sans raison que nos livres saints nous mettent continuellement sous les yeux ces images frappantes, et ce n'est pas non plus sans motif que l'Eglise, en répandant la cendre sur notre front, fait retentir à notre oreille cette sentence irrévocable qui condamne notre corps à rentrer dans son premier élément et à tomber en poussière ».

Après des réflexions sur la mort et sur la nécessité de se préparer à cet effrayant passage, MM. les grands-vicaires ordonnent qu'il soit célébré dans toutes les églises un service pour le prélat défunt. Le chapitre et le clergé d'Amiens ont obtenu que le corps de M. de Bombelles fût transféré de Paris dans son église cathédrale, et déposé dans le caveau de ses prédécesseurs.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. On a pu remarquer l'art avec lequel les feuilles libérales ont raconté les derniers rassemblemens. Elles font l'éloge de cette partie de la jeunesse qui a pris part au tumulte; elles l'appellent *studieuse* au moment où elle couroit les rues, en poussant des cris et en répandant l'effroi sur son passage; elles se plaignent amèrement des mesures prises pour rétablir l'ordre. On ne pourra donc plus se promener nulle part, disent-elles, sans être exposé à des charges de cavalerie. Il est sûrement fâcheux que l'on ait été forcé de recourir à

l'appui des militaires ; mais à qui la faute ? à cette partie de la jeunesse qui, au lieu d'étudier, excitoit du désordre. Falloit-il la laisser faire ? il est probable que le désordre n'eût fait qu'augmenter ? Seroit-ce là par hasard ce que l'on voudroit ?

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a bien voulu concourir par un don de 300 fr. à la réparation de la chapelle de la sainte Vierge dans la paroisse de Crest (Drôme).

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri vient d'accorder quelques secours à quatre particuliers de la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles, victimes d'un incendie.

— M. Lambot de Fougères, sous-préfet à Saint-Calais (Sarthe), est nommé secrétaire-général de la préfecture de police ; quatre chefs de bureau ont reçu leur démission.

— Le conseil académique a rendu un arrêté par lequel il exclut pour deux ans de l'académie de Paris les sieurs Bruxelles, Arnoult, Francoville, Saint-Rousset de Vauxonne, étudians en droit, et Thomas, étudians en médecine, pour avoir pris part aux rassemblemens du 7 de ce mois.

— Le 8, quelques rassemblemens ont encore eu lieu sur la place de Sainte-Geneviève ; la présence de quelques gendarmes a suffi pour obliger les séditieux à chercher un autre champ de bataille. Ils ont parcouru différentes rues, ont traversé le pont d'Austerlitz, sans payer, aux cris de *Vive la nation! vive la charte!* et se sont ensuite dissipés. Quelques-uns d'entr'eux, au nombre de soixante, qui s'étoient portés au Jardin du Roi, ont été saisis et conduits à la préfecture de police, dans la salle des passe-ports. On a remarqué à la suite de ces bandes quelques ouvriers et des ramoneurs en petit nombre. Une bande de sept à huit cents individus ont parcouru, le soir, vers neuf heures, la rue Neuve des Petits-Champs, aux cris de *Vive la nation! à bas la calotte! vive Napoléon II!* Ces attroupemens se sont portés sur la place Vendôme, où un très-grand nombre ont été arrêtés.

— Le *Constitutionnel* se plaint d'une saisie qui a été faite chez lui de vingt-un numéros de son journal du 10, où étoit insérée une lettre de quelques étudians en droit ; de plus, ce numéro a été saisi à la poste.

— Le mercredi 6 de ce mois, le prince royal de Danemarck, et la princesse sa femme, ont visité l'institution des aveugles travailleurs, rue Saint-Victor ; ils ont parcouru avec beaucoup d'intérêt toutes les parties de l'établissement ; M. Pignier, directeur de la maison, leur a rendu compte de tout ; le prince et la princesse ont écouté les détails avec bonté, ont fait plusieurs questions, et ont montré autant de satisfaction de ce qu'ils voyoient, que de désir de voir de semblables établissemens dans leur pays.

— Un sergent du 16e. régiment d'infanterie légère, qui commandoit un poste à la place Saint-Michel, et qui a conservé deux prisonniers, malgré les efforts de cinq cents étudians, a été nommé sous-lieutenant.

— Dans l'une des dernières séances de la société des Bonnes-Lettres, un membre du bureau des longitudes, M. Nicollet, a lu une dissertation sur le zodiaque de Denderah, qui lui paroît antérieur au temps de l'invasion de Cambyse ; l'auteur a déduit les raisons qui lui paroissent appuyer son sentiment : il fait d'ailleurs profession de respecter la chronologie des livres saints, et croit qu'elle se concilie avec son système.

— On a imprimé par ordre de la chambre l'opinion de M. le duc de Brissac, prononcée dans la séance du lundi 4, sur l'amendement de M. le marquis de Lally-Tolendal, relatif à l'article 3 du projet de loi contre les délits de la presse. M. le duc a combattu l'amendement comme inutile et comme dangereux, et a fait sentir combien étoient vaines les alarmes que l'on pourroit concevoir sur l'observation de la charte, et combien la chambre des pairs s'honoroit en prêtant son appui au gouvernement dans un moment où il demande des mesures nécessaires contre la licence de la presse. Ce discours a paru aussi sage que bien écrit; l'amendement a été rejeté.

— Depuis les rassemblemens qui ont eu lieu au Jardin du Roi, pour prévenir de pareils désordres, l'on n'étoit reçu aux différens cours qu'en exhibant des cartes, et toute canne ou parapluie étoit déposé à la porte. Ces mesures ont suffi pour maintenir la tranquillité.

— Les nouvelles arrivées de Saumur et de Tours assurent que la tranquillité est parfaitement rétablie dans les cantons où avoit éclaté la dernière révolte.

— A Rennes, le 4 et le 5, deux officiers en non-activité ont été arrêtés pour avoir proféré des cris ou tenu des propos séditieux.

— Dans la nuit du 22 au 23 des voleurs se sont introduits dans la sacristie de l'église de Cépet (arrondissement de Toulouse); ils ont enlevé l'ostensoir, le calice et le ciboire, qui étoient en argent.

— La nomination de Riego à la présidence des cortès a affligé tout ce que l'Espagne renferme de personnes tranquilles; les libéraux du pays en ont fait paroître beaucoup de joie. Une émeute assez violente a eu lieu à Barcelonne, le 24 février.

— En Angleterre, trois commis ou garçons de boutique du libraire Carlisle, accusés d'avoir vendu des ouvrages blasphématoires et séditieux, parmi lesquels étoit le livre impie de Thomas Payne, ont été condamnés à deux années d'emprisonnement, et de plus à fournir chacun une caution de 500 liv. sterl. (12,000 fr.).

— La population juive de Varsovie augmente d'une manière surprenante; elle se portoit, en 1807, à 9000; en 1816, à 18,000; en 1820, elle excédoit 20,000.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 11 mars, la chambre a commencé la discussion du projet de loi relatif à la police des journaux.

Elle a entendu MM. le baron Pasquier, le comte de Castellanne, le comte Siméon, le comte de Montalivet et le ministre des finances.

Voici la liste des orateurs inscrits *pour*, *sur* et *contre* le projet : *pour*, MM. le comte de Castellane, le duc de Brissac, le duc de Damas et le comte Desèze ; *sur*, MM. le comte Siméon, le duc de la Rochefoucault, le comte de Montalivet et le marquis de Raigecourt ; *contre*, M. le baron Pasquier, et M. le marquis de Catellan contre l'art. 3.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 8 février, M. Etienne fait un rapport au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à accorder des pensions aux médecins françois et aux Sœurs de Saint-Camille qui se sont transportés à Barcelonne. M. le rapporteur conclut à l'adoption du projet. L'on revient à la discussion sur les comptes. M. Labbey de Pompières a proposé un article additionnel, qui demande que les cahiers de la cour des comptes soient annexés aux projets de loi sur les budgets antérieurs. Cet article est soutenu par MM. Foy, et de Chauvelin, qui fait l'éloge du gouvernement de Buonaparte, et combattu par MM. Pardessus et de Villèle. La clôture est prononcée à une foible majorité, malgré les réclamations de MM. de Lameth et Louis. L'amendement est rejeté.

MM. Laisné de Villevesque, Duvergier de Hauranne, de Saint-Aulaire, B. Constant et Foy, proposent divers amendemens, qui sont rejetés. M. le président donne lecture d'un second amendement de M. Foy : M. Foy veut en renvoyer la discussion au lendemain, et, comme on persiste à le discuter de suite, il se lève brusquement, et se retire dans la salle des conférences : on veut mettre l'amendement aux voix ; le côté gauche déserte ses bancs. Le côté droit se plaint de cette fugue : on s'écrie de toutes parts que c'est une indignité ; mais la chambre n'étant plus en nombre, on est forcé de renvoyer la discussion.

Le 9 mars, la discussion est continuée sur les comptes. Un amendement proposé par M. Foy, appuyé par M. Sébastiani, et combattu par M. de Villèle, est rejeté. On rejette pareillement d'autres amendemens proposés par MM. de Caumartin, Sébastiani, Bogne de Faye. On vote sur l'ensemble de la loi, qui est adoptée à une majorité de 220 voix contre 6.. M. Olivier (de la Drôme) fait prononcer l'admission de M. de Méaudre (de la Loire), concurrent de M. de Pradt, après quelques explications sur une légère irrégularité dans le mode d'élection. On passe au projet de loi relatif au canal de Saint-Maur, qui est adopté dans sa totalité sans aucune discussion.

Le 11 mars, M. de Bourienne fait un rapport sur diverses pétitions, dont la plus remarquable a été celle de M. Sauquaire-Souligné, qui se plaint de la visite faite dans sa maison, à l'occasion de l'évasion des sieurs Duvergier et de Laverderie, ses amis, détenus à Sainte-Pélagie. La commission propose l'ordre du jour. M. de Girardin se plaint lon-

gnement de l'arbitraire ministériel et des soupçons de la police, qui, sous des prétextes plus ou moins spécieux, ne respecte aucune liberté; l'orateur finit en s'apitoyant sur le triste état de contrainte où l'on veut retenir une jeunesse *studieuse* et les habitans de la capitale. Il est souvent interrompu à droite. M. de Puymaurin s'étonne qu'au milieu de la chambre, on ose faire l'apologie de la révolte, dont le foyer, selon lui, n'est pas ailleurs qu'à la tribune même; (violent orage à gauche.)

M. B. Constant parle moins de la pétition du sieur Sauquaire-Souligné que de la manière dont se fait la police; il rappelle, qu'à l'occasion de l'arrestation M. de Demarçay, un agent de police a été promu à la place d'inspecteur-général. (A droite : tant mieux!) Il s'élève avec beaucoup de véhémence contre les mesures par lesquelles on provoque, dit-il, à la révolte une jeunesse *studieuse*; (à droite : *c'est vous qui la provoquez*,) le tumulte va toujours croissant. M. le ministre de l'intérieur répond au préopinant, et montre que les mesures prises étoient nécessaires; toute la France le sait assez et sait aussi qui a provoqué les désordres.

Une autre pétition adressée par un ancien curé de la Drôme, demande que l'intégralité des pensions ecclésiastiques soit payée aux septuagénaires des deux sexes. La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur, qui est adopté. La chambre s'occupe ensuite du projet de loi relatif aux pensions des médecins et des sœurs qui se sont transportés à Barcelonne; ce projet est adopté presque sans réclamation. M. de Marcellus avoit proposé, par un amendement, la réversibilité des pensions sur les femmes et les enfans des médecins; l'amendement est rejeté. M. de Maudre prête serment et se place à l'extrême droite.

M. Douglas Loveday et ses amis continuent à écrire en faveur d'une cause qu'ils ont rendue plus mauvaise encore par leurs contradictions, leurs écarts et l'exagération de leurs plaintes (*voyez* nos n°s. 783 et 786). M. Douglas a envoyé sa *Pétition ampliative* à la chambre; on a eu soin de traduire sa pétition en allemand, afin de faire croire au-delà du Rhin que nous sommes des fanatiques, et que les protestans sont opprimés chez nous. On cherche à égarer l'opinion par d'autres écrits dignes du premier. Il a paru successivement des *Réflexions sur la Réponse d'un Rédacteur de la* Quotidienne; *le Bon Sens*, ou *Entretiens d'un Fermier avec ses Enfans sur Miss Emily Loveday*, par Ferdinand S. L.; une *Réfutation du Mémoire de Me. Reboul, suivie de Considérations sur l'abus du prosélytisme*, et d'autres brochures où l'on

voit des jeunes gens au sortir du collége prononcer sur les plus graves questions, rédiger des théories, insulter à la religion, et dicter au gouvernement la marche qu'il doit suivre; c'est la mode aujourd'hui, et ce renversement de toutes les convenances est une suite de ce délire qui paroît avoir saisi tant de têtes.

Les ecclésiastiques inculpés dans la pétition étoient trop sages pour élever la voix au milieu de ce tumulte; des hommes passionnés ne les auroient pas compris, et les gens sages n'avoient pas besoin d'être détrompés sur leur compte. MM. F. S., et les autres désignés dans la pétition, ont donc gardé le silence, et n'ont aucune part à l'écrit qui a paru sous le titre de *Réponse des ministres de la religion catholique à la Pétition ampliative*, in-8°. de 61 pages. La forme comme le fond de cette brochure indiquent un auteur étranger au véritable esprit de la religion; on y trouve un ton d'exaltation, un défaut de mesure, et des traits de fausseté et d'ignorance dont assurément les ecclésiastiques attaqués sont incapables. Que signifie cette assertion deux fois répétée que Mlle. Loveday *a été clairement l'objet de la révélation de Dieu?* Comment supposer qu'un homme tel que M. F., ayant à parler des *Pensées théologiques* de dom Jamin, se trompât deux fois sur le nom de ce Bénédictin, et l'appelât *Janin?* Vingt autres traits, des maximes outrées, des aveux niais ou perfides, des faits notoirement faux, l'affectation de reproduire les passages les plus odieux de la *Pétition*, et de n'y donner que des demi-réponses, enfin je ne sais quelle teinte d'exagération et de boursoufflure: tout cela rend cette *Réponse* fort suspecte, et il est bon de prévenir que, non-seulement les ecclésiastiques désignés la désapprouvent, mais qu'ils n'en ont eu avant l'impression aucune espèce de connoissance.

Un écrit plus sage et plus sûr est celui qui vient de paroître sous le titre de *Nouvelle Réponse de Mlle. Reboul, provoquée par la Pétition ampliative de M. Douglas*, in-8°. de 44 pages. Cette *Réponse* est signée de Mlle. Reboul et de ses deux avocats, MM. Billecocq et Hennequin, et achève de renverser tout l'échafaudage du roman de M. Douglas. Mlle. Reboul s'est même vue forcée, par les dénégations de son adversaire, à dévoiler quelques particularités peu flat-

teuses pour lui : ainsi, on voit que la maison de M. Douglas n'étoit pas l'asile du calme et du bonheur, et les filles, quand elles alloient chez leurs parens, étoient témoins de scènes fort tristes, et ne pouvoient à leur retour dissimuler leurs chagrins.

M. Douglas, qui fait aujourd'hui l'anglican zélé, n'a pas toujours eu tant d'attachement pour son église; et quand il emmenoit sa fille le dimanche, au lieu de la conduire à la chapelle de l'ambassadeur d'Angleterre, il alloit se promener avec elle aux Tuileries; il disoit alors que toute religion étoit bonne, et qu'il n'en connoissoit pas d'autre que d'être honnête homme. Comment concilier tant d'indifférence naguère et tant de chaleur aujourd'hui dans ses déclamations? M. Douglas n'a pu ignorer d'ailleurs le penchant de sa nièce pour la religion catholique; sa femme demeuroit dans un pavillon de Mlle. Reboul, et avoit pu instruire son mari de ce qui se passoit sous ses yeux. Aussi M. Douglas, dans toutes les éditions de sa *Pétition*, s'abstient-il soigneusement de parler de ce pavillon. Il a déclaré, dans une lettre insérée au *Constitutionnel*, qu'il respecteroit la conscience de sa fille, et qu'il la laisseroit libre de suivre la religion qu'elle auroit préférée; et on voit, par une lettre du frère de miss Emily à Mlle. Reboul, de quelle manière la jeune personne étoit traitée à la maison. Le père et la mère se réunissoient pour l'accabler des reproches et des qualifications les plus dures, et le bon frère paroissoit prendre un vif intérêt à la situation de sa pauvre sœur.

Telle est la sensibilité de ce père, qui vient aujourd'hui chercher à intéresser le public à sa cause : une douleur véritable eût été moins fastueuse et surtout moins emportée dans ses plaintes; un père bien tendre n'eût pas pris à tâche d'insinuer des choses désavantageuses pour sa fille; un homme délicat n'eût pas cherché à diffamer, par toutes sortes de moyens, l'institutrice de ses enfans. Comment qualifier le procédé de M. Douglas, qui, depuis que sa seconde fille et sa nièce sont rentrées chez lui, leur fait écrire sous ses yeux des lettres fort aigres contre Mlle. Reboul, et prétend tirer avantage de ces lettres dictées par lui? Il parle, à la page 15 de sa *Pétition ampliative*, d'une lettre de Mlle. Reboul à Mary, et il veut faire croire que cette lettre étoit écrite mystérieusement; mais Mlle. Reboul avoit si peu l'intention de

la cacher au père, que la lettre lui étoit adressée à lui-même *pour la remettre* à sa fille.

Au surplus, Mlle. Reboul a remis, au rapporteur de la commission des pétitions, toutes les pièces à l'appui de sa réponse, et elle attend de l'équité de la chambre une décision qui impose silence aux clameurs de l'esprit de parti. Sa *Nouvelle Réponse* n'est pas moins propre que son premier écrit à dissiper toutes les préventions. Ces deux mémoires sont rédigés avec autant de simplicité que de modération : ils abondent en faits, et les faits en pareille matière valent mieux que les phrases. Nous avons cru devoir revenir sur cette affaire, parce qu'elle a été l'occasion de plaintes, de reproches et de déclamations aussi injustes pour le fond que blâmables pour la forme. Tout sert aujourd'hui de prétexte aux ennemis de la religion; et si nous ne pouvons répondre à toutes leurs clameurs, nous ne devons pas du moins négliger de signaler leurs plus répréhensibles écarts et leurs pamphlets les plus remplis de venin.

Etudes littéraires et morales sur les Historiens latins; par M. Laurentie (1).

L'auteur de cet ouvrage, qui est en même temps un de nos écrivains périodiques les plus distingués, réunit deux choses qui ne se trouvent pas toujours ensemble, le goût de la littérature avec la sagesse des opinions politiques. Doué d'autant de facilité que d'amour pour le travail, tantôt il donne dans une feuille quotidienne d'excellens articles de circonstance, tantôt il se livre à des considérations utiles sur la littérature classique et sur les anciens. Il avoit déjà traité, dans un autre ouvrage, *de l'Eloquence politique*; aujourd'hui il présente le fruit de ses recherches sur la littérature des Romains, et sur leur manière d'écrire l'histoire. Il passe tour à tour en revue Tite-Live, Salluste, César, Velleius-Paterculus, Florus, Tacite, Suétone, Cornelius Népos, Quinte-Curce, Justin, etc. Nous nous proposons d'examiner cet ouvrage, et d'en rendre un compte proportionné à son importance; ce n'est pas seulement, comme on pourroit le croire, un livre de littérature, et l'auteur a su y rattacher des considérations morales, trop négligées aujourd'hui dans la plupart des écrits qu'enfante la démangeaison de se faire un nom à tout prix.

---

(1) 2 vol. in-8o.; prix, 10 fr. et 12 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné, rue des Saints-Pères, no. 10; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Méthode courte et facile pour se convaincre de la vérité de la religion catholique, d'après les écrits de Bossuet, Fénélon, Pascal et Bullet (1).

L'indifférence de tant d'hommes à s'éclairer sur la religion a d'autant moins d'excuse qu'ils sont environnés à cet égard de tous les secours possibles. Le zèle et la science ont multiplié dans ces derniers temps les moyens d'instruction ; nous avons en faveur du christianisme et de longs ouvrages et de petits écrits ; les uns et les autres conviennent, suivant la position, le loisir, les connoissances et la tournure d'esprit de chacun. La présente *Méthode* est assurément ce qu'on peut trouver de plus court sur d'aussi graves questions. On s'y est proposé de réduire la controverse à ses points les plus essentiels, et d'indiquer seulement quelques principes simples, leurs preuves les plus concluantes et les plus claires, et leurs conséquences les plus immédiates.

Après avoir déploré dans son *Introduction* la négligence de la plupart des hommes à s'instruire sur un objet qui touche à leurs intérêts les plus chers, et leur avoir montré l'inconséquence de leur conduite, l'auteur expose, en quatre chapitres, sa méthode pour établir la vérité de la religion chrétienne. Dans le 1er. chapitre, qui pourroit encore passer pour une introduction, ou pour une espèce d'exorde, il fait voir que l'examen des preuves de la religion n'a rien qui puisse effrayer l'homme le plus simple. La question se réduit en effet à trois chefs : Existe-t-il un Dieu? Dieu

(1) 1 vol. in-12 ; prix, 60 c. et 90 c. franc de port. A Paris, chez Demonville, rue Christine ; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

est-il l'auteur de la religion établie par Jésus-Christ et les apôtres? l'église catholique est-elle l'église établie par Jésus-Christ?

Sur le premier point, l'*Existence de Dieu*, l'auteur se contente de citer un passage des Lettres de Fénélon sur la religion, où ce dogme salutaire est prouvé par le spectacle des merveilles de cet univers. Nos incrédules d'aujourd'hui consentent bien à admettre dans la spéculation l'existence d'un Dieu, et c'est contre sa religion qu'ils dirigent tous leurs efforts. Néanmoins il me semble que le chapitre II de la *Méthode* est un peu court, et qu'il auroit fallu plus de deux pages pour asseoir sur des bases solides le fondement essentiel de toute religion et de toute société.

La seconde question est beaucoup plus développée; l'auteur, se plaçant au temps même de la publication de l'Evangile, montre qu'une telle entreprise ne pouvoit être formée que par celui qui tient dans sa main les hommes et les évènemens. Quel projet que celui de renverser l'idolâtrie, et d'y substituer la religion chrétienne! tout y paroissoit contraire, le temps, les auteurs, les moyens, les obstacles; et cependant ce projet a réussi. La brillante mythologie des poètes a cédé à une doctrine grave et sévère, l'Evangile a conquis les nations les plus civilisées; quelques juifs, des hommes sans lettres, des pêcheurs, ont persuadé les habitans des cités les plus renommées par les talens de l'esprit et par les merveilles des arts; les calomnies les plus noires, les écrits les plus séduisans, des erreurs sans cesse renaissantes, tous les efforts d'une suite d'empereurs conjurés contre le christianisme, deux cents ans de persécutions et de supplices, tout a échoué contre la force de l'œuvre divine. C'est là un fait patent et décisif, et l'auteur, en l'exposant dans sa simplicité, n'en fait que mieux ressortir la force probante.

Le troisième point, que l'église catholique est l'église de Jésus-Christ, est démontré par l'ancienneté de cette église, par son étendue, par la succession non interrompue de ses pasteurs jusqu'à nous, et par la continuité de son zèle et de ses efforts pour la conversion des infidèles. Ce chapitre nous a paru aussi convenablement traité.

Enfin, dans une conclusion courte mais serrée, l'auteur insiste sur les conséquences qui découlent des principes qu'il a posés. Donc il faut croire à la religion; donc il faut y conformer sa conduite. C'est ce que l'auteur fait sentir par des réflexions rapides mais pleines de justesse. Il ne veut point qu'on lui sache gré de ce qu'il y a de bon dans son écrit; il en rapporte tout l'honneur à Bossuet, à Fénélon, à Bullet, dont il cite des fragmens, ou dont il analyse les preuves. L'autorité de ces grands noms donnera un nouvel intérêt à un écrit conçu dans les vues les plus pures, et qui paroît propre à éveiller, s'il est possible, l'attention des hommes sur des questions importantes, et qui les touchent de si près.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le nouveau Bréviaire de Paris avoit remis la fête de saint Joseph au 19 mars, comme dans le romain; mais la publication de ce Bréviaire ayant été retardée par l'impression, nous sommes autorisés à annoncer que la fête de saint Joseph, malgré ce qui est dit dans le Bref, sera cette année, comme les précédentes, célébrée le 20 avril prochain.

— Quoique les scènes tumultueuses excitées par les ennemis des missions eussent cessé depuis quelques jours, il y avoit encore eu par intervalle, soit au dehors, soit même au dedans, quelques traces d'opposition et quelques tentatives de désordres; mais on a lieu d'espérer que ces scandales sont à leur fin. La présence d'un grand nombre de fidèles, dont les intentions ne sont pas suspectes, en impose aux agitateurs. Un

jour, à Saint-Eustache, pendant que M. l'abbé Rauzan étoit en chaire, des malveillans, réunis dans un coin de l'église, firent entendre les cris les plus déplacés, et cette interruption indécente inspira à l'orateur un mouvement d'éloquente indignation contre les profanateurs du lieu saint; ces derniers jours tout s'est passé fort tranquillement. L'église des Petits-Pères, où les plus grands troubles avoient éclaté les premiers jours, est maintenant fort calme. M. l'abbé du Mesnildot y a repris le cours de ses instructions, et ne paroît plus se sentir de l'indisposition que lui avoient occasionnée les mauvais traitemens dont nous avons parlé. Mercredi dernier, il est monté en chaire avant et après le sermon du soir. L'église étoit pleine; on y voyoit surtout des jeunes gens et des officiers qui écoutoient attentivement les instructions et prenoient part au chant des cantiques. L'ordre n'a point été troublé. Les exercices de Bonne-Nouvelle ont été constamment plus paisibles. On a été obligé d'agrandir l'enceinte dans les trois églises. Les missionnaires sont fort occupés pour la confession, et les fidèles, en sortant des exercices, ne sont plus exposés aux insultes et aux clameurs de jeunes insensés ou de gens apostés.

— La seconde conférence de M. Frayssinous, qui a eu lieu le dimanche 10, a eu pour objet la nécessité de la religion. Nous nous sommes contentés d'indiquer le sujet de la première, dont nous avions donné l'analyse il y a quelques années; nous avons aussi en son temps parlé de la seconde; toutefois nous en dirons encore ici quelque chose, cette matière étant du nombre de celles sur lesquelles on ne sauroit trop revenir dans ce siècle. C'est, a dit l'orateur en commençant; c'est établir le principe le plus fécond en ruines, et le plus subversif des institutions humaines les plus nécessaires, que de vouloir imposer des devoirs aux hommes sans l'intervention de Dieu; cette prétention de quelques auteurs modernes n'a montré que leur foiblesse et leur impuissance. En examinant de près leurs plus pompeuses théories, on est étonné de voir qu'elles ne reposent sur rien de solide, et il ne faut pas beaucoup de réflexions pour se convaincre que la religion est d'une nécessité indispensable pour maintenir la morale et conserver la société. 1°. Pour la morale, les belles maximes ne nous manquent pas; le monde en débite, le théâtre en étale; mais le monde et le théâtre ne s'occupent pas de poser

une base à la morale, et d'assigner des motifs puissans à nos devoirs. Ils parlent, il est vrai, du témoignage d'une bonne conscience, de la beauté de la vertu, etc.; mais cela suffit-il pour triompher de nos penchans? Il faut l'avouer, tout devoir est une gêne, et toute gêne importune; quant à moi, je le déclare, je n'ai point l'ame assez élevée pour pratiquer la vertu sans motif. Mais montrez-moi dans le ciel un témoin, un juge, un rémunérateur; alors je conçois la source de mes obligations et la raison de mes devoirs. Les chercher ailleurs, c'est vouloir des conséquences sans principe, et de l'obéissance sans autorité. La religion seule convient à tous les temps et à tous les lieux. Me parlerez-vous de la gloire? elle n'est réservée qu'à un petit nombre, tandis que la vertu doit être pour tous. Me présentez-vous la postérité? et que me fait le jugement lointain des siècles à venir que je ne verrai point? Il faut d'autres freins à des passions pressantes; il faut une garantie aux lois et un appui à la morale. L'instruction et les connoissances ne suffisent pas; les mauvaises mœurs ne sont pas inséparables des grandes lumières. Jadis Marc-Aurèle remercioit les dieux de lui avoir donné des maîtres plus soigneux de lui apprendre à bien faire qu'à bien dire, et Rousseau lui-même a senti la nécessité d'appuyer la morale sur des dogmes. Mais cet homme inconséquent et extrême a appelé le bannissement et la mort au secours de la profession de foi qu'il proposoit d'établir; et telle étoit la théorie que projetoit ce philosophe, dont on nous vante encore la tolérance! il avoit beau jeu de se plaindre des rigueurs d'une loi divine, lui qui prononçoit la peine de mort contre quiconque refusoit d'obéir à une religion toute humaine! 2°. Si la morale a besoin de la religion, la société ne réclame pas moins vivement ce secours nécessaire. Les païens eux-mêmes l'ont senti; tous les législateurs ont appelé la religion à leur aide; il n'est point de peuple qui n'ait une croyance, et la civilisation est plus ou moins imparfaite, suivant que les notions de la Divinité sont plus ou moins confuses. De nos jours même, lorsque la société étoit bouleversée dans ses fondemens, le cri de l'existence d'un Dieu est sorti du milieu du chaos, comme si l'impiété avoit été forcée par une main invisible à tracer sur le frontispice des temples des doctrines qui la condamnoient. Quelques-uns, en reconnoissant la nécessité de la religion dans la société, ont ima-

giné un système mitoyen qui les dispensât de la religion pour eux-mêmes ; la religion, ont-ils dit, est nécessaire pour le peuple, mais elle n'est nécessaire que pour lui ; et de là cet adage dont nos oreilles ont été si souvent rebattues : *La religion est bonne pour le peuple*. Maxime insensée ! Si vous admettez qu'il faut que le peuple ait une religion, croyez-vous qu'il la conserve long-temps, s'il voit ceux qui sont au-dessus de lui la mépriser ou l'attaquer ? Si ceux qui gouvernent doivent désirer que le peuple ait de la religion afin qu'il soit plus soumis, le peuple à son tour n'a-t-il pas droit de demander aussi que ceux qui le gouvernent lui donnent par leur religion une garantie de leur équité ? La religion n'est bonne que pour le peuple, dites-vous ; les grands n'ont donc point de passions, et la religion seroit pour eux un frein inutile. Et par où a commencé l'impiété ? est-ce de la chaumière du pauvre que sont sortis tant d'écrits et de libelles ? n'est-ce pas dans les salons de la capitale qu'ont été applaudis d'abord les écrits irréligieux ? La licence des opinions a passé des académies et des assemblées brillantes dans les ateliers et dans les campagnes. Nous abrégeons beaucoup ce morceau, que nous avons autrefois donné par extrait dans ce journal, et qui est une éloquente et vigoureuse réfutation d'une maxime aussi absurde que dangereuse. Il n'y aura pas de conférence dimanche prochain.

— M. l'abbé Rauzan, supérieur de la société des missionnaires, et qui dirige en ce moment les exercices à Saint-Eustache, a prêché encore à Saint-Sulpice mercredi dernier, pour une assemblée de charité : il s'agissoit de l'œuvre du Bon-Pasteur ou des Filles repenties, dont nous avons raconté l'origine et les progrès. Cet établissement, dont l'idée est due au sage et charitable abbé Legris-Duval, se consolide de plus en plus ; mais il a besoin de l'appui des fidèles : et quelle œuvre mérite davantage d'être encouragée que celle qui a pour objet de rendre à la société et à la vertu des victimes de la corruption ! Aussi une nombreuse réunion s'étoit portée à Saint-Sulpice. MADAME devoit aussi s'y rendre ; mais, à deux heures et demie, on a appris que S. A. R. ne pourroit pas venir. M. l'abbé Rauzan a prêché sur le bonheur des justes, et a rempli ce sujet avec son talent accoutumé. La quête a dû être avantageuse, vu la composition de l'auditoire, où se trouvoient beaucoup de personnes de distinction.

— Le Mandement que M. l'archevêque de Besançon a publié pour le Carême de cette année mérite à plusieurs égards d'être distingué parmi les actes émanés en cette occasion de l'autorité épiscopale. Le prélat y a traité un important sujet, l'indifférence en matière de religion; il la considère comme indigne de la raison, et comme opposée au bonheur des individus et des familles; il repousse les objections de ceux qui suivent ce système, et montre l'efficacité de la religion pour inspirer la vertu et réprimer nos mauvais penchans. Ce Mandement, qui est une instruction solide et étendue, mériteroit une analyse que les bornes étroites de ce journal nous interdisent. Nous nous bornerons, parmi plusieurs passages dignes d'attention, à citer celui où M. l'archevêque indique les tristes résultats de l'esprit d'irreligion :

« N'est-ce pas le défaut de religion qui met l'argent au-dessus de tout, et fait consister dans les richesses le suprême bonheur? n'est-ce pas le défaut de religion qui fait du commerce une profession délicate et dangereuse, où la plus sévère probité a peine à se soustraire aux piéges qui l'entourent? n'est-ce pas le défaut de religion qui déchaîne dans les familles le monstre de la discorde, dérobe l'enfant ingrat à l'autorité paternelle, et renouvelle si souvent aujourd'hui ces scènes de scandales qui font rougir la nature? n'est-ce pas le défaut de religion qui arme l'époux contre l'épouse, et l'épouse contre l'époux, verse la coupe du ridicule sur la fidélité conjugale, et l'immole chaque jour à la risée publique? n'est-ce pas le défaut de religion qui a si fort accrédité ce révoltant paradoxe : que *tout moyen est bon pour arriver à son but?* n'est-ce pas le défaut de religion qui couvre la terre de mensonges, de parjures, de perfidies, de larcins, d'homicides, d'impuretés, d'adultères, et qui ôte à l'action des lois réprimantes l'appui sacré de la conscience? en un mot, n'est-ce pas l'effrayante perspective des funestes résultats du manque de religion, qui inspire de si justes craintes sur le sort de la génération présente, et fait si ardemment désirer de voir la génération future puiser, dans une éducation sage et religieuse, d'autres principes et d'autres mœurs? Vous ne vous dissimulez donc pas à vous-mêmes, N. T. C. F., les suites épouvantables de l'irréligion; vous tremblez à la vue des fondemens de l'ordre public, ébranlés par cet esprit de vertige; et cependant vous restez indifférens en matière de religion. Quelle monstrueuse inconséquence!..... ».

— La ville de Castellanne (Basses-Alpes) vient de perdre dans la personne d'une humble fille de Saint-François de Sales un modèle précieux de vertus et de piété. Marie-Delphine d'Auvare, religieuse de la Visitation, y est morte, le 27 décembre dernier, à l'âge de 90 ans. Entrée de bonne

heure dans le couvent de la Visitation de Castellanne, elle hérita de l'excellent esprit qui régnoit dans cette maison, regardée dans la province comme un des établissemens où l'éducation des demoiselles étoit le plus soignée. La révolution n'ayant pas épargné un asile qui avoit rendu tant de services à la jeunesse de cette contrée, Mme. d'Auvare se retira chez un honnête et religieux habitant de Castellanne, qui reçut aussi plusieurs de ses compagnes. Là elles observoient leur règle autant qu'il leur étoit possible, et elles traversèrent sans accident les temps les plus fâcheux. La mort enleva successivement ces ferventes religieuses; Mme. d'Auvare resta seule, et tout le couvent de Castellanne sembloit revivre dans sa personne. Ayant perdu son bienfaiteur, elle accepta un asile chez un ecclésiastique recommandable du même lieu, et elle y a passé ses dernières années dans l'exercice de toutes les vertus. Elle ne quittoit point son habit de religieuse; elle ne sortoit point, et M. l'évêque de Digne lui avoit permis d'avoir une chapelle dans sa maison. Mais elle n'en prenoit pas moins part à beaucoup de bonnes œuvres. Elle recevoit des jeunes personnes qu'elle portoit à la vertu, et des pauvres qu'elle consoloit. Elle favorisoit des vocations pour l'état ecclésiastique; visitée par des gens du monde, elle leur faisoit aimer la religion; son esprit et sa bonté se réunissoient pour gagner les cœurs. Mme. d'Auvare est morte dans des sentimens de piété dignes de près d'un siècle d'une vie toute consacrée à Dieu. Telle est l'idée que l'on donne de cette religieuse estimable dans une *Notice* imprimée à Aix, et que l'on a eu la bonté de nous communiquer.

—Le clergé d'Ecosse a envoyé en France un de ses évêques, pour présenter au gouvernement des réclamations à l'égard des biens que cette mission possédoit autrefois dans ce royaume. Autrefois, c'étoient des Ecossois seulement qui avoient l'administration de ces biens, et les revenus étoient constamment employés à former de jeunes ecclésiastiques pour aller prêcher la foi dans ce pays. Aujourd'hui, les Ecossois ne jouissent pas de l'administration de ces biens, et ils voient avec douleur que les revenus sont employés à des usages contraires aux intentions des fondateurs. Ils avoient déjà réclamé auprès des précédens ministères, et avoient échoué dans toutes leurs démarches : ils espèrent être plus heureux auprès de ministres pleins de bienveillance, et qui s'intéressent à ce qui

est utile à la religion. M. Alexandre Paterson, évêque de Cybistra et coadjuteur du vicaire apostolique d'Edimbourg, est en ce moment à Paris, où il est venu pour la troisième fois. On dit qu'il doit présenter aux ministres un Mémoire pour son église. La situation de la mission d'Ecosse est tout-à-fait précaire. Dépouillée depuis long-temps de ses biens dans le pays, l'église catholique d'Ecosse a encore perdu, par la révolution, la plupart des établissemens formés sur le continent, et qui lui fournissoient des prêtres. Elle avoit autrefois des colléges à Rome, à Paris, à Douai, à Valladolid, à Ratisbonne et à Wurtzbourg. Ceux de Paris et de Douai ont été détruits, celui de Valladolid est menacé; celui de Rome a perdu la plus grande partie de ses biens; les autres ne paroissent avoir qu'une existence précaire. Il ne reste à la mission, pour l'entretien des prêtres, que deux séminaires-colléges dans le pays même, l'un à Aquherties, comté d'Aberdeen, et l'autre à Lismore, comté d'Argyle; mais ces établissemens ne comptent chacun qu'une douzaine d'écoliers, tant pour les humanités que pour la théologie. Telle est la seule ressource de l'église catholique d'Ecosse, qui compte dans son sein environ cent mille habitans dispersés dans tout le pays: il n'y a, pour cette population, qu'environ cinquante prêtres, qui sont obligés d'aller visiter les catholiques dans des parties fort éloignées les unes des autres, dans des îles, dans des contrées montueuses et de difficile accès. L'église catholique d'Ecosse a été divisée, comme nous l'avons dit ailleurs (tome XXI, p. 176), en deux districts, l'un de la plaine et l'autre des montagnes. Le vicaire apostolique du premier est M. Alexandre Cameron, sacré en 1798, sous le titre d'évêque de Maximianopolis. Ce prélat vint à Paris, il y a quelques années, pour plaider les intérêts de son église. Il est âgé de soixante-quinze ans, et a pour coadjuteur M. Alexandre Paterson, né à Achinharlig, sacré évêque de Cybistra le 18 août 1816; ce dernier est âgé de cinquante-cinq ans, et réside ordinairement à Edimbourg. Dans les montagnes, le vicaire apostolique est M. Ronald M'Donald, sacré en 1819, sous le titre d'évêque de . . . . Il est âgé de soixante-sept ans, et demeure à Lismore. Il a succédé à M. Enée Chisolm, évêque de Césarée, mort en 1818, qui lui-même avoit succédé à son frère Jean Chisolm, mort

en 1813 (1). Ces prélats, quoique pauvres, ne demandent rien pour eux-mêmes; mais ils réclament les moyens de perpétuer le sacerdoce dans leur patrie; ils réclament la jouissance des biens qui servoient à élever des missionnaires. Le rétablissement des colléges existant autrefois en France donneroit les moyens de remplir peu à peu les lacunes dans le clergé écossois. Les amis de la religion doivent désirer que M. l'évêque de Cybistra réussisse dans ses démarches; la conservation du catholicisme en Ecosse en dépend.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. On parle du mariage prochain de S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon avec S. A. R. Marie-Christine de Naples, sœur de Mme. la duchesse de Berri; cette princesse est née en 1806.

— Une messe a été célébrée à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 12, qui est l'anniversaire du jour où S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême fut reçu à Bordeaux; plusieurs Bordelois, et à leur tête M. de Lynch, pair de France et maire honoraire de Bordeaux, y ont assisté, et ensuite ont été reçus chez le Roi, les Princes et les Princesses; Mgr. le duc Bordeaux a salué de la main, avec une grâce enfantine, ces bons et fidèles François.

— Le 13 mars, à dix heures et demie du soir, un individu a tenté de forcer la grille de l'Archevêché, près l'Hôtel-Dieu; il a lutté contre le factionnaire, et a voulu lui arracher ses armes; l'arrivée du suisse l'a fait fuir; mais ayant laissé son chapeau, et étant revenu le chercher un instant après, il est tombé au milieu d'une patrouille, qui l'a conduit à la préfecture de police. Un autre individu, qui paroissoit d'intelligence avec lui, a été aussi arrêté. On ne sait quel pouvoit être le but de ces hommes que l'on dit être des ouvriers.

— M. le préfet de police a publié un avis à l'occasion des attroupemens qui ont eu lieu depuis quelques jours; il y invite les habitans de Paris à s'éloigner de ces rassemblemens, qui doivent être dissipés par la force, en cas de résistance. Cette proclamation paroît avoir produit son effet; on n'entend plus parler de rassemblemens.

— Le conseil royal de l'instruction publique vient de rendre un

(1) Dans l'article sur l'Ecosse, tome XXI, nous avons dit que M. Enée Chisolm étoit évêque de Diverarea; il y a lieu de croire que le nom de son siége étoit plutôt Diocésarée en Cilicie; on l'appeloit communément évêque de Césarée.

nouvel arrêté, d'après lequel les étudians exclus de l'académie de Paris ne pourront prendre de première inscription dans d'autres académies pendant la présente année scolaire, et ne pourront même profiter de celles qu'ils ont déjà, que d'après une permission spéciale du conseil royal.

— Les livres les plus méprisables peuvent devenir dangereux par la disposition des lecteurs; l'esprit d'irréligion avoit fait réimprimer l'*Abrégé de l'Origine de tous les Cultes*, par Dupuis, et la *Dissertation*, du même auteur, *sur le Zodiaque de Denderah*. La police a fait saisir ces deux ouvrages chez Chasseriau, libraire.

— M. le juge d'instruction a rendu un mandat de dépôt contre plusieurs jeunes gens arrêtés le 8 mars; ils sont au nombre de quarante, et, sur cet ordre, ils sont détenus à la Force.

— Le chef de bureau de la préfecture de police chargé de la surveillance des hôtels garnis vient d'être remplacé.

— Le tribunal de première instance a prononcé son jugement, en audience publique, sur l'affaire entre MM. Lafitte et Montholon. Les exécuteurs testamentaires sont déclarés non-recevables dans leur demande, et M. Lafitte est autorisé à consigner à la caisse des dépôts les sommes qui lui restent entre les mains.

— Le conseil de révision a prononcé, le 11, sur le jugement du conseil militaire qui condamne à la peine de mort Delon, Sirejean et Coudert. Ce jugement a été annulé pour un vice de forme dans la procédure. L'affaire est renvoyée de nouveau devant un conseil de guerre séant aussi à Tours. Les autres accusés contre qui on a prononcé la détention, doivent partir ces jours-ci pour subir leur peine dans la prison de Montaigu à Paris.

— Un officier du détachement envoyé à la poursuite de Berton a été sur le point de le joindre, le 7 au matin, dans une ferme isolée, où il venoit de passer la nuit. Le 7 mars, neuf prisonniers de la bande de Berton ont traversé Loudun pour être conduits à Poitiers.

— Un journal avoit annoncé qu'un grand nombre d'officiers en non-activité avoient pris part aux tentatives de Berton. M. le comte de Choiseul, commandant la subdivision des Deux-Sèvres, a cru devoir réclamer; il déclare que quatre officiers seulement en non-activité ont manqué à leur devoir, et que plusieurs autres s'étoient empressés à lui offrir leurs services.

— M. le comte de Tournon, préfet du Rhône, vient d'adresser une circulaire aux maires de son département, où il réfute les bruits que sèment les malveillans sur le rétablissement des dîmes et des droits féodaux.

— Le 12, on a arrêté, près d'Enghien-Montmorency, un individu accusé d'avoir fabriqué et arboré un drapeau tricolor à Saint-Leu-Taverny.

— Le conseil de la ville de Mortagne a voté une adresse au Roi, où

il donne un nouveau désaveu à la scandaleuse assertion de celui qui a dit que la France avoit vu le retour des Bourbons avec répugnance.

— Le 7 de ce mois, l'on a posé à Saardam (Hollande) la première pierre d'une nouvelle église catholique, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

— On a publié à Rome un édit de S. S. qui ordonne qu'il y aura tous les ans dans ses Etats une levée de 500 hommes pour le maintien du bon ordre et la garde des prisons; la population de l'Etat de l'Eglise est estimée au-delà de 2,400,000 ames.

— Une éruption du mont Vésuve, qui étoit calme depuis plusieurs mois, a commencé le 17 février, et s'est prolongée jusqu'au 24; il paroît qu'elle n'a pas été dangereuse: on se plaisoit à considérer de loin le spectacle du fleuve de feu, roulant des flots embrasés dans les airs.

— Ali, pacha d'Albanie, qui avoit si long-temps tenu tête aux forces de la Turquie, a été abandonné par ses gens, et mis à mort.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 12 mars, la chambre, après avoir entendu M. le duc de Brissac en faveur du projet de loi sur les journaux, a passé à la discussion des articles; le 1er. et le 2e. ont été adoptés sans discussion: le 1er. requiert pour la publication d'un journal quelconque l'autorisation du Roi; le 2e. ordonne la déposition du premier exemplaire de chaque tirage au parquet du procureur du Roi. Le 3e. article, qui attribue aux cours royales le droit de suspension, et même de suppression, contre un journal de mauvais esprit, a été pareillement adopté à une majorité de 121 voix contre 79, après une discussion dans laquelle ont été entendus six pairs et deux ministres. Deux amendemens proposés par M. le duc de Richelieu à l'article 4 ont été écartés; et une majorité de 117 voix contre 81 a adopté cet article, qui, en cas de circonstances graves, donne le droit de censure aux ministres pendant l'intervalle des sessions des chambres.

Le 13 mars, le ministre des finances présente les cinq projets de loi relatifs aux comptes.

On reprend la discussion sur l'article 5 du projet de loi relatif aux journaux; il est adopté sans réclamation. On rejette un article additionnel proposé par M. le marquis de Lally-Tolendal. L'ensemble de la loi est adopté à une majorité de 124 voix contre 83.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 12 mars, M. le général Sémélé prête serment, et siége à l'extrême gauche. On commence la discussion de la loi des finances de

1822. M. Guitard se plaint, dans un long discours, de l'augmentation toujours progressive du budget et de l'emploi qu'en font les ministres; il s'attache surtout au budget du clergé. Il désire que les dépenses à ce sujet soient définitivement fixées; qu'il n'y ait plus de rapports pécuniaires entre le pasteur et le troupeau; qu'on rapporte la loi qui permet au clergé de recevoir par testamens et par donations (murmures); que, si le gouvernement juge à propos de rétablir les couvens et les vœux perpétuels, on rapporte les lois qui les ont supprimés, afin qu'ils ne s'introduisent pas, dit-il, illégalement en France, comme des marchandises prohibées. Il propose aussi une diminution sur l'impôt du sel. M. de Siryeis de Marinhac paroît désirer une foule d'améliorations, qu'il attend, dit-il, des ministres que la Providence nous a donnés. (Murmures ironiques à gauche.) M. Labbey de Pompières prétend que tous les ministères pourroient être réduits d'un vingtième, et quelques-uns même d'un dixième. M. le Roux du Châtelet a terminé la séance par un long discours, qu'une partie de la chambre a paru écouter avec beaucoup d'intérêt.

Le 13 mars, on continue la discussion sur la loi des finances. M. Humblot-Conté s'étonne que les membres de la chambre qui, autrefois étant en minorité, s'opposoient à l'augmentation du budget, maintenant voient, sans s'effrayer, la progression toujours croissante de ce même budget. M. de Saint-Gery défend le budget. M. Ternaux se plaint beaucoup du ministère dans la distribution des places; il l'accuse d'employer les fonds destinés au clergé à rappeler les ordres monastiques; il parcourt successivement les divers ministères, et demande de grandes réductions, soit dans les traitemens, soit dans le nombre des employés, sans lesquelles il vote contre le projet de loi. M. de Bourienne traite avec de lumineux développemens toutes les parties du budget, et se réserve de proposer quelques amendemens.

M. B. Constant attaque successivement chaque ministère, et se plaint que la France n'a pas secouru les amis de la liberté de l'Italie, de l'Espagne, de la Grèce; il rappelle Coblentz, qui, dit-il, occupe une déplorable place dans l'histoire de Louis XVI. (A droite: Le Roi y étoit; c'est une insulte au Roi.) Sur le ministère de l'intérieur, M. B. Constant trouve qu'on inquiète la jeunesse sans raison, et que les contribuables sont forcés d'entretenir des missionnaires. L'impression demandée par le côté gauche est fortement repoussée par le côté droit; M. de Castelbajac déclare que le discours du préopinant est un appel aux passions, et une justification de la révolte.

M. de Girardin, qui lui répond, appelle les missionnaires *les contrebandiers* de la religion, et prétend que plusieurs curés de Paris les repoussent. (Violens cris: *A l'ordre! C'est faux.* M. de Marcellus: *Tous les pasteurs légitimes les désirent; c'est un fait positif*). M. B. Constant veut remonter à la tribune; le côté droit déserte ses bancs, en témoignant son indignation, et en criant: *Vous êtes un factieux; vous mériteriez pour ce seul discours d'être mis en jugement; le sang des rebelles retombera sur votre tête.* Le désordre étoit à son comble,

et une grande partie de la chambre a témoigné hautement combien elle avoit entendu avec répugnance le discours de M. B. Constant.

Le 14 mars, M. Donnadieu, à qui M. Piet a cédé son tour, se livre à des considérations générales sur les différens états où s'est trouvé la France depuis la révolution, et sur les causes du malaise qu'elle éprouve encore; il se plaint surtout du dernier ministère, vote pour l'ensemble du projet de loi, et se réserve de soutenir divers amendemens. M. Robin-Scévole indique les améliorations dont notre système financier lui paroit susceptible. La clôture est demandée. Messieurs Lainé de Villevêque, de Corcelles, de Girardin, et surtout M. Foy, s'y opposent fortement, et prétendent que jamais la discussion générale sur le budjet n'a été si précipitée. La clôture est prononcée.

M. Cornet-d'Incourt, rapporteur pour la partie des dépenses, fait un résumé suscinct, où il engage les membres de l'opposition à montrer leur zèle pour le bien public, non par des déclamations passionnées, mais par une discussion réfléchie; les appels à la révolte, dit-il, ne sont pas des amendemens au budjet. On passe à la discussion des articles. M. le président ayant voulu mettre le 1er. article aux voix, il s'est élevé de la part du côté gauche de si violentes réclamations, que la chambre, sur la représentation de M. le ministre des finances, a consenti à remettre la discussion au lendemain.

Nous avions nommé autrefois M. l'abbé Cossart, à l'occasion du *Cours de Prônes* et du *Miroir du Clergé*, auxquels il eut part, et nous regrettions de n'avoir point assez de renseignemens sur ce digne ecclésiastique, qui a laissé une mémoire précieuse dans son diocèse. On a bien voulu nous communiquer une notice intéressante sur cet homme estimable, et nous nous empressons d'en donner un extrait.

M. Laurent-Joseph Cossart, curé de Wimille, au diocèse de Boulogne, étoit né le 10 août 1753, à Cauchy-à-la-Tour, près Lillers. Sa famille comptoit plusieurs prêtres, dont l'un étoit de la congrégation des prêtres de Saint-Lazare, et remplissoit les fonctions de supérieur du séminaire de Beauvais. Laurent-Joseph entra au séminaire des Trente-Trois, à Paris, et s'y fit remarquer par une piété qui le rendoit le modèle de tous ses camarades : on n'eût pas osé enfreindre l'ordre sous ses yeux. Elevé au sacerdoce, M. Cossart entra au grand séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, comme maître de conférences de théologie. La manière dont il tenoit ses conférences le fit juger capable de remplir une mission fort difficile : on le chargea de rétablir l'ordre et la dis-

cipline dans le séminaire de Saint-Marcel. Il fut nommé supérieur de la maison, et parvint, sans secousse et sans bruit, à y mettre la réforme. Son goût l'auroit porté à se consacrer à l'éducation des jeunes ecclésiastiques; mais M. de Pressy, évêque de Boulogne, l'ayant rappelé dans son diocèse, il laissa la direction du séminaire à M. l'abbé Thomas, aujourd'hui chef de missions à Laval.

M. Cossart, nommé à la cure de Wimille, une des plus importantes du diocèse, parut tout à coup doué des qualités d'un pasteur accompli; on eût dit qu'il avoit vieilli dans les fonctions du ministère. Ses instructions fréquentes et solides, sa sagesse dans le tribunal de la pénitence, son ingénieuse charité pour les pauvres, sa vigilance pour les écoles, un mélange heureux de douceur et de fermeté, eurent les meilleurs effets pour sa paroisse. La piété commençoit à y être en honneur, et elle s'y est maintenue dans les temps fâcheux de la révolution. Les soins de son troupeau eussent suffi pour occuper un homme ordinaire; M. Cossart trouva le moyen d'y joindre encore une autre bonne œuvre : il ouvrit, dans son presbytère, un pensionnat pour les jeunes gens du lieu. Le bon ordre qu'il y établit augmenta le nombre des élèves, et M. Cossart loua un château voisin, où il plaça une partie de ces jeunes gens, séparant ceux qui étoient d'âge trop disproportionné.

M. l'évêque de Boulogne fut si satisfait de l'établissement, qu'il en forma un petit séminaire dont il fit tous les frais; mais il laissa M. Cossart maître du choix des professeurs et de toute l'administration intérieure. La confiance du prélat ne pouvoit être mieux placée : M. Cossart n'étoit étranger à rien de ce qui pouvoit assurer le succès de l'entreprise; il avoit au souverain degré l'esprit d'ordre et d'économie. Il avoit établi, dans la maison, une boulangerie, un vaste potager, et dirigeoit tous les détails avec autant d'aisance que d'habileté.

La révolution, qui vint tout détruire, fit éclater la capacité de M. Cossart pour tous les emplois. Il fut choisi pour maire de sa paroisse et vice-député du clergé aux Etats-généraux. Son caractère et ses principes devoient lui susciter des ennemis dans le parti dominant; on vit bientôt en lui un homme nuisible aux factieux, on lui dressa des piéges, et on le força de se retirer dans les Pays-Bas, où son évêque, le

savant M. Asseline, l'avoit précédé. Sa retraite n'y fut point oisive; il visita les établissemens consacrés à l'éducation de la jeunesse, ce qui le mit en relation avec les principaux membres du clergé belgique. Ces rapports furent avantageux à nos prêtres déportés; M. Cossart ménagea des asiles à plus de quatre-vingts ecclésiastiques de son diocèse. Il contribua aussi, par différens écrits sur les matières contestées, à diriger la conduite du clergé de Boulogne dans ces circonstances difficiles. Retiré à Enghien, il se rendit utile à beaucoup de ses confrères. L'invasion des Pays-Bas par les François ayant obligé les déportés à quitter cette contrée, M. Cossart se rendit à Dusseldorf, et c'est là qu'il conçut le plan du *Miroir du Clergé*, ouvrage dont l'idée lui fut donnée par un manuscrit intitulé *Examen de conscience pour les prêtres*, que lui communiqua un ami. Ils travaillèrent ensemble à la rédaction du *Miroir*, sur lequel on peut voir notre tome XII, page 385.

M. Cossart changea d'asile plusieurs fois, et montra partout la même activité. A Tournhout, à Dusseldorf, à Hildesheim, et surtout à Munster, il fit des conférences pour la pratique du ministère. Ces conférences étoient suivies par des ecclésiastiques qui avoient vieilli eux-mêmes dans des places importantes, et qui écoutoient M. Cossart avec intérêt, et lui témoignoient autant de confiance que d'estime. Ces travaux ne lui faisoient point perdre de vue la jeunesse, objet constant de son affection. Il forma, dans une campagne, un pensionnat qui a fourni d'excellens sujets dans différens états. Mais la mort vint l'arrêter dans cette nouvelle carrière : il mourut auprès de Munster, au mois de décembre 1802, après une maladie qu'il souffrit avec courage, et pendant laquelle sa patience et sa soumission à la volonté de Dieu furent admirables. Il n'avoit pas cinquante ans; mais sa vie avoit été pleine. Une piété aimable, une vertu toujours égale, une abnégation entière, relevoient chez lui un talent distingué. Il n'accordoit jamais rien à sa propre satisfaction, et toute sa conduite étoit dirigée par des vues surnaturelles. Son zèle mesuré, son jugement pénétrant, son air modeste et grâcieux, enfin, la réunion des qualités les plus solides et les plus attrayantes, autorisent à lui appliquer ce court mais expressif éloge : *Dilectus Deo et hominibus*.

Sur des faits et des écrits relatifs à l'église d'Allemagne.

Nous continuerons à puiser de temps en temps à la même source pour faire connoître les évènemens et les discussions qui intéressent l'église catholique en Allemagne. Nous nous bornerons en ce genre à ce qui nous paroîtra le plus important.

Le journal de Mayence présentoit, dans son cahier d'octobre dernier, des réflexions très-justes sur la sécularisation des évêchés en Allemagne, sur l'envahissement des biens des monastères, sur le droit des catholiques de nommer leurs évêques, puisqu'on laisse aux juifs la liberté d'élire leurs rabbins, etc. On a vu dans ces derniers temps plusieurs pays catholiques passer sous la domination de princes protestans, et ce changement a eu presque partout des suites funestes pour l'Eglise. *Frappez le pasteur*, disoit le Prophète, *et les brebis seront dispersées.* Les ennemis de la religion ont apparemment pris ces paroles pour un précepte. Les diocèses, les paroisses restent dans un veuvage déplorable. Dans le grand-duché de Bade, il se trouve environ cent quarante paroisses sans curés. On prétend obvier à cet abandon en donnant aux pasteurs voisins la permission de biner. Triste ressource! les fidèles ne sont plus instruits, consolés, visités par les soins journaliers d'un pasteur résidant. Dans le même pays de Bade, il y a des fonds considérables connus sous le nom de fonds de religion; mais l'administration en est souvent confiée à des protestans, et les desservans n'obtiennent qu'après les plus rebutantes difficultés ce qui leur seroit le plus nécessaire pour la décence du culte. Une célèbre collégiale, dont l'Etat a tiré 1,300,000 fr., avoit peine, (qui le croiroit?) à obtenir le vin indispensable pour le saint sacrifice. N'a-t-on pas vu, il y a quelques années, lors de l'accouchement d'une princesse dans ce pays, ordonner des prières publiques qui avoient été dressées par des protestans; et qui, loin d'avoir le ton et la gravité convenables, n'étoient pas même orthodoxes? On croyoit entendre un compliment académique, ou le prologue d'un drame.

Un discours de M. Laar, ministre à Essen en Prusse, est une nouvelle preuve du peu de cas que font les protestans de la doctrine des chefs de la réforme; ils n'ont plus rien de fixe, et ils parlent avec le ton le plus léger de la différence des dogmes. La séparation ne porte, selon M. Krug, que sur la forme extérieure du culte, ou bien, comme dit M. Laar, sur la divergence des opinions religieuses.

M. Schneidler, directeur du Gymnase de Worms, et auteur d'un ouvrage *sur l'Education de l'Esprit, et selon les besoins de notre siècle*, est un ennemi décidé des siècles précédens. Il trace un tableau hideux de l'ancienne éducation; il se moque de nos pères, qui payoient les impôts sans murmure, et qui souffroient patiemment les vexations des despotes. Ce ne sera pas sa faute si le grand-duché de Hesse n'est pas bientôt éclairé des plus vives lumières. Il donne le tableau des différens objets qui doivent être enseignés dans les écoles primaires; vous croyez que ce zélé protestant mettra la religion à la première place; non, ce sera la morale. Les enfans n'ont pas besoin aujourd'hui de connoître Dieu et les mystères. On veut amalgamer par là les écoles catholiques et protestantes; on l'a déjà tenté dans le grand-duché de Hesse; mais les curés catholiques ont fortement repoussé un tel mélange.

Deux ouvrages intitulés, l'un : *le Comte de Stolberg et le Sophronizon;* et l'autre : *sur la Primatie de saint Pierre*, par M. Katerkamp, professeur à la Faculté de théologie de Munster, sont dirigés contre le professeur Paulus, de Heidelberg, qui dans son journal (*Sophronizon*), en 1820, avoit attaqué les argumens de M. le comte de Stolberg, en faveur de la primatie de saint Pierre, et lui avoit reproché d'altérer les textes. Katerkamp et l'anonyme montrent, au contraire, que c'est M. Paulus qui dénature les passages dans sa traduction; ces deux écrivains ont souvent occasion de plaisanter un peu le théologien protestant sur son ignorance affectée et sur la légèreté de ses décisions.

Le cahier de novembre commence par une Dissertation sur le synode d'Elvire contre les rédacteurs du *Journal théologique*, MM. Drey, Herbst, Hirscher et Feilmoser, professeurs de théologie à la Faculté catholique de Tubingue. Ce journal paroît depuis trois ans, et étoit d'abord rédigé par les docteurs Gratz, Drey et Hirscher. Depuis deux ans le premier est professeur d'hermeneutique à Bonn, et rédige un autre

journal sous le titre d'*Apologétique* du catholicisme. Ce journal paroît un peu plus orthodoxe que celui des professeurs de Tubingue, qui ne sont pas exempts de préjugés. Très-indulgens pour les auteurs protestans, ils examinent avec la dernière rigueur les écrivains catholiques, comme ils l'ont fait dernièrement pour le savant M. Nellessen, et pour ses *Caractères de la vraie Eglise*. Ils déclament contre le célibat et contre les Jésuites; on les voyoit copier des articles de la *Chronique*. Ils ont été un peu plus réservés sur ce point dans les derniers temps; mais ils ont inséré sur le concile d'Elvire une Dissertation où ils donnent à dessein aux décrets de ce concile un sens tout opposé au véritable, pour avoir lieu de se moquer des évêques qui y assistoient, et leur reprocher de ne pas connoître l'esprit de leur siècle, et d'ignorer la psychologie.

M. J. H. de Wessenberg a voulu, à ce que l'on croit, dissiper les soupçons sur son orthodoxie en publiant *saint Jean, précurseur de notre Seigneur Jésus-Christ*. C'est un roman qui commence par une pièce de vers, suivant l'usage de l'auteur. Mais les vers, comme le portrait du saint, ne sont pas très-dignes du précurseur, et l'écrit en lui-même est très-bizarre. Des élans du cœur y sont mêlés de tirades satiriques, et l'auteur élude par un verbiage sentimental les reproches qu'on lui a faits sur le dogme. On a lieu de croire qu'il n'est pas encore parvenu au même degré d'humilité que Fénélon, ou que M. Sailer (1). Il paroît que dans son roman M. le baron avoit en vue d'autres personnages que saint Jean, Hérode et Hérodias. Quant aux méprises qui abondent dans cet écrit, comme dans les précédens du même auteur, il est peu nécessaire de les noter. Ce genre perd chaque jour de son crédit, et le parti *néocatholique*, c'est le nom qu'il se donne, voit décroître graduellement son influence, au point que, si cela continue, M. de Wessenberg pourroit voir s'évanouir ses prétentions à l'épiscopat. Les protestans en seroient inconsolables.

M. Friederich, ministre à Francfort, a joint une *Préface* à un écrit *sur la Foi et la manie des Miracles*, d'un ecclésiastique hessois. Il s'y montre ennemi ardent de ce qu'il ap-

(1) Jean-Michel Sailer, docteur et professeur à l'Université de Landshut, a publié, en décembre 1820, une brochure intitulée : *J. M. Sailer de se ipso*.

pelle le prosélytisme, et il déclame contre le prince de Hohenlohe, contre M. de Haller, et contre le *Catholique*; ce sont là dans ce moment les sujets les plus ordinaires des clameurs du parti protestant. Il faut laisser passer ces petites fureurs.

M. Hassler, professeur émérite de langues orientales, aujourd'hui conseiller ecclésiastique au vicariat-général établi à Rottenbourg pour le Wurtemberg, a publié des *Règles exégétiques sur les passages les plus difficiles de l'Ecriture sainte*. M. Hassler est un des savans de l'Allemagne les plus estimés pour ses connoissances et son attachement à la religion; il seroit à désirer que les professeurs de Tubingue imitassent la sagesse et la réserve de ce critique distingué. Ses *Règles exégétiques* offrent plus de substance et d'utilité que les commentaires hardis du professeur Schnappinger, ou ceux des protestans Niemeyer, Paulus, Bretschneider, qui, tout en affectant une profonde vénération pour la Bible, la dépouillent de son caractère divin.

Le *Manuel lexique* de Meinecke est l'ouvrage d'un protestant qui s'est formé des idées singulières de l'Eglise; il distingue les catholiques et les papistes; il juge que le Pape a fait une grande faute en rappelant les Jésuites; il réduit notre croyance à trente-trois points; il s'étonne comment un homme raisonnable peut se faire catholique. Nous en demandons pardon à M. Meinecke: mais comment un homme raisonnable peut-il imprimer de ces choses-là?

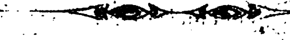
L'*Encyclopédie allemande* de Brockhaus, à Leipsick, a essayé de renouveler le conte populaire sur Louis de Gleichen, et sur la permission qu'il obtint, dit-on, de Rome d'épouser la fille d'un sultan, du vivant de sa première femme. Le *Catholique* ne peut concevoir comment on peut reproduire aujourd'hui cette fable, surtout après la Dissertation publiée sur ce sujet, en 1788, par un religieux d'Eerfurt: *Diquisitio historico-critica circa bigamiam comitis de Gleichen*. La *Biographie universelle*, article *Gleichmann*, parle de cette permission accordée au comte de Gleichen, comme d'une historiette; il est à croire qu'on a voulu opposer cette fable au fait avéré de la bigamie du landgrave de Hesse, autorisée par les chefs de la réforme.

Dans une pièce de vers sur l'*Iconomachie de notre temps*, le *Catholique* signale le zèle ridicule de deux curés qui bri-

servent dans leurs églises les statues de la sainte Vierge et de saint Jean Népomucène. Ces modernes iconoclastes ne sont pas nommés; mais on sait que le curé Bréchelé, à Fribourg en Brisgaw, est un des plus grands ennemis des statues, et qu'il a eu le courage d'en abattre.

Dans un dernier article, le rédacteur demande quel peut être le but du zèle que l'on met dans le grand-duché de Bade à introduire dans les écoles des communes une *Bible classique* qui est justement suspecte au clergé catholique : est-ce là de la tolérance, ou n'est-ce pas plutôt une manière indirecte de saper le catholicisme ? 2°. Le *Catholique* venge la mémoire de M. Doller, savant critique, et adversaire déclaré de Wessenberg et de Koch. Doller avoit dans son *Monument de Luther*, en 1617, réfuté les réformateurs par leurs propres écrits. Il a soulevé contre lui toute la ligue protestante, qui s'acharna sur lui après sa mort, et qui a dernièrement déchargé sa colère dans l'*Indicateur westphalien*. 3°. Enfin, le rédacteur parle des évènemens de Wurtzbourg et de Bamberg, et, sans prendre un parti absolu sur ces évènemens, il les regarde comme dignes de fixer l'attention des amis de l'Église, et d'être examinés avec le calme, l'impartialité et la maturité requises en pareille matière.

Nous terminons ici cet extrait, que nous avons été contraint d'abréger.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'église de Saint-Germain des Prés, le plus ancien monument de la capitale, commence à sortir des ruines qui menaçoient de l'ensevelir. On sait que les piliers de cette église ayant été minés par le salpêtre qui s'y est fait pendant la terreur, il avoit fallu les reprendre en sous-œuvre. On vient de terminer cette opération pour la nef; dix piliers ont été restaurés, c'est-à-dire que le bas a été refait en entier. Il avoit fallu pour cela étayer les arcades, et empêcher que la voûte ne souffrît pendant les travaux. Tout a été conduit avec beaucoup d'intelligence par M. Godde, architecte de la ville. Pendant ce temps, les fidèles étoient relégués pour les offices dans ce qui faisoit autrefois la chapelle de la sainte Vierge, derrière le chœur; ils y étoient

fort à l'étroit; dimanche dernier ils ont commencé à jouir de la nef, dont les travaux sont entièrement terminés. On a du plaisir à voir ce beau vaisseau rendu à la religion : actuellement on va faire la même opération aux piliers du haut de l'église qui sont aussi plus ou moins endommagés, et cette partie sera interdite à son tour aux fidèles : on espère que cette réparation sera moins longue et moins coûteuse que celle des piliers de la nef; c'est la ville de Paris qui fait cette dépense.

— La semaine prochaine, il y aura des retraites pour les fidèles dans presque toutes les paroisses de Paris. Cette semaine, il s'en fait une à Saint-Germain-des-Prés; il y a sermon matin et soir. MM. Fayet et Siret ont prêché les deux premiers jours, le matin; MM. Le Coq, Guillon et Clausel de Montals prêcheront les trois jours suivans. La quête est pour le soutien de l'école ecclésiastique établie sur la paroisse.

— Le mercredi 20 mars, M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de la grande-aumônerie, prêchera à deux heures, dans l'église de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'établissement de charité fondé dans cette paroisse en faveur des écoles, des malades et des indigens. On sait que MADAME a pris cet établissement sous sa protection, et S. A. R. doit assister au discours. Elle a nommé, pour faire la quête, Mmes. les comtesses Alfred de Noailles et de Lauriston, auxquelles on peut envoyer les dons. Le lendemain jeudi, à onze heures, il sera célébré une messe pour les bienfaiteurs de l'établissement qui sont décédés.

— M. de Boulogne, évêque de Troyes, qui a déjà donné à ses diocésains des Instructions étendues sur divers points importans, vient encore, dans son Mandement sur le carême, de traiter un sujet d'un intérêt général; c'est l'éducation chrétienne. C'est surtout par ses écoles, dit le prélat, que la France est malade, et c'est ici la véritable plaie de l'État. Le prélat exprime le vœu que l'on adopte un système fixe et complet d'instruction publique, et que l'on fasse cesser un provisoire funeste. On parle beaucoup, dit-il, d'un système d'instruction publique élémentaire; mais quel enseignement plus élémentaire que la religion, qui est le fondement de tout? M. l'évêque de Troyes paie un tribut d'éloges et de regrets aux corps chargés autrefois parmi nous de l'éduca-

tion, et il appelle de tous ses désirs leur rétablissement : il en montre la nécessité, et il rappelle à ce sujet une horrible profanation arrivée récemment dans son diocèse, où un jeune homme n'a pas craint d'insulter à la religion par une communion ouvertement sacrilége. Le prélat déplore ce scandale, contre lequel nos lois sont insuffisantes par leur foiblesse. Nous reviendrons sur cette Instruction, toujours digne du talent comme du zèle de l'illustre auteur. A la suite est un discours prononcé par le prélat pour l'installation des Frères des écoles chrétiennes à Troyes. Ce discours n'est pas moins remarquable que l'Instruction, et roule à peu près sur le même sujet. M. de Boulogne y venge une congrégation modeste des reproches de ses détracteurs, et signale l'esprit d'indépendance et de présomption de tant de jeunes gens, moins coupables cependant encore que les adulateurs qui les poussent à l'irréligion et à la licence par leurs cruelles flatteries.

— Une mission commencée à Mamers, diocèse du Mans, le 20 janvier, a été terminée le 27 février. On pouvoit craindre que le temps de l'année, qui est spécialement consacré à la dissipation et aux plaisirs, ne parût peu propre à de pieux exercices ; mais l'ascendant de la religion a triomphé des séductions du monde, et des réunions édifiantes ont remplacé des assemblées profanes. Les habitans de la ville et des campagnes ont entouré à l'envi la chaire et les tribunaux de la réconciliation ; les missionnaires ont fait de vives impressions, tantôt en développant les preuves de la religion, tantôt en montrant les douceurs de la charité, tantôt en exposant les différens devoirs de la vie chrétienne. M. l'évêque du Mans a assisté aux divers exercices, et sa présence a semblé redoubler l'ardeur des fidèles. Le prélat a présidé à la plantation de la croix, à laquelle toutes les autorités ont assisté ; et, de retour à l'église, il improvisa un remercîment aux vertueux missionnaires, et exprima le vœu que toutes les missions de son diocèse obtinssent le même succès que celle dont il venoit d'être témoin.

— Aux conversions récentes de protestans dont nous avons parlé, il faut ajouter celle de miss Sara Bost, jeune Angloise, qui a fait abjuration, le 23 décembre dernier, à Evreux. Cette jeune personne a montré un grand courage dans cette occasion, et a fait la démarche malgré les oppositions les plus

vives. On est redevable de cette conversion au zèle de M. l'abbé Aubé, vicaire de Saint-Taurin, d'Evreux, qui s'applique tour à tour à divers genres de bonnes œuvres. Nous avons raconté les succès de son ministère pour les soldats, et il n'a pas moins d'ardeur pour le salut des protestans.

— Les détails que nous avons donnés, dans notre numéro 785, sur l'enlèvement du corps de Thomas Elie, à Biville, diocèse de Coutances, ont fourni l'occasion, à un ecclésiastique, qui se trouvoit alors sur les lieux, de nous transmettre de nouveaux renseignemens sur ce qui se passa en cette occasion. Ces renseignemens ne sont pas sans intérêt; mais ce que nous voulons surtout remarquer dans cette lettre, c'est l'empressement de l'auteur à profiter de toutes les circonstances pour réparer les écarts où il avoit pu tomber. M. Lecerf, curé d'Appeville, au diocèse de Coutances, est bien aise que l'on sache que, s'il a eu le malheur d'oublier un temps la soumission qu'il devoit à l'Eglise, il n'a rien plus à cœur que de faire connoître son repentir du passé. Il étoit curé constitutionnel à Biville, au commencement de la terreur : il réussit alors à empêcher quelque profanation dans l'église du lieu; et, après que le corps du bienheureux Thomas Elie eut été enlevé de nuit par les soins de M. l'abbé Lemarié, dont nous avons parlé, il parvint à sauver des calices et des ornemens de l'église, dont les révolutionnaires vouloient s'emparer. Dénoncé par eux, il fut mis en prison comme complice de l'enlèvement du corps d'Elie; et on le prévint que, s'il vouloit dénoncer M. Lemarié, auteur de cet enlèvement, il obtiendroit sa liberté. M. Lecerf refusa d'acheter ce bienfait à un tel prix, et il resta en prison jusqu'à la mort de Robespierre, se trouvant heureux, dit-il, d'expier par là ses torts antérieurs. Cette conduite et ces sentimens seront appréciés par nos lecteurs.

— On nous a adressé l'extrait d'une lettre d'un comédien de province à un de ses amis; lettre que l'on dit être tombée en d'autres mains, et qui peint d'une manière assez piquante le désappointement de ces pauvres comédiens ruinés par les prédications des missionnaires. On nous assure que la lettre n'est point une fiction, et il paroît qu'en tout cas le fond est très-vrai. Ainsi s'exprime le comédien, dont la lettre est datée de Coutances, le 21 février dernier : « A notre départ pour la basse Normandie, nous nous promettions un heureux

voyage; nous avons été cruellement déçus. Une révolution s'est opérée, l'année dernière, dans cette contrée, et elle y continue. A Bayeux, à Saint-Lô, nous n'avons rien fait; les prédications des missionnaires avoient retenti dans ces villes. On nous avoit fait espérer que Coutances nous dédommageroit; nous le crûmes, nous nous rappellions qu'il y a quelques années nous y avions été accueillis avec une sorte d'enthousiasme. Que les temps sont changés! Coutances a eu aussi des missionnaires. Le dimanche de carnaval nous avons eu deux douzaines de spectateurs, dont la moitié étoient Anglois; il n'y avoit qu'une Françoise. Pourriez-vous l'imaginer? vingt-quatre personnes à la comédie un dimanche gras, dans une ville de près de dix mille ames; quelle honte! Le lundi, la société fut encore moins nombreuse, et enfin le mardi, quoique nous eussions aussi annoncé spectacle, il n'y eut pas moyen de commencer. Concevez-vous cela? Les dames, les demoiselles, les hommes mêmes, lisent des livres de dévotion, fréquentent les églises, et se réunissent, dit-on, pour des bonnes œuvres. A peine a-t-on vu quelques masques. Toute la ville semble avoir rétrogradé au 15[e]. siècle. Croyez-moi, Monsieur, si on laisse faire ces gens-là, c'en est fait des lumières, nous reculons vers la barbarie ». Cette colère du comédien nous paroît fort plaisante; il est clair que tout est perdu à ses yeux si on ne vient pas à ses pièces. Celui-là, il faut l'avouer, a quelque droit de crier contre les missionnaires, qui le réduisent à la famine.

— Deux recueils périodiques, qui paroissent depuis quelque temps en Italie, semblent devoir fixer l'attention du public religieux et éclairé. L'un est l'*Encyclopédie ecclésiastique*, qui s'imprime à Naples, et dont il a déjà paru un certain nombre de livraisons. La dernière, que nous avons reçue, est du 30 janvier de cette année. Ce recueil est dans les meilleurs principes, et combat les erreurs et les systèmes des modernes tant en religion qu'en politique. Nous en extrairons ce que nous croirons pouvoir être utile ou agréable à nos lecteurs. L'autre recueil a pour titre *l'Ami de l'Italie*, et s'imprime à Turin. Nous en avons vu deux cahiers : l'un contient une analyse et un examen du *Traité de la volonté*, de M. Destutt de Tracy; un morceau sur les œuvres de M. de Maistre, et des réflexions sur la politique. La deuxième livraison renferme une pièce de vers de M. l'abbé Baraldi,

en l'honneur du savant Morcelli; une dissertation sur le libéralisme, son origine et ses effets, et des jugemens sur divers ouvrages. *L'Ami de l'Italie* paroît fait pour avoir du succès dans un pays où le goût de la lecture est fort répandu; et les gens de bien ne peuvent que favoriser un recueil rédigé dans un bon esprit, soit sous le rapport religieux, soit sous le point de vue politique.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le lundi 18 mars, à trois heures un quart, le ROI, qui n'étoit pas sorti depuis long-temps, est monté en calèche découverte pour aller se promener à Choisy; S. M. paroît jouir de la meilleure santé; a traversé différens quartiers de la capitale, et a été saluée sur son passage par les plus vives acclamations.

— LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême ont accordé chacun une somme de 1000 fr. aux incendiés de Plaisia (Jura). S. A. R. MONSIEUR a secouru aussi d'une somme de 400 fr. les incendiés de Drounety (Corrèze). Quelques mois auparavant les Princes et Princesses de la famille royale avoient répandu des secours abondans dans diverses paroisses de ce dernier département qui avoient éprouvé de pareils désastres.

— Un voltigeur qui étoit en faction à Bagatelle ayant été blessé par l'explosion de son fusil, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri l'a fait venir au château des Tuileries, et lui a fait remettre par S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux la somme de 2000 fr. MM. les officiers du 3e. régiment d'infanterie de la garde royale ont été admis pour remercier de cette récompense S. A. R.

— Le *Moniteur* et le *Bulletin des Lois* publient la loi sur la police des journaux, qui commence par conséquent à être obligatoire.

— Le 14, la cour d'assises de Paris s'est occupée du second procès de M. Bérenger, qui, condamné d'abord à quelques mois de prison pour des chansons licencieuses et irréligieuses, avoit fait réimprimer ces mêmes chansons avec le jugement de la cour qui l'avoit condamné. M. de Marchangy, avocat-général, a conclu à appliquer la loi du 26 mai 1819, contre ceux qui réimpriment des ouvrages proscrits. Me. Dupin a défendu M. Bérenger, et Me. de Berville a parlé pour M. Baudouin, son imprimeur. Le juri, après avoir entendu la réplique de M. l'avocat-général et le résumé de M. le président, a déclaré les accusés non coupables.

— Parmi les discours prononcés à la chambre des pairs dans la discussion sur la police des journaux, nous citerons encore le discours de M. le duc de Brissac, en faveur du projet; il offre une réfutation très-concluante des difficultés que l'on opposoit à la loi nouvelle.

— Le 15, on a arrêté, sur la terrasse du bord de l'eau, deux individus qui vouloient forcer la petite porte qui conduit au pont Louis XVI.

— M. Lacretelle jeune, professeur à la Faculté des Lettres, n'a pas cru étrangère à ses leçons la cause des missionnaires, qui sont de-

puis quelque temps l'objet de tant de calomnies et de tant d'outrages. Il a félicité ses élèves de ne pas imiter cette jeunesse *studieuse* qui porte partout le désordre, et leur a rappelé ce qu'ont fait les missionnaires depuis le commencement du christianisme pour le bonheur des peuples, et de la France en particulier. Les exemples de Las Cazas, de saint Vincent de Paul, de Fénélon, ont été cités par le professeur à l'appui de ses réflexions.

— Quelques jeunes gens que les journaux avoient nommés comme faisant partie des derniers rassemblemens, ont fait insérer des réclamations dans ces mêmes journaux, et témoignent avoir des sentimens tout opposés à ceux qui ont provoqué ces désordres.

— Le *Constitutionnel* paroit de mauvaise humeur en rapportant que le conseil de Lucerne a supprimé, dans son canton, le *Messager suisse, dont le but*, selon lui, *n'est que d'arracher le peuple à l'ignorance*.

— Quatre Anglois, qui avoient assité à la réunion patriotique en l'honneur de la république de Colombia, ont été arrêtés au moment où ils alloient partir pour l'Angleterre ; ils ont été conduits à la préfecture de police.

— M. Jaubert, conseiller de cassation, ancien gouverneur de la Banque, et conseiller d'Etat sous Buonaparte, est décédé à Paris, le 17 mars.

— Un journal parle de quelques rassemblemens qui ont eu lieu le 15 ou le 17 aux environs de Coucy (Aisne). On a sonné le tocsin, et proféré des cris séditieux : la garde nationale du lieu a dispersé les séditieux.

— Sur la demande de M. de Breteuil, préfet de la Gironde, des secours ont été accordés par le ministre de l'intérieur aux réfugiés Espagnols qui étoient, à Bordeaux, dans la plus triste situation.

— La cour de Rouen, à laquelle la cour de cassation avoit renvoyé l'affaire du cautionnement de M. Cauchois-Lemaire, a décidé que le cautionnement lui seroit restitué.

— Le collége royal de Toulouse a éprouvé quelques désordres ; les élèves, ayant été privés d'une promenade pour quelque faute contre la discipline, témoignèrent leur mécontentement à la promenade suivante ; ils se séparèrent de leurs surveillans, et ne rentrèrent qu'à huit heures du soir, et, comme la porte du collége leur fût refusée, ils lancèrent quelques pierres contre les fenêtres du proviseur. On a recherché les plus coupables, qui ont été rendus à leurs parens.

— On parle du mariage de la princesse fille aînée du roi de Danemarck avec le roi d'Angleterre.

— Le prince de Canino (Lucien Buonaparte) a passé à Francfort ; il voyage sous le nom de baron de Musignano, et se rend à Bruxelles, où son fils doit épouser la fille aînée de Joseph Buonaparte.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 16 mars, la chambre a nommé une commission chargée de l'examen des cinq projets de loi concernant les comptes de 1820. Cette commission se compose de MM. les comtes Mollien, de Villemanzy, Pelet (de la Lozère), Lecouteux et le marquis d'Herbouville.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 15 mars, on continue la discussion sur le budget; par l'article 1er. il est ouvert au ministre des finances un crédit en rente de la somme de 3 millions 418,958 fr., destinés au remboursement du second cinquième des liquidations, évalué à une somme de 60 millions. M. Ganilh demande que ce remboursement soit opéré avec les fonds oisifs qui sont au trésor. M. de Villèle assure que le trésor, bien loin d'avoir des fonds oisifs, est grevé d'un déficit de 67 millions. L'amendement, soutenu par MM. Louis et C. Perrier, est rejeté, et l'article adopté. L'article 2, qui fixe les dépenses de la dette consolidée et de l'amortissement, pour l'exercice de 1822, à la somme de 228 millions 874,036 fr., est adopté, malgré un amendement proposé par M. Bogne de La Faye. Le côté gauche se retire dans les couloirs, et la chambre n'est plus en nombre. M. le président engage la chambre à montrer plus d'exactitude pour se rendre aux séances, et pour en attendre la fin.

Le 16 mars, M. de Puyvallée fait un rapport sur diverses pétitions, qui sont, les unes écartées par l'ordre du jour, et les autres renvoyées au ministre des finances. On reprend la discussion sur le budget. Par l'article 3, des crédits sont ouverts jusqu'à la concurrence de 669 millions 686,106 francs pour les dépenses générales de l'exercice de 1822. Ce qui regarde la liste civile est voté sans discussion. M. Cornet-d'Incourt propose d'examiner, avant l'article 3, l'article 4, qui permet aux ministres d'employer à des indemnités temporaires la moitié des économies provenant des réformes d'employés inutiles. L'article est adopté, sauf une légère modification proposée par M. de Villèle. M. C. Perrier demande que le tableau des indemnités accordées soit distribué chaque année aux chambres, ce qui est adopté à une immense majorité.

On passe aux dépenses du ministère de la justice, qui sont portées d'abord à 150,000 francs pour le traitement de M. le garde des sceaux. M. Roset propose de le réduire à 100,000 francs, et M. Tarayre à 50,000 francs. L'amendement de M. Roset, auquel M. Tarayre s'est réuni, est rejeté, et l'allocation des 150,000 fr. adoptée. Les frais d'administration centrale sont fixés à 746,000 fr. la commission ayant proposé une réduction de 30,000 francs. M. de Caumartin veut porter cette réduction à 40,000 francs; ce dernier retranchement est rejeté. Il s'agit du budget du conseil du Roi, qui est fixé à 900,000 fr., dont 265,500 fr. pour les ministres d'Etat. M. Etienne réclame la suppression totale de cette somme; il parle longuement contre ce conseil, composé, selon lui, de quarante-trois membres sans fonction. Il rappelle l'exemple de d'Aguesseau, qui, exilé à Fresnes, eut besoin, dit-il, des secours de la nation pour se nourrir. M. de Peyronnet relève quelques erreurs du préopinant; les membres du conseil ne sont pas au nombre de quarante-trois, mais de dix-sept; d'Aguesseau, dans son exil de Fresnes, jouissoit de son traitement de chancelier, et n'eut jamais besoin de réclamer les se-

cours de la nation. M. Foy parle dans le sens de M. Etienne, dont le retranchement est rejeté; on adopte celui de 65.500 francs proposé par la commission; on vote 200,000 francs pour les ministres d'État, et en tout 834,500 francs pour les conseils du Roi.

Le 18 mars, M. Piet fait un rapport sur diverses pétitions, dont les unes sont écartées par l'ordre du jour, et les autres renvoyées à la commission des douanes. On reprend la discussion sur les finances, et l'on adopte, sans débats, le IIIe. chapitre des dépenses pour le ministère de la justice, portant pour la cour de cassation 984,300 fr. Le chapitre IV porte, pour les cours et tribunaux, 12 millions 720,500 fr. M. Rodet propose une réduction de 50,600 fr. affectés aux membres, dont on a augmenté, selon lui, illégalement la cour royale de Paris, par une simple ordonnance, quoique la charte s'y opposât. MM. de Peyronnet, Bonnet et de Corbière justifient l'ordonnance. L'amendement est rejeté. M. de Bouville, par un amendement, qui est ensuite modifié par MM. Brun de Villeret et Sébastiani, demande une augmentation de 200,000 fr. pour les cours et tribunaux. M. de Peyronnet se justifie sur la perception et l'emploi des fonds provenant du droit de sceau; l'amendement et les sous-amendemens sont rejetés, malgré les réclamations de la gauche.

La chambre adopte, sans discussion, les autres chapitres du ministère de la justice, dont les dépenses s'élèvent en tout à 17 millions 904,510 francs. Le budget du ministère des affaires étrangères est porté à 7 millions 850,000 francs, dont 740,000 francs pour le service intérieur. M. Bignon demande une réduction de 50,000 fr.; il parle longuement sur la conduite de ce ministère par rapport aux puissances étrangères, et l'accuse d'avoir, par sa souplesse et ses complaisances, déshonoré et avili la France.

On se rappelle que M. de Bonald prononça, dans la séance de la chambre du 16 février dernier, un discours sur le projet de loi relatif aux journaux. La foiblesse de son organe priva un grand nombre de personnes du plaisir de l'entendre, et la plupart des journaux ne donnèrent qu'une idée imparfaite de son discours. L'auteur l'a fait imprimer, et on a pu juger avec quelle sagacité il embrassoit les plus hautes considérations de l'ordre social. On sait que c'est le propre des esprits supérieurs de généraliser leurs idées, et de faire sortir de grandes vérités du sein des discussions les plus rebattues; M. de Bonald a éminemment ce talent; il a rappelé ce que les lettres chrétiennes avoient fait pour la civilisation, et ce que les lettres philosophiques ont fait pour la licence et le désordre. Il a fait sentir quel étoit, dans l'état actuel de la société, le pouvoir des journaux, et il a fait à l'opposition des reproches motivés sur sa tactique et ses moyens. Nous

citerons de ce discours, ou plutôt de l'appendice qui le suit, un passage fort remarquable sur un amendement qui avoit été proposé d'abord par la commission :

« L'amendement fait par la commission à l'article qui, dans la répression des outrages, ne distingue pas la religion de l'Etat des autres religions légalement reconnues, cet amendement qu'il eût été plus heureux sans doute qu'elle n'eût pas proposé, puisqu'il devoit être retiré, pouvoit être justifié par de puissans motifs.

» On n'auroit pas sans doute manqué d'alléguer que la charte accorde à tous les cultes une égale protection, rien de plus juste; mais il faut considérer que la protection n'est égale qu'autant qu'elle est proportionnée à des besoins inégaux.

» La loi n'accorde pas plus de protection au Roi et aux corps constitués qu'aux particuliers; mais le Roi est l'homme de l'Etat, les corps associés à son pouvoir législatif sont les corps de l'Etat, exposés par conséquent aux passions de tous, parce qu'ils sont institués pour maintenir l'Etat contre toutes les passions, plus foibles par conséquent, s'ils ne sont pas plus défendus : et la protection que la loi doit à tous n'est véritablement égale que lorsqu'elle met plus de force du côté où il y a plus de foiblesse. L'autorité envoie quarante hommes de garde à l'Opéra; elle n'en envoie que dix à l'Hôtel-Dieu; dira-t-on qu'elle n'accorde pas une protection égale au théatre des plaisirs et à l'asile des misères? Non, mais elle proportionne la défense au besoin.

» Ainsi, la loi doit une égale protection à tous les sexes, à tous les âges, à tous les états naturels de l'homme, et cependant les violences exercées sur une femme, un enfant, un infirme, seront plus sévèrement punies que si elles avoient été commises sur un homme en état de repousser la force par la force.

» Cela s'applique entièrement à la religion de l'Etat, attaquée par plus de passions que les autres, parce qu'elle est plus gênante et plus exclusive; et dans tous les temps, et particulièrement dans le nôtre, persécutée dans le monde entier dans ses dogmes, dans son culte, dans ses ministres, elle pourroit dire comme Enée :

Quæ regio in terris nostri non plena laboris?

» D'ailleurs, et cette observation est importante, on peut, dans les temples protestans, comme dans les églises catholiques, détruire les objets purement matériels, comme les bancs et les chaises, et cette violence seroit une insulte que les lois puniroient avec sévérité. Mais les religions qui ont aboli l'autel et le sacrifice, se sont mises à l'abri de la profanation et du sacrilége. La religion de l'Etat, au contraire, a seule des objets sensibles, extérieurs, sacrés ou consacrés, offerts à la vénération ou même à l'adoration de ses sectateurs, et dans lesquels on peut lui faire les plus cruels et les plus douloureux outrages. Elle en a dans les temples, elle en a même dans des lieux inhabités, et qui sont livrés à la foi publique; et si la loi protége les bornes qui divisent les héritages particuliers, à plus forte raison doit-

elle protéger les signes augustes élevés sur nos chemins et nos places publiques, véritables limites entre la civilisation et la barbarie. Au reste, l'amendement de la commission n'a pas été soutenu, parce qu'il n'y avoit au fond nulle proportion entre la peine et le délit, et pas plus dans l'amendement que dans le projet de loi. Le chiffre est indifférent là où l'objet est incommensurable....... ».

L'orateur, vers la fin de son discours, après avoir réfuté quelques assertions de M. B. Constant et de M. Royer-Collard, caractérise en ces termes l'esprit et la marche d'une opposition qu'il appelle *hostile et violente sans motif* :

« L'orateur s'est toujours un peu trop adressé à la partie jeune, passionnée et inexpérimentée de la société : je ne sais pas ce qu'il en espère, mais je sais ce que la société doit en attendre, des divisions éternelles et l'impossibilité d'affermir aucune forme de gouvernement.

» Nos dernières discussions ont mis à découvert la plus grande plaie de notre société; une opposition, toujours croissante en violence et en déraison, qui, au lieu de discuter paisiblement les lois, cherche, au dehors et dans les passions populaires, un point d'appui à ses propres passions, et jette à pleines mains du haut de la tribune à l'ignorance et à la crédulité, des sophismes, des maximes séditieuses, des exagérations ou des mensonges.

» Ses orateurs se proclament eux-mêmes les défenseurs exclusifs de la constitution, et ils en attaquent audacieusement les principes les plus fondamentaux, en refusant de voter avec la majorité, après avoir délibéré avec elle, et en s'élevant sans cesse contre des lois consenties dans les formes constitutionnelles par les trois pouvoirs, et des lois comme celle des élections, à l'exécution desquelles ils ont eux-mêmes participé, et de qui plusieurs d'entr'eux ont reçu le titre et les fonctions de député. Ils protestent de leur attachement à la maison régnante, et ils imputent à la nation d'avoir accueilli avec *répugnance* ces princes reconnus François, nos pères et nos frères, qui apportoient le crédit à l'Etat et la paix à tous, en échange de la gloire et de la fortune de quelques-uns, payés par le sang et les larmes de tous les autres. Ils ne veulent plus, disent-ils, de révolution, et ils rappellent avec affectation à tout propos, et comme menace contre la maison royale, la révolution d'Angleterre de 1688, sans penser qu'elle eut deux causes, deux causes uniques, qui n'existent pas du tout en France, l'abandon total de la religion catholique, et l'intérêt des puissantes familles qui s'étoient enrichies de sa dépouille.

» On sait que les improvisateurs italiens ont des morceaux tout faits du genre gracieux ou pathétique : un incendie ou un lever de l'aurore, un naufrage ou une description du printemps, qu'ils cousent, tant bien que mal, à tous les sujets qu'on leur donne à traiter. Nos improvisateurs de tribune ont aussi des *lieux communs* qui leur servent à tous, et qu'ils trouvent le moyen de faire entrer dans tous leurs discours, tous les ans, et dans les mêmes termes, les Suisses, les

missions, les Jésuites, l'ancien régime, les priviléges et la terreur de 1815..... ».

Il a paru successivement 2 nouveaux volumes de la réimpression du *Dictionnaire universel des Sciences ecclésiastiques;* ces volumes contiennent la fin de la lettre A et le commencement du B. L'éditeur a placé dans le 1er. volume une note où il s'excuse d'avoir mis la suite des évêques d'Aire dans cette édition; c'est, dit-il, *pour donner un échantillon du travail qu'il s'est imposé et des difficultés qui s'y trouvent.* J'avoue que je n'entends pas cela; car jusqu'ici le *travail* de l'éditeur s'est borné à copier; ce ne doit pas être là une tâche si *difficile* et si fatigante. Dans cette même note, il est dit que la constitution civile du clergé *est le pivot autour duquel tournent toutes les lois et décrets concernant le clergé depuis* 1789; j'ose croire que cette assertion n'est point exacte.

Les articles les plus importans du tome II sont ceux d'*Anges*, d'*Antioche*, d'*Ansaldi*..... Ce dernier, qui contient à lui seul 16 colonnes, étonnera peut-être beaucoup de lecteurs, qui le trouveront démesurément long; très-peu de personnes en France connoissent les ouvrages du Père Ansaldi, Dominicain de Plaisance dans l'Etat de Parme; le Père Richard avoit inséré cet article tel qu'il lui fut envoyé par le Père Fabricy, son confrère. Les éditeurs actuels le reproduisent tel qu'ils l'ont trouvé, sans même indiquer la date de la mort d'Ansaldi; ce qui sembloit cependant nécessaire pour compléter l'article. Ansaldi vivoit encore à l'époque de la première édition; mais il est mort avant 1780, et c'est en indiquant l'époque de cette mort que les nouveaux éditeurs auroient *donné un échantillon de la tâche qu'ils s'étoient imposée, et des difficultés qu'ils y trouvent.*

Un autre article fait regretter l'absence de toute addition ou correction; c'est celui de l'*Amérique.* Il y est dit que c'est le Roi qui *nomme* à l'évêché de Quebec; comment n'est-il pas venu dans l'idée de corriger cet endroit, et de dire que le Roi nommoit à cet évêché avant la conquête du Canada par les Anglois? Dans la même page on parle des religieux qui desservoient autrefois nos colonies, et on indique les Jésuites, les Capucins et les Carmes comme occupant encore les cures à la Martinique, à la Guadeloupe, etc. Est-ce que ce n'étoit pas là le cas d'indiquer, par une note, que cet état de choses avoit changé? et à quoi sert-il au lecteurs d'apprendre ce qui étoit il y a 60 ans, sans qu'on prenne soin de les instruire de ce qui est actuellement? La même remarque pourroit s'appliquer à beaucoup d'autres endroits du *Dictionnaire.*

Les articles les plus remarquables du tome III sont ceux de saint Athanase et de saint Augustin, qui nous ont paru offrir beaucoup de développemens, particulièrement pour tout ce qui concerne les écrits de ces saints docteurs.

Depuis que nous avions rédigé cet article, il est survenu un évènement très-fâcheux, et qui donne lieu de croire que cette entreprise ne se continuera plus.

Instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes, sur l'éducation chrétienne (1).

L'importance de cette Instruction, plus encore que le talent et la célébrité de son auteur, nous font une loi de ne pas nous borner à l'analyse trop rapide que nous en avons donnée dans notre dernier numéro. Dans l'impossibilité de citer en entier ce monument du zèle pastoral de M. de Boulogne, nous en présenterons un extrait assez étendu, qui fera bien connoître à la fois et l'esprit de cette Instruction et les maux qu'elle déplore. Après des considérations générales sur la situation morale de la France, M. l'évêque de Troyes vient à l'objet propre de son Instruction, et s'exprime en ces termes:

« Nous laissons donc à d'autres, N. T. C. F., le soin de discuter ce qu'il faut penser de tel ou tel point de discipline, de telle ou telle méthode, de tel ou tel moyen de perfectionner les rudimens profanes et les études grammaticales; mais ce qui ne peut nous être indifférent, ce qui intéresse essentiellement notre saint ministère, et ne sauroit être regardé comme étranger à notre sollicitude, c'est le but, la fin et la garantie de l'enseignement moral et religieux; c'est la croyance et la vertu bien plus que l'habileté de ceux qui enseignent; c'est le zèle pour inculquer les saintes maximes du christianisme et ses premiers devoirs; c'est la préférence que nous devons donner à l'éducation sur l'instruction, laquelle n'est pas plus l'éducation que la science n'est la vertu, et que l'esprit ne forme le cœur. Mais peut-on se dissimuler que ce but et cette fin ne soient pas assez clairement déterminés? peut-on ne pas gémir de voir que cette garantie n'est que trop souvent livrée à la discussion et à l'autorité de ceux qui n'en sont pas les juges naturels? peut-on voir sans peine la rareté des bons instituteurs, ou plutôt tant d'instituteurs en contradiction ouverte et permanente avec leurs pasteurs, et aussi peu faits pour donner la leçon que l'exemple?

» Peut-on nier qu'on ne s'occupe bien plus aujourd'hui des règles du langage que des règles des mœurs; et que l'instruction, qui dans le fond ne met dans la tête que des mots, n'ait acquis plus d'importance mille fois que l'éducation, qui ne met que de bons sentimens dans l'ame? Peut-on passer sous silence le triste état de tant d'écoles, où

(1) In-4°.; prix, 1 fr. et 1 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

chacun peut se former une doctrine à part, et un enseignement aussi mobile que l'opinion, aussi changeant que le caprice ou l'intérêt? et ne peut-on pas dire en plus d'un sens que l'état des écoles françoises, toutes jeunes qu'elles sont, est déjà caduc, et qu'elles tombent en décadence à force d'être nouvelles? On ne s'y applique plus sans doute, ainsi qu'aux jours du despotisme, d'y former des esclaves et des soldats; mais cherche-t-on avant tout à y former de bons chrétiens, pour faire ensuite plus facilement de bons citoyens? Il est déjà sans doute loin de nous ce système funeste, qui n'avoit fait d'abord de l'instruction publique qu'une conspiration déguisée, et une trame sourde contre la religion; mais y conserve-t-elle cet ascendant, et cette autorité imposante qui lui appartient comme à la reine des esprits et à la suprême régulatrice des mœurs? On y pratique sans doute les exercices religieux; mais peut-on ne pas voir le peu d'importance qu'on y attache? et n'est-on pas tenté de croire, par la manière dont ils se font, que la religion y est encore plus soufferte que pratiquée, plus tolérée qu'honorée?

» Est-ce la faute des instituteurs, N. T. C. F.? est-ce la faute des institutions? Est ce le siècle qui impose la loi, ou est-ce la loi qui se prête à l'esprit du siècle? et quelle part faut-il donc faire ici ou aux choses ou aux hommes? Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons ici nous empêcher de remarquer l'état équivoque et la position oblique où se trouve la religion; et cette politique, hélas! trop accréditée de nos jours, de n'en plus faire qu'un enseignement secondaire, et un objet accessoire dans l'éducation. Nous ne pouvons que déplorer cette tendance malheureuse des esprits à n'en plus faire même qu'un problême, et à l'envelopper de tant de détours et de réserves tellement cauteleuses, que l'on ne puisse plus savoir ni ce qu'il faut en croire, ni ce qu'il faut en enseigner. Il n'est sans doute personne qui ait osé dire, et qui prétende encore, qu'il ne faut pas faire entrer la religion dans l'éducation publique; les hommes même les plus impies sont souvent les premiers à établir, ou du moins à ne pas contredire cette évidente nécessité: et ce n'est pas sans doute un médiocre hommage rendu à la religion que cette hypocrisie de l'impiété, qui n'oseroit ici se trahir elle-même, et faire à cet égard un plein divorce avec le genre humain. Mais quelle est cette religion, et que faut-il entendre par ce mot? C'est ici que les enfans du siècle se disputent la palme de la subtilité et de l'artifice: quelle succession de systêmes plus tortueux les uns que les autres!

» On nous a dit d'abord qu'il falloit laisser les dogmes, et ne s'attacher qu'aux *préceptes* de la religion catholique: comme si les préceptes et les dogmes pouvoient se séparer, et ne se garantissoient pas les uns par les autres. Ensuite on nous a parlé d'un catéchisme de morale, rudiment hypocrite, où chacun se fait juge de sa morale, et où chacun par conséquent apprend à s'en passer. Après est arrivée la morale religieuse, laquelle n'est autre chose qu'une religion sans morale, ou une morale sans religion; vrai labyrinthe où la morale se perd, et où la seule impiété se retrouve. Tantôt on nous montre la religion sous le vernis brillant et l'écorce séduisante de la religion

pure, laquelle ne peut être prêchée que dans le temple de la raison; tantôt on nous la présente sous les magiques mots de liberté et de tolérance, c'est-à-dire, la liberté de la prendre ou de la laisser, et l'art de tout tolérer, excepté elle; c'est enfin je ne sais quel fantôme de culte dont on veut avoir l'air de parler sans en rien dire, ou d'en dire quelque chose pour n'en pas parler : esclavage d'un nouveau genre, sous lequel la religion a bien plus encore à gémir des chaînes qu'on lui cache, que des chaînes qu'on lui montre; machination nouvelle, sortie de l'enfer pour porter à la religion un coup d'autant plus assuré qu'on s'en méfie moins; pour la chasser sans bruit et sans secousse; pour la faire oublier quand on n'ose pas ouvertement la combattre; pour la persécuter par la ruse, ne pouvant plus la persécuter par la violence; et la noyer dans un déluge de paroles, puisqu'elle n'a pu l'être dans un torrent de sang.

» Ah! laissons donc, N. T. C. F., et les paroles frauduleuses, et les discours artificieux, pour nous tenir plus fermes que jamais sur les principes inébranlables de la foi; laissons ce catéchisme de morale, pour nous borner invariablement au catéchisme de nos pasteurs; laissons cette morale religieuse, pour n'écouter que la morale évangélique; laissons cette religion libre, pour nous soumettre à la religion obligatoire et nécessaire, sans laquelle seroit abandonnée au hasard toute la règle de nos devoirs; laissons enfin cette religion pure, pour nous attacher sans réserve à celle de notre divin Maître, hors de laquelle il n'y a rien de pur, rien d'assuré pour le bonheur comme pour le salut, et sans laquelle il n'y auroit pas plus de bonne morale que de bonne éducation.

» Et certes on s'occupe beaucoup d'un système d'instruction publique élémentaire; mais quel enseignement plus élémentaire que la religion, cette raison primordiale, qui devance toute raison, mère de toutes nos connoissances, et le *fondement même des choses*, dit l'Apôtre! quelle instruction plus faite pour l'enfance, plus appropriée à ses premiers besoins, plus adaptée à ses foibles moyens! quel langage plus simple et plus à sa portée! Qu'y a-t-il de plus fait pour ouvrir le cœur des enfans, et se graver dans leur mémoire? et n'est-ce donc pas d'elle que l'Esprit saint a dit : *Qu'elle rend la langue des enfans éloquente*, avant même qu'ils sachent parler? Quelle morale plus faite pour servir de base à l'instruction publique, que celle que tout le monde entend sans peine et sans effort! qui parle au genre humain de quelque nation que l'on soit, quelque langue que l'on parle, et d'où personne n'est exclu, ni par sa pauvreté, ni par son ignorance : la veuve avec son denier, le pauvre avec *son verre d'eau froide*, le simple avec son symbole, l'enfant avec son catéchisme; semblable à la manne céleste que tout le monde pouvoit cueillir. Et quand nos grands esprits viennent nous dire qu'elle n'est faite que pour le peuple, ce peuple qu'ils méprisent tant, tout en en faisant un souverain, ils disent plus vrai qu'ils ne pensent, et font, sans le vouloir, sa plus belle apologie; en nous montrant dans cette magnifique expansion de lumières, qui n'appartient qu'à elle, qu'elle est ce vrai soleil de justice qui frappe tous les esprits, ainsi

que frappe tous les yeux le soleil de la nature ; bien supérieure en cela à cette raison nébuleuse, tant préconisée aujourd'hui, qui arrive si lentement, qui décline si vite, et qui, privée du flambeau de la religion et livrée à ses propres incertitudes, ne donnera jamais pour système élémentaire que les élémens du chaos....

» Mais pouvons-nous parler de corps enseignant sans reporter ici nos esprits vers ces corps illustres qui ont élevé nos pères, et qui par leurs services éminens ont laissé parmi nous de si grands et de si glorieux souvenirs ? Quelle tempête a renversé ces arbres antiques, sous l'ombre tutélaire desquels la jeunesse françoise venoit se mettre à l'abri des premiers orages des passions ? Quel vent brûlant a donc tari ces sources fécondes de lumières et de vertus, heureux foyers d'émulation et de travail, où toutes les connoissances se mettoient en commun ; nobles dépositaires de principes conservateurs et des traditions saines ? Et comment surtout ne pas accuser ici ce génie de la destruction, dont la faux dévorante, ainsi que celle de la mort, s'est promenée sur les objets les plus sacrés, et dont la sacrilége main, ainsi que parle le Prophète, *s'est étendue sur tout ce que Sion avoit de plus précieux et de plus désirable !* Hélas ! elles ne sont donc plus ces congrégations vénérables, aussi laborieuses que désintéressées, qui ne connoissoient d'autre ambition que celle d'être utiles, d'autre récompense que celle de faire du bien, et d'autres émolumens que les progrès de leurs élèves ; où l'illustration du corps se répandoit sur chaque membre, et où le zèle de chaque membre répondoit à la gloire de tout le corps, et qui, animées de ce souffle divin qui a tout créé, sembloient braver le temps, connoissoient seules le grand art de se perpétuer, et attestoient par leur longue durée que tout ce que fait et inspire la religion porte l'empreinte de sa force et le sceau de son immortalité. Elles ne sont donc plus ! et combien notre affliction redouble quand nous pensons qu'on nous fera peut-être un crime jusque de nos vœux, jusque de nos regrets, et jusque même de notre reconnoissance !

» Au seul nom de congrégation religieuse, l'impiété rugit et s'emporte, ainsi qu'au nom de missionnaire ; mais c'est sa fureur même qui en fait le plus bel éloge, qui dépose plus hautement en leur faveur, et devient une preuve de plus du besoin que nous en avons, du bien immense qu'elles produisoient, et du bien non moins grand que produiroit encore leur retour. En vain le siècle voudroit l'oublier ou le méconnoître : les faits parlent, l'évidence nous investit ici de toutes parts, et il faudroit s'aveugler volontairement pour ne pas voir que rien ne peut les remplacer. Quel est donc cet inconcevable vertige, et comment en croire nos yeux, quand nous voyons que c'est un parti pris de la part de ces hommes si implacables contre le passé, de ne rien vouloir de ce qu'ont voulu nos pères, de repousser bien loin d'eux tout ce qui a été, parce qu'il a été, et de préférer ainsi à la sagesse des siècles leur sagesse d'un jour !

» En vain nous diroit-on que ces sociétés enseignantes ne sont plus en harmonie avec nos mœurs, avec les nouvelles lumières, et, pour parler le langage emphatique du siècle, avec la nouvelle civilisation.

A Dieu ne plaise, N. T. C. F., que nous puissions penser ainsi, et que nous fassions à la nation françoise l'injure de la croire assez peu éclairée et assez ennemie d'elle-même, pour craindre et repousser loin d'elle ce même genre d'éducation qui l'a civilisée ! à Dieu ne plaise que nous soyons assez mauvais François, pour croire incompatible avec nos lois et nos institutions le retour de ces congrégations, qui, recréées sous les auspices des lois même, en seroient les plus sûrs appuis et les premiers auxiliaires ! Et loin de nous à jamais cette idée, que l'on ne puisse, sans trahir l'amour que nous devons au Roi, et le dévoûment que nous devons à la patrie, invoquer le rétablissement de ces mêmes associations religieuses que nos Rois ont tant protégées; et qui ont fait la gloire de notre patrie; au sein desquelles ont été élevés tous ces grands hommes dont la France s'enorgueillit; d'où sont sortis tant d'écrits immortels qui honorent l'esprit humain; qui ont sauvé de la barbarie le dépôt précieux des sciences et des lettres, et avec lesquelles l'éducation publique étoit parvenue à ce degré de perfection et de splendeur auquel nous ne pourrons jamais atteindre avec nos pénibles calculs, nos froides théories, nos savans procédés, nos tactiques improvisées et nos essais aventureux..... »

Ici le prélat se félicite des établissemens d'instruction chrétienne qu'il possède dans son diocèse; des écoles nouvellement ouvertes à Troyes par les Frères; des communautés des dames de la Visitation et des Ursulines, qui se livrent à l'éducation des jeunes personnes; des deux maisons des Sœurs de la charité, de la nouvelle maison du Refuge, de celle du Sacré-Cœur. Le prélat recommande à ses diocésains l'œuvre de son séminaire, et déplore avec amertume l'attentat dont nous avons parlé. Nous ne pouvons mieux clore notre extrait que par cet éloquent morceau :

« Finirions-nous, N. T. C. F., cette Instruction, sans épancher ici notre douleur sur l'horrible profanation dont vient d'être témoin une des villes de notre diocèse, où l'on a vu, comme dans la ville de Reims, un jeune homme à peine sorti de l'enfance, et parvenu à ce point d'audace et de frénésie impie que de venir braver jusqu'aux pieds des autels le plus auguste de nos sacremens, et, plus coupable encore qu'Osa, porter, non une main téméraire sur l'arche, mais une bouche impure sur le Saint des saints; et, dans une communion ouvertement sacrilége, boire et manger son propre jugement et sa propre condamnation, en bravant à la fois, et l'indignation de la terre, et les foudres du ciel ? Attentat inouï; et qui n'a point d'exemple dans l'histoire du sacrilége ! profanation tellement affligeante qu'on ne sait presque plus s'il est utile ou dangereux de la publier, et s'il n'eût pas valu encore mieux peut-être nous priver de la leçon terrible qu'elle donne, que de relever avec trop d'éclat l'affreux scandale qu'elle a produit ! Et combien s'augmente encore notre dou-

leur quand on voit qu'un si criminel attentat contre les choses saintes peut rester impuni, ou que, s'il est suivi d'une punition légale, elle ne peut être, par son insuffisance, qu'un scandale de plus (1)! Puissent donc nos nouveaux législateurs, et vraiment dignes de ce nom, purifier de plus en plus notre code de tant de tristes concessions faites à l'impiété, de tant de taches affligeantes qu'y a porté l'esprit du siècle. Puissent-ils se convaincre de plus en plus que chaque coup que l'on porte aux autels répond aux fondemens de la société; que la religion doit reprendre tout son empire sur l'esprit des peuples, sous peine de mort; et que tout Etat assez aveugle pour l'effacer du livre de la loi seroit bientôt, par un arrêt irrévocable, effacé du livre de vie..... ».

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le souverain Pontife assiste régulièrement aux prédications et aux offices du carême dans la chapelle de son palais.

— M. Michel Belli, archevêque de Nazianze, chanoine de Saint-Jean de Latran, secrétaire de la congrégation de la discipline régulière, et examinateur des évêques et du clergé romain, est mort le 3 mars, à l'âge de 69 ans. Ce prélat, né à Rome, étoit professeur émérite de droit public, et avoit occupé pendant 33 ans dans l'archigymnase romain une chaire de droit canonique. On a de lui, entr'autres, un ouvrage sur les fiefs.

— On dit que la reine du Tibet veut introduire la religion catholique dans ses Etats, et qu'elle a demandé des missionnaires; en conséquence, 5 religieux Capucins sont partis le mois dernier de Livourne, pour se rendre en Asie. Il paroîtroit que la reine a conçu de l'estime pour notre religion par

(1) Le malheureux jeune homme dont il s'agit forma le dessein, la veille de Noël, d'aller communier dans sa paroisse, à la messe de minuit, uniquement pour l'horrible plaisir de la profanation; et il vint ensuite, auprès de ses compagnons de libertinage, jouir publiquement de son monstrueux triomphe. Nous épargnons à nos lecteurs certains détails trop affligeans pour être lus, et peut-être pour être crus. Le coupable est en ce moment dans les prisons de Troyes, en attendant d'être jugé aux assises. Nous ne saurions donner trop d'éloges au zèle vraiment religieux que les autorités locales d'Arcys-sur-Aube ont montré dans cette occasion. (*Note du Mandement.*)

le moyen d'un Italien établit dans cette contrée, et qui y occupe même une place importante.

PARIS. Les ennemis des missions, qui sont aujourd'hui, dit-on, un peu honteux de leur dernière insurrection philosophique, doivent être surtout un peu confus de voir les résultats qu'elle a produits. Il semble qu'ils aient travaillé eux-même au succès de l'œuvre qu'ils vouloient empêcher, et leurs moyens, à la vérité assez vifs et assez violens, ont tourné contr'eux. Ils ont trop fait voir, comme nous l'avons déjà dit, de quel côté étoit le fanatisme; ils ont ouvert les yeux à des hommes prévenus, mais de bonne foi; ils ont inspiré un nouvel intérêt pour des prêtres calomniés et insultés si gratuitement. Les exercices sont aujourd'hui plus fréquentés que jamais, et sont extrêmement paisibles dans les trois églises. Les missionnaires recueillent les fruits de leur zèle et de leur patience; leurs instructions sont entendues avec respect, et on n'y voit plus de ces figures sinistres qui venoient insulter à la religion jusque dans le lieu saint. M. l'archevêque visite successivement les diverses églises, soit le matin, soit le soir; il parle chaque fois au peuple, et est écouté avec autant de recueillement que d'intérêt. On ne se borne pas à écouter les missionnaires en chaire; ils sont fort occupés pour les confessions, et cette partie de leur ministère est aussi consolante que possible. On remarque même que l'ébranlement à cet égard a commencé beaucoup plus tôt que dans le douzième arrondissement.

— Mgr. le grand-aumônier a nommé M. l'abbé de Saint-Pardoux, chanoine de Saint-Denis, à la dignité de chancelier du chapitre, qui étoit vacante par la mort de M. l'abbé Séguier. M. l'abbé de Villefort est nommé chanoine titulaire, en remplacement de M. l'abbé de Saint-Pardoux. Précédemment, M. l'abbé Boucher, chanoine honoraire, avoit été nommé chanoine en titre, à la place de M. l'abbé Bernet, devenu curé de Saint-Vincent-de-Paule, à Paris.

— Le samedi 23 mars, à deux heures, M. l'archevêque d'Arles bénira la nouvelle chapelle de Saint-Louis de Gonzague, dans l'église de Saint-Louis en l'île. M. l'abbé Fayet fera le discours, qui sera suivi d'une quête destinée à compléter les frais de la décoration de la chapelle, et à soutenir l'établissement de clercs formés sur la paroisse.

— L'assemblée de charité tenue à Saint-Vincent-de-Paul mercredi dernier a été nombreuse et brillante. MADAME s'y est rendue, comme elle l'avoit annoncé. M. l'abbé Feutrier a prêché le panégyrique de Saint-Vincent-de-Paul, et a considéré successivement les services que ce grand homme a rendus à l'Eglise et à la société. On a remarqué particulièrement, dans son discours, un passage sur les pertes continuelles du sacerdoce, et sur l'obligation étroite, pour les familles, de soutenir le sanctuaire par tous les moyens qui sont en leur pouvoir. N'est-il pas déplorable, a-t-il dit, que des familles nombreuses ne fournissent aucun sujet à l'Eglise, et que des parens, cédant à des considérations humaines, détournent leurs enfans d'une vocation si honorable et si sainte?

— Lundi dernier, M. l'abbé Fayet a prêché, à Saint-Germain-des-Prés, sur le danger des mauvais livres. Il a montré que cette lecture étoit aussi nuisible à la vérité que funeste à l'innocence. Dans le premier point, l'orateur a remarqué quatre caractères de la vérité, l'unité de l'enseignement, la sincérité dans la controverse, la gravité dans les discussions, et, pour résultat, la lumière dans les esprits et la réforme dans les mœurs. Les livres contre la religion offrent précisément l'opposé de ces quatre caractères. Rien de si divergent que les systèmes des philosophes : l'un admet ce que l'autre nie; ils ne s'entendent point sur les dogmes les plus importans, tels que l'existence de Dieu, l'immortalité de l'ame, la différence du bien et du mal, et on pourroit citer, comme on a cité en effet, beaucoup d'écrivains modernes qui ont soutenu à cet égard les opinions les plus contradictoires et les plus bizarres, et qui n'étoient d'accord ni avec les autres, ni avec eux-mêmes. 2°. Ils ont manqué de sincérité dans la dispute, altérant les livres saints, parodiant leurs récits les plus touchans, insultant à leurs plus sages maximes. 3°. Ils ont oublié toute gravité et toute pudeur dans leurs ouvrages, insultant aux personnes, se moquant de tout ce qui touche à la religion, appelant la licence au secours de l'impiété. Ici l'orateur a tracé le portrait de deux des plus fameux écrivains du siècle dernier, qui ont obtenu sur leurs contemporains un funeste ascendant, et ont poussé le plus loin l'abus du talent. Dans le second point, M. Fayet a fait voir combien les livres qu'il signaloit étoient dangereux pour l'innocence. Que de mal ne produisent point,

par exemple, ces romans tissus avec plus ou moins d'art, mais qui tendent tous à exalter l'imagination, à fausser l'esprit, à gâter le cœur? On y peint les passions sous des images séduisantes, on y fomente des penchans qui ne trouvent déjà que trop d'appui dans notre cœur; il n'est question là que d'aventures extraordinaires, de fictions brillantes, d'un monde idéal au milieu duquel on oublie ses devoirs; la sensibilité s'épuise sur des malheurs chimériques; le temps se consume dans ces lectures, qui excitent sans cesse une curiosité toujours plus impérieuse; les principes s'effacent, les sentimens se corrompent; tout ce qui est grave et sérieux ennuie, et l'on ne peut plus goûter d'autre distraction que des romans nouveaux, des illusions, des spectacles et les joies bruyantes du siècle. Cette seconde partie, qui a offert un tableau trop vrai d'un désordre si commun aujourd'hui, a été terminée par une exhortation à se défier de lectures funestes pour tous les âges, et surtout pour la jeunesse.

— Les libéraux de province ont profité des exemples que leur ont donné ceux de Paris. Une mission avoit été ouverte à Chaumont, le 10 février, par trois missionnaires du diocèse d'Amiens; on a pris tous les moyens de la faire échouer, des attroupemens dans l'église et au dehors, des menaces, des dérisions, des insultes, tout a été employé; on alloit jusqu'à arrêter ceux qui se rendoient aux exercices. Sans le courage de bons fidèles, qui ont escorté les missionnaires, on auroit peut-être eu à gémir de quelque voie de fait. Cependant malgré ces obstacles, la mission n'a point été stérile; l'église étoit remplie, et bon nombre d'habitans sont revenus à la religion. Les plus sensés déploroient la conduite des suppôts de l'incrédulité. La communion générale a eu lieu le second dimanche de carême; les missionnaires se sont retirés après cette cérémonie, après avoir opposé une patience admirable à des outrages continuels. Il est probable que ces excès n'auroient pas duré long-temps si on avoit pris, comme à Paris, des mesures pour les faire cesser.

— M. l'évêque de Poitiers n'a pas cru pouvoir garder le silence sur l'attentat de ceux qui ont osé lever l'étendard de la révolte dans son diocèse. Il déplore, dans un Mandement du 3 mars, leur égarement et leur audace, et rappelle, à cette occasion, la doctrine de la religion sur la fidélité due aux souverains. L'Evangile, les apôtres, la tradition des

Pères, les exemples des premiers chrétiens; tout est ici d'accord. Le prélat puise encore de nouveaux motifs de soumission dans l'illustration et les vertus de l'antique et noble famille que le ciel nous a rendue, et il montre, par l'exemple du passé, quelles calamités naîtroient de nouvelles révolutions. M. de Bouillé finit par des vœux pour le Roi et pour la monarchie.

— On nous a communiqué une relation circonstanciée d'un événement arrivé à Orléans le 8 janvier dernier, à neuf heures du soir. Le feu prit dans une pile de bois d'un chantier contigu au couvent des Ursulines. Les premiers efforts pour l'éteindre n'ayant pas réussi, une des religieuses jeta un scapulaire au milieu des flammes, et le feu cessa tout à coup. Le lendemain, on a trouvé le scapulaire entier au milieu de la braise éteinte. Cette dernière circonstance, qui n'est pas moins extraordinaire que la première, est certifiée par le rapport du commissaire de police, qui est allé au couvent s'enquérir de toutes les circonstances, et qui a rendu aux religieuses le scapulaire parfaitement intact. La relation, qui est dressée avec soin, a été communiquée à M. l'évêque d'Orléans, à qui il appartient d'ordonner des enquêtes pour éclaircir un fait où les religieuses Ursulines voient un gage de la protection de la sainte Vierge sur leur maison. Beaucoup de gens seroient peut-être disposés à se moquer un peu de la simplicité de ces bonnes religieuses; nous n'aurons point, Dieu merci, cette légèreté dédaigneuse, et nous nous contenterons de rapporter le fait, tel qu'il est présenté dans la relation, sans porter à cet égard aucun jugement.

— Nous trouvons, dans l'*Annuaire ecclésiastique de Savoie, pour 1822*, une notice intéressante sur un excellent prêtre dont nous avons déjà annoncé un ouvrage. Nous extrairons de cette notice les faits les plus remarquables. Benoît Guillet, né à Chambéri le 2 juin 1759, fit ses études avec distinction, et montra tant de piété et de goût pour la retraite et le travail, que, dès qu'il fut fait prêtre, on le plaça comme directeur au séminaire d'Annecy. Il occupa cette place pendant dix ans, jusqu'au moment de l'invasion de la Savoie par les troupes françoises. Alors il se retira à Turin, et entra comme précepteur dans une maison honorable; mais ensuite, tourmenté de l'idée que ses compatriotes étoient

privés des secours de la religion, il voulut absolument rentrer en Savoie, et s'y livra aux fonctions du ministère. C'étoit le temps où le directoire désoloit la patience des prêtres. Le 20 mars 1798, M. Guillet fut arrêté, conduit à Chambéri, et de là à l'île de Rhé, et abreuvé d'outrages, au milieu desquels son courage ne se démentit point. Il y avoit alors, dans cette île, huit cents prêtres de différens diocèses. On le chargéa, dans l'île, de faire des conférences spirituelles, jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion favorable de s'évader. Il retourna en Savoie, à travers mille périls; et, songeant que rien n'étoit si important que de pourvoir à la perpétuité du sacerdoce, il réunit quelques jeunes gens à Saint-Ombre, près Chambéri, et donnoit en même temps ses soins à la paroisse. En 1803, M. de Mérinville ayant obtenu, pour son séminaire, le couvent des Cordeliers de Chambéri, nomma M. Guillet supérieur de la maison, et celui-ci travailla aussitôt à mettre le temporel et le spirituel en bon état. Dès la première année, il réunit près de cent élèves. Quelques années après, il concourut à l'établissement du petit séminaire de Rumilly, et il fonda celui de Saint-Louis-du-Mont à ses frais. Actif, toujours occupé du bien de la religion, il consuma sa vie dans des travaux continuels, et dépérit insensiblement jusqu'au 7 novembre 1812, qu'il mourut dans un âge peu avancé. Le chapitre lui fit des funérailles honorables, et tout le clergé lui paya un tribut de regrets. Doux, pieux, sévère pour lui seul, il savoit se faire tout à tous. C'est à lui que l'on doit les *Projets pour un cours d'instructions familières*, 4 volumes in-12; ouvrage qui a eu trois éditions, et dont nous avons rendu compte dans notre tome XXI. Il a laissé aussi un *petit Réglement de vie à la portée des gens de campagne*, 24 pages in-12. Il se proposoit de faire, sur les Evangiles des dimanches et fêtes, le même travail que sur le catéchisme, et de donner aussi un plan d'un abrégé de morale : la mort l'a empêché d'exécuter ces ouvrages.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. continue ses promenades; elle est allée, le 21, du côté de Vincennes.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême vient de remettre une somme de 500 fr. aux incendiés de Puiseaux (Loiret), et une pareille somme pour ceux d'Avesnes (Nord).

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a accordé une somme de 200 fr. pour la réparation de l'église de Cavignac (Gironde).

— S. A. R. Madame la duchesse de Berri a accordé une somme de 200 fr. pour les incendiés de la commune d'Heilly (Somme).

— Par ordonnance du 18 mars, le Roi vient d'arrêter que les listes électorales des colléges d'arrondissement et de département seront affichées le 3 avril prochain dans les départemens de la première série. Cette mesure annonceroit assez une seconde session cette année, comme le bruit en couroit : on assure que les colléges d'arrondissement se réuniront le 6 mai, et ceux de département le 15.

— Par une ordonnance, du 13 février dernier, S. M. a décidé que le collége de plein exercice dirigé par M. l'abbé Liautard porteroit à l'avenir le nom de *Collége Stanislas* ; il est dit dans l'ordonnance que S. M. a voulu donner par là *un témoignage de sa bienveillance* à M. Liautard. Ceux qui connoissent tous les services que cet habile instituteur a rendus, depuis près de vingt ans, dans la carrière à laquelle il s'est consacré, applaudiront sans doute à ce témoignage d'intérêt et de faveur.

— Un arrêté du conseil royal de l'instruction publique porte que les cours de l'école de droit recommenceront le mardi de Pâque ; chaque élève recevra une carte de son professeur, et on ne pourra entrer dans la salle sans cette carte. Le conseil a pris diverses autres mesures, et s'est convaincu, est-il dit dans le considérant, que la très-grande majorité des élèves blâmoit les rassemblemens qui ont eu lieu. Les examens et les thèses ont recommencé hier 22 mars.

— M. le vicomte de Châteaubriand a eu, le 21 mars, une audience du Roi ; il a pris congé de S. M. pour se rendre en Angleterre.

— Jeudi 21 mars, un service funèbre a eu lieu à Vincennes, pour le repos de l'ame de Mgr. le duc d'Enghien. Mgr. l'archevêque d'Arles a officié pontificalement, et la messe a été suivie des absoutes ordinaires. Plusieurs officiers de la maison de Mgr. le duc de Bourbon, des députés, et la troupe en garnison à Vincennes, ont assisté à cette cérémonie, qui rappelle tant de souvenirs et de regrets.

— Le renouvellement par cinquième de la chambre des députés, amène cette année 87 députés, dont 23 du côté gauche, 10 du centre gauche, 32 du côté droit, et 22 du centre droit.

— Le 21, le collége de Henri IV a vu se renouveler dans son enceinte des désordres trop fréquens aujourd'hui. Cinq élèves avoient été renvoyés à leurs parens pour avoir manqué à un maître. Quatre-vingts élèves, sur trois cent vingt, ont alors pris fait et cause pour leurs compagnons exclus, et se sont barricadés dans une salle d'études. M. le recteur de l'Académie de Paris, qui s'y est transporté, a essayé en vain de les ramener au devoir ; la nuit s'est passée dans cet état : le lendemain il est revenu avec la force armée ; la salle a été forcée, et dix des plus mutins renvoyés à leurs parens.

— M. Valentin Hauy, ancien secrétaire interprète du Roi, et instituteur des jeunes aveugles, est mort à Paris, le 19 de ce mois. Il étoit frère du célèbre abbé Hauy, et étoit assez connu par la part qu'il avoit prise à la théophilantropie, et par son zèle à conduire ses jeunes

aveugles dans toutes les fêtes républicaines. On a lieu de croire qu'il étoit revenu depuis long-temps de si tristes écarts.

— On écrit de Thouars que tout est parfaitement tranquille aux environs; on a fait sans succès une battue générale dans la forêt de la Meilleraye, où l'on croyoit Berton caché.

— Un attroupement, composé de quelques misérables, a eu lieu près du Pont-de-Beauvoisin; la garde nationale et la gendarmerie l'ont bientôt dissipé, et les chefs ont été saisis sans coup férir.

— Il y a quelques jours, quelques bourgeois de la ville de Lyon ont reçu de Grenoble des lettres qui leur annonçoient que le général Berton étoit dans cette ville à la tête de huit mille hommes; ceux qui avoient reçu les lettres les ont remises de suite à la police. On voit combien ces agens secrets de troubles se connoissent mal en hommes.

— Le roi d'Espagne a refusé sa sanction au décret des cortès de 1821, qui ordonnoit une enquête sur l'origine des bien seigneuriaux.

— On lit dans un journal des détails assez circonstanciés sur la mort d'Ali-Pacha, arrivée le 5 février. Ce fameux rebelle s'étoit enfermé avec une poignée d'hommes déterminés à mourir dans une forteresse; là se trouvoient tous ses trésors, placés sur des barils de poudre; Seim, l'un de ses affidés, les gardoit avec une mèche à la main. Cependant on parvint à l'attirer hors de son repaire, en lui faisant espérer son pardon. Il ne tarda pas à reconnoître qu'il avoit été trompé, et, quand on se fut assuré de l'esclave qui gardoit les trésors, on lui annonça qu'on demandoit sa tête. A cette nouvelle, furieux, il saisit ses pistolets, et abat à ses pieds quatre des chefs de l'armée turque; mais il tombe bientôt lui-même criblé de balles. On lui coupa la tête, qui fut portée aussitôt à Constantinople.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 19 mars, l'ordre du jour est la continuation de la discussion sur le budget des affaires étrangères. M. de Montbron combat les retranchemens proposés. M. Destournel demande la suppression de 30,000 fr. M. de Bonald justifie la conduite du ministère françois, par rapport aux puissances étrangères, et se livre à des réflexions profondes sur les principes conservateurs des Etats et de la France en particulier dans sa situation actuelle. M. Foy prétend que le préopinant a traité plusieurs points d'une manière légère; il se plaint que nous n'avons pas même d'ambassadeurs dans les principales cours de l'Europe, que la France a perdu sa vieille dignité en Italie, en Turquie et en Amérique.

M. de Montmorency donne quelques explications, et réclame l'avenir pour être jugé; il déclare que le ministère sera toujours françois, fidèle à ses alliés, et religieusement attaché aux intentions du Roi et aux intérêts de la France. Ce discours a été accompagné de marques réitérées d'approbation de la majorité de l'assemblée. M. Sébastiani parle dans le sens de M. Foy. M. Lainé s'étonne qu'on reproche au ministère de n'avoir rien fait depuis cinq ans. Il rappelle l'occupation

du territoire françois par les alliés, qui en avoient déjà réglé la division, la dette immense dont le trésor étoit chargé. Il finit par observer que plus d'États ont été renversés par l'imprudence de leurs orateurs, que par l'inactivité de leurs ministres. La brillante improvisation de M. Laisné a produit un grand effet dans l'assemblée. La discussion est fermée; et l'allocation adoptée, sauf une réduction de 20,000 francs proposée par la commission.

Le 20 mars, la discussion continue sur le budjet des affaires étrangères pour le service extérieur. MM. Brun de Villeret et de Caumartin proposent l'un une réduction de 300,000 fr. et l'autre de 280,000 fr. M. Bogne de Faye indique aussi quelques suppressions. Quelques erreurs du préopinant sont relevées par MM. de Villèle et Cornet d'Incourt. La cloture est fermée, les suppressions rejetées, et l'article adopté. Le chapitre 3 demande pour les dépenses supplémentaires 1 million 500,000 fr. On propose diverses réductions, qui toutes sont rejetées; M. Manuel prononce un discours souvent interrompu; il est rappelé deux fois à la question par le président, et, comme il continuoit à s'en écarter, le président consulte la chambre, qui décide que la parole sera retirée à M. Manuel. Le côté gauche éclate en plaintes amères, et la discussion est long-temps interrompue par des murmures. Le chapitre est adopté.

M. de Peyronnet rapporte à la chambre la loi sur les délits de la presse, et développe les motifs de l'amendement qu'elle a subi dans la chambre des pairs. On demande s'il faut lire la loi en entier, ou seulement l'art. amendé. Sur les bruyantes réclamations de la gauche, M. de Peyronnet lit la loi en entier. Une autre discussion s'élève pour décider si la loi entière sera remise en discussion, ou l'amendement seul. MM. de la Bourdonnaye et de Martignac soutiennent la seconde proposition, qui est vivement combattue par MM. de Chauvelin et B. Constant. La cloture est prononcée au milieu du tumulte. M. B. Constant veut s'appuyer de l'opinion précédemment émise par MM. de la Bourdonnaye et de Villèle : l'un et l'autre expliquent leur pensée. La proposition de M. de la Bourdonnaye est adoptée, et l'art. amendé sera seul remis en discussion samedi.

M. Vassal de Monvielle, nouveau député de Lot et Garonne, est admis.

Le 21 mars, le ministre de l'intérieur présente un projet de loi qui accorde à son ministère un supplément de 1 million 500,000 fr. pour les dépenses du cordon sanitaire. La chambre doit se réunir demain dans les bureaux pour l'examen de ce projet. On passe au budjet de l'intérieur; le premier chapitre porte pour dépenses d'administration générale, 1 million 865,000 fr. M. Beauséjour propose des réductions très-considérables, qui prêtent à rire à l'assemblée. M. Cornet-d'Incourt soutient la suppression de 50,000 fr. proposée par la commission. M. Méchin désire plus de détails sur le budjet actuellement discuté. M. de Girardin se plaint beaucoup des réformes nombreuses faites dans la police, et de la sévérité excessive de cette police, non-seulement envers les nationaux, mais envers les étrangers; il se réduit à la suppression que la commission a demandée. L'impression de ce dis-

cours, demandée par le côté gauche, est combattue par M. de Peymaurin, qui justifie la police, et elle est rejetée.

M. le ministre de l'intérieur déclare que la chambre ne peut lui demander aucun compte des réformes qui ont été faites, et qu'aucun ne l'a été sans sa participation; relativement aux observations de M. de Girardin sur la police, comme elles sont vagues, il les trouve déplacées. M. de Girardin a la parole pour répondre à M. de Corbière. Après plusieurs digressions, qui ne paroissent porter que sur des faits personnels, la réduction de M. Beauséjour est rejetée, ainsi que deux autres proposées par MM. Leroux Duchatelet et Lainé de Villevêque; celle de la commission est adoptée, et le premier chapitre du budget de l'intérieur est réduit à 1 million 615,000 fr.

---

*Journal de la Vie de S. A. S. M*ne. *la duchesse d'Orléans, douairière;* par M. Delille, son secrétaire intime (1).

Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre naquit à Paris, le 13 mars 1753; elle étoit fille du duc de Penthièvre, et d'une princesse de la maison d'Est. Elle fut élevée à l'abbaye de Montmartre. En 1768, le duc de Penthièvre perdit son fils unique, le prince de Lamballe, et Mlle. de Penthièvre se trouva seule héritière d'une grande fortune. Elle épousa, le 5 avril 1769, M. le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, dont elle eut trois fils et deux filles. Dans les voyages qu'elle fit en Hollande, à Rome et à Naples, elle reçut l'accueil le plus flatteur, et laissa des souvenirs précieux. En 1776, elle consentit, sans doute par complaisance pour son époux, à se faire recevoir dans une loge de francs-maçons; mais la princesse ne prit point dans ces réunions, auxquelles elle assista probablement très-peu, le goût des innovations religieuses et politiques. La révolution, et tous les désordres qui en furent la suite, n'excitèrent en elle qu'horreur et dégoût; on sent aisément combien, dans la position où elle se trouvoit, elle eut à souffrir de tout ce qui se passoit sous ses yeux. Aussi, après avoir vu sa patience éprouvée par les chagrins les plus amers, elle se retira, au commencement de 1791, auprès de son père, qu'elle ne quitta plus jusqu'à sa mort, arrivée le 4 mars 1793.

Le 8 avril 1793, la convention la fit mettre en arrestation dans son château de Vernon; le 16 du même mois, ses biens sont séquestrés. Le 6 octobre, un autre décret ordonne de la traduire à Paris, où elle fut en effet amenée. Elle passa onze mois au Luxembourg, manquant de tout, malade et dévorée de chagrins. Pendant ce temps, ses deux derniers fils, MM. de Montpensier et de Beaujolois, étoient détenus à Marseille. Le 14 septembre 1794, elle obtint d'être trans-

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

férée dans une maison de santé, rue de Charonne; et elle y resta trois ans; on lui avoit rendu ses biens, le 24 juin 1797; mais cet acte de justice ne fut pas long, et, après la révolution du 18 fructidor, un nouveau décret la dépouilla, et, le 12 septembre 1797, on fit partir la princesse pour l'Espagne, où elle arriva le 1er. octobre. On lui avoit promis une pension sur ses biens. Elle se fixa à Soria, près Barcelonne, où demeuroit le prince de Conti, et la duchesse de Bourbon, bannis aussi de France. En 1801, elle alla résider auprès de Figuières, où sa fille vint la joindre l'année suivante. Les deux princesses y restèrent jusqu'au moment de l'occupation de l'Espagne par Buonaparte. Alors Figuières ayant été bombardée, Mlle. d'Orléans se rendit auprès de son frère, à Malte, et Mme. la duchesse, après avoir erré quelque temps dans différens asiles, s'embarqua pour l'île de Mahon. Elle s'y trouva dans la détresse, sa pension ayant, pendant plus d'un an, cessé de lui être payée.

En 1809, elle fit le voyage de Sicile, pour assister au mariage de M. le duc d'Orléans, son fils, avec une fille du roi de Naples. Elle passa plus d'un an à Palerme, et ne retourna qu'en 1811 à Mahon, où elle resta jusqu'à la restauration. Elle en partit, le 27 juin 1814, pour rentrer en France, et aborda à Marseille. Elle rentra dans tous ses biens non vendus; le 20 janvier 1815, elle se cassa la jambe par accident, ce qui l'empêcha de sortir de France lors de l'invasion de Buonaparte, en 1815. Elle fit commencer, en 1816, un monument en l'honneur des membres de sa famille enterrés dans l'église de l'ancien château de Dreux.

Nous n'avons rapporté ici que les principales circonstances de la vie de la princesse, et nous laissons au lecteur le plaisir d'apprendre les détails dans l'ouvrage de M. Delille. Ce serviteur fidèle paroît conserver le plus respectueux attachement pour la princesse, auprès de laquelle il étoit placé. Il raconte d'elle de nombreux traits de bonté. Ses récits tirent un nouvel intérêt du ton de simplicité qui y règne. L'auteur a moins voulu sans doute faire un livre qu'exprimer les sentimens dont il est pénétré pour Mme. la duchesse d'Orléans. Il règne même dans tout son ouvrage un ton de bienveillance générale qui semble tenir du caractère de la princesse. Elle n'aimoit point à se plaindre, et interprétoit volontiers de la manière la moins défavorable les choses qui devoient la mécontenter le plus. M. Delille montre le même esprit; il atténue les torts de ceux qui avoient eu des relations avec la princesse, ou, quand il n'est pas possible de les atténuer, il les passe sous silence. On sentira aisément que cette réserve lui étoit commandée quelquefois par de très-graves considérations.

L'auteur a joint à la fin de son volume plusieurs lettres de Mme. la duchesse d'Orléans; ces lettres respirent la même bonté que les actions. Enfin, l'intérêt de ce recueil est encore augmenté par une bonne gravure de la princesse, et par un *fac simile* de son écriture. Ces ornemens sont exécutés avec soin, et la gravure, entr'autres, reproduit fidèlement les traits de S. A. et la douceur de sa physionomie.

Le Propre de l'Oraison, ou Prières utiles à tous les Chrétiens qui veulent travailler à leur salut (1).

La Science de l'Oraison mentale (2).

Le premier de ces volumes, qui est une réimpression d'un livre déjà connu, est un recueil de prières partagées en cinq parties; les unes sont pour le matin et le soir, pour la messe, pour approcher des sacremens; les autres sont particulièrement relatives à l'eucharistie; celles de la troisième partie ont pour objet de nous exciter à l'amour de Dieu, à l'humilité et à la persévérance. La quatrième partie est consacrée aux prières pour la pénitence, pour les maladies, pour les tentations; et la cinquième renferme les prières à la sainte Vierge et aux saints.

Ainsi on trouvera ici des formules pour les circonstances diverses où chacun peut être. Ces formules sont nourries de pensées de l'Écriture, et de passages de l'*Imitation* ou des ouvrages des saints. La plupart sont tournées en affections, et n'en conviennent que mieux aux fidèles qui aiment à trouver des actes tout dressés. Aussi ce livre a été jusqu'ici goûté des ames pieuses, et on ne doute point qu'elles ne continuent à y trouver l'expression de leurs sentimens, et l'aliment de leur dévotion.

La *Science de l'Oraison mentale* a pour objet de fa-

(1) 1 vol. in-12, orné de cinq gravures; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, n°. 3; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

miliariser les lecteurs avec un exercice précieux pour ceux qui veulent travailler à leur perfection. Après un Discours préliminaire sur la science de l'oraison viennent trente sujets de méditation; on y a eu surtout en vue les ecclésiastiques et les religieuses; mais les simples fidèles trouveront aussi là une lecture et un sujet dignes d'être médités en silence. Chacun de ces sujets est assez court, et a rapport aux matières qui conviennent spécialement aux personnes que leur état ou leur goût portent à marcher dans la voie des conseils évangéliques.

Détails particuliers sur la journée du 10 *août* 1792; par un témoin oculaire; suivis de deux *Notices sur M. le duc d'Enghien et sur M. le prince de Conti* (1).

La journée du 10 août 1792 tient sa place parmi les époques les plus funestes de l'histoire de la révolution. C'est là que fut consommée la ruine de la monarchie, que l'on sapoit à coups redoublés depuis plus de trois ans. Il peut être utile de rappeler comment le parti révolutionnaire prépara cette triste catastrophe. On attaquoit alors la légitimité dans les journaux, dans des pamphlets, dans des réunions séditieuses, par des attroupemens, et par d'autres moyens dont le secret n'est, dit-on, pas entièrement perdu. Il y avoit alors aussi des gens qui invoquoient à tout propos la constitution, tout en tâchant de la renverser : toute la constitution, rien que la constitution, tel étoit à cette époque le cri de ralliement; on n'en a pas beaucoup changé. Alors les factieux étoient d'autant plus insolens qu'on usoit de plus de ménagement à leur égard;

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 3 fr. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou, n°. 24; et chez Ad. Le Clerc, au bureau de ce journal.

ils ne manquoient pas de crier plus haut quand leurs trames étoient plus patentes; ils se plaignoient du despotisme de la cour, quand ils en éprouvoient chaque jour la foiblesse.

C'est à ceux qui suivent la marche des évènemens à nous dire si ce parti a encore des héritiers, si l'on voit une tactique à peu près semblable préparer de nouveaux malheurs, si ce ne sont pas toujours à peu près les mêmes moyens, les mêmes cris, le même but. L'auteur des *Détails particuliers sur le* 10 *août* fait à ce sujet, dans une *Introduction*, des réflexions dont tout le monde saisira la justesse et l'à-propos. Mettant à profit l'expérience du passé, cet écrivain montre ce qu'il faut attendre des éternels ennemis de l'ordre, et par quels moyens il convient de les combattre.

Mais si ses retours sur le passé et ses vues sur l'avenir trouvent aisément leur application dans un temps où il existe aussi une conspiration active et flagrante, le récit qu'il fait de la journée du 10 août offre dans sa simplicité la plus forte leçon. Ce trône qui tomba devant une poignée de factieux, qu'un peu de hardiesse et de fermeté eût fait rentrer dans la poussière, parle plus éloquemment que tous les discours. Il n'eût fallu peut-être qu'imposer silence à vingt orateurs de clubs, et à autant de faiseurs de pamphlets; et combien on eût prévenu de crimes et de maux par cette mesure! que de larmes on eût épargnées à l'humanité! combien de victimes vivroient encore!

Si de ces considérations générales nous passons au récit que trace l'auteur de la catastrophe dont il fut témoin, nous y trouverons cette affreuse journée peinte, sinon dans son ensemble, au moins dans quelques-uns de ses plus tristes détails. L'audace des factieux, leurs efforts combinés, et les scènes d'horreur dont ils remplirent le château après leur funeste victoire, sont représentés ici sur un seul point; savoir, dans l'endroit

même où se trouvoit l'auteur. Mais cette partie du tableau fait deviner le reste. La narration d'ailleurs a un caractère de candeur et de vérité qui commande la confiance. C'est un témoin qui parle, et un témoin sensible et dévoué, mais exempt de ce charlatanisme et de cette jactance dont des esprits ardens ou intéressés ne se fussent pas défendus aisément en pareille circonstance. Néanmoins la manière dont lui et quelques amis échappèrent au massacre excitera l'intérêt, en même temps que les sentimens qu'il montre au fort du danger honorent son caractère.

Ce récit doit donc être joint aux autres documens que l'on avoit déjà sur le 10 août. L'auteur y a joint deux autres morceaux sur des sujets différens; l'un est une Notice sur les derniers momens de M. le duc d'Enghien, que M. Blaise avoit déjà publiée, en 1816, à l'occasion de la gravure du tableau de M. Roehn, représentant le prince reçu par Louis XVI dans les Champs-Elysées. Le récit de l'assassinat d'un Bourbon ne sauroit être déplacé à la suite de l'histoire du renversement de la monarchie. L'autre morceau, qui avoit été destiné pour le *Conservateur*, mais qui ne put y paroître dans le temps, est une Notice sur M. le prince de Conti, mort à Barcelonne, le 10 mars 1814. Ce prince, qui termina ses jours dans l'exil, n'avoit eu, que l'on sache, aucun tribut d'hommage payé à sa mémoire, et c'est acquitter la dette générale que de donner quelques souvenirs à cette autre victime de la révolution.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le dimanche de la Passion, M. l'archevêque de Paris s'est rendu à l'église de Saint-Eustache. Le prélat a assisté à l'office du matin, et a fait lui-même le prône. Après avoir récité en chaire les prières d'usage, il les a fait suivre

d'une instruction solide et affectueuse. L'église étoit remplie de fidèles, dont plusieurs même étoient venus des autres paroisses pour se trouver à la visite du prélat, et tous ont été touchés de son zèle à remplir ainsi toutes les fonctions du ministère pastoral. On dit que M. l'archevêque doit aller successivement faire le prône dans les autres églises de l'arrondissement.

— L'ordination du samedi de la quatrième semaine de Carême a été très-peu nombreuse; M. l'archevêque l'a faite dans sa chapelle. Il y a eu 5 prêtres, dont 2 de Paris, 6 diacres, 7 sous-diacres, 2 minorés et 2 tonsurés. Parmi les sous-diacres se trouvoit un ancien militaire d'une famille honorable, qui a servi pendant une quinzaine d'années.

— On avoit répandu dans le public, on avoit imprimé dans quelques journaux, on avoit même avancé à la tribune que les curés de Paris n'avoient reçu les missionnaires qu'avec peine, ou avoient prié M. l'archevêque de ne pas leur en envoyer; et c'étoit un des prétextes qu'on faisoit valoir contre les missions. Cette nouvelle avoit déjà été démentie, et vient de l'être encore de la manière la plus formelle par un des plus estimables pasteurs. Le quatrième dimanche de Carême, M. le curé de Bonne-Nouvelle a témoigné publiquement sa reconnoissance aux missionnaires qui prêchent dans son église; de plus, il a déclaré en chaire que, s'étant trouvé, quelques jours auparavant, dans une réunion de ses collègues, il les avoit tous trouvés unanimes dans leur estime pour les missionnaires, et dans le désir de procurer à leurs paroisses de ces laborieux et charitables ministres; il étoit chargé, a-t-il dit, par ses confrères de proclamer hautement leurs sentimens à cet égard, et il étoit bien aise de le faire en présence d'un nombreux auditoire, afin de dissiper complètement un bruit trop répandu par les ennemis des missions. Cette déclaration publique est d'accord avec ce que l'on sait de plusieurs des plus estimables curés, et avec la conduite personnelle de M. le curé de Bonne-Nouvelle. Ce digne pasteur n'a pas voulu que les missionnaires logeassent ailleurs que chez lui, et il se félicite chaque jour de leurs travaux. Cette église est celle qui s'est le moins ressentie des derniers troubles; les agitateurs y ont toujours été moins nombreux et moins hardis. Aujourd'hui tout y est parfaitement calme, quoiqu'il y ait beaucoup de monde le matin et le soir. Les missionnaires atta-

chés à cette paroisse sont MM. Hilaire Aubert (c'est par erreur que nous avions dit M. Marius Aubert), Poncelet et Regnier. Chacun d'eux prêche plusieurs fois par jour, et de nombreuses confessions attestent l'efficacité de leurs discours, et présagent un heureux résultat de la visite pastorale.

— Les deux missionnaires qui dirigent les exercices à l'hospice de la Salpêtrière ne suffisant pas aux besoins d'un établissement si considérable, un troisième leur a été adjoint, sur la demande de M. l'aumônier en chef de la maison : c'est M. l'abbé Beaucé qui a été désigné par M. Rauzan pour seconder ses collègues. Le 21, M. l'archevêque de Paris est venu présider aux exercices. Le prélat étoit assisté de MM. les grands-vicaires et de M. le supérieur des missions. Il a été reçu avec les honneurs convenables par M. l'abbé de Seillans, chanoine honoraire de la métropole, qui l'a complimenté à l'entrée de l'église. M. l'abbé Fauvet a prononcé un discours, après lequel M. l'archevêque a lui-même adressé une exhortation paternelle à la foule attentive. Le prélat a ensuite donné le salut, et a promis de revenir dans la quinzaine de Pâque, pour s'assurer par lui-même des heureux résultats de la visite pastorale.

— Le vendredi 22, M. l'abbé Clausel de Montals a prêché dans l'église de Saint-Germain des Prés pour la retraite de cette paroisse. MADAME n'y est point venue ; mais l'auditoire étoit brillant et nombreux. L'orateur a parlé sur le sacerdoce, dont il a montré la sublimité, l'importance et les bienfaits. Chez toutes les nations, a-t-il dit, les ministres consacrés au culte de la Divinité ont toujours fait une classe à part; on les regardoit comme le lien entre le ciel et la terre. Le sacerdoce chrétien auroit-il moins d'honneurs que celui des fausses religions, et le pouvoir que Jésus-Christ a donné à ses ministres ne doit-il pas leur concilier toute notre vénération? C'est l'intérêt général de la société que le sacerdoce soit entouré de considérations; c'est l'intérêt général de la société que les établissemens destinés à perpétuer le sacerdoce soient encouragés. C'est dans ces établissemens que se forment ces ministres qui vont porter dans les campagnes la connoissance de Dieu, le respect pour la morale, l'attachement à l'ordre, qui combattent les vices et les penchans déréglés, qui maintiennent la paix dans les familles et dans les consciences. Ce sont des prêtres qui suscitent et soutiennent les bonnes œuvres.

Au tableau du bien que font les ministres de la religion, opposez celui du mal qui résulteroit de l'extinction du sacerdoce, Dieu méconnu, la morale oubliée, les passions sans frein, l'erreur se répandant de toutes parts, les dissensions, les violences se multipliant à l'excès. Voyez quelle place le clergé occupe dans notre histoire, et tout ce qu'il a fait pour la gloire et la prospérité de la nation. Quels hommes que les Suger, les d'Amboise, les Bossuet, les Fénélon, les Vincent de Paul! Aujourd'hui même, après tant de persécutions et d'orages le clergé ne nous présente-t-il pas des noms recommandables, des hommes d'un grand talent, des pasteurs pleins de zèle, de courageux missionnaires? A cette occasion l'orateur a payé un tribut d'estime aux ouvriers apostoliques que l'impiété a voulu naguère réduire au silence, et il a fait sentir l'injustice de leurs ennemis, l'absurdité de leurs plaintes et tout l'odieux de leurs violences. La religion s'afflige à la vue de cette jeunesse exaltée par des doctrines impies, et qui semble ne rêver que tumulte, séditions et bouleversemens. Quand on est témoin de pareils excès, on sent mieux la nécessité d'une éducation chrétienne, et toute l'importance des établissemens destinés à la perpétuité du sacerdoce. Ici M. l'abbé Clausel a intéressé son auditoire en faveur de la communauté des clercs formée sur la paroisse, et qui ne se soutient que par les libéralités des fidèles. Il y a lieu de croire que l'orateur n'a point invoqué en vain les secours de la piété.

— A la suite de l'*Instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes sur l'éducation chrétienne*, se trouve un *Discours* prononcé le 30 décembre dernier, par le même prélat, dans son église cathédrale, pour l'installation des Frères des écoles chrétiennes. Ce *Discours* n'est pas moins que l'*Instruction* une réclamation forte et éloquente contre l'esprit de ce siècle et contre les efforts que l'on fait pour pervertir les générations qui s'élèvent. M. de Boulogne, après s'être félicité de venir présider à une cérémonie si consolante pour son ministère, fait l'éloge des bons Frères que la ville de Troyes désiroit depuis long-temps d'avoir dans son sein; il les venge des reproches d'un monde dédaigneux et frivole, et montre combien leur éducation est préférable à celle où on ne s'occupe ni de Dieu ni de morale, et où on ne forme que des enfans présomptueux et indisciplinés. Deux passages, auxquels nous sommes obligés de nous borner, feront sentir le

mérite de ce discours, et l'importance des vérités que l'éloquent prélat y énonce :

« Et quand a-t-il été plus nécessaire d'avoir des Frères des écoles chrétiennes, que dans un temps où l'instruction véritablement religieuse va devenir si rare par la disette toujours croissante des saints ministres ; où s'élèvent dans plus d'un endroit des écoles plus que suspectes, où des maîtres sans garantie ne nous montrent que trop des élèves sans surveillance : écoles étrangères à notre sol, dont la philosophie fait sa grande affaire, et un des objets les plus chers de ses arrières-pensées? Hélas! c'est surtout au moment où l'impiété s'est fait un horrible système d'empoisonner l'enseignement, et une affreuse politique d'entraîner vers sa ruine la génération qui arrive, après avoir perdu la génération qui s'écoule ; c'est, dis-je, dans cette extrémité et cette position déplorable des choses qu'il importe plus que jamais de s'attacher au premier âge, et d'écarter loin de lui tous les dangers qui l'environnent et tous les piéges qu'on sème sous ses pas. Eh! quels hommes plus faits pour opérer un si grand bien et plus propres à diriger les premiers mouvemens et l'innocence des jeunes cœurs, que ces pieux instituteurs dont le zèle égale le désintéressement, qui donnent à la fois la leçon et l'exemple, et qui, avant de tenir leurs écoles, ont été à l'école de la vertu, pour y subir les épreuves les plus sévères? Combien il faudroit s'aveugler pour croire que l'on pourra trouver en d'autres mains la même sûreté, les mêmes préservatifs contre les séductions du vice et les tentations du monde ; et que de maîtres sans noviciat, sans aucun rapport distinctif avec Dieu, isolés entre eux et ne vivant que pour eux, dont le premier mobile ne peut être que l'intérêt ; forcés de partager leurs soins entre les enfans d'autrui et leur propre famille, et non moins étrangers trop souvent à l'art de bien vivre, qu'à celui de bien enseigner ; que ces hommes, disons-nous, auront le même zèle et le même talent pour inspirer à des ames neuves le goût pour la piété, l'amour des saints devoirs, enfin *cette crainte de Dieu, qui est*, dit Isaïe, *le vrai trésor de l'homme,* et plus particulièrement le trésor de l'enfant *et le trésor du pauvre!*..

» Laissons donc, N. T. C. F., tous ces grands philosophes, qui savent tout, et qui veulent à peine nous permettre d'ignorer quelque chose ; laissons-les nous parler avec dédain d'ignorance et de simplicité, et gardons-nous de rougir pour nos bons Frères d'un nom qui les honore : c'est bien à eux que l'on peut appliquer cette parole du Sage, que *la simplicité du juste le conduit et l'éclaire*, et que son ignorance même fait sa règle et sa sûreté. Hélas! ce ne sont pas les hommes humbles et modestes qu'il faut mépriser ; ce ne sont pas les simples et les pauvres d'esprit qu'il faut craindre ; ce ne sont pas eux qui ont troublé le monde et qui menaçent de le troubler encore ; mais les faux savans, mais tous ces penseurs arrogans, si fiers de leurs lumières, qui veulent tout discuter, pour ne rien croire, et tout approfondir pour ne s'attacher à rien ; mais tous ces hommes remuans et audacieux, qui prennent leur inquiétude pour leur gé-

nie, croient avoir tous les talens, parce qu'ils ont toutes les ambitions, et, dans leur fol orgueil, veulent tout régenter depuis les enfans jusqu'aux rois, et tout bouleverser, les écoles comme les empires. Voilà les hommes véritablement dangereux et certainement méprisables, que l'on peut regarder comme les fléaux des nations et *la verge de fer* dont Dieu se sert pour punir les peuples. Disons encore que tous ces grands dispensateurs de la lumière sont les vrais ignorans de ce monde, lesquels, à force de tout savoir, ne se connoissent pas eux-mêmes; qui n'ont qu'un seul talent, celui de tout mettre en question; qu'un seul principe, celui de ne trouver plus rien de certain que la mort, et auxquels nos bons Frères et nos enfans même du catéchisme sont en état de faire la leçon, puisqu'ils ne savent ni d'où ils viennent, ni où ils vont, ni ce qu'ils sont, ni ce qu'ils doivent être; et, qu'à le bien prendre, qui doute de tout, ignore tout, comme celui qui ne croit rien ne sait rien.

» Fuyons-les donc plus que jamais, N. T. C. F., *ces hommes superbes auxquels Dieu résiste pour donner sa grâce aux humbles*, c'est-à-dire, à ces cœurs droits, simples et craintifs auxquels *il se révèle et se plaît à communiquer les trésors de ses secrets.* Gardons-nous bien de croire que tout ce qui brille est lumière, et que tout ce qui éblouit éclaire; et n'oubliez jamais qu'on peut savoir très-peu de chose et être fort instruit, de même que l'on peut acquérir beaucoup de connoissances, et être encore aux élémens de la morale et aux premiers rudimens du bon sens, de ce bon sens si nécessaire à tout, étranger à rien et suppléant à tant de choses; de ce grand maître de la vie humaine, avec lequel l'homme peut faire tout ce qu'il doit, monte aussi haut qu'il peut aller, et devient tout ce qu'il peut être.

» Et voilà donc, N. T. C. F., ce que nous ne saurions trop nous dire à nous-mêmes, dans ce siècle de la fausse instruction et des fausses lumières: c'est que la grande science est d'ignorer les choses qu'on ne doit pas savoir; c'est que la vraie étendue de l'esprit est de bien connoître ses bornes et de s'y renfermer; c'est qu'il y a plus de force d'esprit à croire qu'à douter, et que le plus bel usage qu'on puisse faire de sa raison est de s'en méfier; c'est que rien n'est vraiment grand que ce qui est bon, que rien n'est bon que ce qui est utile, et que rien n'est vraiment utile que ce qui ne sort point des règles ordinaires et des occupations communes de la vie ».

— Parmi les siéges dont l'érection est réclamée par des motifs puissans, on peut compter Verdun, qui fait aujourd'hui partie du diocèse de Nanci. Verdun est à vingt lieues de Nanci, et cet éloignement fait que l'administration ne sauroit diriger cette partie avec le même succès. Le diocèse de Nanci comprend, comme on sait, trois départemens, et plus d'un million d'habitans; dès-lors il devient difficile au prélat le plus actif de donner les mêmes soins à toutes les portions d'un si vaste territoire. La présence d'un évêque vivifieroit la

religion dans ce pays; ses visites pastorales tireroient les choses de l'état de langueur où elles semblent être, surtout depuis que l'annonce, faite il y a quatre ans, de l'érection du nouveau siége, a dû apporter quelque incertitude dans la direction de l'administration ecclésiastique, et dans l'exercice de son autorité. Verdun offre d'ailleurs tous les établissemens nécessaires pour un évêque; une belle cathédrale, un évêché bien conservé, un petit séminaire où il y a plus de cent sujets. Il y auroit beaucoup moins de dépense à faire là qu'ailleurs: enfin on y désire vivement un évêque, et cette disposition faciliteroit extrêmement les succès du prélat qui y seroit envoyé. La ville et le département ont déjà fait plusieurs démarches pour obtenir l'exécution, en ce qui les concerne, de la mesure arrêtée en 1817.

— Le 11 mars dernier, il a été célébré à Marseille (Oise) une messe d'actions de grâces pour les bienfaits que cette paroisse a reçus du Roi, de la famille royale, et de plusieurs personnes généreuses, après l'incendie du 13 août dernier. M. Vuilhorgne, curé du lieu, avoit, le dimanche précédent, annoncé cette cérémonie à son prône, et avoit invité les habitans à venir y offrir leurs prières pour leurs bienfaiteurs; ce qu'ils ont fait avec empressement.

— Un sermon, prêché l'année dernière par un grand-vicaire de Malines, fit quelque bruit dans les Pays-Bas. Ce grand-vicaire est M. F. G. Verheylewegen; son discours, qui fut prononcé dans l'église métropolitaine de Malines, le dimanche de la *Quinquagésime*, 4 mars 1821, causa une espèce de scandale, et donna lieu à la réimpression d'un écrit que nous avons annoncé, qui a pour titre : *Les Vrais Principes catholiques sur les moyens de salut.* On y combattoit les principes du discours. M. Verheylewegen a publié une déclaration où il avoue qu'on a repris plusieurs choses dans ce discours, et où il le soumet à la censure du saint Siége. On l'a donc examiné à Rome, et la congrégation de l'inquisition, par un décret du 12 décembre dernier, a condamné le *Triomphe de Jésus-Christ* (c'étoit le titre sous lequel le discours étoit imprimé) comme contenant des propositions *fausses, scandaleuses, induisant à l'erreur, erronées, subversives de l'Eglise, et même hérétiques.* Le décret fait défense de réimprimer ce discours, et rappelle d'ailleurs la déclaration donnée par l'auteur. On ne doute pas, d'après

cette déclaration, que celui-ci ne se soumette au jugement porté sur son ouvrage.

— On ne sauroit trop publier les grands traits d'une pieuse munificence, qui devient de plus en plus rare dans notre siècle. M. le général comte de Boigne, qui a amassé une grande fortune dans l'Inde, a offert, le 1er. mars dernier, à la ville de Chambéri, 40,000 fr. de rente, et 500,000 fr. de capital pour bâtir un collége de Jésuites et un dépôt de mendicité, et fonder quatorze lits à l'Hôtel-Dieu; savoir, dix pour les maladies contagieuses, et quatre pour les voyageurs. Il demande la démolition de quelques échopes et le percé d'une nouvelle rue. Il offre de plus 50,000 fr. pour faire une façade à l'Hôtel-de-Ville. Le conseil de Ville a écrit au général pour le remercier, et va solliciter les autorisations nécessaires. Le 7 mars, M. de Boigne a posé, dans la même ville, la première pierre de l'église des Capucins, pour la construction de laquelle il a donné 30,000 fr. M. l'abbé Rey a béni la pierre, et a adressé au général un discours où il l'a félicité de ses inclinations généreuses. On ne sauroit, en effet, user plus noblement d'une grande fortune, et M. de Boigne acquiert tous les jours de nouveaux droits à l'estime et à la reconnoissance de ses concitoyens. On sait que ce général, dont le premier nom est Benoît Leborgne, né à Chambéri, étant entré au service de la compagnie angloise des Indes, a commandé des armées dans l'Indoustan, et a rendu des services importans aux Anglois dans cette contrée. De retour en Europe, en 1796, il a acheté une propriété auprès de Chambéri, et s'y étoit déjà signalé par les dons les plus généreux envers sa ville natale, dons qu'il vient de couronner par l'immense libéralité qui a donné lieu à cet article.

— M. Edouard Fenwick, nouvel évêque de l'Etat de l'Ohio, a dû être sacré le dimanche 13 janvier de cette année. La cérémonie devoit avoir lieu à Sainte-Rose, dans le Kentucky. M. Flaget, évêque de cette contrée, étoit désigné pour l'évêque consécrateur, et MM. Wilson et Nerinckx pour prêtres assistans. M. Fenwick est de l'ordre de saint Dominique, et ses confrères paroissoient décidés de se retirer avec lui dans l'Etat de l'Ohio; ce qui feroit un grand vide dans la mission du Kentucky. Il vient de se former dans cette mission des établissemens utiles. Un couvent de religieuses a pris dernièrement naissance dans la congrégation de Saint-Michel; il se

présente fréquemment des filles pour entrer dans l'Institut créé il y a quelques années dans ce diocèse. M. l'évêque a établi un collége, dirigé par M. Byrne, et qui compte déjà trente pensionnaires et autant d'externes; ce collége donne de grandes espérances: on a pris pour modèle celui de M. Dérigaud. Les élèves y montrent des dispositions pour la piété, et quelques-uns témoignent le désir de se retirer du monde.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur, qui avoit été indisposé, est beaucoup mieux; ce Prince a paru dimanche à la chapelle et chez le Roi.

— Une ordonnance du Roi, du 9 janvier, autorise le maire de Cancale (Ille et Vilaine), et le conseil de fabrique de cette église, à accepter le legs fait par le sieur Williams Hamon, consistant 1°. en 43,360 francs, et 2°. en tout ce qui restera disponible après la mort de son épouse. Cette somme est destinée à la fondation d'un établissement de charité.

— M. le duc d'Orléans a fait remettre une somme de 200 fr. pour subvenir à la détresse d'un vieillard octogénaire de la ville de Coulommiers (Seine et Marne).

— Le gouvernement vient d'accorder 2000 fr. pour être distribués aux Espagnols réfugiés à Toulouse.

— M. le maire de Lille a eu l'honneur de faire hommage au Roi d'une médaille qui a été frappée pour conserver le souvenir de la translation des entrailles de Mgr. le duc de Berri à Lille: la médaille représente le mausolée érigé dans cette ville, et on lit autour ces paroles du Prince aux Lillois: *Entre nous c'est à la vie et à la mort.*

— Le samedi 23, il y a eu un service général à Saint-Roch pour les bienfaiteurs et membres de l'Asile royal de la Providence, décédés. Pendant le service, des messes ont été célébrées pour les membres de la famille royale, décédés, et, entr'autres, pour les deux princesses mortes récemment.

— La septième chambre du tribunal de police correctionnelle, à Paris, a condamné à une amende de 500 fr. le sieur Corréard, libraire, pour avoir imprimé la seconde pétition de M. Douglas-Loveday, avec des représentations lithographiées.

— Le *Moniteur* contenoit dernièrement l'arrêt de la cour royale de Paris contre le jeune Victor-Brahain Ducange, condamné, le 26 juin 1821, à six mois d'emprisonnement et à 500 francs d'amende, pour avoir composé et publié un ouvrage licencieux, intitulé: *Valentine, ou le Pasteur d'Uzès.*

— Plusieurs Piémontois qui avoient figurés avec éclat dans les troubles du Piémont viennent d'être arrêtés à Paris, et d'être déposés à la préfecture de police.

— Un arrêté du ministre de l'intérieur fixe la durée de la quarantaine à cinq jours pour les personnes, et à dix pour les marchandises qui arrivent de l'Espagne dans les Basses-Pyrénées.

— Le 47e. régiment, cantonné à La Rochelle, renfermoit quelques brouillons qui ont été découverts, et dont il a lui-même fait justice. Le 19, le colonel a fait saisir, à neuf heures du soir, onze sous-officiers, qui ont été trouvés saisis de poignards et de chansons séditieuses. Cette mesure, qui a prévenu l'exécution prochaine d'un complot formé, n'a excité aucun désordre dans la ville, où maintenant la procédure s'instruit.

— Des chansons licencieuses avoient circulé à Châlons-sur-Marne parmi les élèves de l'école des arts et métiers. Quelques élèves, peu sensibles aux bienfaits du gouvernement, ont mérité d'en être privés, et d'être exclus de l'école.

— La ville de Toulon vient de témoigner, par une adresse au Roi, combien les sentimens des François ont été calomniés par celui qui osa dire que *le retour des Bourbons a été vu avec répugnance*. La ville de Gap a aussi ressenti l'outrage fait à la nation françoise, et vient de voter une adresse au Roi, qui atteste son attachement à l'auguste dynastie qui nous gouverne.

— A la dernière revue de la garde nationale de Nantes quelques individus ont fait entendre le cri de *Vive la charte!* ce cri, qui semble être devenu depuis quelque temps celui des factieux, a bientôt été couvert par celui de *Vive le Roi!*

— M. Mangin, imprimeur à Nantes, propriétaire de l'*Ami de la Charte*, a été condamné à 3000 fr. d'amende, pour avoir imprimé une lettre sans nom d'imprimeur.

— M. Marchand, ancien rédacteur du *Patriote alsacien*, a reçu un mandat de comparution devant M. le juge d'instruction : M. Marchand est sorti libre; il avoit déjà été compromis dans l'affaire de Béfort.

— Une très-grande partie du village de Carlepont (Oise) a été la proie d'un violent incendie, qui auroit détruit tout le village, sans la courageuse activité du maire, de la gendarmerie et du curé. Quinze familles sont réduites à la mendicité.

— M. le desservant de la commune d'Ys (Haute-Marne) a été assailli dernièrement à coups de pierres par plusieurs jeunes gens, à la sortie de l'église, où il venoit de faire la prière du soir. On assure que ce respectable ecclésiastique, ne voulant pas déférer les coupables, a demandé son changement de résidence.

— La ville de Nice a demandé à S. S. la permission d'élever une statue qui conservera le souvenir de son passage, en 1809 et en 1814.

— Dans la séance des cortès d'Espagne, du 9 mars, on a fait diverses propositions relatives à l'état du clergé; on a demandé, 1°. que les évêques suspendissent toutes promotions aux ordres sacrés, jusqu'à ce qu'on ait fixé le nombre compétent des ministres de l'autel; 2°. qu'il fut fait une révision des canons en usage dans l'Espagne; 3°. que l'on s'occupât de doter le bas clergé, afin de le gagner au parti libéral. Les troubles continuent, et dans plusieurs endroits les troupes de ligne n'osent se présenter devant les *guerillas* royalistes.

— Quelques journaux parlent d'un complot très-étendu, qui auroit été découvert à Varsovie; le but des conjurés étoit de soulever la Pologne, à la première nouvelle de la déclaration des hostilités entre la Porte et la Russie. Un personnage distingué a été arrêté.

— Le congrès d'Argos paroit encore indécis sur la forme de gouvernement qu'il adoptera. Le clergé grec a fait prendre la résolution de renvoyer l'imprimerie et les imprimeurs arrivés d'Europe à Calamate, qu'on a considérés avec quelque raison comme des moyens de répandre l'impiété dans le pays.

— Boyer, président de la république d'Haïti, a entrepris la conquête de la partie espagnole de Saint-Domingue; il est entré le 2 février en vainqueur à San-Domingo. Le reste de l'île offrira sans doute moins encore de résistance.

— Les Brésiliens insurgés qui avoient renvoyé le gouverneur D. Rego, ont également refusé de recevoir le nouveau gouverneur que le Portugal avoit nommé; on croit que le parti de l'indépendance finira par l'emporter.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 23 mars, M. le comte de Lacépède a obtenu la parole pour faire l'éloge de feu M. le comte de Valence. La discussion a ensuite été ouverte sur le projet de résolution relatif à la compétence et au mode de procéder de la cour des pairs. La chambre, après avoir entendu MM. le comte Cornudet, le comte Desèze et le comte Fabre de l'Aude, a remis la suite de la discussion à une autre séance.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 22 mars, le chapitre III du budget de l'intérieur porte, pour les haras, commerce et manufactures, 3 millions 867,000 francs. Deux réductions sur les haras, proposées par MM. Pavée de Vandœuvre et Laisné de Villevêque, sont combattues par MM. Morisset, de Bonald et de Corbière, et soutenues par MM. Persil de Magnier et Sébastiani; elles sont rejetées l'une et l'autre. M. Manuel, qui a la parole sur l'ensemble de l'article, prétend que le commerce et l'agriculture sont loin d'être dans un état florissant; il cite à ce sujet une pétition de quelques propriétaires et négocians de Bordeaux : il se livre ensuite à plusieurs digressions qui excitent beaucoup de tumulte dans l'assemblée; il est rappelé à l'ordre, ce qui attire à M. le président de vives plaintes de la part du côté gauche. M. Manuel se résume à demander pour le commerce et l'agriculture une augmentation de 300,000 francs, qui est rejetée. M. de Marcellus justifie les Bordelois, dont le préopinant paroissoit avoir voulu calomnier les sentimens à l'entrée des troupes étrangères, en 1814.

Divers amendemens, proposés par MM. C. Perrier, Basterrèche et Bogne de Faye, sont rejetés. Le chapitre IV porte, pour les colléges royaux et établissemens d'instruction publique, 2 millions 815,000 francs. M. de Beauséjour propose une réduction qui n'est pas appuyée; il fait l'éloge de l'enseignement mutuel. Le chapitre est adopté. Le chapitre V a pour objet les sciences et les beaux-arts, et porte 1 million 600,000 francs. M. B. Constant se plaint que le gouvernement cherche à étouffer toutes les sciences, et qu'il empoisonne l'esprit de la jeunesse. (M. de Puymaurin : *Vous êtes un factieux.*) M. Pardessus justifie l'emploi des fonds en question. Le cha-

pître est adopté. On adopte aussi, après une discussion peu intéressante, le chapitre VI, qui porte, pour commissaires-généraux de police, inspecteurs de la librairie, censeurs dramatiques, impressions extraordinaires, représentations de la saint Louis, dépenses accidentelles, estafettes, frais d'envoi d'objets d'intérêt public, indemnité au *Moniteur*, 100,000 francs. On adopte une réduction proposée par la commission de 11,200 francs, et on rejette celles de MM. Bogne de Faye et B. Constant.

L'ordre du jour du 23 mars est la discussion de l'amendement fait à l'art. 2 du projet de loi sur les délits de la presse; l'art. amendé est ainsi conçu : *Toute attaque par l'un des mêmes moyens, contre la dignité royale, l'ordre de successibilité au trône, les droits que le Roi tient de sa naissance, ceux en vertu desquels il a donné la charte, son autorité constitutionnelle, l'inviolabilité de sa personne, etc.* M. Labbey de Pompières parcourt l'histoire de France, et rappelle la proclamation de Saint-Ouen, pour prouver que le Roi n'avoit aucun *droit* antérieur à la charte, et il veut en conséquence retrancher de l'art. les mots qui le lui attribuent. M. Chifflet, rapporteur, rappelle tous les argumens présentés pour et contre dans les deux chambres, et vote en faveur de l'amendement. M. Manuel rejette la loi en entier. M. Bazire réfute M. Labbey de Pompières, et établit que le Roi avoit des droits antérieurs à la charte; il insiste surtout sur l'ordre de successibilité héréditaire, toujours reconnu en France, et auquel Louis XVIII n'a jamais renoncé même dans le malheur. Ce discours a été fort applaudi pour les nobles sentimens dont il étoit rempli. L'amendement de M. de Pompières, auquel se réunit M. Manuel, est rejeté à une immense majorité. L'art. 2 est de même adopté; on vote sur l'ensemble de la loi, qui est adopté à une majorité de 245 contre 99.

On reprend la discussion sur le budjet. Le chap. VII porte 23,200,000 f. pour le clergé. Aucun amendement n'a été proposé. M. le baron de Creuzé invite le ministère à mettre l'année prochaine le budjet en rapport avec les besoins de la religion. Le chapitre est adopté aussi bien que le VIIIe., qui porte pour les cultes non catholiques 575,000 fr. Diverses réductions et augmentations sont proposées au chap. IX, qui porte pour les ponts et chaussées 30,500,000 fr.; toutes sont rejetées et le chap. adopté. L'on passe au chap. X, constructions et bâtimens d'intérêt général à Paris et à Saint-Denis, 2,400,000 fr. La commission propose une réduction de 1 million, qui est combattue par M. de Cayrol. La discussion est continuée à lundi.

Le 25 mars, après un rapport sur quelques pétitions qui n'offrent aucun intérêt, on reprend la discussion du budjet de l'intérieur au chapitre X, qui porte pour constructions et bâtimens d'intérêt général à Paris et à Saint-Denis, 2,4000,000 fr. La commission propose une réduction de 100,000 fr., qui est rejetée; M. de Bourienne retire la proposition qu'il avoit faite de rendre les bâtimens de la rue de Rivoli au ministère des finances, et d'affecter 1 million par an à l'achèvement de ces bâtimens. M. de Girardin, qui a la parole sur l'art. concernant l'église de Sainte-Geneviève, déclare qu'il ne peut voter les fonds, avant de savoir ce que sont devenus les restes de J. J. Rousseau et de Voltaire, qui y étoient déposés; il se plaint hautement du peu de res-

pect qu'on a eu pour des grands hommes; il réclame les dépouilles mortelles du premier, pour les replacer à Ermenonville. Il regrette aussi qu'on ait effacé du frontispice, l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnoissante.* M. Pict : les grands hommes ont fait du mal à la France. M. le ministre de l'intérieur répond à M. de Girardin que les restes de Voltaire et de Rousseau sont encore dans un caveau séparé qui est sous une partie de l'église. M. de Marcellus : quand un temple, d'abord profané, est ensuite rendu à sa première destintaion, la croix seule doit remplacer sur son frontispice toute inscription profane. M. de Girardin veut encore parler; on lui crie que c'est assez de scandale. Le chapitre est adopté.

Chapitre XI. *Travaux extraordinaires à la charge de l'Etat dans les départemens*, 2,201,625 fr. M. Leclerc de Beaulieu propose une réduction de 400,000 fr. et M. de Corcelles une augmentation de 200,000 f. pour l'assainissement des prisons; il s'étend particulièrement sur celles de Lyon, et descend dans de très-grands détails; les deux amendemens sont combattus, l'un par M. Duhamel, et l'autre par M. de Corbière; ils sont rejetés et le chapitre adopté. Chap. XII. *Dépenses fixes ou communes à plusieurs départemens*, 12,828,966 fr. La commission propose de donner au chapitre XI, 337,124 fr. de plus qu'en 1820. M. Chabaillier demande qu'on réduise d'un cinquième le traitement des préfets et les abonnemens des préfectures; il est appuyé par MM. de Robin-Scévole, Leroux du Chatelet, Méchin. M. de Berbis désire que l'emploi des fonds affectés aux préfectures soit soumis chaque année au conseil du département.

***La Vérité sur l'Enseignement mutuel, considéré dans sa nature, son origine et ses effets; par* M. Dubois-Bergeron.**

Ce qui a été dit, l'année dernière, à la tribune de la chambre des députés sur l'enseignement mutuel, lors de la discussion du budget, a donné lieu à M. Dubois-Bergeron de revenir sur une matière qu'il a déjà traitée avec le zèle le plus louable. Nous avons rendu compte de ses premiers écrits sur ce sujet; celui-ci est plus étendu encore, et renferme des considérations et des faits qui militent également en faveur des Ecoles chrétiennes. L'opinion publique est sur ce point entièrement d'accord avec l'auteur; quelle que soit en elle-même la méthode d'enseignement mutuel, ses résultats n'ont pas été généralement favorables; aussi ces écoles tombent de tous côtés. De tristes exemples leur ont ôté toute confiance et tout crédit, et les écoles des Frères n'en ont obtenu que plus d'estime, et n'en sont que plus recherchées. Nous parlerons plus au long de l'écrit de M. Dubois-Bergeron, qui contient des détails curieux; nous regretterons seulement que l'auteur n'ait pas été un peu plus court. Mais on peut dire qu'il a battu l'enseignement mutuel en ruines.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 3 fr. et 3 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez l'auteur; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur la mission de la Louisiane.

On sait que M. Dubourg, évêque de la Louisiane, a, dans son dernier voyage en Europe, engagé plusieurs ecclésiastiques à le suivre dans cette mission lointaine. Quelques-uns sont partis de France, d'autres des Pays-Bas, d'autres d'Italie; parmi ces derniers se trouvent des prêtres de la congrégation de la mission que nous appelons Lazaristes. Ils ont suivi M. Dubourg dans l'intention de diriger son séminaire, ou d'aller prêcher la foi chez les sauvages. Un de ces missionnaires, M. Joseph Rosati, a rendu compte de l'état de la religion en ce pays, par une lettre du 4 mai de l'année dernière. Cette lettre, écrite à ses confrères d'Europe, a été insérée dans un des derniers numéros de l'*Encyclopédie ecclésiastique* de Naples; elle est fort longue, mais nous n'en extrairons que ce qui nous paroîtra d'un plus grand intérêt.

M. Rosati commence par remercier les bienfaiteurs de la mission qui y avoient envoyé des dons en nature, comme livres, ornemens d'autel, vases sacrés, reliquaires, etc. Les caisses lui étoient arrivées en bon état, et le missionnaire nomme avec reconnoissance le prince Altieri, le marquis Massimi et M. Giorgi, qui avoient témoigné plus de zèle et de générosité pour cette église pauvre.

On n'avoit pu encore commencer les missions chez les sauvages. M. de Andreis devoit s'y rendre lorsqu'il a été enlevé par la mort. Depuis il ne s'est pas présenté d'occasions favorables, et tous les prêtres que M. Dubourg a attirés d'Europe sont à peine suffisans pour les besoins du diocèse. Les Lazaristes étoient employés dans les paroisses ou pour le séminaire. Ce dernier établissement n'est pas à Saint-Louis, où réside M. l'évêque; mais dans un lieu qu'on appelle les Barrenes, à cent milles de Saint-Louis. Ce lieu, couvert de bois, compte environ cent quarante familles catholiques originaires d'Angleterre ou d'Irlande, qui occupent chacune un terrain, et qui forment la paroisse, ou, comme on l'appelle, la congrégation. Le séminaire est au centre de ce territoire, qui a quinze milles de rayon; l'église est à peu de distance; la

habitans s'y rendent de tous côtés les dimanches et fêtes. Ils sont exacts et réguliers, et s'approchent des sacremens tous les mois. L'office se fait avec pompe, les instructions sont suivies, et il y a toujours un certain nombre de communions à la grand'messe.

M. Rosati passoit le samedi à confesser; il faisoit le catéchisme aux enfans, et les préparoit pour la confirmation; car M. l'évêque venoit tous les ans passer quelque temps au séminaire. Dans les familles la religion étoit honorée et pratiquée, la prière se faisoit en commun, les mœurs étoient régulières; on n'entendoit point parler de scandales. A l'église chacun se tenoit dans la posture la plus convenable, et les protestans, quand ils y paroissoient, se conformoient à l'exemple des autres. Il y avoit parmi les jeunes filles des dispositions pour l'état religieux. M. Cellini, confrère de M. Rosati, étoit chargé de la visite des malades; emploi pénible, vu la distance des lieux, mais qui lui donnoit moyen d'exercer sa charité; car il distribuoit des remèdes *gratis* à de pauvres gens qui n'avoient pas la ressource d'appeler des médecins, lesquels sont rares, éloignés et fort chers.

Il y avoit au séminaire quatre missionnaires, trois jeunes clercs, qui sont pareillement de la congrégation, et huit séminaristes, outre des frères servans et des domestiques. Le bâtiment du séminaire étoit suffisant, sans être vaste. La plantation et le produit d'un moulin appartenoient à M. l'évêque, et fournissoient à la nourriture des séminaristes. M. Rosati entre dans quelques détails sur le temporel et le spirituel de l'établissement, et demande avec instance qu'on leur envoie de Rome un supérieur; sa modestie lui faisant croire qu'il n'est point propre à cet emploi. M. Cellini, outre ses autres occupations, alloit visiter de temps en temps une congrégation d'environ soixante-dix familles françoises, située à la Nouvelle-Madrid, sur le Mississipi, à plus de cent milles du séminaire, et qui n'avoit point de prêtres depuis vingt ans; il y alla pour la première fois, au mois de mars 1821, baptisa beaucoup d'adultes, entr'autres deux protestans, et décida les habitans à construire une église. M. Potini, ordonné prêtre, en 1819, commençoit à parler l'anglois et à exercer le ministère; il avoit déjà converti des protestans. M. Rossetti, autre jeune prêtre, commençoit aussi à en exercer les fonctions; mais une chute qu'il a faite a privé pour quelque temps de

son secours. M. Pichitoli, jeune prêtre, employé dans la basse Louisiane, devoit revenir au séminaire pour prononcer ses vœux. Trois jeunes novices, MM. de Nekere, Rossi et Vergani, faisoient leur cours de théologie.

D'autres confrères de M. Rosati remplissoient des emplois hors du séminaire. M. Jean-Baptiste Aquaroni étoit chargé de trois paroisses, savoir, Saint-Charles, le Portage des Sioux et les Dardennes, toutes habitées par des François; et situées à douze ou quinze milles les unes des autres, à trente milles de Saint-Louis, et à plus de cent vingt du séminaire. C'est un homme apostolique qui vit très-pauvrement, et qui est singulièrement respecté par ses paroissiens, qui sont très-pauvres aussi; il n'est occupé que de leur avancement spirituel. Un autre prêtre, M. Ferrari, qui a fait ses vœux en 1819, a eu aussi beaucoup de succès au poste Vincennes, ancien établissement françois; il y a bâti une église, et a rappelé à la religion ceux qui l'avoient oubliée. Enfin le dernier des prêtres de Saint-Lazare, employé hors du séminaire, est M. Borgua, qui a été envoyé dans la basse Louisiane, par avis de médecins, et qui est aujourd'hui rétabli; mais qui est resté à la Nouvelle-Orléans pour remplacer un prêtre malade. En tout, dit M. Rosati, nous sommes neuf prêtres et trois clercs; de plus il y a trois postulans, dont deux prêtres d'un mérite distingué, et un clerc qui demeure au collége Saint-Louis, et qui s'est converti, il y a quelques années, étant né de parens protestans; sa piété et sa ferveur le rendront très-utile à cette mission.

Au total, l'état de la religion dans la Louisiane est satisfaisant; il n'y avoit, avant l'arrivée de M. l'évêque, que dix prêtres, presque tous âgés et infirmes; actuellement il y en a quarante, tous exemplaires. Ils ont gagné aisément l'estime et la confiance des peuples. On a élevé dans la basse Louisiane, pays plus riche, des églises en briques, non-seulement convenables, mais même belles. Beaucoup de gens reviennent à la religion, la piété est en honneur; la jeunesse donne de grandes espérances; il y a eu de nombreuses premières communions. Il y a des colléges et des couvens où on donne une éducation chrétienne; ce qui est très-important; car précédemment l'éducation étoit entre les mains des protestans ou des gens sans religion. Un de ces colléges, qui contient plus de cinquante élèves, est établi à Saint-Louis, près la maison

de M. l'évêque, et dirigé par des prêtres qui vivent avec lui; un autre, à la Nouvelle-Orléans, a plus de soixante élèves; et un troisième est commencé dans un autre lieu. Nous nous proposons aussi d'en former un (1). Il y a un couvent de religieuses pour l'éducation des jeunes filles, à Florissant, et ce couvent en formera d'autres. Les Ursulines font beaucoup de bien à la Nouvelle-Orléans.

Ce qui est arrivé dans cette dernière ville est un coup admirable de la Providence. Le Père Antoine, Espagnol, qui étoit fort opposé à M. l'évêque, s'est réconcilié avec le prélat, et est peut-être l'ecclésiastique qui lui est le plus attaché dans tout le diocèse. M. Dubourg, dans la visite qu'il a faite de toutes les paroisses de la basse Louisiane, a été reçu avec des signes étonnans de respect; cela a été d'autant plus remarquable dans un pays républicain, où le président même du congrès est traité comme un simple particulier. On conduisoit le prélat d'une paroisse à l'autre; le peuple et les magistrats lui rendoient à l'envi des honneurs. On se portoit en foule à l'église pour l'entendre; dans la paroisse de l'Assomption il a confirmé douze cents personnes. M. l'évêque a tenu, à la Nouvelle-Orléans, un synode diocésain, et a admiré le zèle des curés de cette partie du diocèse, qui, ayant appris les besoins du séminaire, ont résolu d'envoyer tous les ans à la Nouvelle-Orléans une somme pour cet établissement. Ce trait de charité de leur part est aussi honorable pour eux que rassurant pour la maison; car la haute Louisiane, où le séminaire est établi, n'est pas riche, et offre peu de ressources.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. Jean-Pierre de Gallien de Chabons, qui avoit été nommé évêque du Puy, en 1817, et institué le 1er. octobre de cette année, a été nommé par S. M. à l'évêché d'Amiens, en remplacement de M. de Bombelles. M. de Chabons est né au diocèse de Grenoble, et étoit en dernier lieu aumônier de quartier de S. A. R. MONSIEUR.

(1) Il paroît que ce seroit dans la paroisse de l'Assomption, sur le Mississipi, où il étoit question de former une maison de la congrégation.

— Puisque les libéraux de province se règlent sur ce qui se passe dans la capitale, il seroit bon qu'ils sussent tous que leurs amis de Paris se sont amendés, et que les exercices des missionnaires sont parfaitement calmes. Non-seulement il n'y a plus de tumulte dans l'église, de cris, de dérisions et d'insultes; mais le plus grand ordre et le plus édifiant recueillement règnent à tous les exercices. Hommes, jeunes gens, tous écoutent, chantent et prient tour à tour. On cite d'heureux exemples de retour à Dieu; le nombre des confessions augmente, on s'arrache à de pernicieuses habitudes, on cède à la force de la parole divine. De touchantes cérémonies ont eu lieu. Mardi dernier, on a fait à Bonne-Nouvelle la consécration des enfans; l'église étoit entièrement pleine. M. le curé a désiré présider lui-même à la cérémonie, assisté des missionnaires, qu'il seconde bien par son zèle. Il a adressé aux enfans et aux mères les paroles les plus affectueuses, et a célébré pour eux la messe, qui a été servie par les missionnaires. La bénédiction des enfans a été accompagnée des vœux les plus tendres pour eux, tant de la part du vénérable pasteur que de la part des missionnaires, qui se sont montrés en cette occasion les dignes ministres de celui qui disoit : Laissez venir à moi les enfans. L'innocence de cet âge, la sensibilité des mères, leur empressement à se rendre à la cérémonie et à invoquer sur leurs enfans la protection divine, l'air de bonté de M. le curé et de ses coopérateurs, tout a donné à cette cérémonie un vif intérêt. On fait, dans les diverses églises, des retraites et des neuvaines qui sont toujours de plus en plus suivies, et qui préparent les fidèles d'une manière plus prochaine à la grâce de la réconciliation.

— La conférence de Saint-Sulpice, dimanche dernier, avoit pour objet la nécessité de la religion dans l'intérêt de la société. Si tous les siècles, a dit l'orateur, sont marqués à des traits qui les distinguent, on peut dire que le caractère du nôtre est un amour extrême de l'indépendance. On se lasse de toute autorité tant civile que religieuse, et on prétend consacrer des droits et fonder une société sans l'intervention de la Divinité : nous croirions voir des architectes imprudens qui essaient d'élever un édifice sans l'asseoir sur des fondemens solides. Pour combattre une idée trop commune et trop funeste, il importe de faire voir que la religion peut seule assurer l'ordre public et la liberté des par-

ticuliers. Pour mieux prouver la première partie, M. l'abbé Frayssinous a supposé un Etat sans religion : alors toutes les passions se déchaînent, les liens de la société se relâchent, la force seule peut arrêter les crimes, et il faudra bientôt des lois de fer pour gouverner un peuple sans Dieu. C'est Montesquieu qui l'a dit : Moins la religion est réprimante, plus la loi doit réprimer : ainsi l'homme, en voulant se rendre indépendant de Dieu, se rend esclave de l'homme; et c'est principalement chez les nations impies qu'il s'élève des tyrans. Et ne croyez pas, a ajouté l'orateur, qu'un spiritualisme vague soit une religion suffisante pour le bonheur des peuples; Bossuet l'a dit avec beaucoup de sens : Le déisme n'est qu'un athéisme déguisé; et nous voyons que tous les législateurs, en faisant intervenir la religion dans le gouvernement, ne se sont pas contentés de quelques idées confuses sur la Divinité, mais qu'ils ont présenté un ensemble de croyances, de préceptes, de pratiques et de culte envers Dieu. Arrivé à sa seconde partie, M. Frayssinous a annoncé qu'elle ne seroit encore qu'un développement de la première, et, après quelques considérations analogues, il examine si l'on peut appliquer à la religion cet adage si rebattu aujourd'hui, qu'il faut marcher avec son siècle. L'orateur a reconnu, avec beaucoup de sagesse, de tact et de bonne foi, ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette maxime, et l'a séparé de l'extension exagérée qu'on lui donne trop souvent. Quand il s'agit des sciences, a-t-il dit, des arts, des découvertes nouvelles et constatées par l'expérience, de l'observation de la nature, et des différentes branches des connoissances humaines, on peut, sans doute, marcher avec son siècle; rejeter les théories admises autrefois par les savans et les physiciens, et recevoir avec empressement des lumières, fruit des travaux et des recherches des contemporains. Quand il s'agit d'institutions politiques et des systèmes sur l'organisation de la société, ne parlons point avec mépris des temps de nos pères, aussi sages, peut-être, que nous; toutefois laissons la société telle que le temps l'a faite, et ne nous roidissons pas contre l'esprit général. Mais quand il s'agit de vertu, de probité, d'honneur, de religion, il faut le dire, marcher avec son siècle c'est foiblesse et pusillanimité. Les grands hommes, dans les temps anciens, les saints dans tous les siècles, ont lutté contre les vices de leur temps; ils ne se conformoient pas au monde;

Ils opposoient, au contraire, leur exemple à la contagion des mauvaises mœurs. Il est généreux, il est honorable de se rallier à la religion alors qu'elle est en butte à plus d'attaques et d'outrages. L'orateur a fini par des vœux pour la perpétuité de la religion en France. La prochaine conférence n'aura lieu que le dimanche de la Quasimodo.

— Le mercredi 27, il y a eu, dans un hôtel particulier, rue de Varennes, une assemblée de charité pour les victimes de la révolution. MADAME et Mme. la duchesse de Berri y ont assisté, ainsi qu'un grand nombre de personnes de distinction. M. l'abbé de Saligny a prononcé le discours, où, après avoir peint, d'une manière générale, les désastres d'une époque funeste, et les crimes commis contre Dieu et contre l'humanité, il en a montré l'expiation d'abord dans les souffrances des victimes de la cause royale, puis dans les bienfaits des ames généreuses. Il a considéré tant de malheureux proscrits, tant d'illustres condamnés, comme portant le poids des iniquités générales. Les uns ont souffert la mort et l'exil avec courage; les autres vivent encore, mais éprouvent toutes les rigueurs du besoin, et leur retour dans leur patrie semble leur rendre plus amère la privation des biens qu'ils ont perdus. C'est à la charité qu'il appartient d'adoucir leur sort. M. de Saligny a invoqué en leur faveur les motifs les plus pressans; et, en admirant le zèle pour les bonnes œuvres qui a paru redoubler de nos jours, il a appelé sur celle-ci tout l'intérêt de son auditoire, et a fini par le développement de cette pensée, qu'une si excellente œuvre offroit à la fois un moyen d'expier le passé et de garantir notre avenir, dans un moment où des bruits de révolte et d'impiété grondoient autour de nous, et menaçoient la société toute entière. Ce discours, qui a paru non moins remarquable par l'élégance de la composition que par des mouvemens pleins de sensibilité en faveur des victimes de la cause royale, a été suivi de la quête, que l'on dit avoir été considérable.

— Il y a eu, cette semaine, une retraite à Saint-Roch, comme dans la plupart des paroisses. Les exercices furent ouverts le dimanche de la Passion, par M. l'abbé d'Espinassous, chanoine de Saint-Denis. Chaque jour, il y a eu méditation le matin, sermon à une heure et conférence le soir. C'est M. l'abbé Le Coq, prédicateur du Carême, qui a prêché le lundi et le jeudi, à une heure; les autres jours, c'est

M. l'abbé Landrieux, du clergé de Sainte-Elisabeth. Les exercices de la semaine sainte auront lieu cette année, à Saint-Roch, comme les années précédentes. Le lundi, le mardi et le mercredi, à une heure, assemblée de charité. Le sermon sera prononcé, le premier jour, par M. l'abbé Cotteret; le second, par M. l'abbé de Janson; et le troisième, par M. l'abbé Fayet. Le jeudi-saint, à trois heures, sermon par M. Landrieux; le vendredi-saint, à midi, l'exercice des trois heures de l'agonie de Notre-Seigneur; M. l'abbé Cotteret fera les méditations; le soir, à cinq heures, la Passion par M. d'Espinassous. Toutes les quêtes auront pour but de soutenir l'établissement des Frères des écoles et celui des Clercs, formés l'un et l'autre sur la paroisse, et de fournir en outre aux besoins des pauvres. Il y a indulgence plénière, le vendredi, pour l'exercice de l'agonie.

— Le lundi-saint, il y aura, comme à l'ordinaire, une assemblée de charité dans l'église de Saint-Sulpice, pour les enfans délaissés de l'œuvre de Mme. de Carcado; M. l'abbé Fayet fera le discours. Cet orateur a encore prêché hier à Saint-Roch, pour une assemblée de charité en faveur des Filles de Saint-André.

— La *Société de la morale chrétienne*, dont nous avons fait connoître l'existence et le plan, a tenu, le 19 décembre dernier, sa première assemblée générale, et M. le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, président, a prononcé un discours qui nous a paru confirmer tout ce que nous avions dit de la tendance de cette société. Il n'y sera point question du dogme; toute discussion sur ce point est déclarée *dangereuse*; et l'on sent, en effet, combien il seroit contraire à la charité de tâcher de prouver à un socinien la divinité de J. C., et combien il y auroit de l'inhumanité de convaincre un anabaptiste de la nécessité du baptême. On peut croire que personne, dans la société, ne se rendra coupable d'excès de zèle à cet égard; on y a mis bon ordre. La première liste générale des souscripteurs, qui est à la suite du discours, présente environ quatre-vingts noms pris dans les diverses classes de la société : les protestans y sont les plus nombreux; leurs pasteurs, tant luthériens que calvinistes, plusieurs négocians allemands établis en France, quelques gens de lettres, et en général beaucoup de noms étrangers, voilà ce qui remplit surtout la liste. On y voit deux prêtres, dont l'un a depuis long-temps

abandonné son état, et dont l'autre a appris avec étonnement en quelle compagnie il se trouvoit, et se propose de n'y plus retourner ; aussi bien on dit que sa présence a un peu étonné l'assemblée ; et je suis persuadé qu'on y sera plus à l'aise quand on n'aura plus un témoin qui pourroit être incommode en plus d'une occasion.

— La mission militaire que M. l'abbé de Janson avoit commencée, il y a déjà quelque temps, à Versailles, et dont les exercices avoient lieu chaque semaine, vient d'être terminée par une communion générale. Des militaires de tous grades et de différens corps, et les pages du Roi, ont pris part à cet acte de religion. M. le prince de Croï, grand-aumônier de France, s'étoit rendu pour cet effet à Versailles, avec M. l'abbé Feutrier, et a présidé à la cérémonie. Le prélat a donné la confirmation aux militaires, et a applaudi à leurs heureuses dispositions, ainsi qu'au zèle des missionnaires.

— On nous invite à faire mention de la mort édifiante d'un jeune homme, nommé Jean-Louis-Eléonor Gy, élève en droit à Paris, qui, frappé d'une maladie grave, et ayant été obligé de retourner dans son pays natal, à la Feuillie (Seine-Inférieure), y a donné l'exemple de la patience et de l'attachement à la religion, et a reçu les sacremens de l'Eglise avec des marques d'une foi vive ; ce jeune homme n'avoit que 20 ans.

— Une société de missionnaires, formée dans le département de la Meuse, qui est encore réuni en ce moment au diocèse de Nanci, y a donné depuis quelque temps des missions dont on a éprouvé déjà d'heureux effets. M. Proth, curé de Charny, arrondissement de Verdun, est à la tête de ces missionnaires ; leur première mission s'est faite à Berthelainville, dans le même arrondissement : le 3 février, ils en ont commencé une autre à Ornes, autre paroisse voisine. Cette mission a été suivie de conversions, entr'autre, de celle d'un protestant. En dernier lieu, les missionnaires ont prêché aux Eparges, canton de Fresnes. La plantation de la croix s'est faite le vendredi avant le troisième dimanche de carême. Il avoit fallu appeler des confesseurs du dehors. Des restitutions plus ou moins considérables ont eu lieu, et ces preuves non équivoques de conversion ont même tellement touché un riche, qui jusque là n'avoit pris aucune part à la mission, qu'il en a suivi alors les exercices, et qu'il n'a point voulu accep-

ter une restitution qu'on étoit venu lui offrir. On remarque dans les campagnes une heureuse avidité pour entendre la parole de Dieu, et une disposition à retourner à la religion; mais le petit nombre des ouvriers évangéliques ne permet pas de se porter partout où il seroit nécessaire, et de maintenir le bien commencé en plusieurs endroits.

— Il a paru une *Relation de deux guérisons extraordinaires opérées à Metz* (1), avec des extraits de lettres relatives à ces guérisons. On nous avoit communiqué précédemment une lettre manuscrite où une de ces guérisons étoit racontée, et nous avions différé d'en parler : plusieurs raisons nous engageoient à garder ce silence. Nous entendions dire, dans le même temps, que de semblables guérisons avoient lieu en plusieurs endroits, et nous attendions la confirmation des bruits qui circuloient à cet égard. Aujourd'hui, nous ferons au moins mention de deux faits consignés dans la *Relation* imprimée. Mme. veuve de Salce, de la paroisse Saint-Martin, à Metz, atteinte, depuis plus de quatre ans, d'une maladie fort grave, compliquée d'accidens fâcheux, s'est trouvée guérie, le 20 janvier dernier, au moment où elle recevoit la communion. On avoit écrit pour elle au prince de Hohenlohe, qui avoit répondu que, le 20 janvier, à telle heure, il feroit des prières pour elle, et qu'elle devoit s'y unir. Elle s'y est unie en effet, et a éprouvé, à la même heure, un mieux qui continue, comme elle l'atteste par une lettre du 4 février, qui a été insérée dans le *Journal de la Moselle*. L'autre guérison est celle de Mme. de Noirfontaine, née à Mezières, religieuse, sous le nom de Sœur de saint Louis, dans le couvent des dames de Sainte-Sophie, à Metz. Elle étoit, depuis plusieurs années, dans un état de dépérissement qui faisoit entrevoir sa fin comme très-prochaine. On la recommanda aussi au prince de Hohenlohe, qui fixa des prières pour elle au 30 janvier. A l'heure indiquée, on conduisit la malade auprès de la chapelle de la maison : là elle se trouva tout à coup mieux, marcha seule, et, depuis ce moment, elle jouit d'une bonne santé. A la suite de la relation est une lettre de M. Marchant, médecin à Metz, qui rend compte de ce dont il a été témoin relative-

---

(1) In-8°. de 19 pages; prix, 50 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

avent à la maladie de Mme. de Noirfontaine. Cette lettre n'est pas aussi précise sur le fait de la guérison, et semble dire que le mieux avoit commencé avant le 30 janvier. Il paroît, au surplus, que ces deux guérisons ont fait beaucoup de bruit à Metz, et que beaucoup de personnes sont persuadées qu'elles doivent être attribuées aux prières du prince de Hohenlohe. On parle de semblables événemens arrivés à Paris et ailleurs; nous croyons devoir attendre pour en parler qu'il ait été fait des informations plus précises.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait remettre la somme de 300 fr. aux Sœurs de la Nativité de la ville de Crest (Drôme), qui se destinent à l'instruction des jeunes filles indigentes.

— Par ordonnance du 24 de ce mois, sont nommés : M. de Vaulchier, préfet de Saône et Loire (Macon), à la préfecture du Bas-Rhin (Strasbourg), en remplacement de M. Malouet; M. Brochet de Verigny, préfet de l'Oise (Beauvais), à la préfecture de la Loire-Inférieure (Nantes), en remplacement de M. le comte de Brosses; M. du Bourblanc, sous-préfet à Dinan (Côtes du Nord), à la préfecture de Saône et Loire; M. le chevalier de Balzac, préfet de Tarn et Garonne (Montauban), à la préfecture de l'Oise; M. de Limairac, membre de la chambre des députés et conseiller de préfecture de la Haute-Garonne, à la préfecture de Tarn et Garonne.

— La cour royale a confirmé, par défaut, le jugement rendu par le tribunal correctionnel, et qui condamnoit à six semaines de prison Mme. la baronne Pailhès, pour avoir favorisé l'évasion de Duvergier et de Lavederie de la maison de détention de Sainte-Pélagie.

— La cour royale a confirmé le jugement rendu contre le sieur Barbier du Fay, accusé en diffamation contre le comte de Montlégier; il est condamné à un mois de prison et à 500 fr. d'amende.

— La police a saisi, la semaine dernière, chez un individu dans le faubourg Saint-Germain, un dépôt d'armes, qui ont été portées à la préfecture de police. Deux jours après, on a saisi une autre caisse de fusils, qu'il avoit mis en dépôt hors de son domicile.

— L'école royale de cavalerie de Saumur est dissoute. On assure que le régiment des carabiniers de Monsieur doit se rendre à Saumur pour y rester en garnison.

— Un individu de la bande de Berton a été arrêté à Saint-Calais (Sarthe); on croit que ce pourroit être le général Berton lui-même.

— M. de Sainte-Hermine, maire de Niort, dément les nouvelles données par certains journaux sur des troubles qui auroient eu lieu à Niort (Deux-Sèvres). Il proteste du dévoûment de ses administrés à la cause royale.

— Le 20 mars, on a saisi à Bayonne le sieur Maurin, marchand papetier, prévenu d'avoir fait des propositions séditieuses à un officier de ligne faisant partie du cordon sanitaire.

— Le 14 de ce mois, le maire de Carol, son adjoint, M. Mouroux, chef de bataillon, et un adjudant-major, s'étoient rendus sur les frontières, avec les autorités espagnoles du village de Guils, pour déterminer les limites où devoient être élevées les premières barraques du cordon sanitaire, lor qu'une bande de trente à quarante Espagnols a fondu sur les autorités françoises, et les a emmenées dans le village. Bientôt le village a été cerné par les troupes françoises, et les prisonniers ont été délivrés.

— De fréquens incendies éclatent depuis quelque temps dans le département de la Somme; dans plusieurs villages on s'est vu obligé d'établir une garde contre les incendiaires, qui ne craignent pas de mettre le feu en plein jour.

— L'audace des brigands redouble chaque jour en Corse, et la vie des magistrats est souvent en danger. Le 5 mars, à dix heures du matin, trois gendarmes ont été assassinés et mutilés d'une manière affreuse; le brigadier s'est échappé avec bien de la peine, et assez grièvement blessé.

— M. de Tatischeff, plénipotentiaire de l'empereur de Russie, est arrivé à Vienne, pour essayer, par l'intervention de cette cour, de calmer les différends qui divisent la Russie et la Porte. La Russie paroît cependant avoir tout préparé pour la guerre.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 26 mars, M. le comte Mollien a présenté son rapport sur les cinq projets de loi relatifs aux comptes de 1820. La discussion s'ouvrira jeudi prochain. La chambre s'est ensuite occupée du projet de résolution relatif à la compétence et à la manière de procéder de la cour des pairs; le projet a été adopté, après une discussion dans laquelle ont été entendus MM. les comtes Ferrand, Fabre (de l'Aude), Desèze, Molé, de Pontécoulant, de Boissy-d'Anglas et M. Decazes.

Le 28 mars, M. le comte de Vaudreuil a été admis à succéder à la pairie de feu M. le comte de Vaudreuil, son père. M. le ministre de l'intérieur a présenté ensuite trois projets de loi relatifs, le premier, à la construction d'un pont à Rouen; le second, à l'achèvement du canal de Saint-Maur, et le troisième, aux pensions à accorder aux médecins et aux Sœurs envoyés à Barcelonne. Ces projets sont renvoyés dans les bureaux, et la discussion est fixée à samedi.

M. de Broglie a développé une proposition tendant à l'exécution des lois prohibitives de la traite des nègres. L'ajournement a été prononcé, après une discussion dans laquelle ont été entendus MM. d'Argout, Molé, Lanjuinais, de Barante, le comte de Polignac, le duc Decazes, MM. les ministres de la marine, des finances et des affaires étrangères. La discussion des comptes a été commencée, et continuée au lendemain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 26 mars, la discussion continue sur le chapitre XII du budget de l'intérieur, concernant les traitemens des préfets. MM. de Corbière et de Kergariou combattent les réductions proposées, qui sont soutenues par MM. de Berbis, Sébastiani et Méchin. M. Cornet-d'Incourt persiste dans ses conclusions. Les amendemens de MM. Chaballier, Scévole, Leroux du Châtelet et Méchin, sont rejetés, et on adopte celui de M. Syrieys, qui réduit d'un dixième le traitement des préfets. On passe à la réduction proposée par la commission : M. de Corbière le combat, parce qu'une suppression plus considérable a été adoptée, et parce que le principe de la spécialité doit être repoussé. MM. C. Perrier et de Chauvelin attaquent la dernière proposition du ministre. M. de Villèle donne des explications sur la spécialité, telle qu'il convient de l'admettre, et représente que, si on l'admettoit dans le sens des deux derniers préopinans, l'administration seroit transportée dans les chambres, et qu'il seroit en leur pouvoir de supprimer les préfets, en supprimant leurs traitemens. M. Cornet-d'Incourt déclare qu'il retire l'amendement de la commission. Le côté gauche réclame vivement.

M. de la Bourdonnaie pense qu'il appartient au gouvernement de créer des préfectures, et à la chambre d'en déterminer les émolumens. (Vive interruption à droite.) Il explique sa pensée, et semble la restreindre ; il vote pour l'amendement de la commission. M. de Corbière répond au préopinant. La clôture est prononcée, et la réduction rejetée. Chapitre XIII : dépenses variables, spéciales à chaque département, 21,821,085 francs. MM. Cornet-d'Incourt et Sébastiani ont successivement la parole. M. le président donne quelques explications que semble nécessiter l'inattention de la chambre. La discussion est continuée au lendemain.

Le 27 mars, M. de Villèle donne lecture d'un projet de loi qui réduit à 10 francs le *minimum* de la rente inscriptible au grand-livre, qui étoit fixé à 50 francs par la loi du 24 août 1793 ; le but de ce projet est que les petits capitaux jouissent des avantages attachés à la possession des rentes sur l'État : l'examen en est renvoyé aux bureaux. On reprend la discussion sur les dépenses variables des départemens. M. B. Constant demande la suppression des 310,000 francs portés pour les impressions extraordinaires et la tenue des colléges électoraux. Il se plaint de l'influence du gouvernement dans les élections, et il est souvent interrompu par des murmures et des cris : *A la question*. M. de Corbière réfute le préopinant. Le chapitre XIII est adopté. Le chapitre XIV, relatif au secours pour grêle, incendie, etc., est renvoyé à un nouvel examen de la commission : on adopte le XVe, qui porte 5,500,000 francs pour secours aux colons, encouragemens aux gens de lettres, police secrète, etc., malgré une réduction proposée par M. Méchin, qui paroît fort mécontent de la police.

Le budget de l'instruction publique est porté à 2,424,200 fr. Diverses réductions sont proposées par MM. Rondet, Caumartin et Robin.

Scévole. M. Cuvier appuie l'allocation demandée, et parle de l'état ancien et actuel de l'Université; les réductions sont rejetées. M. Foy se plaint de la multiplication extraordinaire des petits séminaires, et de ce que l'instruction gratuite est donnée à une portion trop considérable de notre jeunesse. (Plusieurs voix : *Vous voilà rangé parmi les ennemis des lumières.*) Le chapitre est adopté. On passe au budget de la guerre, dont le 1er. chapitre porte, pour dépenses d'administration centrale, 1,770,000 fr., sur lesquels la commission propose une réduction de 50,000 fr. M. le général Gérard, qui avoit préparé un discours sur tout le budget de la guerre, est un peu étonné quand on lui rappelle que la discussion n'est ouverte que sur le 1er. chapitre. M. Sébastiani demande la parole, et cherche à prouver, par l'exemple de M. Donnadieu à la dernière session, que M. Gérard a droit de parler sur l'ensemble du budget. M. Donnadieu donne des explications, et exprime combien il espère du nouveau ministère. M. Gérard passe à sa péroraison.

Le 28 mars, M. de Bonald se livre à quelques considérations générales sur ce qui fait la véritable force de la France, et réfute ceux qui reprochent au ministère de n'avoir pas soutenu la dignité de la France. Il rappelle cette parole de Buonaparte, selon lui, plus habile administrateur que grand politique : *Comment peut-on gouverner une nation qui lit Voltaire et Rousseau?* M. le duc de Bellune expose combien les réductions sur le budjet de la guerre sont difficiles, et donne des éloges à l'armée : en vain la discorde s'agite sous prétexte de défendre nos libertés, que personne ne songe à attaquer. (Violent orage à gauche). M. le ministre répète sa phrase avec fermeté. Il est accompagné à sa place par les acclamations de la droite.

M. Sébastiani se plaint qu'on n'exécute pas la loi qui assure aux sous-officiers le tiers des places de sous-lieutenant, et que les promotions sont pour les priviléglés. M. de Caux prouve que cette assertion est sans fondement. M. Lafont de Cavaignac loue la justice du Roi à récompenser les services rendus, sans distinction d'opinion ni de parti; mais la justice et la générosité ne peuvent satisfaire des esprits orgueilleux, qui ne veulent reconnoître aucun droit à la clémence royale. Il se fait une vive explosion à gauche; on demande que l'orateur soit rappelé à l'ordre; M. le président s'y refuse. M. Foy déclare que l'armée et la nation françoise n'ont besoin de la clémence de personne, et semble vouloir insinuer que Berton a été poussé à la révolte par des mesures arbitraires dont il avoit été l'objet.

M. de Peyronnet répond que ceux dont parloit M. Lafont ont eu besoin et de clémence et d'amnistie, et que, pour le général Berton, il avoit été déjà l'objet de mesures sévères, mais qu'il avoit eu le malheur de mériter. M. Labbey de Pompières propose une réduction qui est rejetée; on adopte le chapitre avec la réduction de la commission. M. Ternaux se livre à de longs développemens sur la politique de nos voisins et de la Russie en particulier; il paroit ne pas approuver Buonaparte d'avoir entretenu, pour sa seule ambition, des armées énormes. Les réductions qu'il propose, ainsi que celles de plusieurs autres membres, sont rejetées.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, vous avez parlé, dans votre no. 785, du Père Antonin, religieux Augustin à Vienne, et vous paroissez regretter de ne pas le connoitre davantage. J'ai connu particulièrement cet estimable religieux, et j'éprouve quelque plaisir à lui rendre la justice qui lui est due.

Destiné dans sa jeunesse au commerce, le Père Antonin conçut de bonne heure la frivolité des plaisirs et des biens de ce monde, et obtint de sa famille d'entrer dans un des ordres religieux les plus recommandables de l'Autriche, savoir, chez les Augustins réformés, qui ont un couvent à Vienne auprès du palais impérial. Cette maison étoit fort régulière; le Père Antonin s'y distingua bientôt par son mérite et son zèle. Le travail, la prière, le soin du salut des ames, partageoient tous ses momens. Après s'être formé aux connoissances de son état, il reçut le sacerdoce, et se rendit utile dans le ministère extérieur.

Sa réputation le fit choisir pour confesseur de Madame pendant son séjour à Vienne, et, en quittant cette cour, S. A. R. lui fit présent de son portrait, que le bon religieux conserve avec respect. Il a toujours témoigné beaucoup d'intérêt aux François, dont il sait bien la langue, et a rendu de signalés services aux émigrés et aux prêtres déportés de notre nation. Il donnoit des leçons à la jeunesse militaire; il visitoit nos prisonniers de guerre, consolant et instruisant les uns, et procurant aux autres des ressources dans leurs besoins.

Pendant l'occupation de Vienne par les François, le couvent des Augustins fut rempli de malades et de blessés. Les religieux les assistoient avec une charité admirable. La contagion qui se déclara ne refroidit pas leur zèle; ils suivirent même les malades lorsqu'ils eurent été transportés ailleurs; le Père Antonin remplissoit avec tant d'ardeur ce ministère de charité, que le supérieur fut obligé de le lui interdire. Plusieurs prêtres ou religieux furent victimes de l'épidémie; et, outre ceux du pays, il y eut environ quarante-cinq prêtres françois, italiens ou flamands, qui trouvèrent la mort dans cet exercice de la charité. C'est ainsi que les réfractaires se vengeoient d'une ingrate patrie.

La science chez le Père Antonin va de pair avec la piété, et la confiance que lui attirent ses lumières ne lui a rien fait perdre de sa modestie. Il a une nombreuse bibliothèque, qui n'est point pour lui un objet de luxe ou de curiosité inutile. La simple vue du Père est une sorte de prédication, et sa figure ouverte, mais pleine de calme et de réserve, prévient en sa faveur.

Lorsque je quittai Vienne, où je laissois de nombreux élèves qui m'étoient chers, je ne crus pouvoir leur donner de meilleurs avis que celui d'accorder leur confiance au Père Antonin, et j'ai su que ceux qui avoient été fidèles à ce conseil s'étoient maintenus dans des sentimens dignes de leur première éducation.

Vous pouvez faire un usage public de cette Notice, qui est une sorte de dette de ma part envers un estimable étranger.

J'ai l'honneur d'être.......

J. J. C. Deschambières.

Strasbourg, 21 février 1822.

Grammaire hébraïque à l'usage des écoles de Sorbonne, avec laquelle on peut apprendre les principes de l'hébreu sans le secours d'aucun maître; par l'abbé Ladvocat (1).

Jean-Baptiste Ladvocat, docteur et professeur de Sorbonne, fut un des plus savans hébraïsans du dernier siècle; il étoit né à Vaucouleurs, en 1709. Le duc d'Orléans, qui demeuroit à Sainte-Geneviève, fonda pour lui en Sorbonne une chaire destinée à l'explication de l'Ecriture sainte d'après le texte hébreu. L'abbé Ladvocat remplit cette chaire avec honneur, et fit soutenir des thèses savantes sur le Pentateuque, les Psaumes et le livre de Job. Il mourut à Paris, le 29 décembre 1765, laissant plusieurs écrits qui prouvent des connoissances très-variées et une sage critique. Nous ne devons parler ici que de sa *Grammaire hébraïque*, qui parut d'abord en 1755, et qui a été réimprimée plusieurs fois depuis. L'auteur s'étoit proposé, comme il le dit dans sa *Préface*, de faire une grammaire si claire qu'on pût l'apprendre sans maître, et si courte qu'on pût la savoir en quinze jours, ou dans un mois au plus. Dans les commencemens il ajoute à chaque lettre et à chaque mot hébreu sa prononciation en caractères romains, afin d'y accoutumer peu à peu les étudians. Il dispose les conjugaisons dans des tables et des formules qui lui ont paru d'un usage plus commode. Enfin il annonce que, pour épargner à ses élèves la peine et le dégoût que les points et les accens causent ordinairement, il en a écarté toutes les minuties et les inutilités, ne se servant des points qu'autant que cela est nécessaire pour l'intelligence et la prononciation du texte sacré.

Tel est le compte que l'abbé Ladvocat rend lui-même de son plan. Ceux qui ont cultivé depuis lui la langue sainte paroissent avoir approuvé sa méthode. M. Audran, professeur d'hébreu au collége de France, mort il y a quelques années, avoit pris la peine de revoir cette grammaire, et d'en perfectionner quelques parties. On annonce que cette nouvelle édition a été revue et soigneusement corrigée. Puisse-t-elle contribuer à répandre le goût d'une étude qui se lie de si près avec la connoissance de la religion, et qui auroit tant besoin d'être encouragée de nos jours!

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon père, rue de l'Ecole de Médecine; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sainte Bible, en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des Préfaces et des Dissertations 8e. livraison (1).

Cette livraison se compose des tomes XIV et XV, qui renferment, l'un Jérémie et Baruch, et l'autre Ezéchiel. Dans le premier de ces deux volumes il y a, outre le texte latin des deux prophètes et la version du Père de Carrières, une *Préface* sur Jérémie, une autre sur Baruch, une Dissertation sur les Réchabites, espèce de solitaires qui existoient autrefois chez les Juifs, et une Dissertation sur les ruines de Babylone. La Dissertation sur les Réchabites est de dom Calmet, et est assez curieuse; elle n'est pas d'ailleurs très-longue. La Dissertation sur les ruines de Babylone est une addition des nouveaux éditeurs; cette Dissertation, qui avoit déjà paru dans le tome XLVIII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, est de feu M. le baron de Sainte-Croix, ce savant, si connu par son *Examen des Historiens d'Alexandre*, et par ses *Recherches sur les anciens Mystères*, et enlevé, il y a quelques années (le 11 mars 1809), à la religion et aux lettres. On doit féliciter les éditeurs d'avoir enrichi leur édition de ce morceau : les connoissances de M. de Sainte-Croix, son esprit de sagesse et de critique, et son attachement profond à la religion, donnent une grande autorité à ses recherches. Il établit

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. chaque volume, et 8 fr. franc de port.

dans sa Dissertation que les anciennes prophéties sur Babylone ont été accomplies à la lettre, et il le prouve par le témoignage des historiens et des voyageurs, dont plusieurs très-modernes.

Le tome XV contient, avec le texte d'Ezéchiel et la version de Carrières, une *Préface* sur ce prophète, et quatre Dissertations. La première roule sur les 390 ans dont il est parlé dans le chapitre IV d'Ezéchiel, et examine les divers sentimens des commentateurs sur cette prophétie. Les Dissertations sur le retour des dix tribus et sur Gog et Magog sont de dom Calmet; mais Rondet y a ajouté plusieurs choses. Il défend le sentiment de dom Calmet sur Gog et Magog contre l'abbé de Vence, le Père Houbigant et l'abbé Joubert; ce qu'il a ajouté sur ce point à la Dissertation de dom Calmet paroîtra un peu long et chargé d'érudition; mais Rondet ne savoit pas être court. Une dernière Dissertation de lui dans ce volume traite de la coudée hébraïque pour servir à l'intelligence du XL[e]. chapitre d'Ezéchiel; Rondet s'y déclare encore pour le sentiment de dom Calmet relativement à l'évaluation de la coudée, et il combat des *Remarques critiques* insérées dans le *Mercure de 1748*, et qui avoient pour auteur l'abbé Bellenger, docteur de Sorbonne, mort à Paris le 12 avril 1749.

Nous nous contenterons de faire remarquer que cette édition marche assez rapidement; voilà 15 volumes publiés sur 25 que doit avoir l'entreprise. Cette diligence ne paroît point nuire au soin de l'exécution. Nous avions en dernier lieu exprimé la crainte qu'un incident fâcheux ne vînt arrêter cette édition, ainsi que quelques autres ouvrages commencés par le même libraire; mais nous apprenons avec plaisir que les difficultés se sont applanies, et que l'éditeur n'avoit éprouvé que quelques embarras qui n'étoient point d'une nature très-grave. L'impression n'a même pas

été interrompue. Nous venons de recevoir en ce moment le IIIe. volume du nouveau Massillon, qui est absolument conforme aux premiers volumes. On a publié aussi le tome IV du *Dictionnaire universel des Sciences ecclésiastiques*, et on assure que de nouveaux volumes des autres éditions vont être mis au jour très-prochainement.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. continue d'assister aux prédications du Carême dans sa chapelle.

— Le 5 mars, a été tenue au palais Quirinal une séance dite *antipréparatoire* de la congrégation des Rits, sur les miracles opérés par l'intercession du vénérable Hippolyte Galantini, qui, bien que séculier, fonda à Florence l'édifiante congrégation de la Doctrine chrétienne, dont les membres sont communément appelés *Van Chetoni* (1), à cause de leur maintien simple et modeste. M. le cardinal Galeffi présidoit à cette réunion. On a exposé le saint Sacrement dans l'église nationale de Saint-Jean des Florentins, pour le succès de cette affaire.

— Le 17 décembre 1820, la congrégation de l'Index a condamné les livres suivans : *le Fanatisme et la Superstition*, poëme italien, par C. V. M. ; deux Rapports présentés au parlement de Naples, en novembre et décembre 1820 ; l'*Essai historique et critique sur l'Institution canonique des évêques*, par M. Tabaraud ; *le Mariage des anciens prêtres et le Célibat des modernes*, 4 vol. en italien ; *les Ruines ou Méditations sur*

(1) Nous copions cette nouvelle du *Diario ;* mais il paroîtroit qu'il y a ici quelque méprise. Le nom des confrères dont il est question ici ne peut être *Van Chetoni ;* ce mot n'est point italien. Il est probable qu'on a voulu parler des *Bacchettoni ;* c'est le nom vulgaire d'une confrérie de pieux laïcs de Florence, qui ne font point de vœux, mais qui vivent dans l'exercice de la pénitence et de la charité. Ils se réunissent dans une chapelle particulière pour prier Dieu, et visitent les malades dans les hôpitaux et dans les maisons particulières. Ils sont, dit-on, au nombre de deux ou trois cents bourgeois ou artisans ; le nom de *Bacchettoni*, qui se prend quelquefois en mauvaise part pour signifier de faux dévots, ne doit pas être entendu ici dans une acception fâcheuse. Ces confrères sont estimables par leur zèle et leur charité.

les révolutions des empires, par Volney; la *Justification des Mariages mixtes entre les catholiques et les protestans*, par Léandre Van Ess, professeur et curé à Marbourg (en allemand); la *Théorie civile et pénale du Divorce*; les *Opuscules de Gaspard Morardo* sur divers sujets (cet auteur prenoit le titre de premier apôtre de la révolution françoise en Piémont); les *Lettres de don Roque Léal à un ami*, sur les représentations de l'archevêque de Valence aux cortès, en date du 20 octobre 1820; *Plaintes de l'église d'Espagne*, adressées aux cortès par la députation provinciale de Galice; *Courte Histoire du Célibat* (ces trois ouvrages sont en espagnol); la traduction du nouveau Testament en allemand, par le même; la *Félicité de la Société politique et des principaux moyens de l'obtenir*; *Réflexions sur les sciences sacrées*, par le docteur Laurent Borsini (cette dissertation fut lue dans une séance d'une académie à Sienne, et y excita un grand mécontentement; il fut question d'éliminer l'auteur, qui a fait une rétractation édifiante); et la *Contagion sacrée ou Histoire naturelle de la superstition*. Un décret du 27 novembre 1820 avoit condamné *jusqu'à ce qu'on les corrigeât* les *Institutions de Morale chrétienne*, d'Antoine-Charles Reyberger, 3 vol.

— L'ordination des derniers Quatre-Temps a été faite par M. Caprano, archevêque d'Iconium. Il y a eu quatre tonsurés, quatre minorés, sept sous-diacres, neuf diacres et trois prêtres.

— On cite comme une preuve de la faveur dont jouissent les catholiques en Egypte auprès du pacha Mehemet Aly, que ceux-ci lui ayant demandé de pouvoir construire, par des contributions volontaires, un hôpital pour ceux de leur religion, le pacha non-seulement leur a accordé la demande, mais s'est mis à la tête des souscripteurs pour 500 pièces.

Paris. Le lundi-saint, à huit heures du matin, Monsieur, Mgr. le duc d'Angoulême, Madame et Mme. la duchesse de Berri, se sont rendus à Saint-Germain-l'Auxerrois. LL. AA. RR. ont été reçues par M. le curé, à la tête de son clergé, et conduits dans le chœur de l'église. M. l'évêque de Chartres, premier aumônier de Monsieur, a célébré la messe, et a donné la communion aux Princes et Princesses, qui étoient accompagnés des officiers et des dames de leurs maisons. Après leur action de grâces, LL. AA. RR. ont été

reconduites avec les mêmes honneurs jusqu'à la porte de l'église, et sont retournées aux Tuileries. De nombreux fidèles s'étoient portés à Saint-Germain-l'Auxerrois pour être témoins de cette pieuse cérémonie, où nos Princes ont montré le sentiment profond de religion qui les anime.

— La nomination de M. de Chabons à l'évêché d'Amiens n'étoit que le prélude d'une faveur signalée qui vient d'être accordée à ce prélat. Mme. la duchesse de Berri l'a choisi pour son premier aumônier, et le Roi ayant agréé ce choix, M. de Chabons a prêté serment en cette qualité entre les mains de S. A. R.

— Le dimanche des Rameaux, M. l'archevêque de Paris s'est rendu, à quatre heures, aux Petits-Pères, pour y faire sa visite pastorale. Après s'être fait rendre compte, dans une salle particulière, de l'état de la fabrique, le prélat est entré dans l'église et a entonné les vêpres; il est ensuite monté en chaire, et a adressé au peuple une instruction pleine d'onction et de piété. Le zélé pasteur a donné le salut, et a visité l'église dans toutes ses parties. Les exercices n'ont fini qu'à huit heures du soir. On croit que M. l'archevêque ira, un des dimanches suivans, à l'église de Bonne-Nouvelle. Les exercices des missionnaires continuent à être paisibles et à opérer beaucoup de fruits.

— Les derniers jours du Carême, il y a eu un plus grand nombre d'assemblées de charité. Nous avons parlé de celle pour les victimes de la révolution, à laquelle les Princesses ont assisté, et où M. l'abbé de Salinis (et non de Saligny, comme il a été dit par erreur dans notre dernier numéro) a prêché. Le vendredi suivant, jour où l'Eglise célèbre la fête de la Compassion de la sainte Vierge, Mme. la duchesse de Berri s'est encore rendue à Saint-Roch pour une assemblée de charité en faveur des Sœurs de Saint-André; M. l'abbé Fayet a prêché sur l'éducation. Le même jour il y avoit une autre assemblée de charité à Saint-Nicolas-des-Champs pour le soutien des écoles de filles de la paroisse; M. l'abbé Borderies a fait le discours. Le samedi 30, M. l'abbé Frayssinous a prêché, aux Missions-Etrangères, pour les œuvres de charité de la paroisse. Son discours étoit sur les mauvais livres, sujet que l'orateur traitoit pour la première fois. Il a montré que les auteurs, les distributeurs et les lecteurs de ces ouvrages dangereux étoient tous répréhensibles, quoiqu'à des degrés

différens. Nous donnerons plus tard une analyse de ce discours, que l'orateur doit, dit-on, donner à Saint-Sulpice dans le cours de ses conférences de cette année. Une nombreuse et brillante assemblée étoit réunie, ce jour-là, aux Missions-Etrangères, et MADAME y est venue; beaucoup de personnes ont été obligées de s'en aller faute de place. Le lundi-saint, M. l'abbé Fayet a prêché, à Saint-Sulpice, pour les enfans de l'œuvre de Mme. de Carcado. Son discours, qui avoit été déjà entendu dans la capitale il y a deux ans, étoit sur les causes et les remèdes de nos malheurs, et a offert des considérations frappantes et des mouvemens très-heureux, des tableaux pleins de vigueur et des morceaux où dominoit un sentiment profond de piété. Le mardi-saint, il y a eu encore une assemblée de charité, aux Missions-Etrangères, pour les religieuses pauvres et dénuées de secours. M. l'abbé Feutrier a fait le discours, sur lequel nous nous proposons de revenir.

— La cérémonie qui a terminé, jeudi dernier, la mission militaire de Versailles, a été extrêmement touchante. Des faisceaux d'armes ornoient le chœur de la cathédrale, et une enceinte avoit été préparée pour les militaires. Ces militaires appartenoient presque tous au 4e. régiment de la garde royale et au régiment des grenadiers de la Rochejacquelein. Plusieurs d'entr'eux, qui n'avoient pas été baptisés, ont reçu le sacrement la veille. Le jeudi 28, c'est Mgr. le grand-aumônier qui a dit la messe et qui a donné la communion. Le prélat a adressé une exhortation aux communians, et leur a administré, le soir, le sacrement de confirmation. Des officiers-généraux, des officiers de tous grades, des gardes du corps du Roi, les pages de S. M. et de pieux fidèles, ont pris part à la communion générale. Le nombre et la ferveur de ces heureux chrétiens offroient le spectacle le plus consolant; on n'entendoit pas sans émotion les cantiques chantés avec un concert parfait par tant de voix fortes et mâles. Le renouvellement des vœux du baptême, qui a eu lieu le soir, a été aussi fort touchant. MM. de Janson et d'Escorbiac ont recueilli en ce jour le fruit de leurs travaux et de leur zèle : il y avoit plusieurs mois qu'ils faisoient aux militaires des instructions suivies, et ils sont restés encore quelques jours à Versailles pour couronner leur œuvre par quelques exercices et par des exhortations à la persévérance. Cette mission, qui

est en quelque sorte la continuation de celle de cet été par M. l'abbé Guyon, est un nouveau démenti donné aux détracteurs de cette œuvre; et on aimoit à voir de braves militaires entourer avec recueillement, et écouter avec respect, ces prêtres que naguère l'esprit de révolte et d'impiété poursuivoit avec des cris furieux. Ce contraste prouve de plus en plus que les missionnaires sont chers aux amis de l'ordre et du trône, et ne déplaisent qu'aux ennemis de la paix et de la légitimité.

— On s'agite encore, en ce moment, en faveur de la Pétition de M. Douglas-Loveday, et on nous menace d'un écrit qui a déjà circulé en manuscrit, et dans lequel l'auteur, prenant un faux air d'impartialité, se montre disposé à excuser Mlle. Reboul, mais rejette tout le blâme sur les ecclésiastiques respectables qui l'ont conseillée, et dont il envenime les paroles ou les démarches. On attribue cette nouvelle attaque à un homme qui appartient au clergé par son caractère, mais qui tient à la révolution par les liens les plus étroits, et qui en propage les doctrines avec zèle. Quoi qu'il en soit de cet écrit et de celui auquel on le prête, nous en annonçons aujourd'hui un d'un genre différent, et qui se recommande plus encore par la justesse des vues que par le nom de son auteur. Il a pour titre : *Réflexions préjudicielles sur la Pétition du sieur Loveday*, par M. de Bonald, in-8°. de 14 pag. (1). M. de Bonald ne croit pas nécessaire d'entrer dans la discussion des faits; il s'étonne que M. Douglas vienne se plaindre d'un fait dont lui-même a posé la cause en mettant ses filles dans une pension catholique. « Sa Pétition, dit l'illustre et sage écrivain, n'est ni raisonnable ni légale : il vouloit, sans doute, moins obtenir justice que faire un éclat; ou, peut-être, des hommes qui sont à l'affût de tout ce qui peut enflammer les esprits et jeter dans les chambres et dans la nation des brandons de discorde, ont abusé de son irritation et de son ignorance de nos lois et de notre langue, pour le faire servir d'instrument à leur dessein, sans qu'il puisse recueillir de cette déplorable affaire que du déshonneur pour sa famille, et pour lui-même le malheur affreux, irréparable, de s'être pour jamais aliéné le cœur de son enfant ». M. de Bonald juge donc que la chambre doit repousser une cause de scandale, et

(1) Prix, 50 cent. et 60 cent. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Il émet cet avis dans l'intérêt de M. Loveday lui-même, et pour lui épargner de tristes révélations, qui ne feroient qu'aigrir encore des esprits divisés. Des démêlés de famille ne doivent pas retentir à la tribune, et être livrés à l'intempérance de débats si publics et si orageux. C'est ce que M. de Bonald développe en moraliste sage et en observateur profond. Nous citerons aussi, de son écrit, un passage sur le reproche de prosélytisme que l'on fait à l'Église catholique :

« Et que peut en effet le sieur Loveday attendre de l'intervention de la chambre des députés, et que peut-elle faire de sa pétition ? Peut-elle réformer de sa seule autorité le jugement du tribunal correctionnel, ou empêcher le recours au tribunal supérieur ? Voudroit-elle renvoyer au ministre ? A quel ministre, et pourquoi ? Pour interdire aux étrangers de placer leurs enfans dans des pensions françoises, ou aux maîtres de recevoir des enfans d'une religion différente de la leur ? Pour défendre aux instituteurs d'enseigner leur religion à leurs élèves, ou de ne leur enseigner aucune religion ? Tout cela est absurde, monstrueux, hors de la compétence de tout pouvoir humain, contraire à la liberté de conscience, qui permet d'enseigner, et à la tolérance des cultes qui permet de choisir.

» Et d'ailleurs, à parler philosophiquement, on ôteroit plutôt à l'air sa fluidité, au feu sa chaleur, à l'homme même la faculté de parler, que le prosélytisme à l'erreur ou à la vérité. Tous les systèmes de politique, de morale, de philosophie, de littérature, de physique, en un mot, tout ce qui est objet de croyance et de pratique, cherche à gagner du terrain et à pénétrer dans les esprits. Il n'y a que l'ignorance et la barbarie qui ne sachant rien, n'ont rien à enseigner, et, si elles font des prosélytes, c'est à coups de sabre. Plus il y a d'esprit et de connoissances dans la société, plus il y a parmi les hommes d'erreurs ou de vérités en circulation, et plus il y a d'efforts, de passions, de moyens de les répandre ; et le développement de l'intelligence et le progrès des lumières ne s'obtiennent que par la communication que les hommes se font les uns aux autres de ce qu'ils savent ou de ce qu'ils croient savoir. Et comment voudroit-on que la religion, le premier intérêt de la société, la plus importante affaire de l'homme, n'eût pas son prosélytisme ?

» Le prosélytisme est un devoir pour la vérité ; il est une nécessité de l'erreur. Une religion qui ne fait plus de prosélytes est finie, comme une religion qui fait des martyrs, eût-elle vingt siècles d'existence, ne fait que commencer, et a toute la ferveur de ses premiers temps. Certes, il n'y a jamais eu de prosélytisme plus ardent que celui des philosophes du dernier siècle, où l'on faisoit, d'après les conseils de Voltaire, des livres impies, à six sous, pour les cuisinières. Que n'ont pas fait les révolutionnaires de toutes les époques ? que ne font-ils pas encore pour répandre leur doctrine ? Ils y ont tout employé, depuis la guillotine jusqu'aux chansons ; et la grande entreprise *biblique* qui court le monde est du prosélytisme le plus étendu, si l'on n'aime mieux y voir une adroite spéculation de commerce ».

— Un protestant, âgé de trente-deux ans, a fait abjuration, le 7 mars dernier, à Sallanches, en Savoie. Son courage et sa joie, dans cet acte de religion, ont édifié tous les assistans. M. Vulhiet, curé de la ville, lui a adressé un discours propre à le confirmer dans de si heureuses dispositions.

— On avoit conçu dans les Pays-Bas, après la mort de M. l'évêque de Gand, de vives espérances de voir se conclure prochainement le Concordat annoncé entre le gouvernement de ce pays et le saint Siége. La conduite de M. de Broglie avoit été plus d'une fois présentée, par les ministres, comme un obstacle à un arrangement définitif; mais, depuis huit mois que le prélat est mort, les choses restent sur le même pied qu'auparavant. On ne voit aucune apparence d'une heureuse conclusion d'une affaire si importante, et il paroîtroit même qu'il existe peu d'accord entre le souverain Pontife et le gouvernement : du moins, une lettre officielle, adressée, le 24 août dernier, aux vicaires capitulaires de Gand, et insérée dans les journaux, semble donner des craintes à cet égard. On peut se rappeler que le Pape avoit déclaré consentir, par son Bref du 14 octobre 1820 à M. l'évêque de Gand, qu'à l'avenir le serment constitutionnel exigé des fonctionnaires pût être prêté dans le sens civil ou dans celui de la déclaration de M. l'archevêque de Malines, du 15 mai 1817; le gouvernement consentant enfin qu'on se servît de l'une ou de l'autre de ces formules. Le directeur général des affaires du culte catholique, dans sa lettre du 24 août dernier aux grands-vicaires de Gand, assure que le gouvernement ne s'est jamais opposé à ce qu'on prêtât le serment dans l'un ou dans l'autre sens, et même que le serment *n'a jamais été ni pu être déféré que dans le sens civil.* C'est aussi ce que prétendoit autrefois, parmi nous, l'assemblée constituante, qui, sous ce prétexte, rejetoit toute restriction. Pie VII prononçoit, par son Bref du 14 octobre, que le serment constitutionnel ne peut devenir licite qu'au moyen de la restriction contenue dans chacune des formules qu'il envoyoit, pour cet effet, à M. l'évêque de Gand; il y joignoit une formule de rétractation pour ceux qui avoient prêté ce serment purement et simplement. M. le directeur général n'en assure pas moins, dans sa lettre citée, que *toute clause restrictive, toute addition, et à plus forte raison toute rétractation qu'on exige de ceux qui ont prêté le serment, sont non-seulement hors*

de saison, mais inconvenantes, par la raison qu'elles altèrent, combattent, détruisent même le sens dans lequel le serment a été déféré. Il s'ensuivroit de là qu'en déclarant, ainsi que le demande le saint Père, qu'on ne veut prêter le serment qu'avec la restriction contenue dans les deux formules; on *altère*, on *combat*, on *détruit* cette même restriction exigée par le chef de l'Eglise, et qu'en rétractant le serment prêté sans restriction, on rétracte au fond le sens licite dans lequel il avoit été déféré et prêté. Prétendre faire ainsi la leçon au souverain Pontife et invoquer de telles subtilités, ce ne seroit pas se montrer disposé à entrer en accommodement. Du reste, M. le directeur général paroît persuadé que sa lumineuse théorie sur le serment sera goûtée de MM. les grands-vicaires de Gand, et calmera les scrupules des ecclésiastiques et des fidèles dans ce diocèse. Cette théorie ne repose pourtant que sur une lettre du roi des Pays-Bas, en date du 16 septembre 1815; lettre adressée au prince de Méans, et qui ne dit pas grand'chose; et sur la déclaration de M. de Méans, du 15 mai 1817, acte que ce prélat lui-même a depuis assuré (lettre du 3 juillet 1817, dans le *Journal de la Belgique*) ne contenir aucune restriction.

— Le gouvernement autrichien exécute en ce moment le projet formé depuis long-temps de créer une faculté de théologie protestante dans l'Université de Vienne. Quelques personnes zélées pour l'unité de doctrine avoient vu avec peine cette innovation; mais il paroît que le gouvernement s'est décidé à cette mesure par une considération grave. Les aspirans au ministère protestant alloient jusqu'ici étudier dans les universités d'Iéna, de Leipsick et de Gottingue, et y puisoient les doctrines sociniennes, et le sémi-déisme qu'on y professe ouvertement. Ils apprendront au moins à Vienne à respecter les grands principes de la révélation, et à ne plus se jouer de l'Ecriture par des interprétations qui la tournent en allégories forcées et impies.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. les Princes et Princesses de la famille royale ont fait remettre une somme de 800 francs au sieur Duprad et Michelle Petit, dont le mariage, célébré en 1805, leur a donné vingt-un enfans, dont onze sont encore en vie. Mgr. le duc d'Angoulême a daigné recommander cette famille au ministre de l'intérieur, et Mme. la

duchesse de Berri a bien voulu promettre sa protection pour faire entrer l'un des enfans de cette famille dans l'école des arts et métiers.

— S. A. R. MADAME a accordé une somme de 200 fr. pour un ancien serviteur du Roi, qui lui avoit adressé une pétition par l'entremise de M. le préfet.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a consenti à être la marraine d'une cloche fondue pour l'église Saint-Eloi de Bordeaux. S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux en sera le Parrain. Un magnifique calice, des burettes et leur plateau, une patène, le tout en vermeil, un riche bas d'aube, ont été offert à cette église par l'auguste Princesse, en son nom et au nom de Mgr. le duc de Bordeaux.

— M. le comte Dieudonné de Vézins est nommé sous-préfet de Sainte-Afrique, en remplacement de M. de Blacas, qui passe à la sous-préfecture de Lodève. M. de Lantivy, ancien sous-préfet, est nommé à la sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine, en remplacement de M. Laceste.

— La cour d'assises de Paris a condamné à trois mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende le nommé Hue, qui avoit proféré publiquement un cri séditieux, et résisté à la force armée; cet homme avoit déjà été condamné pour un semblable délit.

— La même cour d'assises a jugé Terry, libraire, pour avoir vendu et distribué le *Supplément aux Chansons de M. Bérenger*, et un ancien pamphlet de Chénier, qui a pour titre : *Pie VI et Louis XVIII*. Le ministère public a vu dans la première brochure une attaque contre l'autorité du Roi, et une provocation à la guerre civile; et dans la seconde un outrage à la morale religieuse. Les jurés, à la majorité de sept contre cinq, ont déclaré Terry coupable : la cour s'est réunie à la majorité, et a condamné l'accusé à six mois d'emprisonnement et 1000 francs d'amende. Elle a ordonné aussi la suppression des brochures. Les débats et plaidoiries ont eu lieu à huis-clos, attendu la gravité des offenses et des provocations renfermées dans les deux écrits.

— On ne peut que s'affliger de la publicité qu'on donne aujourd'hui aux duels, et qui semble rendre la législation complice du plus déplorable préjugé. Samedi il y a eu un duel entre les généraux Lafont et Sémélé, tous deux députés, au sujet d'un mot offensant que quelques journaux avoient attribué à celui-ci à l'égard du premier. Après quelques coups de pistolet, qui heureusement n'ont atteint personne, les témoins, qui étoient quatre autres généraux, deux du côté droit, et deux du côté gauche, ont engagé les combattans à se séparer à l'amiable.

— Le *Moniteur* dément la nouvelle donnée par le *Constitutionnel*, que les préfets de la Charente-Inférieure et du Tarn venoient d'être changés.

— On s'accoutume à faire imprimer ses pétitions à la chambre. Un M. Renaud, instituteur protestant, se plaint qu'on n'a pas voulu lui permettre d'exercer ses fonctions dans le 12e. arrondissement à Paris; et puis, à la fin de sa pétition, il dit qu'il continue de donner ses leçons à deux adresses qu'il indique. Que demande donc ce brave

une courte discussion. M. B. Constant demande des explications sur le licenciement de l'école de Saumur. On lui répond qu'elle sera rétablie ailleurs. M. Maynaud-Lavaux propose une réduction qui est rejetée. M. de Girardin se plaint d'abus dans le service des poudres et salpêtres ; une réduction qu'il demandoit sur cet article est rejetée. Le budget de la guerre est terminé.

On passe au ministère de la marine. M. Labbey de Pompières propose un retranchement qui est rejeté. M. Villemain lit un discours fort long, où il expose ses vues sur la marine. On se lasse de ne pas entendre, et la plupart des députés causent ou s'en vont. M. Villemain, après avoir parlé pendant plus d'une heure, consent à passer une partie de ses feuillets.

Le 1er. avril, le ministre des finances apporte un projet de loi pour autoriser la perception des impôts jusqu'à l'adoption définitive du budget, et il fait sentir l'urgence de cette mesure. Après quelque discussion sur le mode à suivre pour ce projet, l'assemblée se retire immédiatement dans les bureaux, puis rentre en séance, et commence la délibération. Deux ou trois orateurs sont entendus ; la clôture est prononcée : les trois articles du projet sont adoptés séparément, et enfin l'ensemble du projet est adopté au scrutin par 263 suffrages contre 31. Un vice-président et deux secrétaires partent sur-le-champ pour porter le projet à S. M.

La discussion reprend sur le budget de la marine. M. Sébastiani demande une réduction de 5 millions, et regarde la marine comme une brillante superfluité, et son administration comme vicieuse. M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine, s'étonne que l'on veuille rayer la France du nombre des puissances maritimes, et répond aux plaintes élevées contre l'administration. Son discours, qui étoit improvisé, a été entendu avec beaucoup d'intérêt ; l'amendement de M. Sébastiani a été rejeté, et le 1er. chapitre adopté, avec une légère réduction de la commission.

Sur le chapitre II, le général Foy provoque une réduction de 400,000 francs. M. Jurien alloit lui répondre ; mais la chambre n'étant plus en nombre, on est obligé de lever la séance.

Apologie de l'Institut des Jésuites. Nouvelle édition (1).

« On ne pourroit jamais comprendre, dit l'illustre historien de Fénélon, par quel esprit de vertige les gouvernemens dont les Jésuites avoient le mieux mérité ont eu l'imprudence de se priver de leurs plus utiles défenseurs, et à peine se ressouvient-on aujourd'hui des causes puériles et des accusations

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 3 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Pichard, quai Conti; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

dérisoires qui ont servi de prétexte à leur proscription ; on se rappelle seulement que les juges qui déclarèrent le corps entier coupable des plus graves délits, ne purent trouver un seul convaincu parmi tous les membres qui le composoient ». (*Histoire de Fénélon*, tome Ier., page 19.)

Quand un prélat aussi distingué par son caractère, sa sagesse et son talent, tient un pareil langage, on a un peu droit d'être étonné des clameurs et des plaintes d'hommes qui ne se présentent pas sous des titres aussi imposans, et qui viennent aujourd'hui réchauffer ces *causes puériles* et ces *accusations dérisoires*, comme les avoit appelées M. le cardinal de Bausset. Depuis qu'il avoit dans son *Histoire* payé un tribut d'estime aux Jésuites, et qu'il avoit regardé comme ensevelies dans l'oubli les accusations de leurs adversaires, la haine s'est réveillée, et a enfanté de nouveaux pamphlets et des accusations nouvelles. D'un côté, des gens qui veulent qu'on les croie religieux et charitables, ont reproduit contre la société les déclamations les plus ridicules et les plus amères que fit éclore, il y a soixante ans, un parti qui jouissoit alors de quelque influence dans la magistrature; nous avons fait mention dans le temps des pamphlets de M. T. et de M. S., et des articles de la *Chronique* dirigés vers le même but.

D'un autre côté, les ennemis déclarés de la religion n'ont pas manqué de crier contre un corps qu'ils font profession d'honorer de leur haine particulière. On nous a donné des histoires des Jésuites, écrites avec un ton d'emportement à peine concevable. M. Cauchois Lemaire, déjà connu par les services qu'il a rendus à la cause libérale, et par les démêlés que son zèle lui a attirés avec la justice, a fait réimprimer la brochure de d'Alembert contre les Jésuites, et l'a fortifiée de notes violentes, dont le cauteleux académicien lui-même eût rougi. Les pères de la philosophie, quelle que fût leur ardeur à combattre l'objet de leur antipathie, seroient sans doute étonnés et confus du progrès qu'ont fait leurs disciples dans la carrière des invectives contre ce qu'il y a de plus respectable, et ils condamneroient des emportemens auxquels le mauvais goût révolutionnaire nous a seul accoutumés.

Outre ces deux classes d'ennemis des Jésuites, il peut y avoir des hommes droits qui aient quelques préventions contre la société, et qui, à force de la voir en butte à tant d'at-

taques, se sont persuadés qu'elle y avoit donné lieu. C'est à eux principalement que s'adresse cette *Apologie*. Elle parut pour la première fois il y a soixante ans, et fut regardée comme l'ouvrage de deux ou trois membres de la société. On dit que ce fut le Père de Menoux et le Père Griffet qui en fournirent les matériaux, et que Cérutti, alors jeune, fut chargé de la rédaction; on ajoute que celui-ci obtint du Dauphin une pension pour ce travail. Cependant je suis porté à croire que Griffet fit plus que donner le cannevas de l'ouvrage; ce Jésuite écrivoit pour le moins aussi bien que Cérutti, et a laissé des ouvrages qui annoncent du talent; il étoit donc aussi propre à la rédaction qu'aux recherches, et je vois en effet que, dans le *Supplément à la Bibliothèque des écrivains jésuites*, imprimé à Rome, en 1816, on cite Griffet comme auteur d'une *Apologie des Jésuites*, et de quelques autres écrits pour la défense de sa société.

Quoi qu'il en soit, cette *Apologie* méritoit les honneurs d'une nouvelle édition. L'institut des Jésuites y est examiné en lui-même, dans ses règles, dans son esprit, dans son but, dans ses travaux; on y répond aux objections proposées contre le corps, et surtout aux comptes rendus des magistrats en 1761 et 1762. On y présente des extraits de ces constitutions sur lesquelles il fut dit dans le parlement tant de pauvretés dont nous sommes convaincu que les auteurs mêmes rougiroient aujourd'hui. La discussion de l'apologiste de la société nous paroît aussi mesurée que solide; elle n'exclut pas des mouvemens oratoires qui ne sont pas dépourvus de chaleur. La critique en est sage, le style facile, et le ton aussi modéré qu'on pouvoit raisonnablement le demander pour des gens qui avoient en tête des adversaires aussi passionnés. On lira surtout avec intérêt le morceau où l'auteur répond à La Chalotais, qui avoit eu l'imprudence et la mauvaise foi de ne pas convenir du grand nombre d'écrivains, d'orateurs, de savans et d'hommes distingués en différens genres, que la société a produits. C'est un des endroits où l'apologiste confond le mieux le magistrat détracteur.

Le volume est accompagné de notes et de citations qui sont comme autant de pièces justificatives. Nous osons croire qu'il restera peu de nuages dans l'esprit de celui qui aura lu sans passion cette apologie d'un corps si célèbre par ses services et par ses disgrâces.

Du Rétablissement des Eglises en France à l'occasion de la réédification projetée de l'église de Saint-Martin de Tours; par M. Jacquet de La Haye-Avrouin (1).

On voit par notre histoire quelle étoit autrefois la dévotion des peuples pour saint Martin. La sainteté de ce grand homme avoit eu tant d'éclat, il avoit rendu de si importans services à la religion et à toutes les Gaules, qu'il étoit révéré à l'égal presque des apôtres. Il étoit né en Pannonie en 316, étudia à Pavie, et servit d'abord dans les armées. Dès ce temps il étoit un modèle de régularité; mais ensuite il se donna tout à Dieu, étudia sous saint Hilaire, évêque de Poitiers, et prit les ordres. Il bâtit, auprès de Poitiers, un monastère où il résidoit, et qui paroît être le premier établissement de ce genre dans les Gaules. Elu évêque de Tours, vers 371, il joignoit la vie monastique aux fonctions pastorales, et fonda l'abbaye de Marmoutiers, près Tours. Il convertit par ses prédications un grand nombre d'idolâtres, éleva des églises, et fut regardé comme le soutien du christianisme dans les Gaules. Il alla plusieurs fois pour les intérêts de la religion, soit à Milan, soit à Trèves, qui étoient la résidence des empereurs, et il fut respecté des princes comme des peuples. De nombreux miracles confirmoient l'opinion que l'on avoit de sa sainteté. Il mourut en novembre 400, à ce qu'on croit.

Il se fit un grand concours à son tombeau, qui fut déposé à six cents pas de la ville de Tours, telle qu'elle

(1) 1 vol. in-4°.; prix, 6 fr. 50 cent. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Egron, rue des Noyers; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

étoit alors. On bâtit autour une ville particulière, nommée d'abord Martinopole ou Châteauneuf; mais insensiblement ces deux villes se sont réunies; l'enceinte commune ne remonte pas au-delà de Henri IV. Le tombeau de saint Martin fut d'abord renfermé dans une chapelle. Dans le 5e. siècle, saint Perpet ou Perpetue, évêque de Tours, éleva dans ce lieu une église qui fut regardée comme un des plus beaux monumens de la France, et qui fut consacrée en 482. Il y arrivoit de toutes parts des pélerins qui venoient prier sur le tombeau du saint, et on construisit à côté, dit l'histoire, jusqu'à vingt-huit églises ou monastères où on chantoit continuellement l'âge de Dieu. L'église bâtie par saint Perpet fut plusieurs fois pillée ou brûlée, soit dans les guerres civiles, soit dans les invasions des Normands; chaque fois la piété des fidèles s'empressoit de la réparer.

La garde des reliques de saint Martin fut confiée à un certain nombre de ses disciples, et c'est ce qui a donné lieu au chapitre de Saint-Martin, qui existoit encore au moment de la révolution, et qui jouissoit de très-grands privilèges. Le tombeau du saint étoit un lieu de refuge inviolable. Ses reliques étoient regardées comme un si précieux trésor, que, dans le 9e. siècle, dans un temps où l'on avoit à craindre une nouvelle invasion des Normands, on transporta religieusement ce dépôt à Orléans, puis à Auxerre, et on ne les rapporta à Tours que lorsque l'on crut le danger passé.

L'église ayant souffert de nouveaux désastres, un trésorier du chapitre, nommé Hervé, résolut d'en rebâtir une autre plus belle, et il y réussit. Ce nouvel édifice fut consacré en 1014, et l'on conserva une ancienne tour, d'une structure imposante, qui avoit été bâtie par Charlemagne, et qui en retient le nom. Cette église existoit encore il y a quelques années; elle avoit

trois cents trente-quatre pieds de long sur quatre-vingt-six de large. Elle éprouva dans la suite des siècles plusieurs dévastations et incendies. En 1562, les protestans enlevèrent ou brûlèrent tout ce qu'elle avoit de plus précieux; la perte fut évaluée à plus de 1 million 200,000 fr. Les reliques du saint ne furent point épargnées; on n'en sauva qu'une portion, laquelle a aussi échappé aux profanations révolutionnaires; mais l'église a disparu.

C'est sous le directoire, et à une époque où on avoit décrété la liberté des cultes, que cette belle basilique fut vouée à la destruction. D'autres anciennes églises furent abattues vers le même temps, et l'impiété mettoit à les démolir une ardeur prodigieuse. C'est alors que Cambrai, Arras, etc., virent disparoître leurs cathédrales. D'autres furent mises en vente, et nous avons vu long-temps nous-mêmes, sur les murs de l'une de nos plus belles églises (la cathédrale d'Orléans), un arrête de l'administration de ce temps-là, qui la partageoit en trois lots pour être vendus au plus offrant; l'arrêté, il faut le dire, étoit signé de trois prêtres. L'église de Saint-Martin, d'abord profanée, puis négligée, se dégrada; une partie de la voûte s'écroula, le 2 novembre 1797. Le 5 octobre précédent, un arrêté de l'administration départementale de Tours ordonna la vente d'une partie de l'église; le prétexte étoit qu'il faudroit 30,000 fr. pour la réparer. Les habitans offroient de former la somme; on n'eut aucun égard à leur demande. Le 5 novembre suivant, nouvel arrêté qui déclare que la démolition est urgente, et, huit jours après, tant on étoit pressé en effet, la démolition fut adjugée à un couvreur, qui n'étoit qu'un prête-nom; et à quel prix? pour 13,300 fr. Il est clair que l'on étoit mu moins par l'appat d'une si modique somme, que par le plaisir de détruire une église.

Les adjudicataires se mirent donc à démolir; pour

aller plus vite, on fit jouer la mine. Le 10 novembre 1798, veille de la fête du saint, fut marqué par un évènement sinistre. La mine en jouant fit tomber avec une portion de l'église plusieurs maisons voisines, et le malheureux ouvrier qui avoit prêté son nom à l'adjudicataire fut écrasé sous les ruines. Cette mort funeste n'effraya point les démolisseurs, et l'administration, touchée même de leurs intérêts, vint à leur secours, et leur accorda une indemnité de 7980 francs, tant on craignoit qu'ils ne fussent lézés par le premier marché de 13,300 francs. Cette sollicitude annonçoit sans doute une grande délicatesse de conscience.

En 1801, un Concordat fut conclu, puis mis à exécution l'année suivante. Les églises étoient rendues de tous côtés à la religion, les autels se relevoient; les prêtres rentroient de toutes parts, des évêques étoient envoyés dans les siéges. Ce fut le moment que l'on choisit pour consommer la ruine de l'église Saint-Martin. Des matériaux, ainsi que d'une partie de l'emplacement, on forma seize lots, que l'on vendit pour 14,615 francs. M. de La Haye-Avrouin cite les procès-verbaux d'adjudication, qui sont datés du 1er. août 1802, et par conséquent postérieurs à la publication du Concordat. Ces procès-verbaux sont signés de M. de P., alors préfet du département, et assez connu par ses opinions décidées sur la religion et les prêtres. Par ses soins on ouvrit une rue sur l'emplacement même de l'église, et cette rue devoit porter le nom de l'administrateur qui avoit contribué à faire disparoître le culte de saint Martin. On avoit cru sans doute que cette dénomination seroit une espèce de triomphe sur la superstition. Mais le peuple a trompé cette prétention orgueilleuse; cette rue conserve encore le nom de Saint-Martin, et une chapelle formée dans ce quartier reçoit les vœux des fidèles qui viennent invoquer le saint évêque.

Toutefois les habitans religieux de la ville de Tours s'affligent de voir cette cité privée d'un monument en l'honneur d'un saint si célèbre, et d'un si glorieux patron. M. de La Haye-Avrouin a donc proposé de rebâtir une église non point aussi vaste et aussi magnifique que celle qui a été abattue, mais convenable du moins pour recevoir les reliques du grand évêque, et pour entendre les vœux des fidèles. M. l'archevêque de Tours a accueilli un projet si religieux, et a souscrit pour une somme considérable. Plusieurs personnes ont suivi cet exemple, et on espère qu'au dedans comme au dehors du diocèse les fidèles s'empresseront de contribuer à relever l'église de Saint-Martin, dont le nom étoit autrefois si justement révéré par toute la France, et dont la gloire et le culte étoient comme une espèce de domaine national. C'est pour exciter à cet égard l'attention et la piété des habitans du royaume qu'il a publié son livre, dont nous devons actuellement faire connoître le plan.

Dans la première partie, l'auteur traite de la destruction des églises et de leur rétablissement. Il donne une notice sur la ville de Tours, sur son histoire, sur ses églises, sur ses grands hommes. Il présente ensuite la chronologie historique des évêques et archevêques de Tours, depuis saint Gatien, en 250, jusqu'à M. du Chilleau, qui occupe aujourd'hui ce siége. Cette chronologie, quoique abrégée, n'est pas néanmoins sans intérêt. Dans la seconde partie, M. de La Haye-Avrouin offre un abrégé de la vie de saint Martin, et un historique sur les diverses églises élevées sur son tombeau. Il raconte les priviléges et les honneurs de l'église Saint-Martin, qui fut enrichie des dons des souverains, et à laquelle les personnages les plus éminens de l'Eglise et de l'Etat se faisoient honneur d'être attachés. Nos Rois prenoient le titre d'*abbés, chefs* et *protecteurs* de cette église, et elle comptoit parmi ses

chanoines d'honneur treize évêques de grands siéges, tant en France qu'en pays étranger, les anciens grands vassaux de la couronne et des seigneurs d'un nom illustre. L'auteur trace aussi une courte histoire de l'abbaye de Marmoutiers, histoire qui se lie avec celle de Saint-Martin; cette antique abbaye, l'église qu'elle renfermoit, ces lieux sanctifiés par la présence, les vertus et les prières de tant de pieux cénobites, tout cela a été frappé du marteau de la destruction, et, au moment où nous écrivons, dit l'auteur, les derniers vestiges de ce célèbre monastère disparoissent sous les coups de démolisseurs avides.

Le volume est terminé par huit gravures relatives à l'objet de l'ouvrage; ce sont, 1°. l'ancienne église de Saint-Martin, bâtie par saint Perpet; 2°. la tour de Charlemagne; 3°. le plan de la nouvelle église bâtie dans le 11ᵉ. siècle; 4°. la tour dite du Trésor, et la rue pratiquée sur l'emplacement de l'église; 5°. saint Martin à cheval, partageant son manteau avec un pauvre; 6°. et 7°. deux divers projets d'église à élever à la place de celle que la révolution a détruite; 8°. enfin une vue des ruines de Marmoutiers. Ces huit gravures sont faites avec soin, et font bien connoître, et les anciens monumens, et les nouveaux projets.

Puissent les pieux desseins de l'auteur se réaliser! il en trouve le présage dans les encouragemens que le Roi et la famille royale ont donnés à son ouvrage, et dans le nombre des souscripteurs qui se sont présentés. L'écrit de M. de La Haye-Avrouin, si on le considère sous le rapport littéraire, auroit peut-être été susceptible de quelques observations, soit sur le plan, soit sur la rédaction et le style. Mais nous ne devons voir ici que le zèle de l'auteur pour l'honneur de saint Martin, et pour la construction d'une église digne de ce saint et glorieux thaumaturge. Ce zèle mérite tous nos éloges, et trouvera sans doute des imitateurs dans

un diocèse et dans un pays que ce grand évêque a illustrés par ses travaux, ses services et ses miracles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le *Diario* de Rome annonce qu'après une légère indisposition, le saint Père est parfaitement rétabli.

— Nous apprenons, en ce moment, une perte fâcheuse pour l'Eglise et pour le sacré Collége : M. le cardinal François Fontana est mort à Rome le 19 mars. Il étoit né à Casal-Maggiore le 27 août 1750, et étoit entré dans l'ordre des Barnabites, où son mérite l'avoit porté aux premiers emplois. Lié d'amitié avec le savant et pieux Gerdil, il devint supérieur-général de son ordre, et continua d'en porter le titre, même lorsqu'il eût été promu au cardinalat en 1816. On sait que Buonaparte le fit prendre et transporter en France, l'exila d'abord, puis le renferma à Vincennes. Le cardinal Fontana n'étoit pas moins distingué par ses connoissances et sa sagesse que par sa piété. Il étoit en dernier lieu préfet de la Propagande.

— La cérémonie de la cène a eu lieu, le jeudi-saint, dans la galerie de Diane, où on avoit fait des dispositions nécessaires; elle a commencé à dix heures. M. l'archevêque d'Arles a officié à l'absoute, qui a été suivie du lavement des pieds. S. A. R. Monsieur a remplacé le Roi, et a servi les enfans qui représentoient les apôtres; Mgr. le duc d'Angoulême assistoit son auguste père. Chacun des pauvres a reçu treize plats et treize écus. Les Princesses et une cour nombreuse assistoient à la cérémonie. Le discours a été prononcé par M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de la grande-aumônerie, et a roulé sur l'obligation imposée aux grands de donner de bons exemples, de travailler au rétablissement de la religion, et de secourir les pauvres; ces trois considérations ont fait le partage de ce discours, et l'orateur s'est justement félicité de traiter un pareil sujet devant des Princes qui donnent de si grands exemples des plus hautes et plus touchantes vertus. A onze heures et demie, les Princes et Princesses se sont rendus à la chapelle du château, où une messe solennelle a été célébrée par le chapelain de service. Le saint Sacrement a été déposé dans le tombeau, et les Princes s'y sont rendus le soir pour adorer notre Seigneur.

— Le jeudi-saint, à trois heures, MADAME et Mme. la duchesse de Berri sont allées à l'Infirmerie de Marie-Thérèse pour l'adoration de la croix. M. le nonce, et plusieurs dames qui prennent intérêt à l'établissement, y étoient déjà arrivés. On a exécuté le *Stabat* en chant grégorien; la chapelle étoit décorée avec beaucoup de goût. Un *Stabat* en musique a été exécuté à la même heure dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève par des pieux jeunes gens qui avoient voulu faire ce religieux usage de leur talent pour la musique.

— M. l'archevêque de Paris a adressé une circulaire à MM. les curés, à l'occasion de la quête qui aura lieu le dimanche de la Quasimodo, en faveur de la caisse diocésaine. Le prélat exhorte les pasteurs à annoncer cette quête le jour de Pâques, et à faire sentir aux fidèles l'obligation où ils sont de contribuer, autant qu'il leur est possible, à réparer les pertes du sanctuaire.

— Les exercices de la mission ont été suspendus, les derniers jours, dans les églises, à cause des offices et des confessions. Le jeudi-saint, une communion générale a eu lieu à Bonne-Nouvelle, pour la Pâque. Dès six heures du matin, l'enceinte des communians, qui comprenoit presque toute l'église, étoit déjà pleine. La messe a commencé à sept heures, et cependant la cérémonie n'a fini qu'à près de neuf heures. M. le curé et un vicaire ont donné la communion, pendant que M. Hilaire Aubert étoit en chaire, et suggéroit aux communians les sentimens et les affections qui devoient les occuper. Ses prières et ses aspirations étoient entremêlées du chant des cantiques. Le plus profond silence et l'ordre le plus parfait régnoient dans l'église, quoique le nombre des communians fût considérable. On a vu, dans cette circonstance, un résultat marqué du zèle des dignes missionnaires.

— Le nouveau chapitre de la cathédrale de Nîmes a été installé le 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation; M. l'évêque a présidé à cette cérémonie, qui complète l'établissement du nouveau diocèse.

— Une mission donnée à Arcis-sur-Aube, diocèse de Troyes, a été terminée le 17 mars; elle duroit depuis près de sept semaines, pendant lesquelles M. Coudrin, et les prêtres de son association, n'ont point cessé leurs instructions. Ils passoient de la chaire au confessionnal, et prenoient à peine

quelques heures de repos. Leur zèle a été couronné de succès; un grand nombre de personnes sont revenues à la religion; des hommes et des femmes, même d'un âge assez avancé, ont fait leur première communion. Des dames pieuses et les Ursulines s'étoient chargées de faire le catéchisme à ceux qui manquoient d'instruction. La communion générale a été nombreuse et édifiante; des militaires y ont pris part. La plantation de la croix qui a suivi a été remarquable par le concours des fidèles, et par la présence des autorités. Les missionnaires sont allés de là ouvrir une mission à Nogent-sur-Seine, qui est également dans le département de l'Aube.

— Le 1er. avril, il y a eu un exercice et une distribution de prix au petit séminaire de Sottevast, diocèse de Coutances. M. l'abbé Dancel, grand-vicaire du diocèse et curé de Valognes, y a présidé. Les élèves ont répondu sur les objets de leurs études; trente-cinq d'entr'eux ont été interrogés, et ont obtenu des prix d'encouragement. Cette maison, dirigée par M. Le Barbanchon, continue à prospérer et à promettre de rendre de grands services au diocèse.

— M. Glory, évêque de Macri, qui avoit été envoyé à Saint-Domingue comme vicaire apostolique, avoit été obligé, comme nous l'avons dit n°. 747, d'en partir l'été dernier, et s'étoit embarqué pour les Etats-Unis, avec quatre des jeunes ecclésiastiques qu'il avoit emmenés de France avec lui pour le seconder dans sa mission. On étoit étonné de ne pas recevoir de ses nouvelles, quand le bruit s'est répandu qu'il avoit péri, le bâtiment sur lequel il étoit ayant fait naufrage sur les côtes des Etats-Unis. On ne peut que plaindre le triste sort de cet évêque et de ses ecclésiastiques; car cet événement ne paroît que trop certain, et la nouvelle en est venue de plusieurs endroits à la fois. M. Glory n'avoit pas 50 ans; on ne peut dissimuler que dans sa mission de Saint-Domingue il n'avoit pas montré toute la prudence et la mesure qui pouvoient faire réussir son entreprise. On ne sait pas quel étoit son projet, ni s'il se proposoit de revenir en Europe. Tout ce qui est certain, c'est que Saint-Domingue est sous le rapport de la religion dans l'état le plus déplorable. La partie françoise est livrée presque toute entière à des prêtres dont la juridiction est fort équivoque, et dont la conduite n'est pas propre à inspirer l'estime et la confiance. M. Glory avoit été envoyé pour remédier à cet état de choses; mais, par une fatalité déplo-

rable, sa mission n'a fait qu'aggraver le mal. Il seroit bien à désirer que des ecclésiastiques réguliers et munis des pouvoirs nécessaires pussent aller s'établir dans un pays où il y a, dit-on, du bien à faire; les nègres témoignant quelque désir d'être instruits dans la religion, et plusieurs d'entr'eux montrant même des dispositions pour la piété.

— Un de nos abonnés qui a lu, dit-il, avec intérêt ce que nous avons rapporté de l'accueil fait à nos prêtres dans quelques pays étrangers, désireroit que nous parlassions de la manière dont ils ont été reçus dans les Pays-Bas. Nous savons en effet que cette contrée, si distinguée par son attachement à la religion, a pris un tendre intérêt au sort de nos proscrits; mais nous n'avons point assez de renseignemens pour offrir à cet égard un tableau aussi complet qu'on pourroit le désirer. Nous nous bornerons à faire mention de l'écrit que nous transmet l'abonné, et qui est une lettre de remercîment des prêtres françois bannis à M. l'évêque de Gand de ce temps-là, le prince de Lobkowitz. Cette lettre imprimée, datée du 4 mai 1793, et signée par près de deux cents ecclésiastiques, est en latin et en françois, et est rédigée avec talent. Après avoir déploré les maux de leur patrie, et le complot qui s'y étoit formé contre la religion, les signataires rappellent les procédés généreux dont on a usé à leur égard dans le diocèse de Gand. L'évêque exhorta son clergé à les assister. Cette invitation ne fut pas stérile; les chapitres, les monastères, les *curés*, les fidèles, rivalisèrent de soins et d'égards; les uns donnèrent l'hospitalité aux bannis, les autres leur envoyèrent des secours. Un comité d'ecclésiastiques fut nommé pour diriger cette bonne œuvre; on nomme spécialement parmi eux les chanoines Petit, de Bast, Van der Becken, Kervyn, un jeune prêtre nommé Van Crombrugghe, qui se chargeoient de solliciter des secours en argent ou en nature, et les distribuoient avec autant d'intelligence que de zèle. Les communautés de femmes reçurent les religieuses françoises, et les habitans suivirent l'exemple du clergé. Nous saisirons l'occasion de recueillir d'autres renseignemens sur les procédés généreux qu'éprouvèrent alors nos prêtres dans cette partie de la Belgique.

— Une démarche importante de M. Canning au parlement d'Angleterre excite l'attention dans ce pays. Cet homme d'Etat, un des membres les plus distingués du ministère, a an-

noncé que, le 30 avril, il feroit une motion au parlement, pour rendre aux pairs catholiques le droit de siéger dans la chambre haute; droit dont ils n'ont été privés que sous Charles II, après l'absurde fourberie d'Oates. Cette motion est fort remarquable de la part d'un homme qui occupe depuis long-temps des places importantes. A cette occasion, M. Canning a demandé à M. Plunkett, qui fit, l'année dernière, une motion pour l'émancipation des catholiques, ce qu'il comptoit faire cette année. M. Plunkett a répondu qu'il étoit dans les mêmes dispositions à l'égard des catholiques, mais qu'il se détermineroit suivant les circonstances.

— Tandis que nos libéraux déclament périodiquement contre les missionnaires, on aime à voir des protestans de bonne foi parler avec éloge de leurs travaux et de leur zèle. La Gazette officielle de Berlin a consacré dernièrement un article aux missions catholiques. Après avoir cité avec honneur les noms de Vincent de Paule et de Brydaine, elle remarque que le besoin des missions s'est fait sentir encore davantage en France, après une révolution qui avoit si fort diminué le nombre des prêtres, et qui avoit renversé tous les établissemens destinés à fortifier et à répandre la religion. Buonaparte lui-même, dit l'auteur de l'article, sentit la nécessité de recréer plusieurs de ces établissemens. Le Roi de France devoit avoir cet objet encore plus à cœur : tant de paroisses dépourvues de prêtres, tant d'hommes élevés dans la révolution et accoutumés à son langage et à ses doctrines, des générations entières croissant sans entendre parler de Dieu; tout cela offroit de nouveaux motifs de recourir à des moyens extraordinaires. Le rédacteur répond ensuite très-bien aux reproches de nos libéraux contre les missionnaires : Ceux-ci, dit-il, prêchent la paix et le pardon des injures, ils recommandent l'attachement à l'autorité; il n'en faut pas davantage pour expliquer les clameurs et les plaintes dont ils sont l'objet. Les prédicateurs de la fidélité doivent déplaire à ceux de la révolte, et ceux qui font aimer la religion ne peuvent manquer d'être importuns à ceux qui la dédaignent et l'outragent. Tout cet article est conçu dans cet esprit, et montre que, même dans l'éloignement, les gens sensés ne sont point dupes des déclamations véritablement aussi absurdes qu'emportées d'un parti qui se démasque mieux de jour en jour par ses œuvres et par ses paroles.

— C'est un singulier contraste, dit un journal estimable d'Italie (l'*Encyclopédie ecclésiastique*, de Naples), que le spectacle qu'a offert cette ville pendant le dernier carnaval. Tandis que trop d'habitans se livroient à la dissipation et aux plaisirs, et consumoient, dans des spectacles frivoles, dans des repas et des divertissemens, la subsistance de leurs familles et leurs ressources pour l'avenir, la piété et la charité de fidèles animées d'un autre esprit, tendoient à expier ces désordres par un redoublement de bonnes œuvres. Les prières des quarante-heures se sont faites tour à tour, suivant l'usage, dans toutes les églises de cette grande cité, pendant les quatre semaines avant le Carême, de manière à ce que le saint Sacrement fût toujours exposé dans quelques-unes. C'est une dévotion qui remonte à saint Gaëtan de Thienne, et qui attire toujours la foule. A chaque heure, il y avoit, dans les églises, bon nombre d'adorateurs; mais le soir, surtout, l'affluence du peuple étoit très-considérable. A l'église dite du Vieux-Jésus, il y a eu des exercices particuliers; ce grand vaisseau étoit rempli dès avant le jour, et le soir les exercices se prolongeoient fort tard, par l'empressement des fidèles, qui ne se lassoient point d'écouter la parole de Dieu. Dans le même temps, les aumônes ont redoublé dans la capitale; car la charité est la compagne inséparable de la piété; et tandis que les amateurs du monde consacrent leur superflu, et même souvent leur nécessaire, en travestissemens, en fêtes et en dépenses tout aussi frivoles, les vrais chrétiens s'imposent des sacrifices pour soulager le prochain. Jamais on n'a tant vu de distributions de secours et de pieuses largesses de toute espèce : les malheureux ont été visités et assistés avec un redoublement de zèle. Le dernier jour du carnaval, a eu lieu, dans le grand hôpital des Incurables, la cérémonie accoutumée. A un grand acte de religion se joignit un grand acte de générosité : les Pères de l'Oratoire y ont porté aux infirmes, suivant leur usage, une abondante provision de mets appropriés à leurs besoins; ils ont été secondés, dans la distribution de ces secours, par la congrégation des jeunes étudians, par celle établie pour le soulagement des infirmes, et qui est composée de personnes de tous rangs et par beaucoup d'ecclésiastiques. Tous ont ensuite assisté à la procession du saint Sacrement, qui se fait dans les cours de l'hôpital, afin de montrer aux infirmes la source de toutes les consolations de

l'ame, en même temps qu'on leur apportoit des soulagemens corporels. Cette cérémonie si touchante, où la miséricorde et la vérité s'allioient si bien, suivant l'expression du Prophète, ne valoit-elle pas bien, dit le sage rédacteur, ces pompeuses et bruyantes folies où le luxe et la licence étaloient en ce moment même, dans un autre quartier de la ville, leurs ruineuses et stériles jouissances?

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a fait ses Pâques le lundi-saint à une première messe qu'elle a entendue, à huit heures du matin, dans ses appartemens.

— S. M. a fait remettre à M. Lacretelle jeune une tabatière en or avec son chiffre, comme un témoignage de sa satisfaction pour les travaux et le bon esprit du professeur dans la carrière de l'enseignement.

— Mgr. duc d'Angoulême a envoyé 1000 fr. pour les incendiés de Soing-sur-Saone.

— M. Pingeret, peintre, a eu l'honneur de présenter à Mme. la duchesse de Berri un tableau où il a représenté la communion de la Princesse à Notre-Dame de Liesse dans le voyage qu'elle y fit, il y a quelque temps.

— M. de Corcelles a publié une lettre au ministre de l'intérieur, où il se plaint qu'on le chansonne dans les rues, en altérant légèrement son nom en celui de Cuircelles. Le *Constitutionnel* s'élève aussi très-vivement contre la licence des chansonniers, qui osent tourner en ridicules quelques membres du côté gauche. Ce journal ne s'étoit pas plaint quand sous le ministère de M. Decazes on chantoit dans les rues des invectives ou des plaisanteries contre les *ultra*.

— M. Albert, chef de bataillon, a fait insérer dans quelques journaux des explications sur un fait avancé par M. B. Constant, dans la séance du 30 mars, à l'occasion des conseils de guerre; il résulte de ces explications que les assertions de M. B. Constant sont tout-à-fait dénuées de fondement.

—Une dame avoit fait don de tous ses biens à la supérieure des dames du Calvaire, rue de Vaugirard. Son héritier, qui est un oncle octogénaire, a attaqué le testament comme fait à un établissement non autorisé, la supérieure n'étant, selon lui, que légataire fictive. M. Gairal a défendu le testament qui a été maintenu sur les conclusions de M. Champanhet, avocat du Roi. Le tribunal a rejeté la preuve des faits demandée par l'héritier naturel, et a ordonné l'exécution pure et simple du testament.

— Il vient de se former à Paris une société asiatique, pour encourager l'étude des langues de cette grande contrée; M. Sylvestre de Sacy a été nommé président, et M. Abel Remuzat secrétaire.

— L'individu arrêté à Saint-Calais, et que l'on dit avoir fait partie

de la bande de Berton, est arrivé le 2 avril à Paris, et n'a pas voulu encore dire son nom et son pays.

— Le préfet de la Lozère a chargé les Frères de la charité, dits de Saint-Jean de Dieu, des soins de l'hospice des aliénés du département; à Rouen, ce sont les Frères des écoles chrétiennes, qui doivent être chargés des mêmes fonctions.

— Des visites domiciliaires ont été faites à Rennes, chez M. Bodin, capitaine d'état-major en réforme prévenu de correspondance avec le général Berton; lui-même a été arrêté à Pont-l'Abbé, (Finistère) et conduit dans les prisons de Quimper.

— Il y a eu du tumulte à Toulouse; il a commencé au spectacle, où certaines gens applaudissoient avec fureur tout ce qui avoit trait à la liberté. Une rixe s'en est suivie. On a arrêté plusieurs personnes; des étudians des facultés se sont trouvés compromis dans ces mouvemens. Tel est le résultat des provocations libérales, des placards et des chansons anti-royalistes, par lesquels on a cherché à égarer les esprits.

— Le 28 mars, le grand-duc de Bade a fait l'ouverture des Etats par un discours où il a parlé de ses soins pour la prospérité du pays. Il a fait suivre, a-t-il dit, les négociations commencées avec le chef de l'église romaine, et il peut en annoncer les progrès satisfaisans. Les bases d'un arrangement sont posées; le grand-duché aura un siége archiépiscopal. Les membres ont prêté serment, et le baron de Berstett, ministre d'Etat, a prononcé un discours sur la situation du pays.

— De grands désordres ont eu lieu en Espagne, à Pampelune et à Valence; la guerre a éclaté entre les habitans et les soldats, et le sang a coulé. On continue à échauffer les esprits par d'horribles provocations, et les militaires surtout sont fort agités.

— La rupture entre la Russie et la Porte paroît inévitable. La dernière note remise par le divan n'annonce pas le désir de se rapprocher; on croit que la mort d'Aly Pacha a donné aux Turcs une nouvelle confiance.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 1er. avril, le projet de loi pour autoriser la continuation de la perception des impôts, et adopté le matin même par la chambre des députés, a été porté à la chambre des pairs, qui l'a adopté sur-le-champ à la majorité de 130 voix contre une.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 2 avril, on reprend la discussion sur le budget de la marine. M. Jurien répond aux objections du général Foy et soutient que toute réduction est impossible. M. Lainé de Villevesque n'en appuie pas moins l'amendement, et signale des abus et des injustices particulières;

son discours est peu écouté, et les conversations particulières sont interrompues par des cris *à la question*. MM. Sébastiani et Foy reproduisent leurs plaintes sur les vices de l'administration; MM. Revelière et d'Augier leur répondent. La clôture est prononcée, et le chapitre II voté sans réduction.

Le chapitre III porte 16 millions pour le salaire des ouvriers de marine. M. Labbey de Pompières parle sur ce chapitre, mais sans proposer d'amendement, ce qui paroît causer quelque surprise dans la chambre; il se plaint seulement qu'un ministre n'a pas parlé de lui avec assez d'égards. Le chapitre III est adopté, ainsi que le chapitre IV; on ajoute à celui-ci, sur la demande du ministre, 600,000 fr. pour approvisionnemens maritimes. M. Villemain et M. Sébastiani parlent contre l'école de marine formée à Angoulême, et voudroient qu'on la plaçât dans un port et non pas dans l'intérieur des terres. Une réduction proposée par M. Villemain est rejetée.

On adopte sans discussion les chapitres relatifs aux chiourmes et aux hôpitaux. Le chapitre des vivres subit une réduction de 600,000 fr. proposée par la commission et consentie par le ministre. La discussion commence sur le chapitre des colonies, sur lequel MM. Humblot-Conté, Boscal de Réals et B. Constant demandent des réductions. M. Boscal de Réals développe son amendement, pendant lequel le côté gauche commence à quitter ses bancs. La séance est levée à six heures et demie.

Le 3 avril, M. Boscal de Réals achève la lecture de son discours de la veille, et le conclut en demandant une réduction de 1,200,000 fr. pour la colonie du Sénégal. M. Duhamel combat toute réduction sur le chapitre des colonies, et fait sentir l'importance de ces établissemens. M. B. Constant prononce un long discours contre la traite des noirs, qu'il assure subsister encore. Il rapporte quelques faits à ce sujet et sollicite des explications du ministère. M. de Vaublanc trouve que cette discussion sort de la question principale, et qu'on peut s'en reposer sur les soins que prend le gouvernement d'empêcher la traite.

M. Lainé de Villevesque et M. Laroche occupent tous deux la tribune, et parlent sans être entendus; on les prie d'abréger leurs discours qu'ils continuent avec intrépidité. M. de Lameth leur succède, et est du moins plus court. L'impression de son discours divise l'assemblée; deux épreuves sont douteuses, le côté gauche réclame l'appel nominal; le président fait observer qu'on pourroit par une troisième épreuve épargner les longueurs de l'appel nominal. Le côté gauche n'y veut pas consentir. L'appel nominal a pour résultat le refus de l'impression: c'étoit bien la peine de nous faire perdre notre temps, crie-t-on de la droite.

On reprend la discussion sur le budget de la marine. Les réductions ci-dessus proposées par MM. Boscal de Réals, B. Constant et Lainé de Villevesque sont rejetées; d'autres que proposent MM. Foy, Manuel et Labbey de Pompières ne sont pas plus heureuses. MM. de Puymaurin, Lainé et Jurien leur répondent. Tout le budget de la marine est adopté.

Le 4 avril, MM. Aupetit-Durand, Babey, Olivier de la Drôme et d'Auberjeon, demandent des congés; le premier est accordé, et les

trois autres refusés par l'assemblée. A trois heures la délibération commence sur le budget du ministère des finances. On adopte sans débats les chapitres I et II sur la dette viagère et les pensions. Le président alloit mettre aux voix le chapitre III sur les intérêts des cautionnemens, lorsque M. Bogne de Faye demande sur ce chapitre une réduction, qui est combattue par M. le ministre des finances et rejetée.

Le chapitre IV porte 11,500,000 fr. pour frais de service et de négociations; M. Syrieys propose d'en retrancher 1,700,000 fr. Le ministre combat ce retranchement, qui est appuyé par MM. Humblot-Conté et C. Perrier; d'après les explications du ministre, l'amendement est rejeté. Sur le chapitre V, relatif à la liquidation, M. de Corcelles se plaint de la manière dont cette liquidation s'est faite; M. Dudon, qui se croit inculpé, dit que cette opération a été faite sous M. Louis, alors ministre, et qui vote avec le côté gauche. La proposition de M. de Corcelles est rejetée.

Une discussion s'élève sur la dotation de la chambre des pairs. MM. Sébastiani, Foy et Lainé de Villevêque demandent des réductions. Le premier se plaint qu'il y a des pairs nommés par le Roi, et qui continuent de siéger à la chambre des députés; ce qui frappe de nullité les opérations de celle-ci. M. Dudon répond que tant que l'ordonnance n'est pas publiée, le député nommé pair n'est que député. M. Foy fait encore à ce sujet une critique sévère à laquelle M. de Villèle répond. Les explications qu'il donne font rejeter les réductions proposées.

Il n'y a pas eu de séance le vendredi-saint, selon l'usage de la chambre.

Méditations pour les Prêtres avant et après la Messe (1).

Le faux titre donne encore mieux une idée du plan de l'ouvrage; il porte : *Méditations pour chaque jour du mois sur les principales qualités de Jésus-Christ dans l'Eucharistie*. Ces *Méditations* paroissent déjà anciennes. Nous avons vu une édition où se trouve une approbation datée de 1706; on y avoit joint un autre écrit relatif à peu près à la même matière, mais qui n'est point reproduit dans l'édition que nous annonçons. Le nouvel éditeur avertit qu'il a retouché le style, qui avoit vieilli dans plus d'un endroit.

Nous ne pouvons dire exactement quel est l'auteur de ce petit livre; un ecclésiastique instruit sur ces matières croit pouvoir l'attribuer à un prêtre de Saint-Sulpice. Le ton de piété qui y règne le rend intéressant et utile, non-seulement pour les prêtres, mais aussi pour les fidèles qui ont l'heureuse habitude de la fréquentation des sacremens.

---

(1) 1 vol. in-24; prix, 1 fr. et 1 fr. 25 c. franc de port. A Limoges, chez Barbou; et à Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur les différentes traverses des Jésuites d'Espagne depuis un demi-siècle.

Notre siècle est celui de la tolérance; la chose est bien convenue, et peut se prouver par d'illustres exemples. Depuis soixante ans que la philosophie a quelque crédit, nous avons vu plus d'une fois comment elle sait en user. Elle s'élève contre les proscriptions, et les proscriptions se multiplient en son nom et par son influence. L'Espagne, qui aujourd'hui signale par des proscriptions ses premiers pas dans la carrière de la liberté, et qui déporte ses évêques en attendant mieux; l'Espagne avoit, il y a cinquante-cinq ans, donné en ce genre un triste spectacle au monde étonné. Du sein d'un royaume tout catholique partit tout à coup un édit de proscription contre tout un corps religieux. Non-seulement l'ordre fut aboli, mais ses membres furent poursuivis avec une rigueur extraordinaire. Les Jésuites avoient été chassés de France, mais seulement par des arrêts du parlement; et Louis XV leur avoit permis, peu après, de vivre dans le royaume en simples particuliers. Nos parlemens mêmes, quelqu'animés qu'ils fussent contr'eux, ne les avoient point arrêtés tous à la fois, et ne les avoient pas fait escorter jusqu'à la frontière.

Ce surcroît de rigueur étoit réservé au Portugal et à l'Espagne. Déjà en 1759 un ministre violent avoit imaginé dans un accès d'humeur d'enlever à la fois tous les Jésuites portugais, et de les déporter dans les Etats du Pape. Le ministère espagnol suivit cet exemple. Nous ne rechercherons point ici les causes secrètes d'une mesure si sévère. Fut-elle, comme en France, le résultat d'une ligue entre une secte ancienne et une secte nouvelle? le comte d'Aranda fut-il en cette occasion un agent de la philosophie, secondé par les agens d'un autre parti qui commençoit alors à se répandre en Espagne? c'est ce qui paroît fort plausible, et appuyé sur des indices assez précis. Quoi qu'il en soit, la proscription des Jésuites fut accompagnée de tous les signes d'une grande vengeance;

Nous n'avons trouvé nulle part de documens complets sur ce point d'histoire.

D'abord un rescrit secret, du 27 février 1767, chargea le comte d'Aranda, président du conseil de Castille, des détails de l'expulsion des Jésuites, et toutes les autorités et les troupes devoient lui prêter main-forte en cette occasion. On envoya à tous les juges des lieux où il y avoit des Jésuites une circulaire accompagnée d'un paquet. La circulaire, datée du 20 mars 1767, recommandoit de ne point ouvrir le paquet avant le 2 avril, et prescrivoit le secret le plus inviolable. Ce paquet contenoit le rescrit du 27 février, et des instructions du comte d'Aranda pour l'exécution de la mesure. Ces instructions portoient que les Jésuites seroient tous arrêtés dans la nuit du 2 au 3 avril; qu'ils ne pourroient communiquer avec personne sous les peines les plus sévères; qu'ils seroient conduits au port de mer le plus prochain, et que leurs biens seroient confisqués. On n'avoit omis aucune des précautions qui pouvoient assurer l'exécution de ces ordres. Les troupes devoient être sous les armes comme dans un moment de grand danger pour l'Etat. Cet appareil extraordinaire avoit probablement pour but de faire croire à l'existence de quelque complot, ou à la possibilité de quelque résistance; mais la facilité qu'on trouva dans l'exécution ne laissa pas de jeter un peu de ridicule sur ces mesures si savamment combinées.

Le 2 avril parut une pragmatique-sanction de Charles III, qui ordonnoit l'expulsion de tous les Jésuites d'Espagne et des colonies, et confisquoit leurs biens. Le roi déclaroit que les motifs de cette mesure *restoient renfermés dans son cœur royal;* expression dont d'Alembert lui-même se moque un peu, dans une lettre du 4 mai 1767 à Voltaire. Plusieurs dispositions de l'édit étoient d'ailleurs assez singulières; le roi défendoit d'écrire ou de parler pour ou contre l'édit; il ordonnoit à ses sujets le silence sur cette matière, et vouloit que les contrevenans fussent punis *comme coupables du crime de lèze-majesté* (art. 16). Le prince déclaroit que, dans la mesure qu'il prenoit, il cédoit *uniquement aux mouvemens de sa clémence royale* (art. 2). Il défendoit que les Jésuites fussent reçus à jamais dans ses Etats; quiconque auroit de pareils desseins seroit puni comme perturbateur du repos public. Les Jésuites devoient recevoir une pension fixée à 100 piastres pour les prêtres, et à 90 pour les frères; mais ils perdroient

cette pension s'ils sortoient des États du Pape, ou s'ils donnoient quelque sujet de mécontentement par leurs discours ou par leurs écrits. Il étoit même dit que tous les Jésuites perdroient à la fois leur pension, si un de ses membres publioit, sous prétexte d'apologie, ou de défense, des écrits contraires au respect dû à la volonté du roi. Tous ceux qui entretiendroient correspondance avec les Jésuites, ce qui étoit généralement et absolument défendu, devoient être punis suivant la gravité du délit. Un Jésuite, même sécularisé, ne pouvoit rentrer dans le royaume sans une permission spéciale, et il ne devoit l'obtenir qu'en promettant de n'avoir aucune communication avec les membres de la société; et même dans ce cas il ne pouvoit exercer aucune fonction du ministère ecclésiastique. Les novices qui voudroient suivre les profès n'auroient aucune pension.

Tel étoit cet édit émané de la *clémence royale*. L'exécution y répondit. Elle fut avancée pour Madrid et les environs de cette capitale. Dans la nuit du 31 mars au 1er. avril 1767, les troupes cernèrent les six maisons de Jésuites de cette ville. Au coup de minuit, elles y entrèrent avec les officiers de justice, dont l'un devoit rester avec le supérieur, et ne pas le perdre de vue. On éveilla la communauté, on plaça des sentinelles à toutes les issues. Tous les religieux étant réunis, on leur notifia les ordres du roi, en leur défendant absolument toute communication avec les personnes du dehors. Joachim Navarro étoit recteur du collége impérial; comme on lui demanda s'il se soumettoit aux ordres du roi : *Nous sommes prêts*, répondit-il, *à souffrir, non-seulement l'exil, mais ce qu'il y a de plus dur, pour prouver notre respect et notre soumission au roi.* Les gardes mêmes furent frappés de son courage. Partout la résignation des victimes fut la même; nulle part il n'y eut l'ombre d'une tentative de résistance. On eut d'ailleurs l'extrême générosité de laisser aux Jésuites les vêtemens à leur usage et leurs livres de prières; mais tous leurs autres livres et papiers furent saisis. Des voitures étoient préparées d'avance; on y fit monter tous les religieux, et on leur fit prendre la route de Carthagène, sous une forte escorte. Personne, avant six heures du matin, n'étoit instruit de l'expulsion des Jésuites, et à cette heure il n'y en avoit déjà plus dans la capitale; tant M. le comte d'Aranda étoit expéditif.

La même mesure fut répétée dans toute la péninsule, et les Jésuites, arrêtés tous la nuit, furent jetés dans des voitures, et dirigés vers le port le plus voisin. L'âge, la réputation, les services, ne furent comptés pour rien. On voyoit parmi ces proscrits Pierre de Calatayud, missionnaire connu par ses travaux dans toute l'Espagne, homme apostolique, auteur de beaucoup de livres de piété, alors âgé de 78 ans; François-Xavier Idiaquez, des ducs de Grenade, savant et ami des lettres; Joseph Pignatelli, des comtes de Fuentès; Antoine Mourin, homme consommé en science, en sagesse et en piété, et qui avoit joui de toute la confiance du feu roi Ferdinand VI; Gabriel Bousemart, vieillard de 80 ans; des professeurs habiles, des maîtres qui avoient vieilli dans le soin de la jeunesse, des théologiens, des orateurs, des directeurs éclairés; tous subirent la loi commune. Un d'eux, Matthieu Aimerich, du diocèse de Gironne, charmoit, dit un autre de ces proscrits (1), nos ennuis par de pieux entretiens, et nous exhortoit à prier pour le roi; *ce que nous fîmes souvent et de grand cœur*. On avoit séparé avec soin les novices des profès, afin de les préserver, disoit-on, de la séduction. Mais plusieurs aimèrent mieux suivre des exilés que d'abandonner un corps où ils avoient remarqué les plus hautes vertus. Un jeune homme de 16 ans, Gonsalve Adorno Hinojosa, d'une famille noble de Sarragosse, résista à toutes les instances, et voulut s'embarquer avec les Pères. Joseph de Silva, âgé de 17 ans, se cacha, et monta secrètement sur le bâtiment qui portoit ses maîtres. Un jeune protestant suédois, Laurent-Ignace Thiulen, converti par le savant Iturriaga, renonça pour le suivre à sa fortune et à sa patrie, et s'embarqua secrètement pour l'Italie, où il prit les ordres sacrés. De tels traits d'estime et de dévoûment répondoient victorieusement aux accusations de la haine.

Il existoit en Espagne cent dix-huit maisons de Jésuites, sans parler de celles d'Amérique et des Indes. Celles-ci ne furent point épargnées, et les Jésuites y subirent, quoique plus tard, le même traitement. Ces missions si célèbres et si florissantes furent renversées; le Paraguai, la Californie virent disparoître ces réductions où une civilisation fondée sur la religion

(1) Raymond Diosdado Caballero, dans ses *Supplémens à la Bibliothèque des Ecrivains jésuites*, Rome, 1814, in-4°.

avoit répandu ses bienfaits. On enleva aux Indiens leurs pasteurs, leurs chefs, leurs amis, leurs pères, sans que ceux-ci usassent de leur influence pour se soustraire à un traitement injuste ; des missionnaires qui avoient vieilli dans les travaux, d'autres qui avoient souffert des tourmens pour la foi, entr'autres, Joseph Uriarte, furent enlevés comme des criminels. Un Flamand, qui travailloit depuis quarante ans dans ces missions, chez les Chiriguanes, Ignace Chome, étoit dans son lit presque mourant ; on l'enleva sans pitié, et on le mit en route pour l'exil ; il mourut, le 7 septembre 1768, avant d'arriver au port. Des Jésuites arrivoient en ce moment au Paraguai ; on ne les laissa pas descendre à terre, et il leur fallut parcourir, pour se rendre en exil, l'Océan qu'ils venoient de traverser dans d'autres vues. On croit que le nombre total des Jésuites espagnols pouvoit se monter à cinq mille. Le 13 mai, le premier convoi qui portoit les exilés arriva à Civita Vecchia, avec huit cent cinquante d'entr'eux. Leur arrivée embarrassa la cour de Rome. Clément XIII avoit écrit au roi d'Espagne en leur faveur, et espéroit encore fléchir ce prince. Dans l'intervalle la république de Gênes offrit de recevoir en Corse ces malheureux bannis ; ils y débarquèrent donc, après avoir été six mois en mer, et, au milieu de leur indigence, on les vit reprendre sur-le-champ leurs travaux, et chercher à se rendre utiles. A Ajaccio, on les logea dans le séminaire épiscopal, qui étoit abandonné, et où le savant Mourin ouvrit de suite une école où l'on donnoit des cours de philosophie, de physique, de théologie et de mathématique. Des proscrits charmoient leur exil par ces travaux. A Calvi, Idiaquez, qui y avoit trouvé un asile avec les Jésuites de Castille, célébra un service pour le vertueux Dauphin de France, mort en 1765 ; des pièces de vers et des inscriptions pleines de goût suppléèrent à la pompe que des bannis ne pouvoient pas apporter à la cérémonie, et le général françois qui commandoit les troupes envoyées en Corse envoya à sa cour une relation où il louoit le zèle de ces Jésuites étrangers.

Les réclamations du Pape en leur faveur n'eurent aucun succès. Charles III étoit trop circonvenu pour qu'on pût espérer de l'adoucir. Le bref de Clément XIII, en date du 16 avril 1767, quelque touchant et quelque paternel qu'il fût, ne lui attira qu'une réponse fort courte du roi, en date du 2 mai ; réponse qui ne laissoit aucune espérance. On publia

même un rapport du conseil de Castille sur ce bref; il y étoit dit que le Pape, en intercédant pour les Jésuites, se mêloit de ce qui ne le regardoit pas; que, si le roi avoit fait part à S. S. de la mesure prise contre les Jésuites, c'étoit un simple acte de politesse, et que le bref du 16 avril auroit mérité d'être renvoyé. On n'étoit pas beaucoup accoutumé, en Espagne, à ce ton avec le saint Siége, et c'étoit une prétention bien bizarre que de vouloir faire regarder comme une politesse l'obligation où on mettoit le Pape de recevoir cinq mille proscrits (1). Mais le conseil de Castille étoit présidé par le comte d'Aranda, un des provocateurs de l'expulsion des Jésuites. Le même conseil rendit, le 16 septembre et le 21 octobre 1767, deux ordonnances au sujet des Jésuites; la première ordonnoit d'arrêter de nouveau, et de reconduire jusqu'aux frontières, ceux qui, après s'être fait séculariser à Rome, avoient quitté la Corse, et étoient rentrés en Espagne; s'ils y rentroient de nouveau sans permission, ils seroient traités comme criminels d'Etat. Par la seconde ordonnance, qui fut criée publiquement, tout Jésuite qui rentroit en Espagne sans la permission du roi, encouroit, comme proscrit, la peine de mort, s'il n'étoit pas dans les ordres sacrés, et, s'il y étoit, la prison perpétuelle : ceux qui auroient coopéré à faire rentrer un Jésuite devoient être punis comme perturbateurs du repos public, et l'on réputeroit comme tel quiconque, étant instruit du retour d'un Jésuite, ne le dénonceroit pas aux magistrats. Nous nous abstenons de toute réflexion sur cette législation douce et tolérante.

Cependant la cour de Rome avoit long-temps hésité à recevoir les Jésuites espagnols. Déjà chargée des Jésuites portugais, elle craignoit de ne pouvoir faire subsister une colonie beaucoup plus nombreuse dans un pays qui venoit d'éprouver trois années de disette. Elle étoit d'ailleurs assez justement blessée de ce qu'on prétendoit l'obliger à recevoir ces proscrits : en effet, cet ordre donné impérieusement aux Jésuites de ne pas sortir des Etats du Pape paroissoit aussi peu civil pour la cour de Rome que rigoureux pour les Jésuites, qui auroient de la peine à trouver des ressources dans

(1) Le rapport du conseil de Castille se trouve dans la cinquième suite du *Recueil des Pièces concernant les Jésuites d'Espagne*, publié à Paris, en 1767 et 1768.

un territoire pauvre et circonscrit. Jusque là, on laissoit du moins aux bannis le choix du lieu de leur exil, et le souverain, qui pouvoit les expulser de ses Etats, n'avoit pas du moins le droit de forcer un autre souverain à les recevoir. Toutefois la cour de Rome, ayant plus d'égards à la position des Jésuites qu'à des procédés hautains, résolut de recevoir ces religieux proscrits, et les dispersa dans les différentes villes de l'Etat de l'Eglise, où on les vit sur-le-champ chercher à se rendre utiles, soit dans l'exercice du ministère, soit dans les travaux du cabinet. Il y avoit, parmi eux, des théologiens, des savans et des littérateurs très-distingués, qui ont honoré la religion et les lettres par leurs écrits; et nous consacrerons un article à rappeler les services de ces hommes recommandables à tant de titres. Leur conduite dans l'Etat de l'Eglise donna le plus éclatant démenti à leurs accusateurs; ils se firent estimer de tous les habitans par leur piété, leur modestie, leur charité. On ne les entendit point éclater en murmures contre leurs ennemis, et se plaindre de la dureté de la proscription. Jusque dans leur exil, ils s'occupoient des intérêts de leur patrie et de recherches relatives à son histoire. Plusieurs même se sont fait une réputation dans toute l'Europe par leurs productions : tels furent, entr'autres, Jean Andres, Faustin Arevalo, François Gusta, Laurent Hervas, François-Joseph Isla, Jean-François Masdeu, Jean de Ossuna, Joseph Pons, Charles de la Serna-Santander, etc.

La révolution françoise n'avoit que trop fait éclater les vues des ennemis de l'autel et du trône, et on ne pouvoit plus se dissimuler le but secret des promoteurs de l'expulsion des Jésuites. Charles IV parut donc vouloir réparer, du moins en partie, ce qu'avoit fait son père. La proscription des Jésuites duroit depuis trente ans, et la plupart d'entr'eux étoient déjà descendus dans la tombe. Ceux qui restoient encore eurent permission de rentrer en Espagne en 1799. Presque tous profitèrent de cette liberté : mais leur retour importunoit encore leurs irréconciliables ennemis; la présence de ces vieillards étoit un reproche perpétuel pour quelques personnages en crédit. Ajoutez à cela les plaintes d'un parti qui, depuis cinquante ans, cherchoit à prévaloir, en Espagne, dans la direction des affaires ecclésiastiques. Les Jésuites furent donc expulsés de nouveau, et on ne parut les avoir fait revenir que pour se ménager le plaisir de les déporter une seconde

fois. On sait qu'ils furent rappelés, de la manière la plus honorable, par Ferdinand VII. Ce prince rendit, le 29 mai 1815, un décret portant que, pour céder aux vœux qui lui étoient parvenus de différentes villes et provinces, et après avoir fait un examen approfondi des imputations dirigées contre les Jésuites, il rétablissoit leurs colléges, maisons et missions. Il déclaroit que leur destruction avoit été opérée par la jalousie et l'esprit de parti; qu'ils n'avoient pour ennemis que ceux qui l'étoient de la religion et de la monarchie, et qu'ils avoient rendu des services inappréciables, surtout pour l'éducation de la jeunesse; *voyez* le texte de ce décret dans notre n°. 115, tome V. Ce décret fut accueilli avec joie en Espagne. Plusieurs Jésuites revinrent successivement d'Italie, et rentrèrent dans quelques-uns de leurs établissemens. Au commencement de 1817, ils avoient déjà treize maisons. Ils reçurent des novices. Le 19 mai 1816, ils furent rétablis, avec beaucoup de pompe, à Mexico. La nouvelle révolution vient encore de renverser ces heureux commencemens. Les Jésuites ont été supprimés par un décret des cortès du 14 août 1820 : cela devoit être. On peut voir, sur cette dernière mesure, notre numéro 634, tome XXV.

Telles ont été depuis cinquante ans, en Espagne, les traverses d'un corps célèbre par ses vertus et par ses services. Est-il destiné à être encore utile à ce malheureux pays? L'avenir est couvert de trop de nuages pour que nous hasardions à ce sujet aucune conjecture.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. L'affluence des fidèles dans les églises, pendant les derniers jours de la semaine sainte, n'a pas été moindre que les années précédentes. Le jour de Pâque, surtout, les plus grandes de nos églises ne pouvoient suffire au concours général de ceux qui venoient prendre part à cette grande fête des chrétiens.

— M. l'abbé Letourneur a terminé le dimanche de Pâque sa station à la cour. Son discours étoit sur la foi; l'orateur a montré ce que peut la foi pour éclairer l'esprit et pour régler le cœur. Son compliment aux Princes a paru plein de délicatesse et de mesure, et le sermon en général a semblé clore

dignement la station. Le sermon de la passion, que l'orateur avoit prêché le vendredi-saint, à dix heures du matin, n'avoit pas été moins goûté; les divisions étoient : Jésus-Christ abandonné par l'amitié, trahi par l'ingratitude et condamné par la haine. M. Letourneur a tiré de ces considérations des morceaux de sentiment, et tout son discours étoit très-bien écrit. L'orateur a été présenté au Roi le lundi de Pâque, suivant l'usage; on dit que S. M. lui a exprimé son regret de ne l'avoir pas entendu, en lui disant : *Je sais tout ce que j'ai perdu.*

— M. l'abbé de Simony, grand-vicaire et archidiacre de Chartres, est nommé aumônier de quartier de S. A. R. Monsieur, en remplacement de M. de Chabons, devenu premier aumônier de Mme. la duchesse de Berri.

— On avoit vu avec édification, le 24 septembre dernier, cinquante-six soldats du 42e. régiment de ligne faire leur première communion dans la cathédrale de Rennes, et s'acquitter de cet acte de religion avec un recueillement profond. Leur exemple n'a point été stérile, et d'autres militaires ont eu récemment le courage de triompher de leurs passions et du respect humain, souvent plus tyrannique encore que les passions. Quatre-vingts soldats du même régiment ont fait aussi leur première communion, le 14 mars, dans la même église de Saint-Pierre. Ils ont été accompagnés dans cette action sainte par plusieurs de leurs camarades qui avoient fait précédemment leur première communion, et avoient été confirmés; quelques autres, qui n'avoient pas fréquenté les sacremens depuis long-temps, se sont présentés au tribunal de la pénitence, et ont été admis aussi à la table sainte. Trois chasseurs de la Marne ont fait leur première communion en même temps. Depuis quatre mois, M. l'abbé Ferrer, aumônier du 42e. régiment, leur faisoit le catéchisme tous les jours, et ils suivoient ses instructions avec autant d'attention que d'assiduité. M. l'aumônier leur avoit donné à chacun un *Catéchisme* et une *Journée du Chrétien*, et ils s'en servoient pour instruire eux-mêmes leurs camarades. Il n'étoit pas rare de les rencontrer dans la campagne, un Catéchisme à la main, l'étudiant ou le faisant apprendre aux autres. MM. les officiers leur ont laissé pour cela tout le temps nécessaire. Dans les cinq dernières semaines ils fréquentoient assidument les églises. Le clergé de la paroisse de la cathédrale a puissam-

ment secondé M. l'aumônier, soit par des instructions, soit au tribunal de la pénitence. M. le lieutenant-général de Villiers, commandant la division; M. le maréchal-de-camp Joubert, commandant le département; M. le colonel comte de la Serre; M. le préfet du département, comte de la Villegontier, ont assisté à la communion, ainsi qu'un grand nombre de fidèles. M. l'abbé Légo, recteur et chanoine, a célébré la messe; avant la communion, M. Meslé, un des vicaires, a prononcé une exhortation sur l'adorable sacrement. Après la messe, Mgr. l'évêque a administré le sacrement de confirmation à soixante-treize militaires; M. l'abbé Garnier, son grand-vicaire, leur a adressé un discours tout-à-fait convenable pour la circonstance. La cérémonie a fini à onze heures, et les militaires ont été conduits au séminaire, où un dîner leur étoit préparé dans le réfectoire. A trois heures ils sont retournés à la cathédrale pour le renouvellement des vœux du baptême; cette cérémonie a été aussi fort touchante, et ces braves gens ont tous promis d'un ton pénétré d'être fidèles à Dieu et au Roi. Ils sont allés ensuite faire leurs remercîmens à M. l'évêque, et sont rentrés dans leurs quartiers, laissant dans l'admiration les fidèles témoins de leurs pieuses dispositions. Ce n'est pas sans doute de tels militaires que l'on verra entrer dans des complots contre le Roi.

— Nous avons déjà cité l'exemple de sociétés de prêtres du diocèse de Nanci, qui se réunissent, au moins temporairement, pour donner des missions. Des curés de la Lorraine allemande se sont aussi consacrés à cette œuvre. MM. Ulrich, archiprêtre de Bitche, et Decker, curé de Haut-Martin, ont obtenu de Rome le titre de missionnaires apostoliques, et, s'étant adjoint plusieurs curés, ils viennent de donner une mission à Arscheviller, dans la partie allemande du diocèse de Nanci. Tous les habitans du lieu, sans exception, ont assisté aux exercices avec une assiduité persévérante, et ils donnoient de plus l'hospitalité aux étrangers qui venoient des paroisses voisines pour la mission. Il sembloit n'y avoir, dans toute cette foule, qu'un cœur et qu'une ame. L'affluence des fidèles, les instructions réitérées des missionnaires, le zèle des confesseurs, la beauté des cérémonies, tout, dans cette mission, étoit fait pour toucher et remuer les cœurs. A la plantation de la croix, il y avoit environ cinq mille ames. Tous ceux qui ont suivi les exercices regardent cette cir-

constance comme un trait de la bonté de Dieu, et comme une faveur signalée pour ce canton.

— Les protestans d'Allemagne viennent de fournir un nouvel exemple de tolérance et d'impartialité; le *Catholique* de Mayence, journal dont nous avons fait connoître l'esprit, a été supprimé. Le 12 janvier dernier, le ministre de Hesse-Darmstadt, provoqué par celui de Bade, se plaignit d'un article où on critiquoit quelques mesures de ce dernier gouvernement, voyez notre n°. 792. Il sommoit les rédacteurs de nommer celui qui avoit fourni l'article; MM. Raess et Weiss refusèrent de fournir cette indication, mais offrirent de prouver les faits avancés dans l'article. Le 13 février, pour toute réponse, on porta contre leur journal un décret de suppression, en motivant cette mesure sur ce que le *Catholique* avoit, disoit-on, une tendance intolérante et odieuse, qu'il attaquoit la religion de la majorité des Hessois, et qu'il menaçoit de rompre les liens entre les différentes communions chrétiennes dans le grand-duché. On ajoutoit qu'on avoit voulu prévenir par là les plaintes des gouvernemens étrangers, notamment de celui de Bade. Mais ce dernier gouvernement ne souffre-t-il pas que MM. Paulus et Voss, que le journaliste de Carlsruhe, attaquent et diffament les catholiques? ne laisse-t-il pas même insulter toute religion en général? le gouvernement Hessois lui-même ne permet-il pas au premier prédicateur de la cour, M. Zimmermann, de publier, sous le titre de *Gazette ecclésiastique générale*, une feuille dirigée nettement, suivant le *Prospectus*, contre l'église catholique, les missionnaires et les Jésuites; une feuille remplie de traits contre le *fanatisme*, le *prosélytisme*, le *monachisme* et le *calotisme*, où on se moque de la béatification des saints, et où on cite une bulle de l'archevêque de Naples sur *les pantalons étroits;* comme si l'archevêque de Naples donnoit des bulles, et sur de tels sujets. Tout cela s'imprime sous les yeux du gouvernement, qui n'y trouve rien à reprendre. C'est pour répondre à ces attaques, et pour signaler ces impostures, que le *Catholique* avoit été établi; mais on ne trouve pas bon qu'il repousse l'insulte et la calomnie. Ainsi l'injure et la diffamation contre les catholiques sont autorisées et encouragées; mais la réfutation a une *couleur odieuse*. Le fait est que le *Catholique* étoit trop goûté en Allemagne; il avoit fait impression sur plusieurs, même protestans. Il avoit fallu, dès la première année, en donner une deuxième édition, et les abonnés pour 1822 étoient dou-

bles de l'année précédente. Ce journal combattoit l'indifférence des uns, et dissipoit les préjugés des autres; *inde iræ.* Les révolutionnaires, les partisans des sociétés secrètes, les ennemis de l'ordre et de la légitimité se sont tous ligués contre ce journal; ils trouvent que c'est une intolérance que de leur répondre, et ils ne savent se défendre qu'en interdisant la parole à leurs adversaires. Oh! l'admirable tolérance, et la rare modération. Il est donc probable que le gouvernement hessois a cédé dans cette occasion, sans s'en douter, à une influence préjudiciable à ses intérêts. De plus, ce journal passoit à la censure, et aucun article n'a été rayé ou improuvé par le censeur. Comment le gouvernement peut-il blâmer aujourd'hui ce qu'il toléroit hier? Telles sont les raisons exposées dans un Mémoire que les rédacteurs du *Catholique* ont adressé, le 10 mars, au ministère de Darmstadt. Ils se justifient des reproches qu'on leur fait, et s'étonnent que la défense soit refusée quand l'attaque est permise. Leur Mémoire circule en manuscrit sur les bords du Rhin, et on nous en a envoyé un extrait, où nous avons cru voir autant de solidité pour le fonds que de modération pour la forme. Ils demandent au gouvernement la permission de rédiger un nouveau journal, qui porteroit le titre de *Voix du Catholique.* Il y a lieu de croire qu'ils n'ont pas encore reçu de réponse, car rien n'a encore paru du nouveau journal. En attendant, le *Catholique* paroît à Soleure, où il n'y a pas de censure protestante, et où l'obscurantisme et l'intolérance sont tels qu'il y est permis de repousser les attaques, de réfuter les calomnies et de répondre aux injures. Cette affaire a fait beaucoup de bruit en Allemagne, et les protestans les plus modérés sont fâchés que la régence hessoise ait donné cette satisfaction au parti qui souffle, en Allemagne, l'esprit de discorde et la haine contre toute espèce de religion et d'autorité.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Une ordonnance du Roi autorise l'acceptation d'une somme de 3000 fr., offerte par feu Mme. la duchesse d'Orléans pour fonder des services dans la chapelle qu'elle avoit fait élever à Dreux en l'honneur de sa famille.

— S. A. R. MONSIEUR, informé que les travaux entrepris sur la route d'Intel à Auray dans la vue de procurer des moyens d'existence à de pauvres paveurs alloient être interrompus faute de fonds, a envoyé sur-le-champ une somme de 1000 fr.

— S. A. R. MADAME vient d'accorder quelque secours à une famille

malheureuse d'Ussel (Corrèze) dont les propriétés ont été incendiées le 6 janvier dernier.

— M. le curé de Villers-Bretonneux (Somme) nous prie d'annoncer que les incendiés de sa paroisse viennent de recevoir 300 fr. de la générosité de Mme. la duchesse de Berri.

— M. le comte de Marcellus avoit perdu dernièrement une belle montre de Breguet; le lendemain il en a reçu une autre avec le portrait de Mgr. le duc d'Angoulême.

— On a saisi à Paris, le 5 avril, un dépôt d'armes consistant en vingt-sept caisses, où se sont trouvés cinq cent cinquante fusils, quantité de baïonnettes, trois cents pistolets et cent sabres : ces armes ont été portées à la police, et ensuite à Vincennes.

— On annonce que M. le général Donadieu est nommé inspecteur-général du cordon sanitaire, et qu'il doit partir incessamment pour les frontières des Pyrénées.

— Trois officiers de la garde royale, en récompense des preuves de fidélité qu'ils ont données à Béfort, ont été faits officiers de la Légion-d'Honneur.

— M. Catineau-Laroche a cessé, par une décision du 31 mars dernier, de faire partie des agens du ministère de la marine.

— Les libéraux sont infatigables dans leur zèle; après avoir échoué à Béfort, à Saumur, à La Rochelle, ils ont essayé un mouvement à Strasbourg; mais là comme ailleurs les troupes ont résisté à la séduction. Plusieurs personnes ont été arrêtées : la tranquillité de la ville n'a point été troublée.

— Par arrêt du 29 mars dernier, la cour royale d'Aix a renvoyé devant la cour d'assises du Var les sieurs Vallée, Salomon, Chaffarod, Constantin, Blanchard, Orcel, Caron et Spinola, prévenus de complicité dans un complot à Marseille et à Toulon, ou accusés de non-révélation de ce complot.

— M. de Saint-Amand, auteur d'un ouvrage sur les colonies, a perdu la place qu'il occupoit dans l'administration de la marine.

— On écrit de Rennes que, le 2, dix à douze individus de cette ville ont été arrêtés et conduits à la prison de la Tour-le-Bat. On assure qu'ils sont impliqués dans l'affaire de Saumur.

— Un journal avoit annoncé que deux criminels, exécutés dernièrement à Versailles, Lecomte et Raoul, avoient donné jusqu'à la fin des marques d'insensibilité et d'endurcissement; M. l'abbé Ledoux, aumônier des prisons, atteste, au contraire, qu'ils ont édifié tous les détenus par les signes d'un repentir profond et d'une parfaite résignation.

— Des désordres ont éclaté à Toulouse; un arrêté de M. de Saint-Chamans fait connoître que de jeunes gens y ont manifesté des vœux coupables, et proféré des cris séditieux. Le spectacle a été fermé, ainsi que les cours de l'Ecole de droit. Tout attroupement dans les rues sera dispersé par la force; on dit qu'on a remarqué parmi les moteurs de troubles deux anciens militaires qui suivoient les cours de l'école. On a essayé d'agiter aussi le peuple; mais ces tentatives ont échoué. Un professeur de l'école, M. Delpech, tout en blâmant, dans une lettre imprimée, les jeunes gens qui ont été séduits, s'af-

flige de voir impunis ceux qui, de près ou de loin, travaillent à égarer cette jeunesse. Le dimanche des Rameaux il y a encore eu quelques rassemblemens qui n'ont point eu de résultats fâcheux. Onze personnes ont été successivement arrêtées.

— L'extrême sensibilité de nos libéraux se manifeste par la manière dont ils parlent de l'Espagne. Ce malheureux pays est le théâtre de scènes sanglantes qui se succèdent sur tous les points. Eh bien! on vous dit froidement que ce sont les partisans de l'ancien régime qui s'agitent encore; mais que l'Espagne marche rapidement vers un état calme et prospère. Ce ne sont jamais les révolutionnaires qui ont tort, et, puisqu'on a pu dire que nos émigrés étoient cause de la mort de Louis XVI, on pourra bien dire aussi que ce sont les réfugiés espagnols qui excitent les émeutes de Madrid, les désordres de Valence et les massacres de Pampelune.

— On dit que M. de La Tour-Maubourg, nouvel ambassadeur de France à Constantinople, a déjà obtenu du gouvernement turc la promesse verbale de réparer les excès commis en Syrie et en Chypre sur les chrétiens latins placés sous la protection de la France.

— Le Brésil a décidément refusé de recevoir les troupes portugaises; elles ont dû se rembarquer peu de jours après leur arrivée. Le prince royal a été obligé de se prêter au mouvement général; il a promis de rester au Brésil.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 6 avril, on procède, par la voie du sort, au renouvellement des bureaux. M. de Limairac fait un rapport sur diverses pétitions: il y a en a une pour obliger les députés à se rendre à leur poste, une pour accorder des indemnités aux émigrés, une pour faire fermer les loges de francs-maçons: on passe à l'ordre du jour sur ces différentes demandes. On prend la même décision sur la pétition de Bourgeois, ancien militaire, condamné aux travaux forcés à perpétuité, et qui demande la révision de son procès.

On reprend la discussion sur le budget du ministère des finances. MM. C. Perrier et de Chauvelin se plaignent qu'on ne peut obtenir d'éclaircissemens de la cour des comptes; le dernier critique la marche de la majorité de la chambre. Le ministre des finances répond que la cour des comptes ne doit point d'explications à tous les députés isolés. M. de Martignac justifie la majorité Le chapitre de la cour des comptes est adopté, après de nouveaux griefs présentés par M. B. Constant, et réfutés par M. de Villèle.

Le chapitre x, sur l'administration des monnoies, donne lieu à un discours de M. de Chauvelin, qui croit voir beaucoup d'abus dans cette partie, et allègue plusieurs faits pour le prouver. Une discussion s'élève à ce sujet entre lui et MM. de Villèle et de Puymaurin, qui défendent l'administration, et soutiennent que les bénéfices des administrateurs sont loin d'être aussi énormes que le prétend M. de Chauvelin. L'amendement de celui-ci est rejeté, ainsi qu'un autre de M. de Martignac pour accélérer la refonte des monnoies, et pour ajouter au budget 500,000 fr. destinés à cette dépense.

On passe au chapitre du cadastre; M. de Girardin se plaint que cette opération ne soit pas régularisée par une loi; l'impression de son discours est refusée, et le chapitre adopté, malgré les réclamations du même député, qui crie qu'on étouffe toute discussion par l'éternelle demande de la clôture.

Le 8 avril, M. de Bourienne fait un rapport, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les douanes, présenté, le 19 janvier dernier, par M. le ministre des finances. L'ouverture de la discussion sera ultérieurement fixée : 20 orateurs sont inscrits pour le projet, et 14 contre. M. le ministre de l'intérieur présente plusieurs projets de loi relatifs à l'achevement de divers canaux dans le Tarn, le Pas-de-Calais, les Bouches-du-Rhône, dans la Bourgogne, la Bretagne, le Nivernois. Un autre projet de loi a pour objet le rétablissement du séminaire de Chartres; le département d'Eure et Loir est autorisé à s'imposer pour cet objet jusqu'à 3 centimes et demi; l'ancien séminaire sera rendu à sa destination, et le tribunal et la gendarmerie qui y sont établis seront transférés ailleurs, suivant le vœu du conseil général. On reprend la discussion sur le budget des finances. Le chapitre XIV porte, pour le service administratif du ministère, 6 millions 130,000 francs; il est adopté, moyennant une réduction de 49,000 francs, proposée par la commission. Le chapitre XV est adopté sans discussion; il porte un fonds spécial de 50,000 fr. pour les frais de l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers affectés à la dotation de la couronne.

On passe aux dépenses pour les directions générales et les fonds de non-valeur, qui s'élèvent en totalité à 138 millions 146,880 francs. Diverses réductions, proposées par MM. Guitard, Leroux du Chastelet, Caumartin, sont rejetées. On vote le budget de l'enregistrement et de l'administration des forêts. Sur la direction générale des douanes, la commission a proposé une augmentation de 400,000 fr., qui a été appuyée par M. Sébastiani; MM. de Marinhac et Dudon l'ont combattue.

Il vient de paroître, à Leipsick, un pamphlet intitulé: *Quintessence du commencement, du milieu et de la fin des essais de guérisons miraculeuses à Wurtzbourg et à Bamberg;* ce pamphlet, plein d'injures contre le prince de Hohenlohe et contre l'église catholique, ne merite pas la moindre réfutation; mais on y a inséré un bref adressé par le souverain Pontife au prince Fréderic de Hesse-Darmstadt, et qui mérite d'être connu. L'auteur anonyme dit qu'il a eu communication de ce bref; il l'accompagne de notes malignes, et prétend qu'on y trouve un nouveau monument de l'esprit de prosélytisme de la cour de Rome. Ce bref est, au contraire, plein de charité et de modération; on en jugera par la traduction que nous allons en présenter, et on se convaincra

qu'une malice profonde pouvoit seule envenimer une pièce si touchante et si paternelle. Le prince dont il est ici question est Frédéric-Auguste-Charles de Hesse-Darmstadt, né le 14 mai 1788, et troisième fils du grand-duc de ce nom. Ce prince fait profession de la religion catholique, et c'est pour le féliciter de son retour à l'Eglise que Pie VII lui adressa ce bref:

« Cher fils et prince, salut et bénédiction apostolique. C'est avec un grand plaisir que nous avons reçu dernièrement vos lettres remplies pour nous d'attachement et de dévoûment; ce témoignage nous a été fort agréable de la part d'un prince que nous sommes loin d'avoir oublié, comme vous paroissez le croire, mais dont nous nous souvenons toujours avec un tendre intérêt. Vous le méritez certainement par ce zèle et cette ardeur avec lesquels vous avez renoncé à l'erreur où vous étiez né, pour embrasser la religion catholique; et, afin de la professer publiquement, vous n'avez point hésité de renoncer à toute espérance du pouvoir souverain auquel vous avez des droits par votre naissance. Nous avons appris d'ailleurs avec quelle fermeté vous persévérez dans cette profession de la foi catholique, et nous en trouvons encore une preuve signalée dans votre lettre, que nous avons relue avec la plus vive consolation.

» Comme le soin que nous prenons de vous écrire vous montre suffisamment notre estime et notre bienveillance, vous pourrez aussi facilement comprendre combien votre projet de venir bientôt dans notre capitale nous a été agréable, et combien nous nous réjouirons de pouvoir vous y faire l'accueil le plus affectueux. Nous sommes reconnoissans des bonnes dispositions du grand-duc de Hesse, votre père, à notre égard; dispositions qu'il nous a fait connoître par vous: nous sommes surtout très-touchés de ses inclinations favorables pour les catholiques de ses Etats, et nous en avons eu plus d'une preuve. Plût à Dieu que nous puissions être unis ensemble par les liens d'une parfaite charité!

» Nous vous exhortons vivement, non-seulement à suivre constamment et à pratiquer avec une religieuse fidélité la foi que vous avez embrassée, mais encore à exciter, par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, vos parens à suivre votre exemple; priez Dieu que la miséricorde qui vous a été faite rejaillisse sur vos proches qui sont dans l'erreur où vous avez été vous-même. Nous avons la confiance que vos exemples et vos prières pourront y contribuer beaucoup, et nous l'espérons d'autant plus que plusieurs personnes de l'illustre maison de Hesse-Darmstadt ont renoncé à l'erreur, et sont rentrées dans le sein de l'Eglise.

» Au reste, sensibles à votre démarche, nous éprouvons pour vous un mouvement de tendresse paternelle d'autant plus vif que nous voyons mieux quel est votre zèle et votre piété; nous vous accordons donc de tout notre cœur notre bénédiction apostolique. Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 6 janvier 1818, 18e. année de notre pontificat ».

Pius P. P. VII.

***Œuvres de Fénélon, archevêque de Cambrai, publiées d'après les manuscrits originaux et les éditions les plus correctes, avec un grand nombre de pièces inédites* (1).**

L'éditeur de cette entreprise a différé la publication du tome IX, qui doit terminer la suite des écrits sur le quiétisme, et il vient de donner le tome X, qui commence la troisième section des ouvrages de théologie; cette section renfermera les écrits sur le jansénisme, matière qui a beaucoup occupé Fénélon dans les douze dernières années de sa vie. Ce grand homme voyoit avec effroi les progrès d'une erreur qui en imposoit par de séduisans dehors, et il crut nécessaire de la combattre par une suite d'instructions et d'écrits propres à éclaircir les points contestés, et à venger la doctrine et l'autorité de l'Eglise. Ces instructions et ces écrits doivent remplir plusieurs volumes de l'édition nouvelle. Un tel objet a sans doute perdu de son importance, et ne peut plus, comme autrefois, exciter l'attention générale. Mais si les gens du monde ne s'intéressent plus aujourd'hui aux querelles sur la religion, les fidèles attachés à l'Eglise, les ecclésiastiques, et surtout les pasteurs et les théologiens, ne peuvent rester indifférens, ni à des questions si long-temps et si vivement agitées, ni à l'opinion que soutient à cet égard un auteur aussi célèbre et un évêque aussi éclairé que Fénélon. Ils aimeront à le suivre dans les détails de cette controverse, et ils admireront

(1) La collection, y compris l'*Histoire de Fénelon*, contiendra environ 20 volumes de 500 pages chacun. Le prix de chaque volume est de 5 fr. 50 cent. pour les souscripteurs. Aussitôt que chaque livraison est en vente, les volumes publiés se paient 6 fr., et ceux à paroître 5 fr. 50 cent. On souscrit à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; et à Versailles, chez Lebel.

la flexibilité et la vigueur de son génie dans cette lutte, où il entra pour le bien de l'Eglise et pour l'instruction des fidèles.

On n'a pas cru qu'il fût nécessaire de présenter comme une sorte d'introduction à cette section un précis historique de toute la controverse du jansénisme; plusieurs historiens ayant déjà traité ce sujet, et M. le cardinal de Bausset, entr'autres, ayant, dans son *Histoire de Fénélon*, raconté avec autant d'impartialité que de talent les principales circonstances de cette affaire; mais l'éditeur a sagement pensé qu'il seroit à propos de faire précéder les écrits de Fénélon sur le jansénisme par un précis dogmatique sur le fond de la controverse. Il n'est que trop commun dans le monde, et même parmi les personnes qui s'occupent des objets de religion, de n'avoir pas des idées bien nettes sur ces questions que les jansénistes ont cherché à obscurcir. Ils se plaisent à répéter que ce n'est qu'une dispute de mots; qu'on ne peut leur reprocher aucune erreur; que le jansénisme est un fantôme, etc.; et on retrouve encore ces assertions, et d'autres de cette nature, dans des ouvrages récens, et notamment *passim* dans la *Chronique*. Il importoit de dissiper ces nuages, et une dissertation courte, claire et précise sur l'objet de la question ne pouvoit être plus convenablement placée qu'à la tête d'une suite d'écrits relatifs à la même matière. Nous avions à la vérité des traités de théologie où ce point étoit discuté; mais ils ne pouvoient par leur forme convenir à la plupart des fidèles.

Le *Précis dogmatique sur les erreurs du jansénisme* n'a pas plus de 45 pages; il est partagé en deux articles, l'un qui est une exposition de ces erreurs, l'autre qui répond aux principaux subterfuges imaginés par les disciples de Jansénius pour éluder les définitions de l'Eglise. Dans le premier article, l'éditeur présente les principes fondamentaux du système de Jansénius,

et les conséquences de ces principes; ces conséquences sont les cinq propositions que Bossuet appeloit *l'ame du livre* de Jansénius. Les jansénistes ont cherché à éluder la condamnation de ces propositions, en substituant à leur sens naturel un sens étranger et chimérique. L'éditeur expose donc ici quel est sur chacune de ces propositions le sens calviniste, le sens de Jansénius et la doctrine catholique. Les notions qu'il donne sur chacun de ces points sont courtes, mais claires et suffisantes. L'éditeur annonce qu'il s'est beaucoup servi pour cette discussion des *Leçons théologiques sur la grâce*, publiées en latin, en 1748, 2 vol. in-12 (cet ouvrage, qui parut sous le nom de Tournely, est du docteur Montagne de Saint-Sulpice), et du *Mandement de M. de Bissy contre Juénin*, en 1710.

Nul parti n'a été plus fécond en subterfuges que le jansénisme pour éluder les condamnations de l'Eglise; ainsi on a dit que les cinq propositions étoient condamnées isolément, et dans le sens de Calvin; et de là la distinction du fait et du droit, si fameuse dans l'histoire de cette controverse, et si bien détruite par le texte de la bulle d'Innocent X, par la raison et par les autorités les plus imposantes. Le *silence respectueux*, auquel on avoit imaginé de recourir sur la question de fait, n'est pas moins contraire à l'autorité de l'Eglise, et est renversé par la tradition comme par le sens commun; Fénélon a combattu victorieusement ce système dans plusieurs des écrits qui vont reparoître dans la collection de ses OEuvres.

Un dernier subterfuge des disciples de Jansénius a été de soutenir que sa doctrine se reduit aux sentimens des augustiniens ou des thomistes, qui admettent le système de la grâce efficace par elle-même. Pour enlever aux partisans de l'erreur cette dernière ressource, l'éditeur montre les différences qui existent entre les divers systêmes. Les augustiniens et les thomistes, tout

en soutenant les opinions de leurs écoles, rejettent le sens de Jansénius, et souscrivent à la condamnation portée contre son livre ; la connexion de leurs systêmes avec les principes de Jansénius est rejetée par eux, et ils désavouent les conséquences qu'on voudroit tirer de leurs ouvrages en faveur de ces principes.

Telle est la substance de cette dissertation qui nous a paru rédigée avec beaucoup de simplicité et de clarté. Les matières y sont discutées sans partialité et sans exagération ; une grande précision de termes est jointe à une connoissance exacte de la doctrine. L'auteur est certainement un théologien très-exercé, et en même temps un esprit très-juste et très-net ; il sait mettre ces hautes questions à la portée de tous les lecteurs, et résoudre heureusement les difficultés d'adversaires très-subtils. Son écrit a d'autant plus de mérite qu'il est court, et qu'il ne grossira pas beaucoup cette édition.

La seconde partie de l'*Avertissement de l'Editeur* est une Notice sur tous les ouvrages de Fénélon qui doivent entrer dans cette partie de la collection. Nous parlerons une autre fois de cette Notice et des ouvrages qui composent cette troisième section.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. L'indisposition de S. S. est entièrement dissipée ; elle se manifesta dans la nuit du 13 au 14 mars. Le saint Père n'avoit fait la veille qu'une collation légère ; il fut cependant tellement incommodé dans la nuit que les médecins ne vouloient pas lui permettre de recevoir, le lendemain 14, les félicitations de sa cour pour l'anniversaire de son exaltation. Mais S. S., sachant que les cardinaux, les prélats et les ministres étrangers étoient réunis dans son palais, voulut descendre, et les admettre en sa présence. Il ne tint cependant point chapelle, sur les représentations qui lui furent faites. Depuis le saint Père va de mieux en mieux ; les médecins l'ont traité

avec beaucoup de prudence, et S. S. a repris le cours ordinaire de ses occupations habituelles.

— Le 21 mars, il y a eu chapelle papale au palais Quirinal pour l'anniversaire du couronnement du souverain Pontife; le cardinal Pacca a célébré la messe. Le soir, tous les palais de la ville étoient illuminés.

— Le 18 mars, M. Barthélemi Ménochio, évêque de Porphire et sacriste de S. S., a conféré le baptême, dans la chapelle privée de la duchesse de Lucques, à Mustapha-Verrieri, Candiot, âgé d'environ 19 ans, et cousin de Louis del Giglio, baptisé lui-même, il y a peu, dans l'église des XII Apôtres. Après le baptême, le prélat a administré au néophite la confirmation et l'eucharistie. L'infant d'Espagne D. Louis a été le parrain de Verrieri, et lui a donné les noms de Joseph-Marie-Raphaël-Edouard-Baltazar del Giglio.

— On a fait pendant les dernières semaines du carême les catéchismes accoutumés dans les différentes églises de cette capitale; les cafés, les restaurateurs et les marchands tenoient leurs magasins et lieux de réunion fermés pendant ces exercices.

— La belle cathédrale de Mont-Réal en Sicile, bâtie par le roi Guillaume, dans le 12e. siècle, et célèbre par ses marbres et ses mosaïques, avoit été ravagée en grande partie par un incendie, arrivé en 1812; elle vient d'être restaurée par les ordres du roi de Naples, et par le zèle de l'archevêque, M. Balsamo, et on y célébrera de nouveau l'office à la fête de Pâque.

Paris. Des exercices ont eu lieu cette semaine dans les églises du 3e. arrondissement pour une retraite destinée à préparer plus prochainement les fidèles à la clôture de la visite pastorale. La retraite se fait à sept heures et demie du soir pour les hommes, et à midi pour les femmes. Le mardi de Pâque, M. l'archevêque de Paris a fait à Saint-Eustache l'ouverture de la retraite des femmes. MM. Rauzan et de Janson dirigent les exercices, et prêchent chaque jour. Le chant des cantiques, la glose ordinaire, et ensuite une grande instruction, sont suivis du salut. Un grand nombre de fidèles s'y rendent de différens quartiers, et le soir notamment l'église Saint-Eustache est pleine d'hommes. Aucun incident n'a troublé leur attention aux instructions et leur recueillement dans l'église. On n'y voyoit point de curieux dont l'attitude

seule annonçât qu'ils n'étoient point appelés là par les motifs les plus purs. Chacun étoit assis, chacun écoutoit ou chantoit. Mercredi dernier l'affluence étoit plus grande encore, et la nef de Saint-Eustache, toute spacieuse qu'elle est, étoit remplie entièrement d'hommes attentifs et recueillis; spectacle consolant pour la religion, et qui étoit aussi une sorte de prédication non moins frappante que les exhortations mêmes du missionnaire. Le discours de M. l'abbé de Janson convenoit particulièrement aux hommes; il a parlé sur un vice qui est le plus grand fléau des familles, et le plus terrible obstacle à la religion. M. l'archevêque de Paris devoit se rendre ce jour-là aux exercices; une indisposition l'en a empêché; mais nous savons que le prélat est actuellement beaucoup mieux. La retraite a eu également lieu aux Petits-Pères et à Bonne-Nouvelle, et n'est pas moins suivie dans ces églises; les missionnaires y sont très-occupés à confesser, et on voit avec plaisir que bon nombre d'hommes ont profité de la mission. Aux Petits-Pères la neuvaine a commencé, le 11 avril, en l'honneur du Sacré-Cœur, pour préparer les fidèles à la communion générale. Le 18, M. l'archevêque célébrera la messe dans cette église, à sept heures très-précises du matin; il y aura ce jour-là communion générale de la paroisse, et le soir la renovation des vœux du Baptême. La visite pastorale doit se terminer le dimanche du Bon-Pasteur, qui est le 21 avril; ce jour-là il y aura une communion générale à Saint-Eustache. M. l'archevêque de Paris se propose de célébrer la messe dans cette église, et d'y donner la communion aux fidèles. Ce prélat administrera aussi le sacrement de confirmation.

— Le vendredi 12, à deux heures, une assemblée de charité s'est tenue à l'Archevêché pour les missions de France. Madame y a assisté, et M. l'abbé Frayssinous a fait le discours, dont nous rendrons un compte détaillé dans notre prochain N°.

— Depuis l'ouverture de l'église Sainte-Geneviève, les missionnaires n'ont pas cessé d'y donner des instructions plusieurs fois par semaine, et les fidèles ne cessent pas de s'y rendre. C'est sans doute une chose singulièrement édifiante que cette persévérance à se rendre dans une église qui n'est pas paroisse, et où l'on ne peut être conduit que par une dévotion particulière pour la sainte patronne de la capitale, ou par le

désir d'entendre les missionnaires. Trois fois la semaine ils font des instructions qui sont très-suivies. Les exercices de la semaine sainte y ont eu lieu; le tombeau avoit été préparé dans l'église basse, et y produisoit un très-bon effet. Des *Stabat* en musique ont été exécutés par de pieux amateurs, comme nous l'avons dit. Le jour de Pâque, deux missionnaires ont parlé successivement sur le mystère du jour. On a ensuite exécuté, en musique, l'*O filii et filiæ*, le *Regina cœli* et le *Domine, salvum fac*, etc. Il y avoit beaucoup de monde dans l'église, et le salut n'a fini qu'à neuf heures. Il a été suivi de la prière. Nous engageons ceux qui se sont plaints de la restitution de Sainte-Geneviève à aller s'assurer par eux-mêmes combien cette église est fréquentée; ils pourront juger par là qu'ils n'ont point été les interprètes du vœu général des habitans de Paris.

— M. l'évêque de Bayonne, dont le zèle pour le bien de son diocèse ne souffre point de repos, a terminé à Dax la nouvelle visite qu'il vient de faire dans une partie de son vaste diocèse. Il s'étoit rendu de Pau à Aire pour assister à la clôture de la mission qu'y donnoit M. Miquel avec deux curés voisins. Plusieurs jeunes élèves du petit séminaire d'Aire reçurent la tonsure. D'Aire le prélat se rendit à Saint-Loubouer, pour se trouver à la clôture d'une autre mission donnée par l'association de prêtres auxiliaires que lui-même a établie pour les besoins de son diocèse; il dut être satisfait en voyant le grand concours des fidèles qui étoient venus des paroisses voisines à cette cérémonie, et en apprenant que les exercices de la mission avoient toujours été suivis avec le même empressement. Le 20 mars, le prélat arriva à Dax, et alla loger au séminaire, où près de cent ecclésiastiques font aujourd'hui leur cours de théologie; c'est un très-beau bâtiment, qui avoit été construit, trente ans avant la révolution, par les soins et les largesses de M. de Suarez d'Aulan, évêque de Dax. On y avoit établi, pendant la révolution, un hôpital militaire; mais depuis la maison a été achetée, complètement réparée, et meublée, en 1812, pour être rendue à sa destination primitive. On en fut redevable à un estimable habitant de la même ville, secondé par des ames pieuses et charitables. M. le maire de Dax alla offrir à M. l'évêque les clefs de l'ancien palais épiscopal, qui étoit devenu, il y a quelques années, le chef-lieu de la sénatorerie de Pau, et

que le dernier titulaire avoit fort embelli. Tout y avoit été disposé pour recevoir M. d'Astros et sa suite. La ville a depuis peu de mois acheté ce bâtiment dans l'espoir de recouvrer un titre dont la perte lui a été si préjudiciable. Dax étoit le plus ancien siége de la métropole d'Ausch; sa position est centrale, et tous les rapports civils et commerciaux semblent plaider pour elle. Peut-être aussi que le diocèse qui a vu naître saint Vincent de Paul pourroit se prévaloir de cet honneur pour réclamer contre son extinction absolue. Enfin Dax offre tous les élémens nécessaires pour le rétablissement de son évêché. Le 23 mars, M. l'évêque de Bayonne fit une ordination dans l'église cathédrale; cinquante ecclésiastiques furent promus à différens ordres. Après la cérémonie le prélat se rendit processionnellement à l'évêché, et adressa une exhortation très-touchante, tant aux nouveaux ordonnés qu'autres élèves du séminaire. Le 24, Mgr officia dans la cathédrale, et M. l'abbé Thibault, chanoine de Bayonne, prêcha. Le jour de la fête de la sainte Vierge, M. l'évêque monta lui-même en chaire, et prononça un panégyrique de la sainte Vierge. Il partit, le lendemain, pour Bayonne, en flattant les habitans de Dax de l'espoir de venir s'édifier au milieu d'eux, et de passer quelque temps dans l'évêché, dont il a en quelque sorte pris possession. Le prélat acquiert chaque jour de nouveaux droits à l'estime et à la reconnoissance de ses diocésains.

— M. Maurel, curé de Castres (Tarn), se propose de faire imprimer, pour l'année prochaine, un *Ordo* qui pourra servir à perpétuité, tant pour la récitation de l'office que pour la célébration de la messe, aux prêtres qui suivent le rit romain. Cet *Ordo*, qui existoit déjà, et dont plusieurs personnes souhaitoient la réimpression, se compose d'une collection de trente-cinq calendriers, parmi lesquels on trouvera toujours celui de l'année courante. On en facilitera l'usage par un avis et par une table du comput ecclésiastique. Cette édition, comme la première, pourra servir pour tous les diocèses, puisqu'on ne s'y attache point à un Bréviaire particulier, et qu'on y marque le rit gallican pour la translation de quelques fêtes, en conservant néanmoins le rit observé dans le reste de l'Église. On y indiquera aussi les offices des saints introduits récemment dans le Bréviaire romain, et la table du comput ecclésiastique y sera continuée jusqu'à

l'an 2000. Cet *Ordo* sera un petit volume in-12 d'environ 400 pages, imprimé en petit-texte neuf, sur beau papier. On espère que les ecclésiastiques verront avec plaisir une entreprise conçue pour eux, et qu'on croit devoir leur être utile : ils sont invités à se hâter pour la souscription, qui sera fermée au 15 mai prochain, l'ouvrage devant être imprimé avant le commencement de l'année prochaine. On se propose d'en tirer un nombre d'exemplaires proportionné au nombre des souscripteurs. Le prix de la souscription est de 4 fr. franc de port, qu'il suffira de payer. On peut s'adresser à M. Maurel, curé de Castres, ou à J. Vidal, imprimeur dans la même ville ; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal. Un modèle d'impression est joint au *Prospectus* publié par l'éditeur.

— Si nous devons parler avec réserve des événemens extraordinaires où l'on remarque, dans ceux qui les opèrent, de la piété et des intentions droites, nous ne saurions user des mêmes ménagemens pour les faits où se montre clairement l'esprit d'illusion ou d'erreur. Ainsi, nous cédons volontiers à l'invitation qu'on nous fait de signaler de prétendus miracles qui ne portent pas un caractère propre à inspirer la confiance. Une dame Melfort, qui demeure, à ce qu'il paroît, dans le département des Ardennes, prétend guérir les malades par ses prières. Dans les commencemens, elle parloit de M[me]. sainte Anne et de MM. saints Côme et Damien. Elle n'emploie plus, il est vrai, ces formules étranges ; mais elle prescrit un certain nombre de *Pater et d'Ave*, *à jeun* : c'est une condition importante. Avec cela, on obtient toutes les guérisons que l'on demande, pourvu cependant que l'on ait la foi. Elle défend absolument de recourir aux remèdes, et veut avoir toute seule l'honneur des guérisons. On dit qu'on lui a présenté dernièrement un enfant qui avoit un bandage ; elle l'a fait ôter, et l'enfant est mort peu de jours après, dans de vives douleurs. La même chose a failli arriver à un asthmatique, à qui cette dame avoit défendu de cracher. Il paroît que M. l'abbé Delvincourt, grand-vicaire et curé-doyen de Charleville, a cherché à la détromper, et qu'il n'y a pas réussi, de sorte qu'elle est aujourd'hui en opposition formelle avec les supérieurs. Les personnes sensées, à Charleville, n'ont aucune confiance en ses procédés, et on ne voit pas que, dans cette ville, les malades aient recours à

elle; ce n'est que dans l'éloignement qu'elle fait des prosélytes et qu'elle jouit de quelque crédit. Mais il y a toute apparence que le charme sera passager, et que l'expérience détrompera les personnes crédules qu'un peu de charlatanisme avoit pu éblouir.

— L'église de Saint-Mathieu, de Morlaix, est fermée depuis près de deux ans, parce qu'elle a besoin de réparations; mais ces réparations on ne les fait pas, et une paroisse d'environ trois mille ames est privée de son église et des secours extérieurs de la religion. Les habitans ont déjà fait plusieurs démarches; ils ont présenté au Roi une adresse dont nous avons parlé; ils se sont adressés aux autorités du département : ils n'ont rien obtenu jusqu'ici, et il n'est pas question de commencer les travaux. Il ne s'agiroit cependant, en ce moment, que d'une dépense moins considérable, mais qui ne peut que s'accroître par les délais. De plus, cette privation d'église est un grand malheur pour le peuple, qu'elle accoutume à se passer de l'exercice de la religion : plus d'instructions, plus de prières communes, et, par une suite nécessaire, les mœurs se relâchent, les devoirs s'oublient, et les amis du trouble ont plus de facilité pour remuer les esprits. Ce sont les observations que nous adresse un homme estimable, qui voudroit éveiller l'attention de l'autorité sur un point important pour les habitans de Morlaix.

— On a fait aux cortès d'Espagne la proposition de supprimer une partie de l'office de Grégoire VII, comme attentatoire aux droits des nations. Le curé de Saint-Jacques de Madrid, qui passe pour être fort attaché à un parti assez connu en France, et répandu depuis cinquante ans en Espagne, a proposé aux cortès d'adopter la constitution civile du clergé décrétée en 1790; on peut s'attendre à tout quand de tels gens dominent. Il y a dans les cortès vingt-huit ecclésiastiques sur cent quarante-cinq membres; mais les opinions et la conduite antérieures de la plupart de ces ecclésiastiques ne sont pas de nature à rassurer beaucoup ceux qui craignent les innovations et le schisme.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le tribunal de police correctionnelle a jugé, le 12, plusieurs des jeunes gens impliqués dans les mouvemens des premiers

jours de mars. Royer, doreur sur métaux; Dallet, épicier, et Perès, passementier, ont été condamnés à 25 fr., 100 fr. et 50 fr. d'amende pour avoir outragé la gendarmerie; Bourbon, serrurier, a été renvoyé de la plainte : plusieurs des jeunes gens arrêtés à la même époque ont été mis en prévention par le tribunal.

— Les cours de l'Ecole de droit ont été ouverts le 9 : les élèves s'y sont portés en grand nombre; la plus parfaite tranquillité a régné au dedans et au dehors de l'Ecole.

— Une brochure de M. Barginet de Grenoble, intitulée : *Tchen-Tchéou-Ly, mandarin lettré*, vient d'être saisie chez son libraire à Paris.

— Les individus arrêtés dans le complot de Berton ont été renvoyés, par arrêt de la cour de cassation, devant la cour royale de Poitiers.

— Le *Constitutionnel*, qui avoit gardé le silence pendant quelques jours sur les évènemens de Toulouse, en a parlé mercredi, mais pour faire l'éloge de la jeunesse libérale, et faire retomber tout le tort sur les royalistes; les rapports officiels, et l'arrêté du préfet de la Haute-Garonne, contredisent suffisamment la version du *Constitutionnel*.

— Un journal publie les noms de cinq personnages auxquels il a été accordé, sous M. Decazes, des lettres d'institution de pairie non encore mise à exécution; ces personnages sont; MM. le prince de Broglie, le marquis de Montcalm, Dupleix, de Mézy, de la Briffe et Beugnot.

— M. de Latour vient d'être envoyé à Toulouse en qualité de commissaire de police. On dit que les derniers mouvemens ont fait sentir la nécessité d'une surveillance plus active dans cette ville.

— Quelques journaux annoncent que le général Berton est arrivé à Saint-Sébastien, ville d'Espagne sur la frontière.

— De fréquens incendies avoient eu lieu en Picardie; ils ont été suivis de billets anonymes adressés à plusieurs particuliers, où on insinuoit que c'étoit l'ouvrage des émigrés, qui se vengeoient par-là de ne pouvoir recouvrer leurs biens. Il a été fait aussi plusieurs menaces et tentatives d'incendies. Il faut espérer que l'autorité les rendra inutiles.

— M. le préfet de la Haute-Garonne vient d'appeler l'attention des autorités de son département sur certains individus qui, sous le nom de libraires ambulans, font circuler dans les campagnes des ouvrages contraires à la religion et au gouvernement.

— La ville de Carpentras s'est jointe aux autres villes qui ont réclamé contre l'assertion de M. Manuel, sur la prétendue répugnance de la France pour les Bourbons.

— Le 4 avril au soir, le paquebot françois l'*Antigone* est arrivé à Douvres, ayant à bord M. le vicomte de Châteaubriant, ambassadeur de France, et sa suite. Il a été salué par les canons du port et des hauteurs. Le lendemain, l'ambassadeur est parti pour Londres, où il est arrivé le même jour. Le magnifique hôtel de l'ambassade françoise, dans Portland-Place, avoit été disposé pour le recevoir. M. de Châ-

teaubriant étoit accompagné d'une suite nombreuse, et de cinq voitures aux armes de France. Il paroît qu'il déploiera à Londres une grande magnificence.

— Dans la séance des cortès d'Espagne, du 1er. avril, l'amiral Valdès, oncle du général Riégo, a été nommé président du congrès pour le second mois de la présente session. Valdès professe les opinions politiques de MM. Torreno et Arguelles.

— Des éruptions volcaniques ont eu lieu en Islande, à la proximité du Mont-Hecla, dans un lieu qui n'avoit éprouvé aucune secousse depuis 1812. Les îles Oléontes ou des Renards, placées aux bornes orientales de la Russie asiatique, ont aussi éprouvé, dans la nuit du 1er. au 2 mars 1820, un bruit souterrain, qui fut bientôt accompagné d'un violent tremblement de terre. Lorsque les ténèbres furent dissipées, on aperçut les effets d'un nouveau volcan.

— On croit que la Russie et l'Angleterre vont avoir un nouveau sujet de discussion, et peut-être de guerre. La Russie revendique une grande étendue de côtes sur le continent de l'Amérique septentrionale, le long de l'Océan Pacifique. De leur côté, les Anglois, qui ont découvert ces côtes, et y ont formé des établissemens, prétendent y avoir des droits. Un journal anglois contenoit dernièrement un article assez vif contre l'esprit d'envahissement de la Russie.

— Le généralissime du Mexique, Yturbide, a fait une proclamation pour engager les habitans à nommer les députés qui doivent se réunir en congrès à Mexico, et rédiger une constitution pour l'empire; il parle de son respect pour le peuple souverain, et est prêt à abdiquer l'autorité quand le nouvel ordre de choses sera établir.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 11 avril, M. le marquis de Lally-Tolendal a fait un rapport au nom de la commission chargée de l'examen de deux pétitions relatives à l'exercice de la contrainte par corps contre les membres de la pairie: la discussion s'ouvrira lundi sur cet objet.

Deux autres rapports ont été ensuite faits par M. le marquis de Mortemart sur les projets de loi relatifs au pont de Rouen et au canal de Saint-Maur. Ces deux projets ont été adoptés sur-le-champ.

Un quatrième rapport a été présenté par M. le comte de Lacépède sur la proposition faite par le M. comte de Valence, relatif à la révision des procès criminels dans certains cas non prévus par le code pénal. Les conclusions sur ce rapport seront discutées samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 9 avril, on reprend la discussion sur les douanes. M. B. Constant critique les traitemens élevés des premiers administrateurs, et propose

de réduire à 1 pour 100 les remises accordées aux employés sur le produit des sels. Sa proposition est rejetée, après quelques explications de M. de Saint-Cricq : on rejette également un amendement de M. Sirieys de Marinhac pour retrancher une somme de 400,000 fr. Deux épreuves successives sur cet objet ayant été douteuses, il a fallu procéder à l'appel nominal, et l'amendement a été rejeté à une majorité de 44 voix. Un dernier amendement, de M. Dudon, qui proposait une réduction de 120,000 fr., a été adopté ; ce qui réduit le chapitre des douanes à 26 millions.

On arrive au chapitre des contributions indirectes. M. Sirieys de Marinhac demande une réduction de 500,000 francs, qui portera sur les traitemens exorbitans des premiers administrateurs. M. de Villevesque propose une réduction moins forte. MM. Benoit et Cornet-d'Incourt soutiennent que ces retranchemens sont impossibles. MM. de la Bourdonnaye et B. Constant sont d'un avis contraire. Après quelque discussion, la diminution de 500,000 francs est rejetée ; mais on en adopte une de 200,000 francs sur tout le chapitre des contributions indirectes, qui s'élève à près de 50 millions.

La chambre s'occupe de la direction des postes. M. de Girardin, dans un long discours, censure toutes les parties de cette administration ; l'impression de son discours est refusée à une grande majorité. M. de Mézy rectifie plusieurs assertions du préopinant. M. le marquis de Bouthillier, l'un des administrateurs des postes, donne des explications tendant au même but. M. Dudon est étonné que M. de Girardin se plaigne des destitutions, lui qui, étant préfet, a destitué cent quarante maires ; d'ailleurs un des orateurs les plus féconds du côté gauche (M. B. Constant) a fort bien établi, dans sa correspondance avec Goyet, la nécessité des destitutions en certains cas.

M. B. Constant veut répondre ; mais le président met aux voix, malgré ses réclamations, les réductions proposées : elles sont rejetées, et le chapitre sur les postes adopté. M. B. Constant reste à la tribune, jusqu'à ce que la séance soit levée.

Le 10 avril, M. B. Constant donne quelques explications sur la fin de la séance précédente, et demande la rectification du procès-verbal. M. le président pense que l'orateur n'a été l'objet d'aucune réclamation personnelle ; le procès-verbal est adopté. On reprend la délibération sur le ministère des finances. Le chapitre de la loterie, qui monte à 4 millions 649,500 francs, combattu par M. Teysseire, est adopté. On passe au chapitre des frais de perception, de non-valeurs et taxation sur les contributions directes, coté 5 millions 223,590 fr. Diverses réductions, proposées par la commission, et par MM. Humblot-Conté et C. Perrier, sont rejetées. La chambre adopte le chapitre, ainsi qu'une proposition de M. Sirieys de Marinhac, d'après laquelle l'excédant qui resterait sans emploi sur les fonds de non-valeur, sera destiné à augmenter les fonds de secours pour cause de grêle, incendie, etc. On vote ensuite le chapitre des remises et taxations aux receveurs-généraux et particuliers sur les impôts indirects, avec une réduction de 300,000 fr. proposée par M. Sirieys.

Le chapitre des remboursemens pour restitution des sommes trop perçues, montant en tout à 6 millions 314,000 francs, est adopté sans discussion. Divers amendemens, proposés par M. Straforello sur les droits d'enregistrement, par MM. Chabaillier, C. Perrier, Pavy, sur le double droit perçu sur les successions, sont rejetés. M. B. Constant demande la suppression du droit sur les passe-ports, et se plaint que les passe-ports ne sont d'aucun secours devant les autorités. M. le garde des sceaux donne quelques explications sur un fait allégué par le préopinant, et fait sentir l'utilité des passe-ports. La suppression est rejetée, ainsi que la proposition faite par M. Demarçay de supprimer le droit sur le port-d'armes.

Le 11 avril, les tribunes étoient remplies d'une foule de spectateurs qu'avoit attirés l'attente du rapport sur la pétition Loveday. Les députés étoient plus nombreux qu'à l'ordinaire, surtout au côté droit. M. Humbert de Sesmaisons, rapporteur de la commission des pétitions, monte à la tribune.

La première pétition est sous le nom du chevalier de Septeuil, qui demande que les routes qui conduisent à son château soient entretenues avec plus de soin. On a pris des informations, et on s'est assuré que M. de Septeuil étoit totalement étranger à cette singulière demande, et qu'on avoit abusé de son nom pour le rendre ridicule.

Le maire de Darnay (Vosges), demande à être autorisé à ouvrir une nouvelle école de Frères; renvoyé au ministre de l'intérieur. Deux particuliers sollicitent une loi contre les duels, et proposent des mesures à prendre; renvoyé au bureau des renseignemens.

Un sieur Dancourt, détenu au fort du Hâ à Bordeaux, réclame sa fille qui lui a été enlevée par une sœur de la charité. On avoit espéré, dit-on, que cette pétition pourroit faire aussi un sujet de scandale; mais les renseignemens que la commission a pris sur Dancourt, étoient de nature à affoiblir singulièrement l'intérêt que pouvoit exciter ce pétitionnaire. Il a été condamné à deux ans de prison pour vol; cette fille qu'on lui a enlevée est un enfant illégitime; elle ne pouvoit habiter ni avec son père qui étoit en prison, ni avec la femme de son père; on l'a recueillie dans une maison dite de la Providence. Le précédent garde des sceaux s'étoit déjà assuré des faits, et avoit pensé qu'on ne pouvoit avoir égard à la demande de Dancourt, dont la pétition étoit d'ailleurs remplie de détails dégoûtans et impossibles à raconter. La commission a donc pensé que la chambre au lieu de blâmer l'enlèvement de l'enfant, applaudiroit à la charité qui l'a recueillie : c'est une dame Delalain, qui l'a reçue dans la maison de la Providence.

Le côté gauche paroît quelque temps indécis s'il prendra le parti d'un tel pétitionnaire. Enfin, M. Manuel se décide à parler, et se plaint qu'on attaque l'autorité paternelle et qu'on favorise des congrégations non autorisées. M. de Martignac s'étonne qu'on vienne invoquer l'autorité paternelle dans une telle circonstance, blâmer la piété qui accueille l'innocence et le malheur, et défendre les réclamations d'un homme condamné pour vol et plus repoussant encore

par son immoralité. Le discours de M. de Martignac est vivement applaudi. M. Foy dit qu'il ne connoît pas les faits; que s'ils sont tels qu'on les présente, il n'y a aucune objection à faire contre les conclusions du rapporteur; mais que celui-ci a paru dans son discours affoiblir l'autorité paternelle. M. de Sesmaisons relit cette partie de son discours, qui est trouvée parfaitement convenable, et le côté gauche se lève avec le côté droit pour l'ordre du jour.

M. de Sesmaisons arrive enfin à la pétition Loveday, et l'attention redouble. Il pourroit se dispenser, dit-il, de rappeler les faits, la pétition ayant été distribuée avec une profusion affectée; toutefois il présente l'analyse de la pétition et un exposé de toute l'affaire. Cet exposé est entièrement conforme pour le fond à celui que nous avons déjà offert nous-mêmes dans ce journal. Le rapporteur finit par faire sentir la nature des procédés de M. Loveday envers sa fille et le caractère de sa pétition; il plaint M. Loveday d'avoir rencontré des conseillers perfides qui ont abusé de son irritation, et lui ont fait tenir le langage le plus déplacé. L'impression du rapport est ordonnée.

M. Manuel monte encore à la tribune; il invoque, dit-il, les principes; il se plaint aussi du zèle des *convertisseurs*. Il cite des faits du même genre. En 1819, un juif de Carpentras s'est plaint à la chambre que des congrégations religieuses lui avoient enlevé ses deux filles mineures. En 1820, un sieur Brianson, d'Annonay, a réclamé contre un prêtre qui lui avoit enlevé son fils âgé de 13 ans pour le convertir à la religion catholique. Dernièrement un sieur Sades, de Nîmes, a réclamé aussi sa fille qui avoit été convertie dans un hôpital, et envoyée à Aix, puis à Avignon, pour la soustraire à ses recherches, et qui, rendue à son père, a causé des désordres si effroyables, qu'il a été obligé de consentir à ce qu'elle quittât sa maison. M. de Bausset, des Bouches du Rhône, s'écrie que tous ces faits sont faux.

M. Manuel n'en continue pas moins son discours, et parle longtemps contre l'intolérance, l'esprit de prosélytisme, les *convertisseurs*, les congrégations non autorisés, etc. M. de Calvières rétablit les faits avancés par M. Manuel; il est vrai que la jeune Sades, après être entrée comme domestique dans une maison de Nîmes, fut transportée à l'hospice: quand ses parens la reclamèrent, elle conjura la supérieure de la sauver des traitemens des barbares; la même scène s'est renouvelée à Aix et à Avignon. Ces explications satisfont la chambre.

MM. de Saint-Aulaire et Devaux réclament ensemble la parole, mais on demande la clôture. M. B. Constant parle contre la clôture; il a, dit-il, des pièces authentiques sur un fait passé dans le département du Lot; c'est un instituteur qui a abusé de son ascendant sur un enfant de 14 ans pour lui faire prononcer son abjuration. On lui répond qu'il en est de ce fait comme des autres. La clôture est prononcée à une assez foible majorité; une partie du centre droit s'est levée contre. Une forte majorité se prononce ensuite pour l'ordre du jour sur la pétition Douglas.

On reprend la discussion sur les finances; la plus grande partie des spectateurs quittent les tribunes; on voit sortir entr'autres M. Douglas.

M. Mauduit demande la suppression des droits de détail et d'entrée; cet amendement est rejeté. MM. de Coudère, de Creuzé et Chabaltier parlent tous trois contre la perception du 10e. attribué à l'Etat sur le produit des octrois; M. de Vaublanc croit aussi que ce prélèvement est injuste. Le ministre des finances répond qu'on ne peut qualifier d'illégal ce qui est autorisé par une loi positive. La chambre n'étant plus en nombre, on renvoie la discussion sur cet amendement.

Nous avons parlé dans notre no. 795 d'une mission donnée à Chaumont (Oise), et nous avons dit qu'elle avoit été traversée par l'opposition de quelques libéraux. Nous recevons à ce sujet la lettre suivante de M. le maire de Chaumont, datée du 5 avril, et que nous insérons suivant son désir :

« Monsieur, on vient de me communiquer, à mon retour d'un voyage que des affaires m'avoient forcé de faire, la copie d'un article de votre journal, du samedi 23 mars, dans lequel vous vous permettez de calomnier, ou du moins de répéter des calomnies sur la conduite des habitans de notre ville pendant la durée de la mission qui y avoit été ouverte le 10 février dernier.

» Eh quoi! c'est dans un journal qui s'intitule l'*Ami de la Religion* qu'on verra qualifier d'attroupement la réunion des fidèles dans une église qui, quoique vaste, ne pouvoit contenir tous ceux qui désiroient y entendre professer les vrais principes! c'est dans ce même journal que l'autorité locale se verra accusée de n'avoir pas employé les mesures nécessaires pour obvier à de prétendus désordres!

» Au nom de tous les habitans de notre ville, Monsieur, et en mon nom particulier, je vous somme de déclarer quels sont les documens qui ont déterminé vos diatribes contre une population qui s'est toujours montrée l'amie de la religion, et par conséquent de la légitimité.

» J'ose espérer que vous voudrez bien insérer ma lettre dans votre prochain numéro, et y joindre la déclaration que je vous demande. J'ai l'honneur d'être, LE LARGE ».

Nous ferons observer à M. le maire de Chaumont que nous n'avons point inséré de *diatribes* contre ses administrés. Nous avons pu être trompé sur le fait, et nous n'hésiterons point à le reconnoître; mais nous n'avons rien dit d'injurieux contre les habitans de Chaumont, qui pourroient être fort estimables, fort royalistes et fort bons chrétiens, quand même il y auroit eu dans leur ville quelques désordres. M. le maire assure que ces désordres n'ont point existé; nous devons l'en croire. Nous pensons que ces explications doivent suffire pour le satisfaire, et qu'il ne peut exiger de nous autre chose. Il trouvera sans doute une preuve de notre impartialité et de notre modération dans notre empressement à insérer toute entière une lettre où il se trouve bien quelques expressions un peu vives, que nous attribuons à un premier moment de ressentiment.

Discours de M. l'abbé Frayssinous sur les missions.

L'assemblée de charité tenue, vendredi dernier 12 avril, à l'Archevêché, en faveur des missions, n'a pas été moins nombreuse que les années précédentes. MADAME étoit présente, ainsi que M. l'archevêque de Paris, M. le nonce de S. S., plusieurs ecclésiastiques et beaucoup de personnes de distinction. La grande salle de l'Archevêché étoit remplie de monde. M. l'abbé Frayssinous, qui avoit fait le discours en 1819 et en 1820, a encore parlé cette année, et a parlé sur l'œuvre même des missions. J'ai déjà, a-t-il dit, élevé la voix dans cette enceinte en faveur des missions; j'étois persuadé d'avance qu'elles se justifieroient par elles-mêmes. Depuis ce temps elles ont visité plusieurs provinces : les missionnaires, de concert avec les pasteurs résidens, ont ramené la paix dans les familles, ont rendu à la religion plusieurs de ses enfans, ont fortifié l'attachement au Roi. A la nouvelle de ces succès la haine de leurs ennemis s'est réveillée; on a renouvelé contr'eux les anciennes accusations, on les a peints comme des perturbateurs. Sommes-nous donc des sauvages, a-t-on dit? ne suffit-il pas des pasteurs ordinaires? à quoi servent ces scènes et cet appareil? la France a-t-elle quelque forfait à expier? les missions sont donc superflues. De plus, elles portent le trouble dans les cités et dans les familles, on y profane les mystères par trop de précipitation et de condescendance, on introduit des chants qui rappellent le théâtre jusque dans l'église; les missions sont donc nuisibles. Enfin, tout leur fruit se réduit au triomphe qu'on décerne aux missionnaires à leur départ; elles sont donc infructueuses. Je ne dissimule point les objections, parce que je ne les crains pas; j'espère dissiper tous les nuages.

1°. Les missions sont superflues, dit un peuple de beaux esprits qui crient sans cesse au fanatisme, que trente ans de calamités n'ont pu éclairer, et qui semblent appeler encore des révolutions: hommes frivoles autant qu'orgueilleux, également ennemis de la religion et de la monarchie. Les missions, selon eux, ne conviennent au plus qu'aux sauvages,

mais quand l'autorité publique a été ébranlée jusqu'en ses fondemens, et que les lois humaines sont impuissantes, n'est il pas heureux de pouvoir appeler la religion à leur aide? y a-t-il donc assez d'union dans toutes les familles, assez de calme dans la société, et nos lumières mêmes n'ont-elles pas leur excès? Nous ne sommes pas idolâtres, dit-on; le temps est-il donc si loin où une vile déesse, sous le nom de Raison, avoit parmi nous des autels et des adorateurs? les missions sont-elles d'ailleurs si nouvelles chez les nations chrétiennes et civilisées? que faisoient chez nos aïeux saint François d'Assise, saint Dominique, saint Vincent Ferrior, et ce Vincent de Paul qui fonda en France une société de missionnaires? Bossuet et Fénélon ont donné des missions; le 17[e]. siècle, si plein de grands exemples, a vu plus qu'un autre des missions. Si on a senti le besoin de ces exercices extraordinaires dans un temps où les secours étoient plus abondans, et les prêtres plus nombreux, que sera-ce lorsque tant de paroisses sont privées de pasteurs? Parcourez une partie de nos provinces, vous y trouverez des églises abandonnées et des ouailles privées d'instructions et de secours. Dans les cités l'irréligion a fait de grands ravages, l'indifférence a glacé les ames. L'habitude de voir les pasteurs ordinaires rend leurs efforts moins efficaces. Sortez de vos retraites, hommes apostoliques; venez réveiller ces peuples qui dorment d'un sommeil de mort. Jésus-Christ vous communiquera cette parole puissante qui réveilla Lazare du tombeau. Les missions offrent une suite de discours appropriés à tous les besoins; ici des menaces, là des promesses. Le remords se fait entendre, l'impulsion se communique, la contrée entière est émue, on accourt de tous côtés autour de la chaire de vérité, des cérémonies graves et touchantes excitent dans le cœur des sentimens inconnus. Philosophes, ces pompes valent bien vos froides théories: ah! laissez la jeune vierge parer de ses mains pures l'autel de la reine des cieux, laissez le peuple repentant s'anéantir devant le Dieu trois fois saint. J'aime à entendre cette foule humiliée s'écrier: *Parce, Domine, parce populo tuo.* Hélas! après tant de crimes, si la France n'en rougissoit pas, cet endurcissement ne nous prépareroit-il pas de nouveaux désastres?

2°. On accuse les missions d'être nuisibles; ces missionnaires, dit-on, troublent la tranquillité publique. Où ont-ils

conseillé la révolte et le désordre? Nous savons quel trouble ils répandent; ils portent dans les consciences une agitation salutaire. Ainsi Nathan troubla autrefois David, ainsi Jonas troubla Ninive, ainsi Jésus-Christ lui-même troubla les Pharisiens. Est-ce un si grand mal de faire cesser le scandale que donnoit cet époux, d'inspirer quelque remords à cet avare, quelque humanité à cet homme dur, quelque honte à ce voluptueux? Plût au ciel que l'on pût ainsi troubler toutes les consciences! Les véritables perturbateurs sont ceux qui, au mépris des lois, troublent les exercices de la religion, prêchent des doctrines impies, et jettent parmi la jeunesse des germes d'indépendance et de discorde. Quelques personnes déplorent la facilité avec laquelle on admet dans les missions à la participation des mystères; quelques abus possibles ne seroient pas une raison de renoncer à un bien évident. L'oisiveté et la débauche font un abus criminel de nos fêtes; abolira-t-on pour cela ces saints jours? des intrigues coupables se sont formées jusque dans nos temples; fermera-t-on ces lieux consacrés? Les missionnaires sont plus faciles, il est vrai; mais les impressions sont plus vives, les résolutions plus généreuses, et six semaines d'instructions et de remords peuvent être une préparation suffisante. J'entends blâmer les cantiques; les livres saints ne nous fournissent-ils pas de ces expressions animées? les Psaumes ne sont-ils pas remplis de ces comparaisons simples, de ces images vives, de ces invocations touchantes? Les airs que l'on chante sont profanes; mais ne nous servons-nous pas dans nos églises des ornemens que le monde emploie? quel inconvénient d'adopter des chants qui plaisent, et des paroles qui peuvent faire oublier des paroles profanes? quel inconvénient de mettre par là dans les exercices de la religion une variété qui dispose le cœur à la piété?

3°. Un dernier reproche qu'on fait aux missions est d'être infructueuses. Il est à croire que, si elles l'étoient réellement, elles n'exciteroient pas tant de haine. Combien, au contraire, d'enfans prodigues ramenés, de scandales éteints, de discordes pacifiées! combien d'associations pour secourir les pauvres et visiter les malades et les prisonniers! on a vu l'autorité plus respectée, la jeunesse plus soumise, les citoyens plus unis. Les regrets qu'excitent les missionnaires à leur départ vous importunent; ah! ne leur enviez pas ce dédommagement de

leurs fatigues. Ainsi Paul se trouvant à Milet, et ayant appelé auprès de lui les anciens de l'église d'Ephèse, ils lui font les adieux les plus touchans, et l'auteur sacré n'a pas craint de rapporter les démonstrations d'attachement et d'intérêt qu'ils se donnent mutuellement.

Ainsi s'évanouissent les accusations portées contre les missions. Jusqu'ici je n'ai parlé que de cette œuvre en général. Pourrois-je ne rien dire en particulier des missions de France, qui doivent tout à vos largesses? il étoit digne, ce semble, de cette grande capitale, d'avoir des missionnaires qui se répandissent dans tout le royaume. Ils ont évangélisé un grand nombre de villes, même parmi les plus importantes; ils ont parcouru la France du nord au midi. Aujourd'hui ils consacrent leurs travaux à cette vaste cité; le premier pasteur les encourage par sa présence. Vous pouvez vous rappeler encore la première mission; dans un grand faubourg a eu lieu un ébranlement marqué. Tous sans doute n'ont pas été convertis, tous peut-être ont reçu des impressions salutaires. Il s'est fait des changemens qui prépareront sans doute une génération plus chrétienne. Sainte Geneviève avoit été détrônée comme nos rois; elle a recouvré son temple qui a été consacré au milieu d'un concours immense, à la tête duquel on voyoit nos Princes et nos magistrats. Mais quelles sont ces clameurs qui éclatent autour de nos temples, et qui retentissent jusque dans leur enceinte? A qui en veut-on? s'agit-il de repousser des prêtres étrangers qui viendroient prêcher de fausses doctrines contre la volonté des pasteurs? Non, c'est le pasteur légitime lui-même, suivi de quelques prêtres, qui annoncent la parole de Dieu; c'est lui, dis-je, qui est l'objet de ce tumulte. Ainsi dans le siècle de la liberté il faut aux ministres de la religion le même courage qui leur étoit nécessaire, lors des persécutions des païens. On diroit que nos ennemis veulent pour eux la licence, et pour nous la servitude. Quoi de plus étrange que d'entendre poursuivre avec des cris furieux des ministres de paix et de consolation? mais cet excès d'intolérance n'a paru servir qu'à rendre les fruits des missions plus abondans. Il ne nous reste qu'à prier pour ceux qui nous persécutent, et à suivre en cela l'exemple de la Princesse auguste qui a su triompher du malheur, et se venger de ses ennemis par sa générosité.

Nous ne rendons que très-imparfaitement les grands traits

et les pensées les plus saillantes de l'orateur. La quête a suivi le discours; on dit qu'elle a produit 5000 fr. dans la salle, sans compter les dons qui ont dû être envoyés depuis. Le Roi et les Princes ont voulu contribuer pour cette œuvre: on assure que S. M. a envoyé 2000 fr.; elle a déjà témoigné en plus d'une rencontre l'intérêt qu'elle prend à une œuvre chère en effet à tous les amis de la religion.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. C'est une réflexion que nous avons déjà faite, mais que nous porte à développer de nouveau une fausse idée trop généralement répandue : beaucoup de gens se persuadent en province, dit-on, que la religion n'est presque pas pratiquée à Paris, et que, si on voit encore quelques femmes dans les églises, les hommes du moins, et ceux surtout qui ont reçu une éducation plus soignée, et qui se distinguent de la foule par leur esprit, leur instruction, leur rang ou leurs places, ne font aucun acte de religion, et auroient honte de paroître chrétiens. Cette opinion qu'on se forme de la capitale est accréditée par beaucoup de voyageurs qui affluent à Paris des diverses parties du royaume, et qui, tout occupés, pour la plupart, de leurs plaisirs ou de leurs affaires, ne fréquentent que les lieux où ils peuvent s'occuper de ces objets, et les personnes avec lesquelles ces mêmes objets les mettent en relation. Ils voient tout Paris dans le cercle de leurs sociétés; et quand ils ont parcouru les réunions politiques, les cafés et les spectacles, ils croient connoître l'esprit de la capitale. Rien n'est si commun et si trompeur que cette manière de juger; c'est s'arrêter en quelque sorte à la surface, et imiter ces voyageurs qui décrivent une contrée qu'ils ont traversée en poste. Il y a deux mondes à Paris : outre cette population oisive ou agitée qui vit beaucoup au dehors et qui ne connoît que les plaisirs ou les affaires, il y a un fonds de population qu'on ne rencontre point dans les lieux de divertissemens publics, et qui reste étrangère à ce mouvement tumultueux de la capitale. Dans toutes les classes, il y a des familles où chacun s'occupe suivant sa condition, et ne se délasse de ses travaux que par des distractions intérieures et domestiques, et par la fréquentation de sociétés particulières livrées aux mêmes goûts. Dans ces familles, la religion a conservé toute

son influence ; et elles sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne le pense dans l'éloignement. Ce sont ces familles qui paroissent dans nos églises, et qui y donnent l'exemple de la piété. Ce ne sont pas seulement des femmes pieuses ou des hommes âgés et d'une humble condition qu'on voit assidus dans le lieu saint ; des hommes de tous les âges et de tous les rangs, des pairs, des députés, des magistrats, des administrateurs, des gens de lettres, des commerçans, des personnes enfin de toutes les professions fréquentent nos églises. On les y voit non-seulement dans les solennités, mais encore aux jours ordinaires. Bon nombre de chrétiens assistent régulièrement à la messe dans le cours de la semaine. Des jeunes gens, surtout, sont fidèles à cet exercice de piété, et, dans le quartier que nous habitons, il n'est pas rare d'en rencontrer un bon nombre dont le maintien seul à l'église est d'un grand exemple. Rien n'est si consolant que de voir ainsi une portion de la jeunesse, au milieu de toutes les séductions de la capitale, se distinguer par un attachement inviolable et pratique au christianisme, et ne connoître le respect humain que pour le fouler aux pieds. Les jours que nous venons de passer ont montré, plus que jamais, que la religion compte encore parmi nous, et dans toutes les classes, des enfans pleins de ferveur et de zèle. Les grandes églises étoient remplies, les petites ne suffisoient pas à la foule : les instructions du Carême, les assemblées de charité, les offices des derniers jours, n'ont point appelé vainement les fidèles à ces pieux exercices : les communions ont été nombreuses, et quelques retours à la religion ont consolé les pasteurs. Il existe donc, à Paris, beaucoup plus de bons exemples et d'ames vouées à la piété qu'on ne le croit communément dans les provinces. Sans doute ce bien est mêlé de beaucoup de mal, et il n'y a, dans cette capitale, que trop de gens qui ne font aucun acte de religion, et qui passent leur vie dans l'ignorance ou dans l'oubli de leurs devoirs à cet égard. Mais si l'indifférence des uns et la haine des autres pour tout ce qui regarde la religion forment le spectacle le plus affligeant, il n'en faut point conclure que ce malheur est général et souffre très-peu d'exceptions : le Seigneur s'est réservé de sincères adorateurs dans cette grande cité, et à côté de grands scandales se trouvent aussi des exemples éclatans de vertu. C'est un fait qu'il est important de publier, pour animer encore le zèle des uns,

encourager la foiblesse des autres, et pour nous donner de légitimes espérances pour notre avenir ; car, suivant la doctrine de l'Ecriture, ce sont les prières et les bonnes œuvres des justes qui arrêtent le bras de Dieu levé pour punir les iniquités de la terre.

— Le dimanche de la *Quasimodo*, M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier du Roi, a donné, à Saint-Sulpice, sa conférence sur les mauvais livres. Mme. la duchesse de Berri y étoit venue sans suite et sans escorte, et a entendu le discours dans le banc d'œuvre. C'est par erreur que quelques journaux ont annoncé que MADAME étoit présente à ce discours. Nous donnerons une idée de cette conférence dans notre prochain numéro.

— Le même jour, au soir, il y a eu un salut en musique à Sainte-Geneviève. Les jeunes gens de l'institution des Jeunes Aveugles ont exécuté plusieurs morceaux avec beaucoup de goût et d'ensemble. M. l'abbé Ferail a fait l'instruction. Le maître-autel étoit illuminé de la manière la plus brillante. Le concours des fidèles continue à se porter dans cette église, et des personnes de distinction étoient venues surtout dimanche. Le salut n'a fini qu'à neuf heures. La retraite, dans les paroisses où se fait la visite pastorale, a offert jusqu'à la fin la même affluence et le même recueillement. A midi, le nombre des femmes, à Saint-Eustache, étoit très-considérable ; mais il est remarquable que, le soir, l'auditoire des hommes étoit plus nombreux encore. Les missionnaires en ont paru étonnés eux-mêmes : ces dignes ministres de la religion ont acquis dans cette nouvelle mission, par leur zèle infatigable, par leur sagesse et leur charité, de nouveaux droits à l'estime et à la reconnoissance publiques.

— M. l'archevêque de Paris devoit aller, le jeudi 11, à la Salpêtrière, pour y célébrer la messe et y donner la communion ; mais l'indisposition que le prélat a éprouvée la semaine dernière l'a empêché d'aller présider à cette cérémonie. La lettre par laquelle il annonçoit qu'il étoit au lit et qu'il avoit la fièvre, a été lue en chaire par M. l'abbé Rauzan, supérieur des missions, et a fort affligé les pauvres, qui se félicitoient d'entendre la voix du premier pasteur. M. l'archevêque d'Arles a bien voulu remplacer Mgr. pour la cérémonie. Ce prélat est arrivé, le 11, à l'hospice, à huit heures du matin, et a été reçu, par MM. les missionnaires et les au-

mônier, avec les honneurs dus à son caractère. Il a célébré la messe et donné la communion à mille ou douze cents personnes. M. l'abbé de Seillans, premier aumônier, l'a secondé dans cette distribution, qui a duré plus d'une heure. Après la messe, M. de Beaulieu a donné la confirmation à environ quatre-vingts personnes âgées. Toute cette cérémonie a été fort édifiante. Deux administrateurs des hospices, MM. le marquis de Pastoret et Desportes, étoient présens avec les administrateurs particuliers de la maison. Dans la matinée, M. l'archevêque d'Arles a visité la maison, s'est approché du lit des malades à l'infirmerie, a adressé des paroles de consolation aux indigentes dans les dortoirs, et a parlé à toutes avec beaucoup d'à-propos, de zèle et de bonté. On a lieu de penser que le fruit de ses exhortations ne sera pas perdu. A quatre heures et demie, le prélat est retourné à l'église, a entendu le discours de M. l'abbé Fauvet, et a donné le salut. Les missionnaires vont établir la *voie de la croix*, et travailler, avec les aumôniers de la maison, à disposer les malades et les infirmes à la communion générale. La plantation de la croix de la mission n'aura lieu qu'après une retraite. M. l'aumônier en chef de la maison aime à faire connoître, en toute occasion, combien il est reconnoissant des travaux et de la charité de MM. Fauvet, Tharin et Beaucé pour le troupeau confié à ses soins.

— Parmi les prédicateurs qui ont rempli les stations du dernier carême dans la capitale, on a paru entendre avec plus d'intérêt M. l'abbé Moreau, qui a prêché à Saint-Thomas-d'Aquin. Il n'avoit encore prêché, à ce qu'on dit, que dans la ville du Mans, où il s'étoit fait une juste réputation; il vient de la confirmer à Paris. Les personnes qui l'ont suivi s'accordent à trouver dans sa manière de l'onction, du naturel, un heureux choix d'expressions, l'art de lier les grands sujets de la religion avec les préceptes et la pratique des devoirs du chrétien, et de descendre sans familiarité aux devoirs de la vie civile. On nous transmet le vœu que M. Moreau puisse se fixer à Paris, où le nombre des prédicateurs diminue si rapidement, et où déjà on n'a pu dans quelques églises avoir cette année la station ordinaire pour le carême.

— M. l'abbé de Seinemont, ancien grand-vicaire d'Angers, et aumônier des cuirassiers de Condé, en garnison à Gray, a pris pour l'instruction des militaires de ce corps des

soins qui viennent d'être couronnés d'un nouveau succès. Le 2 avril dernier, soixante-dix de ces militaires ont fait leurs pâques à Gray; ils ont montré dans cette action le plus grand recueillement, et ont écouté avec intérêt le discours que leur a adressé M. l'aumônier. Plusieurs d'entr'eux paroissoient touchés jusqu'aux larmes, et les fidèles présens étoient tous édifiés de leur tenue. La cérémonie a été terminée par des prières pour le Roi, que tous ont chantées en chœur.

— Des journaux ont annoncé que M. Deschamps, curé du Mathuret à Riom, avoit rétracté ses erreurs pendant la révolution : nous supposons qu'il est ici question de l'ancienne constitution civile du clergé.

— On a publié, à Nantes, une traduction des *Lettres écrites de Wurtzbourg, sur les grands événemens qui y ont eu lieu en 1821*, par M. Scharold, 74 pages in-12. Ces Lettres sont au nombre de vingt, et sont datées de Wurtzbourg et de Bruckenau. M. le conseiller de légation Scharold y rend compte d'abord des prédications du prince Alexandre de Hohenlohe, puis des guérisons qu'on lui attribue. Il paroît que les sermons du prince ont fait beaucoup de sensation en Allemagne, et qu'ils n'ont pas moins contribué que sa piété à sa réputation et à la haute estime qu'il s'est attirée. L'auteur des Lettres ne balance pas à attribuer les guérisons à la puissance divine et à l'efficacité des prières du pieux chanoine. A la suite des Lettres, on a mis sa Lettre au souverain Pontife, et sa Déclaration du 28 juillet de l'année dernière sur les événemens antérieurs. Nous avons déjà fait connoître cette Déclaration, à laquelle on a joint six ou sept nouvelles Lettres relatives aux mêmes faits, et inédites pour la plupart. Il y en a deux, entr'autres, sur des guérisons récentes, que l'on dit s'être opérées, par l'intervention du prince, à Versailles et à Linnoelan, en Bretagne. Ces Lettres sont de nature à exciter l'intérêt ou la curiosité. Quelque opinion que l'on adopte sur les prodiges que l'on rapporte de l'Allemagne, on désirera, sans doute, connoître ce que dit sur ce sujet un homme grave et un témoin oculaire, dans la relation duquel chacun cherchera peut-être des raisons pour se confirmer dans son sentiment. Nous dirons seulement ici que les Lettres de M. Scharold, outre qu'elles sont fort détaillées, montrent beaucoup de bonne foi et en même temps une vive persuasion.

— Un de nos journaux a publié les circonstances de la discussion qui a eu lieu à la chambre des députés de Bavière, relativement à MM. Egger et Abt, qui en avoient été nommés membres. On les a exclus, parce qu'ils avoient pris des dispenses du souverain Pontife pour conserver leurs bénéfices. Ce scrupule des députés bavarois pourroit paroître édifiant, si on ne voyoit, par les discours qui ont été tenus, quel est le véritable motif de l'expulsion. M. de Hornthal a parlé, avec une chaleur extraordinaire, contre l'esprit de domination et d'envahissement de la cour de Rome, et il a prouvé que tout étoit perdu, si on foiblissoit dans cette occasion. MM. Koester, Schulz et Haeker ont parlé dans le même sens. Un ecclésiastique, M. Zenger, s'est vanté qu'on lui avoit offert une place de chanoine, comme à MM. Egger et Abt; mais qu'il avoit préféré l'honneur d'être représentant de la nation. M. Zenger a été fort applaudi. Ce début de la chambre des députés fait assez pressentir l'esprit qui y dominera.

— Des dissensions fâcheuses se sont élevées entre les catholiques des Etats-Unis, à New-Yorck et à Philadelphie. Nous avons vu des lettres de la première de ces villes, qui contenoient des détails d'une nature fort affligeante. Un excellent prêtre, qui jouissoit de la confiance et de l'estime de tous les catholiques, avoit été obligé de quitter le diocèse; perte d'autant plus grande que le nombre des prêtres dans toute cette partie est bien loin d'être en proportion avec les besoins des fidèles. On attribuoit ces troubles à un ecclésiastique irlandois, que nous nous abstenons de nommer, et qui paroît avoir abusé de son influence de la manière la plus étrange. Les bons catholiques de New-Yorck étoient dans la désolation, et ne savoient à qui recourir dans leurs peines. Le mal n'est pas moins grand à Philadelphie, où un nouvel évêque, M. Henri Conwell, avoit été envoyé l'année dernière. Les plus tristes débats ont éclaté entre lui et un prêtre résidant depuis long-temps dans le pays; l'église même a été en proie aux plus grands désordres, et il a fallu que l'autorité publique intervînt dans ces querelles, dont les journaux du pays ont retenti : une feuille américaine en a rempli, il y a quelque temps, les colonnes. Il paroît que la *congrégation* ou paroissé étoit fort échauffée contre l'évêque. Nous ne devons pas en dire davantage sur ces dissensions domestiques, qu'il étoit cependant difficile de dissimuler entièrement après

l'éclat qu'elles ont eu. On attend avec anxiété le parti que prendra le saint Siége sur ces événemens. On sait que M. l'archevêque de Baltimore est en ce moment à Rome, et ce prélat est plus en état que personne, par sa sagesse et sa position, de donner des renseignemens sur les causes de ces troubles, qui affligent profondément les amis de la religion, et nuisent extrêmement à sa cause. M. Maréchal a reçu de S. S. le brevet d'évêque assistant au trône pontifical.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M. vient d'accorder, sur la proposition du ministre de la guerre, des récompenses à plusieurs militaires qui ont servi dans les armées de l'Ouest.

— Madame a envoyé 300 francs à des religieuses de la Visitation, pour les aider à former un établissement d'éducation à Aurillac.

— S. A. R. Madame a accordé une somme de 200 francs pour le rétablissement de l'église de Petit-Torcy (Aube) : elle avoit été brûlée à l'entrée des alliés. Les dons du Roi et les impositions volontaires de la commune avoient suffi pour la reconstruire; mais elle restoit dépourvue d'ornemens : Madame est subvenue à ses premiers besoins.

— Vendredi 12 avril, anniversaire du jour où S. A. R. Monsieur rentra à Paris, une messe a été chantée en grande symphonie à la chapelle du château des Tuileries. S. A. R. a reçu à ce sujet les félicitations des ministres, des grands-officiers de la couronne, du corps municipal, ayant à sa tête M. le préfet de la Seine, et de MM. les officiers de la garde nationale conduits par M. le maréchal duc de Reggio, major-général. A midi, les postes occupés par les gardes-du-corps du Prince ont été relevés par la garde nationale.

— Le 12, le tribunal de police correctionnelle a condamné à dix jours de prison le nommé Lecoq, pour avoir le 25 février dernier insulté la gendarmerie lors des troubles contre les missions. Valladier a été condamné à quinze jours de prison, pour avoir proféré les cris de *vive l'empereur!*

— Le 13, le tribunal a jugé plusieurs individus arrêtés les 27 et 28 février dans l'église des Petits-Pères. Les accusés étoient au nombre de cinq; Dumoulin, déjà impliqué dans la conspiration du mois d'août; Duclos, ancien capitaine, qui avoit été dans l'affaire de *l'épingle noire*; Collinet, tailleur; Lesueur, serrurier, et Dessain, élève en peinture. Dumoulin étoit accusé d'avoir troublé les prédications par des cris indécens, et d'avoir insulté une femme dans l'église; les autres étoient prévenus d'avoir excité du tumulte pendant le discours de M. l'archevêque. Dessain seul a avoué les faits, et a inspiré quelque intérêt; sa mère, en apprenant l'arrestation de son fils, s'est jetée à la rivière. Les autres ont nié les faits, et ont prétendu trouver de la contradiction dans les dépositions des gendarmes. Le tribunal après avoir entendu les défenseurs et M. de la Palme, avocat du Roi, a condamné Du-

moulin à trois mois de prison et seize francs d'amende, comme coupable d'attentats à la pudeur. Duclos a été condamné à six jours de prison, pour injure envers la gendarmerie, et Dessain à quinze jours de prison et seize francs d'amende, pour injure envers un ministre de la religion. Collinet et Lesueur ont été acquittés.

— Immédiatement après cette affaire, le tribunal a jugé sept autres individus impliqués dans les mouvemens des Petits-Pères; Desgieux a été condamné à quinze jours de prison et seize francs d'amende; Desjardins, peintre, à huit jours de prison; Thouret, à cinquante fr. d'amende; l'Hermite, Calonne et Devaux à seize francs.

— Le 15, on a saisi, dans tous les lieux publics de la capitale, le *Morning-Chronicle*, journal libéral d'Angleterre, dont le n°. 12 contenoit une chanson révolutionnaire, en françois, adressée aux troupes du cordon sanitaire.

— M. de Corcelles avoit accusé, dans l'une des dernières séances, les rédacteurs de la *Foudre* d'être des agens de police salariés par le gouvernement : les rédacteurs de ce journal paroissent disposés à poursuivre en calomnie l'honorable membre.

— Le *Constitutionnel* annonce que M. Zea, envoyé de la république de Colombie, a remis au ministère françois, et à tous les ambassadeurs étrangers, une note par laquelle il réclame formellement la reconnoissance de la nouvelle république.

— M. Jard-Panvilliers, président de chambre de la cour des comptes et membre de la chambre des députés, est mort, dans la nuit du 13 au 14, à l'âge de 75 ans; Louis-Alexandre Jard-Panvilliers étoit né à Niort, en 1747, et fut d'abord médecin, puis procureur-syndic, puis député à la première législature, à la convention et aux assemblées qui suivirent. Son article dans la *Biographie des Vivans* est curieux; on y voit les Bourbons traités, en 1804, par M. T.-P., de famille dégénérée, et le même célébrer ensuite, dans une adresse au Roi, en 1816, le retour des Bourbons. Ce député avoit voté pour la détention de Louis XVI.

— Deux employés des postes ont publié dans les journaux des lettres en réponse aux assertions de M. de Girardin contre cette administration; ils y assurent que le *cabinet secret* pour l'ouverture des lettres est de l'invention du propriétaire d'Ermenonville.

— Le premier conseil de guerre de la quatrième division militaire, séant à Tours, a dû se réunir hier 16, pour juger de nouveau Sirejean et Caudert; le conseil a été présidé par M. le marquis de Castries, colonel des chasseurs de l'Arriège; M. Baillou, chef de bataillon, est rapporteur.

— La ville de Meaux a voulu consacrer la mémoire de son illustre évêque par un monument public : une souscription est ouverte pour élever à sa mémoire une statue; on espère que l'inauguration pourra se faire le 1er mai prochain, jour de saint Jacques, patron de Bossuet.

— La gelée a occasionné un grand dommage aux environs de Bordeaux, et l'on craint beaucoup que le froid, s'il se prolonge, ne nuise encore davantage à la vigne.

— Les incendies continuent dans le département de l'Oise. Une

souscription a été ouverte pour les malheureuses victimes du délire de quelques furieux : les incendiaires ont jusqu'ici trompé la surveillance active des autorités, et même de la population si intéressée à les découvrir.

— On a arrêté à Lisieux, à Saint-Quentin et auprès de Paimbeuf, trois individus, dont un répandoit des écrits libéraux. A Paris, M. Joubert, officier de l'ancienne garde, a été arrêté dans son domicile.

— Un jeune homme du canton de Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales), ayant voulu franchir le cordon sanitaire, malgré les représentations qu'on lui avoit faites, la sentinelle a fait feu sur lui, et il est tombé roide mort.

— On a arrêté le 3 avril, à Toulouse, MM. Pinat et Totenau, anciens militaires; on croit que c'est à l'occasion des derniers troubles de cette ville.

— Le 5 de ce mois, deux drapeaux tricolors en papier, portant des inscriptions séditieuses, ont été trouvés dans une des rues de Wissembourg : une souscription a été aussitôt ouverte pour celui qui en découvriroit les auteurs.

— Le général Berton a trouvé à Saint-Sébastien quelques individus de sa bande, qui y étoient arrivés avant lui : ce sont Raimond Delage, lieutenant; Gameton, sous-lieutenant; Bendons, sergent-major, et Gaulois, adjudant.

— Les cortès d'Espagne, dans la séance du 4 avril, ont entendu le rapport de la commission ecclésiastique sur la dotation du clergé; elle propose, 1°. que toutes les dîmes qui n'auroient pas encore été réparties le soient sans délai; 2°. que le *minimum* de la congrue des curés soit fixé à 300 ducats. (1325 fr.) L'archevêque de Sarragosse a reçu un ordre des ministres pour rentrer dans son diocèse : ce prélat passe pour être fort opposé au nouvel ordre des choses, et on croit qu'il se rendra à Bayonne.

— M. Goupil, ancien officier françois, a reçu ordre de quitter le royaume des Pays-Bas, et a été conduit jusqu'à la diligence par un officier de police chargé de s'assurer de son départ.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 13 avril, la chambre a nommé trois candidats pour la présidence de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement; ces candidats sont MM. les comtes Mollien, de Villemanzy et Roy. On a renvoyé à une commission une proposition de M. de Bonnay, sur l'exercice de la contrainte par corps contre les membres de la pairie. M. le duc de Choiseul a annoncé qu'il développeroit dans une prochaine séance les motifs d'une proposition sur la dotation de l'ancien sénat. L'ordre du jour étoit la discussion d'un projet de résolution sur la révision des jugemens en certains cas; M. le comte de Portalis a parlé sur ce sujet.

La chambre a continué la discussion sur le projet de résolution tendant à provoquer une loi pour la révision des jugemens criminels dans

certains cas non prévus par le code : on a entendu MM. le marquis de Lally-Tolendal, le duc Decazes, le comte Lanjuinais et le duc de Broglie. La discussion ayant été close, on a voté au scrutin sur la proposition, qui a été adoptée à la majorité de 59 voix contre 51.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 12 avril, la chambre est invitée, par une lettre de M. le ministre des finances, à présenter trois candidats pour le remplacement de M. Ternaux dans la surveillance de la caisse d'amortissement. On passe à la délibération sur les finances. La chambre rejette des amendemens présentés dans la séance précédente, et ceux de MM. François Durand et de Marcellus, tendant à la suppression des droits sur les huiles. M. de Poubelle soumet de longues observations sur la culture du tabac. M. de Girardin, qui a la parole sur les postes, se plaint beaucoup de cette administration, et attribue la diminution de ses droits au défaut de confiance causé par la violation fréquente du secret des lettres. M. de Villèle répond au préopinant. M. Foy demande la suppression du directeur-général, comme une garantie du secret, et propose de composer cette administration de membres égaux. M. de Castelbajac paroît plaisanter un peu M. de Girardin, qu'il propose pour directeur-général des postes. On adopte l'article 5, qui contient l'énumération des contributions indirectes de toute nature.

M. Devaux propose que le produit du sceau des titres soit versé au trésor royal : cet amendement, combattu par MM. de la Bourdonnaye, Dudon et de Villèle, et appuyé par MM. Foy et Sébastiani, est écarté. M. C. Perrier n'a pas plus de succès pour la proposition qu'il fait de supprimer entièrement le droit du sceau.

Le 13 avril, la chambre s'est d'abord réunie dans les bureaux, pour l'examen des divers projets de loi présentés dernièrement. La séance publique s'est ensuite ouverte à deux heures et demie, et on reprend la discussion sur les finances. Plusieurs amendemens qui sont adoptés modifient différens droits; par exemple, sur les lettres de change, sur les droits de pêche dans les étangs salés, sur la fabrication de la bière. On rejete un amendement de M. de Marcellus, qui demandoit que les piquettes pussent circuler librement, et un autre des députés d'Orléans, en faveur des vignerons domiciliés dans les limites des droits d'entrée.

On adopte après quelque discussion un article proposé par la commission, pour interdire la fabrication et la distillation des eaux-de-vie dans Paris. M. C. Perrier élève une discussion sur la contribution des portes et fenêtres, et à ce propos il se plaint des difficultés qu'on fait pour les impositions et du refus de communiquer les listes électorales. Le ministre de l'intérieur répond qu'on a dû prendre des précautions contre des fraudes et abus; quant au refus, s'il falloit accorder des listes électorales à tous ceux qui en demanderoient, on n'en finiroit pas; elles sont affichées dans tout Paris, ce qui doit suffire.

Le côté gauche n'en continue pas moins de se plaindre de ces refus;

MM. Demarçay et de Corcelles crient le plus fort. Le président les invite à se calmer, et déclare qu'ils troublent l'ordre. M. B. Constant demande la parole, mais la clôture est prononcée au milieu d'un prodigieux tumulte. M. de Chauvelin se distingue par la vivacité de ses plaintes. Le côté gauche sort de la salle pendant un discours d'ailleurs assez long de M. Galmiche, sur le mode de fixation du contingent des départemens.

Le 15 avril, M. de Bellisen fait un rapport sur le projet de loi tendant à réduire à dix francs le *minimum* des rentes inscrites sur le grand livre ; il conclut à l'adoption du projet. La discussion en sera ultérieurement fixée. On reprend la discussion sur les finances. MM. de Berbis et Laisné de Villevêqué se plaignent de l'inégalité de la répartition des impôts. M. Pilastre, ancien membre de la convention, fait la critique de la marche du gouvernement. M. Lafitte attribue le dégrèvement proposé à l'imprudence du gouvernement, qui veut diminuer les recettes sans diminuer les dépenses; il fait l'éloge de la révolution et du gouvernement impérial, auquel l'agriculture doit sa richesse, selon lui, et l'industrie son plus bel élan. M. de Villèle pense que le préopinant s'est entièrement écarté de l'état de la question; il montre que le dégrèvement proposé est moins un dégrèvement proprement dit, qu'une rectification de la contribution foncière. Il ajoute quelques considérations sur le crédit actuel, et sur la prospérité publique, et développe ce que la France doit à la restauration. M. Lafitte a répliqué, et, comme il avançoit que le dégrèvement proposé ne tendoit qu'à diminuer le nombre des électeurs, il a été vivement interrompu par M. Donnadieu : M. Foy s'écrie : *Nous voulons la Charte et la France!* à droite : *Dites donc aussi le Roi!* M. de Martignac, *vous ne voulez donc pas du Roi!* M. de Martignac demande l'impression du discours de M. Lafitte ; afin que la France connoisse les vrais sentimens des amis du peuple.

M. Delalot s'étonne que l'opposition ose se faire honneur des réductions adoptées ; il ne conçoit pas comment on reproduit sans cesse l'éloge du gouvernement impérial devant la légitimité ; il déclare qu'il veut la Charte, mais un peu autrement que le côté gauche, qui se refuse à prononcer le nom sacré du Roi, si naturel à placer dans la bouche des vrais françois. M. Foy, après avoir expliqué et appuyé les opinions de M. Lafitte, *il faut enfin*, a-t-il dit, *s'expliquer sur les mots SANS VALEUR de légitimité et d'usurpation* ; ces paroles ont excité une vive réclamation dans toutes les parties de la salle. M. Dudon a pris la parole contre le préopinant, qu'il a réfuté avec un talent remarquable. Les articles x, xi, xii, xiii, xiv, qui ont pour objet la répartition des contributions indirectes, sont adoptés. L'impression des discours prononcés dans cette séance par MM. Pilastre, Lafitte et Foy a été refusée.

N'ayant pu encore rendre compte de quelques ouvrages que nous avons reçus depuis un temps plus ou moins long, nous en donnerons ici du moins les titres, en attendant que nous les fassions connoître avec plus de détail. Nous avons reçu de Limoges un *Éloge historique de M. Dubourg*, évêque de cette ville; éloge qui paroît avoir été

prononcé en chaire, et qui est accompagné de notes; cet écrit semble offrir beaucoup d'intérêt, et mérite un examen particulier, que nous lui consacrerons incessamment.

Il paroît en ce moment des *Observations sur un article de la Chronique religieuse, relativement à la rétractation de M. Ricci, évêque de Pistoie* (1); elles sont traduites de l'italien, et présentent les renseignemens les plus exacts sur un fait qu'un certain parti avoit intérêt à obscurcir. Nous en donnerons un extrait.

M. l'abbé Labouderie a publié des *Lettres de M. de Saint-Martin, évêque de Caradre* (2), avec une notice et des notes; c'est un volume in-8°. dont les lettres n'occupent que le tiers; tout le reste est de l'éditeur, qui y parle de tout ce qui a rapport à son sujet, et même quelquefois, ce semble, de ce qui n'y a point rapport.

On propose par souscription des *Vies des saintes Femmes, des Martyres et des Vierges, pour tous les jours de l'année* (3); le premier volume a paru, et offre effectivement une vie de sainte pour chaque jour des trois premiers mois, et en tête une vie de la sainte Vierge, que nous avons parcourue, et qui nous a paru susceptible de quelques observations critiques. On annonce que cet ouvrage est publié sous la direction de plusieurs ecclésiastiques. Pour être souscripteur il suffit de se faire inscrire : le prix des 4 volumes sera de 20 fr. pour les abonnés.

On a donné un Recueil de *Morceaux choisis de Bossuet, de Fénélon, de Bourdaloue et de Massillon* (4), quatre petits vol. in-12; il y a un volume pour chacun de ces orateurs, et chaque volume est accompagné d'une notice. L'éditeur est M. l'abbé Rolland, qui, du reste, n'a rien mis de lui dans l'ouvrage; mais il a sans doute présidé au choix des morceaux, choix que l'on annonce dans le titre comme propre *à inspirer à la jeunesse le goût des vertus et des lettres*.

M. Méquignon junior vient de faire paroître une nouvelle édition des *Prônes de Billot*, 5. vol. in-12; une édition du nouveau Testament, en latin, sur l'exemplaire du Vatican; édition nette et d'un format portatif; et le *Mentor chrétien ou Catéchisme de Fénélon*, nouvelle édition; c'est l'ouvrage dont nous avons parlé dans notre numéro. Ces trois dernières entreprises méritent des éloges sans restriction; nous reviendrons une autre fois sur les *Prônes*, sur lesquels il y a cependant peu de choses à dire, l'ouvrage étant depuis long-temps connu et estimé.

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 10 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. 50 cent. et 8 fr. 10 cent. franc de port. A Paris, chez Th. Le Clere; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(3) 4 vol. in-8°. prix de chaque vol. 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Theriot et Belin, et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(4) Prix de chaque vol. 1 fr. 80 c. et 2 fr. 40 c. franc de port. A Paris, chez Boiste, fils aîné, et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Abrégé de la Vie et des Révélations de la Sœur de la Nativité, précédé d'une réfutation des Critiques de cet ouvrage (1).

Après avoir examiné (n°. 778) la réfutation qu'on a voulu faire de nos observations sur la *Vie de la Sœur de la Nativité*, il convient de faire connoître cet *Abrégé*, et d'abord nous applaudirons à l'idée première de ce travail. On ne pouvoit se dissimuler qu'il y avoit dans la première édition des redites, des longueurs, des minuties, et de plus beaucoup de désordre et de confusion dans la distribution des matières. Il y avoit un choix à faire parmi les révélations racontées par la Sœur, et parmi les longs développemens où elle entre quelquefois. Un abrégé de l'ouvrage pouvoit donc être utile, étant fait avec discernement. L'éditeur actuel a sans doute mis tous ses soins à son extrait, et il a su renfermer en deux volumes ce qui en faisoit quatre. Ce cadre est suffisant et convenable; il y a ici moins de confusion et d'irrégularité, moins de disproportion dans les parties, et de minuties dans les détails.

Toutefois j'avoue que cet *Abrégé* ne remplit pas parfaitement l'idée que je m'en étois faite. On n'y dit pas un mot qui puisse apprendre où et quand est née la Sœur, quel étoit son nom de famille, quelles furent les principales circonstances de sa vie, quelle fut l'époque de sa mort. Il n'y a pas de date dans l'ouvrage, et l'on y chercheroit en vain l'ordre des évènemens. Ce défaut n'en est peut-être pas un pour tout le monde;

(1) 2 vol. in-12; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

mais j'avoue que j'aime assez à savoir dans quel pays je suis, et de quelle époque on me parle.

L'éditeur a cru devoir conserver des détails et des expressions que j'avois pris la liberté de ne pas approuver. Il en étoit bien le maître; mais je persiste à penser qu'il eût été à propos de supprimer une partie de ce que la Sœur dit du sort des enfans morts sans baptême. Il me semble toujours qu'elle prononce en cet endroit sur des questions bien hautes et bien délicates. On a conservé aussi le passage où Jésus-Christ dit aux élus, au sujet de ces enfans : *Voici, mes amis, ce que je vous propose*, et l'autre passage où, après avoir rapporté une vision, la Sœur dit : *Cela prouve très-évidemment la perversité des discours malicieux des impies*... Peut-on dire qu'une révélation, qui elle-même auroit besoin de preuves, *prouve très-évidemment* ce qu'elle annonce?

Il y a encore dans cet *Abrégé* des choses que je n'entends pas bien : *Jésus-Christ comprit que Dieu me parloit de l'incarnation de son Verbe lorsqu'il me dit*....; et ailleurs : *Sachez, ma fille* (c'est Notre-Seigneur qui parle), *que, par rapport à ma créature, je puis me comporter en homme ou en Dieu, suivant ce que je suis en moi-même, ou suivant ce que je suis devenu pour l'homme*... La Sœur est-elle bien sûre d'avoir entendu cela? N'est-ce pas encore là un de ces passages qu'un examen sévère auroit dû retrancher? A la page 306 du Ier. volume, la Sœur parle de *la sainte humanité de Marie*. Que l'on distingue l'humanité de Notre-Seigneur de sa divinité, on le peut, puisque la personne du Sauveur réunissoit ce double caractère. Mais est-il bien exact de parler de l'*humanité de Marie*? la sainte Vierge n'a pas deux natures.

Dans le volume suivant, la Sœur rapporte trois assomptions différentes de la sainte Vierge; la première au moment de sa naissance, la seconde avant le mys-

tère de l'incarnation, la troisième au moment de l'ascension de Notre-Seigneur. Il me semble que les récits des livres saints suffiroient pour infirmer l'histoire des deux dernières assomptions. La Sœur ajoute que Jésus-Christ a révélé la troisième assomption de la sainte Vierge au ciel. Où cela a-t-il été révélé? ni l'Evangile, ni les apôtres n'en font aucune mention. La Sœur s'exprime encore ainsi au même endroit : *Je ne pouvois dire que ce qui a déjà été révélé par Jésus-Christ lui-même, c'est-à-dire, que trois jours après la mort de la sainte Vierge, elle fut enlevée dans le ciel par les anges pour la dernière fois.* La Sœur seroit sans doute fort embarrassée de nous dire où cette dernière assomption se trouve avoir *été déjà révélée.* C'est une pieuse tradition à la vérité que la sainte Vierge ressuscita immédiatement après sa mort, et que par un privilége spécial son corps, réuni à son ame, fut reçu dans le ciel ; cette tradition est aussi ancienne que vénérable, et l'Eglise s'est déclarée en sa faveur d'une manière très-expresse. Mais ce n'est point un article de foi, et cette assomption n'est nullement révélée dans les livres saints. Il y a lieu de s'étonner que l'éditeur n'ait pas senti la nécessité de supprimer de l'*Abrégé* une méprise aussi forte de la Sœur. On lui auroit indiqué encore d'autres retranchemens ; par exemple celui d'une vision que la Sœur eut à l'âge de 7 à 8 ans, celui d'un endroit où la Sœur est comparée à l'Eglise assemblée, etc. etc.

Nous rappellerons, en finissant, ce que nous avons dit en parlant de l'édition en 4 vol., qu'il s'y trouve beaucoup de choses propres à satisfaire et à nourrir la piété. La bonne Sœur n'est pas uniforme dans sa manière ; tantôt elle a des pensées très-élevées, tantôt elle descend à des particularités un peu minutieuses, à des interprétations qui semblent forcées, à des expressions que l'on pourroit trouver inexactes. On est quelque-

fois étonné de toute la théologie qui se trouve sous la robe de cette religieuse ; mais cette théologie paroît aussi quelquefois en défaut, et des traits singuliers donnent lieu de craindre que l'imagination ne joue un rôle dans le récit de plusieurs de ces révélations, et surtout dans celui de tant de songes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Nous avons reçu le *Diario*, de Rome, du 3 avril (mercredi-saint). S. S. n'avoit point assisté à l'office le dimanche des Rameaux. C'étoit M. le cardinal di Gregorio qui avoit béni et distribué les palmes. Le consistoire, qui avoit été d'abord annoncé pour le 27 mars, puis pour le lundi-saint, 1er. avril, n'avoit point eu lieu. Il n'y a point eu de consistoire depuis celui du 24 septembre dernier, où furent préconisés, entr'autres, trois évêques françois. Il se passe rarement un si long temps sans qu'il y ait des promotions d'évêques; mais l'état de l'Espagne, du Portugal et de leurs anciennes possessions dans les deux mondes, laisse plusieurs siéges de la chrétienté dans un état de vacance fort affligeant. Il devoit y avoir, au consistoire indiqué, quatre évêques françois préconisés; savoir, M. Frayssinous, pour l'évêché d'Hermopolis; M. du Châtellier, pour l'évêché d'Evreux; M. de Boisville, pour celui de Dijon; et M. de la Brunière, pour celui de Mende. Si le consistoire tardoit trop, trois évêques nommés plus récemment, et dont les informations n'avoient pu encore être prêtes, seroient probablement aussi institués : ce sont MM. de Pins, de Guérine et de Chabons, nommés à Limoges, à Nantes et à Amiens. Six grands diocèses sont aujourd'hui sans évêque.

— La communion générale a eu lieu jeudi dans l'église des Petits-Pères. La cérémonie a commencé à sept heures du matin, et a été remarquable par le nombre et le recueillement des assistans. M. l'archevêque a célébré la messe, et a donné la communion; près de mille fidèles ont participé à la table sainte. Pendant cette distribution, M. l'abbé Cailleau, en chaire, fournissoit aux communians les réflexions et les sentimens les plus convenables pour ce moment. L'église avoit été décorée avec magnificence, et un autel, surmonté d'une

riche tenture, s'élevoit dans le chœur. M. l'archevêque a donné la confirmation à environ cent cinquante personnes, dont la moitié étoient des hommes de plus de 30 ans. Le soir, on a fait la rénovation des vœux du baptême; M. l'archevêque, n'ayant pu présider à la cérémonie, a été remplacé par M. l'abbé Jalabert, qui a témoigné les regrets du prélat et la satisfaction que lui avoit fait éprouver la cérémonie du matin. Il étoit impossible en effet de montrer plus de recueillement et de piété, et ceux qui avoient vu naguère la même église en proie à un effroyable tumulte, ne pouvoient assez remercier Dieu d'un spectacle bien différent. La ferveur, le respect et le silence de tant de fidèles étoient une réparation des outrages et des blasphèmes commis précédemment. Le soir, M. l'abbé du Mesnildot a prononcé le discours de clôture, et a félicité ceux qui avoient suivi les exercices avec tant d'assiduité. Le vendredi matin, une messe d'actions de grâces a été célébrée, et les fidèles sont venus en grand nombre témoigner leur reconnoissance aux missionnaires. Les exercices sont entièrement terminés dans cette paroisse, où M. l'abbé de Scorbiac, après avoir donné la mission de Versailles, étoit venu seconder ses trois collègues. La communion générale aura lieu demain à Saint-Eustache. A Bonne-Nouvelle on a fait cette semaine une neuvaine pour demander à Dieu sa protection sur la France, et sur le jeune rejeton qui fait l'espérance d'une famille auguste. Il y a eu pour ce sujet une communion nombreuse le dimanche de la *Quasimodo*. Le zèle des missionnaires a paru redoubler ces derniers jours; ils s'occupent en ce moment de former des associations de charité, de concert avec le vénérable curé de cette paroisse. Un fait récent vient de montrer quels sont les résultats du ministère de ces hommes qu'on accuse de fanatisme. Un député du Pas de Calais, M. de T., a reçu dernièrement par leur entremise, une somme de 3000 fr. (un autre journal avoit dit 5000 fr. par erreur) qu'il avoit perdue au jeu il y a 25 ans, dans une occasion où on avoit abusé de son inexpérience et de sa facilité. Ce député a raconté lui-même la chose à plusieurs de ses collègues, en ajoutant que la perte qu'il avoit faite alors l'avoit guéri de la passion du jeu. Ceux qui se plaignent que les missionnaires troublent les consciences, trouveront-ils mauvais qu'on ait troublé la conscience de celui qui a fait la restitution?

C'est le cas de dire avec M. de La Mennais dans un autre écrit : *Que nous serions heureux, si beaucoup de consciences étoient troublées de la sorte!*

—Le mercredi 17, M. le grand-aumônier est allé, à Saint-Denis, prendre possession de sa place de primicier du chapitre et de supérieur de la maison royale d'éducation. Le prince-évêque doit retourner demain à Saint-Denis, et officier pour la translation des reliques de saint Denis et de ses compagnons. M. l'abbé Pichot, chanoine de Saint-Denis, prêchera.

—M. l'abbé Frayssinous a, dans sa dernière conférence, joint une éloquente réclamation à celles qui s'étoient récemment élevées contre les mauvais livres. Il est un mal, a-t-il dit, qui menace la France des plus grands désastres, un mal qui s'est communiqué du palais du riche à la chaumière du pauvre, et dont les provinces les plus éloignées ne sont plus exemptes : c'est la propagation des mauvais livres. Elle a déjà excité le zèle d'un illustre prélat, qui a honoré la chaire par ses talens, et a servi la cause de la religion avec courage dans les temps les plus difficiles. Je viens élever ma foible voix après la sienne : il ne faut point se lasser de combattre un mal qui ne cesse de se reproduire sous mille formes. Tout ministre de l'Evangile est appelé à le défendre suivant la mesure de ses forces. Vous me pardonneriez, sans doute, d'user ici de toute la liberté que me donne mon caractère ; mais je me reprocherois à moi-même de m'abandonner à de tristes personnalités : je sais que la religion me prescrit à la fois des ménagemens pour les personnes et du zèle contre les erreurs; je sais aussi qu'elle demande du courage à ses défenseurs, et qu'elle désavoue en eux une timide pusillanimité. Je satisferai donc à mon ministère ; ma voix n'aura pas vainement retenti dans cette enceinte : j'éveillerai le zèle des pères et des maîtres, j'avertirai du danger une jeunesse inexpérimentée. Trois réflexions partageront cette conférence : j'examinerai ce qu'il faut penser des auteurs, des propagateurs et des lecteurs de mauvais livres.

1°. Des auteurs. Il seroit injuste de les confondre tous dans les mêmes rangs : je les divise donc en deux classes ; l'une, des écrivains impies qui nient hardiment jusqu'à l'existence de Dieu ; l'autre, des incrédules qui n'attaquent que certaines vérités. Paroissez d'abord, écrivains impies, non pas

devant le tribunal de Dieu, dont vous contestez l'existence, mais devant le tribunal du genre humain : c'est là que je vous accuse d'être les ennemis de la société. Sans doute il est coupable le ravisseur du bien d'autrui ; mais le besoin, les cris d'une famille aux abois, ont peut-être eu plus de part à son crime que la malice ; au lieu que celui qui, étouffant tous les remords, cherche à éveiller les passions, à enflammer la cupidité, n'a aucune excuse. C'est un attentat d'ôter la vie à son semblable ; mais cet attentat a pu être provoqué par la vengeance ; il ne cherche le plus souvent qu'une victime, et le mal finit avec son auteur ; au lieu que le sophiste audacieux qui, dans son cabinet, médite froidement et lentement ses doctrines perverses, qui cherche à les rendre séduisantes, ne peut alléguer en sa faveur aucun prétexte, fera longtemps des victimes, et laissera, même après sa mort, des germes de corruption et de discorde. Sans doute il est digne d'exécration celui qui mêle du poison à la nourriture d'une famille, et donne la mort à plusieurs personnes à la fois ; mais que penser de celui qui dépose dans le corps social un poison qui pervertit les esprits, dessèche les cœurs, anéantit tous les sentimens nobles et vertueux ? De là, passant aux écrivains incrédules, M. Frayssinous leur a reproché leur opiniâtreté contre la religion véritable ; leur mauvaise foi dans le choix des moyens, les conséquences fâcheuses de leur système contre la morale ; il a rappelé ce qu'il avoit déjà cité de Bossuet, que le déisme n'étoit qu'un athéisme déguisé, et il a montré que cette classe d'écrivains ébranloit aussi les fondemens de l'ordre et de la société.

2°. Des propagateurs. Une déplorable émulation s'est formée de nos jours contre la religion ; tous les arts semblent réunis contre elle, les livres corrupteurs se reproduisent sous toutes les formes. Le nombre des volumes pouvoit effrayer ; on fait des abrégés où on a soin de recueillir ce qu'il y a de plus licencieux et de plus impie. Le prix en étoit élevé ; on les met, par des procédés économiques, à la portée de toutes les conditions. Le burin et le pinceau secondent la licence de la presse. Ainsi tour à tour peinte et chantée, gravée et écrite, l'incrédulité parcourt nos provinces, et s'offre avec des prestiges qui ne trouvent que trop de complices dans nos passions. On fait valoir en sa faveur le progrès des arts, comme si ce qui les dégrade pouvoit les honorer et les servir ; on invoque

les intérêts du commerce, comme si les meilleurs moyens de le faire prospérer n'étoient pas la probité, qui rend sacrés les engagemens réciproques; la modération, qui arrête une cupidité effrénée; l'ordre, l'économie, la sécurité publique. Or ces vertus et ces avantages sont détruits par ceux qui, en attaquant la religion, troublent la société. L'orateur a eu ici un beau mouvement sur ce qui fait la véritable gloire d'un pays, et il a terminé cette partie par des avis aux pères et aux maîtres sur le danger de laisser entre les mains des enfans des livres où ils peuvent puiser des impressions funestes.

3°. Des lecteurs. Nous ne sommes plus au temps où les fidèles recevoient avec docilité les décisions de leurs pasteurs, et où les productions de l'impiété ne circuloient que dans les ténèbres. Maintenant ces livres dangereux sont accueillis partout, tantôt par une curiosité toujours indiscrète et téméraire, tantôt par le désir presque toujours trompeur d'approfondir les preuves de la religion. En premier lieu, la curiosité des uns est imprudente et téméraire; car ils sont moins repoussés par le poison caché dans un livre dangereux, qu'ils ne sont attirés par les agrémens du style : on commence par s'attacher à l'écrivain, on finit par adopter ses idées. Quiconque est charmé sera bientôt persuadé, et il n'y a pas loin de l'auteur qui plaît à l'auteur qui entraîne. Pourquoi aller puiser à des sources corrompues le goût de la bonne littérature? les siècles de Démosthènes, de Cicéron et de Bossuet manquent-ils d'ouvrages qui réunissent la justesse et l'utilité à toutes les délicatesses de l'art? celui-là seroit bien exigeant à qui tant de richesses ne pourroient suffire. *En second lieu*, alléguera-t-on le désir d'étudier la religion dans les livres de ses ennemis? il y a trop souvent de l'illusion dans ce prétexte. Que diroit-on d'un jeune homme venu dans cette capitale pour apprendre l'art de guérir, et qui commenceroit ses études par lire toutes les satires contre la médecine; c'est-à-dire, qui se prépareroit à exercer cet art en compulsant les écrits où on le présente comme un pur charlatanisme. Vous voulez connoître la religion, dites-vous; mais pour cela il faut se dégager de tout préjugé, et se livrer à un examen sérieux. Comment se fait-il que vous préfériez des lectures frivoles et superficielles? vous vous croyez peut-être au-dessus de la séduction; mais, quand la peste exerce ses ravages dans un pays, on ne va point par une indiscrète curiosité se jeter au milieu du foyer du mal.

Cependant les livres dangereux sont dans toutes les mains; une lutte s'est déclarée entre la religion et l'incrédulité; le bien et le mal sont comme en présence. D'un côté, une partie de notre jeunesse savoure avec excès les maximes de l'irréligion et de l'indépendance; d'un autre côté, une autre partie de cette jeunesse se déclare hautement pour la vertu, la religion et la monarchie. A qui restera la victoire? à Jésus-Christ, mes frères. Non, elle ne périra point cette illustre église gallicane; elle triomphera de la plume des sophistes, comme elle a triomphé du fer des tyrans. Il ne périra point ce trône auquel sont attachées les destinées de l'Europe. Nous en avons pour garant ce précieux rejeton que nous a donné une mère héroïque. L'orateur a terminé par un compliment à la Princesse qui étoit présente, et qui au sortir de l'église a été saluée par des cris unanimes et prolongés.

—Nous avons déjà parlé de la sollicitude des évêques nouvellement institués pour la formation de leurs séminaires. M. l'évêque de Luçon s'occupe constamment de cet important objet. Il a publié, le 25 février dernier, un Mandement pour recommander cette œuvre à son diocèse. Ce n'est que par les séminaires que le prélat a conçu l'espoir de pouvoir réparer les blessures profondes que la révolution et ses suites ont faites à l'Eglise; ce n'est que dans les séminaires que l'on peut former les jeunes gens à l'esprit de leur état, et les arracher aux funestes impressions du monde et des passions. Peut-être, dit M. Soyer, peut-être que ce jeune lévite dont vous aurez favorisé l'éducation cléricale sera un jour un homme puissant en œuvres et en paroles, un Xavier, un Vincent de Paule, un François de Sales. Le prélat rappelle à ce sujet la mémoire d'un saint prêtre, l'abbé Grignion de Monfort, qui a fait tant de bien dans son diocèse par ses missions et par les établissemens qu'il a laissés après lui. Après avoir exposé les besoins des paroisses, M. l'évêque ordonne une quête générale, qui aura lieu dans tout le diocèse, aux fêtes de Pâque, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël. Nous citerons du moins de ce Mandement le passage où le prélat rend un bel hommage à la Vendée :

« O Vendée, à jamais célèbre par tes triomphes, mais mille fois plus illustre par tes vertus, tu vivras dans le souvenir de nos derniers neveux! Dans les générations les plus reculées, les pères diront à leurs enfans, et cette indomptable valeur qui maîtrisa si souvent la fortune,

et cette hauteur de courage que les revers n'ont jamais abattu, et cette simplicité que n'a pu altérer l'ivresse de la gloire, et cette héroïque charité qui a survécu à toutes les rigueurs et pardonné toutes les injustices. Mais où as-tu trouvé ce mélange admirable de ce que l'honneur françois a de plus brillant, de ce que le christianisme a de plus austère, de ce que la vertu a de plus héroïque? Où ont été formés ces héros l'étonnement de l'Europe? Ils furent les brebis d'un humble pasteur qui grava dans leur cœur l'amour de la religion, du Roi et de la patrie. Leur ame apprit de bonne heure à être inflexible au vice et docile à la vertu. Qu'il vive à jamais cet esprit religieux source de tant d'héroïsme! qu'elles vivent à jamais les nobles vertus qui l'ont inspiré! Déjà nous avons un gage certain de leur éternelle durée dans la piété des vénérables pasteurs de ce diocèse. Ils promettent à notre épiscopat les plus douces consolations. Ce n'est point une illusion de notre cœur qui nous fait tenir ce langage; il est l'expression sincère de la vérité. Oui, N. T. C. F., nous verrons encore refleurir dans cette illustre portion de l'église gallicane les vertus qui l'ont édifiée si long-temps. Le glaive de la persécution a moissonné en vain les anciens du sacerdoce : leur sang a été une semence féconde de nouveaux lévites ».

— Le jour de Pâques, cent quatre-vingt-dix-huit militaires du premier régiment d'infanterie légère en garnison à Belfort, ont fait leurs pâques, par les soins de M. l'abbé de Lisle, aumônier de ce corps. Parmi eux étoient cinquante voltigeurs, dont plusieurs très-anciens militaires, n'avoient pas approché des sacremens depuis bien des années. Ces braves gens ont rempli leurs devoirs de chrétiens en présence d'une assistance très-nombreuse, qui a été touchée de leur maintien. Un corps qui renferme tant d'intrépides enfans de la religion, et qui est connu d'ailleurs par sa bonne discipline, se distinguera toujours par son zèle pour le service du Roi.

— Les missionnaires de Provence, qui ont déjà rendu tant de services au diocèse d'Aix, ont continué cet hiver leurs pénibles travaux. Ils ont donné successivement cinq missions, dont la dernière, à Lorgues dans le Var, a duré six semaines. A peine arrivés dans cette ville, ils ont su se concilier l'estime et la confiance. Leur zèle ne s'est point ralenti pendant tout ce temps, non plus que l'ardeur à suivre leurs exercices. Deux fois par jour ils faisoient une instruction en provençal pour le peuple, à qui cette langue est plus familière. A onze heures, M. l'abbé de Mazenod, supérieur de cette association, prononçoit un discours, en françois, sur les preuves de la religion. Toutes les classes s'empressoient pour l'entendre, et la jeunesse en particulier s'est montrée fort assidue aux

exercices. Les missionnaires ont passé souvent une partie de la nuit à confesser. On a vu près de deux mille femmes s'approcher de la table sainte, et, le 31 mars, dimanche des Rameaux, l'église ne pouvoit contenir tous les hommes qui s'étoient mis en état de jouir du même bonheur, et qui parurent animés d'une sainte joie, surtout lorsqu'ils virent s'élever autour d'eux l'étendard de la croix. Des cris religieux et unanimes attestoient la vivacité des sentimens de cette multitude émue. Les missionnaires sont partis, le 1er. avril, au milieu des témoignages éclatans de la reconnoissance publique.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR vient d'accorder la somme de 600 fr. à M. l'abbé Lourme, pour l'aider à fonder, à Béthune, une école de jeunes filles, confiée aux Sœurs dites *de la Providence;* déjà un établissement des Frères des Ecoles chrétiennes a été fondé dans la même ville.

— M. Barthélemy, sous-préfet de Sainte-Menehould, vient d'être destitué; il a été remplacé par M. de La Rochefoucauld.

— Le 17, on a jugé au tribunal de police correctionnelle plusieurs des jeunes gens impliqués dans les derniers rassemblemens contre les missionnaires. Jean Lasnel, fabricant de peignes, âgé de 19 ans, avoit crié: *A bas les missionnaires, tombons dessus*; il a été chargé par les témoins, et a été condamné à quinze jours de prison. Neuf autres jeunes gens ont ensuite comparu, et ont été condamnés; Beaulier et Houel-Défaillant, à quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour provocation et voies de fait contre les missionnaires; Parvy, Lemaire et Ouilly, à huit jours de prison; Delarue et Vallée, à 50 fr. d'amende, et Moreau, à 16 fr.: ils étoient accusés d'avoir outragé les uns les missionnaires, les autres la gendarmerie. Tinne et Vaubrechel ont été condamnés à 16 fr. d'amende, comme ayant fait partie d'un rassemblement séditieux. Corcelle, déjà condamné comme perturbateur, l'a été de nouveau à un mois de prison.

— Le tribunal de police correctionnelle a jugé encore, le 18, plusieurs individus prévenus d'avoir excité des troubles et outragé les ministres de la religion, à Saint-Eustache et aux Petits-Pères; il a condamné les sieurs Huart, imprimeur en taille-douce, à un mois de prison; Marchand et Noirot, à quinze jours; Fabre, Benoît et Lenti, à huit jours; Potier, à trois jours, et Dumont, à 16 fr. d'amende.

— La chambre d'appel de police correctionnelle s'est occupée dernièrement de l'affaire du sieur Touquet, qui avoit déjà succombé devant le tribunal de première instance, dans sa plainte contre la *Gazette de France*. Ce journal avoit parodié l'un des *Prospectus* du sieur Touquet, qui annonçoit la réimpression du Voltaire des chaumières. « Si le diable m'est en aide, faisoit-on dire à M. Touquet, je vous offrirai très-

incessamment tout ce que les Diderot, les d'Alembert, etc. ont écrit contre les rois et les prêtres; mais sans vous je ne pourrois soutenir mon entreprise : accourez donc, et si vous n'avez pas d'argent, empruntez en cachette celui de vos parens; je vous prouverai qu'on peut voler en sûreté de conscience ceux par qui l'on ne craint pas d'être envoyé aux galère ». M. l'avocat général a requis la confirmation du jugement de première instance contre le sieur Touquet, qui, après avoir fait un si grand usage de la liberté de la presse, auroit dû, a-t-il dit, en mieux connoître le principe et en respecter le droit. Cependant, la cour a condamné la *Gazette de France* aux dépens pour tous dommages et intérêts.

— Les orateurs du côté gauche se plaignent sans cesse qu'on étouffe les discussions : on peut juger de cette assertion par la note suivante : le nombre des orateurs, qui ont parlé dans le budjet, est de 613 ; le nombre des orateurs du côté gauche est de 214; ceux de la droite se montent à 132; les ministres commissaires du Roi et les rapporteurs ont parlé 187 fois, et M. de Villèle 41 fois.

— Une visite domiciliaire a été faite, le 17, à cinq heures du soir, par la police, chez le sieur Buchon; il paroit qu'elle avoit pour motif la recherche d'écrits et de correspondances politiques.

— Mme. Marie-Elisabeth d'Haranguier de Quincerot, née Moreau de la Vigerie, est morte, le 15, à Paris, dans les plus grands sentimens de religion : Mme. de Quincerot n'étoit pas moins distinguée par la fermeté de ses principes que par ses qualités de mère et d'épouse.

— M. de Chauvelin avoit dit dans un de ses derniers discours qu'il n'avoit été fabriqué à l'hôtel des monnoies de Nantes, pendant l'année 1820, qu'une somme de 500 et quelques francs. M. le commissaire du Roi près la Monnoie de Nantes a déclaré dans les journaux que, dans les trois premiers mois de 1820, il a été frappé à Nantes 161,740 francs. Il paroît, dit la lettre, que M. le marquis aura demandé des notes à quelqu'un qui aura osé se moquer de lui.

— Le *Journal du Calvados* annonce l'arrestation de Mathurin Adelis, prévenu d'embauchage pour la troupe de Berton.

— M. le préfet du département de la Meurthe a adressé aux maires de son ressort une circulaire par laquelle il les engage à redoubler d'activité et d'attention à l'égard des malveillans, à vérifier au plus tôt les rapports qui leur seront faits, et à les lui transmettre incontinent.

— La petite ville de Tence (Haute-Loire) jouissoit d'un établissement des Sœurs de Saint-Joseph, chargées de l'éducation des jeunes filles : le bâtiment vient d'être la proie des flammes. On espère que la charité des fidèles viendra au secours des pieuses institutrices, et qu'elles pourront recommencer au plus tôt leurs utiles travaux.

— La gelée avoit donné des craintes dans le département du Haut-Rhin : heureusement il y a eu peu de dommage ; les vignes de l'Aube ont beaucoup plus souffert, surtout à Bar-sur-Aube et à Bar-sur-Seine.

— Les officiers arrêtés à Strasbourg sont partis successivement pour Paris, sous une escorte de gendarmes : l'un des prisonniers a fait une déclaration écrite par laquelle il se reconnoît *carbonari*.

— La ville de Nîmes a vu avec une joie difficile à peindre son siége épiscopal enfin rempli : pendant la semaine sainte, l'illustre prélat a présidé à tous les offices ; aussi le concours des fidèles a-t-il été plus nombreux que jamais. Le samedi-saint il y a eu une ordination.

— On annonce que M. de Bellegarde, maire de Toulouse, a donné sa démission.

— Un violent incendie a éclaté ces jours derniers à Joinville (Haute-Marne). Le feu paroit avoir été mis simultanément aux quatre coins de l'habitation de M. Hue, maitre des postes : vingt chevaux ont été brûlés ou étouffés dans les flammes.

— Un mouvement a eu lieu dans la Catalogne. Une troupe nombreuse des défenseurs de la foi ont parcouru quelques communes aux cris de *Vive le Roi*, et a renversé tous les emblêmes constitutionnels. Les partisans de la foi sont supérieurs aux troupes qui les poursuivent dans l'Ampurias.

— Une société secrète s'étoit formée à Calvello, province de la Basilicate, dans le royaume de Naples, pour porter le peuple à la révolte et au désordre. Un médecin, un religieux et un prêtre séculier, étoient parmi les principaux conjurés : le religieux ayant été saisi, ses complices avoient forcé la prison pour le délivrer ; ils y avoient réussi, après beaucoup de violences ; enfin les coupables ont été arrêtés et condamnés à mort.

CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre a ouvert la discussion sur le projet de résolution relatif à l'exercice de la contrainte par corps contre les membres de la pairie. On a entendu plusieurs pairs. La chambre a déclaré qu'elle ne procéderoit point par une décision générale, ainsi que le proposoit la commission, mais par des décisions spéciales et motivées sur chacune des pétitions qui avoient donné lieu à la proposition du projet de résolution. Elle a donc renvoyé ces pétitions à la commission spéciale, pour lui faire un rapport sur chacune d'elles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 16 avril, M. de Puyvallée a fait un rapport au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à autoriser le département d'Eure et Loir à s'imposer extraordinairement pour le rétablissement du séminaire de Chartres ; il a conclu à l'adoption du projet, qui sera discuté après le budget. L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le budget. L'article XIV autorise les préfets à quelques impositions pour les dépenses d'utilité départementale : deux amendemens, proposés par M. Brun de Villeret, sont rejetés ; un autre amendement, proposé par M. Sébastiani, relatif à la Corse, est adopté, ainsi que l'article. M. Jouvencel demande, par un article additionnel, que les biens productifs dépendant du domaine de

incessamment tout ce que les Diderot, les d'Alembert, etc. ont écrit contre les rois et les prêtres; mais sans vous je ne pourrois soutenir mon entreprise : accourez donc, et si vous n'avez pas d'argent, empruntez en cachette celui de vos parens; je vous prouverai qu'on peut voler en sûreté de conscience ceux par qui l'on ne craint pas d'être envoyé aux galère ». M. l'avocat général a requis la confirmation du jugement de première instance contre le sieur Touquet, qui, après avoir fait un si grand usage de la liberté de la presse, auroit dû, a-t-il dit, en mieux connoître le principe et en respecter le droit. Cependant, la cour a condamné la *Gazette de France* aux dépens pour tous dommages et intérêts.

— Les orateurs du côté gauche se plaignent sans cesse qu'on étouffe les discussions : on peut juger de cette assertion par la note suivante : le nombre des orateurs, qui ont parlé dans le budjet, est de 613 : le nombre des orateurs du côté gauche est de 214; ceux de la droite se montent à 132; les ministres commissaires du Roi et les rapporteurs ont parlé 187 fois, et M. de Villèle 41 fois.

— Une visite domiciliaire a été faite, le 17, à cinq heures du soir, par la police, chez le sieur Buchon; il paroit qu'elle avoit pour motif la recherche d'écrits et de correspondances politiques.

— Mme. Marie-Elisabeth d'Haranguier de Quincerot, née Moreau de la Vigerie, est morte, le 15, à Paris, dans les plus grands sentimens de religion : Mme. de Quincerot n'étoit pas moins distinguée par la fermeté de ses principes que par ses qualités de mère et d'épouse.

— M. de Chauvelin avoit dit dans un de ses derniers discours qu'il n'avoit été fabriqué à l'hôtel des monnoies de Nantes, pendant l'année 1820, qu'une somme de 500 et quelques francs. M. le commissaire du Roi près la Monnoie de Nantes a déclaré dans les journaux que, dans les trois premiers mois de 1820, il a été frappé à Nantes 161,740 francs. Il paroît, dit la lettre, que M. le marquis aura demandé des notes à quelqu'un qui aura osé se moquer de lui.

— Le *Journal du Calvados* annonce l'arrestation de Mathurin Adelis, prévenu d'embauchage pour la troupe de Berton.

— M. le préfet du département de la Meurthe a adressé aux maires de son ressort une circulaire par laquelle il les engage à redoubler d'activité et d'attention à l'égard des malveillans, à vérifier au plus tôt les rapports qui leur seront faits, et à les lui transmettre incontinent.

— La petite ville de Tence (Haute-Loire) jouissoit d'un établissement des Sœurs de Saint-Joseph, chargées de l'éducation des jeunes filles : le bâtiment vient d'être la proie des flammes. On espère que la charité des fidèles viendra au secours des pieuses institutrices, et qu'elles pourront recommencer au plus tôt leurs utiles travaux.

— La gelée avoit donné des craintes dans le département du Haut-Rhin : heureusement il y a eu peu de dommage : les vignes de l'Aube ont beaucoup plus souffert, surtout à Bar-sur-Aube et à Bar-sur-Seine.

— Les officiers arrêtés à Strasbourg sont partis successivement pour Paris, sous une escorte de gendarmes : l'un des prisonniers a fait une déclaration écrite par laquelle il se reconnoit *carbonaro*.

— La ville de Nîmes a vu avec une joie difficile à peindre son siége épiscopal enfin rempli : pendant la semaine sainte, l'illustre prélat a présidé à tous les offices; aussi le concours des fidèles a-t-il été plus nombreux que jamais. Le samedi-saint il y a eu une ordination.

— On annonce que M. de Bellegarde, maire de Toulouse, a donné sa démission.

— Un violent incendie a éclaté ces jours derniers à Joinville (Haute-Marne). Le feu paroit avoir été mis simultanément aux quatre coins de l'habitation de M. Hue, maitre des postes : vingt chevaux ont été brûlés ou étouffés dans les flammes.

— Un mouvement a eu lieu dans la Catalogne. Une troupe nombreuse des défenseurs de la foi ont parcouru quelques communes aux cris de *Vive le Roi*, et a renversé tous les emblêmes constitutionnels. Les partisans de la foi sont supérieurs aux troupes qui les poursuivent dans l'Ampurias.

— Une société secrète s'étoit formée à Calvello, province de la Basilicate, dans le royaume de Naples, pour porter le peuple à la révolte et au désordre. Un médecin, un religieux et un prêtre séculier, étoient parmi les principaux conjurés : le religieux ayant été saisi, ses complices avoient forcé la prison pour le délivrer; ils y avoient réussi, après beaucoup de violences; enfin les coupables ont été arrêtés et condamnés à mort.

CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre a ouvert la discussion sur le projet de résolution relatif à l'exercice de la contrainte par corps contre les membres de la pairie. On a entendu plusieurs pairs. La chambre a déclaré qu'elle ne procéderoit point par une décision générale, ainsi que le proposoit la commission, mais par des décisions spéciales et motivées sur chacune des pétitions qui avoient donné lieu à la proposition du projet de résolution. Elle a donc renvoyé ces pétitions à la commission spéciale, pour lui faire un rapport sur chacune d'elles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 16 avril, M. de Puyvallée a fait un rapport au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à autoriser le département d'Eure et Loir à s'imposer extraordinairement pour le rétablissement du séminaire de Chartres; il a conclu à l'adoption du projet, qui sera discuté après le budget. L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le budget. L'article XIV autorise les préfets à quelques impositions pour les dépenses d'utilité départementale : deux amendemens, proposés par M. Brun de Villeret, sont rejetés; un autre amendement, proposé par M. Sébastiani, relatif à la Corse, est adopté, ainsi que l'article. M. Jouvencel demande, par un article additionnel, que les biens productifs dépendant du domaine de

l'État ou du domaine de la couronne supportent les impositions ci-dessus décrétées. Cette proposition, combattue par MM. de Chabrol et Dudon, est rejetée. Les articles xv et xvi sont adoptés. Le premier ferme la clôture du budget, qui s'élève à la somme de 309 millions 725,631 francs; le second interdit toute contribution autre que celles qui sont autorisées par la présente loi. Un article additionnel de M. B. Constant est rejeté. M. le président invite la chambre à se former en comité secret pour l'examen de ses dépenses. La séance publique est levée.

Le 16 avril, après la séance publique, la chambre s'est formée en comité secret, et a adopté, sans réclamation, la somme de 800,000 fr. pour ses dépenses. La séance publique a été immédiatement rouverte, et l'on a entendu divers amendemens sur la diminution de l'impôt du sel, présentés par MM. Kératry et Frenilly.

Le 17, M. Huerne de Pommeuse a fait un rapport sur les offres de plusieurs capitalistes pour la construction de divers canaux : l'impression du rapport est ordonnée. M. Duvergier de Hauranne a ensuite la parole sur l'ordre de discussion des différens projets de loi sur lesquels des rapports ont été faits; celui des douanes est écarté, et on s'occupera successivement des lazarets, du séminaire de Chartres, du *minimum* des rentes sur le grand-livre, et enfin des canaux. MM. Guittard, Labbey de Pompières et de Berbis, proposent des réductions sur l'impôt du sel, qui sont combattues par M. de Saint-Cricq, et rejetées. On vote ensuite les crédits ouverts pour les dépenses générales de 1822, qui se montent à 670 millions 471,606 fr., y compris les dépenses de la chambre.

M. Foy demande une augmentation des fonds destinés aux pensions des veuves des militaires morts en retraite. MM. de Villèle, Dudon, de la Bourdonnaye, de Castelbajac, combattent cette proposition comme trop vague et contraire à la prérogative royale; elle est appuyée par MM. Lafont et Manuel. M. Lainé de Villevesque propose d'accorder ces pensions *à titre de gratification*. (Violens murmures à gauche.) L'amendement de M. Foy est ajourné. On adopte une disposition de M. de Berbis, relative à la reddition annuelle des comptes pour les frais de bureaux des préfectures et des sous-préfectures. M. le président donne lecture d'un amendement proposé par M. Guittard, sur la spécialité, d'après lequel les ministres ne pourroient changer la destination des allocations adoptées. La discussion est renvoyée au jour suivant.

Le 18, M. de Courvoisier combat l'amendement de M. Guittard, sur la spécialité, dont l'admission donneroit trop d'autorité aux chambres, et détruiroit la prérogative royale. M. Devaux demande par un sous-amendement, que les ministres ne puissent dépasser leurs allocations sans une ordonnance royale. M. Royer-Collard soutient le système de la spécialité dans le sens de M. Guittard. M. de Villèle montre par l'embarras et le peu d'accord de ceux qui défendent la spécialité, combien cette question est insoutenable; il observe en outre que ce n'est pas dans le budget qu'elle doit être intercalée, mais dans la discussion sur les comptes.

Tous les amendemens sont rejetés; on rejette également un autre amendement de M. de Pompières, relatif à la réduction du budget; à cette occasion, M. Sébastiani s'élève contre l'intention du gouvernement de convoquer cette année une seconde session. M. de Villèle se contente de répondre qu'on a lieu de s'étonner de voir blâmer une mesure commandée par les besoins de la France, et qui a été sans doute accueillie partout avec faveur. On vote sur l'ensemble du budget, qui est adopté à une majorité de 272 suffrages contre 52.

On discute ensuite et on adopte la loi sur les lazarets, qui accorde au ministère de l'intérieur un supplément de 1,500,000 fr. Le projet de loi qui autorise le département d'Eure-et-Loire à s'imposer extraordinairement pour le rétablissement du séminaire de Chartres, est adopté sans discussion. On procède l'appel nominal, et le scrutin est nul, les votans n'étant qu'au nombre de 153. On procédera le lendemain à un nouveau scrutin.

Le côté gauche se plaint souvent qu'on étouffe les discussions, et que ses adversaires s'arrangent pour parler seuls. Le nombre et la longueur des discours partis du côté gauche suffisent pour repousser ce reproche; on voudroit, il est vrai, pouvoir étouffer quelquefois des discussions scandaleuses, et le côté droit a dans plus d'une rencontre sacrifié dans ce but les discours de ses propres orateurs. C'est ce qui est arrivé entr'autres pour la pétition Douglas, où plusieurs estimables députés avoient préparé des discours que la clôture de la discussion a empêché de prononcer. Ils ont publié depuis les réflexions qu'ils se proposoient de faire sur cette pétition fameuse. MM. de Marcellus, Clausel de Coussergues, Loisson de Guinaumont, Dubruel, Pavy et Dubay, ont tous porté le même jugement sur cette scandaleuse affaire.

Il convient d'abord de parler du rapport de M. le comte Humbert de Sesmaisons, au nom de la commission des pétitions; on y trouve une analyse fort bien faite de toute l'affaire, et une appréciation fort juste de la conduite du pétitionnaire. A la suite du rapport se trouve la délibération de la quatrième chambre du tribunal de première instance de Paris, qui, après avoir pris connoissance des faits, déclara, le 26 janvier dernier, qu'il n'y avoit pas lieu de donner suite à la plainte de M. Douglas. Il est à regreter que celui-ci ne s'en soit pas tenu à cette première décision.

M. le comte de Marcellus, qui profite de toutes les occasions pour professer les principes de religion et d'honneur, montre qu'il est de l'essence de la vérité de chercher à se répandre et de faire des conquêtes; toutes les fausses doctrines, toutes les erreurs, tous les partis sont ardens pour faire des prosélytes; pourquoi contesteroit-on à la religion le droit d'inspirer le bien pour le zèle que tant d'autres déploient pour le mal?

M. Clausel de Coussergues s'est attaché à montrer que la législation angloise elle-même repousseroit la demande de M. Douglas, et qu'on a

vu en Angleterre pendant la révolution beaucoup d'exemples de conversions opérées par nos prêtres, sans que le parlement anglois s'en soit mêlé, et sans que le roi et la nation cessassent de traiter avec générosité ces courageux proscrits. M. Clausel de Coussergues signale aussi l'esprit qui a dicté la pétition, laquelle n'est à ses yeux qu'un moyen imaginé par le parti libéral pour déclamer contre nos institutions religieuses et politiques.

M. Loisson de Guinaumont, député de la Marne, traite la question à fond; il regarde l'indifférence sur la religion comme la plus grande faute d'un gouvernement, et comme le plus grand malheur de la société. L'esprit de la religion chrétienne a toujours été de s'étendre; c'est ainsi qu'elle a conquis le monde. Etablie pour le bonheur des hommes, elle devoit travailler à ce but en cherchant à être connue, en combattant les erreurs et les passions, et en propageant la lumière et la vérite. Ce discours, que l'auteur a bien voulu nous remettre, offre des considérations générales, d'autant plus justes qu'elles sont toutes fondées sur la base de toute politique et de toute législation, sur la religion. M. Loisson de Guinaumont n'est pas moins bon chrétien que loyal député.

M. Dubruel combat aussi la tolérance indéfinie de quelques politiques qui mettent toutes les religions sur le même pied, et qui les traitent toutes comme des systêmes : son discours est aussi une discussion sage et raisonnée; il est terminé par des réflexions sur le malheur qu'a eu M. Loveday de suivre de pernicieux conseils.

M. Pavy, député du Rhône, analyse rapidement la pétition, et y trouve des raisons pour la combattre et pour la rejeter : son discours, plus court que les précédens, annonce aussi la connoissance des principes de la religion, et l'attachement à ses maximes.

Enfin, l'opinion de M. le baron Dubay, député de l'Ardèche, mérite une attention particulière. M. Dubay est protestant, et, comme ses collègues ci-dessus nommés, il blâme M. Douglas. « Cet étranger, dit-il, ne peut accuser que son imprévoyance dans le choix de la pension. De plus, devoit-il reproduire ici des expressions que l'on a si justement accusées de verser le ridicule et le mépris sur la religion de l'Etat? devoit-il ajouter à ce premier tort celui de se permettre des allégations mensongères sur la situation des protestans en France? devoit-il, aveugle instrument d'une faction ennemie, offrir aux mécontens un nouveau prétexte de calomnier nos Princes »? M. Dubay reconnoit que les protestans n'ont aucune plainte à faire contre le gouvernement, et qu'ils ont obtenu depuis la restauration de grandes faveurs. Il regrette qu'on n'ait pas sévi contre la pétition, et il parle avec estime en passant des missionnaires, qui, en dernier lieu, n'ont opposé que la patience et la résignation aux plus sanglans outrages. Ce discours de M. Dubay est une réfutation péremptoire des plaintes par lesquelles on cherche encore à égarer les protestans sur les dispositions du gouvernement à leur égard, et à tromper les étrangers sur ce fait. Le témoignage de M. Dubay ne sauroit être suspect, et nous ne pouvons que louer ici son impartialité et sa bonne foi.

Notice sur M. le cardinal Fontana.

François-Louis Fontana vit le jour, le 28 août 1750, à Casal-Maggiore, petite ville du duché de Milan, de parens pieux et aisés. A l'âge de 16 ans, il voulut, à l'exemple de deux de ses frères, se consacrer à Dieu dans la congrégation des clercs réguliers de Saint-Paul ou Barnabites, dans laquelle il prononça ses vœux, en 1767. Après qu'il eut fait avec distinction ses cours de philosophie et de théologie, sa santé ayant souffert de son application au travail, il fut nommé pour accompagner le Père Erménigilde Pini, célèbre naturaliste que l'impératrice Marie-Thérèse venoit d'appeler, en 1772, pour visiter les mines de Hongrie. Dans le séjour qu'il fit à Vienne, le jeune Fontana connut plusieurs gens de lettres, entr'autres, Metastase, et on le citoit déjà pour son savoir et son goût, en même temps que pour sa piété et sa prudence. Il revint en Italie au bout d'un an, et son frère, Marien Fontana, le demanda pour le seconder dans la direction du collége de Saint-Louis de Bologne; les deux frères montrèrent dans cette place autant de talent que de zèle.

Peu après, François-Louis fut chargé d'une chaire d'éloquence dans le grand collége de Milan, et c'est là surtout qu'on put apprécier son mérite littéraire; il écrivoit également bien en italien, en latin et en grec, et il faisoit même des vers improvisés dans cette dernière langue. Ses succès en ce genre ne l'empêchoient pas de cultiver aussi les sciences, surtout celles de son état. Sa congrégation l'élut supérieur de la province de Milan, et il se conduisit avec tant de prudence au milieu des troubles de l'Italie, qu'il sauva tous les colléges placés sous sa surveillance du naufrage général dans lequel le gouvernement démocratique de ce temps-là vouloit envelopper tous les corps religieux. Après l'élection de Pie VII, le cardinal Gerdil, qui connoissoit le mérite et la capacité du Père Fontana, le fit appeler à Rome, où une nouvelle carrière s'ouvrit pour le savant religieux. On le nomma successivement procureur-général de son ordre, consulteur des rits

et de l'inquisition, et, en 1807, général de sa congrégation. Il accompagna le Pape, comme théologien, dans son premier voyage en France, en 1804; mais le cardinal Borgia étant tombé malade à Lyon, où il mourut, le 23 novembre 1804, le Père Fontana resta auprès de lui pour l'assister dans ses derniers momens, et ensuite pour exécuter ses dernières volontés; il n'arriva donc à Paris que quelque temps après le saint Père, et y mena la vie la plus retirée, ne se montrant jamais dans les cérémonies publiques.

On ne connoissoit encore de lui, en fait d'écrits, que les vies de quelques savans italiens, qu'il publia en 1790, étant professeur au collége des nobles à Milan, et que Fabroni a insérées dans son recueil. On a aussi de lui quelques inscriptions et poésies grecques, à l'imitation de celles de saint Grégoire de Nazianze. Lorsque le cardinal Gerdil eut été enlevé à l'Eglise, le Père Fontana, qui avoit été lié avec ce savant homme, prononça son *Eloge funèbre*, le 19 août 1802, dans l'église de Saint-Charles *de Catinari* à Rome; et, le 7 janvier 1804, il lut encore, à l'Académie des Arcades, un *Eloge littéraire* du cardinal. L'un et l'autre ont été publiés, et le premier de ces discours fut traduit en françois, et accompagné de notes par M. l'abbé d'Auribeau; il en a été rendu compte dans les *Annales littéraires et morales*, tome Ier., page 202. Le Père Fontana éleva bientôt un monument plus important à la gloire du cardinal; il commença, en 1806, une édition in-4°. de ses Œuvres, de concert avec le Père *Léopold* Scati, confesseur et exécuteur testamentaire de Gerdil. L'ouvrage est dédié au souverain Pontife, et l'*Eloge littéraire* par le Père Fontana orne le Ier. volume.

Il avoit paru quinze volumes de cette édition, lorsqu'arriva, en 1809, la nouvelle révolution, qui priva une seconde fois Rome de son souverain. Pie VII fut amené en France, comme son illustre prédécesseur l'avoit été, onze ans auparavant. Le Père Fontana eut aussi sa part de la persécution. On le fit partir inopinément de Rome avec les autres chefs d'ordres religieux, et on l'amena, à ses frais, à Paris. On lui défendit de porter son costume, et on l'envoya en exil à Arcis-sur-Aube, d'où on le rappela, à la fin de 1809, pour l'adjoindre à une commission d'évêques qui avoit été formée pour répondre à des questions sur les affaires de l'Eglise. Le Père Fontana ne parut qu'aux premières séances; une maladie vint

heureusement le dispenser de se trouver à des réunions qui ne pouvoient lui être agréables, et où d'ailleurs la peine qu'il avoit à s'énoncer en françois empêchoit qu'il ne fût aussi utile. Lors de l'éclat pour le bref au cardinal Maury, le Père Fontana fut compris dans la liste des personnes enfermées à Vincennes : on a dit dans un journal qu'il avoit été chargé par le Pape de signifier le bref au cardinal; mais il y a lieu de croire que son emprisonnement fut provoqué par des lettres et papiers que l'on trouva dans la visite que l'on fit dans le cabinet du Pape à Savone.

Le Père Fontana passa trois ans et trois mois en prison, et y donna l'exemple de la résignation et de la patience. Il ne fut délivré que par l'arrivée des alliés en France. Il prit le chemin de l'Italie avec l'intention de se retirer à Monza; mais le souverain Pontife ne voulut pas permettre qu'il s'éloignât de Rome, et le nomma secrétaire avec droit de suffrage de la congrégation établie pour délibérer sur les affaires extraordinaires de l'Eglise. Il suivit le saint Père à Gênes, en 1815, avec dix-neuf cardinaux et l'ambassadeur de France. De retour à Rome, il fut compris dans la nombreuse promotion de cardinaux du 8 mars 1816; il étoit, avec le cardinal Caselli, le seul religieux membre du Sacré-Collége. Le Pape lui conféra le titre de Sainte-Marie de la Minerve, et la préfecture de la congrégation de l'*Index;* il lui permit de conserver le titre de supérieur-général de sa congrégation, et le nouveau cardinal continua le même genre de vie, et demeura toujours au milieu de ses confrères et de ses enfans. Il fut nommé membre de plusieurs congrégations, et en outre de commissions extraordinaires formées pour rédiger un plan d'études, et pour fixer les pouvoirs de l'inquisition romaine. En 1818, il quitta la place de préfet de l'*Index*, et devint préfet de la Propagande, et de plus de la congrégation des études du collége romain, et de celle sur la correction des livres orientaux.

Le pieux et zélé cardinal s'acquittoit de tous ces emplois avec autant de sagesse que d'exactitude. Les affaires de la Propagande surtout excitoient toute son attention; malheureusement ses forces et sa santé ne répondoient pas toujours à son courage. Il avoit eu, l'été dernier, plusieurs attaques; on lui conseilla un voyage à Naples. Il en étoit revenu mieux portant, mais très-foible. Au commencement de mars, la fièvre survint, et fut suivie de nouvelles attaques. S. Em. reçut les

sacremens avec des marques d'une vive piété, et mourut, *le* 19 mars au soir, au milieu des larmes de ses religieux. Ses obsèques ont eu lieu, le 23, dans l'église de Saint-Charles *de Catinari*, où se tint à cet effet chapelle papale; les cardinaux et prélats y assistèrent suivant l'usage, et M. le cardinal Gregorio, ami du défunt et compagnon de sa captivité, célébra la messe et fit les absoutes. Le 26, les Pères Barnabites ont encore célébré, dans la même église, un service pour leur vénérable supérieur : Mgr. Caprano, archevêque d'Iconium, y officia, et l'éloge funèbre du cardinal fut prononcé par le Père abbé Placide Zurla, camaldule, qui traita, dit-on, ce sujet avec beaucoup de talent et d'intérêt.

La mort du savant cardinal est une perte pour l'Eglise, et en particulier pour la congrégation de la Propagande, chargée de tant d'affaires délicates et importantes. Elle est un sujet de deuil pour ses amis, et pour tous ceux qui l'ont connu; nous avions eu personnellement l'honneur de voir le Père Fontana pendant son séjour en France. Il nous témoigna de l'intérêt, et eut la bonté de nous visiter : nous lui prêtâmes quelques livres qui pouvoient lui être utiles au milieu de la privation de ressources en ce genre où il se trouvoit; et un de ces livres fut saisi chez lui par la police, lors de son emprisonnement; nous ne l'avons pas recouvré. Nous revîmes cette honorable victime de la persécution après sa sortie de Vincennes, et nous remarquâmes avec peine que trois ans de prison paroissoient avoir altéré sa figure et sa santé. Ses travaux postérieurs et la succession des années n'avoient pu qu'accroître cette funeste tendance. C'est ainsi que les souffrances de l'exil, les malheurs de l'Eglise, la prison, et toutes les suites de la révolution, hâtent la fin des hommes les plus distingués dans le clergé. Le Sacré-Collége se trouve aujourd'hui réduit à quarante-cinq cardinaux.

Le cardinal Fontana avoit annoncé, en commençant l'édition des Œuvres du cardinal Gerdil, qu'il travailloit à une vie de son savant collègue, et qu'il avoit déjà réuni pour cet effet beaucoup de matériaux. On espère que ces matériaux ne seront pas perdus, et qu'ils seront remis au Père Antoine-Marie Grandi, procureur-général des Barnabites, qui continue l'édition de Gerdil, et qui en a publié 4 volumes en 1819. Ces volumes contiennent un *Traité du Mariage, ou Réfutation des Systêmes contraires à l'autorité de l'Eglise sur le*

Mariage, et un Cours entier de théologie morale. La collection doit être terminée par la correspondance et la vie du cardinal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Les cérémonies de la semaine sainte ont eu lieu avec la pompe accoutumée. Les cardinaux et prélats ont assisté aux offices des derniers jours dans la chapelle Sixtine au Vatican. Le jeudi matin, M. le cardinal della Somaglia, évêque d'Ostie, et doyen du Sacré-Collège, a officié, et a porté processionnellement le saint Sacrement à la chapelle Pauline. S. Em. a fait ensuite, à genoux, dans la salle Clémentine, le lavement des pieds à treize prêtres pélerins de diverses nations; ces prêtres ont ensuite été servis à table par MM. Frosini, majordome, et Bertazzoli, aumônier de S. S. Le soir, l'église de Saint-Pierre offroit l'illumination accoutumée de la croix. Le vendredi-saint, c'est M. le cardinal Castiglioni, évêque de Frascati, qui a officié comme grand-pénitencier; S. Em. a entendu les confessions suivant l'usage, tant à Sainte-Marie-Majeure qu'à Saint-Pierre. Le soir, les cardinaux sont allés dans cette dernière basilique adorer la vraie croix, et les autres précieuses reliques qu'on y conserve.

— Le pieux exercice des trois heures d'agonie du Sauveur, et celui de l'heure destinée à méditer sur les douleurs de la sainte Vierge, ont eu lieu, le vendredi-saint, dans diverses églises, avec un grand concours de fidèles.

— Parmi les ecclésiastiques qui ont prêché ce carême, à Rome, on distingue M. Foscolo, archevêque de Corfou, qui a prêché devant la garde-noble de S. S., et M. Cadolini, élu évêque de Césène, qui a prêché les étudians de la Sapience, et les dames de l'Oratoire du Père Caravita.

Paris. Dans les nouvelles que nous avons données ci-dessus de Rome, et qui sont tirées du *Diario*, il n'est point question du saint Père. Comme on pourroit en conclure que l'état de S. S. est alarmant, nous nous hâtons d'annoncer qu'on a su, par des lettres arrivées de Rome ces jours-ci, que le souverain Pontife avoit célébré la messe le jour de Pâques, dans ses appartemens.

— Dimanche dernier, un grand concours de fidèles s'étoit

porté à Saint-Eustache bien avant l'heure indiquée pour la communion générale des paroisses de Saint-Eustache et de Bonne-Nouvelle. La nef étoit toute remplie; les hommes occupoient la partie la plus rapprochée du chœur. M. l'archevêque de Paris est arrivé vers sept heures trois quarts, et a célébré une messe basse, pendant laquelle on chantoit des cantiques. M. l'abbé Rauzan est monté en chaire, et a entretenu ses auditeurs de la grandeur du bienfait qu'ils alloient recevoir, leur fournissant les pieux sentimens qui devoient les pénétrer en ce moment. M. l'archevêque a distribué la communion au centre de l'église, pendant qu'à droite et à gauche MM. les curés la distribuoient aussi. M. le curé de Saint-Eustache, malgré son âge et ses infirmités, a voulu prendre part à cette distribution, qui a duré une heure et demie. Après la messe, M. l'archevêque a donné la confirmation, et s'est retiré à dix heures. M. le préfet de police étoit présent, plutôt sans doute dans l'intention de satisfaire sa piété par la vue de cette édifiante cérémonie, que par la nécessité de maintenir l'ordre, qui n'a pas été troublé un instant. Rien de fâcheux n'a altéré le recueillement des fidèles, et n'a nui à l'effet de ce spectacle religieux et touchant. Le soir, à cinq heures, M. l'archevêque est allé à Bonne-Nouvelle, où les fidèles de cette paroisse étoient réunis pour l'exercice du soir. Le prélat leur a adressé des félicitations sur la cérémonie du matin, et des exhortations à persévérer dans la pratique de la religion et de la vertu; il a visité l'église en détail, et a donné sa bénédiction au peuple: puis, se multipliant en quelque sorte pour instruire et édifier son troupeau, Mgr. est retourné à Saint-Eustache vers sept heures. Les fidèles de cette paroisse y étoient rassemblés depuis long-temps, occupés à chanter des cantiques, ou à entendre la glose de M. l'abbé de Janson. M. l'abbé Rauzan est monté en chaire, et a fait la dernière instruction sur la persévérance; il l'a terminée par les adieux. M. l'archevêque a encore parlé du banc d'œuvre, et a exprimé aux missionnaires combien il étoit touché de leur zèle et de leur courage pour répondre à ses vues, et évangéliser le troupeau qui lui est confié. Tout le monde dans l'auditoire partageoit les sentimens du prélat, et étoit pénétré de reconnoissance pour M. l'abbé Rauzan et ses estimables coopérateurs. L'église n'étoit pas moins remplie que le matin, quoique les paroissiens de Bonne-Nouvelle

fussent retournés dans leur église ; et l'ordre et le recueillement n'ont pas été moins remarquables.

— Les exercices de la mission ont été clos aussi le dimanche soir, à la Salpêtrière. Les missionnaires se sont retirés au milieu des témoignages d'attachement et de reconnoissance des aumôniers et des infirmes de la maison. Ceux qui les accusent de mettre le trouble partout, nous écrit-on de cet hospice, ont reçu, en cette occasion comme en tant d'autres, un solennel démenti. MM. les aumôniers, entr'autres, nous prient de consigner dans notre journal l'expression de leur estime et de leur gratitude pour les laborieux et charitables missionnaires qui ont fait tant de bien dans cet hospice, et qui l'ont fait avec tant de désintéressement, de simplicité et de modestie.

— M. l'abbé Frayssinous a encore donné une conférence, dimanche, à Saint-Sulpice. L'orateur a développé ces paroles du Sauveur : *Ego sum veritas et vita*, et a montré les lumières et les bienfaits que le christianisme avoit apportés au monde. Cette conférence, que l'on avoit déjà entendue, n'en avoit pas moins attiré un très-nombreux concours. La prochaine aura lieu dimanche.

— Il y a eu dimanche dernier, dans l'église Saint-Gervais, une nombreuse communion de militaires. Quarante militaires du dixième régiment ont pris part à cette pieuse cérémonie, à laquelle tout le régiment étoit présent, les chefs à la tête. M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de la grande-aumônerie, a célébré la messe, et a prononcé, avant et après la communion, des exhortations adaptées à la circonstance, et qui ont paru intéresser aussi ceux mêmes qui ne communioient pas, et leur inspireront peut-être le désir d'imiter cet exemple. La cérémonie s'est passée avec autant de recueillement que de pompe.

— La première communion des Savoyards, qui a lieu tous les ans dans la semaine du Bon-Pasteur, se fera aujourd'hui même, mercredi 24 avril, dans l'église des Missions-Etrangères. On instruit et on prépare ces enfans depuis plusieurs mois, et ils ont fait une retraite ces trois derniers jours. M. l'archevêque de Paris célèbrera la messe à huit heures du matin, et donnera la communion aux enfans, qui doivent être, dit-on, au nombre de cinquante environ. Il y aura ensuite une messe d'actions de grâces. Le soir, à trois

heures, vêpres et sermon par M. l'abbé Letourneur, prédicateur ordinaire du Roi, et ensuite le renouvellement des vœux du baptême et le salut. M. l'archevêque de Paris officiera aussi le soir. Mme. la vicomtesse d'Escars fera la quête. Cette cérémonie, toujours si édifiante, attire tous les ans les ames pieuses, et on espère qu'elles ne témoigneront pas cette année moins d'intérêt à une œuvre si précieuse, et qu'elles voudront bien continuer à la soutenir par des libéralités qui sont bien nécessaires à l'entrée d'une saison où l'on n'aura plus de dons à espérer, et où les dépenses continueront cependant à être à peu près les mêmes. Les offrandes peuvent être envoyées à MM. les grands-vicaires, ou à M. le curé des Missions.

— Sur la demande ou d'après le désir connu de la plupart des ecclésiastiques de son diocèse, M. l'évêque de Grenoble a établi une association de secours pour les prêtres âgés et infirmes. Une souscription est ouverte à cet effet parmi les ecclésiastiques du diocèse : tous ceux qui voudront souscrire enverront leur soumission pour la somme qu'ils s'engagent de payer. Le *minimum* sera de 15 fr. pour les curés de canton, de 10 fr. pour les autres, et de 5 fr. pour les vicaires. M. Jouffrey, secrétaire de l'archevêché, est trésorier de l'association. Les demandes de secours seront faites par l'archiprêtre et deux autres prêtres de son canton. Un conseil d'administration, composé d'un grand-vicaire, d'un chanoine et de deux curés, distribuera les secours. M. l'évêque a invité tous les ecclésiastiques à se joindre à une association dont le but est si honorable et si utile, et qui offre un intérêt général sous le seul rapport de l'humanité.

— Parmi les victimes de la révolution, il faut compter avec honneur M. François Rosselange, prêtre, né à Saint-Mihiel, de parens honnêtes, qui, ayant vécu dans la piété depuis son enfance, et se sentant appelé à l'état ecclésiastique, fit son séminaire à Toul. Devenu prêtre, il fut envoyé comme vicaire à Colombey, où il travailla avec zèle au salut des ames. Une résignation lui procura la cure de Villers-lès-Nanci, où il continua les fonctions du ministère avec la même exactitude. On le chargea de la direction des Frères des écoles chrétiennes de la maison de Maréville. Le refus du serment, en 1791, l'ayant obligé de fuir, il passa quelque temps à Trèves, jusqu'à ce que son zèle le portât à revenir

dans sa paroisse : mais il fut arrêté à Charmes-sur-Moselle, et conduit à Mirecourt, où il périt sur l'échafaud révolutionnaire, le 15 novembre 1793. M. Mangin, prêtre et aumônier de la maison de Moréville, fut exécuté le même jour. L'un et l'autre ne sont pas mentionnés dans *les Martyrs de la foi*, de M. l'abbé Guillon. Nous tenons la présente note d'une source très-sûre : elle nous a été envoyée par M. Alaidon, ancien curé de Saint-Pierre, faubourg de Saint-Mansuy, à Toul, qui étoit neveu de M. Rosselange. M. Alaidon, non moins zélé que son oncle, remplit encore aujourd'hui, malgré son grand âge, les fonctions du ministère à Toul, et réclame, avec raison, une place pour M. Rosselange parmi les prêtres victimes de leur attachement aux règles de l'Eglise et aux décisions des premiers pasteurs.

— M. l'abbé Dejean, qui avoit été nommé par Buonaparte, en 1810, à l'évêché d'Asti, et qui n'a pas été admis à faire valoir son titre depuis la restauration du Piémont, a fait imprimer un Mémoire où il expose ses réclamations ; il demande au Pape d'être nommé à un évêché *in partibus*, et d'être enfin sacré, et au roi de Sardaigne d'être indemnisé de la perte qu'on lui a fait éprouver, dit-il, en mettant, en 1814, le scellé sur ses meubles et effets. M. François-André Dejean, né à Castelnaudary, le 24 mars 1748, étoit frère d'un ministre de Buonaparte; il assista au concile de 1811. Le Pape consentit à lui expédier ses bulles, ainsi qu'à MM. Lejeas et Jaubert, nommés à Liége et à Saint-Flour; mais Buonaparte ne trouva pas ces bulles rédigées dans son goût, et on les conserva sans en faire usage. Elles étoient dans les cartons du ministère de l'intérieur, lorsqu'en 1814, sur la demande des trois nommés, elles leur furent remises par M. l'abbé de Montesquiou. M. Lejeas essaya de faire valoir son titre auprès du gouvernement des Pays-Bas, et se retrancha ensuite à demander une indemnité : nous ne savons s'il l'a obtenue. M. Jaubert, frère du conseiller de cassation qui vient de mourir, demanda, pendant les cent jours, à être sacré pour Saint-Flour, et échoua dans ses tentatives à ce sujet; il paroît avoir obtenu une pension.

—Il se fait en ce moment, en Italie, un mouvement marqué en faveur des principes conservateurs de la société. Les derniers orages de cette contrée ont excité le zèle de quelques bons esprits, qui ont senti la nécessité de combattre,

avec un redoublement d'ardeur, toutes les fausses doctrines en religion et en politique. Nous avons déjà parlé de deux ouvrages périodiques qui paroissent à Naples et à Turin, sous les titres d'*Encyclopédie ecclésiastique* et d'*Ami de l'Italie.* Une autre entreprise du même genre vient de se former à Modène : des gens de lettres, aussi recommandables par leur bon esprit que par leurs talens, publient des *Mémoires de religion, de morale et de littérature ;* le savant bibliothécaire de Modène, M. l'abbé Baraldi, est à leur tête, et l'archiduc régnant favorise leurs travaux. Le premier cahier des *Mémoires* a vu le jour ; il forme 112 pages in-8°., et contient d'abord la traduction, en italien, de la *Défense de la révélation contre les objections des esprits forts*, par Euler : c'est le même écrit que feu M. Emery fit publier en françois en 1805. Le second article est un extrait d'un ouvrage de M. l'abbé Séverin Fabriani, *Sur les Services rendus par les ecclésiastiques aux sciences, aux lettres et aux arts.* Il n'est question, dans ce premier extrait, que des services rendus pour les mathématiques ; mais on continuera pour les autres branches de connoissances. Vient ensuite une analyse des *Réflexions critiques* de M. Ruffini *sur l'Essai sur les probabilités* de M. de la Place, et un morceau sur les avantages qu'il y auroit à publier d'anciens manuscrits où le mérite du style ajoute à l'intérêt du sujet. Dans un article *Variétés*, qui termine le cahier, se trouve, 1°. une notice très-bien faite sur le cardinal Gerdil, par M. l'abbé Baraldi ; 2°. un extrait des *Pensées* de M. de Bonald, et différentes nouvelles ou annonces de livres. Ainsi, des discussions solides, des notices intéressantes, des réflexions et des faits concourent à donner à ce recueil une forme agréable, en même temps qu'un caractère incontestable d'utilité. M. l'abbé Baraldi a eu la bonté de nous citer plusieurs fois dans sa notice sur Gerdil, qui est beaucoup plus complète que ce que nous avions publié sur ce savant cardinal. Nous saisirons l'occasion de profiter des recherches de M. Baraldi. Ceux qui sont nommés dans le premier cahier comme coopérant à la rédaction, sont MM. Joseph Bianchi et Antoine Parenti. Nous ne doutons pas que les gens de bien, en Italie et ailleurs, n'applaudissent aux efforts de ces hommes estimables en faveur de la religion et de la saine littérature.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR, étant à la chasse près de Maison-sur-Seine, a remis au maire la somme de 200 francs pour les pauvres du lieu.

— S. A. R. MONSIEUR a fait remettre à M. le préfet de la Creuse la somme de 600 fr. pour mettre en apprentissage les plus pauvres orphelins de Châtellerault.

— On dit que M. de Bouville, membre de la chambre des députés, est nommé à la place de président de la cour des comptes, vacante par la mort de M. Jard-Panvilliers.

— La nouvelle chapelle que l'on construisoit au Temple est terminée. Des sculpteurs travaillent au frontispice.

— La commission de la souscription pour le monument à élever, dans la ville de Lyon, à la mémoire du comte de Précy, a publié la troisième liste des souscripteurs, où le Roi et les Princes de sa famille sont inscrits, avec plusieurs autres personnages distingués.

— M. de Serre n'est pas parti pour son ambassade de Naples, comme on l'avoit annoncé; il s'est rendu dans ses terres du département de la Moselle, d'où il doit aller dans celui du Haut-Rhin, au moment des élections.

— Une circulaire de M. le ministre de la guerre annonce la liquidation de la dette arriérée de la guerre, et engage MM. les préfets à en prévenir leurs administrés, afin qu'ils ne soient pas les dupes des insinuations perfides répandues par les malveillans.

— Les sieurs Leplanquart et Ledoyen, accusés d'avoir mis en vente, le 26 février dernier, trente-neuf exemplaires d'une contrefaçon des chansons de Béranger, ont été cités aujourd'hui devant la cour d'assises. L'affaire a été instruite à huis-clos. Les prévenus ont été acquittés. Cependant la saisie des exemplaires a été maintenue, sur le réquisitoire de M. l'avocat-général.

— M. Sauvage, parent de M. Decazes, et inspecteur-général de la navigation de la Seine, à Paris, a été remplacé.

— D'après les listes supplémentaires des électeurs de département et d'arrondissement, affichées dans Paris, la cote la plus foible pour le grand collége est de 1258 francs. M. B. Constant est du nombre des électeurs retranchés pour insuffisance de contribution.

— La commission de la souscription pour l'acquisition de Chambord vient de faire un appel à la générosité des dames; une circulaire leur a été adressée, où on les engage à contribuer, autant qu'il sera en elles, à rendre au descendant de François Ier, le domaine de ses pères.

— Le *Constitutionnel* ne se donne aucune relâche; les élections excitent maintenant sa sollicitude : il trouve mauvais que les préfets s'en mêlent; pour lui, on ne peut lui contester sa mission. Il y a quelques jours, il présentoit les candidats pour Paris; on pense bien qu'ils n'étoient pas pris dans les rangs de la majorité. Le jour-

maliste exclut impitoyablement tous ceux qui ne siégent pas au côté gauche, et il nomme à leur place des hommes chers aux libéraux. Il étend même sa sollicitude sur le grand collége, où il y a lieu de croire néanmoins que ses indications seront moins favorablement appréciées.

— M. Mangin, inspecteur-général des halles et marchés, vient d'être remplacé par M. Laurent.

— Le 16 et le 17 du courant, le premier conseil de guerre, séant à Tours, s'est occupé de la révision du procès des sieurs Sirejean et Coudert : MM. les défenseurs ont demandé que la cause fût renvoyée devant la cour royale de Poitiers; leur réquisitoire a été rejeté; et l'on a ensuite procédé à l'audition des témoins. Dans la séance du 18, le conseil de guerre a procédé à l'interrogatoire de Sirejean et de Coudert. Le reste de la séance, et celle du lendemain 19, ont été consacrées à l'audition des témoins. Samedi 20, M. le rapporteur et les défenseurs ont été entendus. Le jugement a dû être prononcé dans la même soirée.

— M. le procureur du Roi de Beauvais (*Oise*) s'est transporté, le 19, à Cauvigny, accompagné de la gendarmerie : un bon nombre de témoins ont été entendus. Trois hommes ont été conduits dans les prisons de Beauvais. Depuis cette capture, les habitans du canton de Bouillet sont un peu rassurés.

— On a découvert à Avignon, au-dessous du maître-autel de l'église de Notre-Dame des Dons, cinq colonnes de marbre de Paros, soutenant une table de marbre destinée aux sacrifices. On distingue les traces du feu, et le conduit par où s'échappoit le sang des victimes. Les colonnes sont très-bien conservées. Celle du milieu n'est pas de marbre de Paros. Elles sont entourées d'une guirlande de feuilles qui ne sont pas d'acanthe. On espère trouver des médailles qui donneront l'époque de la construction de ce monument.

— La ville d'Antibes avoit autrefois une église dédiée à Notre-Dame de Miséricorde, qui, pendant la révolution, a été consacrée à un usage profane; depuis la municipalité en ayant disposé, on voulut y donner un bal, le 13 février dernier : au moment de la danse, la voûte s'est ouverte, et une partie est tombée sur dix-neuf personnes, qui, quoique restées au milieu, n'ont été que légèrement blessées : on a attribué le fait à une protection particulière de la sainte Vierge. L'on a fait une procession publique en son honneur, et l'on a résolu d'un commun accord de rétablir l'église et la confrérie de la Mère de Miséricorde.

— On éprouve à Toulouse une grande sécheresse qui ravage les campagnes; Mgr. l'archevêque a ordonné des prières publiques pour détourner la continuation de ce fléau.

— En Espagne, les plus infâmes libelles se multiplient tous les jours : la personne du roi y est outragée de mille manières. On ne craint pas d'y parler de sa déposition, et les ambassadeurs étrangers n'y sont pas non plus épargnés.

— On dit que les insurgés d'Irlande commencent à s'apaiser; l'influence de plusieurs membres du clergé catholique sur leurs trou-

peaux respectifs, y a beaucoup contribué ; quelques-uns des chefs ont été saisis.

— Des nouvelles d'Haïti donnent des détails sur l'entrée des troupes de Boyer dans la ville de Santiago, partie espagnole de l'île.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 19 avril, la chambre a reçu communication du projet de loi sur les finances, adopté par l'autre chambre. Le projet, examiné sur-le-champ dans les bureaux, a été renvoyé à une commission spéciale composée de MM. les ducs de Lévis et de Brissac, et les comtes Mollien, Roy et Villemanzy.

M. le duc de Choiseul a développé une proposition déjà faite par lui pour la dotation de l'ancien sénat : cette proposition a été prise en considération par la chambre : la chambre s'est ajournée à mardi 23 de ce mois.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 19, M. de Béthisy donne lecture du procès-verbal de la séance de la veille, qui excite quelque réclamation de la part de MM. de Busson et de Lacroix-Frainville, députés d'Eure et Loir, relativement à l'adoption par assis et par levé du projet de loi pour le séminaire de Chartres. Le procès-verbal est adopté. M. Lacroix-Frainville demande la parole à plusieurs reprises et avec véhémence sur le projet de loi. M. le président la lui refuse, parce que la discussion avoit été fermée la veille, et les articles du projet adoptés. MM. de Lameth et C. Perrier demandent aussi vainement la parole : il s'élève un grand tumulte, qui se prolonge long-temps. Le scrutin, recommencé deux fois, est toujours nul, parce que le côté gauche et le centre gauche refusent de voter.

M. C. Perrier, à qui M. le président accorde enfin la parole, prétend que le réglement a été violé, parce qu'on n'avoit pas annoncé à l'ordre du jour le projet de loi en question. M. le président répond qu'on avoit déjà fixé l'ordre de délibération sur les divers projets de loi, et qu'il avoit consulté la chambre à ce sujet. MM. Foy et B. Constant appuient les réclamations de M. C. Perrier. M. de Castelbajac accuse l'opposition de mauvaise foi dans ses procédés. M. le président, voyant que le scrutin est impossible, lève la séance, et annonce que le scrutin sera repris le lendemain.

Le 20 avril, les bancs du côté droit étoient très-garnis. Après la lecture du procès-verbal, M. le président a annoncé que ce n'étoit pas M. de Lameth qui avoit demandé un passe-port la veille, mais M. Laruelle. Un instant après, M. de Lameth s'est heurté la tête contre le bureau ; on l'a emporté, et on lui a donné des soins. M. Piet fait un rapport sur quelques pétitions ; la plus importante est celle d'une dame Fabry, qui se plaint d'un déni de justice ; renvoyé au garde des sceaux.

On procède à un nouveau scrutin pour la loi sur le séminaire de Chartres. M. Humblot-Conté veut parler; M. le président déclare que la discussion étant fermée, il n'y a autre chose à faire qu'à voter. Le côté gauche persiste à ne pas voter. Il ne se trouve que 213 boules dans l'urne; il en faudroit 215 pour que le scrutin fût bon. Les députés du côté gauche demandent qu'on délibère sur les projets de loi relatifs aux canaux. On leur crie de la droite que, puisqu'ils ne veulent pas accorder le séminaire, ils n'auront pas leurs canaux. La chambre s'ajourne indéfiniment. La prochaine séance sera probablement celle de clôture.

Deux ordonnances du Roi, des 17 et 20 avril, convoquent les colléges électoraux, et en nomment les présidens. Les colléges électoraux d'arrondissement sont convoqués pour le 9 mai: les colléges de département où il n'y a qu'un député à nommer se réuniront le même jour. Les autres colléges de département sont convoqués pour le 16 mai. Les uns et les autres se réuniront dans les villes indiquées par les ordonnances, comme il suit:

Colléges électoraux d'arrondissement qui n'ont qu'un député à nommer, convoqués pour le 9 mai.

Côte-d'Or. — Dijon: Président, M. Brenet, député sortant; vice-président, M. Saunac, conseiller de préfecture. — Beaune: M. Bachey, président du tribunal. — Châtillon: M. de Berbis, député sortant.

Creuse. — Gueret: M. Mestadier, député sortant. — Aubusson: M. Tixier-de-la-Chapelle, ancien député.

Dordogne. — Périgueux: M. d'Abzac, ancien député. — Riberac: M. Meynard, député sortant. — Bergerac: M. Maine de Biran, député sortant. — Sarlat: M. de Mirandol, député sortant.

Gers. — Auch: M. de Laroux. — Condom: M. Barraux de Castex. — L'Isle-en-Jourdain: M. Duplan, député sortant.

Herault. — Montpellier: M. Durand-Fajon, député sortant. — Beziers: M. de Hauteroche, député sortant. — Lodève: M. de Caisergue, député sortant.

Ile-et-Vilaine. — Saint-Malo: M. Garnier-Dufougerais, député sortant. — Rennes: M. Aubrée, conseiller à la cour royale. — Fougères: M. Lebeschu de Chansavin, ancien député. — Redon: M. Jousselin-de-Lahaye.

Indre-et-Loire. — Tours: M. Letissier, député sortant. — Chinon: M. d'Effiat, maire.

Loiret. — Orléans: Président, M. Grignon-d'Auzouer, député sortant; vice-président, M. Baguenaud de Viéville. — Gien: M. Henry de Longuève, député sortant. — Pithiviers: M. de Rocheplatte, député sortant.

Meuse. — Bar-le-Duc: M. Lallemant d'Haironville, conseiller de préfecture. — Verdun: M. Gabriel, juge.

Oise. — Beauvais: M. Borel de Bretisel, député sortant. — Com-

piègne : M. Florian de Kergorlay, député sortant. — Senlis : M. Héricart de Thury, député sortant.

Orne. — Alençon : M. Thiboust de Puisact, député sortant. — Argentan : M. d'Orglande, député sortant. — Domfront : M. Legonidec, député sortant.

Haut-Rhin. — Altckirch : M. Mollé, député sortant. — Colmar : M. Chauffour, avocat, membre du conseil-général. — Béfort : M. Triponé, notaire, membre du conseil-général.

Rhône. — Lyon. 1er. arrondissement : président, M. Bourbon, président du tribunal de commerce ; vice-président, M. Delphin, adjoint au maire. 2e. arrond. président, M. Delhorme, ancien magistrat ; vice-président, M. Delacroix de Laval, lieutenant colonel de la garde nationale. — Villefranche : M. Couppier, juge.

Seine. — Paris. 1er. arrondissement : Président, M. Lebrun, maire ; vice-présidens, MM. Chanu, négociant ; Lapeyrière, receveur-général ; Jauge, négociant.

2e. arr. Président, M. Villot, lieutenant-colonel de la garde nationale ; vice-présidens, MM. Dusommerard, conseiller-référendaire à la cour des comptes ; Berryer fils, avocat.

3e arr. Président, M. Cretté de Palluel, maire ; vice-présidens, MM. Dupaty, président de la cour royale ; Hutteau-d'Origny, maire.

4e. arr. Président, M. Leprieur de Blainvilliers, maire du 8e. arr. ; vice-présidens, MM. Caubert, avocat ; Puget, négociant.

5e. arr. Président, M. Lambert de Sainte-Croix, juge de paix ; vice-présidens, MM. Cahier, avocat-général ; Dinet, professeur.

6. arr. Président, M. de Vaulgrenand, colonel de la 10e. légion de la garde nationale, vice-président, M. de Marchangy, avocat-général.

7e. arr. Président : M. Delvincour, doyen de la Faculté de droit ; vice-présidens, MM. Poisson, de l'Institut ; d'Haranguier-de-Quincerot, conseiller à la cour royale.

8e. arr. Président, M. de Châteaugiron, membre du conseil-général.

Deux-Sèvres. — Parthenay : M. Dabadie, membre du conseil-général. — Niort : M. Martin-Beaulieu, membre du conseil-général.

Colléges électoraux de département, ayant un ou plusieurs députés à nommer, convoqués pour le 16 mai.

Côte-d'Or. — Dijon : M. le duc de Brissac, pair de France. Deux députés.

Creuse. — Gueret : M. Augier-du-Chezeaud, député sortant. Un député.

Dordogne. — Périgueux : M. le lieutenant-général de Lagrange, gouverneur de la 20e division militaire. Trois députés.

Gers. — Auch : M. l'abbé duc de Montesquieu, pair de France. Deux députés.

Hérault. — Montpellier : M. de Forton, premier président de la cour royale. Deux députés.

Ille-et-Vilaine. — Rennes : M. de la Vieuville, député sortant. Trois députés.

Indre-et-Loire. — Tours : M. le duc de Duras, pair de France. Deux députés.

Loiret. — Orléans : M. le maréchal-de-camp, comte d'Andigné, pair de France. Deux députés.

Meuse. — Verdun : M. le lieutenant-général Bordesoult. Deux députés.

Oise. — Beauvais : M. le duc de Mouchy, pair de France. Deux députés.

Orne. — Alençon : M. Charles de Gontaud de Biron. Trois députés.

Haut-Rhin. — Colmar : M. le lieutenant-général Puthod, commandant la 13e. division militaire. Deux députés.

Rhône. — Lyon : M. le lieutenant-général vicomte de Digeon, pair de France. Deux députés.

Seine. — Paris : Président, M. Bellart, député sortant, procureur-général ; vice-présidens, MM. Charles Lacretelle ; Sanlot-Baguenauld, banquier ; Gairal, avocat ; Lebeau, avocat-général à la cour de cassation. Quatre députés.

Deux-Sèvres. — Niort : M. Chebron de la Roulière, ancien député. Un député.

Colléges des départemens où il n'y a qu'un seul collége, et qui sont convoqués pour le 9 mai.

Hautes-Alpes. — Gap : M. Bucelle, député sortant. Deux députés.

Lozère. — Mende : M. René de Bernis, député sortant. Deux députés.

Il a paru trois nouveaux volumes de l'édition in-12 des *Œuvres choisies de Bossuet*, par Lebel ; ce sont les tomes XIX, XX et XXI. Le premier comprend la suite et la fin des *Avertissemens aux Protestans*, où l'auteur répond à Basnage et à Jurieu. Le tome XX renferme le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même*, celui *du libre Arbitre*, et la Lettre à Innocent XI, sur l'éducation du Dauphin. Le tome XXI est rempli par la moitié de la *Politique tirée de l'Ecriture sainte.* On voit que cette édition marche rapidement à son terme ; onze volumes ont déjà vu le jour, et même quinze, en y comprenant les 4 volumes de la Vie du grand évêque de Meaux.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 mai sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

La Vérité sur l'Enseignement mutuel considéré dans sa nature, son origine et ses effets; par M. Dubois-Bergeron (1).

Il n'étoit bruit, il y a quelques années, que de l'enseignement mutuel, et des immenses bienfaits de cette méthode, heureux fruit du progrès des lumières. On n'épargna rien pour créer en France des écoles dirigées suivant le nouveau système; un ministre y employa tout son crédit, et recommanda instamment à ses agens de favoriser sur tous les points une institution si précieuse. On en fit un éloge accompli et payé dans des livres, dans des brochures, dans des pièces de vers, et jusque dans les almanachs; et on rédigea, en 1819, un *Matthieu Laënsberg*, exprès pour préconiser l'enseignement mutuel, et tourner en ridicule ses ennemis. Les préfets eurent ordre d'user de tous leurs moyens en faveur de ces écoles, et on en cite plusieurs qui firent preuve en cette occasion d'un zèle merveilleux. Il n'est pas permis d'oublier dans ce nombre M. de Germiny, préfet de l'Oise, qui eut la gloire d'établir dans ce département cent cinquante écoles, avec ou sans le consentement des communes; mais hélas! tout passe, les écoles ont disparu avec leur fondateur, et il en reste, dit-on, à peine trois dans ce département, qui se félicitoit déjà d'échapper par là aux ravages de l'obscurantisme et de la superstition.

Le même malheur est arrivé dans d'autres pays; ces écoles, qu'on avoit imposées aux communes, établies à

(1) 1 vol. in-8°. prix, 3 fr. et 3 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

grands frais, disparoissent successivement avec leurs protecteurs; de fâcheux incidens leur ont ôté leur crédit. Là on a reconnu que les enfans n'apprenoient rien, ici qu'ils n'apprenoient que trop. Dans tel lieu, le maître s'est trouvé un beau jour sans écoliers, parce que les parens les avoient retirés les uns après les autres; dans un autre endroit, les écoliers se sont trouvés sans maître, soit parce que celui-ci avoit fait de mauvaises affaires, soit parce qu'il avoit trouvé à gagner davantage ailleurs. Des abus d'une nature assez grave, des désordres, des scandales, qui ont éclaté, ont beaucoup nui dans l'opinion générale aux nouveaux professeurs que dans cette création subite d'emplois on n'avoit pu choisir avec assez de soin, et de tristes exemples ont montré que l'enfance n'avoit pas en eux des moniteurs édifians et des modèles bien purs.

On s'est de plus aperçu aisément que ces écoles tendoient presque toutes à favoriser de nouvelles doctrines. Tel étoit le but assez manifeste des propagateurs, et le choix des maîtres l'indiquoit assez généralement. Quel pouvoit être l'avantage de l'enseignement mutuel pour la morale? Un maître qui ne parle pas, et qui se contente d'inspecter les mouvemens de son *bataillon*, ne présente à ses élèves ni instruction ni exemple. Est-ce le moniteur qui enseignera la morale, et un enfant de 8 à 10 ans sera-t-il chargé d'inspirer à ses camarades l'amour et la pratique de la vertu? La morale ne s'apprend point en commandant l'exercice, et des évolutions mécaniques ne sont pas plus propres à former le cœur que l'esprit. Quant à la religion, les fauteurs de l'enseignement mutuel avoient décidé d'abord qu'on ne devoit pas s'en occuper dans les nouvelles écoles, et, dans les premiers établissemens, on fut fidèle à cette recommandation; la religion, disoit-on alors, étoit l'affaire du curé. Mais l'ordonnance du Roi, du 3 février 1816, ayant prescrit que la religion fût enseignée

dans les écoles, les maîtres se trouvèrent tout à coup pourvus d'un grand zèle, et on en cite comme preuve le soin qu'ils prirent de faire réciter le Catéchisme et des prières, et de mettre sur les murs des cartons couverts de maximes ou de passages tirés de la Bible. Mais cela ne suffit pas tout-à-fait pour apprendre à connoître et à aimer sa religion ; il faut joindre au Catéchisme des instructions qui en expliquent la lettre et l'esprit, sans quoi les enfans n'y comprendront rien, ou n'y attacheront qu'un sens faux ou imparfait. Un Catéchisme non expliqué, mais seulement récité d'une manière rapide, ne laissera aucune trace dans l'esprit ; ce sera comme une lettre morte, une parole fugitive, une espèce d'énigme, surtout dans des classes du peuple qui n'ont point eu d'instruction préparatoire. Les écoles d'enseignement mutuel ne sauroient donc inculquer la religion, et on peut dire qu'elle y est négligée, et qu'on ne s'y en occupe point.

L'ouvrage de M. Dubois-Bergeron, qui nous a fourni plusieurs de ces faits et de ces réflexions, est dirigé contre l'enseignement mutuel, et en faveur des Ecoles des Frères. Cet auteur a déjà fait preuve de zèle sous ce double rapport ; il a publié successivement *les Nouvelles Ecoles à la Lancaster comparées.....*; *l'Institut des Frères et les Nouvelles Ecoles cités au tribunal de l'opinion publique*, et les *Réflexions d'un catholique*. Aujourd'hui il embrasse trois questions : Qu'est-ce que l'enseignement mutuel ? d'où vient-il ? quels en seroient les effets ? c'est la matière de trois chapitres, dont le dernier surtout est fort étendu.

Dans le 1er. chapitre, l'auteur convient que l'enseignement mutuel a eu de zélés patrons ; mais, outre que ce zèle s'est un peu refroidi, les motifs n'en étoient pas toujours les mêmes. Il y entroit chez les uns beaucoup de complaisance, et chez les autres l'envie de faire prévaloir quelques opinions.

On a beaucoup fait valoir en faveur des nouvelles écoles l'économie de temps et de dépenses; M. Dubois-Bergeron ne croit ni à l'une ni à l'autre. Où est l'économie de temps, si les enfans n'apprennent rien dans ces écoles, et s'il faut les renvoyer ensuite chez les Frères? or c'est ce qui est arrivé pour plusieurs. Quant à l'économie d'argent, M. Dubois-Bergeron prouve assez bien qu'elle est en faveur des Frères, et qu'on a établi à grands frais des écoles mutuelles où des maîtres sont largement payés pour instruire un très-petit nombre d'écoliers, tandis que les Frères en instruisent un bien plus grand nombre pour un moindre prix. M. Dubois-Bergeron revient sur ce sujet dans le IIIe. chapitre, et établit entre les deux genres d'écoles des rapprochemens qui sont tous en faits, et qui sont assez curieux.

Dans le IIe. chapitre, l'auteur remonte à l'origine de l'enseignement mutuel, et le trouve dans un décret rendu pendant les cent jours, ou, si l'on veut, dans les rapports faits à la convention sur l'instruction publique; il juge qu'on doit se défier d'une méthode née ainsi au milieu de l'usurpation ou de l'anarchie.

Le chapitre III embrasse beaucoup de choses. L'auteur se propose d'y montrer que l'enseignement mutuel n'est pas simplement un procédé, mais un moyen de propagation; que cette méthode ne peut former les enfans ni à la religion ni à la morale; que les maîtres n'ont d'ailleurs point de mission pour cela; que les Frères ne sauroient adopter la méthode nouvelle, et que l'intérêt des familles est qu'ils le refusent; que les écoles mutuelles ne peuvent pas s'établir dans les campagnes. Il rappelle les efforts de l'ancien ministère pour protéger ces établissemens, et la discussion qui eut lieu, l'année dernière, à ce sujet dans la chambre. Il cite les votes des conseils-généraux et communaux, et l'opinion de plusieurs écrivains et personnages graves

sur l'instruction publique en général, et sur l'enseignement mutuel en particulier, et il conclut en insistant sur la nécessité de revenir à des écoles éprouvées et consacrées par l'estime des hommes les plus sages et les plus religieux.

L'auteur a semé dans les notes quelques faits à l'appui de ses assertions. L'ordre de ces faits n'est pas toujours le plus naturel et le plus régulier; mais il y en a de piquans sur plusieurs des écoles mutuelles, sur la conduite des maîtres, sur le nombre et les progrès des enfans, sur la protection accordée à cette méthode par des agens de l'autorité, et sur les contradictions qu'on a fait éprouver aux Frères. Récemment encore, au mois de décembre dernier, il étoit question de les tourmenter par de nouvelles demandes. On voit encore que l'ancien ministère, après avoir promis, l'année dernière, à la chambre de tenir la balance égale entre les deux méthodes, ne donnoit rien aux Frères sur les 50,000 fr. destinés à l'encouragement de l'instruction primaire.

Enfin, M. Dubois-Bergeron a réuni quelques détails, à la fin de son écrit, sur une petite société de maîtres différente de la congrégation des Frères institués par l'abbé de La Salle. Cette petite société est due dans l'origine à un abbé Tabourin, appelant et réappelant, exilé quatre fois pour son opposition à la bulle, et que l'on trouve pour cette raison loué dans les *Nouvelles ecclésiastiques*. On l'appelle *Société des Ecoles chrétiennes du fauboùrg Saint-Antoine*; elle a trois établissemens à Paris, et trois autres, l'un à Saint-Mandé, l'autre à Linas, et le dernier à Auxerre. Elle compte vingt-un membres, en y comprenant les novices et les postulateurs, et a trouvé le moyen d'être reconnue et autorisée en 1810. On dit qu'elle a dans l'instruction publique de chauds protecteurs, et qu'elle est fidèle à l'esprit de son premier fondateur. Ses mem-

bres sont habillés à peu près comme les laïcs dans le monde, excepté qu'ils sont toujours en noir. Nous avons cru devoir donner ces indications, afin que ceux qui voudroient faire des établissemens de Frères ne soient pas exposés à prendre le change, et à recevoir des maîtres autres que ceux qu'ils auroient souhaités. Il faut bien savoir que les bons Frères des Ecoles chrétiennes, les enfans de l'abbé de La Salle, les frères de saint Yon, les *Ignorantins*, si on veut les appeler ainsi, n'ont rien de commun avec les maîtres *Tabourin*, ou du faubourg Saint-Antoine, ou de la rue de Lappe; car on les désigne par ces diverses dénominations.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le samedi-saint, la messe solennelle fut célébrée au Quirinal, par M. le cardinal Galeffi, évêque d'Albano; et le jour de Pâques, par M. le cardinal della Somaglia, dans la basilique du Vatican. Ce dernier dit la messe sur le grand-autel de Saint-Pierre, d'après un privilége spécial de S. S. La vraie croix et les autres reliques étoient exposées à la vénération des fidèles. Le soir, la coupole, la façade et la colonnade de Saint-Pierre étoient illuminées, et la girandole a été tirée sur le château Saint-Ange.

— L'ordination du samedi-saint a été faite à Saint-Jean-de-Latran, par M. Fortuné Ercolani, de la congrégation des Passionistes, et évêque de Nicopolis. Il y avoit en tout cinquante-six ordinans. Le même prélat a donné le baptême à trois juives, Ester Servi, Eve Capua et Bellafiore Ciopetti, âgées l'une de vingt ans, la seconde de dix-huit, et la troisième de trente. Elles avoient pour marraine la marquise La Grua.

Paris. La visite pastorale est terminée dans les trois églises; elle ne pouvoit être mieux close que par la cérémonie de dimanche. L'affluence et le recueillement des fidèles, le nombre et la ferveur des communians, le silence et l'ordre qui régnoient dans l'église Saint-Eustache, étoient une expiation

de ces jours néfastes où le lieu saint avoit été si indignement profané. M. l'archevêque a dû jouir singulièrement d'un si heureux résultat de l'œuvre qu'il avoit entreprise. Il a paru ce jour là deux fois à Saint-Eustache, et une fois à Bonne-Nouvelle. Ce n'est pas une simple exhortation qu'il a prononcée dans cette dernière église, comme on auroit pu le croire d'après notre précédent numéro. Le prélat a parlé pendant plus d'une heure, et a exposé tous les motifs qui devoient porter les fidèles à la persévérance. L'onction de ses paroles, la sagesse de ses conseils, la solidité de ses réflexions, trouvoient des cœurs bien disposés, et y laisseront des impressions durables. M. l'archevêque a parlé aussi d'un objet qu'il paroissoit avoir fort à cœur; c'est une association de charité entre les dames de la paroisse pour différentes bonnes œuvres. Le prélat a témoigné le désir que la mission fût couronnée par une mesure si utile. M. le curé de Bonne-Nouvelle a secondé, avec son zèle ordinaire, les vues du premier pasteur. Déjà plusieurs dames se sont présentées, et les missionnaires ont été occupés les derniers jours à régler, avec M. le curé de la paroisse, tout ce qui concerne l'association, dont on attend les plus heureux effets pour le bien des pauvres, et pour le soutien de plusieurs bonnes œuvres qui ne peuvent que gagner à ce concert. On regrette que quelque institution de cette nature n'ait pu encore être formée dans les deux autres paroisses de l'arrondissement.

— Pendant que les missionnaires se livroient à leur zèle dans le troisième arrondissement, les fruits de leur ministère se soutenoient d'une manière satisfaisante dans les paroisses où ils ont donné leurs exercices cet hiver. On a remarqué, depuis ce temps, plus de monde dans les quatre églises du douzième arrondissement : les offices de la semaine sainte ont été plus fréquentés, la pâque a été plus consolante. MM. les curés de Saint-Etienne et de Saint-Nicolas-du-Chardonnet en ont fait l'observation en chaire, et en ont pris occasion de faire l'éloge des missionnaires. Le dernier a témoigné publiquement toute sa reconnoissance à ces hommes excellens qui travaillent si bien à seconder les pasteurs ordinaires. Ces exemples prouvent de plus en plus combien MM. les curés de Paris sont supérieurs aux petitesses d'un amour-propre vulgaire et tout humain, qui seroit jaloux du bien qu'il ne feroit pas lui-même. Quel prêtre digne de son caractère

pourroit ne pas se réjouir de voir Dieu connu et glorifié par qui que ce soit? Les pasteurs, à Paris, n'ont que trop à gémir de l'éloignement d'une partie de leurs paroissiens, qui ne font aucun acte de religion : n'ont-ils pas des obligations aux missionnaires, qui s'efforcent avec tant de zèle de ramener des ouailles au bercail, et qui y réussissent souvent? Les travaux de ces hommes respectables sont donc dans l'intérêt des pasteurs comme dans celui des fidèles. Qui pourroit n'être pas touché aussi des succès qu'ils continuent d'avoir à Sainte-Geneviève? Si c'est la dévotion à l'antique patronne de la capitale qui provoque cette affluence, quel ami de la religion ne se féliciteroit de voir cette dévotion se ranimer parmi nous? Si on se porte à Sainte-Geneviève pour entendre les instructions des missionnaires, tant mieux encore. Je sais que les fidèles doivent se montrer à leurs paroisses, et qu'il est bon qu'ils entendent les instructions de leurs propres pasteurs, et qu'ils assistent aux prières communes : mais il n'y a pas une obligation étroite de n'aller qu'à sa paroisse, et le précepte n'exige pas qu'on assiste à tout l'office tous les dimanches. Si je suis plus frappé des instructions qui se font ailleurs, qui me feroit un crime d'aller quelquefois les entendre? Peut-être que plusieurs de ceux qui vont à Sainte-Geneviève n'iroient pas beaucoup à leur paroisse, si cette église étoit fermée. Avant la révolution, il existoit à Paris plus de cent cinquante églises de communautés où on faisoit régulièrement les offices, où il y avoit des instructions, des stations suivies, des saluts et d'autres exercices religieux. Tout le monde y étoit admis, et personne ne songeoit à empêcher ces pieuses réunions : les curés se félicitoient, au contraire, de ces secours offerts à leurs paroissiens, qui ne pouvoient tous venir à la paroisse. Ces ressources ont disparu depuis la révolution ; à peine y a-t-il quatre ou cinq églises qui ne sont point paroisses, et où on fasse les offices. Si une église devoit avoir cet avantage, c'étoit surtout celle qui est consacrée sous l'invocation de la pieuse vierge honorée depuis si long-temps parmi nous. Il y a aujourd'hui moins de paroisses à Paris qu'autrefois, quoique la population ait beaucoup augmenté; plusieurs églises sont beaucoup trop petites pour le nombre des paroissiens : il est donc heureux qu'il y ait quelques églises qui puissent recevoir les fidèles que diverses raisons de piété ou de quelque commodité y conduisent. J'ai

entendu parler quelquefois des intérêts des fabriques ; il me semble que les intérêts de la religion doivent passer les premiers, et qu'il est bon d'encourager la dévotion des fidèles, de quelque côté qu'elle se porte, quand d'ailleurs tout se passe dans l'ordre. Les exercices de Sainte-Geneviève ne peuvent nuire à ceux des paroisses : la grand'messe s'y dit le dimanche de très-bonne heure, et l'exercice du soir commence quand l'office des paroisses finit. Nous faisons ces réflexions plutôt pour prévenir toute objection possible, que pour indiquer une objection déjà faite. Il n'y a nulle apparence qu'on pût élever une semblable difficulté, et qu'on eût la pensée d'empêcher des exercices de piété dans une église, parce que cela fait qu'il y ait moins de choses payées dans une autre église. Une considération de cette nature pourroit au plus s'expliquer dans le fermier des chaises, qui calcule ses petits intérêts ; mais elle ne sauroit se rencontrer dans des pasteurs zélés comme les curés de la capitale, ou dans les laïcs respectables qui les secondent pour l'administration des fabriques.

— Le mercredi 24, la première communion des Savoyards s'est faite, aux Missions-Etrangères, avec autant de recueillement que de pompe. Les enfans se sont rendus processionnellement de leur attelier à l'église, et ont chanté des cantiques en attendant la messe, que M. l'archevêque a commencée à près de neuf heures. Le prélat a adressé la parole aux enfans avant et après la communion ; ses exhortations étoient tout-à-fait paternelles et à la portée des enfans. A l'offrande, plusieurs personnages distingués se sont mis à la tête des enfans. Il y a eu quarante-quatre enfans de la première communion, et trente autres communians, soit de première communion de l'année dernière, soit de Savoyards plus âgés. Beaucoup de pieux fidèles ont aussi communié. Il y a eu ensuite une messe d'actions de grâces. A midi et demi, un dîner abondant a été servi aux enfans dans leur attelier, par les pieux laïcs qui les instruisent. M. l'archevêque a béni la table, a assisté au dîner, et a parlé aux enfans avec beaucoup de bonté. A trois heures et demie, les enfans sont retournés à l'église : on a chanté les vêpres. M. l'abbé Letourneur a prêché sur l'amour de Jésus-Christ pour les enfans, modèle de celui que nous leur devons. Après le sermon, s'est faite la procession aux fonts : M. l'abbé Letourneur a fait là une

nouvelle exhortation, et une seconde à la chapelle de la sainte Vierge. Ces petits discours ont surtout été remarquables par le naturel et la simplicité, et ont touché également l'auditoire et les enfans. M. l'archevêque a donné le salut, après lequel les enfans, descendus dans la chapelle basse, ont prié pour leurs bienfaiteurs défunts, devant la chapelle consacrée au souvenir des vénérables abbés de Pontbriant, de Fénélon et Duval. Toute cette journée a été consolante pour les ames pieuses, et surtout pour les chrétiens zélés qui se consacrent, avec tant de persévérance et de bonté, à une œuvre si précieuse. Mme. la vicomtesse d'Escars a fait la quête matin et soir; on dit qu'elle a été fort bonne.

— Nous avons reçu de nouveaux détails sur la cérémonie qui a eu lieu dimanche à Saint-Gervais. C'est M. l'abbé Terracinta, aumônier du 10e. régiment de ligne, qui avoit disposé les cinquante militaires à leur première communion, et il en instruit encore d'autres en ce moment qui se préparent à remplir le même acte de religion. M. l'abbé Feutrier, qui a présidé à la cérémonie, a parlé aux militaires avec autant d'onction que de facilité. On voit de plus en plus dans les régimens les heureux effets du rétablissement des aumôniers militaires. Cette mesure, qui est due au zèle de feu M. le cardinal de Périgord, et dont l'exécution fut confiée à M. l'abbé Feutrier, a montré que la foi n'étoit point éteinte dans le cœur des soldats; ils retrouvent dans la religion la *sanction* des principes d'honneur qui les animent. MM. les aumôniers sont considérés, et les résultats de leur zèle ne peuvent que s'accroître et s'étendre. M. le grand-aumônier actuel favorise cette œuvre de tout son pouvoir; il vient en ce moment de visiter, avec son vicaire-général, plusieurs régimens qui se trouvent à Paris ou dans les environs; et des exhortations faites à propos, des instructions solides ont disposé favorablement les esprits, et préparent de nouveaux succès aux aumôniers des différens corps, et de nouvelles consolations aux amis de la religion.

— Voilà plusieurs fois que M. l'abbé Desmazures s'est fait entendre dans des réunions particulières. Dimanche dernier, il a encore parlé dans le salon de l'ancien hôtel Praslin, et a retracé l'état actuel de la terre sainte, et les souvenirs que présentent ces lieux si chers à la piété. M. le nonce de S. S. et plusieurs personnes de distinction assistoient à cette réu-

nion; le discours a été suivi d'une quête en faveur des Pères de la terre sainte. Voilà déjà trois ans que M. l'abbé Desmazures est en France pour cet objet, et on dit qu'il a recueilli, tant dans les provinces qu'à Paris, des dons qui ne peuvent être que très-précieux pour des établissemens privés depuis long-temps de tout secours.

— Les missionnaires établis dans divers diocèses terminent la plupart, en ce moment, le cours de leurs travaux pour cette saison. Ceux de Bayeux qui avoient ouvert une mission à Falaise, le 3 mars, l'ont close le 14 avril; M. l'archevêque de Bayeux s'étoit rendu à Falaise pour cette cérémonie; une procession pompeuse a eu lieu jusqu'au nouveau calvaire qui avoit été érigé le 2 avril. La foule étoit immense, et les discours des missionnaires ont été entendus avec une vive émotion. Les exercices de la mission n'ont été troublés par aucun incident fâcheux, et ont produit là le même bien qu'ailleurs. La paix et le retour à la religion, tel est le résultat du zèle des missionnaires. Dans le diocèse de Toulouse, une mission commencée à Rieux, le 17 février dernier, a été terminée le dernier jour de mars. M. l'abbé de Chièze, si connu dans tout le midi par son zèle pour cette œuvre, étoit secondé, en cette occasion, par MM. Clamens, Sans et Massol. Les exercices ont été très-suivis, même dès les premiers jours, et le fruit en a été abondant. Les missionnaires ont quitté la ville, le 1er. avril, à trois heures du matin, pour se dérober aux témoignages de la reconnoissance des habitans.

— Le rétablissement de l'évêché d'Anneci vient d'être consommé par une bulle du souverain Pontife, du 15 février dernier (15 des kalendes de mars). Cette bulle détermine la dotation de la mense épiscopale, du chapitre et du séminaire. Le chapitre est composé de dix chanoines, dont trois dignitaires; les deux curés de Saint-Pierre et de Saint-Maurice d'Anneci sont de droit chanoines honoraires, avec voix dans le chapitre. L'évêque est chargé de nommer parmi les chanoines un théologal et un pénitencier. C'est M. l'archevêque de Chambéri qui est nommé commissaire apostolique pour l'exécution de cette bulle. Le nouveau diocèse comprendra, en Savoie, les provinces de Chablais, de Faucigny, de Carouge; presque toute la province de Genevois, à l'exception de sept paroisses, qui resteront au diocèse de Chambéri; et

les paroisses de la haute Savoie qui appartenoient autrefois au diocèse de Genève. En tout, le nouvel évêché aura 284 paroisses. Ainsi voilà le siége, illustré par saint François de Salles et par tant de pieux évêques, rétabli après vingt ans d'éclipse. Le duché de Savoie est trop grand pour qu'il n'y eût pas quelque inconvénient à le laisser tout entier sous l'administration d'un seul prélat, quel que fût son zèle. On sait que M. de Thiollaz, grand-vicaire de Chambéri et prévot du chapitre, est destiné pour le siége d'Anneci.

— Les journaux suisses ont parlé d'une lutte sérieuse qu'a engagée un controversiste d'un nouveau genre. M. Emmanuel-Frédéric Fuchs, de Berne, commis dans une maison de négociant, et fort zélé apparemment pour la religion protestante, crut devoir, l'année dernière, paralyser les effets de la conversion de M. de Haller par quelque démarche éclatante. Il fit insérer, dans le *Correspondant général de Suisse*, n°. 82, un article d'un style très-vert et très-énergique, dans lequel il sommoit les catholiques de lui prouver qu'on ne peut se sauver que dans le sein de leur église; il promettoit, à quiconque le convaincroit à cet égard, de lui donner une rente de 16,000 livres de Suisse. Ce singulier défi a excité l'attention de quelques catholiques, qui ont craint, sans doute, l'effet de cette fanfaronade sur des esprits foibles. M. Van der Wyenbergh, à Fribourg, auteur aussi instruit qu'éclairé, répondit, le 29 octobre dernier, à M. *Fuchs*, et accepta le combat. Le professeur Geiger, de Lucerne, descendit aussi dans la lice avec le négociant-théologien. Un autre écrivain, qui n'a pas cru devoir se nommer, mais que nous savons être un respectable ecclésiastique du Valais, a publié une *Réponse amicale d'un catholique à M. Fuchs*, Genève, 1822, in-8°. de 16 pages. Dans cette lettre, qui est en françois et datée du 8 décembre dernier, on expose à M. Fuchs, sans aucun espoir de récompense, quelques-unes des raisons qui motivent la foi du catholique. Calvin et Luther n'avoient point de mission, et l'Eglise romaine seule offre l'antiquité et l'autorité qui répondent à tous les doutes. L'auteur fait aussi remarquer à M. Fuchs que la foi ne s'acquiert point à prix d'argent ou par des bravades hautaines, mais plutôt par des aumônes et des prières. Il l'engage à lire, dans les Actes des Apôtres, ce qui est dit du centenier Corneille. M. Fuchs feroit peut-être bien aussi de consulter

ce qui est dit dans le même livre de Simon le magicien. Nous reviendrons peut-être sur sa démarche, que quelques-uns ont taxée de véritable gasconnade. Un commis-négociant qui défie des théologiens, cela pourroit donner matière à quelques plaisanteries. L'auteur de la *Réponse* renonce à ce facile avantage, et ne tient au provocateur que le langage de la sagesse et de la raison; et nous sommes bien convaincus que, si lui ou tout autre docteur catholique parvenoit à persuader M. Fuchs, il exigeroit d'abord que celui-ci gardât sa rente, de sorte que tout seroit profit pour le converti. Il n'est pas d'usage, chez nous, de mettre les conversions à prix d'argent.

— Le zèle que les partisans de l'impiété et les fauteurs de révolutions mettent à pervertir la jeunesse, est un des plus grands malheurs de notre époque, et une des choses qui effraient le plus les esprits sages et prévoyans. Que deviendra une génération égarée dès l'enfance par des maîtres indifférens ou perfides, et nourrie des maximes de l'irréligion et de l'indépendance? C'est là ce qui devroit exciter toute la sollicitude des gouvernemens; c'est aussi ce qui a paru occuper le ministère napolitain. Un décret du 15 mars dernier, qui vient d'être adressé par le ministre de l'intérieur, M. Vecchioni, au cardinal archevêque de Naples, prescrit des mesures qui paroîtront peut-être ridicules à quelques beaux-esprits, mais qui sont dictées par les vues les plus paternelles. Le roi y déclare qu'il est informé que les pères de famille et les maîtres négligent de conduire les enfans aux congrégations spirituelles établies pour eux dans le royaume, et où les instructions et les exercices de piété sont dirigés spécialement à leur intention. S. M. ordonne donc que les enfans soient conduits à ces réunions. Les maîtres prouveront, par des certificats des évêques, qu'ils ont été exacts à remplir ce devoir. S'ils y mettoient de la négligence, les évêques pourront faire fermer les écoles. Les pères qui ne se conformeroient pas au présent décret sont déclarés incapables de tout emploi. Enfin, le roi veut que les jeunes gens qui ne pourront pas prouver qu'ils ont assisté à ces réunions pieuses, ne puissent, par la suite, aspirer à aucune place ni à aucune faveur.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. C'est M. de Guilhermy, conseiller d'Etat, maître des comptes, ancien membre du côté droit de l'assemblée constituante, que, par

ordonnance du 17 de ce mois, le Roi a nommé à la place de président de la cour des comptes, vacante par la mort de M. Jard-Panvilliers. Par une ordonnance du 23 de ce mois, M. Josse-Beauvoir, député de Loir et Cher, a été nommé maître à la cour des comptes, en remplacement de M. de Guilhermy.

— On assure que M. Bertin de Vaux va être nommé secrétaire-général au ministère des finances.

— Le ministre de la guerre a adressé, le 22 de ce mois, une lettre à M. le comte de Fontenille, colonel du 17e. de ligne, à Saint-Omer: son Excellence loue la fidélité de ce régiment, qui a repoussé des insinuations tendantes à l'entraîner dans une société secrète.

— Le 24 avril, le nommé Nicolas Biron a été condamné, par le tribunal de police correctionnelle, à un mois d'imprisonnement, pour avoir tenu des propos outrageans envers la personne du Roi. Les nommés Joseph Andru et Marie-Joseph Flandin, accusés d'avoir proféré des cris séditieux, ont été condamnés chacun à quinze jours de prison.

— On dit que M. le colonel Tassin ne commandera plus la gendarmerie de Paris : on pense qu'il est admis à la retraite. M. le lieutenant-colonel d'André commande ce corps par *intérim*.

— Dans la séance du 25 de ce mois, la cour de cassation a rejeté le pourvoi d'un forçat libéré, nommé François-Xavier Viber, condamné, le 23 mars dernier, par la cour d'assises, aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir soustrait frauduleusement pendant la nuit, avec effraction, un saint ciboire en étain, contenant des hosties consacrées. La cour de cassation a ensuite renvoyé devant qui de droit pour l'interprétation de la loi sur les vols dans les *églises*.

— M. Cassaignole et M. Benjamin Constant, tous deux députés, ont fait paroître chacun une brochure pour justifier le refus de voter qu'a fait dernièrement le côté gauche. Le premier de ces apologistes nous dit que *la voix septuagénaire* et *les cheveux blancs* de M. Lacroix-Frainville devoient suffire pour faire violer le réglement de la chambre. Le second s'est plongé dans la métaphysique, et a invoqué l'*état de nature*, qu'on ne s'attendoit guère à trouver en cette affaire. Il est vraisemblable que ce n'est pas pour violer le réglement et refuser de voter que les départemens envoient des députés à la chambre. M. de Frenilly vient aussi de publier une brochure sur cette *équipée*. Il démontre tout ce qu'il y a d'inconstitutionnel dans la conduite de l'opposition, et indique une légère modification dans le réglement pour empêcher le renouvellement d'une pareille scène.

— M. F. A. Durand, de Poitiers, jeune docteur en médecine, a présenté et soutenu, le 18 avril dernier, à la Faculté de médecine de Paris, une dissertation sur le rachitis, qui nous a paru indiquer beaucoup d'instruction, et une étude réfléchie du sujet. Mais ce que nous voulons y remarquer surtout, c'est qu'elle est dédiée *Deo optimo et maximo*. Puisse cet exemple être imité, et nos jeunes médecins mettre ainsi leurs travaux sous la protection de la Divinité! M. Durand s'honore par cette profession publique de ses sentimens religieux, qui lui donne déjà des droits à la confiance.

— Le gouvernement a donné des ordres pour faire passer des troupes en nombre suffisant dans les départemens ravagés par les incendiaires: on espère que les coupables n'échapperont pas à la vengeance des lois.

— Après le jugement de police correctionnelle de Paris contre l'éditeur du *Journal du Nord*, le sieur Touquet fit faire au *Constitutionnel* un supplément pour l'insertion du jugement, et porta les frais de ladite insertion à 1355 fr. 10 c. L'éditeur s'est refusé à payer une somme aussi forte. L'affaire a été plaidée à Lille. Le ministère public a conclu en faveur de l'éditeur.

— Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, le conseil de guerre de Tours a condamné Sirejean à la peine de mort, et Coudert à cinq ans d'emprisonnement, comme non-révélateur. Sirejean s'est pourvu de nouveau en révision.

— Un fort détachement d'infanterie, parti de La Rochelle, est arrivé à Touars pour y tenir provisoirement garnison.

— M. de Châteaubriand a été présenté, le 19 de ce mois, avec le cérémonial d'usage, au roi d'Angleterre, qui a reçu les lettres de créance de l'ambassadeur de la manière la plus affectueuse.

— Un journal annonce que les rabbins sont supprimés en Pologne, et sont remplacés par une commission nommée par l'autorité supérieure. On a peine à concevoir comment un gouvernement peut supprimer les ministres d'une religion quelconque.

— Le comité des affaires étrangères des Etats-Unis a fait un rapport aux représentans dans lequel il conclut à reconnoître Buénos-Ayre, la république de Colombie, le Chili, le Pérou et le Mexique, comme nations indépendantes. L'empire du Mexique est le seul qui paroisse jusqu'à présent conserver les principes monarchiques.

— Les troupes portugaises ont quitté le Brésil. Leur embarquement est dû à l'énergie du prince royal, qui, après quelques négocations, a triomphé de leur obstination.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 23 avril, la chambre a entendu divers rapports faits au nom du comité des pétitions. M. le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi adopté par l'autre chambre, et ayant pour objet d'ouvrir un crédit de 1,500,000 fr. pour la formation de nouveaux établissemens sanitaires. La chambre a continué la discussion relative à l'exercice de la contrainte par corps contre les membres de la pairie.

Le 25 avril, la chambre a adopté le projet de loi ayant pour but d'ouvrir un crédit de 1,500,000 fr. pour les établissemens sanitaires; ensuite la chambre a décidé que la contrainte par corps ne peut être exercée contre la personne d'un pair pour dette purement civile.

On donne en ce moment, à Anvers, une nouvelle édition de la *Théologie morale* du bienheureux Alphonse Liguori, évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, et fondateur de la congrégation du Rédempteur. Nous avons présenté un abrégé de la vie de ce saint prélat,

et nous comptons offrir quelque jour la liste de ses écrits, qui est fort nombreuse, et qui montre combien il étoit laborieux et zélé pour l'instruction des ecclésiastiques et pour l'édification des fidèles. Aujourd'hui nous ne parlerons que de sa *Théologie morale*, en latin, qui parut pour la première fois à Naples, en 1755, 2 vol. in-4°. L'auteur l'avoit dédiée à Benoit XIV, qui lui adressa, le 15 juillet 1755, un bref honorable. Ce savant pape lui annonçoit avoir lu son ouvrage avec attention, et y avoir trouvé des observations utiles; il ne doutoit point que cette théologie ne plût à tous ceux auxquels elle étoit destinée.

La *Théologie morale* a été en effet plusieurs fois réimprimée. La neuvième édition parut à Bassano, en 1785, 3 vol. in-4°, et la onzième édition dans la même ville en 1816. Il paroît qu'il y en a eu depuis une à Malines; de sorte que celle qui se fait à Anvers est au moins la treizième. L'éditeur de celle-ci annonce qu'il a corrigé les fautes qui se trouvoient dans les précédentes, et il en donne quelques exemples. Il a renvoyé au dernier volume des appendices placés en divers endroits, et qui paroissoient interrompre l'ordre des matières. Il offre cette édition au clergé de la Belgique, et cite en sa faveur les éloges de Benoit XIV, le choix du séminaire de la Propagande, où cette théologie a été adoptée, et le jugement de la Congrégation des Rits, qui en a trouvé la doctrine saine et salutaire. On assure aussi que cet ouvrage a été adopté dans beaucoup de séminaires et de maisons de missions en Italie et ailleurs; et les éditions successives qu'on en a faites annoncent assez qu'on l'apprécie et qu'on s'en sert pour l'enseignement.

Le savant auteur rend compte dans sa préface du plan qu'il a suivi. Il s'est proposé, dit-il, de tenir un juste milieu entre le relâchement et la sévérité; s'il ne faut point mettre des coussins sous la tête des pécheurs, il ne faut pas non plus effrayer par une excessive rigueur ceux qui voudroient revenir à Dieu, et leur donner occasion de tomber dans le découragement en pensant qu'ils ne peuvent se sauver. Liguori craignoit également de multiplier et de diminuer les péchés mortels; on sait quel étoit son opinion sur le probabilisme; il a défendu ce système avec quelques modifications, et a beaucoup écrit sur cette matière. Il a été attaqué entr'autres par le Père Patuzzi, Dominicain, et lui a répondu : le sentiment de Liguori n'a point été censuré, et dans l'examen de ses écrits qui a précédé sa béatification, il a été déclaré formellement par la Congrégation des Rits, le 14 mai 1803, que les ouvrages tant imprimés que manuscrits ne renfermoient rien qui fût digne de censure, et qu'on pouvoit *procéder plus avant*, c'est-à-dire, suivre la cause de la béatification. Le souverain Pontife ratifia cet avis, le 18 mai suivant.

Nous n'avons encore reçu que le premier volume de cette édition; il contient les traités de la Conscience, des Lois et des Vertus théologales. Comme nous n'avons point vu le Prospectus, nous ne pouvons dire précisément combien l'ouvrage formera de volumes; il paroît cependant qu'il y aura 9 vol. in-8°. L'ouvrage s'imprime à Anvers, chez Janssens.

Sur les votes des conseils-généraux de départemens, l'année dernière.

Nous eûmes soin, les années précédentes, de recueillir les votes des conseils-généraux de départemens sur tout ce qui est relatif à la religion, à la charité et à l'instruction. Il nous paroît utile de continuer à montrer quels sont sur ces différens objets les vœux de ceux qui voient de près les besoins du peuple, qui peuvent mieux juger des remèdes convenables, et que l'on est en droit de regarder comme les interprètes naturels du vœu des provinces. Nous allons donc encore rassembler leurs nouvelles demandes sur ces matières, et donner un extrait de l'*Analyse des procès-verbaux des conseils-généraux dans la session de 1821*; c'est un vol. in-4° de 372 pages, imprimé à l'imprimerie royale, et précédé d'un rapport fait, le 10 février dernier, au Roi par M. le ministre de l'intérieur. Ainsi rien n'est plus authentique.

Religion en général.

Le conseil de l'*Allier* pense que l'on ne pourra arrêter les progrès de l'immoralité qu'en protégeant les établissemens religieux, et en augmentant le nombre des curés. Les conseils de l'*Arriège* et du *Tarn* réclament les secours du gouvernement pour un grand nombre de communes qui sont dépourvues de presbytères. La *Côte-d'Or*, la *Dordogne*, la *Sarthe* et la *Vienne*, demandent qu'on prenne des mesures pour replacer la religion dans nos lois avec toute la dignité qui lui est due, et qu'on fasse disparoître de nos codes tous les décrets révolutionnaires et impies. L'*Indre*, les *Basses-Pyrénées*, les *Pyrénées-Orientales* et la *Vienne*, voient avec douleur qu'une loi répressive des outrages envers la religion est étrangère à notre législation : il seroit sage d'aggraver les peines pour les vols et pour les profanations commises dans les églises, et de porter une loi répressive des outrages envers la religion chrétienne. Le conseil du *Tarn* appelle de tous ses vœux l'établissement d'une institution ou d'une mesure législative qui puisse affermir et défendre les croyances religieuses. La Gi-

ronde désireroit qu'un réglement d'administration publique déterminât le mode de recours de l'autorité ecclésiastique au bras séculier, afin qu'un prêtre qui déshonore le sacerdoce ne puisse braver impunément l'autorité de son évêque. L'*Eure* et *Vaucluse* réclament l'exécution des lois et ordonnances concernant l'observation des dimanches et fêtes conservées. Le conseil de la *Somme* sollicite la révocation des lois du 15 mai 1791 et 24 août 1793, et la restitution aux villes des cimetières qui n'ont pas été vendus. L'*Eure* et la *Vienne* demandent qu'on présente une loi qui ordonne que le mariage ne sera valable que lorsque les deux puissances civile et religieuse y auront concouru. La *Drôme*, la *Loire*, la *Mayenne*, les *Pyrénées-Orientales* et le *Tarn et Garonne*, insistent vivement sur l'érection de nouvelles succursales. La *Seine-Inférieure* demande de nouveau, de la manière la plus pressante, que cent nouvelles succursales soient créées dans le département. Une grande partie des communes du département de l'*Indre* se trouvent dépourvues de toute espèce d'instruction religieuse et de secours spirituels: des cantons tout entiers sont sans desservans. Si cet état de choses se prolonge, il est à craindre que les habitans des campagnes ne tombent dans un état de barbarie qui peut conduire à tous les crimes. Le conseil de *Saône et Loire* sollicite l'établissement d'une seconde école ecclésiastique qui seroit placée à Semur. Le conseil de la *Sarthe*, reconnoissant que l'établissement des dames du Sacré-Cœur dans la ville du Mans est très-utile, vote des fonds en leur faveur. Le conseil du *Tarn* prie le gouvernement d'accorder aux religieuses de la Croix une autorisation définitive qui assure la stabilité de leurs établissemens.

Evêchés.

L'établissement de nouveaux évêchés est vivement demandé par les départemens de l'*Allier*, des *Hautes-Alpes*, de l'*Ardèche*, de l'*Ariège*, des *Bouches du Rhône*, de la *Corrèze*, de la *Corse*, des *Landes*, de *Loir et Cher*, de la *Haute-Loire*, de la *Meuse*, de l'*Oise*, de *Tarn et Garonne* et du *Var*. L'*Ardèche*, l'*Ariège*, les *Bouches du Rhône* et le *Loir et Cher*, contribueront de tous leurs moyens aux dépenses que l'établissement des siéges devra occasionner. A Moulins, des travaux sont commencés pour rendre habitable le palais

épiscopal; le département offre de fournir, pendant trois ans, une somme de 7300 fr. pour former la moitié du traitement de l'évêque. A Montauban, 30,000 francs ont été dépensés pour la cathédrale; 15,000 fr. furent votés, en 1819, pour subvenir aux premiers frais d'établissement d'un évêque, et 25,000 fr. sont alloués pour le même objet sur les fonds de 1821.

Réparations des églises.

Basses-Alpes : le conseil vote l'emploi de 4000 fr. pour des améliorations indispensables à l'église cathédrale et au séminaire. *Corrèze :* 150 fr. sont alloués pour réparer la façade de l'église de Beaulieu, monument d'architecture. *Doubs :* 50,179 fr. sont affectés à l'acquisition du palais archiépiscopal. *Haute-Loire :* on accorde 1500 fr. pour les réparations urgentes des églises de Brioude et de Saint-Laurent du Puy. *Lot et Garonne :* 3003 francs sont consacrés pour l'aggrandissement des ouvertures du clocher de la cathédrale d'Agen. *Pas-de-Calais :* le conseil destine 4,000 francs pour être employés en acquisition de tableaux propres à embellir l'intérieur de l'église cathédrale d'Arras. *Basses-Pyrénées :* on vote des fonds pour la construction d'une église à Pau. *Seine-Inférieure :* le conseil accorde 2000 fr. pour concourir à la restauration de l'église de Fécamp. L'insuffisance des fonds votés dans le budget pour les réparations des églises se montrera d'une manière frappante par les demandes des conseils-généraux. Dans les *Hautes-Alpes*, l'*Ardèche*, *Vaucluse* et la *Vendée*, des secours sont réclamés pour réparations urgentes à plusieurs églises. *Ardennes :* on demande vivement un secours pour réparer l'église de Mousson, monument intéressant par la beauté de son architecture et par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. *Charente-Inférieure :* un secours est sollicité pour la réédification des églises de Latremblade, du Gua, et de Saint-Pierre île d'Oléron. *Côtes du Nord :* qu'un secours soit accordé à la ville de Lannion pour l'aider à réparer ou à reconstruire l'église paroissiale, qui tombe en ruines. *Drôme :* le conseil sollicite des secours pour réparations urgentes aux églises de Crest, Grignan, Saint-Marcel et Mirabel. *Eure et Loir :* la ville de Châteaudun n'a qu'une église, qui a besoin de plus grandes réparations, et que le conseil recommande au gouvernement. *Finistère :* on de-

mande que le ministère alloue 10,000 fr. pour terminer les travaux importans à faire à la cathédrale de Quimper : des secours sont réclamés pour les églises de Quimperlay et de Morlaix, qui ont besoin de réparation, et pour l'île d'Ouessant, qui est privée d'église. *Haute-Garonne :* on demande des secours pour réparations à des églises de l'arrondissement de Saint-Gaudens, et pour celles de La Réole et de Sauveterre, dans la *Gironde*. *Ile et Vilaine :* de nouveaux fonds sont demandés pour mettre à couvert les ouvrages de reconstruction de la cathédrale de Rennes. *Loir et Cher :* accorder des secours pour les réparations de plusieurs églises, et particulièrement de celle de Neung-sur-Beuvron, menacée d'une ruine totale.

Lozère : on demande qu'il soit alloué au département 100,000 francs pour réparations aux églises et presbytères. *Marne :* la cathédrale de Reims, dont les souvenirs se rattachent à toutes les époques de notre histoire, a besoin de grandes et importantes réparations : accorder des secours pour cet objet. *Meuse :* la ville de Stenay a besoin d'une église proportionnée à sa population, et demande des secours. *Morbihan :* des secours sont réclamés pour terminer l'église de Guemenée, et acquérir des presbytères dans les communes de Mauron et de Rohan. *Nord :* on sollicite du gouvernement un secours pour élever une église dans la ville du Quesnoy; celle qui existe est trop petite pour la population. Cent quatre-vingt-une communes sont dépourvues de presbytères ; il faudroit 700,000 fr. On demande au gouvernement une somme annuelle de 6000 fr. La commune de Sainghin en Weppes, qui contient mille neuf cents habitans, n'a qu'une chétive grange pour église, et elle en fait élever une dont la dépense doit se porter à 79,000 fr. ; il lui faudroit un secours de 15 à 20,000 fr. La commune de Mons en Puelle est dans une position semblable. *Pas-de-Palais :* accorder 66,000 fr. pour contribuer à l'achèvement de la cathédrale d'Arras : le ministre a déjà ouvert sur cette somme un crédit provisoire de 30,000 fr. *Seine-Inférieure :* le conseil demande de nouveau une somme de 50,000 fr. pour subvenir aux frais de reconstruction d'églises. *Seine et Oise :* on réclame un secours de 10,000 fr. pour l'église de Mantes, seul édifice gothique du département. *Tarn :* la métropole d'Alby doit être placée au premier rang des richesses gothiques que possède la France :

ordonner les mesures nécessaires à sa conservation. *Tarn et Garonne* : les églises de Lavet, Réalville, Asques et le presbytère de Mauzac, ont besoin de grandes réparations ; on sollicite en leur faveur 7200 fr. : le conseil émet le vœu de faire aux communes un prêt, sans intérêt pendant dix ans, pour venir à leur secours. *Vienne* : des secours sont sollicités pour l'église de Saint-Savin. *Aveyron* : l'église paroissiale de Milhau est insuffisante pour contenir tous les fidèles ; on demande qu'il y soit établie une église succursale. *Vienne* : empêcher que, sous de vains prétextes, on ne détruise les anciennes églises paroissiales qui ont échappé par miracle au vandalisme destructeur de 1793. *Vaucluse* : le conseil demande que la métropole d'Avignon soit établie dans l'ancienne basilique de Notre-Dame-des-Dons ; ce monument, qui a été conservé avec soin jusqu'à ce jour, comme précieux sous le rapport de l'art, réunit tous les avantages. *Puy-de-Dôme* : la ville de Riom renferme une sainte chapelle très-antique ; ce monument, précieux par le beau style de son architecture gothique et par les souvenirs qu'il retrace, mérite d'être conservé : cependant on s'occupe d'y construire une salle d'audience ; le conseil désire vivement que, sous le rapport des arts, il n'y soit fait aucun changement.

Séminaires.

Grands séminaires. — *Basses-Alpes* : 1200 fr. sont alloués à titre de secours au séminaire diocésain. *Ardèche* : le conseil vote une somme de 3600 fr. pour le paiement de neuf bourses ou dix-huit demi-bourses au séminaire de Viviers, à répartir également entre les trois arrondissemens. *Charente* : consacrer uniquement aux jeunes gens pauvres de ce département qui se destinent à l'état ecclésiastique, la somme de 4000 fr. accordée au séminaire d'Angoulême. *Corse* : une somme de 3000 fr. est votée pour augmenter les fonds destinés à l'établissement du collége et des autres institutions nécessaires à la ville d'Ajaccio. *Dordogne* : le conseil est décidé à faire tous les sacrifices nécessaires pour former, à Périgueux, un séminaire, qui devient indispensable ; il alloue 2000 fr. pour les premiers travaux de réparation. *Eure et Loir* : le conseil vote 10,000 fr. pour des réparations considérables à faire au séminaire, et de plus la somme de 40,000 fr., pour la dépense de cent lits ; il vote 3000 fr. pour l'entretien des élèves eccle-

siastiques du département au séminaire de Versailles, en attendant le rétablissement du séminaire de Chartres. *Finistère:* on demande que le ministre alloue 12,000 fr. pour les travaux du séminaire de Quimper. *Gironde :* on sollicite le gouvernement pour l'amélioration du mobilier de ce séminaire. *Loire-Inférieure :* le ministre est prié d'accorder huit nouvelles bourses au grand séminaire; les professeurs de Nantes devroient être payés par le gouvernement. *Oise* et *Pyrénées-Orientales :* on demande l'établissement d'un séminaire. *Orne:* un secours de 3000 fr. est accordé à l'école ecclésiastique du diocèse. *Basses-Pyrénées :* on vote des fonds pour le séminaire. *Sarthe :* le ministre des finances est prié de réaliser la promesse qu'il a faite d'une allocation de 30,000 fr. pour terminer les travaux de la chapelle du séminaire. *Seine-Inférieure :* le conseil vote 12,500 fr. pour être employés à fonder au séminaire cinquante demi-bourses; la nomination des élèves et leur renvoi, s'il y a lieu, appartiendront exclusivement à l'archevêque. *Seine et Marne :* le conseil voit avec peine que la dépense relative aux directeurs, supérieurs et professeurs des grand et petit séminaires de Meaux ait été retirée du budget du trésor; il vote pour cet objet la somme de 6545 fr. *Vaucluse :* accorder des secours et des encouragemens au séminaire du département. *Vienne :* pour hâter l'établissement du séminaire diocésain, il faudroit y appliquer les 80,000 fr. d'économie obtenus par la suppression du dépôt de mendicité.

Petits séminaires. — *Allier :* 50,000 fr. sont alloués pour les travaux à faire au petit séminaire d'Izeure; 1800 fr. seront employés au paiement de quatre bourses au petit séminaire. *Charente :* le conseil demande que la somme de 5000 fr. accordée pour le petit séminaire d'Angoulême, soit exclusivement employée, ou à commencer l'acquisition d'une maison, ou à la location et l'entretien d'une. *Corrèze :* le conseil s'empresse de voter 1500 francs pour le petit séminaire de Servières. *Gironde* appelle l'attention du gouvernement sur les petits séminaires de Bordeaux et de Bazas. *Loir et Cher :* le conseil, satisfait de la situation du petit séminaire de Blois, lui alloue une somme de 3400 francs. *Loire-Inférieure :* on désire l'établissement d'un petit séminaire dans la ville de Guérande. *Mayenne :* on réclame l'établissement d'un petit séminaire dans le département. *Oise :* on fait la

même demande pour les villes de Noyon ou de Compiègne. *Seine-Inférieure* : 5000 fr. sont accordés à titre de secours pour les travaux d'aggrandissement du petit séminaire de Rouen. *Deux-Sèvres* : on recommande à la bienfaisance du gouvernement le collége-séminaire de Bressuire, composé de deux cent cinquante élèves, et qui n'a d'autre dotation que les secours de la charité; l'état déplorable de la religion dans le département, où cent quatre-vingt-cinq cures manquent de pasteurs, fait vivement désirer de voir prospérer cet établissement. *Vaucluse* : il seroit très-utile qu'un petit séminaire fût établi dans chaque arrondissement.

Curés, Desservans et Vicaires.

Les *Basses-Alpes*, la *Côte-d'Or*, la *Haute-Garonne*, la *Gironde*, l'*Indre*, l'*Indre et Loire*, le *Jura*, la *Haute-Loire*, la *Nièvre*, les *Basses-Pyrénées*, les *Hautes-Pyrénées*, la *Haute-Saône*, la *Sarthe*, *Seine et Oise*, la *Vienne* et l'*Yonne*, désirent que le traitement des curés et desservans soit assez élevé pour leur procurer une existence convenable, sans qu'il soit besoin de recourir à des supplémens votés par les communes. *Charente-Inférieure* : il faudroit accorder une meilleure dotation au clergé; 2000 fr. pour les curés de première classe, 1600 fr. pour ceux de deuxième, 1200 fr. pour les desservans, et 800 fr. pour les vicaires. *Dordogne*, *Moselle* et *Drôme* : porter à 1500 fr. le traitement des curés de canton, et à 1000 fr. celui des desservans. *Mayenne* : il est à désirer que le traitement des desservans soit porté à 1000 fr. par an, et celui des vicaires à 500 fr. On demande qu'en attendant cette augmentation, les communes puissent s'imposer jusqu'à concurrence de cette somme, et que les préfets soient autorisés à en ordonner la perception. L'*Oise* demande que le traitement des desservans soit porté à 1000 fr. La *Manche* engage à pourvoir, aux frais de l'Etat, au traitement des vicaires dans les communes où leur utilité est reconnue. *Basses-Alpes* : une indemnité est accordée à de pauvres vicaires. *Eure et Loir* : la somme de 63,000 fr. est destinée à assurer le paiement d'un supplément de traitement aux desservans des communes rurales. *Indre* : le gouvernement est prié de pourvoir à l'existence des prêtres qui, en raison de leur grand âge ou pour cause d'infirmité, se trouvent dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions. *Loir et Cher* : augmenter le

traitement des prêtres septuagénaires. *Basses-Pyrénées.* On vote des fonds pour les besoins du culte, et pour le clergé de la cathédrale. La *Charente* émet encore le vœu de ne pas tolérer, dans ce département, les prêtres nés en pays étranger.

Instruction publique.

La suppression de la rétribution universitaire est demandée par les départemens des *Basses-Alpes*, de la *Charente-Inférieure*, de la *Drôme*, de l'*Eure*, de l'*Isère*, de la *Loire*, du *Loiret*, de la *Lozère*, de la *Marne*, des *Pyrénées-Orientales*, des *Deux-Sèvres*, du *Var*, de *Tarn et Garonne*, de *Vaucluse* et de la *Vendée*. Les départemens de l'*Ain*, de l'*Allier*, des *Basses-Alpes*, de l'*Aube*, des *Bouches-du-Rhône*, de la *Charente-Inférieure*, de l'*Eure*, de l'*Hérault*, de l'*Indre*, de la *Loire*, de *Maine et Loire*, des *Basses-Pyrénées*, des *Pyrénées-Orientales*, du *Haut-Rhin*, des *Deux-Sèvres*, du *Tarn*, de *Vaucluse*, de la *Vendée* et de la *Vienne*, sont tous d'avis qu'il faudroit confier l'instruction publique à des corporations religieuses. L'*Allier* vote 5000 fr. pour l'établissement d'écoles des Frères des écoles chrétiennes. L'*Aude* demande que des bâtimens de Castelnaudary soient cédés à cette ville pour y établir les Frères. *Aveyron* : 1000 fr. sont accordés pour les frais de premier établissement d'une école de Frères à Villefranche. *Charente* : 3000 francs sont votés pour le même objet à Angoulême. *Corrèze* : 4600 fr. sont accordés aux villes de Tulle, Brives et Ussel, pour fonder des classes dirigées par les Frères. Les *Côtes-du-Nord* : il faudroit donner des encouragemens aux Frères. La *Creuze* destine 2000 fr. à l'acquisition d'une maison dans la ville d'Aubusson, pour y établir une école de Frères. *Dordogne* : le crédit annuel de 2400 fr. pour l'encouragement de l'enseignement mutuel est supprimé ; le conseil sollicite l'établissement des Frères à Périgueux. *Eure et Loir* : le conseil regrette que le nombre des écoles des Frères soit si borné ; il en est de même des écoles des filles tenues par les Sœurs de la charité. L'*Indre* demande qu'une école de ces maîtres estimables soit établie dans chaque chef-lieu d'arrondissement ; la *Loire*, qu'on en établisse une dans chaque canton. Le *Maine et Loir* alloue 20,000 fr. pour les écoles de Frères à Angers et à Saumur, et pour celles des Sœurs de la sagesse à Angers. *Basses-Pyrénées* : on vote des fonds pour l'établis-

sement des Frères. *Rhône* : 1500 fr. seront distribués aux instituteurs des campagnes qui propageront l'instruction par les moyens employés par les Frères. Le préfet de la *Sarthe* est autorisé à prélever 9000 fr. pour frais de premier établissement d'écoles des Frères à la Flèche, Mamers et Saint-Calais. *Seine-Inférieure* : 5000 fr. alloués pour subvenir aux besoins des écoles tenues par les Frères ; 2000 fr. accordés aux écoles chrétiennes de filles. Il est accordé aux Frères l'usage de l'ancienne maison de détention de Saint-Lô, pour y établir une école normale d'instituteurs laïcs ; 500 fr. sont votés pour les premières réparations de l'édifice.

Le conseil de la *Somme* renouvelle la demande d'un établissement dirigé par les Frères et consacré au noviciat ; 12,000 fr. sont votés pour les premiers frais. *Var* : multiplier, autant que possible, l'établissement des Frères. Eux seuls, dit le conseil de *Vaucluse*, peuvent donner aux classes inférieures l'éducation qui leur convient, et les élever dans les principes de la religion. *Vienne* : il faut confier l'instruction primaire des garçons aux Frères, et celle des jeunes filles aux Sœurs de la sagesse, de la croix, etc. *Haute-Vienne* : le conseil préfère l'enseignement des Frères à l'enseignement mutuel. Le conseil d'arrondissement de Belley a offert 2200 fr. pour qu'une école de Frères soit établie dans cette ville ; le conseil général destine 4000 fr. pour le même objet. *Charente* : on a offert d'établir à Angoulême une école gratuite pour les filles indigentes ; consacrer pour trois ans, à cet objet, la maison du doyenné. *Côtes-du-Nord* : céder aux dames Ursulines de Dinan la maison dite de la Victoire, qui seroit convertie en établissement d'éducation religieuse pour les jeunes personnes. *Orne* : il seroit à désirer que des sœurs pussent être distribuées dans un certain nombre de communes rurales, pour y donner la première instruction. *Vaucluse* : on ne sauroit trop favoriser les établissemens religieux pour l'éducation des filles. *Aude* : il faut organiser l'instruction publique sur des principes essentiellement monarchiques et religieux. *Charente* : il faudroit distribuer, pour livres élémentaires, les *Premières Leçons de Dieudonné* et *l'Histoire de Henri IV*, par Péréfixe. La *Seine-Inférieure* alloue 1500 fr. pour distribuer à la jeunesse des livres propres à lui inspirer de bons sentimens. *Ardèche* : pour conserver le collége de Tournon, il faudroit en confier la direction à une

corporation religieuse. *Landes* : confier la direction du collége de Mont-de-Marsan à des ecclésiastiques ; le conseil y verroit avec plaisir la congrégation des Pères de la foi. *Haut-Rhin* : restituer, aux colléges et autres établissemens, leurs biens non vendus.

Hôpitaux et Prisons.

Un grand nombre de départemens se plaignent de la progression effrayante du nombre des enfans trouvés, qui absorbent une grande partie des ressources dont les conseils peuvent disposer. Il devient urgent de prendre à cet égard des mesures sévères. On réclame les secours du gouvernement. Le sort des insensés, dont le nombre s'accroît chaque jour, a fixé l'attention des conseils généraux. Beaucoup de départemens ont voté des fonds pour la construction ou l'amélioration des prisons. *Allier* : 300 fr. sont destinés au traitement d'un aumônier pour les prisons de Montluçon. L'*Eure et Loir* vote la même somme pour les ecclésiastiques qui portent les secours de la religion dans les prisons des trois chef-lieux d'arrondissement. La *Côte-d'Or* demande que le service des malades soit confié à des sœurs de la charité. *Dordogne* : 2000 fr. sont accordés aux sœurs de la charité, à Périgueux. La *Drôme* accorde aussi 2000 fr. aux dames du Réfuge qui vont transférer leur établissement à Valence. *Basses-Pyrénées* : on demande que l'ancien couvent des Cordeliers, occupé par l'artillerie, soit cédé pour y transférer l'hospice. *Rhône* : il est voté 75,000 fr. pour l'hospice de l'Antiquaille. *Deux-Sèvres* : convertir en un hospice le dépôt de mendicité de Saint-Maixent, devenu inutile. *Vosges* : le conseil propose de céder, à l'hospice de Plombières, une rente de 1000 fr., à la charge, par cet établissement, d'en employer le montant à entretenir chaque année, pendant une saison de vint-un jours, trente-trois malades indigens du département des Vosges. L'*Indre* désire que l'ancien couvent des Ursulines d'Issoudun soit converti en un hospice d'incurables pour les pauvres du département. On se chargera des réparations de tout genre. Plusieurs départemens sollicitent les secours du gouvernement en faveur des hospices, et votent des sommes pour des ateliers de charité.

Objets divers.

L'*Ain*, les *Basses* et les *Hautes-Alpes*, l'*Aude*, les *Bou-*

ches-du-Rhône, la *Charente*, la *Charente-Inférieure*, la *Côte-d'Or*, le *Doubs*, l'*Eure*, la *Gironde*, l'*Hérault*, la *Loire*, le *Lot*, les *Basses-Pyrénées*, les *Pyrénées-Orientales*, le *Tarn*, le *Tarn et Garonne*, le *Var*, le *Vaucluse* et la *Vienne*, demandent qu'on donne plus de force à l'autorité paternelle, et qu'on recule la majorité à vingt-cinq ans. L'*Aveyron*, la *Côte-d'Or*, l'*Indre*, le *Lot*, les *Pyrénées-Orientales* et le *Tarn*, sollicitent des lois plus sévères contre l'usure. Le département d'*Ile et Vilaine* demande la suppression de la loterie. Ceux d'*Eure et Loir* et de *Loir et Cher* se plaignent de l'accroissement du nombre des maisons de jeu, cafés et billards. *Loire-Inférieure* : l'arrondissement de Châteaubriant a proposé d'établir une ferme expérimentale près de Meilleraye, afin de profiter des connoissances en agriculture des religieux de la Trappe établis dans ce lieu. Un grand nombre de départemens ont voté des sommes pour le monument à élever à la mémoire du duc de Berri, et pour l'acquisition de Chambord. Une souscription est ouverte dans le département du *Lot*, pour l'érection d'un obélisque à la mémoire de Fénélon ; le conseil a souscrit pour une somme de 1000 fr. *Côtes-du-Nord* : 1000 fr. sont votés pour l'acquisition de deux statues du connétable Du Guesclin, qui seront placées, l'une à Dinan, l'autre à Saint-Brieux ; un obélisque en granit sera élevé au château de la Mothe-Broons, lieu de la naissance du héros breton.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. D'après les journaux et les lettres de Rome, l'indisposition qui a empêché le saint Père de paroître aux offices publics de la semaine-sainte, n'étoit pas d'une nature alarmante. Le jeudi de Pâque, S. S. a pu reprendre ses promenades accoutumées, et a été saluée sur son passage par des acclamations réitérées. Depuis, le saint Père est encore sorti plusieurs fois. On sait d'une manière positive que le consistoire a eu lieu le vendredi 19, et que les quatre évêques françois y ont été préconisés.

— Le vendredi 19, M. l'archevêque de Paris a béni, dans l'église Saint-Etienne, une chapelle nouvellement décorée, et qui doit servir de monument de la dernière mission. On y a érigé une croix. Ce sont les paroissiens qui ont fait les frais

de ces embellissemens. A Saint-Jacques-du-Haut-Pas, on a établi, la semaine dernière, la station du chemin de la croix. M. l'abbé du Mesnildot a fait la cérémonie; on sait que cet ecclésiastique avoit dirigé la mission de cette paroisse.

— Dimanche 28. M. l'abbé Frayssinous a donné sa dernière conférence de l'année. Il a prononcé, en cette occasion, le discours sur les missions qu'il avoit fait entendre à l'Archevêché, et dont nous avons rendu compte. Ce beau discours a été entendu avec un vif intérêt, et le morceau qui le terminoit, et où l'orateur parloit des destinées futures de la France, a surtout fait impression. Comme on s'attendoit que cette conférence seroit la dernière, l'auditoire étoit encore plus nombreux que de coutume.

— La neuvaine ordinaire pour la fête de l'Invention de la sainte Croix, au Mont-Valérien, commencera le jeudi 2 mai par les premières vêpres. Le 3, M. l'archevêque de Rouen officiera pontificalement, assisté du clergé de Saint-Louis en l'île, des clercs de la paroisse, et des aumôniers de la Salpétrière. Le samedi l'office et les instructions seront faits par les missionnaires. Le dimanche, M. l'archevêque de Paris officiera matin et soir, assisté des ecclésiastiques du séminaire de Notre-Dame des Champs. Le lundi, le Calvaire sera visité par le clergé de Saint-Thomas d'Aquin; le mardi, par le clergé de Saint-Médard et de Saint-Nicolas du Chardonnet; le mercredi, par le clergé de Saint-Germain des Prés et de l'Abbaye aux Bois; le jeudi, par MM. les curés de Saint-Denis, de Stains et de Pierrefitte. Le vendredi 10, jour de l'octave, M. l'évêque d'Autun officiera, assisté du clergé de la paroisse des Missions-Etrangères. Le samedi, office en l'honneur de la sainte Vierge, et pour remercier Dieu des grâces obtenues pendant l'année, ainsi que pour attirer les bénédictions du ciel sur le Roi et sur la famille royale; M. de Chabons, nommé à l'évêché d'Amiens, officiera. Le dimanche 12, M. l'archevêque de Nisibe, nonce pontifical, officiera pour la clôture. Les instructions seront faites généralement par les missionnaires; cependant le lundi M. l'archevêque élu de Rodes prêchera, et le mardi, M. l'abbé Boudot, chanoine de Notre-Dame.

— Le jeudi 25, soixante militaires ont encore fait leur première communion à Vincennes, par les soins de M. l'abbé Rougier, chapelain du château. M. l'abbé Feutrier a célébré la messe, et a plusieurs fois adressé la parole aux militaires,

que ses exhortations ont paru toucher vivement. Ces sortes de cérémonies sont plus fréquentes surtout dans cette saison. A Libourne, trente-six chasseurs de la Vienne ont fait leur première communion le mois dernier, et M. l'archevêque de Bordeaux, qui étoit allé faire la clôture de la mission de Sainte-Foi, s'est arrêté à Libourne, après son retour, pour donner la confirmation à ces militaires.

— M. de Lostanges, évêque de Périgueux, veut que les militaires participent aux effets de son zèle. Il va, secondé de plusieurs de ses ecclésiastiques, instruire les soldats du régiment en garnison dans sa ville épiscopale. Trente soldats se sont trouvés à la première instruction, et leur exemple a entraîné la plus grande partie du régiment, qui suit aujourd'hui cette espèce de mission. Le prélat vient de recevoir une lettre de soldats auxquels il avoit distribué quelques dons lors de son arrivée à Périgueux, et qui sont partis depuis pour le cordon sanitaire; ils lui expriment leur reconnoissance, et lui marquent qu'un d'entre eux s'étant rendu indigne de servir, et ayant été chassé du corps, ils renvoient au prélat ce qu'il avoit bien voulu donner à cet homme. Cette réciprocité de générosité et de délicatesse est digne à la fois du ministère épiscopal et du caractère français.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. vient d'accorder un secours de 5000 fr. aux incendiés du département de l'Oise.

— Par ordonnance du Roi, du 10 avril 1822, le maire de la ville de Joinville est autorisé à accepter, au nom de cette ville, la donation à elle faite par le sieur Gillet, au nom d'une personne qui veut rester inconnue, d'une somme de 38,000 fr. pour servir à l'établissement d'une Ecole de Frères de la Doctrine chrétienne.

— S. M., voulant honorer les services littéraires et la conduite politique de MM. Roger et Lacretelle jeune, membres de l'Académie française, vient de leur envoyer des titres de noblesse.

— S. A. R. MADAME vient de faire remettre un secours de 500 fr. à l'établissement religieux et charitable des Dames de la Sagesse, de Tréganon, arrondissement de Dinan (Côtes du Nord).

— S. A. R. MONSIEUR vient d'accorder 1000 fr., et S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême 500 francs, aux malheureux incendiés de Sievos (Isère).

— S. A. R. MONSIEUR, informé que le don de 1000 fr. qu'il avoit accordé à l'hospice Saint-Charles de Saverdun (Ariège), n'avoit pas suffi pour l'achat des lits que les besoins réclamoient, vient d'en-

voyer à cet établissement une nouvelle somme de 1000 fr. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, voulant s'associer aux bienfaits de son auguste père, y a joint celle de 200 fr.

— S. A. R. Mme. la duchesse d'Orléans, Mgr. et Mlle. d'Orléans, viennent de donner un secours de 1000 francs aux incendiés de la commune de Rumigny, arrondissement d'Amiens.

— S. Exc. M. le garde des sceaux vient d'envoyer à la commission des hospices de Bourges une somme de 1000 fr. pour être employés au besoin des pauvres.

— Le nommé Daugérat, ouvrier imprimeur, coupable d'avoir tenu des propos séditieux dans la place du Carrousel, a été condamné, le 26 avril, par le tribunal de police correctionnelle, à six mois de prison et 500 fr. d'amende.

— Par suite de l'appel interjeté de la part des éditeurs du *Constitutionnel*, du *Journal des Débats*, de la *Gazette* et de la *Quotidienne*, déclarés coupables du délit de diffamation envers le sieur Picquenard, la cour royale de Paris a entendu, le 26 de ce mois, Me. Gauthier-Biozat et Me. Hennequin : le 27, elle a rendu son arrêt dans cette affaire. L'appellation a été mise au néant, et les appelans condamnés aux dépens.

— Comme les journaux de l'opposition ont désigné au parti libéral les candidats qu'il doit nommer pour députés de la Seine, nous allons, de notre côté, faire connoître ceux que se proposent de porter les royalistes. Au collége départemental on porte MM. Olivier, Lebrun, Bonnet et Breton, tous députés sortans ; dans les colléges d'arrondissement MM. François Labbé, négociant; Eugène Debray de Walfrène, référendaire à la cour des comptes; Outrequin, banquier; Bertin de Vaux, ancien juge au tribunal de commerce; Walckenaër, membre de l'Institut; de Laparogize, banquier; Damecourt, propriétaire.

— La police a fait, le 26 avril, des recherches chez les libraires du Palais-Royal, pour y saisir un recueil de chansons intitulé : *les Étincelles*, par Eugène Pradelle.

— A la suite de la proposition de M. le duc de Choiseul, relativement à la dotation de l'ancien sénat, on trouve la note ci-jointe : en 1813, le sénat se composoit de 141 membres; 6 étoient étrangers; 83 ont été nommés pairs, en 1814; 26 ont été éliminés, en 1815; 17 ont été rétablis, en 1819. Il reste à la chambre, en 1822, 52 sénateurs. Les éliminés de 1815 ont été réduits à 10,000 francs de pension, comme ceux qui n'avoient pas été nommés à la pairie, jusqu'à leur rétablissement dans la chambre. A l'époque de 1819, tous, sans exception, ont été portés à 24,000 fr. : on en a excepté les votans et les étrangers; mais, comme parmi ces derniers plusieurs s'étoient fait naturaliser, on leur a accordé la pension intégrale.

— Le 23 avril, le colonel Alix et un autre individu, prévenus d'avoir pris part à la révolte du général Berton, ont passé à Angers, conduits par la gendarmerie, et se dirigeant vers Poitiers. Déjà depuis quinze jours les quatre prévenus arrêtés dans le département de Maine et Loire, et, entr'autres, le notaire de Vernois, ont été

transférés, sous une forte escorte de gendarmerie, de cavalerie et d'infanterie, de Saumur et Poitiers.

— Le conseil de révision séant à Tours doit s'être réuni, le 29 avril pour statuer sur le pourvoi de Sirejean contre le jugement du 1er. conseil de guerre, qui le condamne à la peine de mort.

— D'après un arrêté du conseil académique de Toulouse, en date du 17 du mois d'avril, trois étudians, Faucon, Tatareau et Pinac, ont été exclus pour deux ans de la Faculté de droit de cette ville, pour avoir pris part aux derniers troubles; quatre en ont été exclus pour un an, et deux pour six mois : Tatareau et Pinac avoient déjà été exclus pour un an, en 1820. Les inscriptions par eux prises dans le troisième trimestre de cette année sont annulées.

— Le *Constitutionnel*, après avoir indiqué à la ville de Paris les députés qu'elle doit nommer, étend sa sollicitude électorale sur les départemens. Les électeurs sont assurés de trouver dans ce journal une boussole fidèle pour choisir des représentans parmi la plus pure fleur libérale.

— Les sous-officiers Mathien, Bouru, de Fabert, Clément, Lemaître et Lebrun, condamnés, le premier à cinq ans de prison, et les autres à deux, pour l'affaire de Saumur, ont été extraits, le 23 au matin, des prisons de la ville de Tours, pour être conduits à Paris, où ils doivent être détenus dans la prison de Montaigu.

— M. le préfet du Finistère vient d'adresser une circulaire aux administrateurs du département, afin qu'ils s'assurent que les écoles d'instruction primaire soient dirigées par des hommes capables de former les enfans à la religion et à la vertu, et qui professent des opinions monarchiques.

— MM. Delorcy, Paullet, Micolon, Vidal et Persat, officiers françois qui s'étoient embarqués à Marseille, il y a quelques mois, pour aller soutenir la cause des Grecs, sont de retour de la Morée, et adressent une lettre à leurs compatriotes, datée du 16 avril, au lazaret de Pommeuse; ils se plaignent de n'avoir trouvé que la plus noire ingratitude, et de n'avoir éprouvé que des traitemens barbares chez le peuple qu'ils étoient venus secourir, et engagent leurs concitoyens à profiter de leur expérience.

— Des nouvelles récentes de Bayonne annoncent qu'on a saisi des journaux espagnols contenant des articles révolutionnaires. Un envoyé de Nantil et autres François qui se sont soustraits à l'action de la justice, a été arrêté; il étoit porteur d'une correspondance en chiffres.

— M. Zea, envoyé de la république de Colombie, a adressé à tous les gouvernemens européens, comme nous l'avons annoncé, une note pour demander que ce nouvel Etat soit reconnu. Beaucoup de nos lecteurs ignorent peut-être où est située cette république; on dit qu'elle est formée des provinces de Vénézuela et de la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique méridionale. Mais ce gouvernement est à peine établi; la constitution, si elle est arrêtée, n'est pas encore connue : les limites du territoire sont encore assez indécises, et la

force militaire se réduit à huit ou dix mille hommes de troupes régulières. Telle est la situation assez peu imposante de cet Etat, qui prétend s'inscrire au rang des vieilles puissances. M. Zéa s'est efforcé de cacher la maigreur du sujet sous la pompe des expressions et le luxe des promesses.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 27 avril, la chambre a entendu d'abord le rapport présenté par M. le comte Mollien, au nom de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi des finances. La chambre a ordonné l'impression du rapport. M. le marquis de Marbois a prononcé une opinion sur le budget de la marine.

Le second objet à l'ordre du jour étoit la proposition de M. le duc de Choiseul, relative à la dotation de l'ancien sénat; cette proposition a été renvoyée à une commission spéciale.

Le 29, la chambre a entendu un rapport fait par M. le duc de Doudeauville au nom du comité des pétitions : elle a repris ensuite la discussion sur le projet de loi des finances. MM. les comtes Nugent, Curias, Roy, le ministre des finances et le duc de Levis, ont été successivement entendus. Leurs discours seront imprimés.

La séance annuelle des quatre académies a eu lieu le 24 avril. Elle a été remplie par différens rapports et discours. M. Dupin a parlé sur l'influence du commerce, et a trouvé moyen de rattacher à son sujet quelques phrases un peu libérales. MM. Quatremère de Quincy, Raoul-Rochette et Renouard, ont été plus justement applaudis pour des morceaux non moins remarquables pour la pureté des principes que pour le mérite du talent. L'Académie a ensuite donné des prix; l'un à des littérateurs étrangers, sur un sujet assez bizarre proposé par feu Volney; l'autre à Mme. Guizot, pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs : ce dernier prix avoit été fondé par M. de Monthyon. Mme. Guizot l'a obtenu pour son livre de *l'Ecolier, ou Raoul et Victor*, 4 vol. in-12. Mme. Guizot a, dit-on, beaucoup d'esprit, et l'Académie est à peu près infaillible; mais, quand nous nous rappelons que, l'année dernière, elle donna un prix à l'ouvrage le plus insipide et le plus ennuyeux qui existe, *Damis, ou l'Education du Cœur* (*voyez* nos n°s. 664 et 702), nous sommes tentés de nous défier un peu du nouveau jugement de l'Académie. Ne seroit-il pas possible qu'il y eût un peu de courtoisie dans ce jugement; que les académiciens eussent voulu traiter favorablement une dame, et une dame auteur, et qu'ils n'eussent pas plus lu *l'Ecolier* que *Damis*? C'est une supposition que nous hasardons par suite même de notre respect pour l'Académie; les académiciens ont assurément trop de goût pour ne pas trouver *Damis* ridicule, et ils ne lui auroient pas donné le prix, s'ils l'avoient lu.

Eloge historique de M. Dubourg, évêque de Limoges, accompagné de notes (1).

La haute vertu et les exemples de charité, de zèle et de piété, que M. Dubourg, évêque de Limoges, avoit donnés à son diocèse, méritoient d'être célébrés par quelques-uns de ceux qui avoient vu de plus près cet estimable prélat. On applaudira donc à l'hommage qui vient de lui être rendu par un ecclésiastique investi de sa confiance. Quoique l'auteur ne se soit pas nommé, nous sommes autorisé à penser que c'est un grand-vicaire du prélat. L'*Eloge* paroît avoir été prononcé en chaire, probablement dans un service pour M. Dubourg; il a du moins la forme d'un discours, et est divisé naturellement en deux parties; l'une pour la vie de M. Dubourg antérieure à son épiscopat, et l'autre pour son épiscopat même. Ce cadre est rempli d'une manière très-attachante, et l'auteur a peint avec fidélité le caractère de modestie et de simplicité du prélat, sa charité active, son zèle pour les fonctions du ministère, sa piété tendre, sa douceur, sa patience. Il a même joint à son discours des notes où il entre dans des détails que le discours n'eût pas comportés, et qui font encore mieux connoître le respectable évêque, la pureté de ses vues, la candeur de son ame, son attachement profond à l'Eglise, son dévoûment au bien de son troupeau.

M. Dubourg a laissé une mémoire précieuse dans deux diocèses. On n'a point oublié à Toulouse sa vie édifiante comme chanoine, la part qu'il eut à l'établissement d'une maison de refuge sous le nom du Bon Jésus, les services qu'il rendit comme grand-vicaire pendant la persécution; chargé de l'administration du diocèse, ainsi que de celle de quelques diocèses voisins, il se livroit encore aux fonctions du ministère, confessoit, visitoit les fidèles, portoit les sacremens, distribuoit des secours aux prêtres. Poursuivi plusieurs fois,

(1) In-8°.; prix, 1 fr. A Limoges, chez Barbou.

il ne dut sa conservation qu'au respect qu'il inspiroit, et sans doute aussi à une protection particulière de la Providence. Devenu évêque de Limoges, il témoigna constamment pour son troupeau une affection et une sollicitude toutes paternelles, rétablit des maisons religieuses, fit assidûment ses visites pastorales. Il alloit deux fois la semaine à l'hôpital, il y confessoit ainsi que dans ses visites; il avoit aussi un confessionnal dans sa chapelle; il a rétabli dans son diocèse les retraites ecclésiastiques, et prenoit beaucoup d'intérêt à l'œuvre des petits séminaires et à celle des missions.

Si nous n'avions pas déjà consacré dans ce journal deux articles en l'honneur de M. Dubourg, nous aurions aimé à donner une analyse de cet éloge, et à citer quelques traits rapportés dans les notes. Il y en a plusieurs de fort intéressans. L'auteur nous apprend, entr'autres, un fait qu'il peut être utile de consigner ici, et qui confirme ce que nous avions dit dans une autre occasion; c'est que M. d'Argentré, évêque de Limoges (1), qui refusa sa démission en 1801, se montra fort éloigné de favoriser la division. Il avoit recommandé à ses grands-vicaires de se soumettre au Pape, et d'inspirer les mêmes sentimens aux fidèles. Les grands-vicaires écrivirent en conséquence au cardinal-légat une lettre ainsi conçue :

« Les préposés à l'administration spirituelle du diocèse de Limoges, y exerçant les fonctions de vicaires-généraux, spécialement délégués à cet effet par Mgr. Louis-Charles Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, ont l'honneur de prévenir V. Em. que, quoique leur vénérable pasteur n'ait pas jugé à propos de remettre entre les mains

(1) M. Louis-Charles Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, né au diocèse de Rennes en 1723, sacré évêque le 14 janvier 1759, se retira dans le pays de Munster, et y mourut, après seize ans d'exil, le 28 mars 1808. Il fut enterré, suivant son désir, à côté de son frère, Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré, évêque de Séez, né en 1720, évêque de Tagaste en 1774, et de Séez en 1775, premier aumônier de Monsieur (le Roi actuel), retiré aussi dans le pays de Munster à l'époque de la révolution, et mort le 24 février 1805. L'évêque de Limoges fit graver une épitaphe honorable sur le tombeau de son frère, et, lorsque lui-même eut payé le tribut à la nature, M. l'abbé Puifferat, son grand-vicaire, son ami et compagnon de son exil, aujourd'hui grand-vicaire de Meaux, fit aussi graver sur sa tombe une épitaphe qui rappelle les principales vertus du prélat, et qui est d'un fort bon style. Il y loue, entr'autres, les charités de M. d'Argentré, son

de N. S. P. le Pape la démission de son siége épiscopal, il n'en est pas moins soumis au saint Siége apostolique, comme il paroit par les extraits de deux de ses lettres que nous allons transcrire ici, et dont nous conservons les originaux. Dans la première, datée du 15 novembre 1801, il nous avoit déjà dit : *Vous devez recevoir avec respect ce qui vous arrivera de la part du saint Père, et y obéir.* Dans la dernière, du 26 mars dernier, il dit : *Je vous répète ce que je vous ai déjà marqué plusieurs fois, que mon intention est que vous receviez avec respect et soumission ce qui vous arrivera de la part de notre saint Père le Pape ; il faut éviter sur toute chose même jusqu'à l'ombre du schisme.* En conséquence, Monseigneur, nous avons cru devoir adresser cette lettre à V. Em., pour lui déclarer que nous sommes dans les sentimens que notre prélat nous a prescrits, et qu'en fils soumis et respectueux de la sainte Eglise et de N. S. P. le Pape que vous représentez parmi nous, nous sommes disposés à recevoir avec respect par votre organe tous les ordres qui nous seront adressés de la part de S. S. ».

Cette conduite de M. d'Argentré fit qu'il ne se trouva presque pas de fauteurs du schisme dans le diocèse de Limoges, et les excellentes qualités de M. Dubourg achevèrent sans doute d'éteindre tout esprit d'opposition. Personne ne savoit mieux que lui tempérer l'autorité par la douceur, et il témoignoit à tous ses prêtres une bonté presque fraternelle. Le tableau de ses vertus est d'autant plus attachant dans l'*Eloge* que l'auteur y a joint, surtout dans les notes, des détails sur les affaires de l'Eglise dans ces derniers temps : la lecture de son écrit intéressera les amis de la religion, hors même de l'enceinte du diocèse de Limoges.

éloignement pour toute nouveauté, la douceur et la dignité de ses mœurs.

En 1765, M. d'Argentré s'éleva contre une thèse qu'avoit fait soutenir à Limoges le Père Lambert, Dominicain, alors professeur de théologie au collége de cette ville. Le Père Lambert y avoit exposé les erreurs de son parti sur l'Eglise. L'évêque écrivit au provincial des Dominicains qu'on eût à retirer le professeur de son diocèse, et il déféra la thèse à Rome, où elle fut condamnée par décret du 10 février 1766. Il fit unir à son siége l'abbaye de Grammont; union dont il profita d'ailleurs peu de temps, la révolution ayant envahi, peu après, les biens de l'abbaye comme ceux de l'évêché. Il y eut sur cette affaire un Mémoire de l'avocat Camus, où le prélat étoit peu ménagé ; voyez les *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1789, page 129. Il faut sans doute se défier beaucoup des rapports du partial gazetier, frondeur éternel de l'épiscopat ; cependant on voit avec peine qu'il taxe M. d'Argentré d'accumuler sept bénéfices.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 19 avril, au matin, S. S. a tenu un consistoire où elle a préconisé 28 archevêques et évêques. Ceux pour la France sont : MM. Charles-Louis Salmon Du Châtellier, transféré de Laon et institué pour Evreux; Joseph-François-Martin de Boisville, transféré de Blois et institué pour Dijon; Claude Jean-Joseph Brusley de La Brunière, du diocèse de Troyes, docteur en théologie, institué pour Mende; et Denis-Antoine-Luc Frayssinous, maître en théologie, premier aumônier de S. M T. C. institué pour Hermopolis. Les autres évêques sont pour l'Italie et les Etats autrichiens.

— Après la promotion aux siéges, les avocats consistoriaux ont fait à S. S. la demande du pallium pour les archevêques de Chieti, de Trani, de Vienne, de Colocza, de Paris, et de Gnesne, et pour l'évêque de Chartres. S. S. l'a accordé, et S. Em. M. le cardinal Consalvi a ensuite, dans sa chapelle privée, conféré le pallium avec le rit accoutumé aux archevêques de Chieti et de Trani, et aux procureurs des prélats absens.

— Le 11 avril, l'infant d'Espagne, Charles-Louis de Bourbon, fils de la reine-duchesse de Lucques, a ouvert par un beau discours le huitième triennal de l'Académie de la Religion catholique. Le prince y parcourut rapidement l'histoire de la religion, et montra ses triomphes sur les erreurs et les persécutions de tous les temps, comme sur les efforts et les sophismes des incrédules modernes. Ce discours, plein de critique et de talent, a été surtout remarquable par les principes et les sentimens qu'y a montrés l'illustre auteur, et par son attachement profond à l'Eglise et au saint Siége. Cette séance à laquelle étoit présente la duchesse de Lucques, ainsi que dix cardinaux et beaucoup de prélats et de personnages distingués, sera mémorable dans les annales de l'académie.

Paris. La fête de l'Invention de la Croix est l'époque de la rentrée du Roi à Paris, il y a huit ans. De pieux fidèles et de zélés amis de la monarchie font célébrer, pendant toute l'octave de cette fête, tant au calvaire du Mont-Valérien qu'à

celui de Saint-Roch, une messe chaque jour à huit heures du matin; ils accompagnent cet acte de piété d'une distribution d'aumônes. Tous les fidèles sont invités à s'unir à ces prières, et à demander à Dieu la conservation du Roi et de son auguste famille, un heureux rapprochement des esprits, et des choix qui concourent à assurer le repos et le bonheur de la France. On sait que les élections commencent le 9 mai, pendant l'octave de l'Invention. La fête et l'octave seront célébrées à Saint-Roch, comme par le passé. Le jour de l'Invention, c'est le clergé de Saint-Etienne-du-Mont qui est allé faire l'office; aujourd'hui, celui de Notre-Dame-des-Victoires doit s'y rendre; le 6 mai, ce sera Saint-Jean et Saint-François; le 7, Saint-Ambroise-de-Popincourt et Saint-Louis en l'île; le 8, Saint-Leu; le 9, Sainte-Valère; et le 10, Saint-Germain-l'Auxerrois. Les offices et stations sont aux heures marquées par les affiches.

— La dernière visite pastorale que M. l'archevêque a faite dans les paroisses du 12e. arrondissement ayant procuré le retour de plusieurs hommes à la religion, les missionnaires conçurent le projet de les réunir en association de piété, et cette idée fut adoptée avec ardeur par un grand nombre de fidèles. On voit se former de toutes parts des réunions littéraires et politiques de tous les genres; comment pourroit-on trouver étonnant qu'il s'établît aussi des associations de piété et de charité, où l'on se proposeroit uniquement de servir Dieu, et de s'exciter mutuellement par le bon exemple à la persévérance dans les pratiques de la religion? On a donc formé dans chaque paroisse une congrégation, dont le directeur est le curé de la paroisse, ou un de ses vicaires, et dont les réunions, qui doivent avoir lieu au moins une fois par mois, ne sont remplies que par des exercices religieux. Le dimanche 28 avril, la congrégation de Saint-Nicolas a visité, par députation, celles de Sainte-Geneviève et de Saint-Jacques. M. de La Grandière a parlé dans la première de ces églises, et M. de Lafon dans la seconde. Il a exhorté ses confrères à s'unir pour la gloire de Dieu et l'édification du prochain, et a rappelé les bienfaits les plus signalés de la religion. M. Boscheron, directeur de la congrégation de Saint-Jacques, a répondu à ce discours, et M. du Mesnildot, missionnaire, a aussi adressé quelques mots d'édification à l'auditoire. M. Damécourt, président, a félicité ses collègues de

leurs sentimens. Le chemin de la croix a aussi été établi à Saint-Nicolas, le vendredi 26 au soir, et les stations du chemin de la croix auront lieu à Saint-Jacques, le premier vendredi de chaque mois.

— On avoit annoncé que M. l'abbé de Guérines, nommé à l'évêché de Nantes, étoit parti pour cette ville, et qu'il y seroit reçu comme administrateur en attendant son institution canonique. Il n'a jamais été d'usage en France, du moins dans des temps de calme, que les évêques nommés prissent la qualité d'administrateurs. Cette mesure avoit pu être adoptée sous un gouvernement oppresseur et ennemi, qui vouloit accoutumer à se passer du Pape; mais elle a été constamment repoussée depuis la restauration, et même à une époque où le grand nombre de vacances des siéges auroit pu offrir quelque prétexte de recourir à cette espèce de provisoire. Il est depuis long-temps reçu que les chapitres envoient des lettres de grand-vicaire aux évêques nommés; mais ce n'est là qu'un acte de courtoisie et un titre d'honneur, dont les évêques nommés s'abstiennent de se servir. Cette réserve est fondée sur d'assez bonnes raisons, et est encore plus convenable aujourd'hui, après l'expérience du passé. Au surplus, il n'est point vrai que M. de Guérines soit allé à Nantes; mais le journal qui l'avoit annoncé, et qui a ensuite démenti cette nouvelle, auroit pu rétracter ce qu'il avoit dit sur la qualité d'administrateur; le fait étoit dénué de toute vraisemblance.

— Il a déjà été parlé, n°. 518, de l'établissement d'une bibliothèque chrétienne formée à Grenoble, à la suite de la mission de cette ville, et destinée à fournir gratuitement de bons livres à toutes les classes, et spécialement aux jeunes gens et aux ouvriers. Le nombre des lecteurs va toujours croissant; il étoit de quatre cents en 1818, de six cents en 1819, et de sept cents en 1820. En 1821, la bibliothèque possédoit près de quatre mille volumes, parmi lesquels se trouvoient des ouvrages très-importans. Au 1er. janvier de cette année-là, le total des dépenses se montoit à 4950 fr.; les dons et les souscriptions n'avoient formé que 4527 fr., de sorte qu'il y avoit un léger déficit, que l'on espéroit voir couvrir bientôt par la charité des fidèles. Plusieurs personnes avoient donné des ouvrages, et la librairie ecclésiastique, établie au séminaire, avoit fourni pour plus de 400 fr. de livres. Un *Prospectus* imprimé recommande cette œuvre au zèle et à la

charité des habitans de Grenoble, et surtout des associations religieuses dites de la Mission, de la Providence, de la sainte Vierge et de la Charité chrétienne, qui sont établies dans cette ville. Tous les ans on célèbre dans l'église du séminaire, le second dimanche après Pâque, une messe pour les bienfaiteurs de l'œuvre, et, le lendemain, un service pour les bienfaiteurs morts. M. l'abbé Rousselot, professeur du séminaire, est à la tête de la bibliothèque, et vient d'en publier un *Nouveau Catalogue*, Grenoble, chez Baratier, 1822, in-12 de 130 pages. Il y cite un projet d'un semblable établissement formé par le Père Diesbach, savant Jésuite, mort le 3 décembre 1792, et développé dans un de ses ouvrages (le *Chrétien catholique*, Turin, 1771, 3 vol. in-12); Diesbach avoit joint à son projet un catalogue. Celui de M. Rousselot est plus étendu, et est divisé en quatre parties, dont les deux premières renferment tous les livres relatifs à la religion, et les deux dernières ceux qui lui sont étrangers. Il y a plus de trois mille volumes de piété, de morale, de vies des saints, etc.; cinq cents volumes d'apologistes de la religion, et cinq ou six cents de littérature, de sciences et de mélanges. L'éditeur a indiqué le nombre d'exemplaires que l'on avoit de chaque ouvrage, ceux qui manquoient encore à l'établissement, et ceux qu'on ne prêtoit qu'avec réserve et discernement. Ce catalogue, rédigé avec méthode et goût, peut aussi servir à ceux qui voudroient avoir un plan d'une bibliothèque chrétienne et purgée de tous les livres dangereux.

— Lors de la discussion qui a eu lieu, le 11 avril, à la chambre des députés sur la pétition Douglas, on a parlé de quelques autres affaires d'une nature à peu près semblable, et on a cherché à grossir le scandale par des plaintes sur d'autres conversions qui ont eu lieu dans le midi. M. Manuel a cité, entr'autres, l'histoire de Claudine Salle, qu'on avoit enlevée à ses parens, et que nous avions appelée *Sades* par erreur. Voici l'exposé des faits relativement à cette fille. C'est une domestique qui s'étoit convertie, étant dans un hospice; au sortir de cet établissement, elle se rendit de Nîmes à Aix, où elle fut reçue chez les Sœurs de la Charité. Ses parens l'ayant réclamée, la supérieure se montra disposée à la leur rendre, malgré les prières de Claudine, qui s'écrioit que ses parens l'avoient déjà maltraitée, qu'ils la battroient encore,

et qui demandoit en grâce à rester. On la décida toutefois à suivre ses parens : ils n'élevèrent aucune plainte sur la conversion de leur fille ; seulement ils prétendirent qu'elle devoit emporter les vêtemens qu'on lui avoit donnés dans la maison, sans rien payer, soit pour ces vêtemens, soit pour les frais de nourriture. Les Sœurs de la Charité voulurent bien ne pas insister sur ce dernier point, à cause de l'état de pauvreté du père et de la mère Salle. On ne voit point dans tout ceci d'autres torts que ceux des parens qui ont tourmenté leur fille, et qui, après avoir essayé vainement de lui faire violence sur l'article de la religion, ont fini depuis par la chasser de la maison paternelle ; procédés d'autant moins excusables que cette fille est sujette à des maux de nerfs, et que la contradiction ne pouvoit qu'augmenter son mal. Toute la broderie que les libéraux avoient ajoutée à cette affaire est d'ailleurs sans fondement ; l'intervention du curé est imaginaire. MM. de Calvières et de Bausset, députés de Nîmes et d'Aix, avoient déjà réclamé contre les allégations de M. Manuel. C'est ainsi qu'on cherche à égarer l'opinon sur les faits les plus simples.

— M. Louis-Philibert-Joseph Joly de Bévy, ancien président au parlement de Dijon, né dans cette ville, le 23 mars 1736, y est mort le 21 février. On lui a consacré une Notice dans le journal de Dijon et de la Côte-d'Or. On y cite, entr'autres, de M. de Bévy, une nouvelle *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, Dijon, 1816, in-12, dont il y a eu depuis deux éditions ; *Examen des apparitions et révélations de Martin*, 1817, in-8°. ; *Instructions pour un Pécheur touché de Dieu, tirées des Psaumes du Père Berthier*, 1820, in-8°. ; *Recueil d'Autorités graves proposées à la méditation des Fidèles*, 1821, in-8°. Cet auteur seroit-il le même qui publia, en 1816, un volume in-8°, sous ce titre : *de la Nouvelle Eglise de France ;* ouvrage dont nous rendîmes compte dans notre n°. 246. Nous avons ouï dire dans le temps que l'ouvrage étoit de M. de Bévy, ancien magistrat à Dijon. Il s'y déclaroit fortement contre le Concordat, et traitoit le Pape et le clergé avec beaucoup de mépris et d'aigreur. Nous relevâmes dans notre article des réflexions et des jugemens également répréhensibles dans un laïc, à qui il convenoit de se soumettre à l'autorité de l'Eglise plutôt que de prétendre la régenter.

— Le diocèse de Cambrai, qui n'est pas un de ceux où la

disette de prêtres se fait le plus sentir, offre cependant un exemple de l'accroissement progressif des vacances des cures. En 1809, il n'y avoit que cinq cures vacantes; il y en avoit vingt-une en 1817, et il y en a eu quarante-quatre en 1821. Le nombre des cures remplies dans ce diocèse, qui étoit de huit cent trente-cinq en 1809, n'étoit plus que de six cent quatre-vingt-trois en 1821.

— En annonçant, dans notre n°. 799, les *Méditations pour les Prêtres avant et après la Messe*, nous avions paru croire qu'on pouvoit attribuer cet écrit à un prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice. Nous avions suivi en cela l'opinion d'un ecclésiastique instruit sur ces matières; mais un autre ecclésiastique non moins curieux de ces sortes de recherches nous a fait apercevoir notre erreur. Il a vu, dans un ancien catalogue de libraire, que les *Méditations* étoient du Père Edme-Charles Cloysault, prêtre de l'Oratoire, né à Clamecy, et mort, le 3 novembre 1728, à Châlons-sur-Marne, où il étoit supérieur du séminaire et grand-vicaire du diocèse; et en effet cet ouvrage lui est aussi attribué dans la *Biographie universelle*. Le Père Cloysault y est aussi indiqué comme auteur de la *Vie de saint Charles-Borromée*, traduite de l'italien de Guissano, 1685, in-4°.; de la *Vie des Pères Céleron et de Saintpé*, de l'Oratoire, et de *Méditations pour une retraite ecclésiastique de dix jours*. Comme il faut, autant qu'on peut, rendre à chacun ce qui lui appartient, nous profitons avec plaisir de l'avis qu'on nous donne, pour restituer au Père Cloysault l'ouvrage que nous avions cru pouvoir attribuer à un autre.

— L'académie de Bâle paroît destinée à servir d'asile aux professeurs que leurs opinions ont fait expulser des autres universités. Conformément aux décrets du congrès de Carlsbad, confirmés par la diète germanique, tout professeur destitué pour ses principes révolutionnaires ne peut être admis dans une autre université allemande. En conséquence, ceux qui sont dans ce cas se retirent en Suisse, où il paroît qu'on veut bien les accueillir. Le docteur Ocken, ancien professeur d'histoire naturelle à Iéna, donne actuellement des leçons à Bâle, ainsi que MM. Snell, Wette et Follen. Snell, professeur de droit public dans le duché de Nassau, s'étoit d'abord retiré à Dorpat, en Livonie, où il avoit obtenu une chaire dans l'université; mais l'empereur Alexandre l'a aussi ren-

voyé. Wette, orientaliste et professeur à Berlin, est celui qui avoit écrit une lettre de consolation à la mère de Sand. La ville de Brunswick l'avoit demandé pour pasteur; mais le gouvernement n'a pas confirmé cette vocation. Follen, dont le frère aîné est encore en prison à Berlin, et qui a été poursuivi lui-même pour son attachement aux idées révolutionnaires, a été nommé aussi professeur à Bâle. On se propose, dit-on, d'attirer aussi dans cette université le professeur Troxler, chassé de Lucerne, et le professeur Gœrres, qui réside en ce moment, à Strasbourg. Avec de tels maîtres, Bâle ne peut manquer de devenir le foyer du plus pur libéralisme; on peut prévoir aisément ce que la Suisse, et le canton de Bâle en particulier, doivent gagner à cette réunion d'hommes exaltés et mécontens; et on se demande si les gouvernemens voisins verront avec indifférence s'établir à leur porte des chaires de révolution, qui achèveroient de pervertir l'esprit d'une jeunesse déjà trop disposée à s'égarer.

— Il paroît à Vienne en Autriche trois journaux religieux; celui qui a pour titre : *Concordia*, par M. Schlegel, et qui est principalement dirigé contre l'esprit du siècle et les innovations politiques avec lesquelles on prétend renouveler le monde; le *Journal théologique*, par M. Frint, qui est, dit-on, d'un grand intérêt, et celui qui est intitulé : *Oehlzweige* ou les *Branches d'Olivier*, et qui a pour auteurs MM. Schlegel, Adam Muller et Zacharie Werner. On sait que ces trois auteurs sont tous trois protestans convertis, et il est remarquable de voir les bonnes doctrines soutenues principalement en Autriche par des hommes élevés dans l'erreur, et revenus récemment à la vérité. Puisse leur zèle lutter avec succès contre les progrès de l'indifférence et de l'irréligion, qui font tant de ravages en Allemagne!

— Ferdinand Panieri, chanoine et professeur de théologie à Pistoie, en Toscane, est mort le 27 janvier dernier. C'est celui dont nous avons annoncé la rétractation dans notre numéro 694, tome XXVII. Ce théologien étoit né à Pistoie, le 24 novembre 1759, et à peine avoit-il été ordonné prêtre, que l'évêque de Pistoie, alors le fameux Ricci, le fit recteur et professeur de dogme dans son séminaire. Nous avons raconté la part qu'il avoit eue au synode de Pistoie, les démarches qu'il avoit faites pour s'éclairer, et son empressement à publier sa rétractation. M. Falchi, successeur de Ricci,

témoigna beaucoup d'attachement à Panieri, se servit de lui dans plusieurs affaires importantes, et le nomma professeur de morale dans son séminaire, et directeur des conférences ecclésiastiques du diocèse. L'évêque actuel, M. Toli, lui donna la même confiance, et le fit chanoine de sa cathédrale. Il paroît que la rétractation dont nous avons parlé lui avoit occasionné quelques désagrémens, qu'il a soufferts avec beaucoup de résignation. C'étoit un homme de prières et d'étude, qui joignoit beaucoup de candeur à ses connoissances. Sa maladie a été courte, et a fait éclater sa piété. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on cite un *Examen pratique et instructif sur les péchés qui se commettent dans les fêtes et les plaisirs du siècle*, Pistoie, 1808-1813, 4 vol.; une *Exposition des lois de Dieu et de l'Eglise sur l'usure*, 1813, 1 vol.; et un *Catalogue des saints de Pistoie*, 1818, 2 vol. Il a laissé des manuscrits tous relatifs aux matières ecclésiastiques.

—Les cortès espagnoles se sont beaucoup occupées du clergé dans leurs dernières séances. Il a d'abord été question de la dotation du clergé. Les curés, outre la congrue de 300 ducats (le ducat vaut ici 11 réaux ou 2 fr. 75 c.), entreront en partage de la demi-dîme avec ceux qui y ont des droits. On se plaint que, dans la plupart des diocèses, on ne paie point le subside imposé sur les biens du clergé. On a lu une pétition de M. Ordugna, pour l'exécution de la circulaire du 29 septembre 1820, qui ordonnoit aux religieux qui exerçoient le ministère de rentrer dans leur couvent. On a discuté ensuite l'organisation du clergé. La commission prétend que le nombre des prêtres excède de beaucoup les besoins de la population : elle propose, en conséquence, de fortes réductions, principalement dans les chapitres. Il n'a pas encore été question des curés et vicaires. D'après le plan de la commission, il y auroit soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-quinze ecclésiastiques considérés comme inutiles : ce sont la plupart des dignitaires, chanoines, prébendiers, bénéficiers, etc. Dans le nombre, il y a quatre mille quatre cent quarante-sept religieux sécularisés et seize mille trois cent dix autres religieux, dont une partie ont demandé aussi leur sécularisation. Le projet de la commission réduit les métropoles à quatre dignitaires et seize chanoines, et les cathédrales à douze chanoines, sans compter les chapelains et les chantres. Le 19 avril, on a fait la première lec-

ture d'un projet de loi pour établir des écoles d'enseignement mutuel dans tous les chef-lieux de divisions militaires.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Hier, 3 mai, anniversaire de la rentrée du Roi, la garde nationale a relevé tous les postes du château, et a fait seule le service auprès de S. M. et les Princes. M. le préfet de la Seine, assisté du corps municipal, a présenté ses hommages au Roi. Nous donnerons, dans le numéro prochain, de plus amples détails.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a daigné accorder 500 fr. pour des réparations indispensables à l'église de Beaupréau. Mgr. le duc de Bourbon a fait, à la même église, un don de 200 fr. Ce double bienfait a pénétré les habitans d'une profonde gratitude.

— Le *Moniteur* du 2 mai publie l'ordonnance du Roi qui convoque la chambre des pairs et la chambre des députés pour le 4 juin prochain.

— D'après une décision du ministre de l'intérieur, la session ordinaire des conseils municipaux pour 1822, qui devoit s'ouvrir le 1er. mai, est ajournée au 25 du même mois, à cause des élections, et elle pourra se prolonger jusqu'au 10 juin.

— M. le ministre des finances a adressé aux directeurs-généraux une lettre pleine de franchise, dans laquelle il les exhorte à contribuer, dans les limites de leurs droits, aux choix des députés sincèrement attachés à la monarchie légitime et aux institutions que la sagesse du Roi nous a données. Un journal libéral s'est déchaîné contre cette circulaire, qui désigne des candidats amis du trône et des libertés publiques. Il seroit bien étonnant que le gouvernement n'eût pas le droit d'indiquer les hommes qui sont dignes de la confiance de leurs concitoyens, tandis que les journaux d'un certain parti emploient tous les moyens pour faire nommer des personnes dont le dévoûment pour la légitimité pourroit bien être un sujet de problème.

— M. le baron de Lavaresne, député de l'Allier, est mort à Paris, le 1er. mai. M. de Lavaresne avoit été élu, au commencement de cette année, en remplacement de M. le baron d'Alphonse, décédé. Sa mort va nécessiter la convocation du collége d'arrondissement de Montluçon.

— Le 28 et le 29 avril, l'autorité a fait faire des perquisitions chez divers marchands soupçonnés de recéler des livres et gravures prohibés, sur des sujets obscènes ou de politique. On a saisi divers portraits, plus de trois mille estampes licencieuses, et les planches en cuivre de ces estampes; plus de trois cents exemplaires d'une lithographie dite l'*Apothéose*, le *Saint-Bernard*, et un calendrier dit *Calendrier Napoléon pour l'an* 1822. On a trouvé également des livres d'obscénités et d'impiétés. Le sieur Desmazures, marchand d'estampes, a été conduit à la préfecture de police.

— Le 30 avril, le tribunal de police correctionnelle a condamné

le nommé Pierre-Antoine Papin à six mois d'emprisonnement, pour avoir tenu des propos séditieux, et outragé la garde; et le nommé Husson à six jours de prison, pour avoir chanté des chansons séditieuses.

— Le 1er. mai, les nommés Brusselle, Debord, Arnoust, étudians en droit, Plumet, élève en médecine, et Clarté, imprimeur, ont été traduits devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenus d'avoir, le 7 mars dernier, fait partie d'attroupemens séditieux, et d'avoir commis le délit d'outrages et de voies de fait envers des agens de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions. Clarté a été condamné à quinze jours de prison, Plumet à 50 fr. d'amende. Les autres prévenus ont été acquittés.

— MM. Gaillard, Robert et Loritz, détenus à Sainte-Pélagie pour avoir pris part à la conspiration du 19 août, et surpris au moment où ils étoient sur le point de s'évader de leur prison, ont été mis sous une surveillance plus rigoureuse.

— La cour royale de Toulouse, chambre de mise en accusation, a statué sur Fauron, Mélon et Mène, étudians en droit, prévenus de rébellion à la police et à la force armée dans les troubles dont cette ville a été un moment le théâtre : le premier a été mis en liberté, et les deux autres ont été renvoyés pardevant le tribunal de police correctionnelle de Muret.

— Des poursuites judiciaires ont eu lieu à Orléans, par suite de la rixe qui s'éleva, au mois de janvier dernier, entre les habitans de cette ville et quelques soldats d'un régiment suisse. M. le procureur du Roi s'est rendu opposant à une ordonnance de la chambre du conseil, qui déclaroit qu'il n'y avoit pas lieu à suivre contre les quatre individus impliqués dans cette affaire, et la chambre d'accusation a renvoyé les prévenus devant le tribunal de Montargis.

— Le 29 avril, le conseil de révision séant à Tours a confirmé la sentence de mort portée contre Sirejean. L'arrêt devoit être exécuté le 30; mais M. le général ayant été informé que la famille du condamné faisoit des démarches pour obtenir de la clémence du Roi une commutation de peine, l'exécution a été suspendue jusqu'au 2 mai.

— Le lieutenant-colonel de Sanzillon est arrivé à Tours vers la fin d'avril, et a pris le commandement de la 7e. légion de gendarmerie, en remplacement de M. le colonel Jameron, admis à la retraite.

— Le 28 avril, on a saisi sur la rivière, à Bordeaux, treize caisses contenant chacune vingt-cinq fusils : ces caisses ont été transportées chez M. le lieutenant-général commandant la division.

— Le 26 avril, les incendiaires de Seine et Oise ont mis le feu à Migremont, ferme appartenante à M. Barbé-Marbois : des bestiaux et une grande quantité de grains ont été en peu d'instans la proie des flammes. L'audace des brigands augmente tous les jours. Les maires font tous leurs efforts pour garantir les communes de ces épouvantables fléaux. Des patrouilles parcourent les campagnes : la garde est montée jour et nuit par les habitans. Les proclamations que des mains invisibles affichent dans le département de l'Oise sont toujours menaçantes : l'un de ces placards portoit : *Si dans trois jours*

le drapeau tricolor n'est pas arboré à........, le maire et les habitans seront égorgés, et leurs propriétés brûlées. C'est surtout contre les nobles et les prêtres que ces hommes coupables paroissent animés. Depuis quelques jours on a arrêté un grand nombre d'individus dans ce département. On prétend que parmi eux se trouvent deux Polonais, qui, déguisés en prêtres, traversoient un village brûlé, et tenoient des propos de nature à faire croire que le clergé approuve et ordonne même ces affreux incendies.

— Le 30 avril, plus de quarante bâtimens ont été incendiés dans un village distant d'une lieue de la ville de Dreux. Pendant que le sous-préfet de cette ville, secondé par les habitans et la compagnie des pompiers, faisoit tous ses efforts pour arrêter le mal, on est venu informer le magistrat qu'un autre village à peu de distance de celui-là étoit aussi la proie des flammes. On n'a pas encore des nouvelles du ravage qu'y aura causé l'incendie.

— Le *Constitutionnel* avoit désigné pour député aux électeurs de la Meuse le sieur Trichon de Saint-Paul. Il a reconnu qu'il avoit commis une faute très-grave, et aujourd'hui, pour tranquilliser sa conscience, il annonce à ses abonnés que son protégé se nomme Trichon Saint-Paul. On ne sauroit trop louer la délicatesse et le scrupule de ce bon rédacteur.

— M. Goyet, ce grand électeur de la Sarthe, qui compte parmi ses triomphes un jugement politique et les honneurs de la lithographie; qui de plus a introduit dans la chambre deux frères et amis bien célèbres, MM. Lafayette et Benjamin Constant, ce citoyen infatigable étend sa sollicitude sur les départemens voisins. Il a adressé une lettre, ou plutôt une proclamation, aux électeurs de l'Orne. Un journal s'égaie à juste titre aux dépens du publiciste manceau. Les électeurs de l'Orne regarderont aussi du côté plaisant cette burlesque proclamation, qui rappelle le style du bon temps.

— Le 23 avril, est morte à Nanci, dans la maison de la Visitation, Louise-Catherine Amléhé, Sœur converse de ce monastère, âgée de 103 ans 3 mois et 8 jours, dont 72 de profession. Cette fille respectable avoit conservé, jusqu'au dernier soupir sa gaîté, son amabilité, sa présence d'esprit, et l'usage parfait de tous ses sens.

— Le professeur List, membre de la chambre des représentans du Wurtemberg, condamné par le tribunal criminel d'Eslingen à dix mois de travaux forcés dans une forteresse, est arrivé à Strasbourg, le 14 avril, pour chercher un asile sur le territoire français.

— Le *Journal orthodoxe* de Corinthe, du 24 février, porte que le nom du Roi de France sera pour les Grecs le premier entre celui des monarques chrétiens; son pavillon occupera par moitié celui de l'union. Le gouvernement établi parmi les Grecs est un gouvernement fédératif qui accorde plus d'autorité au sénat et au pouvoir exécutif que n'en comporte ordinairement le système fédératif adopté ailleurs. La constitution a été proclamée à Epidaure, le 1er. janvier 1822 (vieux style). Le sénat des Hellènes pense que, s'il plaît à Dieu d'assurer l'indépendance de la Grèce, elle préférera et voudra un gouvernement monarchique, comme le plus convenable aux besoins

de la nation, et le plus conforme au système politique de l'Europe. Le siége provisoire du gouvernement est à Corinthe; mais il a été décidé qu'Athènes sera la métropole.

— Jean-Pierre Boyer, président d'Haïti, a adressé, le 9 février 1822, du palais national de Santo-Domingo, une proclamation au peuple haïtien : il félicite la partie françoise de jouir depuis longtemps du meilleur des gouvernemens, et la partie espagnole d'avoir enfin secoué le joug, et proclamé son indépendance pour s'unir avec les frères de l'autre partie de l'île.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 30 avril, le projet de loi des finances a été adopté au scrutin par la chambre. Plusieurs pairs ont prononcé des discours, dont on a ordonné l'impression.

Le 1er. mai, MM. les ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et de la maison du Roi, ont communiqué à la chambre l'ordonnance du Roi, qui prononce la clôture de la session de 1821. Après la lecture de l'ordonnance, la chambre s'est séparée immédiatement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La proclamation qui termine la session de 1821 est remise par M. le ministre de l'intérieur à M. le président, qui en donne lecture. L'assemblée se sépare à l'instant. Tout le côté droit crie : *Vive le Roi!* M. Labbey de Pompières seul se met à crier : *Vive la Charte!*

Notice sur le Zodiaque de Denderah, lue à l'Académie des Inscriptions, par M. Saint-Martin (1).

Depuis que nous avons parlé des zodiaques égyptiens (no. 736), et d'une explication de ces zodiaques, par M. de Paravey, le zodiaque de Denderah est arrivé en France, et est devenu l'objet d'un examen plus attentif, et d'une discussion nouvelle. Plusieurs savans ont étudié avec soin ce monument sous le rapport de l'art et sous celui de l'astronomie, et ont cherché à en assigner l'époque. M. Saint-Martin, un des membres les plus distingués de l'Académie des Inscriptions, a lu, le 8 février dernier, dans une séance de cette compagnie, la présente *Notice*, qu'il a depuis fait imprimer.

Après avoir décrit le monument, et avoir raconté comment on est parvenu à le transporter en France, l'auteur remarque que les copies qui en avoient été faites lors de l'expédition d'Égypte sont fort inexactes. Il ne prétend point accuser pour cela MM. Jollois et Devilliers, auteurs du dessin, qui n'ont pu sans doute faire mieux dans les circonstances où ils étoient placés; mais il croit devoir dans l'intérêt de la vérité signaler des différences, des erreurs et des omissions qui pouvoient tirer à conséquence dans l'explication du mo-

---

(1) Brochure in-8o. prix, 2 fr. et 2 fr. 20 c. franc de port. A Paris, chez Delaunay; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

nument, et en effet, dit-il, les erreurs de la copie ont trompé les dessinateurs eux-mêmes dans les explications qu'ils ont données.

M. Saint-Martin ne sauroit approuver ces explications, et il paroît les attribuer à des motifs étrangers à la science; des faits trop connus confirment sa conjecture. A l'époque où le zodiaque fut connu, dit l'auteur, le système de Dupuis comptoit un grand nombre de partisans; on crut voir dans le monument de Denderah la confirmation des idées de cet écrivain; ainsi on adopta avidement une explication qui renversoit la Génèse. Cette explication se retrouve dans plusieurs ouvrages du même genre, et dans quelques Mémoires publiés par les membres de la commission d'Egypte. A cette occasion, M. Saint-Martin ne peut s'empêcher de montrer son mépris pour un système plus absurde encore qu'impie; nous citerons cet endroit de sa *Notice* :

« L'ouvrage de Dupuis, aussi mal conçu que mal rédigé, fut un vaste répertoire d'idées hasardées, invraisemblables et fausses, où les temps, les lieux, les sectes, les religions, les traditions, évidemment de nature et d'origine diverses, étoient perpétuellement mêlés et confondus. L'application que Dupuis fit de quelques-unes de ses idées peut seule expliquer aujourd'hui le succès d'un ouvrage aussi indigeste, mais cependant bien supérieur aux essais informes de ses disciples. Au reste, je crois que maintenant les opinions de Dupuis sont réduites à leur juste valeur; les personnes même qu'elles avoient pu séduire un instant ont renoncé tout-à-fait à un système qu'il est évidemment impossible de concilier avec les faits, et qu'on ne peut soutenir qu'à l'aide de suppositions toutes plus invraisemblables les unes que les autres ».

Les partisans de l'antiquité du zodiaque de Denderah paroissent ne plus en effet songer aujourd'hui à y chercher la confirmation des rêveries de Dupuis; cependant ils n'ont pas totalement abandonné le premier système; ils se bornent seulement à placer l'origine du zodiaque au vingt-cinquième siècle avant notre ère. C'est le sentiment de la plupart des membres de la commission d'Egypte, et il se retrouve dans toutes les parties de l'ouvrage qu'ils publient. M. Saint-Martin ne partage point ce sentiment; il est persuadé que le planisphère de Denderah est postérieur au douzième siècle avant notre ère. Il croit pouvoir en assigner l'époque entre l'an 900 et l'an 560 avant Jésus-Christ. Nous n'entrerons point dans la discussion des raisons sur lesquelles il se fonde, et qui sont tirées surtout des hiéroglyphes sculptés sur le plafond de Denderah. M. Saint-Martin adopte donc une opinion mitoyenne entre les savans italiens Visconti et Testa, et les auteurs de l'ouvrage sur l'Égypte. On dit que ceux-ci ne lui ont point pardonné de contredire leur système, et que la lecture de sa *Notice* a donné lieu de leur part à de vives réclamations. M. Saint-Martin se consolera sans doute aisément d'essuyer quelques contradictions de ce genre; il ne cherche que la vérité, et il ne cède point à des considérations étrangères, et dont le motif et le but ne sont pas équivoques. L'esprit qui a dicté sa *Notice*, et les connoissances qu'il y montre, recommanderont cet écrit auprès de tous les lecteurs impartiaux.

Sur les *Annales de la Religion*, publiées par les constitutionnels pendant la révolution.

Dans une Notice sur les *Annales catholiques* et leur suite, qu'on a lue dans notre n°. 422, tome XVII, page 65, nous parlâmes incidemment d'un recueil dont le titre étoit assez semblable, mais dont l'esprit étoit fort différent; celui-ci étoit intitulé : *Annales de la Religion, ou Mémoires pour servir à l'Histoire du 18e. siècle, par une société d'amis de la religion et de la patrie*. Quelques détails sur ce journal mettront en état d'apprécier les principes et les vues du parti qui dirigeoit cette entreprise.

Le 1er. numéro des *Annales de la Religion* est du 2 mai 1795; il paroissoit tous les samedis un cahier de 24 pag. in-8°. On avoit établi pour cela, et pour les autres ouvrages rédigés dans les mêmes vues, une *imprimerie-librairie chrétienne*; car c'étoit le titre qu'on lui donnoit. Desbois, ancien curé de Saint-André des Arts, et depuis évêque constitutionnel de la Somme, s'étoit mis à la tête de cette espèce de maison de commerce, et fournissoit pour la province les livres et objets d'église. Il ne paroît pas qu'il se mêlât beaucoup de la rédaction; un de ses confrères, aujourd'hui vivant, est probablement celui qui y présidoit plus directement, et les rédacteurs habituels furent, dans les deux premières années, MM. Guénin, dit *Saint-Marc*, ancien rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques;* Servois, aujourd'hui grand-vicaire de Cambrai; J. F. Pilat, et E. L. Sauvigny, depuis curé de Jarnac, mort en 1809, tous attachés à l'église constitutionnelle. On y voyoit aussi des articles de MM. Grappin et Moulland, le premier aujourd'hui chanoine de Besançon, et le second curé de Balleroy; de Dufraisse, depuis évêque constitutionnel du Cher, mort en 1802; de Minard, doctrinaire, mort en 1798; de Larrière, etc. Le Coz, évêque d'Ille et Vilaine, y inséroit aussi des morceaux. Pilat a quelquefois des articles plus modérés que ses confrères; *la constitution civile du clergé*, dit-il dans un endroit, *n'existe plus, et plût à Dieu qu'elle n'eût jamais existé!* Ce journal étoit surtout le

moyen dont se servoient les évêques constitutionnels réunis à Paris, pour insérer les écrits qu'ils rédigeoient pour le soutien de leur parti. Ces *réunis*, c'étoit ainsi qu'on les appeloit, étoient, outre les évêques de Loir et Cher et de la Somme, leurs collègues Royer et Sauríne, évêques de l'Ain et des Landes, et quelquefois Primat, évêque du Nord. Ce furent eux qui imaginèrent après la terreur de ressusciter leur église, moins frappée encore par la persécution qu'abattue par ses propres scandales. Ils ranimèrent le courage de leurs partisans, dissimulèrent leurs pertes et leur honte, et cherchèrent surtout à flétrir la partie du clergé qui avoit résisté aux innovations de l'assemblée constituante.

Leur haine contre cette partie du clergé éclate dès leur 1.er numéro; ils ont la charité de dénoncer les prêtres déportés qui rentroient dans leur patrie, insultent aux évêques proscrits, et s'égaient du ton le plus grossier sur les grands-vicaires et les administrateurs légitimes des diocèses; la manière seule dont ils les désignent annonce des gens formés à l'école de la révolution; ainsi ils les appellent tout court *Dampierre*, *Blain* (1), etc. Ils appliquent à des hommes vénérables les termes de *rage*, d'*effronterie*, de *stupidité*, de *fureur*. Ce qui les irrite principalement, ce sont les rétractations qui commencèrent à devenir assez nombreuses en 1795, et qui continuèrent les années suivantes. Piqués de se voir abandonnés, ils taxent de foiblesse et de lâcheté la conduite des prêtres qui renonçoient au schisme. C'est là le sujet le plus ordinaire (2) de leurs plaintes amères, et de leurs reproches les plus vifs. Il y eut, en 1795, à Paris une réunion de plusieurs curés et ecclésiastiques assermentés qui reconnurent l'autorité de M. de Juigné, et abandonnèrent les constitutionnels; cette démarche excita le dépit de ces derniers, et donna lieu, en-

(1) M. de Dampierre, alors grand-vicaire de Paris, est l'évêque actuel de Clermont. M. Blain, alors grand-vicaire d'Orléans, étoit un prêtre recommandable par sa piété et son mérite, et universellement respecté.

(2) Un de leurs souscripteurs, M. de Toustain, reproche aux rédacteurs le ton d'amertume et l'air de dépit avec lequel ils revenoient incessamment sur cet objet. Au concile de 1797, un prêtre se plaignit des *Annales*, et dit que *la vérité et la charité n'en sauroient avouer tout le contenu.* Les *réunis* firent ajourner la délibération à cet égard, et depuis il n'en fut plus question.

tr'autres, à une protestation d'Audrein, conventionnel, qui avoit voté la mort de Louis XVI, et qui s'expliqua à cette occasion contre les insermentés avec un amertume qui choqua les auteurs même des *Annales*.

Un endroit de leur Ier. volume nous a paru montrer d'une manière plus éclatante leur mauvaise foi. Lors de l'expédition de Quibéron, on trouva dans les papiers du pieux évêque de Dol des mandemens, des lettres et autres pièces relatives au ministère que le prélat se proposoit d'exercer en Bretagne. Les rédacteurs des *Annales* veulent voir dans ces papiers ce qui n'y est pas; ils semblent dire que l'évêque venoit pour guider les armées et combattre; ils parlent de l'expédition comme d'*une exécrable croisade*. C'étoit une idée bien horrible en effet de vouloir renverser cette convention si sage et si douce, et de chercher à rappeler l'ordre, la religion et la justice. Au surplus, l'évêque de Dol, ses papiers même le prouvent, ne venoit là que comme évêque, pour se dévouer à son troupeau, pour s'exposer aux traverses et à la persécution. Son zèle et son courage auroient dû toucher des hommes moins épris de la révolution; mais ils ne voient et n'admirent qu'elle, et, au sortir des horreurs d'un régime barbare, ils vantent encore avec un imperturbable sang-froid notre régénération nouvelle. *Nous avons concouru à établir notre sublime révolution*, disoit un évêque de ce parti; *c'est à nous à la consolider; nous le ferons, je m'y engage, moi, jusqu'à ma tête inclusivement. Ce langage est celui des évêques et des prêtres* assermentés. (Extrait d'une lettre de Lefessier, évêque de l'Orne, tome Ier., page 38.)

A travers ces déclamations, les *Annales* renferment quelquefois des détails sur la persécution contre les prêtres, et sur la conduite de différens représentans et administrateurs, qui dépouillèrent les églises, interdirent l'exercice de la religion, et l'insultèrent publiquement par les discours les plus grossiers. Il n'est presque pas un village qui n'ait retenti dans le temps de ces prédications impies; c'étoit parmi les hommes en place à qui prendroit les arrêtés les plus vexatoires. Les *Annales* citent à cet égard des faits arrivés pendant la terreur à Soissons, à Charleville, à Tours, à Nevers, à Toulouse, à Ausch, à Bourg, à Blois, dans les Vosges, et dans beaucoup d'autres cantons. Il leur échappe même quelquefois des aveux sur les scandales de leur parti. A Soissons, disent-

ils, l'évêque Marolles *donna l'exemple de la défection, on peut même dire de l'apostasie*, et sur cent soixante-onze communes dont le district étoit composé, trente-cinq curés seulement *demeurèrent fidèles*, c'est-à-dire, n'abjurèrent pas. A Charleville, Massieu, évêque de l'Oise, et représentant en mission, se joignit aux clubistes pour promener dans les rues un mannequin représentant le Pape, et porté sur un âne; on pilla les églises de la ville, on parodia d'une manière odieuse nos plus saintes cérémonies, on profana nos vases sacrés, et un prêtre, digne membre de cet affreux cortége, vomit en chaire des blasphêmes effroyables. Quant à Pontard, évêque de la Dordogne, voici ce que ses confrères rapportent de ses excès :

« Il fut des premiers à jeter le masque; auteur du *Journal prophétique*, en 1792 et 1793, il se montra aussi furieux que Luther contre le chef de l'Église. Dénaturant les prophéties d'Isaïe, il les interpréta suivant la perversité de ses désirs; il attribua à deux prétendues prophétesses, la Brousse et Broune, la prédiction des sacriléges succès du parti philosophique dont il étoit membre, et ce parti se fortifia encore des blasphêmes de ce lâche et criminel apostat. Servant tour à tour et à la fois l'hérésie et le philosophisme, on le vit combattre l'éternité des peines de l'enfer, établir dans son journal le martinisme, puis devenir l'apologiste du divorce, autoriser le mariage des prêtres, et finir par violer lui-même ce point si vénérable de la discipline universelle de l'Église. Il se vantoit de célébrer les saints mystères, une pique à la main, avec le bonnet rouge sur la tête, faisoit placer sa femme près de l'autel, et annonçoit à la France entière dans son journal cette conduite impie et scandaleuse; il paroît qu'il portoit depuis long-temps l'incrédulité dans son esprit, et la corruption dans son cœur (*Annales*, t. Ier, p. 263) ».

Dans le Gard, l'évêque Dumouchel, ancien recteur de l'Université, *après avoir reçu de son presbytère le mauvais exemple d'une démission volontaire, l'a donné à ses curés, qui n'ont que trop imité sa prévarication.* Dans ce pays, presque tous les curés constitutionnels, à l'exception seulement de cinq ou six qui étoient en prison, livrèrent leurs lettres, abjurèrent leurs fonctions et leur caractère sacerdotal, pour ne plus reconnoître que le culte de la Raison; plusieurs crurent sauver leur foi en ajoutant au mot *culte* celui de *public*; d'autres apostasièrent formellement; deux prêtres, Rovère et Giret, qui avoient figuré parmi les persécuteurs, ont fini misérablement, et se sont eux-mêmes ôté la vie (*Annales*,

tome II, pages 67). Deville, évêque des Pyrénées, abdiqua aussi pendant la terreur, et les constitutionnels avouent qu'il donna des scandales. Ils parlent également des horribles prévarications de Torné; il avoit prononcé à Tarbes, le 28 mars 1794, un discours digne de cet *insolent apostat*. « Oui, disent-ils, ce satyre effronté a versé sur l'épiscopat l'infamie de ses mœurs, et les blasphêmes de son impiété; après avoir répandu secrètement, pas trop secrètement encore, la corruption dans le troupeau, il a, s'étant une fois démasqué, poussé les principes de persécution plus loin que n'ont fait les plus audacieux agens de la tyrannie. C'est une tache sans doute pour le clergé constitutionnel »; je le crois ainsi. Dans le même endroit, tome III, page 463, on dit qu'Heraudin, évêque de l'Indre, a *de grandes fautes à se reprocher*. On cite, tome IX, page 523, une lettre insolente sur la mort de Pie VI, par M. Gayvernon, ancien évêque de la Haute-Vienne, et depuis commissaire central de la Somme; dans cette lettre, le constitutionnel appeloit Pie VI *un impie* et *un monstre*. *Il faut avouer*, dit ici le rédacteur, *qu'un évêque apostat est un vil coquin* (1).

Les *Annales* n'ont pas voulu cependant trop multiplier ces révélations; elles se taisent sur les scandales de Gobel, de Minée, de Savines, de Huguet, de Porion, de Laurent, de Joubert, et des autres évêques mariés ou non mariés, qui firent quelque acte d'apostasie; elles dissimulent les foiblesses de Diot, de Molinier, de Lefessier, de Lalande, dont les trois premiers reprirent sans façon les fonctions épiscopales. Il ne falloit pas se rendre difficile dans un parti qui avoit offert tant de défections. Les réunis étoient les premiers à presser les apostats de reprendre l'exercice du ministère, le tout pour ne pas laisser languir le schisme. Leur plus grand chagrin étoit de voir qu'ils ne pouvoient pénétrer dans un diocèse; et il y avoit en effet un certain nombre de départemens où ils n'avoient point de partisans : ainsi, on se plaint, dans les *Annales*, que les insermentés se fussent emparés de toutes les églises dans le Gard, et que ceux qui avoient fait le ser-

(1) Nous avions dit dans un de nos numéros que M. G. s'étoit marié; on nous fait observer qu'on n'en a aucune connoissance dans le pays où il est né, et où il vit encore. *Voyez* son article dans la *Biographie des Vivans*, chez Michaud, tome III.

ment en 1791 se fussent réunis à l'évêque légitime; on avoue que le parti constitutionnel étoit nul à Langres et dans le département des Landes, et on en fait un reproche aux évêques constitutionnels de ces pays, qui ne résidoient pas, Saurine et Wandelaincourt. Il en étoit de même à Soissons, à Orléans et dans d'autres lieux, où on ne put parvenir à établir un évêque.

Les *Annales* continuèrent sous la même forme pendant deux ans et demi : il paroissoit un numéro tous les samedis, et 26 numéros formoient un volume de 624 pages. L'ouvrage étoit exclusivement consacré aux matières ecclésiastiques; mais il sortoit du même bureau un autre journal pour la politique, qui paroissoit aussi tous les samedis, et qui porta successivement les titres de *Bulletin de la semaine*, du *Télégraphe* et du *Journal du citoyen*; il étoit rédigé par un M. André, puis par un ecclésiastique que l'on n'indique que comme auteur d'une *Histoire de Henri III*. En 1797, le concile tient beaucoup de place dans les *Annales*; on y raconte longuement ses opérations, et on y insère ses actes. Cependant on y trouve, tome VI, numéro 2, une critique de ce concile (1), et, dans le volume suivant, on lui reproche de la foiblesse et de la timidité; on paroît regretter qu'il n'ait pas approuvé le mariage des prêtres, et la célébration des offices en langue vulgaire. Nous aurons occasion de revenir sur ces projets d'innovations. Au commencement du tome VI, les *Annales* changèrent de rédacteur : on en chargea Noël Larrière (2), que l'on avoit ap-

---

(1) *Coup d'Œil sur le Concile national*; on y représentoit cette assemblée comme divisée en deux parties, et on y parloit de ses membres d'une manière fort irrévérentieuse. Il y eut une lettre de M. Grégoire et de Desbois, pour protester contre cet article, qu'ils appellent une *diatribe amère*.

(2) Nous donnons ici une Notice sur cet auteur; elle est plus complète que celle qui a été fournie à la *Biographie universelle* :

Noël Castera-Larrière, né à Aillas près Bazas, en 1733, d'une famille honnête, mais peu riche, fit ses premières études au collége de Condom, sous les Oratoriens. Après qu'il eut fini sa rhétorique, il disparut tout à coup, et ce ne fut que deux ans après que l'on apprit qu'il étoit à Paris, sous la direction de quelques-uns des chefs du parti appelant. Ils l'envoyèrent en Hollande, où il demeura longtemps; et ce fut là qu'il composa la *Vie d'Arnauld*, qui parut à

pelé à Paris pour assister le concile de ses lumières, et on annonça que, *si quelquefois des fautes contre la vérité et la charité avoient déparé les Annales, le nouveau choix est propre à leur rendre la confiance des fidèles et l'estime des ecclésiastiques.*

La bonne foi et l'équité auroient bien demandé quelque réparation plus marquée pour les choses fausses ou outrageantes qu'avoient offertes fréquemment les *Annales*. On n'auroit pas mal fait, par exemple, de rétracter une décision qui se trouve tome V, page 40, et où le rédacteur S. P. (Sauvigny, prêtre) juge qu'un prêtre peut remplir les fonctions de juré dans un tribunal criminel; on n'auroit pas mal fait de désavouer tant d'aigres sorties ou de plaisanteries indécentes contre les évêques proscrits et les prêtres déportés; on n'auroit pas mal fait de démentir des calomnies et des insultes contre le saint Siége : mais, loin de cela, les *Annales*

Lauzanne, in-4°, et qui accompagne l'édition des Œuvres de ce docteur donnée par les soins de l'abbé de Bellegarde. Larrière travailloit sous les yeux de cet abbé, qui lui faisoit, dit-on, une pension. On lui attribue des *Principes sur l'approbation des Confesseurs*, 1785.

Larrière fit un voyage en France, en 1776, et alla même à Rome, probablement avec quelque mission de l'abbé de Bellegarde, qui entretenoit des correspondances dans ce pays. Tous les deux ans il alloit passer un mois ou deux à Aillas, dans sa famille, et à son départ, dit-on, il remettoit toujours à son frère une quittance de son revenu patrimonial. Il y vivoit dans la retraite, vêtu en ecclésiastique, quoiqu'il n'eût reçu aucun ordre, et donnoit l'exemple de la régularité. Son goût pour la métaphysique le lia avec l'abbé de Condillac. Il avoit aussi des rapports intimes avec l'avocat Camus.

La révolution trouva en lui un partisan zélé; et, quoique réservé par caractère, il s'abstint dans les conversations de soutenir cette cause avec éclat, il lui ménagea cependant des partisans par son influence. Ses opinions bien connues, sa réputation d'habileté, et ses écrits en faveur de la constitution civile du clergé, l'avoient fait désigner pour l'assemblée législative; il alloit être élu, quand un de ses voisins, et peut-être de ses rivaux, détourna les suffrages, en le représentant comme un *janséniste pensionné par le Pape*. Cette plaisanterie fit effet, et Larrière, qui eût été élu tout d'une voix le matin, n'en eut pas une le soir.

Il se livra de nouveau à la défense de la constitution civile du clergé, et publia dans ce sens le *Préservatif contre le schisme, ou Questions relatives au décret du 27 novembre 1790*, 1791, in-8°, de

continuèrent, sur ces deux derniers points, à donner libre cours à leur fiel; elles déclament contre la puissance temporelle des papes; et, dans un article de 1797, elles regrettent encore le peu que Buonaparte venoit de laisser à Pie VI; elles insèrent l'écrit d'Eybel : *Qu'est-ce que le Pape?* elles se montrent satisfaites de la disgrâce de Pie VI en 1798; *enfin*, disent-elles, *le gouvernement républicain est établi dans Rome; la cour romaine, qui, depuis tant de siècles, pesoit sur l'univers, n'existe plus.* Tout ce morceau est sur le même ton, et la fin a l'air d'une ironie aussi froide que lâche. *François catholiques*, lit-on ailleurs, *craignez qu'on n'abuse encore de votre attachement filial, de votre sensibilité si connue, pour vous égarer; souvenez-vous que vous êtes citoyens avant d'être chrétiens, et François avant d'être admis dans l'église romaine.* T. IX, p. 146.

Il est assez vraisemblable que le rédacteur, outre son penchant particulier, vouloit, par ces insultes, faire sa cour au directoire; flatter le persécuteur, et insulter à la victime, le

---

254 pages. A la fin se trouve la date du 25 mars 1791. Larrière y citoit, comme des autorités, l'évêque Soanen, le docteur Petitpied, les arrêts des parlemens, etc. Il donna depuis le *Préservatif contre le schisme accusé et non convaincu de graves erreurs*, 1791, en réponse à l'écrit du Père Lambert contre cet ouvrage; la *Suite du Préservatif, ou Nouveau Développement des principes qui y sont établis*, 1792, in-8°, de 354 pages; une *Lettre à l'auteur de l'Autorité de l'Eglise et de ses Ministres défendus* (Maultrot), et trois *Lettres sur la Doctrine des théologiens*, de Vauvilliers. Ces *Lettres*, du 29 mai, 18 juillet et 5 août 1792, sont insérées dans les *Nouvelles ecclésiastiques* de cette année. Larrière travailloit alors à cette feuille; en 1798, il essaya de faire paroitre, sous le titre d'*Annales religieuses*, un journal qui n'eut que huit numéros, et qui fut supprimé par le directoire. Larrière n'avoit pas été inutile au concile des constitutionnels, en 1797; il rédigea quelque temps les *Annales de la Religion* de Desbois; le tome VI, et peut-être le tome VII, sont de lui.

La persécution du directoire l'engagea à retourner à Aillas, où il avoit déjà passé le temps de la terreur. On doit dire que, s'il avoit aimé la révolution, il n'en approuva jamais les crimes. En 1792, il s'étoit occupé de l'éducation de ses neveux, et les emmena lorsqu'il revint à Paris, après la terreur. Il mourut à Aillas, ayant été frappé d'une apoplexie foudroyante, en sortant de table, le 3 janvier 1803. Dans ses dernières années, il a écrit quelques ouvrages de politique, que ses héritiers n'ont point fait imprimer. Le manuscrit intitulé : *Critique du Contrat social*, qu'il avoit, disoit-on, laissé, n'a point été trouvé parmi ses papiers.

procédé étoit généreux et chrétien. Toutefois, cette odieuse complaisance fut mal récompensée : un arrêté du directoire, du 5 juillet 1798, supprima les *Annales*. On mit le scellé sur leurs presses, et on effaça le titre d'*Imprimerie-Librairie chrétienne*, placé sur la porte de la maison. Il fallut user de ruse : on ne datoit plus les articles ; on varioit les titres et la pagination, on ne mettoit plus aucune signature. On annonça des *Mémoires*, qui devoient paroître à des époques éloignées, et fournir douze cahiers par an. Les archives constitutionnelles furent transportées en divers lieux, pour sauver un dépôt si précieux des recherches de la police. La manière dont le journal est rédigé à cette époque annonce assez la contrainte ; mais en même temps il offre des détails sur la persécution du directoire. Cette persécution étoit favorisée par l'impiété des administrateurs locaux. On s'empressoit partout de mettre les églises en vente, et sous la condition de les démolir. C'est alors que la cathédrale de Cambrai, l'église Saint-Nicaise de Reims, celle d'Arras, et tant d'autres, furent *soumissionnées*, et que des édifices, précieux par leur ancienneté, leur beauté ou leurs souvenirs, disparurent sous le marteau révolutionnaire. Les prêtres étoient déportés sur la moindre plainte.

Le 17 novembre 1798, les *réunis* présentèrent une pétition au directoire, pour demander que la loi du 19 fructidor, sur les déportations, ne fût pas applicable aux prêtres assermentés : il n'y est pas dit un mot en faveur des autres. Une des choses sur lesquelles le directoire et ses agens insistoient le plus, c'étoit la translation du dimanche au décadi ; et il faut reconnoître que les chefs du parti constitutionnel se déclarèrent fortement contre cette innovation. Les *réunis* donnèrent sur ce sujet des instructions motivées : Saurine et Le Coz combattirent particulièrement la translation par des articles solides. Cette mesure devint la cause ou le prétexte des vexations les plus absurdes. Quelques pièces insérées dans le recueil que nous parcourons, montrent jusqu'à quel point les administrations locales portoient à cet égard leur inquisition minutieuse : on peut voir, entr'autres, un Mémoire justificatif des administrateurs de l'hospice *Anne* (car il n'étoit pas permis alors de dire Sainte-Anne), à Dijon, que l'on accusoit de favoriser le fanatisme, tome IX, page 87 ; et un extrait de la séance du tribunal de police municipale à Paris, du 9

décembre 1798, même volume, page 448. Rien ne fait mieux connoître l'esprit du temps; on voit dans la séance du tribunal qu'une trentaine de marchands y étoient cités pour n'avoir pas ouvert leurs boutiques le dimanche précédent. Leurs interrogatoires et leurs réponses montrent dans tout son jour le ridicule de la tyrannie directoriale.

(La fin dans un prochain numéro.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Dans le consistoire secret du 19 avril, outre les quatre évêques françois, S. S. en a encore préconisé d'autres, savoir:

En Italie, à l'archevêché de Chieti, Charles-Marie Cernella, de Naples; à celui de Trani, Gaetan Franci, clerc régulier mineur; à l'évêché de Civita-Castellana, Fortuné-Marie Ercolani, de la congrégation des clercs de la Croix et de la Passion, transféré de Nicopolis; à l'évêché de Césène, Antoine-Marie Cadolini, Barnabite; à celui de Reggio (duché de Modène), Ange Ficarelli, chanoine de cette église; à celui d'Alife, Raphael Longobardo, évêque de Telèse, qui sera désormais réuni à Alife; à celui d'Andria, Jean-Baptiste Bolognèse, transféré de Termoli; à celui de Gallipoli, Joseph Botticelli, Minime, transféré de Marsico-Nuovo et Potenza; à celui d'Oppido, François-Marie Coppola; à celui de Trivento, Jean de Simone, de la mission de Saint-Vincent de Paul; à celui de Marsico et Potenza, Ignace Marolda, de la congrégation du Rédempteur; à celui de Carpi, Philippe Catani, chanoine de Modène.

Dans les Etats autrichiens, à l'archevêché de Vienne, Léopold-Maximilien comte de Firmian, transféré de l'évêché de Lavant; à l'archevêché de Colocza, Pierre Klobusiczki, transféré de l'évêché de Szatthmar; à l'évêché de Varadin, Joseph Vurum, transféré d'Albe-Royale; à celui d'Albe-Royale, Joseph Kopatsy; à celui de Szatthmar, Florian Kobach, prévôt de cette église; à celui de Tynice, nouvellement érigé par S. S., Grégoire Ziegler, Bénédictin.

En Espagne, à Palencia, Narcisse Coll Y Prats, transféré de l'archevêché de Benezuela, en Amérique.

Et pour les siéges *in part. inf.*, à l'archevêché de Damas,

Joseph della Porta Rodiani, chanoine du Vatican et vice-gérent de Rome ; à celui de Laodicée, Faustin Zucchini, prélat de la maison de S. S. ; à celui de Petra, Alexandre Guistiniani, nonce désigné pour Naples ; à l'évêché de Dura avec la coadjutorerie de Coïmbre, François de Saint-Louis ; Bénédictin portugais ; à celui d'Agathopolis, Grégoire Muccioli, chanoine à Rome, et à celui de Chrysopolis, Gaëtan Giunta, du diocèse de Nicosie, royaume de Naples.

Paris. On doit jeudi prochain procéder à l'installation de la Faculté de théologie dans les salles de l'ancienne Sorbonne, qui lui ont été affectées. L'église de Sorbonne, où on avoit établi provisoirement des cours de l'Ecole de droit, va aussi être rendue à l'exercice de la religion ; c'est là seule destination qui convienne à ce beau monument, et qui réponde aux vues de son illustre auteur.

— Le 4 mai, M. le préfet de la Seine est allé poser la première pierre d'une église que l'on va construire au Gros-Caillou. L'église de ce quartier a été abattue pendant la révolution ; ce qui est d'autant plus fâcheux, que la population s'est beaucoup augmentée dans ces derniers temps, et qu'elle est fort loin des autres églises. Elle n'a d'autre ressource que d'aller aux Invalides, car l'église de Sainte-Valère n'est pas même assez grande pour recevoir ses propres paroissiens, et ce quartier auroit aussi grand besoin lui-même d'une église plus commode et plus décente. Il paroît que M. le préfet de la Seine a les meilleures vues à cet égard, et on attend de son zèle qu'il fera tout ce qui est en lui pour agrandir et restaurer nos églises, et surtout pour en donner aux quartiers qui n'en ont pas. Il avoit été question de poser, ce printemps, la première pierre d'une nouvelle église, faubourg Montmartre : nous apprenons avec peine que ce projet se trouve ajourné. L'église Saint-Jean n'est qu'une petite chapelle, qui ne sauroit contenir le vingtième de la population de la paroisse.

— M. le duc de Rohan, qui a été ordonné diacre l'année dernière, se dispose à recevoir l'onction sacerdotale aux prochains Quatre-Temps, et doit en conséquence se mettre en retraite au séminaire pour se préparer à l'ordination. Un jeune homme, qui s'étoit déjà fait connoître d'une manière avantageuse, vient aussi d'entrer au séminaire : M. de

Ravignan, substitut du procureur du Roi près le tribunal de Paris, qui avoit montré un talent distingué et comme magistrat et comme orateur, qui, entr'autres, avoit paru avec éclat, l'année dernière, dans une affaire politique, vient de renoncer aux justes espérances d'avancement que ce début avoit pu lui faire concevoir, et a envoyé sa démission, pour se consacrer à l'état ecclésiastique. Cet hiver, un jeune avocat a quitté aussi une carrière où son esprit, son application au travail et la sagesse de ses principes lui promettoient d'heureux succès : c'est M. Jehanet, fils d'un ancien député; il est entré au séminaire, et suit ses études de théologie. On sait que M. Blanquart-Bailleul, fils du député, a pris le même parti il y a quelque temps. *Les dernières* années ont fourni plusieurs exemples d'un pareil dévoûment, et on croit même qu'il y en aura prochainement encore d'autres. Il est fort remarquable que ces jeunes gens avoient presque tous de vingt-cinq à vingt-huit ans, et étoient par conséquent dans l'âge où une pareille démarche ne peut être que l'effet d'une détermination bien réfléchie et d'un *zèle* durable. . . . .

— Parmi quelques conversions de protestans qui ont eu lieu cet hiver, à Paris, les plus remarquables peut-être sont celles d'un ministre protestant et de Mme. de Montalembert. Ils ont fait abjuration, l'un et l'autre, il y a bientôt deux mois. Il doit, dit-on, paroître un écrit sur la conversion du ministre, et nous en parlerons alors avec plus d'étendue. Nous savions qu'il se disposoit depuis long-temps à cette démarche, et nous en avons dit quelque chose dans un de nos numéros, mais avec la réserve qui convenoit à la circonstance. Mme. de Montalembert a fait son abjuration dans la chapelle des Tuileries; sa ferveur, son zèle pour les bonnes œuvres sont des sûrs garans de la pureté des vues qui ont provoqué sa démarche. Le *Journal de Savoie* nous apprend aussi la conversion d'un anglois, G. Biggs, qui résidoit à Thônes depuis près de dix ans, et qui à l'âge de plus de quatre-vingts ans a fait son abjuration à l'Eglise avec une ardeur et une abondance de larmes qui ont offert le spectacle le plus édifiant; ce respectable vieilliard est mort peu après dans les meilleurs sentimens.

—Le 30 avril, M. Canning a fait, dans la chambre des communes d'Angleterre, la motion qu'il avoit annoncée,

pour être autorisé à présenter un bill qui rétablit les pairs catholiques dans leur droit de siéger à la chambre haute. Il a prononcé, en cette occasion, un discours long, éloquent, et plein de réflexions et de faits également remarquables. Il a remarqué que les pairs catholiques avoient siégé à la chambre haute jusqu'en 1678, et qu'ils n'avoient été dépouillés alors qu'en vertu d'une fourberie reconnue, et lors du prétendu complot d'Oatès. Une loi née dans des temps de troubles ne devoit pas y survivre. Au fait, de quoi s'agit-il ? de rendre à six pairs catholiques l'exercice de leurs droits. Qu'y a-t-il là d'alarmant pour l'Etat ? L'orateur a tiré un grand avantage pour sa cause de la conduite du roi régnant, qui a appelé le duc de Norfolk, catholique, à son couronnement, et l'a rétabli dans l'exercice de sa charge, et qui, dans son voyage d'Irlande, a conféré l'ordre de Saint-Patrice à un pair irlandois. Ces faveurs ont fourni à M. Canning un très-beau mouvement, et il a montré, dans toute cette discussion, un talent digne de sa cause. Après qu'il eut parlé pendant trois heures et demie, M. Ellis se leva pour appuyer la motion. M. Peel, secrétaire d'Etat pour l'intérieur, prit la parole pour la combattre. Nous ne donnerons point l'analyse de son discours, qui se réduit, en dernière analyse, à dire que, puisqu'on a commis cette injustice, il faut la maintenir. Lord Francis Gorrer, lord Nugent et M. Warre, se déclarèrent pour la motion. M. Martin de Gallway veut aussi parler dans le même sens ; mais on crie aux voix. M. Plunkett, qui fit, l'année dernière, une motion célèbre en faveur des catholiques, donne toute son adhésion à celle-ci. M. Wetherell prononce un discours contre la proposition ; mais il est entendu avec beaucoup de défaveur. M. Canning répond en peu de mots aux objections de M. Peel, et envisage la mesure qu'il propose comme un acte honorable, conseillé également par la justice et l'humanité. Cette question avoit attiré, dans la chambre des communes, beaucoup plus de membres qu'elle n'en compte d'ordinaire. Il y avoit 493 votans : 249 se sont prononcés pour la motion, et 244 contre. En conséquence, la motion a été adoptée à une majorité de 5 voix. La séance a été levée à une heure et demie du matin. Le jour où se fera la première lecture du bill n'est pas encore fixé.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Une messe solennelle a été célébrée, le 3 mai, à l'église Métropolitaine, pour l'heureux anniversaire du retour du Roi, dans sa capitale. MM. les préfets de police et de la Seine, les maires, des députations des cours judiciaires, le lieutenant général commandant la division, une foule d'officiers supérieurs, ont assisté à cette cérémonie, à laquelle s'étoit porté un concours immense de fidèles. M. Jalabert a célébré l'office divin. Plus de 1200 officiers de la garde nationale ont eu l'honneur de rendre leurs devoirs respectueux au Roi. A trois heures moins un quart, S. M. est sortie en calèche découverte, et a parcouru les faubourgs Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Antoine : partout le Roi a été reçu avec des transports d'allégresse. L'escorte de S. M. n'étoit composée que de la garde nationale à cheval. Le soir tous les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières ont été illuminés.

— S. A. R. MONSIEUR, ayant appris que les habitans de la commune de Laplaine, arrondissement de Saumur, sollicitoient depuis long-temps des secours pour les réparations de leur église, a fait remettre à M. le curé de cette paroisse la somme de 400 fr. pour être employée à ces réparations.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, avoit été quelques jours assez gravement indisposée. Le bulletin du 6 mai est plus rassurant. Il porte que S. A. R. n'a plus de fièvre, ni mal de tête, ni irritation d'entrailles. Le nonce du Pape et M. l'archevêque de Paris sont venus successivement chez MADAME.

— Le 4 mai, Mme. la duchesse de Berri s'est rendue sans escorte au Mont-Valérien, où elle a assisté aux exercices de la neuvaine. La même Princesse a visité, le 30 avril, le parc et le château d'Ecouen, et s'est rendue ensuite à l'église. S. A. R. a daigné s'informer à M. le maire du nombre des pauvres de sa commune, et lui a fait remettre une somme pour subvenir aux besoins des plus indigens.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur vient, d'après les ordres du Roi, de mettre 40,000 fr. à la disposition de M. le préfet du département de l'Oise, pour être distribués aux propriétaires des maisons récemment incendiées.

— Par une ordonnance du Roi, du 30 avril, M. le comte Mollien, pair de France, a été nommé président de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations. M. le baron Delpierre, président d'une des chambres de la cour des comptes, est pareillement nommé membre de la même commission.

— Une ordonnance du Roi, du 5 mai, investit le lieutenant-général comte Rivaud de la Raffinière des pouvoirs nécessaires pour

disposer, selon l'urgence des besoins, de toutes les troupes qui se trouvent dans l'étendue de la 15e. division, y compris la gendarmerie. Les autorités administratives mettront à sa disposition tous les moyens qui sont en leur pouvoir. Il faut espérer que cette mesure mettra fin aux incendies qui désolent les départemens de l'Oise, de la Somme et de l'Eure.

— M. de Villeneuve de Laroche-Barnaud a eu l'honneur de présenter au Roi ses *Mémoires sur l'Expédition de Quibéron*, 2 vol. in-8o. Nous rendrons compte de cet ouvrage, qui paroit se recommander également par l'intérêt du sujet et la variété des détails.

— M. le comte de Potier, colonel des chasseurs de la garde royale, a été nommé gentilhomme ordinaire de la chambre, en remplacement de M. le comte Curial, nommé premier chambellan de la garde-robe du Roi.

— M. Couture, avocat à la cour royale, vient d'être nommé président du premier collège électoral d'arrondissement de Paris, en remplacement de M. Lebrun, démissionnaire. MM. Chapu et Jauge sont aussi nommés vice-présidens à Paris, en remplacement de MM. Thomassin et Outrequin.

— M. de Champcenetz, gouverneur du château des Tuileries, est mort le 4 mai. M. le comte de Damas est nommé à sa place.

— On a saisi le 4, chez les libraires Corréard et Delaunay, une petite brochure intitulée : *le Parapluie Patrimonial*, par M. Gallois. En même temps des agens de police se sont emparés, chez le libraire Ponthieu, d'une vingtaine d'exemplaires d'une autre brochure du même auteur, ayant pour titre : *Qu'en dis-tu, citoyen ?*

— Les incendies continuent à désoler le département de la Somme. Le 26 avril, le feu a éclaté dans la commune de Thois, et a consumé neuf maisons; le lendemain 27, dix-sept maisons ont été brûlées dans la commune de Daours. Le 5, le feu a été mis dans un village sur la route de Senlis à Paris; 25 maisons ont été la proie des flammes. Le 2 mai, le feu a été mis dans une maison de campagne située à Andilly, près Montmorency; trois personnes ont été arrêtées. Le 1er. mai, deux fermes, à quatre lieues de Mantes, ont été incendiées. Les brigands, au nombre de sept ou huit, ont été attaqués par les habitans. Deux sont restés sur la place, l'un tué roide, l'autre n'ayant que la cuisse cassée; mais, pendant que les villageois étoient allés appeler du secours, il paroit que ces scélérats ont achevé celui de leurs camarades qui n'étoit que blessé, et leur ont taillé la figure à tous deux, afin qu'on ne pût pas les reconnoître.

— Il y a eu, dans le département de la Somme, quatorze incendies dans le courant du mois de janvier, dix dans le courant de celui de février, dix-huit dans le mois de mars. Ceux de ce dernier mois ont causé des pertes considérables. L'estimation des dommages de celui de Bray est de plus de 300,000 fr. On parle de quatorze à quinze incendies, depuis le commencement d'avril. Il y a eu en outre plusieurs tentatives qui ont échoué, des lettres contenant des avis, des menaces, etc.

— Le maréchal des logis Sirejean a subi son jugement le 2 mai à cinq heures du matin. Ce jeune sous-officier est mort avec beaucoup de courage, et a lui-même commandé le feu d'une voix forte, en regardant avec fermeté le peloton qui devoit tirer sur lui; il étoit accompagné de M. l'abbé Rocher, dont il a reçu les plus touchantes consolations. Toute la garnison a assisté à l'exécution de ce jugement.

— Au commencement de cette année, le nommé Vallé, capitaine dans l'ex-garde, forma à Marseille un complot dont le but étoit de détruire ou de changer le gouvernement du Roi. Il associa plusieurs personnes à son projet, entr'autres un chef de bataillon nommé Caron, dont le régiment étoit en garnison à Marseille. Ils ne purent exécuter le dessein qu'ils avoient formé de s'emparer de cette ville après s'être défaits du préfet et du commandant du département. Alors Vallé se rendit à Toulon pour entraîner cette ville dans son complot. Il découvrit ses projets à de vieux militaires qui le prirent pour un agent provocateur, et l'arrêtèrent. On saisit des papiers qui forment de fortes preuves contre Vallé : tel est du moins le précis de l'acte d'accusation. Cette affaire a été portée, le 25 avril, devant la cour d'assises de Toulon. Vallé et six autres accusés sont présens. Le chef de bataillon Caron et un capitaine nommé Spinosa sont contumaces. Les séances des 25, 26, 27 et 28 avril ont été consacrées à la lecture de l'acte d'accusation, à l'interrogatoire des accusés, et à l'audition des témoins. La cour d'assises a rendu son jugement, le 3 mai. Vallé a été condamné à la peine de mort, et dégradé de l'ordre de la légion d'honneur. Salomon a été condamné à dix ans de bannissement.

— Le 29 avril, les scellés ont été apposés à Libourne sur quarante-sept caisses contenant des armes. Cette saisie, et celle dont nous avons parlé dans notre dernier n°., sont dues principalement au zèle et à l'activité de la gendarmerie.

— M. le marquis de Prié et M. de Saint-Michel, réfugiés Piémontais, ont été arrêtés, le 30 avril, au spectacle de Lille, par la gendarmerie, et ont reçu l'injonction de partir pour Bourges, le lendemain, à quatre heures du matin. On croit que cette mesure a été prise par suite de l'évasion de M. de Saint-Marsan, autre réfugié, qui a disparu de Lille le 27 avril.

— Un jardinier de Caen étoit entré ivre dans une église de cette ville où il occasionnoit des troubles; on le força de sortir. Quand il fut sous le portail, il se mit à crier : *A bas les prêtres, à bas la calotte! à bas l'inquisition!* D'après ces faits, l'accusé étoit prévenu d'avoir, par des cris et des discours publiquement proférés, cherché à troubler la paix publique, en excitant le mépris et la haine des citoyens *contre une classe de personnes, les ministres de la religion de l'Etat,* délit prévu par l'art. 10 de la loi du 25 mars dernier. Le tribunal de police correctionnelle de Caen, dans son audience du 27 avril dernier, a condamné l'accusé à quinze jours d'emprisonnement, à 100 fr. d'amende et aux dépens.

Lettres de M. de Saint-Martin, évêque de Caradre, vicaire apostolique du Su-tchuen (en Chine); *avec une Notice et des notes par M. l'abbé Labouderie* (1).

Jean-Didier de Saint-Martin, né à Paris, le 18 janvier 1743, fut élevé par les soins d'un frère beaucoup plus âgé que lui, et qui étoit Bénédictin. Il fit ses études de philosophie et de théologie dans le séminaire Saint-Louis, et devint ensuite directeur dans la même maison. Il y professa la théologie et l'Ecriture sainte, et prit le bonnet de docteur en théologie, le 27 mars 1772. Une vocation secrète le portoit à se consacrer aux missions étrangères; il partit de Paris pour cette destination à la fin de cette même année, sans avoir prévenu ses parens, dont il redoutoit l'opposition. Il leur écrivit de Lorient, le 4 janvier 1773, pour leur annoncer son départ, arriva à Macao le 12 septembre suivant, et entra en Chine l'année suivante. On trouve dans les *Nouvelles Lettres édifiantes* (2) le récit de ses travaux. En 1784, le Pape le nomma coadjuteur de M. Pothier, évêque d'Agathopolis, et vicaire apostolique du Su-tchuen; M. de Saint-Martin fut sacré, le 13 juin de cette année, sous le titre d'évêque de Caradre. L'année suivante éclata une violente persécution; l'évêque fut arrêté le 8 février, et resta en prison jusqu'au 10 novembre. Un édit de l'empereur lui donnoit le choix de demeurer à Péking, ou d'être transporté à Macao, le prince ne voulant pas qu'il retournât dans les provinces prêcher la religion catholique. M. de

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Th. Le Clerc.

(2) 6 vol. in-12; prix, brochés, 18 fr. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Saint-Martin préféra de retourner à Macao, dans l'espérance de trouver dans la suite le moyen de rentrer en Chine. Il passa en effet quelque temps à Manille, et rentra en Chine en 1788. Il reprit ses fonctions avec le même zèle, devint, en 1792, vicaire apostolique du Su-tchuen, par la mort de M. Pothier, et mourut lui-même, exténué de travaux, le 15 novembre 1801.

Nous n'avons fait qu'extraire ici la Notice biographique que M. Labouderie a donnée sur le prélat au commencement de ce volume. Cette Notice, qui a 100 pages, offre de l'intérêt, surtout par les détails qu'elle offre sur la persécution de 1785; détails au surplus qui avoient été déjà imprimés dans le tome II des *Nouvelles Lettres édifiantes*. Après cette Notice viennent les *Lettres* de l'évêque, qui sont au nombre de vingt-trois, depuis 1773 jusqu'en 1781, et qui sont adressées à ses parens, et surtout à son frère, dom de Saint-Martin. Ces *Lettres* ne forment que 177 pages, c'est-à-dire, environ le tiers du volume. Il ne paroît pas qu'il y en ait qui fassent partie de la collection publiée récemment par MM. du séminaire des Missions-Etrangères; mais on ne voit pas non plus qu'elles apprennent beaucoup de choses nouvelles et d'un grand intérêt. Toutefois je suis loin de blâmer l'éditeur de la publication de ces *Lettres*, qui lui ont été laissées par le frère de l'évêque; elles montrent le prélat dans ses rapports familiers avec ses parens; elles attestent la persévérance de sa vocation, malgré les sollicitations réitérées de son frère lui-même pour le rappeler en Europe, la vivacité de sa foi, son zèle pour ses fonctions; on y trouve rapportés quelques-uns des résultats de son ministère, et des notions même sur des objets étrangers à la religion, par exemple sur la population, les mœurs et les arts des Chinois. Toutes ces *Lettres* indiquent donc dans M. de Saint-Martin un excellent esprit, et des connoissances même étrangères à son

état. On y a joint un *fac simile* de son écriture, une liste de ses ouvrages, et la gravure de quelques caractères chinois.

Mais ce qui tient beaucoup de place dans ce volume, ce sont les notes; elles font plus de 170 pages, et, s'il y en a de convenables et d'instructives, comme je le crois, si l'éditeur a compulsé avec soin tout ce qui est relatif à la Chine, s'il donne beaucoup de notions sur les usages et les mœurs de ce pays, on pourroit trouver aussi qu'il porte un peu loin le talent du commentateur, et qu'il explique ce qui n'avoit nul besoin d'explication. On ne peut se dissimuler qu'il y a des notes assez inutiles, qu'il y en a de singulières, et même d'un peu déplacées. Qui se seroit attendu à trouver à propos de la Chine des passages de Tertullien, de Lactance, de saint Vincent de Paul, de Bossuet, de Fénélon, de Nicole, de Montagne, de M. de Noé, etc.? M. de Saint-Martin prononce en passant le nom de saint Denis; voilà tout de suite une note sur saint Denis et sur sa prédication en France. Il parle de la mort de Clément XIV, de celle de Louis XV; l'éditeur a eu peur que nous ne connussions pas bien ces personnages, et il nous donne en note les principales circonstances de leur vie, en ayant soin de marquer que Louis XV étoit *roi de France et de Navarre;* de sorte qu'on ne sera plus excusable d'ignorer ce fait. La note 116, fort singulière en elle-même, n'a aucun trait avec le passage auquel elle se rapporte. M. de Saint-Martin écrivoit à ses parens : *On ne fait plus mourir personne en France pour cause de religion; mais on y voit une foule d'impies qui s'en moquent.* Là-dessus l'éditeur dit qu'il lui est souvent venu dans la pensée de recueillir toutes les invectives que les saints et les docteurs depuis les apôtres ont débitées contre les mœurs corrompues de leurs contemporains. Il cite la strophe d'Horace : *Damnosa quid non imminuit dies;* pensée qu'on

a, selon lui, *éternellement répétée de siècle en siècle, par une espèce d'habitude*. M. l'abbé Labouderie s'en moque un peu; *il est convenu généralement*, dit-il, *que notre siècle est le siècle de fer, la lie des siècles, le siècle le plus détestable, le règne de l'enfer*, etc. Il donne la liste des saints, des prédicateurs et des moralistes qui ont décrié leurs siècles; et il en conclut qu'*il y a toujours dans ce bas monde la même somme de bien et de mal*, et que par conséquent nous valons à peu près autant que les premiers chrétiens. Notre siècle devra des remercîmens à l'auteur, qui, bien que prédicateur lui-même, a la bonté de prendre la défense de ses contemporains contre les prédicateurs, et a l'air d'accuser ceux-ci de déclamer, par exagération et par routine, contre les mœurs de leur temps.

M. de Saint-Martin termine une de ses *Lettres* par cette phrase si simple : *Je vous recommande à Dieu et à tous les saints*; phrase souvent usitée, et par laquelle on ne prétend pas, sans doute, mettre Dieu et les saints sur le même pied. Mais M. Labouderie y voit de l'inconvénient, et fait une longue note pour prouver qu'il faut bien distinguer entre l'invocation des saints et celle qu'on adresse à Dieu. Il reproche à l'évêque de Caradre de parler trop souvent de miracles, de sorciers, etc.; de s'être *rapetissé et abatardi par l'accointance des ignorans et des superstitieux*; c'est un point sur lequel l'auteur revient plusieurs fois dans ses notes, et toujours pour donner une leçon au bon évêque, pour se plaindre que l'on ne nous entretient que de miracles. *En voyant l'Europe, et surtout l'Allemagne, inondée de miracles, on ne peut se défendre d'une idée bien triste, c'est que le progrès de nos lumières ne nous a point élevés au-dessus des misérables préjugés qui asservissent les peuples ensevelis dans les ténèbres de l'ignorance*. Cependant l'auteur veut bien dans un endroit excuser M. de Saint-Martin, et il pré-

tend que cet évêque ne donne pas les prodiges qu'il rapporte comme de véritables miracles, mais *comme des grâces spéciales qui tiennent du miracle*. M. Labouderie se trompe en cela ; M. de Saint-Martin ne fait point du tout cette distinction. L'éditeur paroît avoir tort aussi de supposer que les Chinois convertis conservent du goût pour les superstitions de leur pays ; un missionnaire qui a passé plusieurs années dans ces missions lointaines assure que les chrétiens y sont beaucoup moins superstitieux que la plupart des gens du peuple parmi nous.

Dans les notes 6 et 106, l'éditeur nous paroît aussi chercher chicane à M. de Saint-Martin. Dans la note 40, il déclare qu'il *se défie du zèle d'un nouveau converti;* remarquez qu'il étoit question en cet endroit des conversions de païens à la foi catholique. Dans la note 86, il croit qu'*il seroit peut-être convenable que le précepte de l'abstinence fût entièrement abrogé par l'Église*, et il cite à ce sujet comme une autorité *le savant canoniste don Llorente, qui paroît avoir saisi le vrai point de la question;* nous avons déjà fait connoître ce docteur espagnol, qui s'est encore mieux démasqué depuis peu par des écrits d'une témérité extrême. Dans la note 36, l'éditeur détaille toutes les raisons qu'a eues Clément XIV pour supprimer les Jésuites ; mais il n'a pas cru devoir dire un mot des motifs de Pie VII pour rétablir ce corps. Enfin, dans la note 61, à propos de ce passage d'une lettre de M. de Saint-Martin : *Les livres contre la religion fourmillent*, M. Labouderie blâme nettement les instructions pastorales des évêques contre les mauvais livres ; il trouve que cela n'est pas *expédient ;* qu'*il ne suffit pas de vouloir le bien ;* qu'*il faut le faire convenablement, et dans le temps opportun ;* que *mieux vaut un sage ennemi qu'un ami imprudent;* que *d'ailleurs les livres philosophiques ne sont pas les seuls qui nuisent à la religion ;* que

les trois quarts des livres de piété fourmillent d'erreurs en matière de foi; que l'*on recommande des exercices si absurdes qu'ils ne choquent pas moins le bon sens que la religion*, etc. On trouve tout cela à la page 254 de ce volume. M. de Saint-Martin seroit sans doute un peu étonné qu'on eût dit tant de choses à l'occasion d'un passage fort court et très-vrai d'une de ses *Lettres: Mieux vaut un sage ennemi qu'un ami imprudent*; cela voudroit-il dire par hasard que des incrédules modérés, tels qu'Helvétius et Volney, si tant est qu'ils fussent modérés, valent mieux que M. de Boulogne et M. Frayssinous, qui font des instructions ou des discours contre les mauvais livres? Ce n'est pas sans doute là ce qu'a voulu dire M. L.; cependant n'est-ce pas là au fond ce qui résulte de ses remarques? Il est permis, il est charitable de croire que toute cette page a été insérée dans le livre par quelque ennemi de l'auteur, et qu'il s'empressera de la désavouer.

A la fin du volume est un *Essai sur la Législation chinoise*, par M. Dellac, avocat. M. Labouderie annonce que cet *Essai* est *excellent*. Nous ne contesterons point cet éloge; il faut passer quelque chose à l'amitié. Seulement nous aurions voulu pouvoir retrancher une note très-courte de la page 392, où, sur la foi de M. Dulaure, on attribue à un évêque de Verdun l'invention d'un supplice barbare. Si M. Dellac s'en rapportoit à M. Dulaure pour ce qui concerne les rois et les prêtres, il donneroit, ce semble, une idée peu avantageuse de sa sagacité ou de son impartialité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le pèlerinage du Mont-Valérien a été constamment fréquenté pendant l'octave, et le temps a presque toujours favorisé la dévotion des fidèles. Le dimanche surtout, où M. l'ar-

chevêque de Paris officioit, il y a eu un plus grand concours, et de nombreuses communions. L'empressement à écouter les instructions des missionnaires et à suivre les stations a été général; les militaires même se sont rendus en grand nombre au Calvaire, et on dit qu'il doit y avoir pour eux, dimanche prochain, jour de la clôture, des exercices particuliers, auxquels présidera M. l'abbé de Janson. Mgr. le nonce doit officier.

— La nouvelle église du Gros-Caillou sera sur le même emplacement que l'ancienne, et sera aussi sous l'invocation de saint Pierre. Elle aura cent quarante pieds de long sur soixante de large, et sera isolée des bâtimens voisins. Une petite place précédera la façade, et le presbytère sera construit auprès. M. l'archevêque a béni le terrain samedi dernier, ainsi que la première pierre. Ce prélat s'étoit rendu sur les lieux avec M. Borderies, vicaire-général, et M. le curé de Sainte-Valère. M. le préfet de la Seine y étoit également avec le maire de l'arrondissement; un membre du conseil-général, M. Bellart; M. Hely d'Oyssel, directeur des travaux publics, et l'architecte des églises de la capitale. Le maire, M. Piault, et M. Bellart, ont prononcé des discours remplis de sentimens religieux. M. l'archevêque de Paris leur a répondu aussi par un discours, où il a exprimé sa satisfaction de voir s'élever enfin une église dans un quartier privé trop long-temps de cet avantage.

— On a découvert récemment la nouvelle chapelle de Saint-Roch, dans l'église Saint-Sulpice, où M. Abel de Pujol a exécuté des peintures à fresque relatives à l'histoire du saint. Ce travail lui a été commandé par le gouvernement, qui se propose, dit-on, d'encourager un genre de peinture négligé depuis long-temps parmi nous. On a choisi l'église Saint-Sulpice pour ces premiers essais, et M. Abel de Pujol a été chargé de la décoration de la chapelle de Saint-Roch. Il y a peint trois tableaux, dont le premier représente saint Roch au milieu des pestiférés à Rome. Le saint, en habit de pélerin, prie pour eux; un cardinal est à ses côtés, et bénit les malades; sur le devant du tableau sont des mourans, dont quelques-uns paroissent se ranimer à la vue du saint. Le tableau vis-à-vis représente l'intérieur de la prison où saint Roch vient d'expirer; un rayons lumineux l'entoure, et les assistans sont frappés de ce prodige. L'aïeule du saint le re-

connoît à une croix empreinte sur sa poitrine. La voûte de la chapelle représente le saint enlevé au ciel par les vertus théologales; aux quatre angles sont les statues des villes où il exerça sa charité. Un bas-relief au-dessus de l'autel représente ses funérailles. Les deux premiers tableaux occupent chacun un des côtés de la chapelle, et l'autre toute la voûte; les figures sont en proportion. Il ne nous appartiendroit pas de juger ces tableaux sous le rapport de l'art; il y a peut-être encore quelque chose de dur et de heurté dans les couleurs, mais on dit que les teintes s'adouciront insensiblement. Quant aux sujets des tableaux, il se trouveroit peut-être des gens qui chicaneroient l'artiste; nous n'avons point de renseignemens bien authentiques sur la vie de saint Roch. On sait en général qu'il naquit à Montpellier, qu'il voyagea en Italie, qu'il y secourut les pestiférés, et qu'il revint en France; on croit qu'il mourut à Montpellier; mais la date de sa mort n'est pas certaine, et les circonstances qu'on en rapporte ne paroissent pas bien constatées. Toutefois les deux tableaux de M. de Pujol n'ont rien d'invraisemblable. Celui qui représente saint Roch priant pour les pestiférés se concilie très-bien avec la tradition, et celui qui le montre sur son lit de mort peut encore être exact; il l'est du moins dans la circonstance principale, qui est que la mort de saint Roch fut édifiante. Quant à la peinture de la coupole de la chapelle, qui représente le saint porté au ciel par les Vertus, c'est une allégorie très-légitime. On a, dit-on, le projet d'orner de même quelques autres chapelles de l'église Saint-Sulpice; et on travaille en ce moment à restaurer le monument de M. Languet, dans la chapelle de Saint-Jean.

— L'ouverture des cours de la Faculté de théologie s'est faite, jeudi, en Sorbonne, comme nous l'avions annoncé. M. l'abbé Burnier-Fontanel a prononcé, dans une des salles de la maison, le discours d'ouverture en latin. Il a vu, dans la restitution de ce bâtiment à une partie de son ancienne destination, un hommage rendu à des noms illustres et à une école si célèbre, et un retour à des institutions utiles et respectables. Son discours a été plus d'une fois vivement applaudi. Des ecclésiastiques, des professeurs, et particulièrement les élèves du séminaire, remplissoient la salle. M. l'archevêque de Paris étoit venu, quelques jours auparavant, visiter la maison, et M. Burnier-Fontanel, dans son discours,

a parlé de l'intérêt que le prélat porte aux travaux de la Faculté. Les cours qui se faisoient dans l'église de la Sorbonne sont suspendus, et l'on travaille, en ce moment, à dégager cette église de l'amphythéâtre qu'on y avoit établi pour ces cours, et à la mettre en état de servir à son ancienne destination.

— M. l'abbé Desmazures, missionnaire apostolique, a fait imprimer une *Notice historique sur la situation actuelle des Pères gardiens du saint Sépulcre*. Cette Notice est suivie d'un plan de souscription pour venir au secours des établissemens religieux de la terre sainte. L'auteur déplore les vexations exercées par les Turcs, et se plaint surtout des Grecs schismatiques, qu'il regarde comme les plus constans et les plus perfides ennemis des catholiques. Il rappelle, entr'autres, ce dont il a été témoin en 1818, et espère que les fidèles voudront bien contribuer à radoucir la position des religieux latins, et à empêcher la ruine d'établissemens qui doivent intéresser toute la chrétienté. M. Desmazures a déjà recueilli, pour cet objet, des fonds qui sont déposés entre les mains de M. de Varicourt, évêque d'Orléans. Ce prélat veut bien être dépositaire des aumônes pour la terre sainte, et c'est à lui que les pasteurs et les fidèles peuvent transmettre leurs dons. Le gouvernement a autorisé cette souscription, et M. le comte Siméon, ministre de l'intérieur, écrivit, le 9 mai 1820, à tous les évêques, pour leur recommander M. Desmazures. Le ministre marquoit en même temps que c'étoit aux évêques à juger s'il étoit convenable qu'il fût fait pour cela des quêtes dans les églises. Récemment, S. M. a accordé une pension de 4000 fr. à M. Desmazures, et l'a reconnu comme chargé de recueillir les aumônes pour la terre sainte. Celui-ci propose donc l'établissement d'une confrérie de charité, composée d'associés qui s'engageroient à donner annuellement une somme quelconque, avec la faculté néanmoins de cesser cette offrande suivant les circonstances. La *Notice* est terminée par une invitation à toutes les classes de contribuer à cette bonne œuvre. A Paris, Mme. la baronne de Montboissier sera dépositaire des dons, et d'autres dames pieuses favorisent la souscription de tout leur pouvoir. Les fidèles liront avec intérêt cette *Notice*, et applaudiront au zèle de l'auteur pour les établissemens de la terre sainte, dont il a vu de près les besoins.

— Le diocèse de Meaux continue à être visité par des mis-

sionnaires qui, depuis plusieurs années, y rendent d'inappréciables services. La dernière mission qu'ils ont donnée a été à la Ferté-sous-Jouarre; la plantation de la croix s'est faite le 21 avril. Les rues étoient tendues, et les maisons ornées de drapeaux blancs. M. l'évêque de Meaux étoit venu présider à la cérémonie, à laquelle les autorités et la garde nationale ont pris part. Les habitans de la Ferté se sont montrés fort reconnoissans du zèle et de la charité des missionnaires, qui, là comme ailleurs, ont donné l'exemple des vertus qu'ils prêchent, et ont fait aimer la religion qu'ils prouvoient. M. l'évêque, qui voit avec douleur tant de paroisses vacantes, et qui cherche tous les moyens de remédier à ce mal, se félicite d'avoir trouvé dans les missionnaires des coopérateurs aussi empressés et aussi constamment appliqués au salut des ames.

— Les missionnaires du diocèse de Lyon ont évangélisé dernièrement le village de Tarentaise, situé, dans les montagnes, à deux lieues de Saint-Etienne-en-Forez. Trois d'entr'eux y étoient allés au commencement de janvier; mais à cette époque la chute des neiges, les brouillards et le froid, exposant les fidèles à de grands dangers en se rendant à la mission, on fut forcé d'interrompre les exercices. La saison étant devenue plus favorable, les missionnaires sont retournés dans ce lieu, et ont vu ces bons montagnards s'empresser de venir les entendre. Il y a eu une première communion d'enfans, et une communion générale de grandes personnes. Ainsi le zèle des missionnaires pénètre jusque dans les campagnes les plus reculées, et brave les dangers comme les incommodités pour ramener les ames dans les voies du salut.

— M. de Lostanges, évêque de Périgueux, a commencé, le 16 avril, la visite générale de son diocèse, et est allé d'abord dans les villes de Brantôme, Nontron, Mareuil, etc. Partout il a été accueilli avec des marques non équivoques de joie et de respect, et des traits édifians ont signalé le passage du prélat. M. Chevrier, curé de Gouts, avoit fait le serment de la constitution civile du clergé, avoit accepté une cure dont le titulaire étoit vivant, et s'étoit prêté à quelques autres actes contraires aux règles de l'Eglise; des circonstances assez connues faisoient craindre qu'il ne se fût pas rétracté. M. l'évêque lui a parlé avec bonté; et, docile à la voix du premier pasteur, cet ecclésiastique, estimé d'ailleurs pour sa ré-

gularité, s'est soumis tout de suite. Dès le lendemain, étant monté en chaire dans son église, il a fait la rétractation la plus authentique devant ses paroissiens, a demandé pardon à Dieu et aux fidèles, et a annoncé qu'à raison des censures qu'il avoit encourues, il ne pourroit célébrer la messe ce jour-là. Un prêtre, envoyé par M. l'évêque, a officié à sa place. M. Chevrier est retourné ensuite à la Tour-Blanche, où se trouvoit le prélat, et a été reçu par S. G., ainsi que par les ecclésiastiques qui y étoient réunis, avec tous les signes d'une véritable charité. Mgr. l'a serré dans ses bras, et ses confrères, émus, l'ont félicité unanimement de la promptitude de sa démarche. La mission du prélat n'a pas été moins heureuse dans d'autres lieux : là, c'est une protestante touchée à la vue d'un assez grand nombre de jeunes filles de la congrégation de la Sainte-Vierge, qui s'empressoient pour recevoir la bénédiction du prélat; ici, c'est un maire, homme franc et loyal, qui sollicite l'amitié de son curé, et l'invite à oublier de malheureux sujets de brouilleries; ailleurs, ce sont des enfans qui se réconcilient avec leur père. La visite du prélat, on peut l'espérer, aura des résultats durables; elle réveillera, dans plusieurs, l'attachement à la religion; elle sera peut-être même utile sous d'autres rapports. Ceux qu'avoient séparés de tristes dissentimens se rapprocheront sous la houlette d'un même pasteur, et la voix d'un père plein de douceur et de tendresse calmera les esprits les plus aigris par les artifices de l'homme ennemi. Nous nourrissons cet espoir, nous marque un estimable ecclésiastique du diocèse, et la grâce que Dieu nous a faite de nous accorder un évêque nous fait espérer de sa miséricorde d'autres faveurs qui seront la suite de la première.

— Une dame justement estimée pour son active charité, Mme. de Saint-Arcons, est morte, il y a peu de temps, dans la ville du Puy. Toute sa vie avoit été consacrée à secourir les malheureux; mais son zèle parut prendre un nouvel accroissement à l'époque où une persécution cruelle s'attachoit aux prêtres et aux royalistes, et remplissoit les prisons de ses victimes. Mme. de Saint-Arcons s'employa puissamment pour adoucir leur sort, et la reconnoissance des malheureux qu'elle avoit consolés et soulagés éclata dans des pièces de vers qui furent imprimés après la terreur. A une époque plus rapprochée, des prisonniers autrichiens, renfermés dans les

mêmes sachots, étoient en proie à une affreuse épidémie; Mme. de Saint-Arçons leur prodigua des soins qui compromirent même ses jours. Aussi, en 1815, l'empereur d'Autriche lui adressa une lettre pleine de bienveillance, et que nous fîmes connoître. La mort de cette pieuse et charitable dame a été pour les pauvres un sujet de deuil, et tous les habitans lui ont donné des prières et des regrets.

— L'archiduc d'Autriche, duc de Modène, avoit appelé les Jésuites à Reggio, en 1815, et leur avoit confié les écoles publiques de cette ville. L'année dernière il les a rappelés dans sa capitale, et leur a rendu leur ancien collége, dont l'ouverture a eu lieu le 23 décembre dernier. Le prince s'y trouvoit avec l'archiduc Maximilien, son frère, et l'évêque de Modène. Le Père Jacques Gianotti prononça un discours où il félicita le souverain de ses soins pour le bien de la religion et de ses sujets, et parla du désir de la société de répondre à d'aussi louables vues. Ce nouvel établissement est le dix-huitième que les Jésuites ont formé en Italie. Ils ont à Rome une maison professe et un noviciat, une résidence à Galloro dans le diocèse d'Albano, et des colléges à Tivoli, Ferentino, Terni, Orviète, Viterbe, Urbin, Fano, Ferrare, Forli, Reggio, Gênes, Novarre, Turin, Nice et Naples. Ils ont de plus des communautés à Viterbe, à Urbin, à Reggio, à Novarre et à Nice; Reggio a un noviciat. A la fin de 1818, il y avoit en Sicile les établissemens suivans: à Palerme une maison professe et un collége, un séminaire à Andri, une résidence à Monte-Albano, et des colléges à Salermi, à Modica, à Alcamo et à Calatanisente. Cette liste d'établissemens a été publiée par les *Mémoires sur la Religion*, qui s'impriment à Modène, et qui félicitent l'Italie de ces secours si importans, surtout pour l'éducation. On peut y joindre Cagliari, où le roi de Sardaigne a permis tout récemment aux Jésuites de former une maison, et on croit qu'ils auront bientôt de nouveaux colléges dans le Piémont.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. C'est une singulière chose que cette prétention d'un certain parti à se qualifier exclusivement de constitutionnel, tandis que nous avons tant de preuves qui peuvent nous faire juger du degré d'attachement de ce parti à l'ordre établi. C'est en effet de ce parti que

sont sortis constamment, depuis quelques années, et récemment encore, tous ces conspirateurs plus ou moins adroits, qui ont paru sur tant de points différens. Berton, Sirejean, leurs amis, leurs complices, se disoient aussi constitutionnels au besoin, et Louvel, la veille de son crime, étoit probablement un constitutionnel. Sont-ils des constitutionnels ceux qui se sont plaints si souvent de la Charte comme *octroyée*, et qui déclament avec un acharnement si passionné contre tout ce qui est favorable aux intérêts de la monarchie? ont-ils beaucoup d'affection pour la Charte ceux qui ont fait réimprimer la constitution de 1791, et qui vantent à tout propos celle des cortès? Ces gens là parlent sans cesse de liberté et d'indépendance, sans cesse ils font l'apologie des révolutionnaires et des révolutions. Il faut être bien bon pour ne pas voir où ils tendent, et on ne sauroit trop s'étonner de la facilité confiante de ces électeurs qui croient travailler pour le maintien de la constitution en suivant docilement les avis de ces étranges constitutionnels. S'imagineroient-ils par hasard être plus indépendans en nommant les candidats que tel journal libéral leur avoit imposés le matin, qu'en acceptant ceux que le gouvernement leur avoit proposés? Trouvent-ils plus de garanties dans des gens qui ont été des instrumens dociles de l'ambition d'un despote, que dans des hommes connus pour leurs principes et leur loyauté? Une telle crédulité ou plutôt un tel aveuglement sont, en vérité inexplicables.

— Le bulletin de la santé de MADAME, du 9 mai, porte que S. A. R. a peu dormi, le sommeil étant souvent interrompu par la toux. Il n'y a pas eu de fièvre.

— Par une ordonnance du 6 mai, M. Joseph Leroy, agent de change honoraire, et membre du conseil général du département, a été nommé président du collége électoral du huitième arrondissement de la Seine, en remplacement de M. de Châteaugiron.

— Une ordonnance du Roi, en date du 6 mai, indique les formalités à remplir avant la publication ou mise en vente des dessins gravés ou lithographiés.

— L. A. S. Mme. la duchesse d'Orléans, Mgr. et Mlle. d'Orléans, viennent de donner un secours de 1,000 fr. aux incendiés de Rumigny, arrondissement d'Amiens.

— Les colléges électoraux d'arrondissement ont procédé, le 9, à la nomination des bureaux définitifs. Le 6e. et le 8e. colléges ont confirmé les bureaux provisoires nommés par les présidens. Sur les dix-huit sections, composant les autres colléges, quatre ont maintenu les bureaux provisoires. Les autres, à quelques exceptions près, ont nommé les électeurs indiqués par le *Constitutionnel*.

— *Elections du département de la Seine.* — 1er. collége : M. le général Gérard, député sortant. — 2e. collége : M. Lafitte, député sortant. — 3e. collége : M. Casimir Perrier, député sortant. — 4e. collége : M. Gevaudan, député sortant. — 5e. collége : M. Benjamin Delessert, député sortant. — 6e. collége : M. de Lapanouze, banquier. — 7e. collége : M. Salleron, tanneur. — 8e. collége : M. Joseph Leroi, ancien agent de change.

— S. Exc. Mgr. le garde des sceaux a adressé, le 1er. de ce mois,

une lettre à MM. les procureurs-généraux de Paris, de Rouen et d'Amiens. Il leur recommande avec force de redoubler de vigilance et de soins pour arrêter les incendiaires, et d'employer sans délai, sans hésitation, avec un zèle courageux et infatigable, tous les moyens que la loi met en leur pouvoir, pour rechercher, convaincre et punir les criminels auteurs de ces attentats.

— Le sieur Bousquet-Deschamps avoit été frappé, comme coupable d'écrits séditieux, de sept condamnations, successivement prononcées contre lui, par la cour d'assises de Paris, dans l'année 1820; par ces arrêts, il se trouvoit condamné à plus de dix-sept années d'emprisonnement et à 24,000 fr. d'amende. Il se réfugia en Espagne, où il a montré, dit-on, le plus vif repentir, et dans la peste de Barcelonne; il s'est efforcé d'expier ses égaremens en partageant les dangers des médecins françois. Sur le rapport de Mgr. le garde des sceaux, à qui Bousquet avoit fait parvenir une supplique, S. M. a réduit à une année la peine d'emprisonnement, et lui a fait remise entière des amendes. Il faut espérer que ce trait de clémence touchera pour jamais un homme qui avoit attiré sur lui l'animadversion de la justice par tant d'écrits et de provocations coupables.

— Le 7 mai, le tribunal de police correctionnelle a condamné le nommé Lebertreux, ouvrier maçon, à six mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende, comme convaincu d'avoir proféré des cris séditieux, et des menaces et offenses envers la personne du Roi; et Jean Oviale et François Larat, le premier à quinze jours d'emprisonnement, et le second à 16 fr. d'amende, pour avoir tenu des propos séditieux.

— Le 6 mai, un commissionnaire aperçut dans la rue de Rohan une mèche allumée communiquant à un pétard, et s'empressa de l'en séparer. Au même instant, il vit trois individus prendre la fuite. Le pétard avoit environ cinq pouces de diamètre. Il a été déposé au bureau du commissaire de police du quartier.

— Le Roi, par son ordonnance du 13 février, avoit bien voulu accorder à l'établissement formé par M. l'abbé Liautard, rue de Notre-Dame des Champs, le titre de collége Stanislas, du nom d'un des patrons de S. M. Les élèves, impatiens de témoigner leur reconnoissance de cette faveur, ont profité de la fête de saint Stanislas, le 7 mai, pour faire mettre sous les yeux du Roi plusieurs pièces de vers, grecs et latins, composées pour cet objet. Le soir, il y a eu concert, illumination et feu d'artifice; les élèves ont voulu en supporter les frais. Le concert avoit été exécuté par eux-mêmes et par d'anciens élèves de la maison. On y a chanté des couplets souvent interrompus par les cris de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!*

— Le 9, Jean-Marie Heloury, ancien sous-officier de la garde impériale, a été arrêté à Versailles, dans un état d'ivresse, à la suite de propos séditieux et d'insultes envers un officier de la garde royale. On a trouvé à son domicile un *Almanach du Père Gérard,* pour l'année 1792, par Collot-d'Herbois; un volume de la *Vie du prince Eugène,* un autre volume sur l'art de faire des feux d'artifices, dix cylindres neufs pour la préparation des artifices, enfin trois fortes car-

touches, de la longueur d'environ dix pouces, préparées pour servir de fusées.

— C'est par erreur et d'après le rapport des autres journaux que nous avons annoncé que deux individus armés, ayant l'intention de mettre le feu, avoient été tués dans l'arrondissement de Mantes.

— Le 29 avril, un affreux incendie a dévoré en moins de vingt-cinq minutes la moitié de la commune de Bi. rmont, arrondissement de Compiègne : vingt-t ois familles ont vu disparoitre toutes leurs ressources. Un individu, prévenu de ce crime, a été arrêté et conduit dans la prison de Compiègne.

— Dans la nuit du 1er. au 2 mai, les bâtimens de deux petites fermes et une habitation du hameau de Beaujardin, arrondissement de Mantes, ont été la proie des flammes. Cet évènement est attribué à la malveillance.

— Dans la nuit du 4 au 5 mai, quatre habitans de la commune d'Elbœuf-sur-Andelle faisoient patrouille. L'un deux tira sur trois hommes qu'il vit fuir. Un des brigands fut atteint; mais il parvint à se sauver, après avoir laissé sur la place un paquet enveloppé d'un papier, et contenant quatre fusées incendiaires.

— Nous avons déjà parlé du procès du sieur Guy contre la ville d'Agde. La cour royale de Toulouse a rendu, le 19 mars dernier, un arrêt qui, faute par le sieur Guy de plaider, réforme le jugement du tribunal civil, et alloue à la ville d'Agde toutes ses fins et conclusions, en condamnant l'adversaire au paiement de tous les dépens. Cet arrêt est devenu définitif par l'expiration des délais prescrits pour former opposition.

— Le 1er. mai, le passage du grand pont de pierre jeté sur la Garonne à Bordeaux, a été ouvert au public; depuis ce moment la foule s'y porte avec empressement. Les curieux n'ont cessé d'admirer dans son ensemble, comme dans ses moindres détails, ce beau monument.

— On dit qu'un officier françois condamné à la déportation a attiré dans la Catalogne plusieurs soldats de la garnison de Saint-Jean Pied de Port, et qu'il s'est ensuite rendu dans cette ville, où il a cherché de nouveau à séduire des soldats pour s'emparer de la citadelle. C'est à ce motif qu'on attribue le départ de M. le baron Saint-Hilaire, commandant le département, qui, dans la nuit du 28 au 29 avril, est parti de Bayonne pour Saint-Jean Pied de Port.

— Tous les Piémontois et Lombards qui s'étoient réfugiés dans le canton de Lausanne, ont été renvoyés, sur la demande qui en a été faite. Les mêmes mesures ont été prises à Genève.

— La gazette officielle de Naples publie une lettre d'un fils à son père, qui contient des détails sur une société secrète. Les adeptes s'assemblent pour connoître *la véritable* et *la parfaite divinité*. Les membres de cette société prennent le titre de *volans*. La mort la plus prompte et quelquefois la plus cruelle est le prix de la moindre infidélité. L'auteur de la lettre vit poignarder de la manière la plus cruelle un de ces malheureux.

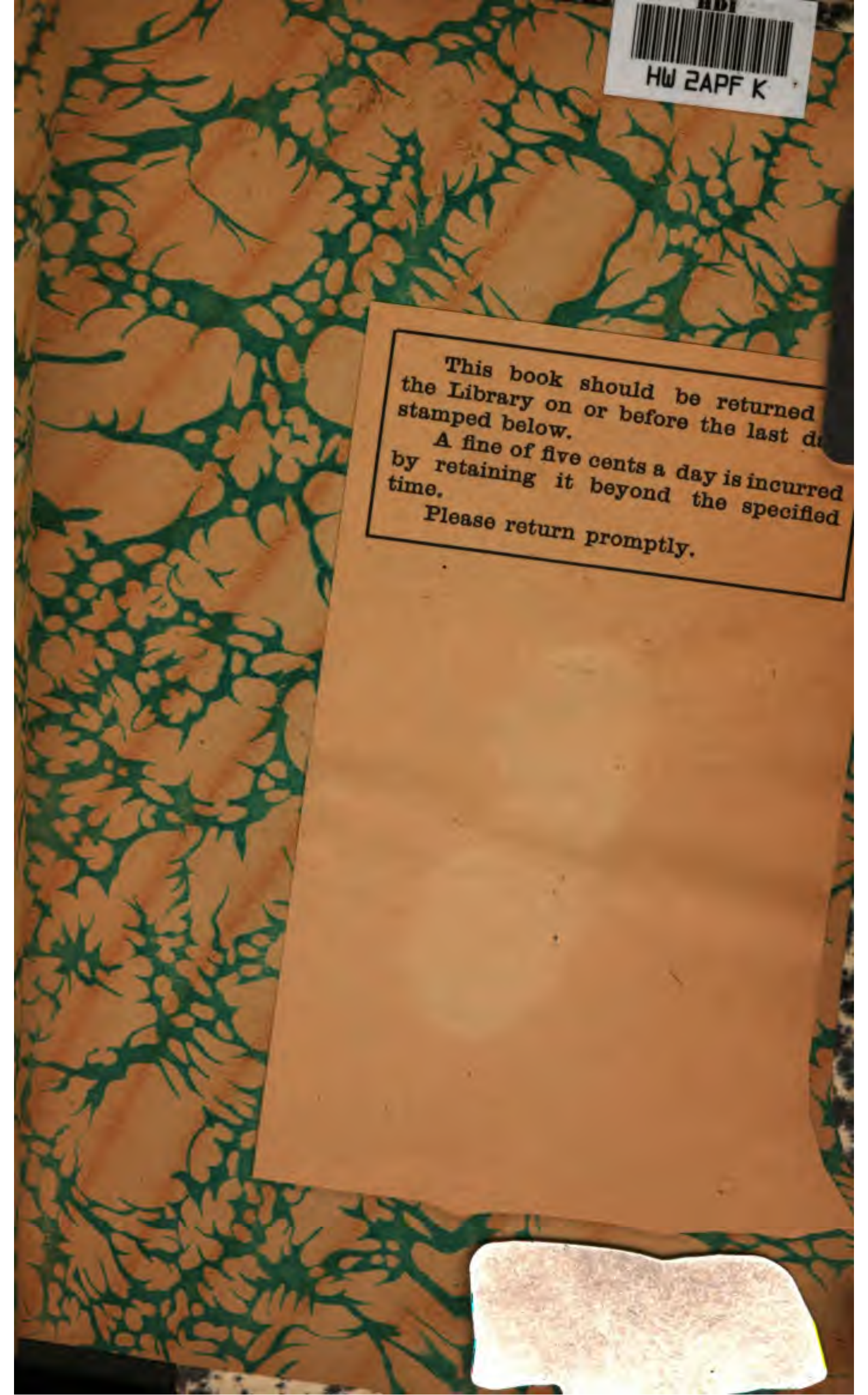
— Des colons françois établis dans la péninsule de Samana, par-

tie espagnole de Saint-Domingue, se trouvoient, par la soumission honteuse des Espagnols aux nègres, dans une position fâcheuse et même périlleuse. Le contre-amiral Jacob est accouru dans les eaux de Saint-Domingue pour secourir ou sauver nos compatriotes. Il a débarqué douze cents hommes sur la côte de Samana. Ce débarquement étoit protégé par quatre frégates, dont une a pu s'embosser assez près du rivage pour que son feu battit la plaine. Peu de temps après, une division de l'armée de Boyer est venue reconnoitre ces troupes: un engagement très-vif a eu lieu, et les François, appuyés par le feu de la frégate, sont demeurés maitres du terrain. Le drapeau blanc est resté arboré à Samana.

Nous avons encore à nous excuser auprès de nos abonnés de ne point leur envoyer en ce moment la Table promise, et nous devons leur rendre compte franchement des raisons de ce nouveau retard. Cette Table est faite déjà depuis trois mois; n'ayant pu entreprendre par nous-même ce travail, nous nous étions décidé à en supporter la dépense, et nous nous étions reposé sur un jeune homme à qui nous avions donné toutes les indications nécessaires, et que nous avions même quelquefois fait opérer sous nos yeux. Nous espérions qu'avec ces conseils et ces secours il viendroit à bout de sa tâche; mais, quand nous avons voulu vérifier son travail, nous *n'avons pas* tardé à nous apercevoir que, malgré sa bonne volonté, il n'avoit fait la chose qu'à demi, que sa Table offroit bien des défauts, et qu'il s'y trouvoit beaucoup de méprises, d'omissions, de doubles emplois, enfin qu'il étoit nécessaire de revoir le tout avec soin; car sans doute il valoit mieux différer la publication de cette Table que d'en donner une incomplète, et qui ne répondit pas à l'attente des abonnés. Nous espérions avoir le temps de faire cette vérification générale; mais ce travail n'étoit guère moins long que celui de la Table même. La rédaction du journal, qui demande une application quotidienne et non interrompue, ne nous a pas encore laissé le temps de nous charger d'un tel surcroît de besogne, et une santé assez vacillante a encore contribué à nous empêcher de remplir notre promesse. Nous espérons que nos lecteurs voudront bien agréer des excuses trop légitimes; nous n'osons plus leur assigner un terme après leur avoir deux fois manqué de parole: nous nous occuperons cependant de les satisfaire le plus tôt possible, et, si nous voyions que nous ne pouvons terminer ce travail par nous-mêmes, nous tâcherons de trouver quelqu'un assez exercé pour mettre à fin une entreprise dont nous sentons mieux que personne la nécessité.

FIN DU TRENTE-UNIÈME VOLUME.




HW 2APF K
This book should be returned to the Library on or before the last d[ate] stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.

